

B

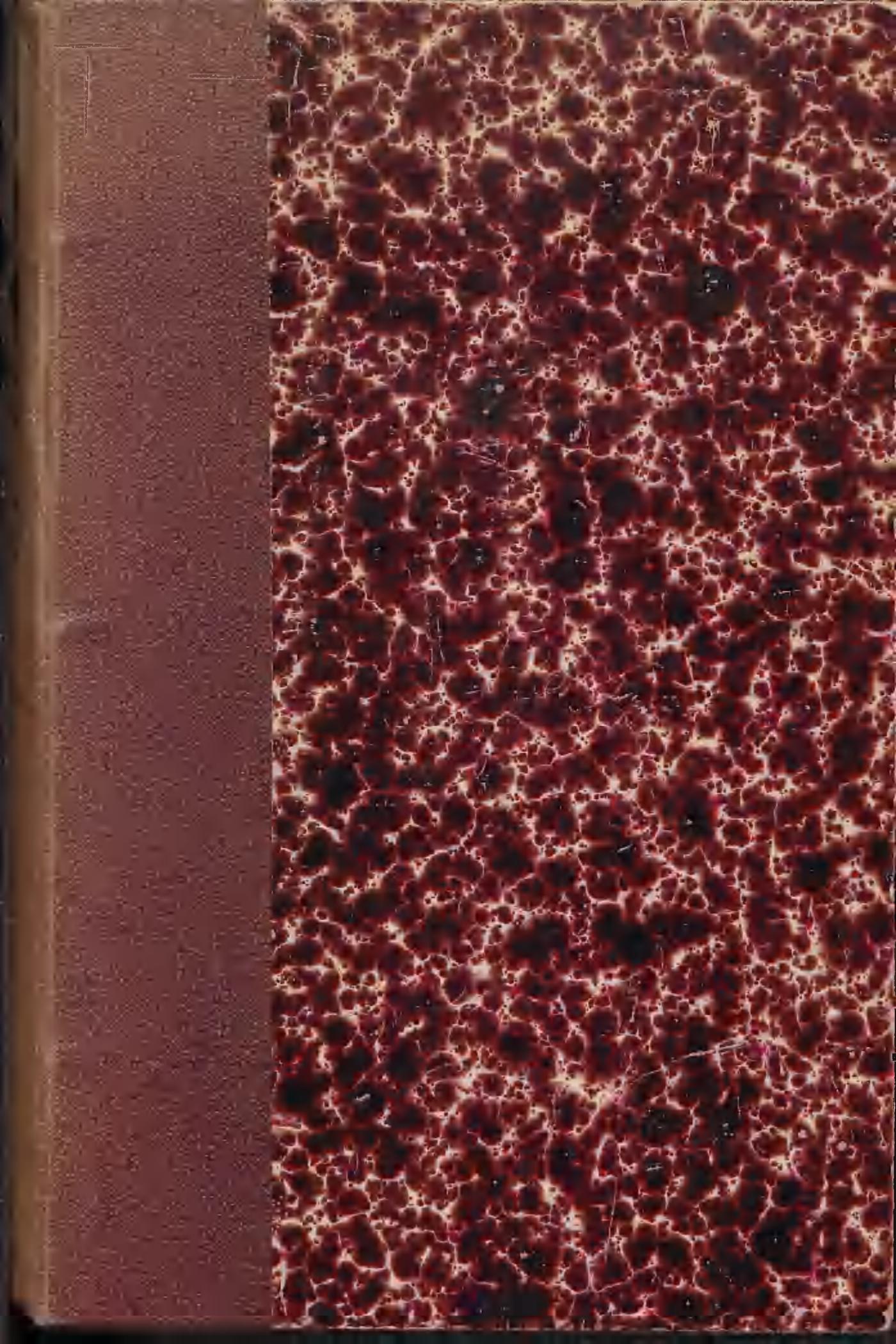
110
DEB

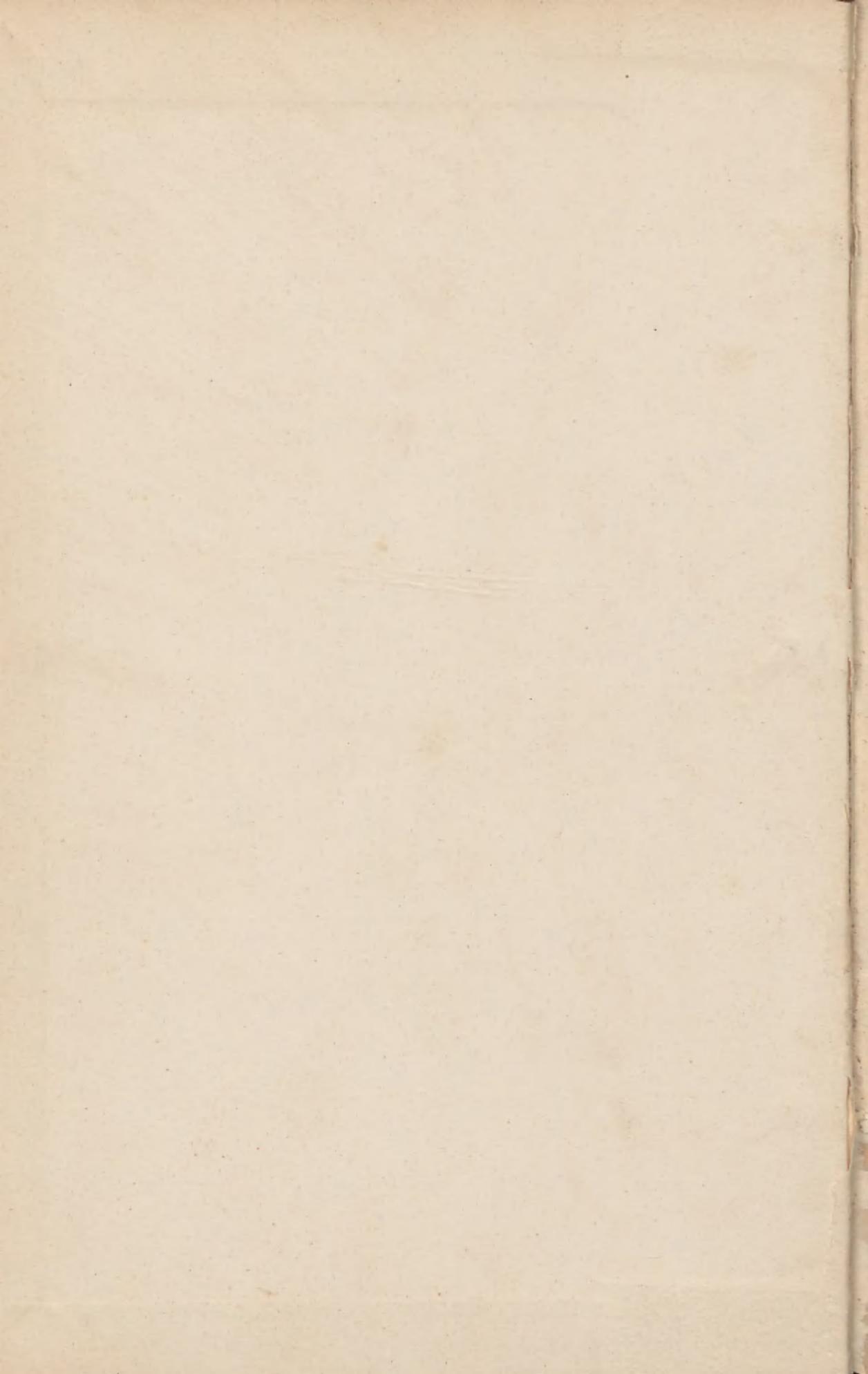
BIBLIOTECA

—

DE L'UNIVERSITÉ

DE PARIS



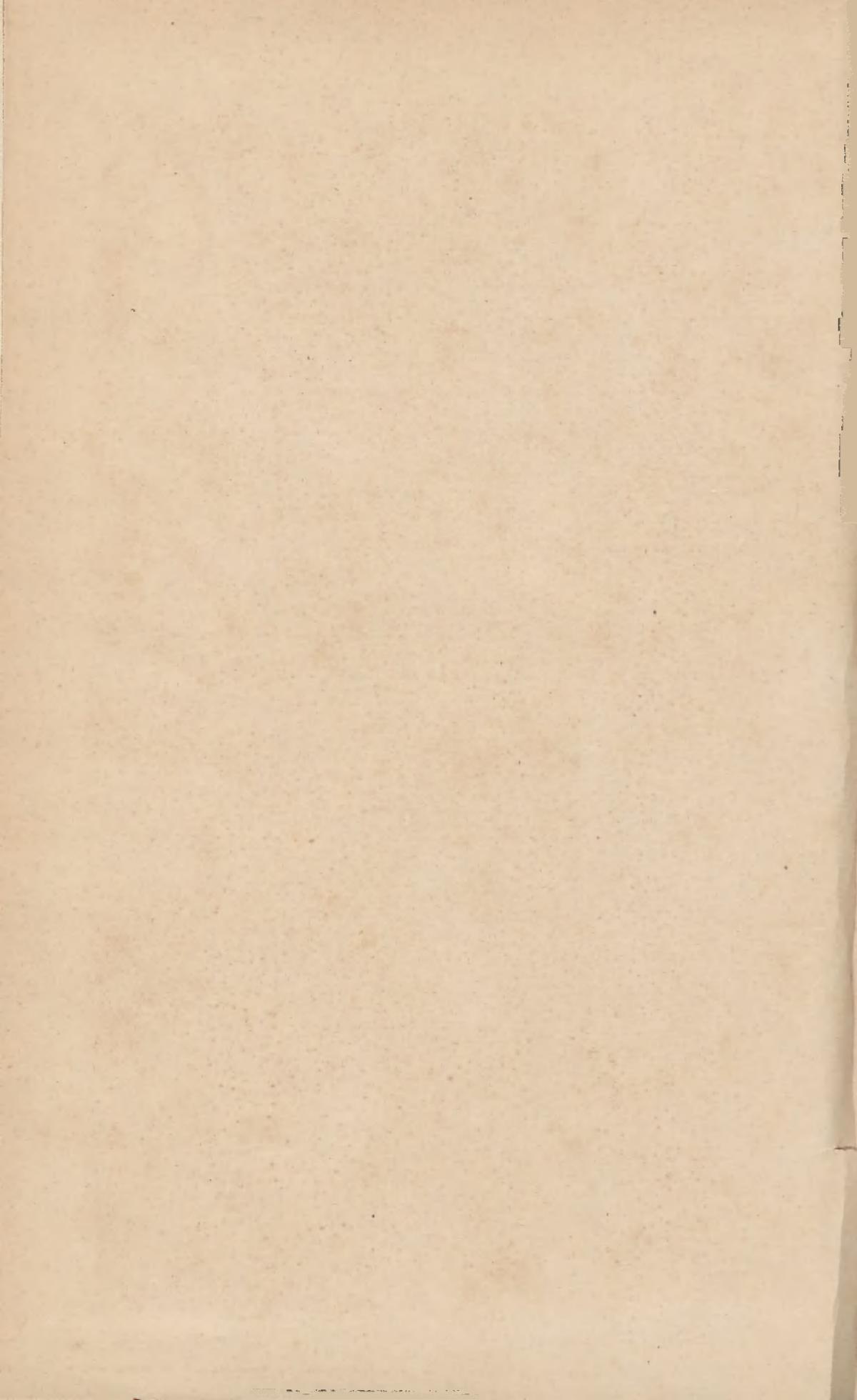


MO-DEB

PR 51002

no 1418

F. P. [unclear]



à Monsieur de Tiroille sportsman érudit,
directeur en chef du Comité des sports.

Homage de l'auteur

Em. Debas

BIBLIOTHÈQUE
MANEGE
SAUMUR

NOUVELLE

ÉTUDE DU CHEVAL

CAUSERIES ÉQUESTRES

Par un ancien Titulaire de Saumur.

Ce livre a été couronné par l'Académie des sciences
dans sa séance publique du 10 Mars 1879
(Voir l'officiel du 14 Mars 1879.)

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Qui, de même que le **TRAITÉ COMPLET D'ÉQUITATION RATIONNELLE** ont obtenu une Mention honorable à l'Exposition universelle de 1878.

Cinésie équestre, Nouvelle étude du cheval basée sur la Cinésiologie ou science du mouvement (Étude d'équitation rationnelle, dédiée principalement à l'homme de cheval et à l'écuyer militaire), appuyée d'une *Préface* par M. le général Michaux, officier général de cavalerie, et d'une *Dédicace* au général L'Hotte, commandant l'École de Saumur. — 1 volume grand in-8° raisin. Prix. 6 fr. »

Exposé analytique de Cinésie équestre, présentant : 1° un *résumé théorique* de la science de l'équitation; 2° un *résumé pratique* d'équitation rationnelle; 3° un recueil de lettres ou sanctions de savants et d'officiers supérieurs de cavalerie, et d'appréciations de *Revue* scientifiques militaires. — 1 brochure grand in-8° raisin. Prix. 3 fr. »

Mémoire ou *Résumé sommaire* d'équitation raisonnée adressé aux Membres du Comité de la *Réunion des officiers* (rue Bellechasse, à Paris). — 1 brochure in-8°. Prix. 1 fr. 50

Précis complémentaire de Cinésie équestre, ou *Nouveaux entretiens* sur l'art de vaincre les résistances du cheval sans nuire à son organisation, et du *Dressage des chevaux difficiles* par l'éducation des sens. Prix. 3 fr. 50
(A été joint au *Traité complet d'équitation rationnelle* de l'auteur, DEUXIÈME ÉDITION, gr. in-8° jésus de 420 pages, du prix de 10 fr.)



B 89

B
110
DEB

NOUVELLE ÉTUDE DU CHEVAL.

DÉVELOPPEMENT
DE LA CINÉSIE ÉQUESTRE

(Ouvrage présenté à l'Académie des Sciences)

TRAITÉ COMPLET
D'ÉQUITATION RATIONNELLE

ET DE
DRESSAGE DU CHEVAL

DEUXIÈME ÉDITION

MODIFIÉE ET AUGMENTÉE DE

NOUVEAUX ENTRETIENS
SUR L'ART DE VAINCRE LES RÉSISTANCES DU CHEVAL
PAR L'ÉDUCATION DES SENS

Par **Émile DEBOST**

Ancien titulaire-instructeur de l'École de Saumur,
Auteur de plusieurs ouvrages sur le cheval et l'équitation,
LAURÉAT de la Société protectrice des animaux

ET DE
L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1878



PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE DE J. DUMAINE

RUE ET PASSAGE DAUPHINE, 30

Chez l'Auteur, 64, rue de l'Abbé Groult.

1879

Tous droits réservés.



DOCUMENTATION
GENE



AVERTISSEMENT.

Cette *seconde édition* n'en est pas une proprement dite, c'est la transformation de la partie restante de notre premier tirage fait en mai 1878 — et auquel il a été joint un PRÉCIS de *dressage des chevaux difficiles* par l'éducation des sens.

Ce livre est, tout d'abord, le développement et l'éclaircissement des principes de la *Cinésie équestre*. Nous y avons reproduit les principales données *cinésiologiques* qui ont servi à l'édification des doctrines de notre première étude d'équitation rationnelle, et nous avons rappelé à propos les direx principaux de cette *étude nouvelle du cheval*.

Nous y avons de plus introduit, pour la confirmation de leur enseignement, les notions les plus précises de physiologie comparée, et, sans tenir compte de redites, — du reste inévitables et même nécessaires pour leur intelligence, — nous n'avons pas craint de nous répéter, pour ainsi dire à chaque page, dans l'espoir d'ébranler les convictions et de démontrer, d'une manière éclatante et irrécusable, les vérités physiologiques comme bases fondamentales du dressage raisonné du cheval.

C'était là l'idée vraiment originale et neuve de la *Cinésie équestre*, c'est encore et, plus que jamais, le but de cet ouvrage : définir avec la plus grande attention et la plus scrupuleuse exactitude possible la nature de l'animal, afin d'éclairer une bonne fois l'opinion sur les véritables principes rationnels de cet art; rendre facile et attrayant pour tous le dressage du cheval, pour que le résultat certain

que l'on poursuit dans son éducation, puisse être atteint dans l'intérêt même des services qu'il peut rendre.

Indépendamment d'un *ESSAI* élémentaire de la *tactilité animale*, — sorte d'analyse introductive placée en tête de cet ouvrage, et qui donne un aperçu de l'importance de l'étude approfondie de la *nature sensoriale* du cheval, indispensable aux connaissances hippiques, — nous avons divisé ces *Causeries équestres*, déjà publiées en partie dans *la France chevaline*, mais entièrement revues et reclassées ici, en trois parties principales :

Ainsi, la *première partie* embrasse, dans des considérations générales et des notions spéciales de physiologie, au point de vue particulier de la locomotion, la *science de l'équitation* ;

La *deuxième partie* traite de la conduite rationnelle du cheval en général et de l'art de *l'équitation* proprement dit, — et à laquelle est jointe la *vérité* sur les principaux systèmes équestres de l'époque et le mérite de leurs auteurs ;

Enfin, la *troisième partie*, essentiellement pratique et à la portée de toutes les intelligences, conclut, d'après ces études, à une méthode raisonnée du *dressage du cheval* par les moyens les plus simples et les plus naturels pour arriver à un prompt et satisfaisant résultat dans l'éducation du cheval : règles d'équitation rationnelle, à la confirmation desquelles nous faisons intervenir de nouveaux *Entretiens équestres sur l'art de vaincre les résistances du cheval sans nuire à son organisation* et qui viennent en conclusion dernière de cette étude.

(Ci-joint un certain nombre d'apostilles fournies à l'appui d'un *Mémoire* adressé aux Membres du jury de l'exposition universelle de 1878).

APOSTILLES.

M. Emile Debost, ancien compagnon d'armes du commandant Franchetti, occupe au ministère des finances, auquel il est attaché depuis bien des années, une position des plus honorables. Lors de l'investissement par les Allemands, il a mis au service du pays ses connaissances spéciales et son expérience militaire. Nommé, à l'élection, membre du conseil de l'escadron des éclaireurs de la Seine, il a plus qu'un autre contribué à l'instruction militaire de ce corps de volontaires d'élite, qui s'est constamment signalé durant le siège, et que la mort glorieuse de son chef, à la bataille de Champigny, a rendu à jamais célèbre.

Tiré du Journal des Sciences militaires.

<p>M. MILLET, Secrétaire Général de la Société protectrice des animaux.</p>	<p>La Société protectrice des animaux a décerné, en 1876, une médaille de bronze, et, en 1877, une médaille d'argent à M. E. Debost, comme témoignage de haute estime pour ses études sur le cheval et l'équitation.</p> <p style="text-align: right;">C. MILLET.</p>
<p>M. PROVENSAL, Directeur Général Honoraire des contributions indirectes {(Ministère des finances).</p>	<p>Je ne puis que donner les renseignements les plus favorables sur l'honorabilité et le dévouement de M. Debost, qui est au nombre des meilleurs agents de l'administration des finances, et qui a rendu de véritables services pendant le siège de Paris, dans les rangs des éclaireurs Franchetti.</p> <p style="text-align: right;">A. PROVENSAL.</p>
<p>M. le général MICHAUX, Officier Général de cavalerie, ancien capitaine commandant de l'École de Saumur.</p>	<p>M. Debost a servi longtemps sous mes ordres à l'École de cavalerie. Là, j'ai pu, mieux que personne, apprécier son véritable mérite et son goût passionné pour l'équitation. C'est donc avec un intérêt tout particulier que j'ai lu ses consciencieuses et savantes études sur le cheval.</p> <p>La <i>Cinésie équestre</i>, ouvrage sérieux et profondément étudié, me paraît, ainsi que ses <i>Causeries équestres</i>, devoir mériter l'attention et l'approbation de toutes les personnes qui aiment le cheval et s'en occupent sérieusement.</p> <p style="text-align: right;">Général MICHAUX.</p>
<p>M. le général L'HOTTE, Commandant en chef l'École de cavalerie de Saumur.</p>	<p>Les travaux considérables et consciencieux de M. Emile Debost ont acquis à leur auteur, ancien instructeur de l'École de cavalerie de Saumur, le vif intérêt de tous les hommes s'occupant d'équitation.</p> <p style="text-align: right;">Général L'HOTTE.</p>
<p>M. E. GAYOT, hippologue publiciste, ancien Directeur Général des Haras, membre de la Société centrale d'Agriculture.</p>	<p>Les travaux de M. E. Debost, sur le cheval et sur l'équitation, études profondément fouillées, s'élèvent à un niveau supérieur. A tous ils s'adressent, car, en les méditant, tous en tireront avantage. Cependant ils seront plus particulièrement goûtés par les esprits sérieux et par les plus compétents. Il ne faut pas les lire à la légère, des yeux seulement, mais avec toute son attention. Ils sont de ceux qui arrêtent, qui s'imposent à l'examen et qui forcent le lecteur à discuter avec lui-même pour s'assurer qu'il est sur la bonne piste, qu'il ne galope pas à faux, qu'il va droit à la science au contraire, c'est-à-dire à la vérité théorique et tout ensemble à la vérité pratique.</p> <p style="text-align: right;">E. GAYOT.</p>

M. BOULEY,
Inspecteur Général
des Ecoles vétérinaires,
Membre
de l'Institut
et de l'Académie de médecine.

Ce qui caractérise l'œuvre de M. Debost, c'est qu'il a compris et qu'il fait comprendre que, pour obtenir du cheval ce que l'on doit en obtenir, il faut s'adresser à son intelligence et, en agissant sur elle, le déterminer aux mouvements qu'il doit faire et qui sont alors des mouvements réfléchis, c'est là l'originalité tout exceptionnelle de son livre.

H. BOULEY.

M. le docteur E. DALLY,
Président
de la Société d'anthropologie
et membre
de plusieurs sociétés savantes.

Je rends hommage aux travaux de M. Emile Debost, qui est parti d'une connaissance approfondie des facultés, des instincts, des aptitudes du cheval pour ouvrir à l'art équestre des voies nouvelles. Méditations profondes qui auront une portée considérable.

D^r E. DALLY.

M. le docteur N. JOLY,
Professeur
à la Faculté de Toulouse
membre
de
plusieurs sociétés savantes
et
correspondant de l'Institut.

Mon humble témoignage n'ajoutera certainement rien à ceux qui précèdent et qui, tous, émanent de juges si compétents. Cependant, je me plais à dire, ou plutôt à répéter ici, que M. E. Debost a rendu un véritable service à la science en général, et particulièrement à l'art équestre, en publiant ses remarquables études sur le cheval. Il a prouvé, d'une manière irréfutable, que cet animal n'est pas simplement une admirable machine, mais bien un être sensible, intelligent et capable d'être dressé par des procédés plus rationnels et moins grossiers que la cravache et l'éperon.

N. JOLY.

M. FÉRY D'ESCLANDS,
Conseiller Référéndaire
à la Cour des comptes,
membre
du comité de la Société protectrice
des animaux,
Lt-Colonel Commandant
le 44^e rég. territorial.

Les *Causeries équestres* ont été de ma part l'objet d'un examen approfondi. Le comité des récompenses du conseil d'administration de la Société protectrice des animaux (2^e section, ouvrages de sciences) avait bien voulu me confier le soin de lui adresser un rapport sur ce remarquable ouvrage, et a accordé à M. Emile Debost, sur ma demande, la haute récompense d'une médaille d'argent qui ne pouvait être plus dignement méritée.

A. F. D'ESCLANDS.

M. BENOIT-CHAMPY,
membre
de la Société hippique
ancien
Capitaine Commandant
des éclaireurs Franchetti.

Je ne puis que rendre hommage aux travaux et à la compétence de M. Debost. J'ai été à même de juger le cavalier; l'escadron que j'ai eu l'honneur de commander a reçu des chevaux de voiture que M. Debost a su dresser avec succès et la rapidité qui était nécessaire.

G. BENOIT-CHAMPY.

M. AUDIBERT,
Conseiller d'Etat,
Directeur général
des contributions indirectes
(Ministère des finances).

Après avoir pris connaissance des éloges qui lui sont décernés par les hommes les plus compétents et les plus autorisés, je félicite M. Debost, qui a toujours rempli avec zèle ses devoirs administratifs, d'avoir su occuper ses loisirs à des travaux si favorablement appréciés.

P. AUDIBERT.

Le lecteur appréciera, nous n'en doutons pas, l'importance de ces témoignages et la haute portée de ces attestations décernés par des juges les plus compétents qui, tous, appartiennent par leurs positions et par leur mérite au monde savant, et qui viennent couronner les sanctions les plus honorables que l'auteur de la *Gynésie équestre* s'était déjà attirées. (*L'Editeur.*)

PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE DE LA TACTILITÉ ANIMALE

OU

DU CHEVAL TACTILE OU SENSORIAL¹

(ÉTUDE NOUVELLE DE PHYSIOLOGIE COMPARÉE).

I

« Le temps est venu où l'on ne peut plus se borner
« à soulever isolément une question sans la creuser
« et la résoudre. On ne saurait demeurer toujours
« dans le cercle étroit des idées reçues. Quelques
« individualités ont pu pousser l'art aux dernières
« limites que la pratique puisse atteindre, sans que
« les masses profitent suffisamment de ses avan-
« tages; c'est à la théorie maintenant d'éclairer
« l'avenir de son flambeau. »

E. GAYOT². (*Études hippologiques.*)

« Le cheval a été, il restera un instrument de civilisation, dit
« M. Bouley, de l'Institut³. Ce que l'homme lui a dû, ce qu'il lui
« doit le place haut, bien haut dans la hiérarchie des êtres et sur
« l'échelle des services rendus. Sans le cheval, que de grandes
« choses n'auraient point été accomplies!

« Malheureusement, en se l'appropriant, l'homme ne lui a que
« très-rarement accordé en protection de ce qu'il en obtenait. Aussi
« a-t-il bien souvent, par incurie ou par ignorance, laissé déchoir
« une nature généreuse et forte qui pourrait lui donner plus. Le

¹ Mémoire adressé au comité d'examen de la Société protectrice des animaux pour le concours de 1878.

Ce *Précis de la tactilité animale* a surtout été fait comme introduction aux *Causeries équestres* qui suivent, pour en bien saisir la portée; il nous a paru de grande importance de faire précéder cette étude d'une sorte d'analyse du *cheval sensorial*, pour qu'aucune des doctrines nouvelles de ce livre ne puisse être mal interprétée.

² Ancien Directeur Général des Haras, membre de la Société centrale d'agriculture, et l'un de nos économistes les plus distingués.

³ *Nouveau Dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires.* — Paris, 1859.

« cheval a toujours été l'honneur et la richesse de ceux qui l'ont
 « traité avec soin, reproduit avec intelligence; il a été l'orgueil et
 « la force de ceux qui lui ont tenu la promesse faite par le premier
 « qui ait utilisé son bon vouloir et son énergie :

- Je sais trop quel est votre usage,
- Demeurez donc, vous serez bien traité,
- Et jusqu'au ventre en la litière. »

Chaque époque, dirons-nous, a eu son équitation (puisqu'il s'agit d'elle dont nous nous occupons plus particulièrement ici) d'un caractère progressif plus ou moins tranché, depuis Xénophon jusqu'à nos jours; c'est là une vérité qui n'a pas besoin d'être démontrée. Donc nous pouvons constater, sans remonter au Déluge, qu'au temps passé, l'équitation, « dont la France peut s'enorgueillir, » était pratiquée avec amour, sinon avec discernement; et qu'aujourd'hui, temps néfaste pour la *noble race*, c'est dans la conduite du cheval la routine qui domine. Mais, cependant, que dans un certain milieu intelligent, la parole paraît être laissée tôt ou tard à la science.

S'il subsiste encore plusieurs méthodes ou systèmes d'éducation du cheval, c'est qu'il y a toujours divergence d'opinion sur la nature de l'animal; cette division sur les principes d'application est le signe certain et la preuve évidente du vice radical de l'interprétation erronée que l'on se fait de l'intelligence des animaux. « Toutes les fois que deux hommes, a dit Descartes, sont d'avis « contraires sur la même chose, à coup sûr, l'un ou l'autre se « trompe; bien plus, aucun ne semble posséder la vérité; car si « les raisons de l'un étaient certaines et évidentes, il pourrait les « exposer à l'autre de telle manière qu'il finirait par le convaincre « également. » — Efforçons-nous donc de démontrer la vérité utile.

« L'homme, assurément, a sur le reste des animaux¹ le droit de préséance, comme étant la forme dernière et la plus élevée de la vie organique sur cette planète. Mais il est difficile de trouver dans la nature un abîme de séparations aussi profond que celui que l'homme semble avoir arbitrairement placé entre lui et les formes inférieures de l'échelle animale. Il les met dédaigneusement à part, comme des

¹ Extrayons-nous d'un compte rendu du *Gaulois* sur l'intelligence des bêtes, par O. S. (Bayard Taylor attende Monthly.) *Revue Britannique*.

créatures utiles ou nuisibles, ayant tout au plus une valeur scientifique par leur structure physique, leur localisation, leurs habitudes, les groupes qu'ils forment. Le plus qu'il ait bien voulu leur octroyer jusqu'ici est un don de vague sympathie, développé principalement par leur longue association avec lui-même.

« Cependant, puisque de part et d'autre on a perdu la clef d'un langage qui permette de s'entendre, c'est à l'intelligence la plus élevée à mettre en œuvre quelque moyen de communication avec l'intelligence inférieure.

« Les zoologistes, malheureusement, se donnent rarement la peine d'en arriver là ; ils prennent plus d'intérêt au crâne d'un éléphant, au fémur d'un oiseau, à l'épine dorsale d'un poisson, qu'à l'intelligence ou au sentiment moral rudimentaire de la brute. Mais le champ est ouvert ; il n'y a qu'un sot mépris pour nos esclaves ou nos ennemis du monde animal qui nous ait empêchés de les mieux connaître. »

Cette ignorance provient, croyons-nous, de ce que l'opinion publique n'a pas été suffisamment éclairée et ne peut encore comprendre que la doctrine protectrice appliquée en faveur des animaux par l'élite du genre humain n'est pas, ainsi qu'une critique inclairevoyante l'a insinué : « une œuvre purement de sensiblerie, mais « bien une œuvre de raison, de justice, de morale et de progrès, « tendant à améliorer le sort des animaux domestiques tout en « éclairant les hommes sur leurs propres intérêts. » (*Bulletin de la Société protectrice*, mai 1877.)

Certes, les sentiments de compassion et de justice à la propagation desquels les Sociétés protectrices et d'économie travaillent avec un soin de jour en jour plus éclairé, et dont elles récoltent plus ou moins de résultats satisfaisants, sont incontestablement des éléments de moralisation et de progrès ; mais ce qu'il faut faire miroiter avant tout, pensons-nous, aux yeux de l'homme, de l'homme inculte surtout, c'est l'intérêt, c'est le gain ; c'est là la corde vraiment sensible à faire vibrer en son cerveau. Car, ce ne peut être du résultat de discussions plus ou moins approfondies sur les différences existantes entre l'intelligence de l'homme et celle des animaux ; c'est encore moins dans l'exaltation des sentiments du bien, d'amour et de pitié « pour tout ce qui aime et souffre » : Ce qui

manque aux masses, ce qu'il leur faudrait, ce sont les hautes raisons d'intérêt qui les touchent; où elles puiseraient, dans l'idée générale de l'organisation tactile ou sensoriale de l'animal, la conception du moral du cheval et du moteur de sa force musculaire; et, de là, la clairvoyance nécessaire entre les procédés de douceur ou de brutalité, entre le profit et la perte, entre le bien et le mal; en un mot: l'effet moral et productif qu'elles pourraient retirer de ces connaissances.

C'est pénétré de l'importance de ces idées et de leur vulgarisation que j'essaie de présenter ici les conditions de progrès à la fois large et fécond de l'interprétation de la saine nature de l'animal. Aussi, à notre humble avis, les œuvres d'imagination et de sentiment aussi recommandables à tous les points de vue moralisateurs qu'elles puissent être, telle que, par exemple, celle de l'auteur: *Le meilleur de nos serviteurs, le cheval*¹, sont insuffisantes. Il faut arriver par la persuasion physiologique et le raisonnement spéculatif qui en dérive, à assurer le progrès, tout en garantissant les animaux domestiques des souffrances infligées abusivement, en faisant ressortir, par l'étude nette et précise de la nature organique, que toute exaction ou brutalité entraîne la destruction; et qu'au contraire, toute protection ou ménagement amène l'amélioration, la décision de la volonté de l'animal en un mot. Et, ainsi que le dit M. Valette, notre vénéré président²: « Protéger les êtres, dont la nature a tant « de rapports avec la nôtre, qui ont la sensibilité et même une « leur d'intelligence....; c'est, à coup sûr, travailler en faveur de « l'humanité elle-même, au point de vue moral, comme au point de « vue matériel. »

Le jour où l'on sera parvenu à répandre dans les masses les premières notions de science physiologique, on aura mis trêve aux divagations des théories empiriques et arrêté l'ère des brutalités ou de la violence érigée en principe de conduite. On ne portera plus créance aux dénégations de toute faculté morale de l'animal, on restera dans le vrai en délaissant également les exagérations sur l'intelligence ou le sens moral accordé aux animaux, c'est-à-dire

¹ Par M. de BEAUPRÉ, docteur en droit. — Gliio, éditeur.

² Membre de l'Institut, président de la Société protectrice des animaux.

au raisonnement présumé des bêtes ; tout en reconnaissant leur instinct essentiellement intelligent, perfectible et susceptible d'entendement.

Qu'on se hâte donc d'introduire ce que j'appellerai l'*Economie physiologique* dans les écoles militaires et professionnelles, ainsi que dans le programme de l'enseignement primaire en préparant dès l'enfance les jeunes intelligences, par les notions les plus simples, les plus vraies, aux connaissances de la vie animale qui en feraient non-seulement des êtres vraiment intelligents, sociables, mais encore, par la force des choses, des hommes partant bons. Dira-t-on que l'intelligence ordinaire des masses et celle encore peu développée de la plupart des enfants pourraient se montrer rebelles aux notions d'une science aussi abstraite que l'économie physiologique ? Mais il ne s'agit pas de faire de chacun un Cuvier ou un Flourens, il s'agit tout simplement de lui inculquer les premiers éléments et les définitions de la science mise à sa portée, comme on y met tous les jours celles de la grammaire et de la géographie. Car, s'il importe que l'homme sache lire, et soit quelque peu renseigné sur l'histoire de son pays et sur le monde qu'il habite, combien n'importe-t-il pas davantage qu'il connaisse toute individualité qui a sa vie propre et avec laquelle il est appelé à vivre ; qu'il soit renseigné enfin sur les conditions même de son existence et de sa propre nature ?

Cette conclusion n'aboutit, en définitive, qu'à introduire sûrement dans le peuple les éléments de civilisation et de progrès que possèdent en partie les classes élevées et qui est la loi de toute prospérité sociale ¹.

¹ « A une certaine hauteur de vue, dit M. Gayot, et lorsqu'il s'agit d'un système d'amélioration général, il ne faut pas trop s'arrêter aux sortes de détails, donner aux questions secondaires une importance hors de proportion avec elles-mêmes. Les principes dominant ; c'est donc aux principes qu'il convient de s'attacher. Nous ne gratifions pas de principes toutes ces assertions contradictoires qui fourmillent dans les écrits de nos hippologues anciens et modernes, toutes ces idées irréflechies, tous ces préceptes faux édifiés sur les lumières du temps, toutes ces prescriptions erronées desquelles il n'est sorti que de fâcheuses conséquences et des résultats désastreux pendant qu'elles ont régné en souveraines. Il faut bien se garder de confondre de telles maximes avec les vérités bien assises et bien fondées, avec cet ensemble de règles premières d'une science qu'il faut appeler du nom de principes, parce qu'elles s'appuient sur la logique et qu'elles ont obtenu la sanction de l'expérience. » (*Etudes hippologiques*. — Paris, 1846.)

II.

De la nature animale¹. — Aujourd'hui qu'il s'agit, en ce qui nous concerne, de relever l'équitation et de la reconstituer sur des bases scientifiques irréfutables en substituant aux principes de la tradition, qui n'ont pu la garantir des moyens empiriques, une équitation rationnelle, — équitation fondée sur la nature même de l'animal, — ce ne peut être que dans une adhérence de principes fondamentaux de la science, dans une nécessité de rapports constants d'idée rationnelle, qu'il nous faut chercher les bases de l'éducation du cheval en remontant des effets à leur source. « Si « l'on ne pénètre pas à la racine, dit-on, on peut prendre une « branche pour le tronc et s'égarer, prendre la modification pour « l'essence, et tomber d'erreur en erreur jusqu'au gouffre de l'ab- « surde et de la destruction. » Ce que nous présente que trop l'équitation routinière.

Si l'homme ne s'était pas laissé aveugler par sa témérité et sa puissance destructive, s'il s'était préoccupé davantage de la liberté d'action de l'animal que du fait de la domination, produit souvent par des moyens d'action inconsidérés et par cela même meurtriers, le simple bon sens ne l'aurait-il pas conduit au point où nous nous proposons de le rappeler ?

Ce n'est donc pas une petite affaire que de discuter sur de tels objets, de chercher à convaincre des gens de parti-pris ; cependant, loin de reculer devant cette tâche, je l'aborderai avec la confiance que donne la force de la vérité, et l'espoir d'être écouté.

Ainsi, devant les opinions des écuyers écrivains qui se combattent là où il semblerait devoir le mieux s'entendre ; au milieu de cet amoncellement de théories contradictoires qui entraînent dans toutes les utopies, pour les juger sans merci, et nous conduire à la conviction du rationnel, il est nécessaire d'interroger la physiologie où l'on rencontre les principes déterminés des connaissances de la nature organique de l'animal jusqu'alors ignorés et sur lesquels doivent être basés l'éducation du cheval, l'art de le conduire et de l'élever.

¹ Paragraphe en partie publié dans la *France chevaline*.

Les faits physiologiques sont, en effet, des rayons de lumière projetés sur les mystères de la nature de l'organisation, on ne saurait trop les approfondir : le défaut de nos écuyers écrivains n'est peut-être point de les méconnaître, mais de ne point avoir su les transformer en éléments propices, en les appréciant légitimement sous les rapports multiples de leurs fonctions, de la détermination de leurs causes, de celle de leurs lois, etc. ; la grande plaie de l'équitation, je n'ai cessé de l'établir ailleurs, est la privation volontaire et fatale d'une étude sérieuse de la nature de l'animal ; et cependant il n'est pas d'expression : *nature du cheval*, dont on se serve à tout propos en équitation ; il n'est pas d'expression dont la signification soit plus large, qui se prête à toutes sortes d'applications particulières ou générales et qui mérite d'arrêter notre attention.

Cette formule neutre : *nature du cheval*, a été employée souvent par les écrivains et les professeurs pour voiler ce qu'ils ne savaient expliquer. Tâchons d'être plus explicite et plus catégorique qu'eux, s'il est possible. Cette expression, en ce qui nous touche, abstraction faite des causes premières et de l'essence de l'être créé, embrasse non-seulement l'animal tout entier, ses propriétés, ses fonctions et leurs lois préexistantes, mais les causes mêmes par lesquelles ces facultés fonctionnent. Ainsi interprété, le mot *nature* s'applique encore à chaque animal pris individuellement, à son tempérament particulier, à ses facultés propres, et à toutes les conditions de son être.

Il faut donc bien se le persuader, la nature, dans sa sagesse, a créé le cheval doué de la plus riche organisation pouvant s'identifier à l'homme, saisir ses moindres volontés, et fournir une longue carrière d'activité, lui rendre enfin les plus grands services possibles. Nulle autre espèce domestique ne naquit entourée de plus heureuses facultés tactiles favorables à la domination du cavalier ¹.

¹ « Chacun de ses instincts, dit M. Bouley, devient aussi un instrument soumis à la puissance intellectuelle (*sic*) du maître, qui a découvert enfin l'action d'affinité et de supériorité que Dieu lui a si librement accordée sur la nature animale. Quelles améliorations, quels perfectionnements n'obtient pas l'éducateur judicieux ! Le jour où cette puissance, encore peu comprise par le grand nombre, serait mise en œuvre par les masses, le pouvoir de l'homme sur la matière vivante se montrerait presque sans limite, et la fortune agricole des nations prendrait des proportions tout à fait inconnues, car telles conquêtes natives sur

Pourquoi donc faut-il tant de moyens empiriques, tant d'art pour le dresser ? Dominateur de tout, conquérant de tout, l'homme succombe à cette tâche par son propre aveuglement ; incapable dans sa conquête même pour avoir méconnu le moral du cheval, il n'en a jamais su comprendre la perfectibilité ni le don providentiel que le Créateur lui a fait. Ainsi l'homme, dans sa présomption, a fait du plus noble animal de la création le plus misérable de tous les animaux domestiques, l'être le plus tyrannisé de la création ! Et cela, encore une fois, pour avoir délaissé l'étude de son organisation.

Et de fait, comprend-on que l'étude de l'organisation animale, qui régit l'organisme locomoteur, l'actionne et le met en rapport avec le monde extérieur, que cette machine vivante, la plus admirable que l'on puisse imaginer, comprend-on que cette étude, si nécessaire pour l'équitation, soit à ce point méconnue, ou plutôt négligée, non-seulement par la généralité des cavaliers, mais par la généralité des écuyers écrivains eux-mêmes ; que les hommes de cheval les plus distingués des sociétés hippiques soient complètement étrangers aux plus simples notions des véritables lois de la locomotion ! Comprend-on que les professeurs, pour qui certaines données physiologiques sont indispensables, les ignorent pour la plupart, tout comme le commun des mortels !

Sans cette science, cependant, la physiologie, les notions d'anatomie en tout ce qui se rapporte à la locomotion et à la classification du jeu des membres ne sont que des notions tronquées, vraies à demi, c'est-à-dire fausses et trompeuses dans les conséquences de leur interprétation isolée. L'animal est une unité organique sous deux aspects inséparables : les facultés intellectuelles et les facultés de l'organisme, par lesquelles le fonctionnement des membres ne fait qu'un même tout ; aussi y a-t-il nécessairement dans tous les mouvements quelque chose de l'un et quelque chose de l'autre.

L'étude de l'organisme et celle de l'organisation ne peuvent donc

« le cheval livrent le secret de tous les perfectionnements à poursuivre dans la
 « spécialité d'emploi ou de rendement de tous ses compagnons de domesticité tenus
 « jusqu'ici, bien plus que lui encore, dans les rangs inférieurs sur les derniers
 « degrés de la perfectibilité des espèces.... » — (Tiré du *Nouveau Dictionnaire
 de pratiques vétérinaires*, par M. BOULEY, membre de l'Institut, de l'Académie de
 médecine, inspecteur général des Ecoles vétérinaires.

pas marcher séparément, car elles sont *indispensablement* complémentaires l'une à l'autre. Qu'on ne s'y trompe pas, l'étude *exclusive* du fonctionnement des membres, ou locomotion, est la plus grande faute que l'on puisse commettre en équitation. C'est la source de toutes les erreurs, de toutes les discussions fâcheuses et, je puis le dire, de toutes les entraves aux progrès.

L'insouciance du cavalier, la négligence des professeurs, et la faiblesse du public qui se laisse séduire par tout ce qui est au delà des moyens ordinaires, donnèrent accès aux moyens empiriques des charlatans et firent bientôt délaisser toute étude sérieuse du cheval. Les uns s'en tinrent aux errements routiniers de la tradition, les autres se jetèrent à corps perdu dans des innovations empiriques d'autant plus funestes qu'elles reposent sur de fausses interprétations du mécanisme animal. D'autres enfin, mieux avisés, mais guère plus heureux, cherchèrent une application raisonnée dans des systèmes nouveaux d'équilibres hippiques tout aussi erronés dans leurs fondements, où l'équitation ne peut encore que se fourvoyer, et toujours par la même cause: l'ignorance de la nature du cheval.

Voilà bien des assertions tranchantes, me dira-t-on! Ainsi, dites-vous: des idées physiologiques essentiellement fausses, des opinions incompatibles avec certaines lois fondamentales de la locomotion, mais dont on ne voit pas l'erreur, sont soutenues comme des vérités ou du moins comme des systèmes libres? Que suit-il de là? Il s'ensuit que la division règne parmi les hommes compétents et de la meilleure foi, lesquels finissent par ne plus s'entendre sur un grand nombre de points. Ne serait-il pas plus sage alors de mettre un terme à ce scandale qui se manifeste au grand préjudice de l'art, qu'on rend toujours de la sorte de plus en plus incertain?

Ces difficultés subsisteront, quoi qu'on fasse, répondrai-je, et avec toutes leurs conséquences, tant que ce malentendu ne sera pas éclairci, tant que les questions en ce qui concerne une foule de principes physiologiques controversés qui tiennent essentiellement à la nature du cheval ne seront pas résolues, reconnues, acceptées comme bases de toute équitation rationnelle, et aller au-devant de ces difficultés en dévoilant les vérités *tactiles*, c'est mettre un terme à ces débats regrettables.

Mais, pour qu'il en soit ainsi, j'ai pensé qu'en face de l'insouciance générale du public en pareille matière, l'essentiel était de formuler, tout d'abord, les bases de l'organisation animale pour ramener les esprits tant soit peu clairvoyants au domaine de la nature, et les mettre en position de juger par eux-mêmes de ses lois. Voilà ce que j'ai tenté avec ardeur dans la *Cinésie équestre* et ce que je continuerai dans ces *Causeries*, avec la conviction que les doctrines vraiment rationnelles s'imposeront forcément et naturellement tôt ou tard par leur force de vérités théoriques, d'une application facile, embrassant non-seulement l'élevage et l'équitation, mais l'éducation du cheval dans toutes ses phases.

Une théorie de la science équestre n'est donc pas aussi inutile aux gens du métier qu'on peut généralement le supposer. Ce ne peut être en vain qu'on rappelle les principes immuables de la nature de l'animal sur lesquels l'art de l'équitation rationnelle repose.

Le jour où enfin ces principes seront reconnus comme base de toute étude pratique, l'élevage et l'équitation trouveront prospérité et grandeur dans l'interprétation de ces principes qu'il nous faut tenter de mettre en lumière.

Qu'on ne s'effraye pas toutefois de l'étude de cet enchaînement inévitable des vérités équestres. Si l'écuyer et le professeur se trouvent dans l'obligation de les approfondir pour étendre leurs connaissances, il n'est pas indispensable d'entreprendre le même travail pour les admettre et en faire l'application.

Il suffit, pour apprécier le mécanisme vivant, de se faire une idée juste des lois du mouvement, c'est-à-dire du principe supérieur qui le fait agir, et examiner par quels rapports directs les fonctions locomotrices sont liées entre elles dans l'économie de l'ensemble. Il suffit d'avoir une idée générale, mais bien précise, de ces lois pour en tirer tout le parti possible dans la pratique ordinaire de l'équitation, en envisageant toujours rigoureusement dans le mouvement ce principe déterminant : l'*instinct* ; c'est la méthode rigoureusement nécessaire aux moyens de conduite et aux impulsions ou effets des *aides* pour les rendre parfaitement conformes à la nature de l'organisation envisagée sous les véritables aspects de la locomotion. En suivant cette voie simple et sûre que je viens seulement

d'indiquer, l'équitation peut s'appuyer sur des faits physiologiques irréfutables, patents, accessibles à toutes les intelligences ; pour les comprendre, il suffit de s'y arrêter. Et j'en conclus que si l'antagonisme des méthodes, les discussions sans dénoûment possible qu'elles ont alimentées, l'insouciance générale qu'elles ont fait naître provenaient, — ce qui n'est que trop vrai, — de ce que les principes de la science équestre sont encore malentendus, il serait de la plus haute utilité de les établir d'une manière précise, incontestable.

Soyons convaincus qu'il finira par venir un temps où la nature du cheval, — dont il est reconnu avec raison que l'expérience seule ne peut satisfaire aux exigences de l'équitation, — trouvera des interprètes d'un genre autre que celui de ces théoriciens de mécanique hippique si mal inspirés et toujours si bien préparés à se ruer contre toute innovation scientifique nouvelle, dans la crainte qu'elle ne mette en danger ce qu'ils se plaisent à considérer comme leur appartenant.

Ce qu'il eût fallu pour établir définitivement la nature de l'animal et les rapports qui peuvent exister entre l'homme et le cheval ; — entre ces deux organisations différemment conformées, mais de nature physique identique et rapprochées d'instinct, — pour régler à chacun le rôle et la liberté d'action qui leur est propre dans leur caractère d'attributions respectives en équitation ; — ce qui n'a jamais été entrepris : — c'était définir tout d'abord *la nature tactile organique du corps de l'animal* ; d'en faire l'analyse première aussi approfondie, aussi minutieuse que possible, de reconnaître la perfection et la perfectibilité de *sensibilité tactile* de ses cordes ou ramilles nerveuses et l'harmonie qui préside à leur accord ou fonctionnement ; — de constater, en quelque sorte, la partie qu'elles jouent dans le concert des instruments locomoteurs, ou de symphonie locomotrice ; puis, tenant le principe de son action comme âme, comme loi, et définitivement adoptée comme intermédiaire dans ce concert ionien : il fallait procéder à l'édification de doctrines pratiques, qui, — renfermées dans l'incitation harmonieuse de la tactilité mise en jeu, — ne pussent qu'en enseigner la vibration normale, par des procédés de toucher aussi simples que faciles, pour en utiliser la sonorité ou expression naturelle.

Il y a bien des manières de définir le cheval, car il y a bien des distinctions physiologiques; mais si, au point de vue des connaissances équestres, elles ont toutes leur valeur, il s'en trouve certainement de plus nécessaires à envisager les unes que les autres. L'erreur et la contradiction s'étant propagées dans l'équitation scientifique par la simple étude des manifestations extérieures, et peu propre, par cela même aux spéculations physiologiques, l'équitation s'est trouvée forcément circonscrite dans des interprétations fausses ou insuffisantes, car l'étude sérieuse de la locomotion est celle de la *tactilité* et non du simple aperçu du jeu mécanique ou du fonctionnement des membres, et c'est là ce que l'école moderne et ses interprètes ne comprennent pas assez. Il importe donc de substituer la vérité à la fiction, la réalité à la vraisemblance.

Or, au *cheval mécanique* et au *cheval moral* si diversement interprétés, nous substituons le *cheval tactile* ou *sensorial*, qualification qui renferme et spécifie plus particulièrement les attributs des facultés physiques ou psycho-physiologiques les plus importants de l'animalité à envisager dans la locomotion.

On ne peut observer la nature animale sans tenir compte de la tactilité; la tactilité et la matière sont inséparables. Si la matière est l'essence du corps lui-même et de ses facultés, la tactilité en est l'âme, la vie, le mouvement; et, le mouvement avec ses phénomènes d'électricité, de chaleur et de magnétisme, — phénomènes que nous présente la matière organique, — ne s'exercent qu'en vertu de la tactilité. Donc supprimez la tactilité, et la vie est anéantie.

La tactilité n'est donc pas une propriété accidentelle ou contingente de l'organisme, c'est la partie vivante, *savante* de la matière sans laquelle le corps ne saurait exister.

L'étude de l'organisation animale nous présente donc des phénomènes infiniment variés, mais indissolublement liés les uns aux autres. La tactilité est une des propriétés des organes les plus importants à observer. C'est qu'en effet, il ne suffit pas d'admettre que la tactilité est inhérente à la matière, il faut encore en reconnaître l'essence, les facultés; posséder la précision physiologique de son action et l'unité d'idées d'harmonie qui préside à son fonctionnement pour en bien apprécier le lien organique, la richesse et l'étendue.

Quand cette vérité sera démontrée, l'empirisme cédera, l'exclu-

sivisme diminuera, le rationnel éclatera ; certains procédés regardés maintenant comme essentiels seront abandonnés, et l'on s'assimilera les éléments qu'aujourd'hui on rejette. Or définir la tactilité qui régit la matière animale est, tout d'abord, le point essentiel.

III.

Investigations scientifiques. — Les sciences physiologiques et de psychologie comparée, malgré leurs lumières et l'intérêt qu'elles comportent dans leur domaine aussi considérable que celui des recherches sur la nature animale, — ou plutôt à cause de l'importance de leurs données expérimentales et philosophiques, — ne présentent pas la *tactilité* proprement dite d'une manière concise, définie au point de vue du mouvement de locomotion ; et, faute d'une synthèse rationnelle, c'est-à-dire de raisonnements synthétiques remontant des principes physiologiques aux conséquences psychologiques ; faute aussi d'analyse suffisante, les tentatives qui ont été entreprises pour démontrer la nature de l'animalité au point de vue particulier de l'origine et de la source des facultés intellectuelles, sont restées à l'état de problème. Il y a là, cependant, croyons-nous, malgré les complications de la question, une solution possible à trouver, des éclaircissements importants à démontrer, des conséquences physiologiques frappantes à déduire, des raisonnements philosophiques concluants à en tirer.

L'unité d'observations méthodiques et minutieuses des faits physiologiques est aujourd'hui universellement reconnue et même adoptée en équitation, mais l'étude des propriétés tactiles de la constitution physique de l'animal est complètement négligée ; elle offre pourtant un champ d'exploration d'une importance capitale pour apprécier la nature propre de l'organisation sensoriale, et est reconnue de premier ordre par les savants pour l'interprétation des faits de la locomotion.

L'exposé de données les plus positives de la science recueillies aux meilleures sources et que nous présentons ici, — mais dont l'analyse nous est propre dans toutes ses définitions, — élucidera, nous l'espérons, nombre de questions controversées en matière d'équitation et autres, et permettra à chacun de se faire un jugement

juste sur les propriétés sensoriales de l'animal et les attributs organiques qui les constituent.

Du système tactile. — L'appareil du *tact* ou de la tactilité n'est autre, dans sa partie organique, que celui du système nerveux; ses fonctions une des propriétés les plus importantes de ce système et la partie savante, expérimentée, si je puis m'exprimer ainsi, des propriétés de la matière pulpeuse de ses vaisseaux, l'attribut du cerveau qui les régit.

Le *tact* serait donc, non cette simple capacité tactilo-sensible de la peau et des attributs du *toucher* que certains physiologistes ont décrits, mais cette essence matérielle même de l'innervation, dont les cinq sens sont formés et qui puisent leurs attributs savants au même foyer cérébral; en d'autres termes le *tact* serait l'instrument lui-même, et le *toucher* l'exercice de cet instrument, ou mieux encore l'intelligence du sens.

Plusieurs auteurs emploient indifféremment l'une ou l'autre expression pour rendre les fonctions de la tactilité; cependant, sous chacun de ces termes, se présentent des faits différents que l'analyse distingue et qu'il importe de démontrer; analysons donc d'abord l'appareil lui-même.

De l'appareil tactile. — La texture tactile est formée d'innombrables petits réseaux pulpeux, ou ramilles nerveuses, répandus à l'infini dans l'organisme et dont l'épanouissement dermique se constitue à la surface cutanée en une multitude de petits mamelons nerveux qui représentent autant de piles électriques papillaires d'une impressionnabilité inouïe, chargées d'exercer le sens du tact dont le siège sensitif et savant, nous l'avons dit, est au cerveau; le tout est recouvert à l'extérieur d'une pellicule transparente (épiderme) insensible, et plus ou moins épaisse, selon les parties qu'elle protège, formant une sorte d'enduit desséché propre à défendre le tissu nerveux des impressions trop vives au contact des *agents* extérieurs de toute nature.

L'élément tactile ne se borne pas à s'épanouir à la peau, il pénètre aussi dans tous les tissus organiques, en revêt les cavités et les surfaces, en se modifiant d'une manière analogue, aux usages différents ou rôles propres qu'il remplit dans chaque partie du corps, mais ayant toujours pour fonction de transmettre au cerveau l'état sensitif des parties qu'il embrasse et avec lesquelles il fait

DU CHEVAL TACTILE OU SENSORIAL.

1. Encéphale.
2. Nœud optique.
3. Nœud des cillaires.
4. Nœud innombrable.
5. Nœud innombrable.
6. Nœud innombrable.
7. Plexus brachial (front).
8. Nœud innombrable.
9. Nœud innombrable.
10. Nœud innombrable.
11. Plexus gastrique du plexus solaire.

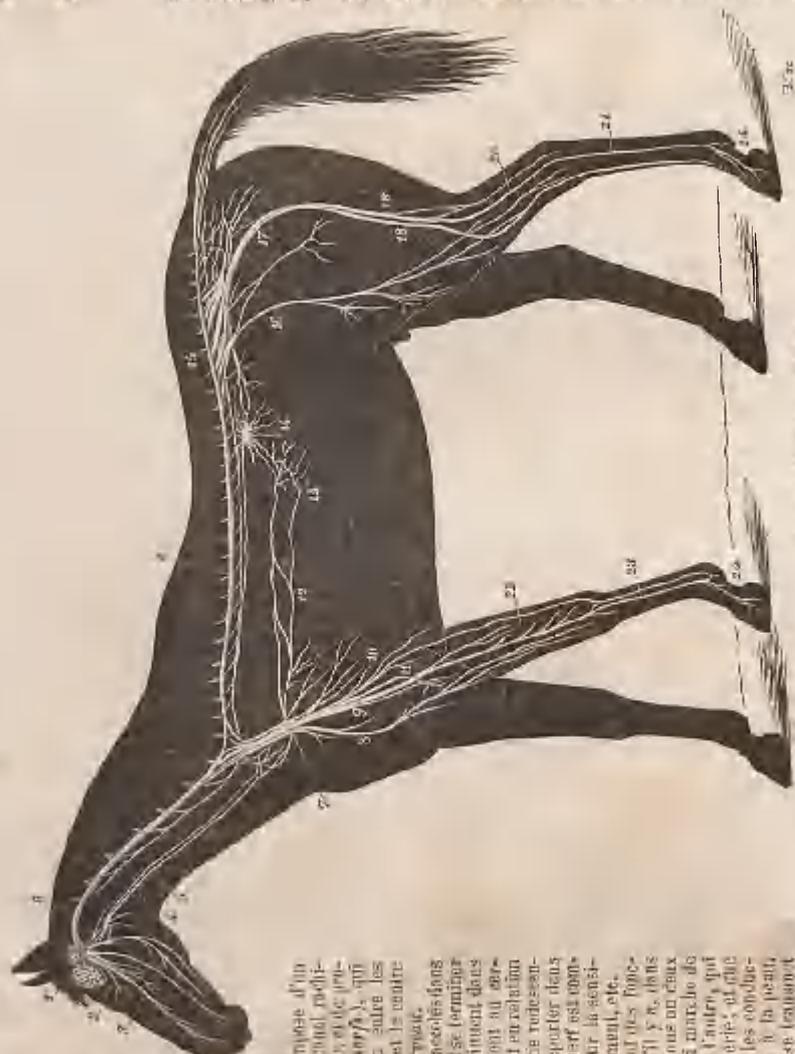
SIMPLE NOTION

DE L'ÉTAT DES NERFS
SUSCITÉS DE LA SENSIBILITÉ.

Le système nerveux, en quelque d'un axe central, se termine dans le crâne, médullaire et dans le corps du cheval et de plusieurs points périphériques (nerfs), qui établissent la communication entre les organes sensibles au tact et le centre perceptif ou exciteur de la vie.

Les nerfs partent des nerfs, accolés dans les centres nerveux et qui vont se terminer dans les divers organes et contiennent dans le système nerveux, parvenant au cerveau, s'y épanouissent, ont leur relation avec les cellules nerveuses, puis redescendent par la moelle pour se reporter dans les nerfs. Il en est de même pour les nerfs de la vie animale et végétative, etc.

Lorsque le point superficiel des fonctions nerveuses détermine qu'il y a, dans ce système, une sortie d'action au chef animal de commandement; l'un, qui marche de la direction vers le centre; l'autre, qui marche du centre vers la périphérie; et que les nerfs sont immédiatement les conducteurs de l'impulsion, avant à la fois, mais que l'excitation motrice se termine par les nerfs aux parties contractiles et l'organisme.



Appareil de l'innervation.

(ASPECT DES VAISSEAUX PRINCIPAUX DU SYSTÈME NERVEUX.)

Comme pour les vaisseaux, à l'exception de la moelle épinière et de la partie correspondante du grand sympathique, tous les autres nerfs sont dorsaux et asymétriques, c'est-à-dire qu'ils se retrouvent dans chaque moitié du corps.

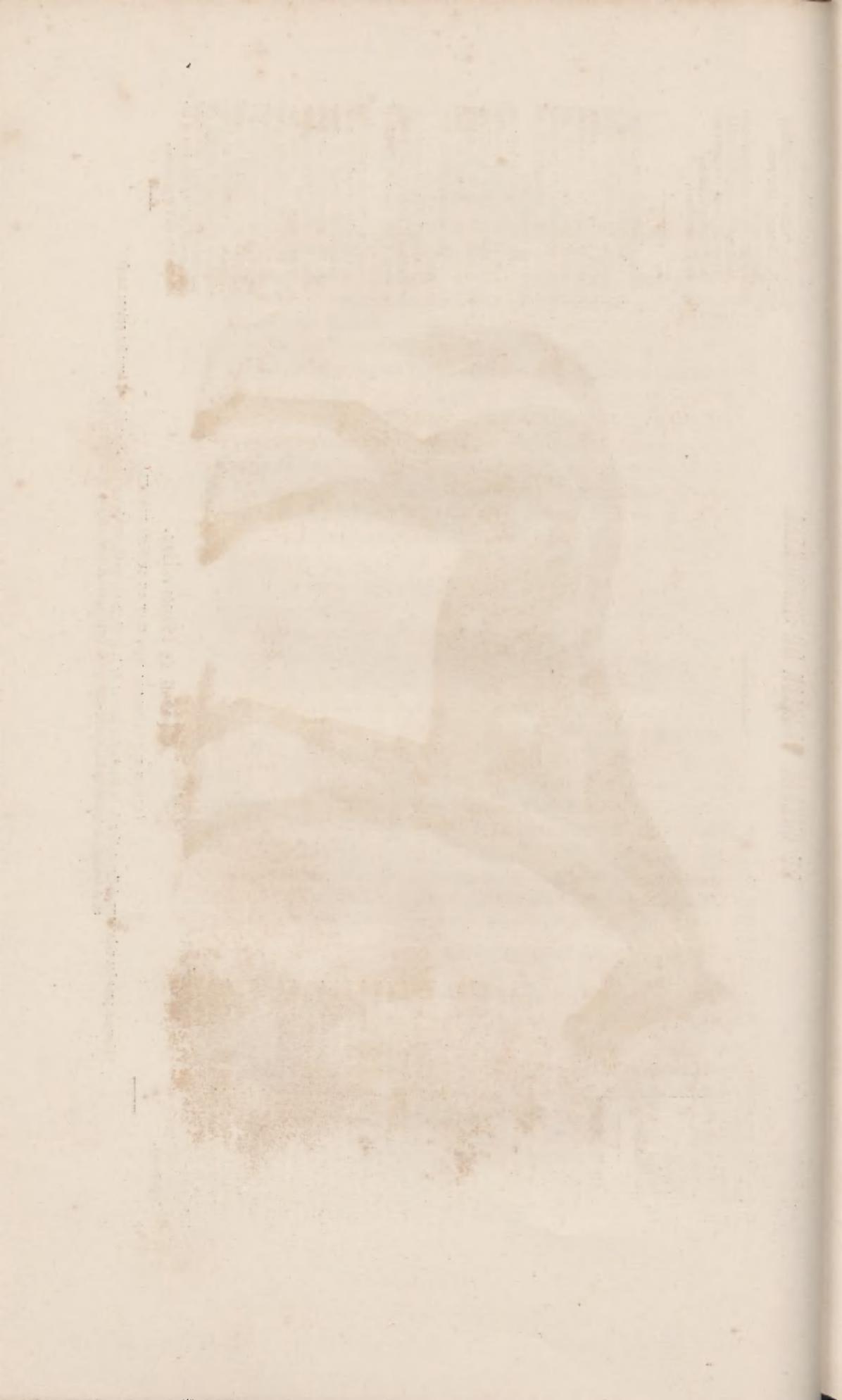
44. Ganglion semi-tentaire.
45. Plexus lombaire-supérieur.
46. Nœud innombrable.
47. Nœud innombrable.
48. Nœud innombrable.
49. Nœud innombrable.
50. Nœud innombrable.
51. Nœud innombrable.
52. Nœud innombrable.
53. Nœud innombrable.
54. Nœud innombrable.
55. Nœud innombrable.
56. Nœud innombrable.
57. Nœud innombrable.
58. Nœud innombrable.
59. Nœud innombrable.
60. Nœud innombrable.
61. Nœud innombrable.
62. Nœud innombrable.
63. Nœud innombrable.
64. Nœud innombrable.
65. Nœud innombrable.
66. Nœud innombrable.
67. Nœud innombrable.
68. Nœud innombrable.
69. Nœud innombrable.
70. Nœud innombrable.
71. Nœud innombrable.
72. Nœud innombrable.
73. Nœud innombrable.
74. Nœud innombrable.
75. Nœud innombrable.
76. Nœud innombrable.
77. Nœud innombrable.
78. Nœud innombrable.
79. Nœud innombrable.
80. Nœud innombrable.
81. Nœud innombrable.
82. Nœud innombrable.
83. Nœud innombrable.
84. Nœud innombrable.
85. Nœud innombrable.
86. Nœud innombrable.
87. Nœud innombrable.
88. Nœud innombrable.
89. Nœud innombrable.
90. Nœud innombrable.
91. Nœud innombrable.
92. Nœud innombrable.
93. Nœud innombrable.
94. Nœud innombrable.
95. Nœud innombrable.
96. Nœud innombrable.
97. Nœud innombrable.
98. Nœud innombrable.
99. Nœud innombrable.
100. Nœud innombrable.

La moelle épinière est couverte avec l'encéphale. Elle est soumise à l'encéphale les impressions qui lui arrivent par les racines postérieures des nerfs, elle conduit de l'encéphale aux organes, par les racines antérieures, les fonctions du mouvement, elle est donc un organe de transmission.

Le cerveau (conducteur des sensations), en communication avec la moelle et avec le cerveau, par l'intermédiaire de la moelle allongée, constitue une des parties les plus importantes du système nerveux.

En résumé, chaque partie est spécialement destinée au système nerveux à une fonction propre et déterminée.

Les lobes cérébraux sont le siège du principe qui dirige et commande le mouvement et coordonne les mouvements de locomotion; la moelle allongée, ceux de conservation; la moelle épinière se charge de transmettre à tous les nerfs les contractions musculaires immédiatement excitées par les nerfs. Or le cerveau est placé au siège de la sensibilité générale, c'est-à-dire que toutes les perceptions au collier des perceptions tactiles au sous-cerveau, et l'agent médiateur des mouvements volontaires et involontaires de l'organisme.



corps. C'est donc dans l'organisme tactilaire que réside la partie vitale, sensitive du corps, ainsi que les éléments de transmission de force de l'appareil locomoteur. — Qui de nous ne se sent pas remué par cette organisation magique dont la solution entre dans le vif des questions sensoriales.

Le principe vital, l'instinct, l'intelligence, la volonté, etc., ont été longtemps les limites posées au savoir; mais ces limites ont été renversées, depuis que la science a établi : « L'unité de tous les « phénomènes organiques et sensoriels, l'indication physiologique « certaine que le cerveau est l'organe de la volonté, et que toutes les « fonctions et toutes les facultés de l'être vivant sont réductibles aux « propriétés des éléments et des tissus dont il se compose. » (TAINÉ.)

LES SENSATIONS DU TACT, avons-nous dit, présentent des faits différents que l'analyse distingue et qu'il importe de signaler. En effet, les sensations tactiles comportent, d'une part, les SENSATIONS PHYSIQUES GÉNÉRALES toutes *passives* et, d'autre part, les SENSATIONS ATTENTIVES ou *d'activité*.

Les premières sont dues à l'action des causes extérieures, telles que l'action du chaud ou du froid qui donnent lieu, comme la *sécheresse* et l'*humidité*, à des sensations particulières que subit l'organisme et que tout le monde connaît. Les sensations répétées ou accoutumées; les sensations de fatigue, les besoins physiques, etc., peuvent être rangés dans la même catégorie.

« Il ne suffit pas, dit Condillac, d'avoir des sensations pour avoir « des idées, et nous n'avons des idées qu'autant que nous remarquons nos sensations; » — d'où les *sensations attentives* ou *d'activité*.

Dans leur nombre :

« L'effet de la pesanteur d'un corps, par exemple, n'agit pas seulement, fait observer le professeur Gerdy, sur la sensibilité physique générale; ainsi, quand nous soutenons un fardeau sur les épaules ou avec les mains, nous sentons le poids du fardeau par la sensation physique qu'il cause à la peau et par la sensation d'activité organique de la contraction des muscles qui agissent pour soutenir le fardeau; il y a donc sensation d'activité musculaire et même sensation tactile; or, avec de l'attention, nous distinguons en quelque sorte les différents degrés de pression auxquels nous sommes soumis.

« Par la sensation du tact, nous pouvons également, jusqu'à un

certain point, apprécier la *consistance* ou résistance que nous oppose la cohésion du corps, ou du ressort du corps, propriété qu'ont les corps élastiques de céder en opposant une certaine résistance à la force qui les distend ou les comprime, etc. — Il nous est possible encore de juger de la *situation relative* des corps peu étendus, peu volumineux, quand nous nous appuyons contre un arbre : nous pouvons, par la sensation du tact que le contact du corps nous fournit, apprécier s'il est oblique par rapport à nous et par la situation du plan du sol où reposent nos pieds. »

Nous pourrions citer nombre d'exemples à la reconnaissance des divers *sentiments* du tact ; ce qui précède suffit, pensons-nous, pour établir ces différences. Ceux qui voudraient être complètement édifiés sur la perfection des sensations tactiles n'auraient qu'à interroger les impressions tactiles d'un aveugle¹.

¹ A l'éclaircissement des merveilleuses propriétés de la *tactilité*, nous rapportons la remarquable définition du D^r N. Dally sur les *propriétés physiologiques de la main*.

Qu'est-ce que la *main* ?

Voici la définition qu'en donnent les auteurs :

« MAIN. — Partie du corps humain qui termine le bras et qui sert à la préhension des corps et au toucher. — La main se compose du carpe ou poignet, du métacarpe et des doigts »

« Placée à l'extrémité du membre supérieur, long levier mobile qui la porte à la rencontre des divers corps, la main, formée d'un grand nombre de petites pièces osseuses et terminée par cinq appendices flexibles, se moule à la surface des objets, en embrasse les contours, et présente dans son organisation, toutes les circonstances favorables à l'exercice du toucher.

« La main, dit M. Bécлар, est un organe de toucher par excellence. Lorsqu'on saisit, avec chaque main, un corps différent, ces deux corps ne confondent point leur impression en une impression unique, mais ils sont perçus chacun en particulier.

« C'est par le toucher, seul, que nous pouvons acquérir des connaissances complètes et réelles ; c'est ce sens qui rectifie tous les autres sens dont les effets ne seraient que des illusions et ne produiraient que des erreurs dans notre esprit, si le toucher ne nous apprenait à juger.

« La main de l'homme, dit M. Dally, exécute sur la matière organisée ou inorganisée, tous les mouvements déterminateurs ou créateurs de forme, dans une exacte proportion avec ceux de l'esprit qui les engendre intellectuellement, et cela dans une parfaite unité avec celle de l'âme qui les engendre moralement. La main est donc l'artiste dont l'esprit est le géomètre, et l'âme, le génie. »

« Aussi, dans nos jugements, nous rapportons tout, dit M. Bécлар, à la sensibilité de la main, au toucher, qui devient ainsi la mesure la plus juste, l'arbitre le plus libre. »

Remarquons, pourtant, que, contrairement aux faits matériels constatés par la science qui ne reconnaît dans la sensation qu'une impression reçue, transmise, perçue dans une même action cérébrale : on entend ordinairement par sensation, — ce que l'on ne peut trop combattre, — une excitation, dont on a conscience et que l'on rapporte à l'organe excité, quoique la perception s'accomplisse au cerveau !... C'est ainsi qu'on dit communément : je l'ai senti, je l'ai touché du doigt, c'est exact ; cependant, lorsque nous percevons une impression, lorsque nous nous brûlons les doigts, par exemple, il y a sensation reçue par ces organes, transmission de cette sensation au cerveau et perception ou conscience de la sensation par le cerveau lui-même ; en un mot, tout est là et rien que là.

Du tact attentif ou TOUCHER.

« Le toucher, dit le Dr Gerdy, n'est rien autre chose que le *tact attentif*. Ce n'est pas, fait-il observer, plus un sens que l'action de regarder, d'écouter, de flairer et de goûter : c'est l'action attentive du tact dont, par un usage particulier, on a fait souvent un sub-

Il y a plus, dit *M. Dally* :

Chaque doigt représentant aussi, à lui seul, une sphère d'action dont l'axe est le centre, les muscles le rayon, et la peau la circonférence, il s'ensuit nécessairement qu'en traçant ces quatre orbites concentriques spéciaux, la surface circulaire du bout de chaque doigt décrit, en même temps, selon le mouvement de chacun de ces orbites, une sphère d'action subordonnée qui se meut sur elle-même. L'ongle même est un plan d'appui pour l'exactitude de la pression sur les objets explorés. Enfin, et comme dernière remarque, la main fermée présente le plus haut degré de force qui lui soit propre, car la résultante de toutes les actions produites par toutes les parties de la main passe par sa paume.

La main gauche donnerait aussi des phénomènes semblables à ceux de la main droite, mais, comme cette main, dans une disposition symétriquement opposée.

Mais, c'est par l'action nerveuse qu'ils se produisent ces phénomènes ; il y a donc, dans la main, des nerfs spéciaux chargés de ces manifestations spéciales dans l'unité d'action de l'individu. »

Pour ne pas nous étendre au delà de notre cadre, nous laisserons de côté, si intéressant qu'il soit, l'ensemble des études sur les renflements nerveux, organes du *toucher*, bien distincts des *papilles nerveuses*, organes du *tact*. Les documents que nous venons de produire, d'après *M. Dally*, suffisent pour se faire une idée des richesses de la tactilité.

stantif, comme on pourrait dire le *regarder*. Il diffère donc essentiellement du tact proprement dit. Dans celui-ci, l'attention le plus ordinairement n'agit pas; dans le *toucher*, l'attention précède, ou accompagne l'action du tact, en sorte que l'intelligence écoute, si je puis ainsi dire, la sensation au moment où elle lui parle; en d'autres termes, où l'esprit est prêt ou disposé à percevoir, à juger les impressions que le sens reçoit ou va recevoir. — Les effets du tact ou du toucher sont donc trop différents pour être désignés sous le même nom. »

Nous ajouterons comme péroraison : que tout ce que nous entendons, voyons, touchons, goûtons et sentons n'est qu'une série de simples variations du tact et de l'état de notre propre condition qu'il nous est impossible de dépasser, selon l'expression de l'éminent président J. Tyndall, « même de l'épaisseur d'un cheveu ». Et que le cerveau est l'organe, le *sine qua non* de la tactilité. « — C'est une sorte de polypier, dit M. Taine, dont les éléments ont les mêmes fonctions, c'est le répétiteur des centres sensitifs. »

Les animaux possèdent le sens du tact à une haute perfection, la sensibilité tactile est développée à des degrés divers, selon l'espèce, et se perfectionne par le stimulant de l'instinct de conservation; elle se montre très-délicate chez les animaux inférieurs, mollusques, annélides, etc., et d'une perfection exquise chez les êtres complètement privés de sens spéciaux, tels que les actines, les polypes, etc.

« Les végétaux paraissent également posséder cette propriété, dit encore le D^r Gerdy; autrement, comment s'expliquer la faculté que possède la sensitive de resserrer l'une contre l'autre leurs folioles, de fléchir ses rameaux et ses branches, lorsqu'on pince une de ses feuilles? Comment surtout comprendre que la *Dionea muscipula* contracte ses feuilles, embrasse et étouffe l'insecte imprudent qui vient se reposer à leur surface, si elle ne l'a pas senti? »

Quoique la plupart des animaux puissent toucher par presque toutes les parties de leur surface, il en est qui ne paraissent pas

employer leur sensibilité tactile à l'exploration des corps. Sans passer en revue les différentes manières de toucher des animaux selon leur conformation, disons que la plupart exploitent à cet usage une ou plusieurs parties et le plus ordinairement celles qui avoisinent l'odorat.

Couronnons cet article par la citation ci-après tirée d'un discours de M. J. Tyndall, président de l'*Association britannique pour l'avancement des sciences* (publié par la *Revue scientifique* du 19 septembre 1874) :

« Le tact est pour ainsi dire la langue mère de tous les sens, c'est en cette langue qu'ils doivent être traduits pour être de quelque utilité à l'organisme. De là dérive son importance. Le perroquet est le plus intelligent des oiseaux, et c'est chez lui que la puissance tactile est le plus développée ; au moyen de ce sens, il gagne des connaissances impossibles à posséder pour des oiseaux qui ne peuvent se servir de leurs pattes comme de mains. L'éléphant est le plus sagace des quadrupèdes, et la base de cette sagacité est la faculté et l'adresse tactiles, ainsi que la multiplication d'expérience qui en est la conséquence, et qu'il doit à sa trompe si merveilleusement adaptable. Pour une cause semblable, les animaux appartenant à la race féline sont plus intelligents que les animaux munis d'un sabot, en faisant toutefois exception pour le cheval, qui possède des lèvres préhensibles et sensibles. Dans l'ordre des primates, l'évolution de l'intelligence et celle des appendices tactiles marchent concurremment. Parmi les plus intelligents singes anthropoïdes, nous trouvons le sens du tact et sa délicatesse grandement augmentés, de sorte que de nouvelles avenues de connaissances sont ainsi ouvertes à l'animal. L'homme couronne l'édifice non-seulement en vertu de la puissance de ses mains, mais grâce à l'énorme extension de la portée de son expérience, par l'invention d'instruments de précision qui lui servent de sens et de membres supplémentaires.

.....»

IV.

Des conditions organiques ou du fonctionnement de la tactilité¹.

Le premier venu comprendra que la machine animale, comme toute machine, ne peut fonctionner avec aisance si tous les ressorts

¹ Ainsi que nous l'avons vu, dit le D^r N. Dally, dans ses *Considérations cinésiologiques*, « l'appareil de la tactilité est répandu par toutes les parties du corps : dans les membranes du cerveau, du cervelet, de la protubérance annulaire, de la moelle épinière ; dans toutes les tuniques des os, des nerfs, des muscles, des vaisseaux ; dans toutes les membranes muqueuses des viscères, enveloppes qui forment les limites des organes intérieurs et dans celle de la peau qui limite la forme de l'animal.

« L'appareil du tact est donc spécialement membraneux épidermique et dermique, ou, comme nous l'avons déjà nommé, cutané-respiratoire.

« Cet immense appareil du tact est donc de la plus grande importance. Selon Broussais et tous les auteurs, soit anciens, soit modernes, *le calorique est le premier et le plus important de tous les stimulants, et s'il cesse d'animer l'économie, les autres perdent leur action sur elle : le calorique met en jeu la puissance qui compose les organes.* »

Sous le rapport physico-chimique, d'après M. Claude Bernard, « la vie n'est qu'une modalité des phénomènes généraux de la nature. Elle n'engendre rien ; elle emprunte ses forces au monde extérieur, et ne fait qu'en varier les manifestations de mille manières. — Elle puise donc dans l'air et dans l'alimentation les éléments de ses pertes incessantes. »

« Ce travail de désassimilation et d'assimilation, dit encore M. N. Dally, est un fait chimique, mais c'est dans l'action physique, c'est dans les contractions musculaires déterminées par l'excitabilité des nerfs, qu'en réside la cause.

« *A chaque organe, selon les besoins, et en proportion de sa sphère d'activité.*

« Ainsi l'excitabilité des nerfs, la contractilité des muscles et la vascularité sont les trois principales manifestations de la vie dans l'organisme. C'est sous l'influence de l'excitabilité des nerfs que les muscles se contractent, mettent en jeu le mécanisme vivant ; d'abord, les organes respiratoires puisent dans l'air l'oxygène nécessaire à la purification du sang. Ensuite les valves du cœur cèdent à l'impulsion du sang régénéré qui porte à chacune des parties de l'organisme ses éléments plastiques réparateurs.

« L'équilibre se maintient, et la machine fonctionne dans un rythme normal et harmonieux, aussi longtemps que le nerf, le muscle et le sang conspirent, chacun selon sa destination, à fournir la somme d'activité nécessaire à toutes les fonctions.

« Il faut encore que ces conditions essentielles à la vie soient réparties dans toute l'économie d'une manière proportionnelle aux exigences de chaque organe. Or cette juste répartition dépend surtout du nerf, du muscle et du sang, dont les mouvements sont primordialement corrélatifs entre eux.

« Sans doute, toutes les parties du mécanisme vivant sont indispensables au même degré pour entretenir le mouvement ; mais quand on considère l'importance

dont elle se compose ne sont point dans les rapports tels que chacun s'harmonise le plus parfaitement possible avec l'ensemble. Or, envisagés au point de vue de l'équitation, les sensations, les impressions, les stimulations, les frottements, les chocs, font partie de ces ressorts, qui ne peuvent fonctionner utilement si le mécanisme en est défectueux, si les forces impulsives se contrarient, se neutralisent mutuellement, c'est-à-dire si les effets des *agents* internes et externes ne s'harmonisent point avec les effets des *aides* et ceux-ci avec les théories des sciences et des lois générales de la tactilité. Il est évident que, dans le cas où les idées et les déterminations qui naissent de l'ensemble de l'entendement de l'animal se trouvent en opposition avec celles qui servent de bases de conduite, une sorte de perturbation existe dans l'ordre sensitif, et cette perturbation, passant par degré dans l'ordre mécanique, y produit les désordres que nous avons signalés.

Or, en prenant, comme on dit, la nature sur le fait, on se trouve tout d'abord en présence de deux grandes fonctions qui caractérisent la machine vivante : la *sensibilité* et le *mouvement*, pour les étudier non-seulement en eux-mêmes et dans leur mutuelle connexion, mais encore dans leurs manifestations respectives sous l'influence des agents de toute nature, et principalement par suite des effets des aides sur le corps de l'animal.

Ce qu'il importait surtout de bien constater, c'est que les nerfs *sensitifs* transmettent les impressions qu'ils reçoivent au cerveau,

des fonctions qui établissent les rapports avec les agents extérieurs, n'a-t-on pas le droit de regarder cette importance comme relativement supérieure à toutes les autres ? Si donc le nerf, le muscle et le sang sont les parties principales du mécanisme vivant, les deux phénomènes corrélatifs de *concentricité* et d'*excentricité*, qui relie l'animal au monde extérieur et toutes les fonctions physiologiques entre elles, en sont les deux phénomènes primordiaux indispensables.

* Que ces deux phénomènes se produisent d'une manière normale, il y a équilibre ; tous les rapports s'accomplissent dans un mouvement d'ensemble et d'harmonie et concourent à écarter les causes de désordres qui pourraient s'y rencontrer. Mais si l'une quelconque des réactions a été impuissante, il y aura trouble dans les mouvements, et, dans ce sens, *souffrance* ; en sorte que *l'équilibre dépend moins directement de l'impulsion transmise que de la réaction particulière qui détermine le mouvement.* »

L'expérience tirée de l'étude des principes de la science et de la vérité philosophique, qui les contient et les explique, doit donc être aussi bien le fondement de la théorie rationnelle dans l'art de l'équitation, comme dans beaucoup d'autres.

duquel partent les nerfs *moteurs* qui engendrent le mouvement. Il y a donc un siège où s'opère le changement de la sensibilité primitive en sensation, et c'est là que s'opère le phénomène mystérieux et complexe de la *sensation en perception* réelle et de la *volition en expression* de mouvement.

La *sensibilité tactile* serait donc la faculté que possèdent les pulpes nerveuses de recevoir les impressions, lesquelles sont transmises au cerveau, organe spécial des sensations qui les élabore, les combine, les transforme en mouvement. La rapidité avec laquelle sont portées au cerveau les impressions reçues par les organes de la sensibilité, et la rapidité non moins grande avec laquelle les déterminations de la volonté, partant du cerveau, se transmettent aux organes locomoteurs font supposer, dans les nerfs, soit dit en passant, l'existence d'un agent fort analogue, sinon semblable à l'électricité.

Le principe de l'action cérébrale est donc un fait de premier ordre à envisager dans la locomotion, car il est le seul qui nous montre le principe du mouvement et l'unité d'action locomotrice.

Il est inutile d'entrer ici dans des détails qui nous conduiraient au delà des limites que nous avons dû nous prescrire. Il faut donc admettre l'existence de ce principe organisateur qui agit sur la matière et s'approprie ses éléments, qui coordonne, combine, distribue et emploie à l'évolution de la machine vivante les forces existantes selon les conditions physiques de l'organisation qu'il nous est impossible d'approfondir.

Si les connaissances de l'organisme doivent diriger l'étude des divers modes de locomotion, dont les mouvements restent toujours subordonnés aux lois de l'équilibre, ne peuvent-ils être embrassés dans leur ensemble, et, de plus, être considérés sous certains points de vue particuliers des sensations, propres à déterminer les propriétés qui les font naître ?

Ces sensations ne fixent-elles par les mouvements, n'en circonscrivent-elles pas la force ? Ne font-elles pas voir très-nettement par quels rapports directs ils sont liés entre eux, et qu'ils restent toujours soumis aux impressions des sens et à cette force que l'on nomme l'instinct de conservation ?

C'est de cette étude connexe envisagée rigoureusement comme elle doit l'être, que dépend la connaissance du cheval ; le plus utile,

puisqu'elle embrasse, directement ou indirectement, et dans toutes leurs applications ou combinaisons possibles, toutes les connaissances de la *tactilité animale*.

Aussi, dès lors que l'on a négligé l'étude des rapports qui existent entre les propriétés tactiles et les facultés *psychologiques* du cheval, ces dernières facultés se sont trouvées forcément obscurcies dans le vague des suppositions et laissées à la dérive des idées les plus extravagantes de l'imagination.

Il ne pouvait en être autrement, du moment qu'aucun point de rattachement ne pouvait fixer les résultats de l'observation et établir, par l'expérience, une connexité entre ces deux forces tout à fait inhérentes dans leurs effets.

Or il importe donc de donner un soin tout particulier aux facultés tactiles organiques en envisageant dans toute leur profondeur les impressions diverses qu'elles provoquent pour en apprécier la valeur sensoriale et l'équilibration dynamique intérieure, afin d'arriver à diriger les forces organiques vers cet état d'harmonie, où l'ensemble des mouvements présente les meilleures conditions de légèreté dynamique, où le corps contient, pour ainsi dire, la plus grande somme de force virtuelle.

Il nous reste encore, après avoir analysé les facultés de la tactilité, pour atteindre le but que nous nous sommes proposé, c'est-à-dire mettre à néant les préjugés de l'équitation en matière de locomotion du cheval surtout, à examiner, à un point de vue plus particulier de l'art équestre, les rapports des phénomènes du tact avec les mouvements des organes locomoteurs et surtout les rapports de ceux-ci avec les incitations tactiles du cavalier.

Les connaissances léguées par la tradition, les règles de conduite adoptées, enfin les principes admis en équitation, — auxquels des apparences de vérité théoriques donnent raison, — sont modifiables et doivent être modifiés toutes les fois que les conceptions physiologiques changent, les conditions de pratique rationnelle changeant aussi nécessairement. C'est pourquoi, loin de s'attaquer d'abord à la pratique directement et telle qu'elle existe, ce qui peut occasionner des perturbations, il est préférable de renverser hardiment les principes d'où l'équitation actuelle découle pour arriver lentement mais sûrement à son amélioration.

V

Spéculations tactiles au point de vue équestre¹.

Quel que soit l'intérêt qui se rattache à cette étude, nous dirons, tout d'abord, que le cheval, comme tous les animaux, agit fatalement en vertu de ses dispositions tactiles organiques, et que l'on peut dire, d'une manière générale, que l'étendue de ses facultés est en raison du développement du système nerveux, et du degré de dressage auquel le cheval est parvenu : que ses actes instinctifs, que l'on attribue à son intelligence, répondent d'une manière déterminée et fatalement nécessaire aux impressions sensoriales; qu'enfin tous les mouvements obtenus par les *aides* du cavalier ne sont que le fruit de l'habitude et d'appels faits à la mémoire du cheval; et qu'en un mot, selon l'expression d'un célèbre physiologiste, l'animal est une organisation ou, mieux encore, une machine vivante en action. — Mais une machine régie par la tactilité cérébrale: sentant, pensant, voulant.

Ainsi, après avoir prouvé que les organes du *mouvement physiologique* sont plus particulièrement le cerveau et les nerfs, ainsi que les muscles renfermant aussi des propriétés essentielles de vie ou de mouvement; que la nature des fonctions locomotrices étant le mouvement qu'apprécient les sens et le *toucher* en particulier; que celle des réactions instinctives étant le *sentiment* ou le fait de l'entendement qui relève des proportions intellectuelles et de la nature même de la tactilité: le moment est venu de déterminer les conditions mécaniques de l'organisme animal les plus favorables à l'exercice du *mouvement équestre* pour assurer sa prééminence sur l'organe du tact.

Le *tact*, ce sens dont on voit et touche les organes, dont on voit et touche les nerfs, dont on voit et touche les liens avec le cerveau: ce sens, enfin, par excellence, d'où dérivent tous les autres, doit nous éclairer dans la recherche de la connaissance de la perception intérieure et, par conséquent, de la sensation à imprimer dans l'exercice des aides. Aussi le mot *tact* désigne-t-il à la fois :

¹ Tiré de la *Cinésie équestre*.

et l'instinct qui sent dans le sens, et l'appareil sans lequel il n'y a point de sensation ; car c'est le tact qui crée le mouvement et le délimite.

Enfin, après avoir étudié la nature de l'animal, après avoir observé, comparé, rapproché les effets physiologiques des causes physiques et réciproquement, nous définirons ci-après les effets tactiles et les liens dynamiques qui unissent le cavalier au cheval par la solidarité et la connexion de ces effets entre eux et avec ceux des autres agents du mouvement. Nous en tirerons tout de suite les conséquences suivantes, à savoir : que, de ce qu'en principe tout ce qui est de même agrégation se cherche, s'attire et s'unit, la réunion des centres de gravité sous l'influence de leur état similaire d'attraction de forces se ferait, dès lors que l'harmonie des forces des deux organisations existerait en vertu de l'équilibre dynamique obtenu. Alors l'homme et le cheval ne feraient plus qu'un et se pénétreraient réciproquement de leurs impressions physiques et instinctives. Ce serait ainsi que l'écuyer, en dehors de toute idée de magnétisme, insinuerait ses forces d'autant plus pénétratives aux éléments dans lesquels il tendrait à les assimiler que sa force de volonté, alors toute puissante, prévaudrait. Il serait donc possible d'admettre dans ces conditions une seule et même intelligence, celle de l'écuyer faisant mouvoir deux corps ; car il y aurait désormais assimilation de sensation, de mouvement, et tous deux subiraient au même instant l'influence de chacun d'eux.

En résumé, nous pouvons conclure que les mouvements de locomotion ne s'exécutent qu'en vertu des perceptions intérieures instinctives, ou de celles produites par les agents extérieurs sur les sens ; que le siège de ces facultés est au cerveau, et que l'entendement dépend naturellement de la richesse et du développement des facultés tactiles.

On peut donc dire avec certitude que le principe du mouvement de locomotion réside tout entier dans l'élément nerveux ; que, par conséquent, l'action dynamique, ou propriété de transmission de forces, réside au cerveau ; que *sensation et mouvement* sont des dérivés de manifestations de l'instinct, car la *perception* des sensations, la *sensibilité* tactile, l'*expression* du mouvement, tout cela chez l'ani-

mal, n'est que manifestation sensoriale, n'est qu'élément de force sous la puissance des attributs de la tactilité.

La déduction incontestable de tout cela, c'est que l'excitation tactile des aides agit directement sur les facultés cérébrales, et que cela nous suffit pour en déduire les conséquences physiologiques et psychologiques que la *Cinésie équestre* établit comme base de la science rationnelle de l'équitation opposée à l'art automatique actuel dans la conduite du cheval.

Mais là ne s'arrête pas le bénéfice de cette spéculation, le cavalier y trouve encore par lui-même les principes qui doivent le guider, les lois de l'organisation qu'il doit respecter, la raison profonde des effets *tactiles* qu'il applique, s'élevant par là au-dessus de l'exécution mécanique de l'organisme confié à ses aides; s'identifiant, pour ainsi dire, aux propres sensations de l'animal et perfectionnant, par cela même, ses moyens incessants de conduite, il se procure de la sorte de grandes jouissances et acquiert le *tact* désirable pour les exercices de haute école. Car rien ne prédispose son esprit à des impulsions antiharmoniques, rien ne le détache de la coordination de ses aides, de l'union des centres de gravité, de la véritable interprétation des lois de la locomotion, rien ne le détourne enfin des vérités du mouvement physiologique, fondements nécessaires de l'équitation; — tout, au contraire, le retient et le ramène dans la communauté d'impulsion et d'expression, car il trouve dans cette sphère d'action les deux grands principes les plus efficaces pour obtenir l'équilibre hippique: la pondération de la mécanique et la légèreté motrice. Il sent dans ses impulsions une interprétation de la nature de l'animal qui le pénètre et le guide, qui domine les harmonieuses combinaisons des effets de ses aides et le conduit à une parfaite domination du cheval.

L'homme voudrait, en équitation, pouvoir s'affranchir de toute règle, de toute loi, de tout principe. Il voudrait suivre ses impulsions naturelles de domination et, selon son bon plaisir, soumettre le cheval à tous ses caprices. Aussi se croit-il habile quand, par des moyens quelconques, il est arrivé non pas à dresser, mais à harasser l'animal; à le *forcer* en un mot. C'était là l'équitation

naturelle, simple, primitive, sauvage ; c'est encore aujourd'hui celle des maquignons, mais qui ne peut suffire à l'homme intelligent.

La méthode pratique rationnelle est donc celle qui prend, pour point de départ, l'observation de l'animal dans son instinct et dans ses attributs *tactiles* et qui, dans la théorie, applique le *sens intime des aides* au développement de ces facultés.

Par son application on se rend compte des rapports intimes des facultés entre elles. On voit qu'elles se touchent, se fondent et se modifient par le plus ou moins de concentration des forces ; *que tous les phénomènes de la locomotion prennent leur source dans l'état présent des fonctions cérébrales, et que tous les mouvements dont elle se compose ne sont que la résultante de la tactilité en jeu.*

L'étude de notre méthode réclame, il est vrai, plus qu'aucune autre, le concours de l'observation des phénomènes du mouvement et la recherche des causes qui peuvent le provoquer, ainsi que la connaissance des facultés de l'animal et la destination que ces facultés sont appelées à remplir. Mais ces données une fois conçues et les bases d'opérations une fois adoptées, les moyens de conduite se trouvent tout à coup simplifiés. Ces réformes écartent, en outre, un grand nombre d'idées fausses ; elles montrent nettement au cavalier observateur le véritable but auquel il doit tendre, et lui fournissent les éléments les plus simples sur lesquels il peut, avec certitude, établir l'accord et l'entente de ses aides.

Enfin elles indiquent au professeur les bases les plus solides sur lesquelles il peut appuyer ses leçons ; car, en parlant de l'influence du système nerveux sur l'organisme, en déterminant son action directe sur le mouvement, l'écuyer peut rendre, pour ainsi dire, palpables les principes qu'il enseigne. Il peut encore prouver, d'une manière évidente, l'importance de ne pas les transgresser et faire sentir au cavalier que les moindres actes de ses aides doivent être étroitement liés à la tactilité de l'animal ; et que la force de l'habitude devient, pour lui, un besoin non moins impérieux que l'instinct de conservation qui domine sa volonté.

Or il nous a paru plus qu'utile, nécessaire, dans l'état actuel où se trouve l'équitation, d'entreprendre un examen approfondi de

tous les phénomènes physiologiques et psychologiques qui s'opèrent dans la locomotion ; de définir, en partie, ceux de la *sensibilité* tactile, ou *perception* tactile, de démontrer qu'ils se rapportent à la grande variété des autres perceptions relatives aux organes des sens ; de constater enfin la véritable action des *aides* sur l'organisme animal, et d'exposer, en un mot, les principes théoriques et pratiques de l'équitation rationnelle qui démontrent que le cheval est une machine vivante, mais non automatique, que l'on ne peut faire manœuvrer par la statique et la dynamique sans la connaissance des lois de l'animalité.

Voilà des faits qu'il importait de constater et qui s'offrent sans cesse à l'observation du cavalier ; des faits qui lui sont indispensables à envisager pour concevoir, apprécier et diriger sûrement tous les mouvements de locomotion du cheval.

Il faut donc le convaincre que l'équitation doit être raisonnée, qu'il existe une science propre et distincte qui mérite ce nom ; que cette science n'a rien de mathématique, qu'elle est toute de sentiment, et qu'elle diffère de l'équitation actuelle en général ; qu'elle possède des principes accessibles à toutes les intelligences et assez rationnels pour constituer une doctrine à part ; que cette doctrine, qui repose sur la nature du cheval, est assez certaine pour qu'elle puisse d'elle-même, et de son propre fonds, donner au cavalier des connaissances suffisantes sur les facultés de l'animal, sur les moyens de conduite rationnels, en un mot sur tout ce qui se rattache au cheval et à l'équitation.

Il y a sans nul doute une immense distance entre l'intelligence tactile de l'homme, faculté du *toucher* qui s'étudie, et l'instinct tactile de l'animal, expression fatale ou essence intime de la substance cérébrale impressionnée ; mais, dans ces deux êtres si différents au moral, existent des éléments physiques entièrement identiques. Ainsi, par le fait seul de leur rapport physique et dans son résultat élémentaire, là où il ne s'agit que d'une simple agrégation de forces, ou plutôt d'entente tactile, d'assemblage de volontés, il y a donc des rapports possibles, il y a une élévation de puissance, il y a prédominance des *aides* dont la raison se conçoit non-seulement sous le rapport de leur coordination impulsive, mais qui s'explique par leur condition de causes

dominantes. Dès lors l'instinct amené à agir sous l'impulsion des aides, et captivé par l'association ou fusion des centres, n'est pas seulement alors un effet direct de sa force virtuelle régénérée, mais une manifestation de la puissance morale du cavalier sur les facultés instinctives d'un effet direct de développement pour ces facultés, de telle sorte qu'elles s'augmentent de cette puissance. C'est ici qu'on peut appliquer cette maxime : *l'union fait la force*, car elle est bien, en équitation, la formule des conditions d'équilibre hippique réalisée par l'association des volontés.

CONCLUSION.

Pour bien comprendre la spécialité, l'étendue, la puissance de cette propriété du *SENTIMENT TACITE ÉQUESTRE* par laquelle l'homme de cheval coordonne ses impulsions en raison des impressions du cheval, du degré d'habitude des mouvements et de la sensibilité que l'animal éprouve au contact des impulsions tactiles des aides, il faut se convaincre qu'il existe, entre lui et le cheval, une connexité de facultés tactiles qui les unit, et que dans l'exercice de cette puissance, la nature de l'animal (et ici il faut entendre par nature les causes premières agissant sur l'organe du tact et dans l'organisme tout entier), la nature, dis-je, se prête avec une sorte de complaisance à satisfaire les désirs de l'homme dès qu'il agit sur elle selon ses lois ; elle agit avec lui et pour lui, elle modifie, elle perfectionne les impulsions dans ce qu'elles ont d'anormal, et toujours d'après les vues et les desseins du cavalier. Si quelquefois elle trompe son attente, parce qu'il s'est trompé lui-même, le plus souvent elle va au-devant de ses désirs.

Lors donc qu'on envisage ces rapports d'où il résulte que la force de volonté de l'homme est, sous une forme cachée, le foyer qui contient intellectuellement et physiquement l'essor des facultés de l'animal, — par le phénomène complexe de l'idée communiquée et de la fusion des sensations tactiles, — on est frappé de l'évidence de cette vérité, que le sens du tact, ou sensibilité tactile elle-même, par toutes ses perfections, est l'intermédiaire intelligent, savant, par lequel la volonté de l'homme se manifeste à l'animal. C'est en elle que se trouve initialement toute harmonie, tout rythme, toute

expression des membres. C'est la puissance incarnée, toujours vivante et toujours nouvelle, par laquelle l'homme inculque sa volonté. Lorsque l'habitude, de son côté, a conquis son empire, l'impulsion, aussi légère qu'elle soit, se transforme alors en suggestion, en insinuation ; la sensibilité tactile de l'animal se la rappelle sous toutes les formes variées de mouvements imprimés dans le cerveau, et l'instinct du cheval en devient en quelque sorte l'écho ; il la traduit, la pressent, l'exprime. Nous le demandons, après cela : l'homme a-t-il bien le droit de s'arroger quelque priorité dans le mouvement, de s'attribuer quelque savoir dans l'exécution de l'exercice si extraordinaire qu'il soit ? Tout le mérite n'en revient-il pas à la merveilleuse organisation de l'animal ? Ne nous expliquons-nous pas, maintenant, que l'art se borne à bien peu de choses ? Et que s'il a paru jusqu'à ce jour si difficile, c'est qu'on n'a jamais bien su l'interpréter.

Aussi, le cavalier, avec quelque peu de sentiment équestre que donnent la pratique et l'expérience, parvient-il à se rendre facilement maître des forces aveugles de l'animal, en même temps qu'il les soumet à ses volontés, et qu'il les dirige à son gré. Mais, encore une fois, l'expression du mouvement appartient seule à la mécanique, et la liberté à accorder à cette expression est le CRITERIUM du sentiment équestre qui constitue l'action, l'énergie du mouvement. L'art équestre à cet égard commence où cette liberté de la mécanique commence ; il est nul là où cette liberté est entravée, et la liberté d'action du cheval, sous la domination absolue du TACT, est la condition première de toute conduite rationnelle du cheval.

Nous ne pouvons trop nous appesantir sur ces considérations. Car le pouvoir que le cavalier exerce sur l'organisme — par l'incitation normale des forces de l'animal au moyen de ses aides — selon les lois d'après lesquelles ces forces agissent ; il l'exerce de même par la connaissance de la réaction de ces mêmes forces sur le *tact*. Et ici nous nous adressons surtout aux initiés dans l'art de l'équitation. Car aucun n'ignore, ou ne doit ignorer, que le *tact* a tout à la fois pour objet dans son *sentiment* du *toucher* l'impulsion rationnelle et l'expression rationnelle du mouvement. Deux buts lui sont proposés qui se reliait ensemble dans une action commune : l'expression naturelle du mouvement du cheval sous la domination entière de l'impulsion cachée des aides.

Et, ainsi que je l'ai également défini ailleurs : exercer les sensations tactiles de l'animal n'est pas seulement les exciter, les utiliser, c'est apprendre à laisser aux forces musculaires la liberté d'action nécessaire à leur fonctionnement. Or, le perfectionnement du *toucher* des aides et sa *science* de perception doivent être d'une continuelle étude dans la pratique du cheval, car les perceptions du *tact*, qu'on le sache bien, sont les plus sûres, et ce que perçoit le *toucher* il le perçoit bien ; aussi, lorsqu'il est suffisamment exercé, le cavalier unit par une perception simultanée, au jugement du déplacement du centre de gravité, de la légèreté et de la solidité de l'animal, le jugement des sensations également simultanées qui détermine l'action et la réaction de la mécanique vivante.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que tout cela est trop savant et en dehors de compréhension du cavalier : mauvaise excuse. Certes, s'il s'agissait d'identifier le cavalier au pourquoi et au comment de tous les phénomènes physiologistes du mouvement, à l'action concentrique et excentrique de la mécanique, la chose serait difficile ; mais bien certainement, cependant, beaucoup plus réalisable et surtout plus profitable que les données abstraites des extenseurs et des fléchisseurs, de la nomenclature des leviers osseux et de leur fonctionnement dans l'allure. Il s'agirait tout simplement de démontrer au cavalier que son devoir comme être intelligent, — et dans son propre intérêt, — ne peut s'exercer qu'au moyen du *tact*, en d'autres termes dans un *sentiment* étudié des facultés de l'animal ou sorte de participation et d'identification des forces du cheval. Ce serait des idées moins élevées, mais tout aussi pratiques, il pourrait arriver à comprendre celles énoncées plus haut et irait y chercher la raison décisive de ses moyens de conduite. Les faits si divers de l'impulsion et de l'expression, en apparence si contraires, étant ramenés à un principe commun : la légèreté de la mécanique — qui lie l'homme et le cheval par des rapports physiques — ce principe deviendrait lui-même l'initiateur naturel de tous les phénomènes d'expression du mouvement de locomotion ; — telle est la clef, tel doit être le promoteur, le régulateur du *tact* en équitation, — lequel apprécie le degré de légèreté nécessaire au mouvement, sans se départir de ce principe : que tout réside dans les proportions.

Aussi, ne faut-il pas croire, quoi qu'en disent certains auteurs avec-

glés par la routine, que cette recherche constante de la légèreté fasse des chevaux incertains. Tout consiste à l'approprier selon la nature du cheval et à lui en donner l'habitude, ce qui le disposera toujours à une grande franchise d'allure surtout lorsqu'il s'agira d'aller vite. Cela tombe sous le sens : facilité dans son exercice par le rehaussement du centre de gravité, — au lieu de sentir ses mouvements entravés par le poids vacillant du corps de l'homme et les effets décousus des aides, — le cheval prendra alors de lui-même la position de tête et d'encolure favorable au fonctionnement des centres musculaires ; il sera assuré dans son allure et fixé sur les intentions de son cavalier sans qu'il ait besoin de lui faire sentir l'appui permanent du mors. — Une communication constante mais légère des aides suffit au cheval assoupli ou plutôt habitué à cette liberté d'action. Nous y reviendrons.

Affirmons-le, l'art équestre est le savoir d'harmonier, au moyen des effets des aides, les sensations de l'animal par des impulsions tactiles propres au mouvement de locomotion du cheval, et de produire, par l'emploi même de cette coordination des forces de l'organisme, quelque chose de plus parfait que ce qui existe dans l'ordre naturel, et d'ajouter ainsi à l'organisation primitive une organisation secondaire qui la perfectionne.

Ainsi défini, l'art de l'équitation ne peut être le fait de l'emploi inconsidéré des effets des aides ; il est un pouvoir réfléchi qui procède avec intelligence et connaissance des causes dans les rapports de relation, de coordination, de proportion et d'harmonie avec les phénomènes qui disposent du mouvement de locomotion et, comme tel, il appartient exclusivement à l'homme qui s'identifie à la nature du cheval.

Mais ce n'est pas seulement en vue du perfectionnement de l'art qui lui fournit les indices propres à ces impulsions ; ce n'est pas seulement pour dominer les éléments dont il s'approprie les forces que le cavalier intelligent exerce sa domination. La puissance du tact n'est point renfermée dans ces limites, son action s'applique à la nature des facultés instinctives de l'animal, qu'elle cherche à transformer, à modifier, à perfectionner. C'est donc dans la connaissance du principe supérieur du mouvement de locomotion, c'est en outre dans la savante interprétation des merveilleuses facultés

tactiles de l'organisme; c'est sur ce clavier infiniment intelligent sur lequel le cavalier peut exercer son pouvoir : qu'il faut chercher les conditions nécessaires de l'impulsion rationnelle.

Voilà ce que l'équitation raisonnée commande, et de quoi l'on ne s'est jamais préoccupé. Et comme en définitive l'art, dans celui qui le possède, n'est qu'un pouvoir secondaire agissant sur l'organisation tactile — dont les lois de fonctionnement normal ou d'équilibre sont nécessaires, et ne pourraient être violées sans que l'ordre organique fût troublé, — c'est une condition imposée au cavalier que celle de procéder, dans la coordination des aides, toujours en vue de maintenir cet équilibre des facultés et dans lequel il trouve la seule direction rationnelle possible. Et comme en réalité il ne peut utiliser, modifier et perfectionner le mouvement de locomotion que par des sensations appropriées à la tactilité de l'animal, sa puissance d'action est circonscrite par les principes immuables du fonctionnement de l'organisation sans le secours desquels il ne peut rien. — C'est cette clause fondamentale qui doit toujours être présente à l'esprit du cavalier, que l'on oublie, ou plutôt qu'on ignore, et dont on méconnaît les conséquences.

Or, l'état de l'organisation du cheval dépendant uniquement de celui du système nerveux qui l'anime, il s'ensuit que le mouvement auquel nous le soumettons en équitation n'est pas seulement l'expression des effets physiques et mécaniques de l'organisme, mais le résultat de modifications dans la manière dont le cheval sent, désire et veut, dont la conséquence doit être d'amener un changement dans les propriétés du principe animateur de l'organisme; c'est-à-dire la volonté.

Si donc les mouvements de locomotion du cheval ne sont autre chose que des changements dans la manière de sentir et de vouloir de l'instinct, ils ne peuvent se modifier que par une série d'impulsions imprimées à la sensibilité nerveuse par l'organe du tact pour arriver à dominer cette volonté. C'est donc à la sensibilité tactile que le cavalier doit recourir, c'est donc à l'instinct seul que le cavalier doit adresser les impulsions de ses aides avec discernement, sans s'écarter des principes de fermeté et de douceur, les seuls persuasifs.

Je ne puis entrer ici dans des considérations plus étendues sur

cette théorie équestre qui m'entraînerait au delà des bornes de cette étude; mais qu'il me soit permis de recommander la lecture de cette partie de la Cinésie équestre qui, traitant de la *cinésiologie hippique*, — ou science du mouvement auxiliaire correspondant à celle du mouvement naturel, — peut éclairer l'homme de cheval sur ces questions les plus élevées dans l'art qui nous occupe.

En dernière analyse, il faut admettre que l'équitation doit s'emparer des nouvelles découvertes faites par la science physiologique et les appliquer à l'extension de l'art pour la réalisation de la conquête absolue du cheval, de la conservation et du perfectionnement de ses facultés et de l'amélioration de la race chevaline enfin. Déjà, ainsi que je l'ai dit, la voie du progrès a été largement préparée par les travaux de savants écuyers militaires. En outre les efforts faits dans chaque spécialité ont permis de mieux apprécier ces spécialités et de nous conduire ainsi à des généralisations plus importantes; mais l'art de l'équitation, pensons-nous, ne peut être interprété, défini, autrement que nous l'avons fait, car il n'a pas d'attributs: calme, fermeté, douceur, coordination des aides, insinuation du mouvement, *tact*, volonté, c'est tout l'art. Il emprunte à l'expérience les moyens reconnus les plus propres à l'insinuation de sa volonté, mais, encore une fois, il les harmonise en raison des facultés du cheval et d'après le genre de mouvement à produire et toujours selon l'influence présente des agents extérieurs sur les sensations du cheval; de telle sorte que certains effets d'ensemble des aides qui, communément, pourraient être superflus ou même nuisibles, dans les allures vives surtout, acquièrent plus d'importance dans les allures raccourcies et deviennent nécessaires dans toute circonstance fortuite pour rétablir la légèreté et l'équilibre dans les impressions des sens.

L'écuyer, pas plus que le cavalier, ne peut détourner entièrement le cheval des effets des causes extérieures; il doit au contraire s'emparer de ces impulsions et les mettre à profit. Il ne peut annihiler les sensations ni les forces: il les équilibre. Il n'exprime pas le mouvement: il le provoque, l'excite; il n'impose pas à l'animal sa volonté: il la combine de façon à l'inciter en lui. L'art en équitation n'est pas autre chose; mais ce quelque chose ne peut s'acquérir sans un grand sentiment équestre. Il n'y a enfin, je l'ai souvent dit,

qu'une équitation vraie : celle où la volonté du cheval, réfléchi par les aides et par eux interprétée, devient la volonté propre du cavalier.

En définitive, comme traitant des facultés de l'animal qui peuvent être soumises à la puissance de l'homme, le *cheval tactile ou sensorial* s'adresse à la logique, au bon sens; comme science, il réunit toutes les connaissances indispensables à l'équitation rationnelle. Ainsi donc, rendre compréhensibles les conditions de l'art, parler au sens commun, tel est en peu de mots le double objet de cet *Essai*.

Si les démonstrations précises que nous avons données de la tactilité animale remplissent le second de ces objets : faire ressortir la nature vraie de l'animal ; les conséquences pratiques que nous en avons déduites ne sont pas moins propres à atteindre le premier, c'est-à-dire, rendre la conduite du cheval sensée, humanitaire, productive. Pour ceux qui enseignent, comme pour ceux qui apprennent, il nous a paru de grand intérêt de représenter en un tableau synoptique un ensemble de phénomènes groupés dans leurs rapports mutuels, sorte de trame physiologique où chaque fait particulier s'offre à la conception avec sa dépendance et dans ses corrélations avec tous les phénomènes entre eux. C'est là de la bonne théorie, pensons-nous, et certes, il n'est pas d'enseignement plus nécessaire à l'équitation que la démonstration des raisons physiologiques pour qu'une bonne fois les connaissances hippiques si contradictoirement interprétées soient définitivement établies.

En résumé, si cette analyse de la *tactilité animale* n'éclaire pas tous les gens du métier, et si le lecteur y est plutôt attiré que convaincu, elle l'engagera, je l'espère, à prendre connaissance des investigations physiologiques qui font l'objet des *Causeries équestres* qui suivent et dont la lecture déterminera peut-être à faire l'application des principes pratiques qui en sont déduits pour le dressage du cheval : ce qui provoquera sans nul doute l'évidence, qui disposera à croire, à expérimenter et à affirmer l'importance de l'étude du *cheval tactile ou sensorial*.

Nous terminerons sur ce vœu, ce *Précis élémentaire* de la tactilité animale en matière hippique, et nous serions heureux si cet *Essai* pouvait contribuer à faire naître des idées et engendrer de sérieuses

doctrines. Si nous avons vu juste, c'est-à-dire, si nous avons interprété fidèlement la science, d'autres, — bien autrement compétents et beaucoup mieux placés que nous pour définir et populariser, — pourront compléter et parfaire ces connaissances toutes nouvelles et si importantes à connaître et à vulgariser.

A envisager l'importance de la conception de la tactilité animale à un point de vue plus général, en dehors même de l'équitation, combien la saine interprétation de l'organisation animale ne modifierait-elle pas les idées si fausses que l'on se fait généralement des facultés des animaux !

Quelle importance n'y aurait-il pas à faire comprendre que les mauvais traitements ne peuvent rien sur la *tactilité* et encore moins sur le *moral* de l'animal ! ne comprendra-t-on jamais que les coups irritent et égarent l'instinct ; que la crainte du châtiment seule peut suffire ; que le collier de force est tout aussi impuissant à maîtriser le cheval qu'à dresser le chien, et que l'on n'a jamais pu rien obtenir de l'un comme de l'autre par la violence ? Qui ne peut se rendre compte que l'intelligence du chien lui vient en partie de son contact continu avec l'homme et surtout de la liberté qu'il possède d'agir d'après ses suggestions instructives, tout en s'inspirant des volontés de son maître, et auquel il obéit d'autant plus qu'il est mieux traité. C'est donc en rejetant toutes exactions inutiles et en se tenant constamment éloigné des moyens de conduite brutaux que l'on trouvera la domination tant recherchée à coups de fouet. Quand donc saisira-t-on que les coups émoussent l'organe du tact, obscurcissent l'entendement et martyrisent inutilement ces pauvres animaux domestiques qui ne peuvent rien au delà de leur jugement aveuglé par la conservation ; et qu'au contraire, — par des moyens de douceur et des procédés de *toucher* intelligents, — la sagacité de l'instinct se développe et se trouve tout disposé à céder aux exigences de l'homme ; ce qui entretient, en outre, la confiance de l'animal, actionne ses forces, et, persuadons-nous le bien, anime son attachement pour qui le ménage et l'aime.

Que de choses n'y aurait-il pas à dire sur ce thème !

Bornons-nous à conclure que la vérité sociale a son point de départ dans le dualisme naturel de l'homme, — ou génie du bien et celui du mal en lutte perpétuelle avec l'un et avec l'autre, — diffé-

rence tranchée selon le degré d'éducation de l'individu. Mais pour que cette dualité acquière son caractère essentiellement sociable et engendre les progrès matériels, il faut que l'homme sache ce qui est bien de ce qui est mal et apprenne à respecter les lois de la nature : problème difficile, que la morale doit considérer comme insoluble sans l'intervention de l'instruction ; mais problème toujours présent que l'éducation doit résoudre, en s'inspirant de la nature même de l'être humain par rapport à celle des animaux, en apprenant à l'homme le respect absolu de l'organisation de l'animal, et de la solidarité dans ses rapports avec lui, qui doit unir les divergences d'intelligence par des procédés avouables. Ainsi, la science de la nature est-elle la science vraiment d'économie sociale. Tandis que la vérité morale, sur le développement des sentiments humains, — ne donnant à l'homme que des idées d'un ordre élevé, — reste secondaire pour les masses qui ne s'y sentent pas attirées ; l'économie sociale étant la science qui préside réellement au développement moral de l'homme et qui règle les véritables progrès sociaux.

Ah ! qu'il serait donc nécessaire, cependant, que l'humanité comprît enfin ces choses, et que l'enseignement équestre, en tout premier, — s'élevant au-dessus des questions de personnalité et de mesquines ambitions, — s'unît dans une grande pensée d'amélioration et de progrès, pour dégager la conduite du cheval, en général, des préjugés où elle croupit, lui donner enfin des principes rationnels et incontestés, la renfermer dans l'ordre des lois de la nature, par le respect des exigences de l'organisation de l'animal, afin que celui-ci ne soit plus l'éternel martyr de l'ignorance et de la brutalité, et pour concilier enfin la domination et la protection, c'est-à-dire les conditions de légitime possession et les sentiments de compassion « pour tout ce qui aime et souffre », afin de conduire l'élevage et l'équitation dans les voies où ils trouveront puissance et profit sans s'écarter des devoirs de l'homme civilisé.

Entre autres Sociétés d'Économie Sociale, reconnues d'utilité publique et auquel le devoir de répandre ces connaissances incombe, il appartient tout d'abord à la Société protectrice des animaux, croyons-nous, dont la tâche est devenue de plus en plus étendue par son caractère éminemment civilisateur, de vulgariser ces lumières. Il est permis d'espérer, à la voir à l'œuvre, que son Comité,

inspiré par les nobles sentiments de dévouement qui l'animent, pour la défense et la propagation de son œuvre, finira par étendre son influence bienfaisante partout où la protection des animaux et la civilisation pourront se faire jour, et qu'elle deviendra de plus en plus l'instigatrice des sentiments élevés, de l'instruction et du progrès.

CAUSERIES ÉQUESTRES

Par un ancien écuyer de Saumur ¹.

LA FRANCE CHEVALINE.

A NOS LECTEURS.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter à nos lecteurs, sous forme de *Causeries équestres* par un ancien écuyer de Saumur, une nouvelle étude théorique et pratique du cheval, où l'on découvre la source des moyens les plus simples et les plus efficaces du dressage, puisés dans l'interprétation la plus rationnelle de la nature de l'animal. Cette étude est déduite, par l'auteur, de son ouvrage la *Cinésie équestre*, méthode d'équitation rationnelle dont la 3^{me} édition, commentée par des officiers supérieurs de cavalerie des plus autorisés, a paru dans le cours de la précédente année et auquel on a rendu dans la presse et dans les revues scientifiques les éloges qu'il mérite à tous égards.

Voici, du reste, pour l'édification du lecteur, un extrait du compte rendu de ce livre paru dans le *Journal de la librairie militaire* du présent mois, et dû à la plume du lieutenant-colonel de cavalerie Leaux, ancien capitaine écuyer de Saumur, qui fait ressortir, dans une analyse très-fine et avec une chaleur communicative, la supériorité incontestable de cette nouvelle étude du cheval.

« Il semblait qu'à notre époque tout avait été dit et écrit sur l'équitation, — cet art de bon goût et d'intelligence des classes aisées, qui tend à revenir à la mode, et que l'on cultive plus que jamais, du reste, avec une persistance des plus nécessaires dans l'armée : l'on se trompait. L'étude que nous recommandons détruit

¹ Ancien titulaire instructeur de l'École de cavalerie, auteur de la *Cinésie équestre*, méthode d'équitation rationnelle. — 1 vol. in-8° raisin, 3^e édition. — Paris, chez Dumaine, éditeur.

cette erreur. Le nouveau, l'imprévu, l'inédit, la science réunie à l'art, le rationnel enfin caractérise d'un bout à l'autre ce nouveau traité d'équitation rationnelle. L'auteur, sans s'écarter absolument de toutes les méthodes enseignées jusqu'ici, détruit par l'évidence des faits les procédés empiriques de la tradition que l'introduction de certains principes fantaisistes, loin de conjurer, n'a fait qu'accroître; — il réglemente tous les moyens de conduite, les ramène au système des impulsions rationnelles dans le dressage; en un mot leur donne une grande loi, jusqu'alors trop négligée, comme base de toute éducation du cheval : cette loi est celle de la nature même de l'organisation animale; loi souveraine de la locomotion — dont on ne peut impunément enfreindre les exigences en équitation, — supérieure enfin à la volonté et aux sujétions de l'homme. Cette loi n'est autre chose que le principe spécial qui régit les forces et détermine le mouvement de l'animal : *l'instinct, l'âme ou moral du cheval*; comme on voudra l'appeler. Sous ce point de vue, nous pourrions dire, sans comparaison sans doute, que l'équitation a trouvé son Leibnitz, car l'auteur emprunte aux phénomènes d'harmonie des facultés physiques et intellectuelles leurs lois immuables d'équilibre préétabli, pour les appliquer à l'harmonie qui doit présider à la coordination des impulsions équestres.

« La sûreté de la méthode avec laquelle M. Emile Debost établit les effets des *aides* basés sur ces principes de haute physiologie, lui a permis de réfuter sur beaucoup de points importants les préjugés sur les lois de la locomotion, répandus par des écuyers écrivains que le renom de leurs œuvres rendait d'autant plus dangereux.

« C'est en vain, en effet, que la science aura défini la structure de l'organisme animal, le jeu des leviers osseux et la statique de leur mécanisme dans la locomotion; il faut encore approfondir le dynamisme de l'organisation du cheval dans ce qu'elle a d'essentiellement agissant au fond de l'être qu'on dirige. Par la conviction que les facultés physiques n'ont pas en elles-mêmes leur seule puissance de fonctionnement, on est conduit à les subordonner à une cause spéciale, supérieure : le cerveau ou puissance cérébrale instinctive. Telle est la loi première dans la locomotion, dévoilée par les considérations irréfutables de cette étude, la *Cinésie équestre* ou science du mouvement hippique.

« On voit, d'après cet aperçu, combien ce travail est consciencieusement fait et composé d'autant d'éléments de science que de savoir pratique. C'est qu'en effet l'auteur se propose de soumettre à l'expérience l'étude jusqu'ici confuse de l'organisation animale et de découvrir avec une certaine précision la mesure des sensations, autrement dit des forces et de leur emploi. Celui qui ignore les lois de la nature animale marche à travers le labyrinthe des doctrines équestres comme un aveugle, et ces lois ne peuvent être impunément transgressées, car la nature abandonne qui la méconnaît. Malheureusement cette ignorance est le fléau de l'amélioration de la race chevaline et des gens du métier. Aussi l'expiation suit-elle fatalement la faute et, tout aussi bien que le cavalier, l'éleveur et le marchand de chevaux apprennent à leurs dépens ce qu'il en coûte d'ignorer les véritables ressorts de la mécanique animale.

« La place nous manque pour résumer plus longuement cet ouvrage remarquable à plus d'un titre, qui a obtenu le patronage d'officiers généraux de cavalerie et qui, tout récemment, couronné par la Société protectrice des animaux, a été présenté à l'Académie des sciences par M. Bouley, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, inspecteur général des écoles vétérinaires. Nous ne doutons pas qu'un livre ainsi recommandé, aussi bien raisonné, aussi bien compris au point de vue de l'éducation du cheval, ne mérite de continuer à fixer l'attention des hommes de l'art. Du reste, empressons-nous de le dire, il a déjà porté ses fruits; car les opinions semblent se transformer, se modifier, à en juger par la métamorphose de vue des nouvelles productions équestres. Tout était hier à la mécanique du cheval, et aujourd'hui le *cheval moral est tout*. L'école nouvelle ne bat pas encore ouvertement en brèche la tradition, elle la mine avec des arguments déduits de la cinésie équestre, dont elle ne donne pas la source, mais peu importe; le principal, c'est que ces arguments se vulgarisent et fassent leur œuvre; c'est une ère nouvelle d'idées ayant pour objectif le moral de l'animal, et dues, il faut bien le reconnaître, aux doctrines rationnelles de cette *Nouvelle étude*.

« En résumé, l'étude du cheval n'avait jusqu'ici considéré l'organisme animal que dans sa partie purement mécanique, et cette analyse incomplète ne pouvait fournir à la pratique de l'équitation que

des enseignements insuffisants, qu'avec juste raison les hommes de progrès considéraient comme illusoire et dont ils dédaignaient de s'occuper. C'est cette lacune que la *Cinésie équestre* s'efforce de combler. Le cheval moral, l'être pensant et interprétant nos procédés y est exposé avec une clarté et une méthode sans rivale que, par un travail opiniâtre, M. DEBOST est parvenu à établir. »

De tels résultats sont significatifs. Nous ne pouvons donc que recommander les *Causeries équestres* à l'attention, non-seulement des hommes spéciaux que les questions hippiques intéressent, mais à tous ceux qui désirent posséder des notions indispensables sur la nature de l'animal. Ils y trouveront leur récompense en voyant le côté pratique ressortir naturellement de ces considérations physiologiques.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA SCIENCE DE L'ÉQUITATION.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA SCIENCE DE L'ÉQUITATION.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR L'ENSEMBLE DES CONNAISSANCES ÉQUESTRES.

Les hippologues, en France, se renferment exclusivement dans leurs spécialités. Ils se refusent à admettre pour l'amélioration un grand système d'ensemble auquel, tôt ou tard, nécessité sera bien de revenir. La base fondamentale de ce système, c'est l'Équitation. L'élève du cheval n'est arrêté que par l'ignorance, l'incurie, l'incapacité de produire le cheval, parce que l'homme de cheval manque dans toutes les classes, dans toutes les professions, et l'homme de cheval ne saurait exister en aucune manière sans l'écurier qui le forme et l'instruit. Sans l'homme de cheval, impossibilité de créer le cheval, impossibilité de s'en servir. C'est là qu'est le seul mal, c'est là qu'il faut chercher le remède.... L'équitation, une fois répandue, cultivée, perfectionnée, honorée, la passion du cheval se réveille; les connaissances se multiplient, se généralisent; le goût s'épure. On cherche les bons chevaux; on s'applique à les produire; on apprend à les utiliser, à accroître leur durée, par un régime sage, un dressage raisonné, une bonne manière de les monter et de les conduire, etc.... Si cet état de gloire et de richesse revient, ce sera par l'Équitation.

Baron de CURNIEU.

I.

Pour concourir à la réalisation si désirable de ce vœu si éloquemment exprimé; pour établir cette transformation avec succès; pour faire marcher de front l'élevage et l'Équitation, il faut, avant tout, éclairer les masses; il faut leur faire comprendre leurs véritables intérêts et les amener à l'étude de la nature du cheval.

Des connaissances déjà nombreuses empruntées, soit à l'étude de l'organisme animal, soit à l'expérience pratique qu'on a le grand tort de séparer de la première, ont fourni à l'équitation les éléments de théorie et de pratique équestres. Mais il ne faut pas en rester là, — qui reste stationnaire rétrograde, — il faut tirer de l'expérience acquise un principe de conduite, c'est-à-dire approfondir de plus en

plus les faits physiologiques au perfectionnement de l'équitation, ce qui n'a pas été fait; et j'en conclus que tel fait, qui paraît isolé, peut être l'indication d'une immense série de découvertes et d'améliorations pratiques.

Cette œuvre de transformation, ou plutôt de progrès, est, en dépit de l'opinion commune, éminemment physiologique et dans son principe et dans ses conséquences; dans son principe, il vient de la science; dans ses conséquences, il va à l'art et englobe la régénération du cheval.

Dans le champ si étendu des connaissances hippiques, il y a des notions indispensables à tous les cavaliers, et d'autres qui ne peuvent servir qu'à un petit nombre de privilégiés. Donc, pour satisfaire et régler ce besoin pressant de connaissances générales du cheval; pour hâter les progrès dans le dressage, il fallait une étude qui se recommandât, non-seulement par sa méthode d'exposition rationnelle des principes, mais encore par un esprit pratique et des rapprochements nécessaires de science pour la faire pénétrer dans les masses; et, par la force des raisonnements et une érudition vraie, rendre attrayantes les questions les plus ardues en les présentant sous leur véritable jour hippique: en saisissant leur côté harmonique et d'application générale, au point de vue de l'art et de l'ordre moral et physique du cheval.

C'est ce travail que j'entreprends ici. Exposer l'application des procédés pratiques ou moyens rationnels d'après ces connaissances, les justifier, montrer leur efficacité, tâcher d'éclairer toutes les questions importantes qui se rattachent à l'équitation et au dressage du cheval: tel est le but que je me suis proposé.

Depuis tant de temps que l'on s'évertue à trouver du problème du dressage le plus court expédient possible, au lieu de s'appliquer sans relâche à en découvrir la solution dans les procédés les plus rationnels: toutes les innovations qu'il est donné à l'esprit humain de concevoir ont été essayées tour à tour. Il en résulte que les théories d'équitation étant fort divergentes, chacun agit avec une certaine défiance, sans principes arrêtés, souvent au rebours des règles du bon sens et toujours aux dépens de la sécurité de l'assiette et de la conservation du cheval.

Pour trouver les véritables principes d'équitation et fixer défi-

nitivement la marche d'application à suivre dans le dressage, il n'y avait qu'une chose à faire : concilier ensemble toutes les données pratiques des diverses écoles en leur ôtant ce qu'elles offrent de faux et d'incomplet pour ne laisser subsister de chacune d'elles que leur côté le plus rationnel. Il fallait donc avant tout demander aussi bien à la tradition qu'à l'école moderne la part de vérité qu'elles contiennent, rapprocher l'une de l'autre les doctrines régulières acquises par l'expérience de la vérité équestre absolue, c'est-à-dire en harmonie avec la nature du cheval, et les unir dans un système d'application à la portée du plus grand nombre.

C'est cette condensation raisonnée, pour ne pas dire philosophique, qui, — sans ériger à proprement parler de système particulier, adopte les moyens de conduite les plus simples et les plus rationnels, — m'a permis de présenter dans quelques articles, grâce à une réserve sévère dans les détails, les principaux éléments de l'équitation et de son enseignement au point de vue théorique et pratique rationnel.

II

« L'art de l'équitation a été de tout temps, mais plus particulièrement depuis une trentaine d'années, l'objet de combinaisons méthodiques diverses pour tenter d'améliorer le dressage du cheval et de faciliter l'exercice de la haute école. Mais tous ces efforts, sans base déterminée, sont restés à peu près improductifs. Aussi, dans un art où, jusqu'à présent, le manque absolu de vérité théorique permet de tout soutenir, de tout introduire, de tout admettre, l'absurde et le vraisemblable, le progressif et le rétrograde, il est nécessaire, pour l'évidence complète du vrai et du faux, du rationnel et du pernicieux, de remédier aux manques de principes certains dans les méthodes actuelles, par l'étude des lois merveilleuses et immuables de la nature, comme voie la plus utile et la plus féconde aux connaissances hippiques, en remontant à la notion du mouvement physiologique et de pénétrer, à la faveur de ce conducteur analytique, dans les profondes régions de l'organisation animale, où résident, enfouis et ignorés, les principes fondamentaux de la science de l'équitation. » (*Cinésie équestre.*)

Il s'opère en ce moment une transformation obscure et lente dans les esprits préoccupés des progrès à apporter en équitation. Il faut donc replacer la question sur son véritable terrain. J'ai persisté dans la recherche des arguments les plus autorisés, convaincu de leur enseignement, jugeant indispensables les idées qui y sont émises, et regardant les principes qu'ils contiennent comme les seuls guides des règles que si souvent nous discutons, sans être jamais parfaitement d'accord pour les reconnaître, parce que toujours nous négligeons les principes même de ces règles.

La grande erreur de l'équitation du jour, l'erreur capitale, du reste, de tous les temps, c'est de s'être mépris sur le principe du mouvement de locomotion, ou du moins de n'avoir pas précisé, formulé, démontré cette essence ; c'est d'avoir vu dans la locomotion ce qui n'était pas elle, c'est d'avoir attribué aux agents locomoteurs une action que, malgré son importance, ils ne possèdent pas ; c'est enfin d'avoir méconnu le principe indispensable de leur fonctionnement et la source unique de leur activité. De là tous les systèmes erronés, toutes les notions fausses sur la nature du cheval, sur son organisation, sur la marche et le développement de son intelligence, sur les lois qui régissent son organisme, sur les abus de force et les altérations physiques auxquels il est exposé ; de là, cette opposition aveugle, cette résistance opiniâtre que rencontre l'idée d'équitation rationnelle.

Et ici, mon intention n'est pas d'inculper personne. Nous savons que tous les inconvénients, tous ces désordres, toutes ces erreurs viennent beaucoup moins du mauvais vouloir de l'homme de cheval que des préjugés enracinés par les errements de la tradition dont il subit l'influence. Cette équitation classique à bruyante renommée est cependant, à y regarder de près, étrangement accommodante dans l'application de ses principes, construits, du reste, avec des faits mal analysés, décousus, insuffisamment comparés, interprétés isolément en dehors d'un ensemble de phénomènes dont ils font partie et qui doivent concourir harmonieusement à l'ensemble du mouvement. Ce qu'elle semble ignorer en se montrant obstinément incrédule et hostile pour tout ce qui peut la réglementer ; trahissant en revanche une scandaleuse facilité et une crédulité fâcheuse, et des principes de physiologie dociles pour des idées qui lui plai-

sent et qui entrent dans le domaine de la fantaisie et de l'empirisme.

Il serait donc de la plus haute importance d'éclairer l'opinion publique et de ramener l'universalité des écuyers à l'étude non pas incomplète, superficielle, mais sérieuse, active, profonde des questions physiologiques. Il est surtout de la plus grande importance de faire disparaître certaines idées sur les lois de la locomotion, ce vague, ce malentendu, cette confusion dont les conséquences sont si désastreuses. Il est donc essentiel qu'on connaisse une bonne fois, de tous les principes admis toutes les conséquences théoriques et pratiques, qu'on sache ce qui doit être connu et enseigné comme vrai et ce qui doit être rejeté comme faux.

La difficulté ne serait peut-être pas d'en arriver là, l'état des idées en équitation n'est pas aussi déplorable, — dans l'armée du moins, — qu'on veut bien le dire. L'École militaire de cavalerie, du reste, se trouve dans d'heureuses circonstances, non pour entreprendre une réorganisation radicale dans l'enseignement de l'équitation, — le progrès en toute chose ne pouvant se constituer que lentement et avec mesure, — mais pour introduire dans l'étude du cheval et surtout dans le dressage, des principes rationnels qui, par l'évidence des faits, rendent impossible la dégradation des facultés de l'animal; et il serait temps qu'on s'occupât de ces choses.

Ce n'est que lorsque ce devoir de la conservation de l'organisation instinctive du cheval, — précieux dépôt, confié aux soins du cavalier, — sera écrit dans les théories, comme il l'est dans le jugement de tout homme qui raisonne, que les excès d'abus de force dans les moyens de conduite seront seulement arrêtés, et que son action assurera les bienfaits d'une éducation rationnelle.

Dégagée des influences pernicieuses d'une équitation arriérée, l'École de Saumur, rendue à elle-même, — et de plus, aujourd'hui commandée par un officier général du plus grand mérite, comme militaire et comme écuyer, — peut trouver sous les inspirations de son chef toutes les ressources désirables pour réaliser les progrès de l'art si opinément entravés par le séjour à cette école d'une personnalité équestre, très-honorable sans doute, et non sans valeur hippique, mais imbue des préjugés de l'équitation routinière, qui emprunte ses apparences de vérité à cette fausse supposition : que l'école de

Versailles, éclairée par l'expérience, n'a rien méconnu, et ne voit en équitation qu'une question d'art et non de science. M. d'Aure, car c'est de lui qu'il est question, a pu, par un certain brio d'exécution et surtout par le prestige d'une position exceptionnelle, — accordée bien plutôt à l'école qu'il représentait, — a pu, dis-je, et je ne suis pas le seul de cet avis, séduire nombre d'intelligences remarquables, jeter beaucoup d'illusions et se dire le gardien de la tradition, tandis qu'il était, à son insu, la plus forte entrave du progrès. Cette puissance dans l'impuissance n'a pu évidemment exercer un tel prestige qu'à la faveur de l'ignorance générale sur certaines questions physiologiques des plus importantes. Elle serait demeurée stérile, et le résultat funeste qui s'en est suivi n'aurait pas eu lieu, si les esprits cultivés eussent été plus exercés dans la connaissance réelle des lois de l'organisation animale, en général, et du principe du mouvement de locomotion en particulier. Du reste, la nouvelle école basée sur le système Baucher, et malgré ses prétentions de réforme, paraît être tout aussi ignorante de ces choses que la tradition, et est tombée dans des exagérations également funestes. Mais pour quiconque se place au-dessus des vaines querelles frivoles et nuisibles qu'elle a suscitées, puisque tout n'y roule que sur des hypothèses et sur des préjugés aussi anciens que vulgaires, n'est-il pas d'un intérêt puissant de mettre sous les yeux du public, en regard de tant d'aberrations, les éléments de principes vraiment physiologiques par la simple raison que ce sont les seuls vraiment hippiques et, par conséquent, les seuls vraiment rationnels entre tous ?

Le malheur de l'équitation, c'est de ne pas croire aux principes et de vouloir tout résoudre par des expédients. L'indifférence du public sur ces questions est si complète que, sauf quelques rares exceptions, cavaliers et professeurs ignorent l'existence même des principes fondamentaux de l'équitation, ou plutôt personne ne s'en occupe. Et d'où vient cette extrême ignorance d'une chose si capitale ? Elle vient premièrement de l'abandon de l'étude sérieuse du cheval et de la mauvaise direction qu'elle reçoit. Depuis longtemps déjà, on ne monte plus guère à cheval pour apprendre, on n'apprend même plus pour savoir. La plupart des hommes de cheval eux-mêmes, qui, par goût ou par profession, devraient être des hommes d'étude, succombent sous le poids de l'indifférence gé-

nérale. Le dressage du cheval, qui devrait être pour eux si plein de charmes, leur devient insupportable. La vérité équestre est ignorée, moins parce qu'elle se cache que parce qu'elle n'a plus d'attrait.

D'autre part, soit que l'importance de ces questions ne soit pas assez comprise, soit que les hommes ou les méthodes fassent défaut, elles ne sont point enseignées dans les écoles spéciales, ou elles le sont mal. Ceux qui devraient en recevoir la solution nette et précise ne la reçoivent donc point, ou ne la reçoivent que très-imparfaitement.

Secondement, l'ignorance et bien certainement l'indifférence à l'égard de ces questions viennent de l'extrême confusion qui existe dans les idées relativement à tous les principes fondamentaux. Cette confusion fait précisément qu'en général les esprits les mieux doués ont mille peines à s'y reconnaître et à trouver quelque certitude. L'erreur se trouve tellement mêlée à la vérité; les notions de la locomotion sont tellement faussées; il y a tant de négligence et d'équivoques dans le choix et l'emploi des termes; une métaphysique fantaisiste de mécanique animale a fait une telle irruption dans les méthodes nouvelles; on est par conséquent resté si étranger à la nature vraie de l'animal, que toute définition exacte, positive, toute intelligence sérieuse des questions importantes qui se rattachent à l'équitation sont à peu près ignorées.

Telles sont les questions dont il faut donner la vérité absolue si l'on veut réformer tout ce qu'il y a de préjugés et d'erreurs au fond même des principes admis. Voilà ce que l'état actuel de l'équitation réclame impérieusement si l'on veut rétablir l'harmonie nécessaire entre les notions fondamentales de la physiologie et l'enseignement de l'équitation. C'est une force nouvelle dont on soupçonne à peine toute la puissance. C'est là la véritable amélioration tant recherchée par les hippologues; c'est là que les sociétés hippiques futures trouveront leurs ressorts les plus énergiques.

Mon intention est donc, dans cette présente étude, écrite pour tous les hommes indépendants d'esprit, de faire comprendre au public à quelle conception, à quelles notions se rattache l'éducation du cheval, et indiquer enfin au cavalier vers quel but il doit tendre, quel idéal il doit poursuivre, s'il veut n'être pas toujours dupe ou victime des préjugés et des illusions équestres.

Ce qui m'a déterminé à publier cette nouvelle étude, c'est que, complète en soi, bien que dépendante de la première (la *Cinésie équestre*) qu'elle vient corroborer, elle forme à elle seule un travail qui pourrait au besoin, pour les questions pratiques qui y sont traitées, se passer de celle qui l'a précédée. Et puis, c'est dans ces *Causeries équestres* que sont passées en revue et réfutées toutes les objections qui m'ont été adressées, que sont démontrées toutes les erreurs équestres en général ; qu'est indiquée la réforme à opérer dans les idées reçues et les principes consacrés par la routine, et que les véritables bases de l'équitation se trouvent de nouveau solidement assises et à la portée de tous. Car ce qu'il faut avant tout, par-dessus tout, c'est que chaque cavalier puisse arriver, par l'examen des faits incontestables et faciles à vérifier, à se former une opinion claire sur les causes qui provoquent le mouvement, sur les principes invariables qui doivent le guider dans la conduite du cheval.

Je crois donc que, sans être savant et en étudiant le livre véritable et simple de la nature, tout cavalier pourrait, avec quelque attention, être à même d'apprécier l'organisation de son cheval, dans ce qu'elle a de plus indispensable à connaître pour en tirer le meilleur parti possible.

Ma pensée est donc que ce travail est utile et que sa publication pourra rendre de notables services. Aujourd'hui, comme précédemment, je vais au-devant des besoins réels de réforme dans le dressage et dans l'équitation.

Oui, il est de la plus grande importance de rallier les données de la science à l'art proprement dit. Il y a des esprits, et il y en a beaucoup, qui croient que l'art en équitation se suffit à lui-même, et pour qui tout l'art est dans la domination. Qui ne le voit cependant, d'après ce que nous avons laissé pressentir de l'étude de l'organisation animale, que la science est le seul guide de l'art, et que sans approfondir ces connaissances, comme l'écuier doit le faire, on pourrait s'en former des idées générales dont l'influence serait permanente même sur les esprits les plus bornés. Elles agiraient sur eux à leur insu. Elles feraient plus que toutes les règles de conduite les plus savamment imaginées, elles feraient l'*homme de cheval*. C'est ce que je tenterai de démontrer dans l'examen suivant.

III

« A-t-on, en équitation, suffisamment pris en considération les phénomènes physiologiques qui s'accomplissent dans le *mouvement hippique* ? A-t-on repris en entier le domaine du cheval et de la nature ? A-t-on observé ces choses au lieu de les imaginer, au lieu de répéter et d'imiter ses prédécesseurs ? Nous pouvons, sans craindre d'être contredit, répondre par la négative.

« Telle qu'elle est encore aujourd'hui, la science de l'équitation n'est point encore une science, c'est une simple pratique réduite à d'étroites théories, réglementées par des principes qui enchaînent, sans aucun profit pour les progrès de l'art, l'intelligence et la volonté de l'animal.

« Nous allons, à l'aide de notre travail, appuyer notre dire et montrer, en quoi et comment les systèmes théoriques et pratiques d'équitation, présents et passés, pèchent par la base, et prouver qu'il y a une science positive de l'équitation ; en envisageant la science du mouvement, totalement négligée jusqu'à ce jour, pour y puiser les principes les plus directs à la solution de la conduite du cheval.

« Dans cet examen destiné, avant tout, à poser des principes, nous n'avons pu éviter des redites inévitables ; mais nous avons fait en sorte de supprimer les détails ; c'était le moyen d'en rendre la marche plus rapide et l'exposition plus claire. Nous avons cherché, autant que possible, à nous rendre intelligible pour tout le monde, afin d'en appeler au jugement de tous ceux qui pratiquent sérieusement l'équitation ; mais nous avons tenu, en même temps, à ne rien sacrifier, pour cela, de l'importance du sujet. » (*Cinésie équestre.*)

La science de l'équitation est le savoir qu'on acquiert par l'étude et la pratique du cheval ; son objet est de reconnaître la vérité hippique, son but est l'amélioration de la race chevaline.

Tout ce qui peut contribuer au développement physique et intellectuel du cheval peut s'appeler science équestre. L'équitation, dans son enseignement, comprend donc non-seulement l'étude des moyens d'action du cavalier, mais encore celle de l'activité des facultés du cheval qu'ils sont appelés à diriger.

Toute équitation rationnelle a donc pour double base les lois de l'organisation animale et les principes d'application équestre qui doivent s'harmonier avec elles. L'étude de l'organisation, comme la source d'où ils découlent, fait connaître et explique les phénomènes de la locomotion et indique l'application de ces principes.

L'observation et l'expérience amassent chaque jour de nouvelles découvertes physiologiques, le rôle de la science équestre est de s'en emparer, d'en saisir la portée, le lien, l'harmonie, le but, et d'en faire profiter l'équitation. L'art hippique doit mettre en œuvre les matériaux que lui fournit l'étude d'observation et d'expérimentation des lois de la nature. « Ni les recherches spéciales, ni les « vues générales, a dit un savant, ne suffisent isolément à constituer aucune science : c'est par leur alliance, par leur union « qu'elle se fonde et se développe. »

Les principes équestres ne devraient donc être que le fruit d'expériences et d'observations par excellence de la nature du cheval et par conséquent des sciences qui en constituent l'étude. Pour le moment encore, ils ne sont en général que le produit de traditions routinières et de coutumes empiriques entachées de préjugés les plus grossiers ; leur application varie suivant un enseignement plus ou moins antirationnel et les aptitudes naturelles du cavalier. Ils ne peuvent être cependant vraiment efficaces qu'autant qu'ils reflètent l'exercice normal des facultés locomotrices du cheval, et par facultés il faut entendre l'activité intellectuelle ou instinctive qui régit les facultés physiques. A ces conditions seulement l'équitation sera une voie de progrès et d'amélioration de toutes sortes.

C'est qu'en effet dans l'éducation du cheval, il n'y a d'action possible que *sur et par* les facultés instinctives. Toute manifestation de mouvement a des conditions intellectuelles qui, sans l'engendrer, le provoquent et le rendent manifeste. Il faut donc rejeter au plus tôt toutes idées de puissance directe sur la mécanique animale sans l'intervention nécessaire, active du moral du cheval. Or ce n'est qu'en modifiant, par de sages mesures pratiques, ces conditions instinctives que l'on peut modifier le mouvement. Croire autre chose, c'est commettre une erreur physiologique et d'équitation rationnelle. C'est être dupe des apparences et prendre l'effet pour la cause ; on dit, en effet, sans cesse, que le cavalier, par exemple,

agit sur l'avant ou sur l'arrière-main du cheval, que les aides provoquent le mouvement de tel ou tel membre, etc. Ce sont là des façons de parler tout au moins impropres, et qu'il faut bien se garder de prendre à la lettre. Les effets des aides ne peuvent agir que sur la sensibilité tactile ou nerveuse de l'organisme, laquelle actionne les facultés instinctives qui déterminent le mouvement qu'aucun agent extérieur, aussi puissant qu'il soit, ne saurait provoquer sans leur intervention. Mais il est des conditions intellectuelles ou psychologiques, il faut bien dire le mot, qu'on peut provoquer et modifier.

Ainsi toute production de mouvement a des causes rigoureuses de fonctionnement, et *jamais aucune détermination du cheval ne peut être autre chose qu'une expression de l'état de son organisation instinctive d'après les impressions réfléchies, c'est-à-dire un ensemble de conditions cérébrales déterminées*, sur lesquelles le cavalier ne peut avoir accès qu'au moyen de l'habitude par l'emploi raisonné des effets de ses aides, suggéré par le *tact* et d'après les prescriptions d'une équitation rationnelle.

Cette conception *toute nouvelle*, qu'il faut se faire des facultés, doit être le guide de toute éducation du cheval et de ses moyens d'action, et est applicable non-seulement au dressage et à la conduite du cheval, en général, mais encore à l'élevage et à tout ce qu'il comporte.

Les hippologues et les écuyers écrivains n'ont pas compris, jusqu'à ce jour, que *les phénomènes du mouvement de locomotion ne peuvent être atteints que dans les conditions psychologiques qui les provoquent et en sont réellement la cause*. Imbus de l'idée que les organes locomoteurs avaient le système nerveux musculaire pour cause, ou bien qu'ils obéissaient à des conceptions raisonnées de l'animal, ils ont pu croire et ont cru que les ressorts du cheval pouvaient être matériellement régis par la force et que le rôle du cavalier était celui d'un artiste plus ou moins habile dans l'emploi des sujétions à imprimer au jeu de la mécanique animale.

Dès lors, l'appréciation du rôle de l'équitation et la déclaration de sa puissance étaient le résultat de conceptions fausses relativement au fonctionnement des mouvements de locomotion.

C'est pourquoi l'étude de la psychologie ou des conceptions scientifiques de l'organisation animale est indispensable à l'équitation.

Chacune de ces conceptions domine la marche de la science équestre et en détermine l'application.

IV

« Connaitre les lois de la nature, l'ordre et l'enchaînement de ses phénomènes, l'action des forces qui agissent sur eux, et les propriétés des êtres distribués dans son *sein* : tel est l'objet de la *science du mouvement (cinésiologie)* : base de la science équestre.

« Malgré l'ignorance où nous sommes de l'essence même de la force originelle des êtres organisés : de son affinité toute spéciale pour certaines modifications des êtres et des plantes qu'elle anime, la science nous démontre le *mouvement*, communiquant sa force équilibrante à toute la nature qu'elle remplit ; pénétrant tous les corps, et manifestant également son œuvre sur la matière avec laquelle il paraît, en quelque sorte, s'identifier. La science, enfin, sans renier les mystères impénétrables de la Providence, admet le mouvement comme le promoteur de toute vie et la source de toute puissance génératrice.

« Il est donc évident que le *mouvement*, générateur de l'organisme vivant, doit servir de base à l'étude de toute science qui se rattache à l'analyse de l'animal.

« Or ce n'est que par les manifestations ou phénomènes du *mouvement*, qu'il ne faut pas confondre avec les autres puissances de la nature (attraction, électricité, lumière, calorique, etc.) qui en dépendent, que l'on peut se rendre compte de son action dynamique chez l'homme et les animaux, où elle nous apparaît dans toute sa puissance ; les manifestations de cette force vitale étant moins saisissables à nos yeux à mesure que l'on descend l'échelle zoologique.

« Depuis qu'il existe des savants, on étudie les lois merveilleuses du mouvement universel ; mais le sujet présente, à tous les points de vue, de telles complications, qu'il est nécessaire, pour expliquer les phénomènes appréciables à notre intelligence, d'avoir recours à la *philosophie*, envisagée comme *science des principes*.

« De tout ce qui précède, nous sommes donc fondés à considérer

la *science du mouvement* dans ses principes particuliers et ses applications générales, comme étant d'une utilité primordiale en équitation. Nous avons encore besoin de nombreuses et patientes recherches des faits physiques, à l'explication des phénomènes que la philosophie tente de découvrir. Mais, à mesure que les études physiologiques, qui se rattachent à l'équitation, acquièrent plus d'importance, il devient nécessaire de donner à celle-ci une base plus exacte. (*Cinésie équestre.*)

Il y a donc un grand intérêt de pratique équestre à découvrir la vérité physiologique de l'ordre des phénomènes de la locomotion. Les opinions antirationnelles qui se sont produites sur la nature de l'exercice de ces phénomènes doivent tomber et faire place à des données positives dont la justesse de conception centuplera les aptitudes du cavalier et le fera *homme de cheval* par le seul fait de la fécondité de ces conceptions nouvelles, conceptions qui légitiment le but que nous assignons à l'équitation, l'amélioration de la race chevaline.

Mais, pour que cette transformation s'opère, il ne faut pas que ces connaissances, qui doivent accroître les aptitudes dont nous venons de parler, soient du domaine de quelques-uns : il faut que la masse, que chaque cavalier, que tout homme en contact avec l'animal, les possède.

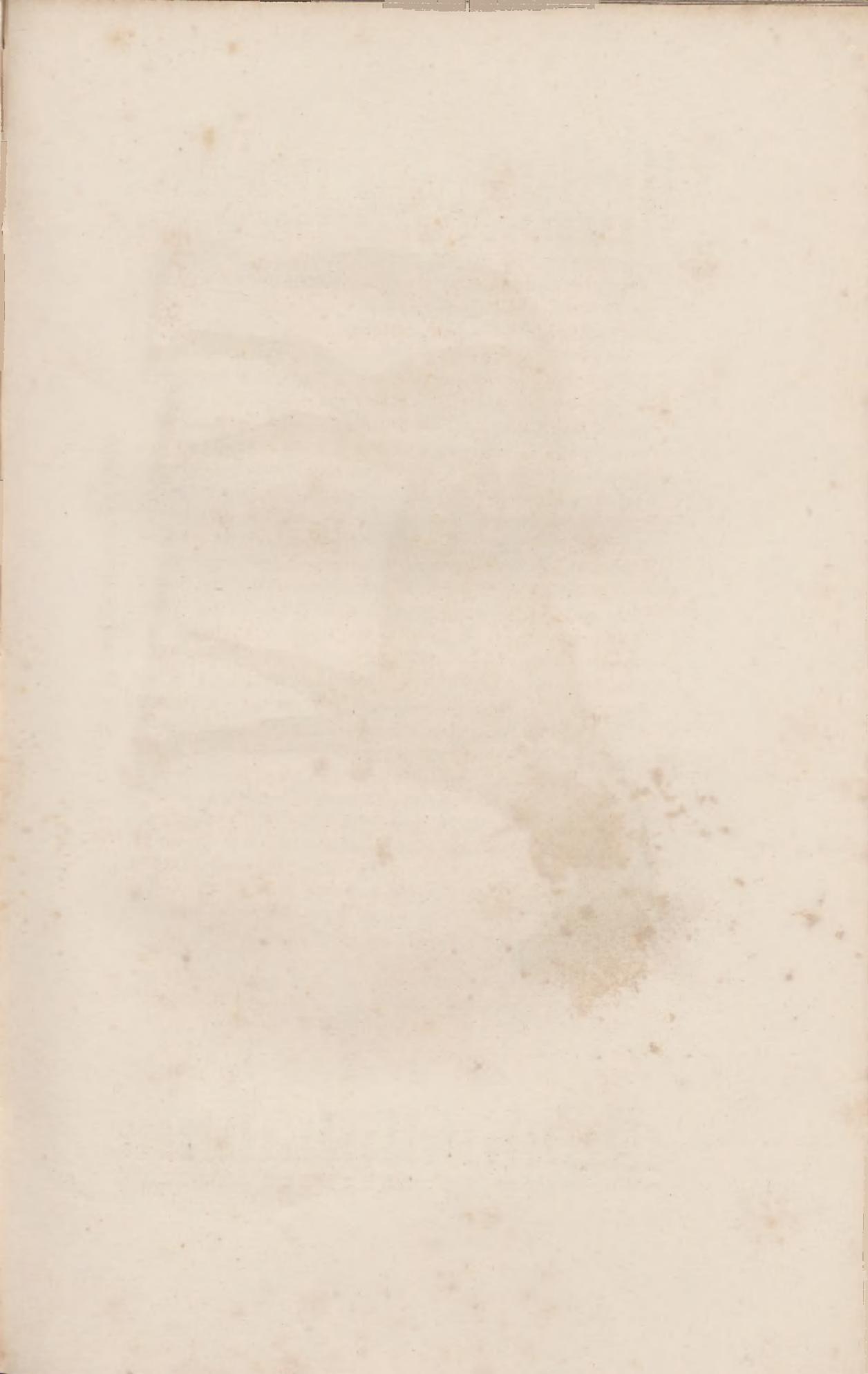
L'étude de la nature du cheval est donc la véritable source des progrès en élevage et en équitation, comme l'ignorance de l'organisation animale en est la plus mortelle entrave. Combattre les préjugés, faciliter et vulgariser ce qui est indispensable à connaître de cette étude, en donner le goût et en montrer l'importance, c'est le plus grand service que l'on puisse rendre à l'éducation du cheval tout entière ; c'est-à-dire présenter à la portée de chacun les idées rationnelles de conduite qui conviennent à tous. C'est dans cet esprit que je poursuivrai cette œuvre difficile que j'ai entreprise ; c'est dans ces sentiments que je sou mets ces considérations au jugement des hommes compétents, — c'est-à-dire principalement aux officiers de cavalerie, — comme tous mes autres écrits ; car, quoi qu'on en dise, c'est encore là qu'il faut chercher l'homme de cheval érudit, et l'école de Saumur n'est pas seulement la pépinière d'écuycers remarquables et de militaires instruits, elle est

encore la grande école de régénération et de perpétuation de l'art hippique.

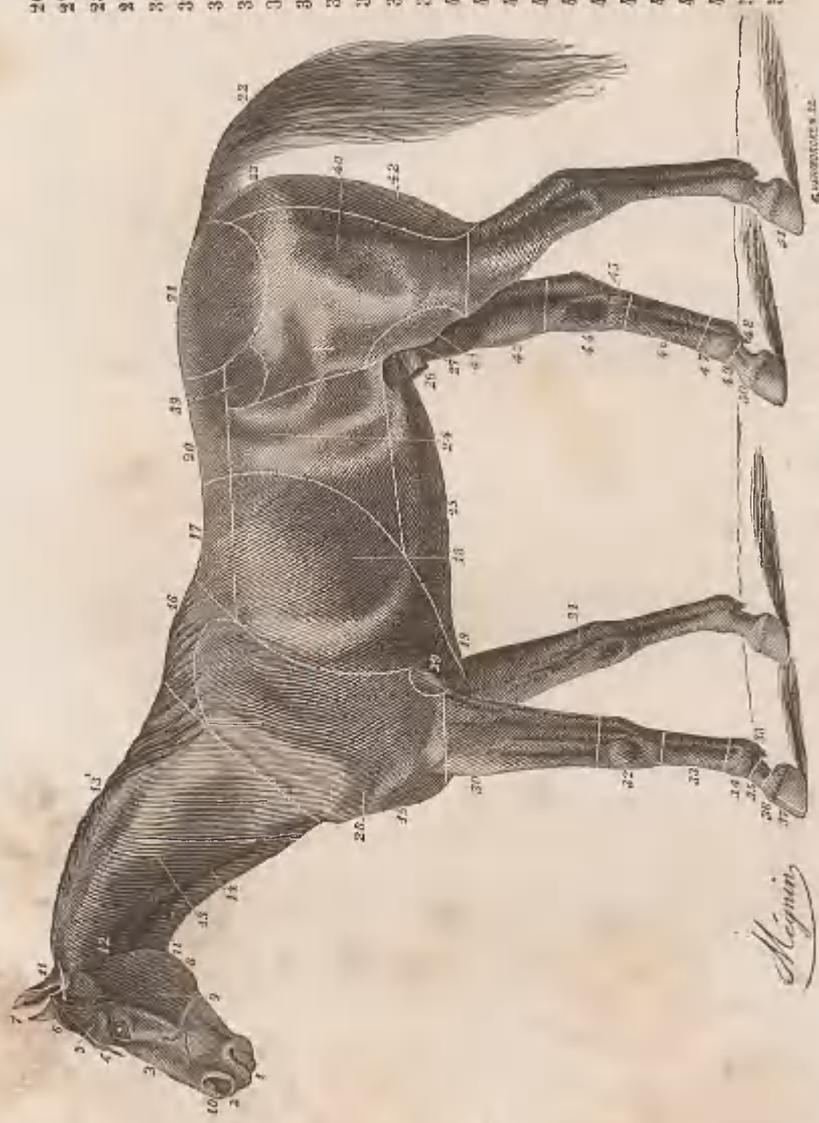
Ces considérations doivent suffire pour faire sentir que la science de l'équitation a besoin d'être encore beaucoup étudiée dans les éléments constitutifs qui la composent et dans leurs conséquences, et qu'au point de vue pratique les théories anciennes, comme tant d'autres méthodes nouvelles, pèchent d'une manière évidente, par l'absence d'étude de la nature du cheval.

La *Cinésie équestre* ou science de l'organisation animale prétend devenir populaire, en mettant à la portée de tous non-seulement les connaissances primordiales de la science, mais encore et surtout les conséquences pratiques qui en découlent. Quant au but qu'elle poursuit, on en comprend tout de suite l'objet et la moralité sans grands commentaires. Est-il un mobile plus noble et plus utile que de travailler à remplacer les préjugés les plus grossiers et les brutalités les plus révoltantes par des principes raisonnés et humains, basés sur la nature même des facultés de l'animal?

L'étude approfondie du cheval le démontre péremptoirement, il faut que les préjugés soient remplacés par les données positives de la science, que les procédés brutaux et antirationnels cèdent la place au savoir pratique raisonné, et que chaque pas que nous ferons dans cette voie confirme d'une manière décisive la profonde vérité de F. Bacon : *Science est puissance*. C'est là, et là seulement que l'équitation et l'élevage trouveront les germes d'amélioration et de progrès. Et je terminerai ces premières considérations par ce mot d'un savant : « Si vous voulez avoir le droit de me contredire, suivez d'abord la filière d'études par laquelle j'ai passé. »



- 1. Lèvres.
- 2. Bout du nez.
- 3. Chanfrein.
- 4. Front.
- 5. Satières.
- 6. Toupet.
- 7. Oreilles.
- 8. Ganachés.
- 9. Jone.
- 10. Naseau.
- 11. Nuque.
- 12. Gorge.
- 13. Parotides.
- 14. Encolure.
- 15. Crinière.
- 16. Gouttière de la jugulaire.
- 17. Poitrail.
- 18. Garrot.
- 19. Dos.
- 20. Cotes.
- 21. Passage des sangles.
- 22. Reins.
- 23. Croupe.
- 24. Queue.
- 25. Anus.
- 26. Flancs.
- 27. Ventre.



- 26. Fourreau.
- 27. Testicules.
- 28. Epaule et bras.
- 29. Coude.
- 30. Avant-bras.
- 31. Châtaigne.
- 32. Genou.
- 33. Canon.
- 34. Boulet.
- 35. Paturon.
- 36. Couronné.
- 37. Pied.
- 38. Ergot et faron.
- 39. Ranche.
- 40. Cuisse.
- 41. Grasset.
- 42. Fesse.
- 43. Jambie.
- 44. Jarret.
- 45. Châtaigne.
- 46. Canon.
- 47. Boulet.
- 48. Ergot et faron.
- 49. Paturon.
- 50. Couronné.
- 51. Pied.

1. — Régions extérieures du cheval.

DE LA PHYSIOLOGIE ANIMALE¹.**Notions préliminaires.**

La physiologie est la science de la vie animale. Toutes les sciences physiques et psychologiques s'y rattachent. Son étude a pour but la recherche des propriétés de la matière vivante en action.

L'animal, comme tout être vivant, est soumis aux lois de la matière organisée et n'entretient son existence que par un échange incessant avec les choses du dehors.

Que l'animal soit sensible aux impressions tactiles, qu'il voie, qu'il entende, qu'il sente, qu'il goûte, etc.; ces divers phénomènes, ces instincts nés de ses besoins, tendent toujours à la conservation de son individu.

Par différentes fonctions qui concourent à sa conservation, l'animal, doué de facultés instinctives, a la propriété de réagir sur les éléments qui l'entourent, d'associer ces éléments en combinaisons nouvelles, et de les transformer en sa propre substance.

La physiologie nous enseigne de procéder, par l'observation des phénomènes physiques et instinctifs, à la recherche des effets intérieurs et extérieurs, et de leur action cachée; de saisir et comprendre leur cause, leur origine; de surprendre et voir agir, dans les profondeurs que la philosophie tente d'éclairer, les lois immuables et l'ordre harmonieux qui les dirige.

Le corps de l'animal est composé tout à la fois d'un certain nombre d'éléments chimiques à l'état solide, liquide et gazeux. De la réunion de ces matières en un même système, résultent des parties contenantantes et des parties contenues, lesquelles sont divisées en diverses parties principales ou *organes*.

Les organes qui fonctionnent dans un but commun forment des appareils.

¹ Les notions techniques de cette étude ont été extraites de la *Cinésie équestre*.

On donne aussi le nom de système à l'ensemble d'un même tissu : ainsi l'on a le système nerveux, le système musculaire, le système osseux, etc.

Cet ensemble d'appareils, réunis sous une même enveloppe et animés d'un principe vital, phénomène de l'existence, se nomme *organisme*.

Ces organes, ces appareils sont mis en mouvement par leur spontanéité propre. Cette force paraît inhérente à la matière organisée et ne saurait en être séparée. Elle révèle son existence par des effets merveilleux ; sa manière d'être est très-complexe. Toute action partielle ou d'ensemble ne peut donc être conçue sans le secours de cette *propriété vitale*.

C'est à ce principe qu'on a donné le nom de *force vitale*, qui anime toute matière organisée. Cette force se manifeste sous plusieurs modes de développement : la *sensibilité* et la *contractilité* sont les principaux.

La *sensibilité* est cette propriété que possèdent les organes vivants de ressentir l'impression faite sur eux par les corps étrangers, et d'en donner le sentiment du bien-être ou du mal-être à l'animal.

La *contractilité* est une propriété en vertu de laquelle les organes se contractent et exécutent des mouvements.

Une sorte d'équilibre organique harmonise alors le corps de l'animal et assujettit le jeu du système locomoteur à ne pas franchir les limites compatibles avec leur développement.

Le jeu de ces fonctions (*sensibilité, mouvement*), autrement dit du système nerveux et des organes de la locomotion, est astreint à des périodicités d'action et de repos ; intermittences nécessaires à cet équilibre.

Les phénomènes de l'organisme sont très-nombreux, leur accomplissement exige le concours de tous ses appareils. On donne encore le nom de *fonctions* aux actions complexes, successives ou simultanées des organes, ou des systèmes d'organes, isolément examinés, pour en connaître les effets.

On divise le grand nombre d'actions ou de fonctions de la vie organique, pour les étudier dans leurs effets, en trois classes principales ; ce sont : 1^o les fonctions de relation ; 2^o les fonctions de nutrition ; 3^o les fonctions de génération. Pour en compléter l'étude,

nous croyons devoir y joindre les fonctions de *centralisation*, qui appartiennent à l'innervation.

Toutes ces fonctions sont tellement unies et solidaires, ainsi que les organes qui les exécutent, que l'une ne peut s'exercer sans le secours des autres ; mais toutes les fonctions ne s'exécutent qu'au moyen des faisceaux nerveux qui aboutissent au cerveau. Là, toutes les sensations transmises du dehors sont concentrées, perçues, appréciées ; la puissance *instinctive* réagit alors, expédie, centralise, coordonne et réalise l'*unité d'action* par le fait de ces fonctions de *centralisation*.

L'étude de la physiologie nous est donc indispensable, car, avant tout, il nous faut connaître la nature des propriétés physiques et des fonctions organiques de l'animal ; alors, mais seulement alors, nous pourrions utilement considérer les facultés psychologiques, nous entendons par là les phénomènes de l'ordre sensitif et instinctif de l'*entendement* de l'animal.

En insistant sur la psychologie, comme branche de la physiologie, d'après *M. Béclard*, nous n'avons pas la pensée de l'en séparer ou d'en faire une science à part ; mais analyser ces fonctions partout liées ensemble, et constater les influences exercées sur elles par les agents extérieurs qui favorisent ou entravent leur action.

Nous croyons nécessaire, pour pénétrer le mécanisme compliqué de l'organisation des fonctions de relation, de rassembler, sous un certain nombre d'articles, les phénomènes qu'elles présentent à l'observation, pour les envisager ensuite dans leur ensemble et dans leurs rapports réciproques.

Nous avons pensé devoir ne pas nous arrêter à un simple aperçu des facultés du cheval, et poursuivre, sans faiblir, l'examen des phénomènes psycho-physiologiques de l'animal.

La science, comme nous le verrons, remplit cette tâche avec un plein succès ; d'où l'on peut tirer des conclusions frappantes et des plus concluantes au profit de l'art de l'équitation.

DE LA MÉCANIQUE ANIMALE¹.**Des organes passifs de la locomotion.**

Du squelette. — L'étude du cheval à l'état de squelette est très-importante pour se rendre compte du jeu des leviers osseux et de la puissance des muscles qui les font mouvoir.

Le squelette du cheval, comme tous ceux des animaux vertébrés, représente, dit M. *Béclard*, un tout symétrique qui résulte de l'ensemble des os réunis entre eux par les articulations. Le squelette a la forme et les dimensions du corps entier, dimensions et forme qu'il détermine en grande partie. La dureté et la rigidité des pièces qui entrent dans la constitution du squelette lui permettent de servir de support, de fournir des enveloppes protectrices aux centres nerveux et vasculaires, et aussi aux organes des sens, et surtout d'offrir des points d'attache aux muscles. Les articulations qui relient entre elles les diverses pièces osseuses du squelette donnent à ces pièces une mobilité qui permet, ou des positions variées d'équilibre, ou des mouvements, soit partiels, soit d'ensemble, dont l'étendue et la direction sont déterminées par la forme des surfaces osseuses qui se correspondent

« Les articulations des pièces osseuses du squelette se divisent en plusieurs groupes selon leur destination; celles qui doivent attirer le plus notre attention sont les articulations des membres, qui sont parfaitement disposées pour les mouvements de la locomotion.

« Les surfaces articulaires sont encroûtées de cartilage. Ces cartilages, compressibles et élastiques dans une certaine mesure, sont des coussinets protecteurs qui, par leur élasticité, modèrent les chocs et les frottements, et résistent aux pressions dans les divers mouvements de la locomotion ou dans l'équilibre de la station; leur existence est tout à fait indispensable à l'exercice des fonctions locomotrices: ce sont eux, en effet, qui assurent et conservent la *forme* des surfaces articulaires qu'ils recouvrent, et permettent ainsi

¹ Les considérations spéciales de cette étude sont tirées du *Traité de physiologie comparée*, de M. J. BÉCLARD (édition de 1859). — *Cinésie équestre*.

BIBLIOTHÈQUE
MANÈGE
SAUMUR

DE LA MÉCANIQUE ANIMALE.

l'accomplissement régulier des mouvements dévolus à chaque pièce d'articulation. En effet, que résulte-t-il de leur disparition ? Observons ce qui se passe surtout chez le cheval, où l'usure des cartilages diarthrodiaux est un résultat presque constant des efforts auxquels il est soumis, efforts souvent disproportionnés avec la résistance normale des tissus.

« Les surfaces articulaires sont maintenues dans leurs rapports par des ligaments formés d'un tissu fibreux résistant, qui s'oppose efficacement aux déplacements, et humectés comme les surfaces de frottement des machines par un liquide particulier destiné à favoriser les glissements.

« Parmi les organes passifs de la locomotion, les tissus élastiques annexés au squelette jouent un rôle des plus importants.

« L'action musculaire, quelque intense qu'on la suppose, est une force essentiellement intermittente; tout muscle ne se contracte qu'à la condition de se relâcher. Une contraction ne dure pas quelques minutes d'une manière permanente, sans amener bientôt un épuisement et une impuissance absolue. Une force *intermittente*, comme l'est la contraction musculaire, ne peut pas faire équilibre à une force *constante*, comme l'est la pesanteur, mais un ressort élastique (*ligaments jaunes*) remplit parfaitement cet office, tout en permettant les mouvements les plus variés.

« Le tissu élastique n'est pas seulement annexé aux portions osseuses du squelette, on le trouve aussi dans d'autres parties, où il joue également le rôle de ressort. »

Des organes actifs de la locomotion.

Des muscles. — « Le muscle animal ¹ est constitué par un grand nombre de très-petits filaments, contractiles à volonté, qui, réunis par milliers, au moyen des enveloppes élastiques, représentent des fibres musculaires plus grosses. Celles-ci sont unies ensemble et avec les muscles au moyen de gaines fibreuses placées à l'extérieur du muscle. Ils sont en communication avec le *derme* et les autres couches de la peau, ainsi qu'avec le tissu cellulaire en général, et, si le muscle est placé dans le voisinage des os, avec le périoste. De

¹ D'après l'ouvrage de M. DALLY : *Cinésiologie*, p. 466. — Paris, 1887.

plus, l'enveloppe tendineuse du corps établit une plus ou moins grande connexion organique entre les muscles du tronc et des membres en général. Dans les muscles pénètrent un grand nombre d'artères, de veines et de vaisseaux lymphatiques, et les plus petites fibrilles d'un tissu musculaire se trouvent enveloppées d'un épais réseau de vaisseaux capillaires. Dans le muscle courent aussi des nerfs en grand nombre; ils y prennent leur point d'attache, leur point de transition du *système nerveux moteur*, ou *système nerveux sensitif*. Les vaisseaux ont des membranes consistant en tissus tendineux; les nerfs ont des gâines et enveloppes composées de semblables tissus. Que faut-il conclure de ces observations? dit M. Dally.

« N'est-ce pas clair que l'organe appelé muscle par les *anatomistes* ne peut être délimité organiquement, comme on le fait ordinairement, et qu'il consiste pour plus de moitié en sang, en lymphe, en masse nerveuse et en tissus tendineux, et que la plus petite partie seulement est composée de fibres, qui ont en propre une contractilité spontanée? Le sang et la lymphe obéissent non-seulement aux lois organiques, puisqu'ils sont animés, mais aussi aux lois hydrauliques; le tissu tendineux et élastique obéit également aux lois de l'élasticité, c'est-à-dire qu'étant comprimé il s'étend, et que, lorsque la pression cesse et qu'elle n'a pas duré trop longtemps, il reprend sa longueur normale; étendu en sens contraire, il reprend aussi sa longueur normale aussitôt que la force qui le tendait cesse d'agir. .

.....
 « *Les muscles* sont les agents actifs du mouvement, dit M. Béclard. Dans les mouvements de la locomotion, les os sur lesquels les muscles s'insèrent en sont les leviers passifs. Ces leviers, articulés entre eux de manières diverses, changent de rapport les uns avec les autres, lorsqu'ils sont mus par la contraction musculaire, et déterminent les attitudes et les divers mouvements. En mouvant les leviers osseux sur lesquels ils s'insèrent, les muscles de la locomotion meuvent d'ailleurs en même temps toutes les parties qui, groupées autour des leviers, constituent avec l'os lui-même les résistances que doit vaincre la *puissance contractile*.

« C'est donc par l'intermédiaire des leviers passifs (les os) que les muscles changent les rapports des parties dans les mouvements de la locomotion. »

Des mouvements naturels ou physiologiques.

Il faudrait s'arrêter à tous les éléments de chaque système, de chaque appareil de l'organisme, pour faire l'énumération de tous les déplacements, de tous les mouvements spéciaux qui s'accomplissent dans la vie animale.

Sans toutefois préciser l'entière solution des causes et des effets qui engendrent les phénomènes du mouvement, on est arrivé, par des expériences physiologiques universellement admises par la science, à en déterminer l'origine.

Des mouvements de la locomotion. — « Les mouvements qui s'accomplissent dans l'économie animale, dit M. *Béclard*, sont nombreux et variés. Les mouvements les plus étendus et les plus saisissants sont les mouvements de totalité ou d'ensemble, c'est-à-dire les mouvements de la *locomotion* en vertu desquels l'animal change spontanément ses rapports avec les corps environnants et se meut dans les milieux qui les contient (*marche, course, saut*).

Les mouvements sont sous la dépendance du mouvement musculaire : mouvement de *contraction*, de *raccourcissement*, de *gonflement*, etc.; ils résultent en d'autres termes de la contraction des muscles.

Les tissus, comme nous l'avons dit, jouent également un rôle important dans les phénomènes du mouvement.

Par le terme *mouvement*, nous désignons donc l'action des membres, par laquelle le corps du cheval, soit d'après le libre arbitre de sa volonté et par les puissances des forces qui sont en lui, se transporte d'un lieu à un autre, comme la marche, le trot, etc.; soit conséquemment par l'impulsion tactile des *aides* du cavalier qui détermine cette même volonté, laquelle provoque les mêmes forces motrices à l'accomplissement des différents modes de locomotion.

De la contractilité musculaire. — « La fibre musculaire est *contractile*, c'est-à-dire que, dans certaines conditions déterminées, elle rapproche ses deux extrémités, et diminue ainsi de longueur. La contractilité d'un muscle a besoin, pour entrer en jeu, d'un *excitant*.

Dans la plupart des mouvements de la locomotion, tantôt l'excitant du mouvement est la volonté; tantôt, en ce qui nous intéresse,

l'*aide* du cavalier agit localement sur le muscle lui-même, ou tout au moins sur des points sensibles et voisins du muscle, pour produire cette volonté. Dans tous les cas, dit M. *Béclard*, le système nerveux est l'intermédiaire obligé de la contraction

Des muscles envisagés comme puissance active du mouvement. — « Les muscles présentent la force motrice qui, dans la machine animale, met en mouvement les leviers osseux. Les muscles agissent, pour produire le mouvement, de manières très-diverses. Les fibres qui composent le muscle représentent une multitude de forces partielles, dont le point d'application correspond à l'insertion du tendon qui les termine

De l'intensité d'action du muscle. — « La détermination de la force avec laquelle les muscles se contractent n'est pas rigoureusement du ressort de la mécanique; elle ne peut être appréciée que d'une manière approximative, attendu qu'elle dépend des conditions multiples qui ne se prêtent pas au calcul.

Il est certain, toutefois, que la force déployée par la contraction musculaire est une force énergique. Dans les efforts violents, la contraction musculaire est assez puissante pour déterminer la rupture des tendons. Ces effets donnent de la puissance maximum des muscles une idée plus saisissante que n'en peuvent fournir les notions tirées de la grandeur des résistances que l'animal peut vaincre

De l'action musculaire. — « Il y a dans le mouvement, fait remarquer M. *Béclard*, quelque chose de plus important que la force elle-même : ce quelque chose, c'est le *mode* du mouvement, sa *vitesse*, qualités subordonnées au genre des leviers osseux, et par conséquent, à l'agencement des segments dont se composent les membres. »

Du reste, lorsque l'on veut se rendre compte d'une manière trop minutieuse de l'action de chaque muscle, dans les divers modes de la locomotion, surtout au point de vue de l'action motrice des *aides*; lorsqu'on a la prétention de faire vibrer chaque muscle à volonté et de donner cette étude comme une chose utile à l'art de l'équitation, ainsi que l'ont fait un certain nombre d'écrivains, on tombe forcément dans l'exagération et dans l'erreur; tout cela n'est qu'affaire d'imagination, puisque l'on ne peut ordinairement

agir que sur des groupes entiers de muscles dans les excitations gymnastiques.

Telle est, d'ailleurs, d'après M. *Dally*, la manière de voir de célèbres physiologistes qui ont fait les expériences les plus soigneuses, dans le but de déterminer plusieurs points obscurs relatifs à l'action des muscles.

« Lorsqu'on applique les mathématiques, dit-il, aux phénomènes du mouvement, on oublie trop qu'il est impossible de calculer rigoureusement les forces d'un mobile *vivant*, dont la nature complexe, l'énergie intellectuelle, les modifications incessantes échappent incessamment à toute appréciation de cette nature.

« On a calculé, dit-il encore, l'effet mécanique de la pesanteur, de l'équilibre, d'une attitude, d'une pression, d'un choc, d'une vibration, d'une oscillation, de la force centripète et de la force centrifuge, d'une abduction, d'une adduction, d'une flexion, d'une extension, d'une rotation, d'un frottement, d'un mouvement quelconque, soit intérieur, soit extérieur, exécuté avec ou sans surcharge ou résistance sur le système nerveux musculaire. Mais tant que le mouvement n'a été considéré que comme un *produit de mécanique*, on ne chercha point, on ne songea pas même à étudier ses effets physiologiques, en un mot, on ne s'imagina pas de s'élever à l'idée du mouvement, en tant que *produit de la vie*. »

Toutes ces connaissances de l'organisme mécanique sont, du reste, suffisamment décrites dans les principaux ouvrages d'équitation, au détriment peut-être de ce qui aurait dû préoccuper le plus les auteurs; nous ne pouvons que le répéter : c'est la *science du mouvement physiologique*, la source véritable des principes d'*équilibre hippique*.

Il se trouve beaucoup d'autres phénomènes dus à l'action musculaire, qu'il ne serait pas inutile d'envisager; mais les documents que nous venons de produire suffisent à déterminer plusieurs points obscurs relatifs à l'action des muscles.

Si l'on ne peut point dire absolument qu'un muscle ait une action indépendante, tel que le fera ressortir notre étude du rôle du système nerveux, on ne peut pas nier, cependant, que chacun d'eux possède, en quelque sorte, une action élémentaire dont les mouvements soient la résultante physiologique.

Fonctions du système nerveux¹.

INNERVATION.

Propriétés générales du système nerveux. — « Le système nerveux, composé de masses centrales et de prolongements périphériques répandus dans les diverses parties de l'organisme, est le siège de la sensibilité générale, celui des perceptions sensoriales et des facultés instinctives et psychologiques ; il est l'agent incitateur des mouvements volontaires et involontaires de l'organisme.

Il se compose d'un axe central renfermé dans le canal rachidien et dans la cavité du crâne (*axe cérébro-rachidien*), et de prolongements périphériques (*nerfs*), qui établissent la communication entre les organes sensibles ou contractiles et le centre perceptif et excitateur. Les nerfs sont donc surtout des conducteurs.

Les nerfs sont composés à leur tour par des éléments microscopiques bien définis, auxquels on donne le nom de *tubes nerveux primitifs*. Les tubes nerveux sont formés de trois parties : 1^o une enveloppe sans structure apparente ; 2^o une substance intérieure demi-liquide ou *moelle nerveuse* ; 3^o une fibre molle centrale placée au centre de la moelle nerveuse. Les tubes nerveux, accolés entre eux, suivant la direction longitudinale du nerf, et réunis par un tissu cellulaire assez résistant (*névrilemme*), constituent le nerf lui-même.

L'examen le plus superficiel des fonctions nerveuses démontre qu'il y a dans ce système deux sortes d'action, ou, pour expliquer la chose plus clairement, deux sortes de courants, l'un qui marche de la périphérie vers le centre, c'est-à-dire des organes vers les centres nerveux ; l'autre, qui marche du centre à la périphérie, c'est-à-dire des centres nerveux vers les organes.

Ce qui prouve que les nerfs sont bien les conducteurs de l'impression sentie à la peau ; ce qui prouve qu'elle n'a pas cheminé par d'autres tissus, c'est qu'il suffit que les nerfs soient divisés en un point quelconque de leur trajet pour que cette transmission se trouve suspendue. La transmission n'ayant plus lieu, l'impression

¹ Tous les extraits qui suivent sont tirés de la *Physiologie comparée* de M. J. BÉCLARD, — 1859. (*Cinésie équestre*.)

n'est plus transportée aux centres nerveux ; elle n'est plus sentie, la douleur est comme non avenue.

Ce qui prouve que l'excitation motrice se transmet par les nerfs aux parties contractiles, c'est que, si le nerf ou les nerfs moteurs de la partie sont divisés sur un point quelconque de leur trajet, la volonté est devenue impuissante à faire mouvoir le membre ; celui-ci ressent encore la douleur, mais il ne peut plus s'y soustraire.

Les impressions sensitives et l'excitation motrice cheminent dans un sens inverse et par deux ordres d'éléments différents. Cette distinction est fondamentale dans l'étude du système nerveux. Il est nécessaire de nous y arrêter un instant et d'établir le fait reconnu incontestable aujourd'hui, d'après les données expérimentales positives.

Il est donc reconnu que les nerfs sont composés de deux sortes de filets nerveux : filets nerveux pour la sensibilité, filets nerveux pour le mouvement. Les organes contractiles ou les muscles contiennent aussi des tubes nerveux de sensibilité, mais en faible proportion. De même la peau, qui reçoit presque exclusivement des filets de sensibilité, contient aussi, parmi ses vaisseaux fibreux, des *fibres musculaires lisses*, qui lui donnent un certain degré de contractilité et de rétractilité. La proportion des éléments sensitifs ou moteurs est donc subordonnée au rôle des tissus dans lesquels ces éléments vont se terminer.

Moelle épinière. — « La moelle épinière est *continue* avec l'encéphale. Elle conduit à l'encéphale les impressions qui lui arrivent par les racines postérieures des nerfs ; elle conduit de l'encéphale aux organes, par les racines antérieures, les incitations du mouvement ; elle est donc un organe de transmission. En outre, la moelle contient, dans toute sa longueur, une masse intérieure de substance grise ; elle a donc aussi une action propre ; elle est un centre d'innervation.

Cervelet. — « Le cervelet, placé à la partie postérieure et inférieure du cerveau, et en communication avec la moelle et avec le cerveau, par l'intermédiaire de la *moelle allongée*, constitue certainement une des parties les plus importantes de l'encéphale. Beaucoup de tentatives ont été faites pour déterminer sa part d'action dans les fonctions nerveuses ; le rôle principal de cet organe est en-

core aujourd'hui fort obscur. M. Flourens, comme nous le verrons plus loin, considère le cervelet comme l'organe *coordinateur des mouvements*. Cette dénomination, dit M. Béclard, expression pure et simple des faits observés, est loin de nous donner la clef de l'influence mystérieuse du cervelet.

De l'action croisée dans le système nerveux. — « Les fonctions des hémisphères cérébraux consistent à recevoir les impressions : ils sont le centre ou l'aboutissant de la *sensibilité*, et le point de départ de l'*incitation* motrice volontaire. Pour parler un langage plus général, les lobes cérébraux peuvent être considérés comme le siège de la sensibilité et du mouvement. Les lobes cérébraux sont aussi des centres de perception pour les organes des sens, la substance nerveuse a cessé d'être conductrice, elle est devenue organe de perception et de volition.

On a cherché à localiser, dans des points déterminés des hémisphères cérébraux, les centres de perception de chacune des sensations ; mais tous les efforts qui ont été faits dans cette direction ont échoué.

« L'action exercée, sur les mouvements volontaires, par les hémisphères est généralement *croisée*, c'est-à-dire, en d'autres termes, que l'incitation qui descend de l'hémisphère droit, le long de la moelle allongée et de la moelle, pour se rendre aux nerfs, excite le mouvement dans les muscles de la partie gauche du corps, et, réciproquement, l'hémisphère gauche éveille la contraction des muscles placés à droite du plan médian du corps. Cet effet croisé dépend de l'entre-croisement des fibres nerveuses du mouvement dans la commissure blanche de la moelle, dans le bulbe rachidien, et aussi dans toute l'étendue de la protubérance annulaire. »

De tous ces faits, et de beaucoup d'autres que nous ne pouvons transcrire ici, il résulte manifestement que le système nerveux doit avoir dans l'organisme une prépondérance capitale sur tous les autres systèmes, ce qui n'échappera à personne et ce qui laisse pressentir qu'il y a quelque chose au delà des connaissances acquises dans la science actuelle de l'équitation. Nous allons nous en convaincre en envisageant, dans le chapitre suivant, l'unité du système nerveux établie par M. Flourens dans ses *Recherches expérimentales*. Paris, 1841, p. 208.

Unité du système nerveux ¹.

« Chaque partie essentiellement distincte du système nerveux a, comme nous l'avons vu, une fonction propre et déterminée.

Les lobes cérébraux sont le siège d'un principe qui *juge*, qui *se souvient*, qui *voit*, qui *entend*, etc.; en un mot, qui *perçoit et veut*. Le cervelet *détermine et coordonne* les mouvements de locomotion; la moelle allongée, ceux de conservation; la moelle épinière *lie* en mouvements d'ensemble les contractions musculaires immédiatement excitées par les nerfs.

« D'où il résulte que les lobes cérébraux se bornent à vouloir le mouvement, le cervelet à le *coordonner*, tandis que la moelle allongée, la moelle épinière, les nerfs, le produisent

« De ce que je viens de dire, il suit :

« 1^o Que, malgré la diversité d'action de chacune des parties constitutives du système nerveux, ce système n'en forme pas moins un système unique;

« 2^o Que chaque partie du système nerveux a donc une action *propre* ou *spéciale*, c'est-à-dire *différente de l'action des autres*, et l'on a vu, de plus, en quoi cette *différence* ou cette *spécialité* d'action consiste.

« Dans les lobes cérébraux réside la faculté par laquelle l'animal pense, veut, se souvient, juge, perçoit ses sensations et commande à ses mouvements.

« Du cervelet dérive la faculté qui coordonne ou équilibre les mouvements de locomotion; des tubercules bijumeaux ou quadrijumeaux, le principe primordial de l'action du nerf optique ou de la rétine; de la moelle allongée, le principe premier moteur ou excitateur des mouvements respiratoires; et la moelle épinière enfin, la faculté de lier ou d'associer en mouvements d'ensemble les contractions partielles immédiatement excitées par les nerfs dans les muscles.

« 3^o Enfin que le grand fait de la spécialité de l'action des diverses parties du système nerveux, fait à la démonstration duquel aspi-

¹ M. FLOURENS : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*. — Paris, 1842.

raient, depuis longtemps, les nobles efforts des physiologistes, est donc désormais un fait accompli par l'observation directe et le résultat démontré de l'expérience.

Spécialités des propriétés nerveuses. — « Il y a trois propriétés nerveuses essentiellement distinctes : celle d'exciter la contraction musculaire ; celle de ressentir et de transmettre les impressions ; celle de percevoir et de vouloir.

« J'appelle la première de ces propriétés, *excitabilité* ; la deuxième est la *sensibilité* ; la troisième est l'*intelligence*.

« 2^o Et chacune de ces propriétés a un siège déterminé, c'est-à-dire un organe propre.

« L'*excitabilité* réside dans le faisceau antérieur de la moelle épinière et dans les nerfs venus des racines de ce faisceau ; la *sensibilité* réside dans le faisceau postérieur de la moelle épinière et dans les nerfs venus des racines de ce faisceau ; l'*intelligence* réside exclusivement dans le *cerveau proprement dit* (*lobes ou hémisphères cérébraux*).

Rôle spécial de chaque partie du système nerveux dans les mouvements. — « Nul mouvement ne dérive directement de la volonté. La volonté n'est pas la cause provocatrice de certains mouvements ; elle n'est jamais la cause effective d'aucun.

« Qu'un animal veuille mouvoir son bras ou sa jambe, aussitôt il le meut, mais ce n'est pas sa volonté qui anime les muscles de la partie mue, qui les excite, qui les coordonne.

« Ni la production de la contraction musculaire, ni la coordination du jeu des divers muscles, contraction et coordination indispensables néanmoins pour que le mouvement s'exécute ; rien de cela n'est sous la puissance de la volonté et, conséquemment, des lobes ou hémisphères cérébraux dans lesquels cette volonté réside.

« La cause directe des contractions musculaires réside particulièrement dans la moelle épinière et ses nerfs, la cause coordinatrice du jeu des diverses parties réside exclusivement dans le cervelet.

« Voilà donc trois phénomènes essentiellement distincts dans un mouvement voulu :

« 1^o La volition de ce mouvement, volition qui réside dans les lobes cérébraux ;

« 2° La coordination des diverses parties concourant à ce mouvement, coordination qui réside dans le cervelet ;

« Enfin l'excitation des contractions musculaires, laquelle a son siège dans la moelle épinière et ses nerfs.

« Quant à la moelle épinière, elle se borne à lier les contractions musculaires, premiers éléments de tout mouvement, en mouvements d'ensemble ; et, bien que d'elle partent presque tous les nerfs qui déterminent et ces contractions et ces mouvements, ce n'est pourtant point en elle que réside l'admirable faculté de coordonner et ces contractions et ces mouvements en mouvements déterminés : saut, marche, course, station, etc. Cette faculté réside dans le cervelet pour les premiers, dans la moelle allongée pour les seconds.

Subordination des fonctions nerveuses. — « 1° Les fonctions nerveuses se subordonnent les unes aux autres.

« 2° Il y a, dans le système nerveux, des parties qui agissent spontanément ou d'elles-mêmes, et il y en a qui n'agissent que *subordonnement* ou que sur l'impulsion des autres.

« 3° Les parties *subordonnées* sont la moelle épinière et les nerfs ; les parties *régulatrices* ou *primordiales* sont : la moelle allongée, siège du principe qui détermine les mouvements de respiration ; le cervelet, siège du principe qui coordonne les mouvements de locomotion ; et les lobes cérébraux, siège, et siège exclusif de l'intelligence.

Unité du système nerveux. — « 1° Non-seulement toutes les parties du système nerveux se subordonnent les unes aux autres ; elles se subordonnent toutes à une.

« 2° Les nerfs et la moelle épinière sont subordonnés à l'encéphale ; les nerfs, la moelle épinière et l'encéphale sont subordonnés à la moelle allongée, ou, plus exactement, au point vital et central du système nerveux placé dans la moelle allongée.

« 3° C'est à ce point, placé dans la moelle allongée, qu'il faut que toutes les autres parties du système nerveux tiennent pour que leurs fonctions s'exercent. Le principe de l'exercice de l'action nerveuse remonte donc des nerfs à la moelle épinière et de la moelle épinière à ce point ; et, passé ce point, il rétrograde des parties antérieures de l'encéphale aux postérieures, et des postérieures à ce point encore.

Unité du cerveau proprement dit, ou de l'organe, siège de l'intelligence.— «1° L'unité du cerveau proprement dit, ou de l'organe, siège de l'intelligence, est un des résultats les plus importants de cet ouvrage;

« 2° L'organe de l'intelligence est un ;

« 3° En effet, non-seulement toutes les perceptions, toutes les volitions, toutes les facultés intellectuelles résident exclusivement dans cet organe ; mais toutes ces facultés y occupent la même place. Dès qu'une d'elles disparaît par la lésion d'un point donné du cerveau proprement dit, toutes disparaissent ; dès qu'une revient par la guérison de ce point, toutes reviennent. La faculté de percevoir et de vouloir ne consiste donc qu'en une faculté essentiellement dans un seul organe.

« Tels sont les points de doctrine expérimentale qu'il était nécessaire de rapporter ici, avant de poursuivre nos considérations sur l'ensemble des forces motrices et des appareils de l'organisation animale.

DES PHÉNOMÈNES PHYSIQUES¹.**Du phénomène en général.**

Les sciences physiques et naturelles donnent le nom de phénomène à l'acte, au changement, au fait, sans tenir compte de l'idée de substance.

On ignore de quelle nature sont ces phénomènes, comment les forces sont maintenues en activité, et enfin comment elles agissent pour produire les phénomènes.

La *force* est considérée par la science comme le *fait en puissance*, le *mouvement* comme le *fait en réalité*.

L'étude de ces deux merveilleux principes de toute unité conduit à admettre que les parties des éléments primitifs et de la matière tendent sans cesse à se réunir, à se combiner, sous l'effet de deux systèmes de forces contraires, pour produire l'unité. Les unes *répulsives*, qui séparent, sont dues à ce que l'on nomme la *chaleur* : le mouvement qui leur correspond est *destruction*. Les autres *attractives*, qui unissent, constituent la *cohésion* ; et le mouvement corrélatif est *formation*. Ces dernières forces sont mutuelles, c'est-à-dire que si un atome, une molécule ou un fluide quelconque exerce, sur une autre partie de même essence, l'action d'une de ces forces ; cette autre partie exerce, à son tour, sur la première une action précisément égale et contraire ; d'où l'axiome qui suit :

L'action est égale et contraire à la réaction. Or, d'après la science, « comme tout dans l'univers est dans un état perpétuel de composition et de décomposition qui produit la vie universelle, il faut, pour que ce mouvement se perpétue, qu'il s'opère entre des forces contraires et sans cesse inégales ».

La théorie des forces est susceptible d'applications et de considérations multiples. Nous nous bornerons à envisager celles qui

¹ Tiré de la *Cinésie équestre*.

regardent la mécanique animale, au point de vue de l'action physique du cheval, sollicitée par les *aides* ou *forces tactiles* du cavalier.

Il est reconnu que les forces, quelles qu'elles soient, tombent sous l'action de la mécanique et des mathématiques. Nous écartons cependant, autant que possible, les données de ces deux sciences pour ne pas compliquer notre examen, qui comprendra l'étude de la dynamique, en tout ce qui peut être utile à nos considérations.

De la théorie des forces.

Des forces. — On appelle force toute cause qui tend à produire ou à modifier le mouvement.

Mais, de même qu'une cause peut rester sans effet, parce qu'une opposée la neutralise, de même il peut y avoir des forces qui, par le fait, ne produisent ou ne modifient aucun mouvement. En effet, le poids du corps de l'animal est une force, l'effort qu'il exerce pour supporter la surcharge du cavalier est une force, etc.; nous dirons donc qu'on appelle force, en équitation, tout acte qui produit ou modifie la position ou le mouvement d'une ou plusieurs parties de l'organisme animal.

De la pesanteur, du poids. — Il ne faut pas confondre également les mots pesanteur et poids. La *pesanteur* est la cause inconnue qui attire le corps vers le centre de la terre; tandis que le *poids* du corps est l'effort qu'il exerce, en vertu de la pesanteur sur l'obstacle qui le soutient. On peut donc conclure que le *poids du corps de l'animal est une force verticale et constante*.

Des forces extérieures. — On nomme *forces extérieures*, les forces autres que les *forces organiques*: ainsi les éléments atmosphériques, les fluides, l'électricité, la lumière, le calorique, etc.; enfin toute influence exercée sur les sens, ou toute pression pratiquée sur le corps de l'animal par un autre corps, est une force extérieure.

La corrélation des forces, c'est-à-dire l'expression des rapports de situation des forces physiologiques sous l'influence des éléments généraux des agents extérieurs, n'est pas seulement la connaissance des faits qui peuvent surgir dans les modifications du mouvement. Mais cette connaissance, éclairée par l'étude de ces éléments de

force, a pour but, en ce qui nous concerne, de fixer, par des principes qu'enseigne la *Cinésie équestre*, le moyen de guider les forces de l'organisme animal, que le système nerveux puise au dehors par l'intermédiaire des sens; ou de celles qui surgissent des centres de ce système.

La science, en initiant le cavalier aux secrets de la nature, augmente infiniment sa puissance par la connaissance des phénomènes physiques de l'organisme et des lois de l'équilibre d'après lesquelles ces phénomènes se produisent.

Des agents¹.

« Et d'abord nommons *agents* les causes qui peuvent modifier les proportions normales des forces inhérentes à l'organisme soit à l'*intérieur*, soit à l'*extérieur*.

Voici l'ordre de classification de ces agents :

Des agents intérieurs. — Ces agents sont toutes les forces inhérentes à la substance organisée, ou toutes celles qui résultent de cette substance passée à l'état de désorganisation.

Ces agents sont les diverses espèces d'électricité, de lumière et de calorique qui tendent, chacun dans sa propre spontanéité, à altérer les conditions d'existence de l'économie animale, et contre lesquels les forces épidermiques, dermiques, physiologiques et psychologiques, unies fortement entre elles, tendent aussi, dans leur propre spontanéité, à résister pour conserver les conditions de son existence.

De là le sentiment de la faim, de la soif, les désirs, etc.

Des agents extérieurs. — Ces agents sont infiniment nombreux : on peut les résumer en agents physiques, physico-mécaniques, physico-chimiques et physico-instinctifs.

Agents physiques. — Ce premier ordre comprend les trois forces élémentaires, électricité, lumière et calorique d'espèce inorganique. — Ces agents sont en rapport, par le système *épidermique*, avec le système *dermique* et tous les systèmes de l'organisme.

Le mode d'action de chacun de ces agents se résume en une *pression* correspondante à la nature des vibrations de chacun d'eux.

¹ D'après M. DALLY (*Cinésie équestre*).

Agents chimiques. — Ce deuxième ordre comprend les phénomènes atmosphériques, les gaz, les vapeurs, les odeurs, les saveurs, les influences du sol, du lieu choisi pour le travail, de la saison, du jour, de la nuit, de l'heure, etc.

Leur mode d'action se résume aussi à une *pression* correspondante à la nature des vibrations de chacun d'eux.

Agents mécaniques. — Ce troisième ordre comprend le choc, la pression, la vibration résultant de la pesanteur, d'un poids, d'un instrument; des effets des *aides* : de la main, des jambes, d'un mécanisme organique ou inorganique quelconque.

Leur mode d'action est toujours une *pression* correspondante à la nature des vibrations de chacun d'eux.

Agents instinctifs. — Ce quatrième ordre d'agents comprend tous les agents qui intéressent l'*instinct* ou la *volonté* et le sentiment de conservation. Ces agents opèrent sur le *sentiment* qu'a l'animal de sa force, ils vibrent en lui, en son instinct, la force de sa valeur individuelle. Toutes ces choses vibrent comme la main qui vibre les vibrations d'un trait.

Le mode d'action de ces agents se réduit toujours par une *pression* correspondante à la nature des vibrations de chacun d'eux.

Or, comme tous les agents extérieurs sont dans une activité incessante, l'animal en reçoit incessamment aussi la pression complexe, multiple et variée; il en est incessamment *passif*, passivité sans laquelle l'unité vivante serait nécessairement détruite, car elle n'aurait point à réagir.

Mais lorsque l'une quelconque de ces pressions est en excès, en plus ou en moins, les vibrations ou mouvements qui en résultent dans l'économie ne sont pas proportionnels ou assimilables à ces vibrations ou mouvements normaux; de là viennent des troubles dans l'organisme, et la réaction est impossible ou incomplète. Telle est la première source des altérations fonctionnelles et des lésions organiques; car les sphères d'action de l'organisme sont tellement unies entre elles que la moindre cause perturbatrice ne saurait affecter l'une sans réagir sur les autres.

Mais, dit encore M. Dally, si la pression extérieure est en rapport avec des conditions normales de l'économie, l'assimilation de cette pression a lieu selon la double série des vibrations ou mouvements

concentriques et excentriques; excentriques et concentriques de la surface au centre et du centre à la surface, dans un exact rapport avec les lois biologiques. Alors aussi, en vertu même de ces mouvements naturels, les phénomènes de la nutrition se sont accomplis dans le rythme normal et harmonieux, et l'organisme, en vertu même de la solidaire spontanéité de ses forces, se conserve, se répare lui-même et continue à se développer dans son équilibre, sa puissance et son action.

Tel est, en résumé, l'ensemble des influences intérieures et extérieures, au point de vue des lois biologiques qui se rapportent exactement à celles phycho-physiologiques de la cinésie équestre. De là, conclut M. Dally, pour l'animal, sous la direction de l'instinct, et pour l'homme sous la direction de la volonté, l'importance de maintenir l'état de la peau dans les conditions normales. Quand le système épidermique fonctionne régulièrement, l'organisme répare nécessairement ses pertes incessantes; et c'est là ce qu'on a appelé la force médiatrice de la nature qui nous paraît être spécialement celle des surfaces caloriques. »

Mais avant de nous rendre compte comment le cavalier communique à l'organisation qu'il est appelé à développer, conserver, métamorphoser, reproduire, et lui imprimer pendant toute la durée de l'exercice, les impulsions ou plutôt les suggestions nécessaires aux évolutions, et cela d'après des procédés les plus simples, à la portée de tous et dans un rapport harmonique avec les lois de la locomotion qui règlent l'exercice de la toute-puissance des causes effectives du mouvement, il nous est indispensable d'envisager ces lois et, par conséquent, de vous conduire, cher lecteur, malgré peut-être votre répugnance pour ces questions, dans la région des vérités dynamiques; c'est une nécessité du sujet que nous traitons en ce moment pour l'homme de cheval surtout, car c'est dans cet ordre de vérité seul qu'il est possible de trouver la solution de la question de l'équilibre en équitation si controversée et cependant si simple.

De la dynamique.

De la dynamique. — La *dynamique* est la science qui traite du mouvement des forces et des puissances qui les régissent.

Cette étude a pour objet de considérer les lois de l'équilibre, de chercher les relations des forces qui existent dans les divers éléments variables qui composent le mouvement, afin de pouvoir apprécier les puissances diverses qui le constituent.

« La science de l'harmonie du monde et de ses lois, dit M. Dally, devint un des principaux éléments des sciences modernes. Or cette science est applicable à la mécanique du corps animal comme à celle des corps célestes. Il suffit de noter que ces innombrables découvertes ont leurs identités ou leurs analogies dans les connaissances physiologiques et qu'elles ont spécialement concouru au développement de la cinésiologie. »

De la force, considérée comme sphère d'action. — « Une force quelconque, dit M. Dally¹, doit être considérée sous trois rapports : son *intensité*, c'est-à-dire son rapport avec l'unité de force ; sa *vitesse*, ou la vitesse qu'elle imprime à l'unité de masse ; enfin la *masse*, ou le rapport à l'unité de masse du corps sur lequel elle s'exerce.

La force étant donc représentable sous la forme d'un *solide*, rien n'empêche de la considérer sous la forme d'une *sphère*. Dans ce cas, il suffira de prendre l'intensité pour rayon de la sphère ; les deux autres dimensions seront la masse et la vitesse. Cette représentation de la force donne l'avantage de mieux faire comprendre l'action d'une force. En effet, la force s'exerçant sur un corps quelconque, son action se fera sentir sur ce corps par les trois éléments dont elle se compose.

Or il est aisé, il est naturel de concevoir une force sous les trois dimensions. En effet, si nous éprouvons un choc, quelle qu'en soit la puissance, nous n'en jugeons point par le corps qui le produit, mais par l'effet que nous en ressentons ; il n'en est donc pas de même du corps sur lequel la force s'exerce : c'est là que l'effet de l'action s'observe suivant deux des dimensions de la sphère,

¹ *Cinésiologie*, Œuvres de M. DALLY. — Paris, 1857 (*Cinésie équestre*, p. 66).

la troisième se propagera de la même manière dans l'intérieur du corps.

Nous arriverons ainsi à considérer une sphère d'action, représentant l'action génératrice de l'action et, en même temps, le mode de propagation de l'action.

Or tout corps, toute molécule, toute substance est une agglomération ou combinaison d'atomes réduits à leur dernière expression : ces atomes matériels sont l'éther, l'agent universel. Par l'examen des modifications que peuvent, que doivent éprouver ces atomes, nous pouvons donc nous rendre compte de quelques-uns des phénomènes initiaux dus aux forces.

Il est bon de remarquer que la force se décompose en parties se divisant elles-mêmes jusqu'au moment où elles arrivent à l'unité d'action préposée. Le fait a lieu ainsi qu'il suit :

Lorsqu'une force extérieure agit sur une partie quelconque du corps de l'animal, son effet est de déplacer seulement les molécules de cette partie auxquelles elle est immédiatement appliquée. Mais ce déplacement rompant l'équilibre naturel de la partie sollicitée, il se développe, de la part des molécules voisines, des forces qui tendent à ramener à leur position primitive les molécules déplacées, et par conséquent, de la part de celles-ci, des réactions égales et contraires. En vertu de ces réactions, les molécules voisines sont elles-mêmes déplacées, les suivantes le sont à leur tour, et ainsi de suite. C'est de cette manière que l'action de la force extérieure se propage dans l'intérieur du corps jusqu'à l'excitation des contractions musculaires, laquelle, ainsi que nous l'avons vu, a son siège dans la moelle épinière et ses nerfs, sous la dépendance de la volition du mouvement, volition qui réside dans les lobes du cerveau et de la coordination des diverses parties concourant au mouvement; coordination qui s'opère dans la moelle allongée ou dans le cervelet.

Il nous reste maintenant, de cet examen des phénomènes physiques, à généraliser les lois de la pesanteur et à envisager les notions de dynamique animale qui se rattachent au *centre de gravité*, et les plus importantes à connaître au point de vue de l'équitation.

Du centre de gravité.

La physique nous enseigne que, dans un corps quelconque de matières homogènes ou de matières différentes qui concourent à le former, les forces mutuelles, en vertu de la loi de la pesanteur, se font naturellement équilibre; du moins dans certaines parties relatives des molécules attirées, ou dans certaines parties de ce corps par cette force attractive qui agit incessamment.

Nous savons, par conséquent, que les attractions partielles ou d'ensemble, exercées par la pesanteur, sur les molécules d'un corps ou parties de ce corps, tendent constamment à se combiner et à se réunir en un seul point de la masse de ce corps. C'est ce point qu'on appelle *centre de gravité*.

Le centre de gravité est conséquemment toujours placé dans la direction de l'action de la pesanteur, c'est-à-dire la *verticale*.

On nomme donc *centre de gravité* le point où se constitue incessamment la résultante des forces verticales, suivant la position du corps. Cette résultante reçoit le nom de *ligne de gravitation*, par analogie à l'attraction qui s'exerce entre les astres.

Nous avons vu que la force est représentée, dit M. Dally, par la sphère de son action; cette sphère comprend ses trois éléments constitutifs, et c'est l'intensité qui en est le rayon. Quand une force agit sur un point du corps, l'action se propage dans ce corps, suivant les trois dimensions: voilà la première conséquence à laquelle nous arrivons. Mais qu'est-ce que c'est que cette sphère d'action? De quoi la conçoit-on composée sous le rapport matériel?

Il y a d'abord le point de contact, le centre d'ébranlement, ou plutôt le point où s'applique la résultante de la somme des forces moléculaires. C'est là un point qui a été distingué depuis longtemps; si la force est la pesanteur, c'est le *centre de gravité*. Ce point *central* est le centre de la sphère d'action; mais le point mathématique n'existe pas; le centre d'action est donc la *molécule* sphéroïdale qui correspond au point de passage de la force ou de sa résultante. Cette molécule vibre sous l'action de la force. En vertu de ces liaisons avec les molécules semblables qui constituent le corps, elle transmettra ses vibrations dans tous les sens, et selon la plus ou moins grande homogénéité du corps, c'est-à-dire selon la plus ou

moins grande uniformité de distribution de l'éther dans le corps observé; la forme de la surface de transmission des ondes sera une sphère ou un sphéroïde. Quoi qu'il en soit, sans nous arrêter à cette différence entre les surfaces de transmission qui ne tient qu'à des résistances variables selon la nature du corps, nous devons dire que l'action de la molécule centrale se propagera dans tous les sens par ondes sphériques¹.

Le centre de gravité du corps du cheval étant le point où vient se concentrer toute l'action de la pesanteur, il est compréhensible que toutes les fois que ce point (*centre d'équilibre*) est maintenu par les aides, par le fait de la réduction de la base de sustentation, l'action de la pesanteur soit en partie détruite et que le poids du corps se trouve réparti, plus ou moins également, sur chaque partie du corps suivant l'action des forces extérieures et la position que prennent les extrémités.

Si, au contraire, le centre de gravité est fixé sur deux extrémités du corps (par exemple dans le cabrer), on pourra concevoir que l'action de la pesanteur des différentes parties du corps se constitue en une force unique égale, en quelque sorte, au poids de ce corps et réunie à son centre de gravité alors fixé à la base de sustentation.

Si le corps de l'animal a trois ou quatre points d'appui, il n'est pas nécessaire pour qu'il soit en équilibre, que son centre de gravité coïncide avec l'un de ces points, car l'action de la pesanteur se décompose alors en trois ou quatre forces appliquées aux points d'appui et détruites par la résistance de ces points. La position du centre de gravité sera forcément au-dessus de la *base de sustentation*, mais dépendante de la configuration des mouvements involontaires du

¹ « La preuve de ce phénomène nous est donnée tous les jours par une expérience des plus simples : qu'on laisse tomber un corps pesant dans une eau tranquille, et aussitôt, autour du centre ou point d'entrée du corps pesant, nous voyons se propager des ondes circulaires successives, changeant de forme à mesure qu'elles s'éloignent du centre d'ébranlement. Le phénomène de ces ondes est donc le produit de l'action intérieure, résultat du premier choc éprouvé.

« Mais si le centre n'est plus un point, s'il est une molécule sphérique qui vibre sous l'action de la force, cette molécule éprouvera une pression, suivie d'une expansion ou dilatation, qu'elle transmettra à toutes les molécules voisines, puis d'une nouvelle pression, et ainsi de suite. Ce mode de déplacement moléculaire sous la succession des dilatations et des contractions, nous rend compte de l'influence que doivent avoir les forces transmises sur l'organisme. »

corps, c'est-à-dire que la *ligne de gravitation* sera la verticale abaissée du centre de gravité sur le sol, passant entre les points d'appui. Ce point est toujours difficile à établir d'une manière précise chez le cheval, même en station ; non-seulement à cause de la forme du corps, de la composition des solides, des liquides et des gaz qui le constituent, mais encore par les oscillations continuelles qu'impriment les organes de la respiration et de la masse intestinale.

De ce qui précède nous pouvons tirer les conséquences suivantes :

1° Lorsque les forces tactiles des aides du cavalier tendent à déranger les parties motrices du corps de l'animal de l'état d'équilibre des forces qui constitue sa situation, celles-ci tendent à la conserver et à y revenir. Mais cette tendance des parties musculaires à revenir à leur situation d'équilibre cesse lorsque le déplacement a atteint une certaine limite, au delà de laquelle il s'établit un nouvel état d'équilibre, ou bien il y a rupture et chute.

2° La situation du corps du cheval sera d'autant plus instable ou dynamique que l'espace circonscrit entre les extrémités sera plus étroit et que le centre de gravité (point où s'applique la résultante de la somme des forces moléculaires), se trouvera, par conséquent, placé plus haut et plus éloigné de la base de sustentation. Naturellement les conditions opposées rendront la situation des extrémités plus stable. En effet, plus la base sera large et le centre de gravité bas, moins le cheval aura de facilité à se mouvoir, et plus il faudra au cavalier de puissance pour obtenir la résultante de l'équilibration des forces motrices.

Conséquemment, plus le *centre de gravité s'abaisse*, moins il y a de concentration de forces et de facilité de translation : la somme des forces sollicitées est moindre que la somme des forces instinctives. Ces forces se nuisent, se paralysent, ou, en d'autres termes, les forces musculaires sous la direction des aides diminuent.

Par conséquent, plus le *centre de gravité s'élève*, plus il y a d'instabilité dans la situation du corps et de légèreté dans l'organisation mécanique animale : la somme des forces transmises agit en opposition à la somme des forces motrices qui réagissent à leur tour. Ces forces contraires et sans cesse inégales ont alors une tendance à l'équilibre, lequel s'introduit dans les forces musculaires qui augmentent.

Or, suivant que les forces se trouvent plus ou moins réparties sur la masse, ou plus ou moins concentrées par les effets des aides, d'après le plus ou moins de réduction de la base de sustentation, il en résultera un degré plus ou moins prononcé de pondération mécanique, d'équilibre et de légèreté dans l'organisme locomoteur animal.

Les propriétés des forces musculaires et de légèreté de translation, que la combinaison des forces transmises développe, dépendent donc de l'application de ces principes dont l'effet est de déterminer la concentration des forces par le fait de l'élévation de la sphère d'action locomotrice : d'où dérive la réunion des centres de gravité de l'homme et du cheval, et d'où naît la cause immédiate d'une entente propre à chaque mouvement. De cette union des centres de gravité surgit alors l'attraction qui se constitue en raison de leur communauté d'action. De cette attraction ressortira toujours cette tendance à l'équilibre (en conformité de l'état de même tendance à l'équilibre des sensations transmises et des sensations instinctives), par suite de la concentration de ces forces et par le fait de la réduction de la base de sustentation. Enfin, de là le lien qui maintient cette tendance à l'unité d'action, d'où résultent les propriétés nouvelles d'harmonie et de légèreté dans les différentes combinaisons des modes de la locomotion (*Cinésie équestre*).

Corollaire. — La recherche *mathématique* du centre de gravité, c'est-à-dire du point central où s'applique la résultante de la somme des forces moléculaires suivant la position du corps, serait certes du temps perdu, l'instabilité des forces organiques ne le permettant pas ; et nous avons dit ce qu'il fallait penser de ces recherches dynamiques. Mais l'étude de ce qu'il faut entendre par centre de gravité en équitation, de ce centre d'équilibre ou de légèreté de la masse qui se constitue incessamment par la concentration des forces musculaires, par suite de l'action de la pesanteur et la position des membres suivant le plus ou moins de réduction de la base de sustentation, c'est là une tout autre affaire et des plus importantes, car il s'agit alors, non plus de la recherche du point mathématique moléculaire, mais de la recherche du centre d'ébranlement de la sphère d'action des forces, qu'il ne faut pas méconnaître et qui a été traitée très-savamment par des hippiâtres physiologistes de grand mérite. Il ne faut pas avoir fait la moindre étude de mécanique ani-

male pour l'ignorer. Il faut ne pas s'être identifié quelque peu dans la pratique aux théories des Franconi, des Rousselet, qui ont bien aussi leur valeur, pour faire ainsi table rase de ce qu'il y a de plus important en équitation. Aussi ne comprenons-nous pas qu'on puisse en nier l'importance.

C'est bien là, il est vrai, dans cette recherche ou possession de la sphère d'action locomotrice, le nœud gordien pour tous, le critérium hippique, le véritable *rassembler*, c'est là cependant que réside la toute-puissance du cavalier.

Il y a incontestablement, quoi qu'en pensent certains esprits, entre le cavalier et le cheval, par le fait de la réunion des centres de gravité, des rapports d'union, de communauté d'action nés du contact des deux corps et de la force d'attraction qu'ils subissent d'un ordre supérieur aux principes déduits du mécanisme des membres dans la locomotion et aux théories les plus traditionnellement respectées : il y a des correspondances obligées que j'appellerai physiques, et d'autres que l'on pourrait appeler magnétiques, qui ne peuvent être soumises aux procédés ordinaires de l'observation et de l'analyse, mais qui émanent nécessairement de la fusion des centres de gravité, et qui n'échappent pas à la pénétration de l'écuyer, ni même au *tact* du simple cavalier en possession de son cheval. Aveugle qui ne l'éprouve pas ! Et il n'est pas nécessaire d'avoir fait des études de statique et de dynamique préalables pour en avoir le *sentiment*, nullement : c'est une question de *tact* avant tout, et de recherche ou possession des forces.

Mais, puisqu'il faut se prononcer catégoriquement, nous dirons : « Le centre de gravité étant le point central d'intersection des forces musculaires ou de leur résultante attirée par l'action de la pesanteur » ; c'est-à-dire le *centre d'ébranlement ou foyer permanent d'attraction et de répulsion des forces* et, par conséquent, l'*âme de l'équilibre* des impulsions équestres et des expressions musculaires, en un mot, le *centre d'action* des deux organisations dont l'union produit une inaltérable entente d'action et de volonté, un accord incessant, une harmonie parfaite dans l'impulsion et l'expression du mouvement hippique : le *centre de gravité* ou de concentration des forces *doit être l'objet d'une étude appliquée et d'une recherche constante au double point de vue de la théorie et de la pratique en équita-*

tion ; c'est-à-dire, théoriquement, l'étude de la recherche du centre d'équilibre des forces organiques, et pratiquement de la possession de ce centre commun d'action par la légèreté acquise au moyen du maintien de la réduction de la base de sustentation. Je serais désolé, je le répète, d'être désagréable à qui que ce fût ; mais, quand on se pose en réformateur, en progressiste, ainsi que, à tort ou à raison, nous le faisons, il faut chercher avant tout à rester à la hauteur de ses prétentions, de ses visées ou ne pas s'en mêler.

Et, comme péroraison à cette définition, je dirai : A quelque école équestre qu'il se rattache, l'écuyer ne peut méconnaître cette puissance attractive du foyer des forces dans la production et la série des mouvements qu'il imprime, ni les lois souveraines de la nature animale dans la locomotion dont elle est l'expression. Ces lois, encore une fois, ne sont autre chose que les principes mêmes qui déterminent le mouvement. Elles ont toujours leur source immuable dans les puissances cérébrales et dans les rapports d'union, non-seulement des centres de gravité, mais des centres de volonté. Aussi ne peuvent-elles être impunément méconnues, transgressées.

C'est donc en vain que l'hippiatrique aura révélé à l'écuyer la structure de l'organisme et le jeu des organes passifs de la locomotion : il lui faut remonter plus haut, c'est-à-dire pénétrer les phénomènes de l'organisation ; et, dans la conviction que les organes locomoteurs n'ont pas en eux-mêmes leur autorité propre, leur détermination facultative, leur origine de fonctionnement, il est conduit à les subordonner à une cause supérieure, unique, souveraine, le *cerveau*, ou moral du cheval.

D'où il résulte qu'en équitation, il faut qu'on le sache, *forces* tient lieu de sensation ; qu'*équilibre* veut dire : harmonie, légèreté ; et que *poids* ou concentration des forces est synonyme de centre de gravité. On conviendra que les termes adoptés sont par trop élastiques, pour ne pas dire impropres, et qu'il faut de la bonne volonté ou plutôt du savoir pour s'y reconnaître. Voilà cependant où nous ont conduits des théories imaginaires sans bases scientifiquement résolues qui, ne définissant rien, se prêtent à tous les rêves de l'imagination et, conséquemment, à toutes les exagérations des systèmes.

Tout ce que le cavalier peut faire, dirons-nous, c'est d'équilibrer, ou, mieux encore, d'harmoniser ses effets pour alléger la mécanique par la réduction de la base de sustentation et faciliter l'exécution du mouvement par sa libre expression; mais encore une fois, chercher à répartir les forces et le poids serait une illusion; de plus, ce serait entraver le mouvement dans son expression naturelle. Et si l'on peut dire que toute résistance de la part de l'animal fausse l'équilibre hippique nécessaire à l'harmonie des mouvements d'ensemble équestres sollicités, il faut convenir que c'est toujours la faute du cavalier quand l'équilibre n'est pas *convenable* à l'évolution désirée.

En définitive, répétons-le encore, la mécanique est la seule maîtresse de son équilibre, qu'elle prendra toujours, et quand même, instinctivement et au mieux de ses intérêts; et, affirmons-le, le grand art équestre consiste à lui laisser le soin de régulariser ses forces organiques et de constituer son équilibre en raison du mouvement sollicité, en ne venant pas entraver son action mécanique par des impulsions anti-rationnelles.

Les connaissances dynamiques peuvent donc agrandir la puissance du cavalier par la fixation de principes déterminant l'action des aides sur l'organe du tact. Elle lui apprend avec une attention toujours en éveil, et par une concentration de forces constamment soutenues, à pénétrer ces phénomènes; et à diriger les forces musculaires en limitant leurs effets, et en maintenant les points d'union qui rattachent ces mêmes effets aux effets tactiles de ses aides.

Avant de résumer, du point de vue de ces recherches, les divers fondements du principe du mouvement de locomotion, je tiens à dire, ou plutôt à répéter, que de ce point de vue précisément, ces vérités fondamentales ont une importance extrême en équitation, ainsi que cela a été longuement établi dans le cours de cet ouvrage. Mais la discussion même de ce fait aura son utilité, ou plutôt sa nécessité. Détruire une erreur ou dissiper des préjugés et des prétentions, c'est encore rendre service à l'équitation.

SPÉCULATIONS DÉDUITES DES DONNÉES SCIENTIFIQUES
PRÉCÉDENTES.**Indication des erreurs de l'équitation¹.**

Les cavaliers qui cherchent l'équitation sérieuse sans base ni principe, ou mieux enchevêtrés dans une foule de principes contradictoires, tombent en général dans deux excès : ou ils sont rebutés par les difficultés qu'ils rencontrent, et leur travail est sans fruit sérieux, ou ils surmontent ces difficultés, et aussitôt qu'ils sont arrivés à un certain degré d'habitude dans l'exercice équestre, ils s'exagèrent alors leur savoir, ne croyant plus à autre chose qu'à leur propre expérience : cavalier stérile ou écuyer incomplet et souvent pernicieux, voilà le résultat où conduit la pratique de l'équitation en dehors d'une appréciation supérieure des phénomènes physiologiques qui constitue la base la mieux appropriée que l'on puisse chercher dans les principes de la conduite du cheval.

Tel est pourtant le résultat fâcheux que nous ont légué les errements des anciennes traditions et les préjugés liés aux intérêts personnels dont les conséquences se perpétueront longtemps encore, parce que le manque de pénétration du public en pareille matière étouffe la raison, et que nul n'aime à convenir qu'il est dans une mauvaise voie, nul n'aime à démentir ses œuvres, ou à renoncer à son omnipotence pour recommencer un apprentissage nouveau. De là la cause principale qui s'oppose aux progrès de l'équitation. Aussi nous a-t-il fallu une conviction profonde pour chercher à lutter contre le parti pris, une foi bien entière dans l'avenir pour en appeler, malgré tout, au jugement de chacun et particulièrement à l'expérience de tous ceux qui, par leurs études et leurs notions spéciales, peuvent se rendre compte des vérités fondamentales de l'équitation.

Ainsi nos écuyers-écrivains ne paraissent pas avoir compris qu'en délaissant l'étude des phénomènes du mouvement physiologique parfaitement accessible à l'expérience, ils se créaient des embarras inouïs et des erreurs inévitables tout en anéantissant l'essor d'une direction rationnelle et en perpétuant le mal qu'ils voulaient éviter.

¹ Considérations tirées en partie de la *Cinésie équestre*.

« Il y a quelque chose de bien étonnant dans l'esprit humain, si
« perspicace et si aveugle ! dit M. Dally, que nous ne pouvons trop
« citer ; nous le voyons s'éprendre, étudier, scruter, analyser ; rien
« n'a échappé à sa vue, si ce n'est un point : tout justement le plus
« important, le plus clair, le plus visible ! »

Ce point, négligé en équitation, ne serait-il pas la base elle-même de cette science ? La base première n'a-t-elle pas quelque chose de faux, d'incomplet qui vicie et neutralise à l'avance les applications que la nouvelle école s'est efforcée d'introduire ?

En effet, l'équitation actuelle fait consister la science proprement dite, non dans une notion nette et précise des principes de la locomotion, mais dans la simple connaissance des mots et du jeu assigné, au point de vue de la statique et de la dynamique, à chacune des pièces osseuses dont la mécanique animale se compose. Mais devant les résultats des procédés méthodiques engendrés en dehors de l'étude des principes dynamiques parfaitement conforme à la nature de l'animal envisagée sous ses divers aspects, il est évident que ces résultats disent assez qu'il y a en équitation des principes d'équilibre ou d'harmonie dans l'application des effets des aides et d'unité dans l'impulsion, d'un ordre supérieur, méconnus qui ne se trouvent nulle part ailleurs que dans l'interprétation du *mouvement physiologique* dans la locomotion.

Les contradictions et les erreurs fourmillent dans nos livres d'équitation, où les lois de la locomotion, exposées par fragments isolés selon l'allure, semblent admettre dans leurs principes pratiques autant de divisions et de subdivisions différentes qu'il convient d'en introduire dans tant de méthodes arbitraires.

L'erreur capitale de l'équitation, qui a enfanté ces classifications et ces nomenclatures, provient de ce que la plupart des écuyers-écrivains ont cru que la transformation de l'action nerveuse en contractilité musculaire pouvait être produite par un simple effet du contact des aides, sans l'intervention indispensable des fonctions cérébrales, tandis que, ainsi que la science le démontre, le phénomène est tout autre.

On ne conçoit pas que des écuyers instruits aient admis, de notre temps, une pareille hypothèse. Les théories sur les fonctions et l'unité du système nerveux sont cependant assez répandues ; mais

il est plus commode d'accepter et de répéter ce qui est adopté que d'étudier et de se rendre compte par soi-même.

Il ne faut donc point recourir, d'après la science, à l'existence dans l'organisme de sièges spéciaux pour chaque faculté de sentir, *ni prétendre faire vibrer les muscles comme les cordes d'un instrument*, ainsi que l'ont prétendu des hommes de véritable talent.

Les écuyers qui professent, relativement aux mouvements de locomotion, les doctrines que nous combattons, ont été certainement victimes d'erreurs capitales de déduction ; jugeant par l'apparence de l'*expression* du mouvement et prenant l'*évidence* pour la réalité.

Parce qu'ils ont *vu* qu'en attaquant tel ou tel muscle, on obtenait le lever de tel ou tel membre, etc., ils ont conclu que les aides pouvaient agir directement sur les centres nerveux musculaires. La forte conviction que leur donnait l'*évidence* des faits les empêchait de remarquer la fausseté de leur déduction. On observe un fait, dix, vingt, on constate leur identité, on en déduit une loi, une théorie fautive, car les phénomènes n'étaient pas réels.

Ainsi, attribuant, sans plus de réflexion, au principe de la sensibilité extérieure tout mouvement de locomotion provoqué par une stimulation, un contact, un choc, et voyant l'animal exécuter ces mouvements ainsi provoqués, ils ont conclu de là que la sensibilité extérieure, aussi bien que la sensibilité organique, ne tient pas du cerveau, que le système nerveux musculaire y peut suffire, et ils ont rattaché cette belle théorie à un mot qui a fait fortune, comme tous les mots qui, dans un sens louche, disent tout ce qu'on veut leur faire dire, le mot *rassembler*.

Mais tant qu'on ignorait, ou que l'on ne tenait pas compte du principe du mouvement physiologique, il était impossible d'en tirer les lois fondamentales de la locomotion et de la puissance motrice sans lesquelles on ne peut établir sûrement la base de l'équitation en général et du *rassembler* en particulier.

L'étude de ces lois ne nous semble donc pas avoir été entreprise au point de vue où nous nous sommes placés pour examiner les phénomènes physiologiques et psychologiques qui se produisent dans la locomotion auxquels nous venons de faire allusion.

Cependant le sujet est plein d'intérêt, et son utilité pratique le

rend nécessaire, car, nous le répétons, les lois de l'équilibre hippique ne sont pas celles de la statique, et la vérité fondamentale de l'équitation, qui est l'expression du mouvement dynamique des facultés instinctives de l'animal, ne saurait être assez prouvée, assez ratifiée par les données de la science même analysées dans notre livre.

Ces considérations ont donc un objet essentiellement hippique, puisqu'elles ont pour but la démonstration *scientifique*, ou, si l'on aime mieux, *rationnelle* de phénomènes psycho-physiologiques qui se produisent dans la conduite du cheval ; destinées à redresser de fausses interprétations des lois de la locomotion, et les préjugés dans lesquels sont tombés des hommes d'un mérite reconnu, erreurs capitales échappées à l'expérience, au grand préjudice de l'équitation, de la sécurité du cavalier et de la conservation du cheval.

Qui, nous pouvons le dire, les écuyers écrivains jusqu'à ce jour ont méconnu la véritable base de l'équitation : la connaissance du principe du mouvement de la locomotion animale et sa véritable mission conservatrice des facultés, en assimilant l'impulsion équestre à l'expression de la mécanique ; en proclamant la doctrine de l'art dans la domination et en ignorant la part qu'il doit avoir dans le perfectionnement des facultés instinctives de l'animal. — Ne se sont-ils pas renfermés pour la plupart dans la puissance d'action du cavalier et dans la manifestation du mouvement des membres : posant comme le but dernier du savoir, le système de leur fonctionnement, c'est-à-dire les données abstraites du fonctionnement des leviers osseux dans l'allure ; se bornant à faire de ces faits mécaniques la base de conduite, délaissant toute idée d'intervention des facultés cérébrales dans le mouvement et du seul équilibre possible : l'harmonie des sensations ?

Qui d'entre eux s'est rendu compte qu'en faisant naître le mouvement, en quelque sorte spontanément des effets des aides, — et lui refusant ainsi le lien étroit qui l'unit à la volonté, — on morcelait l'organisation en en altérant l'harmonie, et en rendant ainsi l'intelligence impossible à la tactilité de l'animal ? Qui songea, enfin, je le demande, à découvrir les bases de l'art en dehors de lui-même, dans la science physiologique et dans la connaissance approfondie des facultés du cheval, et pour leur conservation ?

Bien loin, au contraire, de travailler en vue de ce résultat que le

progrès était en droit d'espérer, nous les avons vus les uns et les autres restreindre avec un regrettable aveuglement le champ de leurs spécialités. Il est dur, je le sais, de revenir sur ses pas, mais il est encore plus humiliant de n'oser jamais abjurer de longues erreurs. « Nous sommes tous nés, a dit un philosophe, pour sentir l'impression de la vérité, mais la présomption bien souvent nous égare et nous replonge dans nos préjugés. »

Quoi qu'il en soit, cependant, des préjugés de l'équitation, si énormes qu'ils soient, puisque l'on se figure généralement que le cheval ne peut être que *dompté* et non *instruit*, l'art est néanmoins en progrès; non, comme on pourrait le croire, par l'introduction de systèmes empiriques, mais grâce à la merveilleuse perfectibilité d'entendement tactile de l'animal qui pressent, devine et interprète les désirs de l'homme quand il est traité avec ménagement; et j'ajouterai que l'équitation aurait bien peu de chose à faire pour arriver à l'entière domination du cheval.

Ainsi, pour tout cavalier, véritablement homme de cheval, qui aime à se rendre compte des facultés de son cheval et de ses propres moyens de conduite, rien ne pourrait l'éclairer autant que la recherche du comment des choses hippiques, c'est-à-dire le rapprochement des effets mécaniques des faits psychologiques. Le vulgaire, il est vrai, ne se soucie guère de ces questions, mais qu'importe! A chacun ses jouissances en raison de son intelligence; et dès lors l'utilité de ces recherches. Il était donc nécessaire de résoudre aussi exactement que possible toutes ces questions ignorées de science qui touchent directement à l'art.

Il n'y a donc pas, comme je le disais, à imputer l'ignorance de ces choses à tel ou tel système, mais à l'obscurité générale dans les idées en équitation; car, si l'on remarque que les œuvres des maîtres anciens ont été faites par des hommes d'expérience, mais qui n'avaient point ou dédaignaient les notions de la physiologie, on peut dire qu'aujourd'hui encore, bien des écuyers de talent, — faute d'avoir approfondi la nature du cheval, — ont laissé l'équitation dans le vague de théories indéfinies, pour n'avoir pas recherché dans cette étude les données fixes et certaines d'une direction vraiment rationnelle à laquelle ils aspirent. Et qui la leur donnera, si ce n'est la science?

Il ne peut donc y avoir que profit pour le simple cavalier comme pour l'homme de cheval à interroger ce livre ouvert à tous : la nature, et à se rendre compte des facultés de l'animal, où l'on trouve le secret de l'expression du mouvement qu'on dirige.

Si l'anatomie examine les dispositions des organes dans leur état naturel et analyse les éléments dont ils sont composés, la physiologie comparée approfondit les mêmes parties dans leur état agissant ou de manifestation. Elle tient compte des phénomènes qui les font agir et de l'harmonie de leur fonctionnement. Toutes ces connaissances sont donc d'une très-grande importance pour bien apprécier les fonctions des organes dans leurs manifestations et les puissances qui les font agir.

En tout cela il y a donc un problème de principe que le passé n'a pas abordé, qui entrave le progrès et que nous nous sommes efforcé à résoudre. C'est le principe du mouvement physiologique dans la locomotion, loi primordiale en équitation, et dont les phénomènes déterminés opposent leur rigidité d'exécution aux procédés purement méthodiques, et commandent d'avance aux règles de l'exercice du cheval monté.

Mais, pour ne pas s'écarter de cette voie, pour la suivre toujours avec fruit, il ne suffit pas de se livrer à des investigations superficielles de physiologie, il faut encore pouvoir discerner et juger. C'est-à-dire de ne pas s'écarter du principe d'action qui préside au mouvement, de la cause sensoriale dont on rapproche constamment les faits ; et c'est ce qui manque à nos théories hippiques. De là viennent la plupart des erreurs des écuyers écrivains, erreurs d'autant plus funestes que leurs recherches ont été plus consciencieuses et que la voie dans laquelle ils sont entrés s'applique d'une manière plus immédiate aux faits des organes de la locomotion. — Aussi importe-il d'approfondir la question en envisageant les phénomènes psychologiques.

DE LA PSYCHOLOGIE ANIMALE.

Introduction.

Dans les considérations précédentes, nous avons exposé les idées générales que l'on doit se faire de la nature du cheval, et démontré que les écrivains, jusqu'à ce jour, qui se sont occupés d'une façon un peu sérieuse de l'élevage et de l'équitation, avaient totalement négligé l'étude approfondie des facultés du cheval.

Personne ne peut mettre en doute, en y réfléchissant un peu, que la base de toute bonne éducation du cheval ne soit la connaissance des facultés physiques et intellectuelles de l'animal, et que ces connaissances ne peuvent réellement s'acquérir que sur les données les plus précises de la physiologie. Quel est l'homme de cheval, en effet, le professeur tant soit peu épris de son art, qui n'ait senti le besoin de fixer ses idées à cet égard, d'abord pour sa propre gouverne, ensuite pour pouvoir les transmettre à l'esprit de ses élèves avec quelque netteté et quelque précision.

Donc, pour contribuer à faciliter cette étude et avant de procéder à l'analyse des facultés, de leur association et de leur unité dans l'organisme, il est nécessaire que nous soyons fixés sur ce que l'on peut appeler le *moral* du cheval : cette *essence cérébrale* créatrice, directrice et conservatrice de l'organisation que la science aujourd'hui expose avec assez de précision pour nous permettre d'en tirer la quintessence.

Ce n'est donc pas tant, comme on pourrait le croire, l'aridité du sujet qui nous effraie, non plus que ses complications et son étendue, mais bien plutôt le savoir de coordonner ces connaissances pour les rendre attrayantes et à la portée de tous, et surtout de les rendre propres à déraciner nombre de solutions admises par la majorité des professeurs et par le public, parce qu'elles frisent l'évidence — quoique condamnées par la physiologie et reconnues par elle absolument fausses — et pour qui, faute de les approfondir, plusieurs questions

sont insolubles bien que la science les regarde comme simples et toutes résolues. Que d'individus, en effet, sous prétexte de sens commun et des choses admises dans la pratique, ne laissent jamais une idée vraie, nouvelle pour eux, entrer dans leur cervelle. De là ce fâcheux état des pratiques équestres dans lequel — alors que la véritable solution des questions hippiques dépend de notions physiologiques incontestables — les préceptes équestres forment comme un terrain vague, où, faute de principes assurés par l'absence de toute théorie positive de la nature des facultés de l'animal, chacun suit, dans la conduite du cheval, sa fantaisie et l'impulsion de son tempérament; de là, pour la plupart, de ne reconnaître en équitation qu'une sorte d'aptitude à rendre avec quelque habileté ce qu'on a vu de plus pratique ou de plus propre à dompter la mécanique animale, et de considérer l'étude seule du fonctionnement des membres comme la clef de tous les problèmes hippiques que renferme l'art de l'équitation.

Je ne voudrais heurter qui que ce soit dans ses opinions, mais on conviendra qu'en envisageant plus profondément l'organisation de l'animal on apprendrait à la mieux connaître, à la mieux interpréter. On aura beau opposer à ces vérités, le bon sens, qui n'est nullement le vrai bon sens, nous dit un érudit, parce qu'il n'est et n'a été de tous les temps ce gros bon sens, que l'ignorance, fille de la présomption : qualifiant d'imaginaires les notions qu'elle dédaigne, devenues cependant primordialement nécessaires à envisager pour ne pas s'écarter des lois de la nature.

D'où la nécessité d'établir que le *sens commun* a tort, et que les solutions admises sont mauvaises. Car les avantages que le cavalier intelligent peut retirer de l'étude de ces lois sont inappréciables. Par elles, il connaîtra la vraie nature du cheval, les facultés intellectuelles qui lui sont propres, les seules puissances des ressorts de la mécanique. Il apprendra, par conséquent, à fixer son attention et à connaître les véritables causes des déterminations instinctives et à voir enfin que tout se lie et s'enchaîne dans la nature organique; et, par conséquent, ce qui peut maîtriser ou plutôt pondérer l'activité de l'organisation de l'animal, et les procédés qu'il faut employer pour diriger et accroître son énergie morale au développement de toutes ses facultés physiques.

La connaissance du moral du cheval ne devrait-elle que dissiper dans les esprits cette aigreur que la plupart des cavaliers ne manifestent que trop souvent contre les imperfections de l'animal, — par l'ignorance des causes des oppositions qu'ils rencontrent à chaque pas dans la conduite du cheval, — elle serait encore un grand bienfait, car dès lors elle rendrait l'homme clairvoyant, juste, patient, circonspect, conséquent dans ses procédés de domination, et concourrait à régénérer les facultés de l'animal au lieu de les appauvrir.

Finalement, et c'est ce qu'il y a de non moins important, la connaissance du moral du cheval s'étend aux grands intérêts des sociétés hippiques ainsi qu'aux intérêts particuliers. Non-seulement sous son égide — et d'après l'impulsion qu'on peut donner à sa propagation, — la véritable interprétation de la nature du cheval est appelée à régénérer l'équitation, à vivifier la cavalerie, mais encore l'élevage apporterait à la régénération des races des procédés non moins heureux à l'amélioration des facultés de l'animal. On reconnaîtrait enfin qu'il ne suffit pas d'obtenir une belle conformation, mais qu'il faut encore tirer parti des facultés et, pour cela, adopter une éducation appropriée. La généralité des éleveurs et de ceux qui s'occupent du dressage des chevaux verrait enfin ce que gagnerait l'animal dans la culture des facultés instinctives, sans parler des effets moraux qu'en subiraient les masses.

Ce ne peut être, cependant, un traité complet de physiologie et d'hygiène morale du cheval que nous prétendons aborder ici : un pareil travail est hors du cadre de notre sujet. Néanmoins, sans suivre fidèlement les ouvrages spéciaux de physiologie, notre intention est de résumer le plus sommairement, il est vrai, mais le plus clairement possible, la partie élémentaire de ces traités dans ce qu'ils offrent de plus important à connaître, principalement sur le rôle spécial assigné par la nature aux facultés intellectuelles proprement dites dans les fonctions locomotrices ou de relation. On nous saura gré, pensons-nous, de nous être arrêté sur les notions spéciales qui peuvent éclairer l'intelligence pratique du cavalier et faciliter l'enseignement de l'étude approfondie du cheval moral. Mais avant tout, il nous faut passer en revue les conditions techniques de la science.

Des facultés sensoriales du cheval.

On entend par le mot *faculté* l'aptitude innée et spontanée de l'encéphale à recevoir les impressions des sens et à réagir selon ces impressions exercées par les agents extérieurs sur les sens.

Les plus grands efforts de l'intelligence ont, de tout temps, été dirigés vers la connaissance des facultés sensoriales de l'animal. Les sens sont de merveilleux instruments de l'organisme, leurs appareils sont destinés à recevoir les impressions que font sur eux les agents extérieurs. Ces impressions, ces stimulations sont transmises au cerveau, qui, comme nous l'avons vu, les sent, les perçoit et exécute des mouvements d'après ses sensations.

« La *sensibilité*, dit M. Béclard, est due à l'impressionnabilité des *houppes* ou *papilles* nerveuses qui s'épanouissent à toute surface du corps et qui se réunissent par groupes pour former les sens. Ces papilles nerveuses transmettent, par l'intermédiaire des filaments nerveux dont elles constituent les extrémités, leur degré de sensibilité, selon la structure des appareils et les causes extérieures qui les impressionnent, aux groupes de fibres et de cordons nerveux qui partent des centres de ce système. »

Des cinq sens qui concourent à sauvegarder l'existence de l'animal, quatre, qui sont : l'*ouïe*, la *vue*, l'*odorat* et le *goût*, sont situés si près du siège des sensations, qu'on les considère communément comme ne faisant qu'un avec lui. Quant au cinquième sens, le *tact* ou *toucher*, il se trouve répandu dans toutes les parties internes et externes du corps, et, d'après la science, les divers sens ne seraient que des modifications perfectionnées du tact.

La *sensibilité* est cette autre propriété que possède la fibre vivante de ressentir l'impression faite sur elle par les agents extérieurs de toute nature et d'en donner au centre cérébral le sentiment de bien-être ou de souffrance du sens ou de l'organe affecté.

« Les organes entre eux, dit M. Fossati, ont des sympathies qui sont dues à l'influence et aux rapports de communication de leur système nerveux.

« Les actes qui résultent de l'activité d'un organe ou d'une série d'organes, destinés, pendant la vie, à accomplir d'une manière

distincte et spéciale l'office pour lequel la nature les a créés, s'appellent FONCTIONS.

« Pour que la fonction d'un organe se manifeste, il faut qu'il en possède la FACULTÉ. Le mot FACULTÉ, d'une acception naturellement très-vague lorsqu'il est pris dans un sens très-large, s'applique à tous les phénomènes inhérents à tout être organisé et vivant, et est employé pour exprimer la puissance, la force occulte et naturelle, le principe, la propriété ou la qualité inhérente à la matière organisée et capable de produire des phénomènes d'un ordre particulier.

« Les animaux ont un système nerveux et des muscles qui les rendent sensibles et locomotiles; leurs fonctions se font à l'intérieur, et leurs organes sont renfermés dans de grandes cavités: ainsi se trouvent placés leurs grands appareils digestifs, respiratoires, circulatoires, génératifs et de sensibilité, c'est-à-dire du SYSTÈME NERVEUX.

« Les forces organiques des animaux sont également soumises à une alternative d'activité et de repos, de contraction et de relâchement. Les excitants extérieurs et la volonté en augmentent l'activité. Les mouvements des corps vivants se font par la contraction des fibres musculaires sous l'influence des nerfs. La cohésion des parties organiques des animaux et leur puissance d'action varient selon l'âge, le sexe, la santé, etc. »

L'irritabilité ou excitabilité, selon M. Flourens, et la SENSIBILITÉ sont des qualités qui appartiennent à tous les nerfs, mais chaque NERF, dit M. Fossati, a en outre sa *fonction spécifique*:

« Les nerfs des sens ont, outre leur organisation propre, des appareils intérieurs; et au moyen de leur disposition particulière, ils reçoivent les impressions du dehors, et produisent dans le cerveau les sensations et les idées des impressions. C'est par un tel mécanisme que nous prenons connaissance de ce qui est hors de nous, et que nous formons des IDÉES sur les objets du monde extérieur et sur les qualités qui leur sont inhérentes. Les sens fournissent des matériaux nombreux au cerveau, qu'il élabore ensuite selon sa propre activité et ses propres dispositions organiques. »

Les facultés de l'animal, tant intellectuelles que physiques, et les puissances organiques, seraient donc, non-seulement le résultat des fonctions et des impressions portées par ceux-ci au cerveau, mais encore de l'activité et des dispositions propres de cet organe.

Actuellement encore, la négligence des écrivains, en matière d'équitation, à étudier profondément les lois physiologiques du système nerveux et du cerveau, est la cause de l'imperfection de leurs doctrines; tandis que, par un motif contraire, il leur serait facile de relever dans leurs opinions ou leurs systèmes, la confusion, l'obscurité, l'erreur ou la contradiction dont ils fourmillent.

Il faut donc regarder comme vérité fondamentale, d'après la science actuelle de la physiologie, que le cerveau est non-seulement le siège des penchants, des instincts, des facultés morales et intellectuelles, mais encore que lui seul est l'instrument destiné à la manifestation des facultés organiques.

La sensibilité diffère, chez le cheval, en raison du tempérament et de la prédisposition naturelle des organes des sens à recevoir plus ou moins facilement l'impression des agents extérieurs.

« La sensibilité, dit M. Béclard, varie suivant le plus ou moins grand épanouissement dermique de la fibre nerveuse. La finesse de la peau non plus n'est pas étrangère à l'impressionnabilité de l'animal. »

D'autres circonstances, telles que l'âge, le sexe, la maladie, sont autant de causes qui amènent de notables différences dans la perception des sens.

Le trop ou le trop peu de développement de la sensibilité est un défaut d'organisation. Trop développée, elle est une cause continue d'irritabilité dans les sensations et de trouble dans les perceptions : ce qui amène forcément l'irrégularité et la confusion dans les forces transmises. Trop limitée, elle est un obstacle à la puissance ordinaire des *aides*, et restreint les facultés de l'entendement par la difficulté de transmettre la sensation.

La sensation est un élément propre aux facultés des sens. La sensation est inséparable de la perception. Sentir, pour l'animal, c'est éprouver une impression et en avoir la *conscience sentante*.

Dans l'action spontanée de la puissance interne sensible, l'*instinct* se révèle toujours dans la perception, quoique à des degrés différents. Il est présent dans chaque acte et dans chaque mouvement.

Personne aujourd'hui n'oserait nier que l'animal ait des sensations de bien-être et de souffrance analogues à celles que l'homme éprouve, qu'il ait des idées, de la mémoire, du jugement même, qu'il compare, veut et jouit ainsi d'une liberté nécessaire à la con-

servation de son être : expression matérielle de l'état des facultés cérébrales. Ainsi l'animal ne peut-il pas plus se dispenser de juger que de sentir. Il y a quelque chose d'aussi fatal pour lui dans la fonction de juger que dans toutes les autres fonctions qui l'y conduisent; mais ce résultat est, répétons-le, le fait matériel de ses impressions antérieures, en un mot, de son éducation.

Ainsi l'animal, constamment affecté et attiré hors de lui par les objets extérieurs, voit, remarque, observe, compare et forme ou acquiert, au moyen de ses sensations et des facultés qu'elles mettent en exercice, toutes ses connaissances instinctives. En un mot, selon l'expression de M. A. Lemoine, l'instinct lui-même est essentiellement intelligent.

« Chaque être, dit F. l'Allemand, a dans son instinct et dans son « pouvoir, sa providence individuelle, sa science conservatrice. » C'est en nous arrêtant, pour le moment, à ce point de vue de l'instinct, me réservant de traiter plus loin cet important sujet, que je poursuivrai cette digression sur les idées qu'il faut se faire de la nature de l'animal, car ce n'est pas toujours ce qui paraît être le plus conforme à l'équitation qui convient le mieux à la conduite du cheval.

Les sensations internes nous amèneraient tout naturellement à examiner les organes des cinq *sens* : la vue, l'ouïe, l'odorat, le tact et le goût, si notre cadre nous le permettait. Nous consacrerons cependant quelques développements nécessaires aux propriétés du sens qui nous présente le plus de phénomènes indispensables à observer en ce qui nous intéresse; de celui dont on a jusqu'à présent le moins de connaissance : le *tact*.

Pour le moment, j'ai hâte de le dire, de ces sens merveilleux, le tact ou *sensibilité tactile*, d'où dérivent tous les autres, est bien certainement le plus intéressant pour nous, car c'est celui qui met le cheval en rapport avec tout ce dont il est composé et avec tout ce qui l'environne, et par conséquent avec le cavalier. Le tact, ainsi que nous le démontrons ailleurs, ce sens dont on voit et l'on touche les organes, dont on voit et l'on touche les nerfs, dont on voit et l'on touche les liens avec le cerveau, doit nous éclairer dans la recherche de la nature du cheval et de la conduite à lui imprimer. Il y a dans la sensibilité tactile, dans cette faculté que possède l'organisme de percevoir la sensation, d'apprécier instinctivement tout ce qui le

touche, d'éviter tout ce qui peut l'offenser, il y a, en ce qui nous occupe, dans cette science admirable qui lui rappelle le passé, qui rend présent ce qui n'est pas encore, qui renferme l'idée de ce qui est à venir, un pouvoir magique qui stupéfie et passionne tout cavalier qui en approfondit les merveilles.

Du toucher ou tact¹. — Beaucoup d'hommes de cheval, pour ne pas dire la plupart, semblent ne pas avoir conscience des propriétés du sens du tact ou *sensibilité tactile* ; un problème de grande conséquence est à résoudre, car la majorité des esprits les mieux doués, engloutie au sein des recherches étroites du mécanisme des membres, ne connaît du tact que le nom ; la question est donc de définir cette faculté dont nous avons déjà entretenu le lecteur ; nous nous bornerons pour le moment à en rechercher la nature, nous proposant d'en établir la richesse et la perfectibilité dans le cours de ce travail.

« Le toucher, dit M. Béclard, n'existe pas chez les animaux avec la même perfection que chez l'homme. Chez eux, la sensibilité, répartie sur la membrane dont la surface du corps est couverte, s'exerce la plupart du temps d'une manière passive, et mérite plutôt le nom de sensibilité tactile que celui de *toucher* proprement dit. Les poils, etc., qui recouvrent le corps de l'animal n'abolissent pas la sensibilité tactile, autant qu'on pourrait le penser, car ces parties transmettent aux tissus sensibles sous-jacents les ébranlements qu'ils éprouvent, mais elles limitent singulièrement le nombre des notions que l'animal peut tirer du contact des corps. »

L'appareil de la tactilité, nous enseigne le docteur N. Dally, est répandu par toutes les parties du corps : dans les membranes du cerveau, du cervelet, de la protubérance annulaire, de la moelle épinière ; dans toutes les tuniques des os, des nerfs, des muscles, des vaisseaux ; dans toutes les membranes muqueuses des viscères, enveloppes qui forment les limites des organes intérieurs, et dans celles de la peau qui limite la forme de l'animal.

Cet immense appareil du tact est donc de la plus grande importance à envisager, car c'est la puissance qui met l'animal, dans sa *réceptivité instinctive*, en rapport avec le monde extérieur. Le sens du tact est aussi appelé *TOUCHER* ; mais dit M. Fossati, cette dénomi-

¹ Voir : *Du cheval tactile ou sensorial*.

nation devrait être réservée à exprimer seulement son état d'activité et, pensons-nous, le *sentiment* réfléchi des choses éprouvées.

« Le tact est donc destiné, dit le même auteur, à faire subir à l'organisme les propriétés physiques des choses ambiantes. Par lui l'organisation apprécie les sensations de bien-être ou de souffrance, celles de variations de température, de la sécheresse ou de l'humidité, etc. Les impressions communiquées par le tact au cerveau font naître dans l'instinct de l'animal les perceptions de la nature des objets qui le touchent, de leur pesanteur, de leur forme, de leur volume et d'inégalité ou d'aspérité. Toutes ces sensations, idées ou notions ne sont pas en raison de la perfection seule de ce sens, mais en proportion de la perfection et du développement des facultés du cerveau appelées à les apprécier.

« Pour bien concevoir ce grand phénomène de la tactilité, il importe de réfléchir qu'il dépend de la toute-puissance cérébrale et de constater que les sens eux-mêmes ne forment point les idées. Par exemple, lorsqu'une impression a lieu sur la main, l'organe du tact la perçoit et la transmet au cerveau, et les facultés internes de l'esprit par l'action de l'organe cérébral, perçoit l'objet. Il en est ainsi de toutes les sensations ; en effet, c'est à l'aide du tact que toutes les facultés organiques sont directement en rapport avec les agents extérieurs qui les animent, il est le principe exciteur le plus actif de leur vie et de leur perfectibilité, il domine et éclaire les puissances instinctives, il les met en œuvre ; il les réunit et les fait converger vers le but spécial pour lequel elles ont été créées : la conservation. »

Des tempéraments.

Il importe aussi de définir ce que l'on doit entendre des expressions CONSTITUTION et TEMPÉRAMENT qu'on a le tort de confondre ensemble, ce qui amène des erreurs et des contradictions nombreuses. On l'a cependant défini bien souvent : avec le même tempérament, deux êtres peuvent être doués, l'un d'une constitution forte, l'autre d'une constitution moins robuste, tandis qu'on remarque à chaque instant des chevaux qui, malgré leur chétive apparence, jouissent d'un excellent tempérament, et que d'autres, au contraire, avec l'extérieur en apparence le mieux taillé en force, ont un tempérament lymphatique ou sans vigueur.

Il faut donc entendre par constitution — laquelle dépend généralement de la race — l'état général de l'organisme particulier à chaque animal, présentant son degré de forces physiques, et par tempérament — dû à la richesse ou à la pauvreté du *sang* — l'état particulier de l'organisation produit par la prédominance de tel ou tel système des éléments qui composent les tissus, qui exerce une grande influence sur l'énergie des différentes facultés et, conséquemment, spécialement sur celles du cerveau.

De tout ce que nous venons de dire, nous pouvons conclure avec la physiologie que tout être organisé forme un ensemble, un système unique, dont les organes correspondent mutuellement et concourent à l'action commune par une action réciproque obligée. A mesure qu'on avance davantage dans les connaissances des lois qui régissent l'ensemble des facultés, on apprend à mieux comprendre les fonctions des organes, on voit mieux par quels rapports les facultés sont liées entrè elles et comment elles se trouvent essentiellement subordonnées au tout, et, par là, on découvre dans les manifestations de ces facultés le principe supérieur du mouvement ou moral du cheval jusqu'alors méconnu en équitation. — En résumé :

« La prédominance de tel ou tel système organique exerce son influence sur l'ensemble des facultés physiques et constitue ce que l'on désigne sous le nom de tempérament. On en compte cinq principaux qui expriment d'une manière saillante l'état général de l'organisme animal ; ce sont : le *sanguin*, le *bilieux*, le *lymphatique*, le *musculaire* et le *nerveux*.

« Par l'observation des formes extérieures du corps, on peut facilement se rendre compte, à certains signes physiques, à certaines prédispositions, de la sensibilité tactile, du tempérament du cheval et préjuger ainsi de ses facultés sensoriales. Chez les uns, le système musculaire, par son degré de développement, semble tout concentrer en lui ; chez d'autres, le système nerveux joue le principal rôle ; etc. Dans certains cas alors, les impressions des sens et les forces motrices ne sont pas en rapports d'équilibre ; de là résultent des perturbations dans les perceptions cérébrales et dans l'exécution des mouvements de locomotion.

« Le tempérament détermine donc dans l'organisme la prédominance de tel ou tel système de force » (*Cinésie équestre*).

La science équestre est donc l'objet de l'étude de la physiologie en général, et nous enseigne par conséquent de procéder, par l'observation des phénomènes physiques et instinctifs, à la recherche des effets intérieurs et extérieurs et de leur action cachée ; de saisir et comprendre leur cause, leur origine ; de surprendre et voir agir, dans les profondeurs que la philosophie tente d'éclairer, les lois immuables et l'ordre harmonieux qui les dirige.

Il est évident qu'il ne suffit pas, en équitation, d'envisager, isolément ou dans l'ensemble du mouvement, chacun des organes passifs de la locomotion, mais qu'il faut, en outre, être à même d'apprécier, au point de vue de l'harmonie des forces, c'est-à-dire de l'équilibre des sensations qui président au mouvement, les puissances instinctives dans le jeu du mécanisme vivant.

S'il n'en était ainsi, cette exclusion condamnerait l'équitation en particulier à un ballottage continuel entre l'erreur et la vérité, si les découvertes de la science ne s'imposaient par leurs vérités et ne conseillaient à l'homme de cheval d'étudier la nature dans la nature ; de l'interroger sans cesse par l'expérience et par l'observation ; d'entrer le plus profondément possible dans la connaissance des facultés instinctives et de leur coordination cérébrale, jusque-là tout le démontre, beaucoup trop négligée par les écuyers écrivains.

Dans les découvertes de la science, comme dans l'application de de l'expérience, il faut donc chercher les principes que celle-là est susceptible d'introduire et les influences que celle-ci est appelée à développer. Dans cette étude de l'organisation supérieure, ou moral du cheval, on saisit le travail intellectuel de l'animal et l'expression de la mécanique, on ne consent plus à séparer l'expression organique de l'expression intellectuelle. On comprend qu'en dirigeant l'une par l'autre, on parvient plus aisément à reconnaître leurs traits distinctifs, à leur assigner leur véritable caractère. C'est ce travail du moral du cheval qui fera l'objet de notre prochain article pour arriver au travail de l'organisme dans la locomotion.

DU MORAL DU CHEVAL.

Le lecteur doit être maintenant suffisamment préparé pour bien comprendre les principales propositions de la physiologie, sur lesquelles se fonde la juste appréciation des lois de la locomotion. Il importe encore qu'il soit bien pénétré des faits psychologiques que nous allons exposer, parce qu'ils expliquent ce que l'on doit entendre par moral du cheval, indépendamment des démonstrations qu'ils fournissent aux principes de l'équitation rationnelle dont nous nous occuperons dans la seconde partie de cet ouvrage.

L'étude de la psychologie animale a pour objet la connaissance des facultés instinctives et de leur coordination cérébrale. Nous n'envisagerons naturellement cette science qu'au point de vue de l'art de l'équitation.

« Il y a longtemps que par psychologie, dit M. Ch. Bénéard¹, on n'entend plus l'étude de la psychie, — de l'âme ou de l'esprit humain, — mais celle des phénomènes instinctifs ou intellectuels. Ces phénomènes sont en rapport direct avec la physiologie; car, pour analyser leurs fonctions et les réunir en une chaîne saisissable, pour constater les influences exercées sur elle par les agents extérieurs qui favorisent ou entravent leur action, il faut avoir forcément recours à la physiologie.

« Qui ne voit, dit l'auteur, les nombreux points de contact qui s'établissent entre la science de l'homme et les sciences qui étudient la nature, surtout la nature vivante et animée? L'homme, par son corps, tient à la nature et subit ses influences. Ses facultés ne se développent et ne s'exercent qu'au moyen des organes. Entre la psychologie qui étudie l'homme moral, et la physiologie qui cherche à découvrir les lois de l'organisme et de la vie dans l'homme physique, il existe des relations intimes. Ces deux sciences, quoique distinctes, s'éclairent et se complètent l'une par l'autre.

¹ *Précis de philosophie.* — Paris, 1857.

« D'où M. Bénard conclut que :

« 1^o Les faits que cette science étudie sont aussi réels que ceux du corps de l'ordre physique.

« 2^o Ils sont susceptibles d'être observés avec la même exactitude.

« 3^o Ils sont soumis à des lois et se ramènent à des principes ; en un mot, on en peut faire la théorie.

« Le premier pas à faire dans l'étude de la psychologie est d'observer l'*instinct* de l'animal, c'est-à-dire d'étudier ses mouvements en cherchant à découvrir la cause qui les provoque et le principe qui les détermine. »

Donc, pour arriver à nous faire une idée juste des facultés du moral de l'animal, ce que nous avons à faire de mieux, c'est d'exposer premièrement les faits de l'*instinct* et de signaler par leurs caractères généraux les actes qui, dans la locomotion, appartiennent à cette mystérieuse puissance.

Chacun interprète à sa manière le mot *instinct*, ce qui contribue à compliquer la définition plutôt qu'à la résoudre. En effet, les uns considèrent l'instinct comme esprit ou intelligence, les autres comme matière organique d'où dérive la volonté, le fait ; d'autres enfin, comme un phénomène ou un simple mot qui n'a pas une signification déterminée. Pour l'observateur attentif de la nature de l'animal, le mot instinct peut être considéré, pensons-nous, comme un mot de convention ou terme collectif pour exprimer la vitalité inconnue qui fait que les facultés cérébrales sont aptes à manifester, — indépendamment des mouvements spontanés de conservation propres à l'activité organique, — telle ou telle qualité ou aptitude définie à l'espèce à laquelle l'animal appartient.

Les savants eux-mêmes ne sont pas parfaitement d'accord sur la nature de cette force inhérente à la matière organisée, qui ne peut être confondue avec l'intelligence et l'habitude.

« Mais l'élan est donné, dit le docteur N. Joly (de la faculté de Toulouse), un élan vigoureux, et grâce aux importants travaux que publient aujourd'hui, comme à l'envi, les philosophes et les physiologistes les plus distingués de la France, de l'Angleterre et de l'Al-

lemagne, la lumière se fait peu à peu, et nous avons tout lieu d'espérer que, dans un avenir plus ou moins prochain, nous serons définitivement fixés sur bien des points de la *PHYSIOLOGIE MENTALE*..... »

Devant l'indécision des sommités de la science il y aurait grande témérité à nous de nous poser en juge sur de pareilles matières. Nous ne pouvons que choisir ce que nous croyons être la vérité vraie et apporter notre faible tribut d'expérience pratique et d'étude physiologique pour faciliter l'enseignement de ces hautes questions de psychologie comparée en équitation.

« Depuis Aristote jusqu'à Descartes et Buffon, lisons-nous dans la *Revue scientifique* du 20 mai dernier, et depuis Buffon jusqu'à nos jours, une foule d'auteurs, philosophes et naturalistes, se sont occupés de l'INSTINCT et de l'INTELLIGENCE des animaux. Les uns (Descartes, Malebranche) les regardaient comme de pures machines, comme d'insensibles automates. D'autres (Buffon), par une contradiction étrange, leur accordaient la SENSATION, la RÉMINISCENCE, le SENTIMENT même; mais ils prétendaient en même temps pouvoir expliquer tous leurs actes par des ébranlements mécaniques imprimés à leur SENS INTÉRIEUR GÉNÉRAL ou cerveau, et susceptibles d'être conservés ou renouvelés plus ou moins longtemps dans cet organe central. C'était l'AUTOMATISME MITIGÉ.

« Une réaction en sens contraire devait nécessairement se produire et se produisit en effet.....

« Loin de regarder les êtres comme des machines, G. Leroy voyait leur instinct s'élever jusqu'à l'intelligence et se confondre avec elle, Réaumur et Dupont de Nemours partagèrent cette erreur, que vinrent corriger d'une manière magistrale les travaux de Fée et de G. Guvier. Duriau de la Malle, à son tour, proclame en plein Institut l'autonomie intellectuelle des animaux. Flourens et le docteur Fée, de Strasbourg, publièrent leurs excellents traités sur le même sujet. Jouffroy et Charles Lévêque s'en occupèrent et se déclarèrent nettement en faveur de l'existence d'un principe immatériel qui, chez nos FRÈRES INFÉRIEURS (Michelet), comme chez nous, préside aux opérations mentales.....

« Ajoutons que dans ces derniers temps, la psychologie comparée a été l'objet de certaines préventions justifiées par les étranges

aberrations où sont tombés quelques esprits, d'ailleurs éminents, qui ont essayé de traiter la grave question de l'intelligence des bêtes et de nous faire connaître les vrais mobiles de leurs actions. »

Telle est l'entrée en matière du discours de M. N. Joly, professeur de la faculté des sciences de Toulouse, sur l'intelligence des bêtes¹.

Nous ne pouvons faire ici, on le comprendra, l'historique des principales opinions qui ont été émises sur la nature des animaux, tant par les maîtres illustres de la science que par les éminents physiologistes du jour. Il nous faut entrer au plus vite au cœur de notre sujet et chercher à nous rendre compte, en nous entourant de dires de savants reconnus, du comment et du pourquoi de ces opérations, si analogues et si parfaitement semblables, dit M. N. Joly, à celles que nous exécutons nous-mêmes. Car les vérités qu'ils ont énoncées sont généralement ignorées, et il nous a paru nécessaire de les résumer ici, fort en raccourci, il est vrai ; mais qui peuvent servir à l'observation attentive des faits en équitation et à établir les saines doctrines équestres.

Or, de même que dans la science physiologique, on ne peut concevoir un phénomène sans y associer l'idée d'une force vitale, de même, dans les connaissances psychologiques, on est amené à admettre l'existence d'une force particulière, en vertu de laquelle toutes les facultés cérébrales se meuvent. Cette force particulière ne peut pas être confondue avec d'autres forces constatées par les physiologistes, telles que la mémoire, l'habitude, l'entendement, auxquelles on accorde certaines propriétés bien définies ; mais c'est à cette force, — à laquelle on a donné le nom d'*instinct*, — qu'est due l'unité des réactions sensoriales, expressions normales de cette vitalité.

¹ *Revue scientifique*, n° 47, p. 489.

De l'instinct.

« L'instinct est l'attribut *savant* de l'encéphale (ou cerveau) des êtres animés ; c'est le principe de vie et de mouvement de l'organisme ; en un mot, c'est le *moi* sensible de l'animal.

« Dans ce principe sensitif et organique réside la faculté de diriger par l'*attention* l'ensemble des facultés sensoriales vers les excitations des agents extérieurs ; mais à cette puissance se rattachent seulement la perception, la mémoire et le *jugement* des sensations venant du dehors. Ce jugement est la raison déterminante d'un mouvement consécutif aux impressions et sensations centripètes qui affluent au cerveau ; il est toujours déterminé par le désir d'une satisfaction des sens ou par la crainte de la douleur. C'est cette appréhension, le seul caractère réel de l'animalité, qui nous prouve que l'animal a le sentiment de son existence.

« Si l'intelligence de l'animal est restreinte dans les étroites limites de l'instinct, il a en revanche les facultés instinctives telles qu'il peut se suffire à lui-même. Il a une force disponible considérable, un goût exclusif pour les aliments qui lui sont propres, des moyens d'attaque et de défense, suivant son espèce, etc. L'instinct a donc une sphère d'activité dans laquelle est renfermée la vie de l'être sentant.

« Il est à remarquer que l'instinct est d'autant plus développé chez l'animal, qu'il n'est pas troublé par le raisonnement ; aussi lui accorde-t-on une sorte d'intelligence relative qui n'est autre chose que la merveilleuse perfection de son instinct. Ainsi l'animal, sous l'impulsion irrésistible de l'instinct, accomplit des actes surprenants et qui surpassent ce que l'intelligence peut expliquer : c'est ainsi que nous ne pouvons nous rendre compte comment certains animaux, avec la précision que peut donner une horloge, connaissent qu'il est tel moment de la journée et que d'autres reviennent à leur gîte après en avoir été fort éloignés, etc., etc.

« Quoique nous soyons fondés, en outre, à distinguer des facultés cérébrales : la *sensibilité*, la *sensation*, l'*impression* et la *perception* de celles de *détermination*, de *coordination* et d'*expression*, nous ne pouvons concevoir l'action de l'impulsion instinctive intérieure que l'on attribue vulgairement à une détermination raisonnée.

« De l'instinct pas plus que de la force vitale, nous ne pouvons donc saisir l'origine, mais il est reconnu qu'à cette *âme* de l'animalité, il faut l'intervention des impressions des sens pour entrer en activité. Dès lors, toutes les impressions transmises du dehors sont concentrées, perçues, appréciées, jugées, et, après délibération spontanée, le pouvoir *instinctif* expédie et dirige toute réaction.

« De l'ensemble de ces premières considérations, il suit que l'étude des facultés psychologiques, pour arriver à accroître ou à modifier ces facultés, exige une connaissance approfondie de l'influence exercée par les agents extérieurs sur la nature primitive de l'animal. » (*Cinésie équestre*).

« Toute action, tout mouvement d'un être vivant, comme toute modification de la matière brute, dit M. Albert Lemoine (inspecteur d'académie de Paris), dans son traité d'études de psychologie comparée, en un mot, tout phénomène de la nature est rigoureusement déterminé ; toute puissance se manifeste par un acte précis, comme toute matière revêt une certaine forme. Or il y a, dans le monde que nous connaissons, plusieurs principes de détermination des phénomènes différents, selon les êtres et la place qu'ils occupent dans la hiérarchie des créatures, qui déterminent certains ordres de faits, mais sont incapables de déterminer les autres. Les forces mécaniques, physiques ou chimiques, soit qu'on les distingue, soit qu'on les confonde ; les forces vitales, l'intelligence sous la forme de l'expérience, l'habitude, la volonté, sont des principes de détermination des phénomènes ; chacun agit dans une certaine sphère et n'intervient point dans les autres, détermine certains faits et laisse à d'autres la détermination du reste. Mais il est des phénomènes que ni les forces ni les lois de la mécanique, de la physique ou de la chimie, ni celle de la vie, ni l'expérience, ni l'habitude, ni la volonté ne dirigent et ne déterminent, parce que, pour différentes raisons, elles sont impuissantes à le faire. Il faut cependant que ces faits, pour être ce qu'ils sont, soient déterminés comme tous les autres ; le principe qui les détermine, c'est l'instinct.

« Il ne s'agit pas de refuser aux bêtes l'intelligence ; qu'on accorde même aux plus humbles des animaux tout l'esprit que l'on voudra : telle n'est pas la question présente ; il s'agit (remarquons-le bien)

de reconnaître en même temps que les animaux, et les hommes eux-mêmes, ne font pas par intelligence tout ce qu'ils font, et qu'un certain nombre de leurs actions proviennent d'un autre principe appelé instinct, dont la nature, quelle qu'elle soit, est du moins différente en quelque sorte de l'intelligence et surtout de la raison. »

Mais, avant de chercher à raisonner le problème de l'instinct dans la locomotion, il nous faut l'envisager d'abord à un point de vue plus général pour découvrir les différentes natures d'activité qui distinguent les facultés morales ou instinctives de l'animal.

« L'instinct, dit le même auteur à ce point de vue plus général, est comme l'espèce, il lui est attaché, il a la même origine et la même destinée ; il se perfectionne avec elle dans les mêmes limites par l'habitude et l'hérédité ; comme elle, il subit l'influence des milieux et des circonstances ; comme l'espèce ne peut exister réellement que mariée à l'individualité de chaque être, l'instinct ne peut rien qu'il ne s'allie avec les capacités variables de chaque individu. C'est pourquoi Lamarck et M. Charles Darwin ont eu grandement raison, soutenant la transformation organique des espèces, de soutenir la transformation des instincts.

« L'instinct n'est pas, quoi qu'il semble, dit encore cet éminent professeur, quelque chose d'absolu, mais bien de relatif et de susceptible de nombreux degrés. Au plus bas degré de l'échelle est cette vague impulsion en vertu de laquelle toute puissance, toute faculté naturelle tend à produire un effet quelconque sous l'aiguillon de la sensation née du besoin. C'est déjà l'instinct, mais il se caractérise davantage à mesure que les effets de cette impulsion primitive sont plus rigoureusement déterminés. Quelquefois la détermination ne porte que sur l'organe que l'instinct fait mouvoir ; cet organe entre en jeu, mais l'effet qui en résulte est sans but précis ; c'est du concours des circonstances de toute espèce que provient la direction définitive de ce mouvement. Quelquefois le mouvement, au lieu d'être seulement provoqué sans direction, est dirigé par l'instinct vers un résultat précis. Plus cette détermination primitive est rigoureuse, plus l'acte porte l'empreinte profonde de l'instinct. Nulle part il n'est plus fort et plus admirable que quand il a trait directement à la conservation de l'individu. Mais plus ou moins précis, plus ou moins vague, plus ou moins perfectible, plus ou moins variable, plus

ou moins opiniâtre, égoïste ou collectif, nourricier ou défensif, conjugal ou maternel, qu'il lance le lion sur sa proie ou fasse chanter la cigale, qu'il profite de l'expérience ou exclue l'habitude, qu'il éclate dans l'insecte ou qu'il se cache chez l'homme, ce n'en est pas moins l'instinct, dès qu'il remplit les conditions générales qui constituent son essence. »

On ne refuse guère aujourd'hui une certaine dose d'intelligence au cheval, mais cette intelligence est mal interprétée. Les facultés mêmes des sens et surtout celles du tact ou sensibilité tactile sont communément mal comprises ; les uns rattachent ces facultés à l'intelligence proprement dite de l'animal, tandis qu'elles sont purement matérielles ; d'autres les font dériver de l'instinct, seule puissance innée qu'ils accordent à l'animal, ce qui est encore une erreur. Nous nous sommes étendu suffisamment sur les facultés des sens dans le chapitre précédent pour que nous n'ayons pas à revenir sur ce sujet.

Sans vouloir faire ici l'appréciation exacte du moral du cheval, chose impossible en l'absence d'une théorie positive de la nature intellectuelle de l'animal qui permette d'expliquer les phénomènes du jugement ou de l'entendement, on peut dire tout d'abord que ses facultés intellectuelles « sont en rapport proportionnel avec la perfection plus ou moins grande de leur organisation primitive ».

Dans cet état d'ignorance de la nature des facultés on s'est contenté de croire, disons-nous, que le cheval est borné à l'instinct. Il y a plus, comme il existe un rapport nécessaire entre la faculté de juger et celle de sentir, quelques écuyers ont été jusqu'à contester la sensibilité au cheval et l'ont regardé comme un être passif ou véritable automate sous la domination de l'homme en équitation, et dont les facultés intellectuelles ne sont susceptibles d'aucun perfectionnement. Mais de telles erreurs, bien qu'elles aient trouvé un appui dans les préjugés de la tradition et dans les moyens de conduite adoptés par les écuyers de l'ancienne comme de la nouvelle école, ne peuvent résister à l'évidence des faits ; aussi la saine équitation en fait-elle aisément justice. En effet, comment l'animal insensible pourrait-il être dominé ? Comment pourrait-il discerner ce qui

est bien être de ce qui est mal être? Or, si vous attribuez la moindre sensibilité à l'animal, aussitôt il faut admettre qu'il éprouve par une correspondance inévitable, et du bien-être et de la souffrance, la faculté de juger. Mais il faut le dire, toute son intelligence supérieure se réduit là.

« Cette intelligence qu'ont les animaux, dit M. Flourens, ne se considère pas elle-même, ne se voit pas, ne se connaît pas; ils n'ont pas la RÉFLEXION, cette faculté suprême qu'a l'esprit de l'homme de se replier sur lui-même et d'étudier l'esprit. La réflexion ainsi définie est donc la limite qui sépare l'intelligence de l'homme de celle des animaux. Et l'on ne peut disconvenir, en effet, qu'il n'y ait là une ligne de démarcation profonde.....

« L'homme est le seul de tous les êtres à qui ce pouvoir ait été donné de sentir qu'il sent, de connaître qu'il connaît, de penser qu'il pense. »

Ajoutons encore, pour compléter cet ordre d'idées :

« Que les animaux, ainsi que le dit le docteur Fossati, possèdent plus qu'on ne le croit la faculté de la MIMIQUE, c'est-à-dire le langage des gestes. C'est par ce moyen qu'ils s'entendent entre eux, qu'ils se communiquent leurs émotions, leurs intentions, et je dirai presque leurs projets. Leur facilité ne se limite pas à s'entendre entre eux; ils comprennent la mimique, les intentions et les dispositions des autres animaux. Que l'on fasse attention à nos animaux domestiques, et l'on verra qu'ils s'épient entre eux aussitôt qu'il y a un nouveau venu; qu'ils nous observent, nous suivent, et jugent des dispositions de notre esprit par nos gestes et nos mouvements; ils parviennent même à comprendre nos gestes de convention. »

Par toutes ces considérations on peut conclure que les animaux ont une organisation qui se rapproche de la nôtre; qu'ils ont des *sensations*, des idées directes ou *percepts* des idées indirectes ou *souvenirs* et, par conséquent, de la mémoire. Mais qu'en définitive, « leur intelligence s'exerce, dit le docteur N. Joly, dans un cercle très-restreint, surtout si on le compare à celui où se meut l'intelligence humaine. ¹ »

¹ *Revue scientifique*, p. 606.

Des besoins; des désirs. — On vient de le voir, les bornes de l'intelligence de l'animal sont bien établies et indiscutables. Mais ce n'est pas tout; il nous faut encore approfondir d'autres attributs des facultés dites instinctives. En nous conduisant à la connaissance de la vérité de ces facultés, cette étude peut devenir féconde en utiles enseignements équestres. Or il importe de bien préciser tout d'abord que cette activité inconsciente, ou si l'on veut cette puissance active par laquelle les facultés organiques entrent en action, cette puissance virtuelle enfin, elles ne l'empruntent pas, elles la possèdent, elles la tiennent directement des éléments dont la substance cérébrale est composée, de l'état présent de santé de l'organisme, du milieu des circonstances dans lesquelles elles se trouvent; mais avant de distinguer, parmi les facultés instinctives de l'animal celles qui sont *naturelles* ou *innées* de celles qui sont *acquises*, c'est-à-dire du fruit de l'éducation, entrons dans quelques développements psychologiques.

Constatons tout d'abord que l'animal, comme l'homme, a des désirs, car les désirs sont l'expression d'une des lois essentielles de la vie sensitive. Ils sont dans le fait intellectuel l'expression des besoins et appartiennent à l'ordre des phénomènes instinctifs. Ainsi l'animal jouit et souffre suivant la façon dont s'accomplissent ses fonctions intérieures et de relation; il a en outre le sentiment des besoins de son corps, et ces besoins, ces appétits ces désirs sont encore, dans la locomotion, la manifestation directe, immédiate de la puissance nerveuse et des éléments virtuels incarnés en lui. Ainsi le désir, et nous insistons sur ce point, est en lui-même la première des manifestations de l'instinct et par conséquent du mouvement.

« La spontanéité, la sensibilité, la conscience à son dernier degré d'obscurité, l'intelligence au moins confuse du présent, dit M. Albert Lemoine, telles sont les premières conditions de l'instinct, conditions générales et essentielles, sans le secours desquels l'instinct n'existerait absolument pas. Toute action spontanée d'une énergie quelconque, provoquée par le sentiment d'un besoin, vaguement perçue sinon directement comprise de l'être qui l'exécute, est donc un acte instinctif, et ces conditions générales suffisent pour définir

l'instinct. Aussi toutes ces choses demandent-elles à être attentivement étudiées autant que possible dans leur ordre de manifestation. »

Des sensations et des perceptions. — En traitant des sens, nous avons dit qu'ils étaient destinés à mettre l'animal en communication avec le monde extérieur ; qu'ils ont la faculté de sentir des impressions et de les transmettre au cerveau. Mais il faut bien se convaincre que cette faculté est due à la sensibilité tactile qui réside dans l'épanouissement des ramilles nerveuses tapissant les organes et la peau, et que la perception de ces mêmes impressions appartient au cerveau lui-même. Il faut donc qu'il y ait une fonction cérébrale destinée à percevoir, à juger et à élaborer les perceptions de la tactilité, et c'est cette faculté que certains physiologistes appellent *sens interne*, *substance intime*, *percepta* ou principe sensitif d'où découlent l'instinct, les jugements et toutes les opérations de l'intelligence, c'est-à-dire des idées, des désirs, des affections, des réminiscences, des antipathies et les volontés auxquelles ces idées et ces jugements donnent naissance et des déterminations qui en résultent. Mais n'anticipons pas, le moment n'est pas encore venu d'envisager les causes si diverses qui agissent sur le moral du cheval, et le sujet est d'une si grande importance au point de vue de la locomotion, que nous lui consacrerons un chapitre spécial.

Après les désirs qui émanent directement de l'instinct, et qui sont l'expression active des besoins, viennent dans l'ordre naturel des phénomènes, les sensations. Il est à observer que la sensation n'est pas immédiate comme le désir, qu'il est impossible de ne pas la considérer d'abord comme *passive*, en ce sens que toute sensation a toujours sa cause première dans son acte intérieur ou extérieur qui, distinct d'elle-même, la précède et la détermine. Pour l'animal qui l'éprouve, elle est un avertissement de ce qui se passe en lui ou hors de lui. Quoique primitivement passive, la sensation a le pouvoir de devenir active et de mettre en jeu, comme les désirs, les organes qui disposent des forces locomotrices, elle est à ce titre une réaction instinctive que les organes de la tactilité, qui l'éprouvent, exercent sur ceux de la locomotion, afin de préserver, de garantir l'animal des accidents qui le menacent.

Ainsi l'on peut considérer le désir comme un mode direct d'action, la sensation comme un mode secondaire ou de réaction ; mais soit que le désir éveille la sensation, soit que la sensation actionne le désir, tous deux ont également le pouvoir de mettre en œuvre les facultés locomotrices cérébrales.

En résumé, la sensation est le principe et la source de tout intellect de l'animal ; c'est elle qui stimule l'instinct, qui lui donne le sentiment de la conservation et lui manifeste les choses extérieures par l'idée qu'elle lui en donne. Précisons : l'animal éprouve des besoins ; ces besoins ou sensations premières provoquent des désirs, qui sont des idées, des situations nécessaires à leur satisfaction. Ces désirs attirent l'*attention* de l'instinct à l'extérieur ; ils éveillent son activité et le portent à déterminer les mouvements propres à la satisfaction des désirs qu'il éprouve, et par suite de la répétition de ces mouvements, l'idée générale des situations et des moyens qui peuvent servir à sa satisfaction.

« Le difficile dans l'étude de la PSYCHOLOGIE COMPARÉE, dit M. N. Joly, c'est de démêler dans un seul et même acte plus ou moins complexe, la part qui revient à l'instinct et celle que revendique l'intelligence ; car l'un et l'autre sont fréquemment associés d'une manière très-intime et peuvent donner lieu à une foule de méprises, à bien des illusions. »

Cherchons donc à aplanir cette difficulté. Un objet frappe les sens de l'animal ou l'un de ses sens ; voilà une sensation. Cette sensation lui plaît ou lui déplaît, l'affecte agréablement ou désagréablement ; elle active son attention, qui se porte vers la cause qui l'a produite ; de là, pour l'animal, l'idée, la connaissance de cet objet et de la perception de la cause de cette sensation, et ainsi du reste. Faisons remarquer que l'*attention* n'est pas une faculté primitive proprement dite ; elle consiste simplement dans une application vive ou soutenue des facultés qui forment les idées.

« La notion qu'on a généralement de la SENSATION, dit le docteur N. Joly¹, est une notion très-vague à laquelle se mêle presque toujours celle de perception ou de conscience de la chose sentie. Or le mot SENSATION, pour nous en tenir au langage vulgaire, au langage

¹ *Revue scientifique.*

du sens commun, n'explique rien autre chose que ce qui se passe dans les parties sentantes ou réputées sensibles. La sensation elle-même n'est que l'IMPRESSION reçue par un organe des sens excité. Cette impression transmise au cerveau par les filets nerveux sensitifs, et là élaborée par un procédé resté jusqu'à présent inexplicable, y devient une IDÉE, c'est-à-dire la représentation, l'image plus ou moins exacte de l'objet qui a causé l'impression. Il y a eu alors PERCEPTION. Mais évidemment la PERCEPTION ne peut se confondre avec la SENSATION qui la précède et qui en fournit les matériaux. »

Formulons donc encore :

« La perception, d'après le docteur Fossati, est un mode d'action des facultés qui forment les idées ; elle implique le plus bas degré d'activité, mais elle n'est pas une faculté, elle est un attribut. Dès que les facultés instinctives sont excitées par un acte de la volonté, ou par une cause extérieure dont l'effet a déjà été perçu, les idées qu'elles avaient auparavant formées sont aussitôt rappelées. Cette opération, dit encore cet éminent phrénologiste, constitue la MÉMOIRE, qui est un autre degré d'activité de chacune de ces facultés ; mais la mémoire n'est pas elle-même une faculté, elle est aussi un attribut. »

Toutes notions ou connaissances acquises supposent donc toujours une influence primitive qui les a communiquées et en quelque sorte incarnées. Or une sensation quelconque n'est jamais en elle-même qu'une proportion de rapports entre le passé et le présent. En effet, l'animal ne peut éprouver une sensation sans faire un acte d'attention, quelque léger qu'il soit, et toute attention n'est qu'une comparaison ou saisie de rapports, un acte de perception, de jugement, d'entendement ou d'intelligence. Ainsi l'animal, constamment affecté, et attiré hors de lui par les objets extérieurs, voit, remarque, observe, compare et forme ou acquiert, au moyen de ses sensations et des facultés qu'elles mettent en exercice, toutes ses connaissances instinctives. En un mot, selon l'expression de M. A. Lemoine, l'instinct lui-même est essentiellement intelligent.

Tel est, en résumé, le système des facultés nées des sensations qu'il faut, je pense, adopter tout d'abord comme base d'observation de l'organisation instinctive dans la conduite du cheval.

Du jugement et de la volonté.

A la suite des désirs et des sensations qui, avec les actes de spontanéité instinctive, président fatalement aux phénomènes de la locomotion, viennent, dans l'ordre naturel des faits, les actes intellectuels ou volontaires. Le véritable point de départ de cette nouvelle série de phénomènes qui succèdent aux impulsions données par les sensations, les besoins et les désirs, est le fait de la conception, ou si l'on préfère, de la connaissance des sensations, c'est-à-dire des impressions produites sur l'organe du tact par les causes extérieures.

Qu'il me soit permis de résumer l'ordre et la succession des faits. Tandis que l'animal est affecté instinctivement sous l'influence de ses désirs, de ses impressions diverses, il ne veut pas encore, et avant qu'il puisse vouloir, il faut qu'un acte nécessaire soit accompli : cet acte, c'est le jugement. Juger n'est point raisonner, pas plus que sentir n'est être affecté. C'est une autre fonction sans laquelle il n'y aurait point de volonté. Or l'animal ne peut pas plus se dispenser de juger que de sentir. Il y a quelque chose d'aussi fatal pour lui dans la fonction de juger que dans toutes les autres actions qui l'y conduisent. Aussi la faculté de juger s'exerce-t-elle involontairement, spontanément, et c'est un des modes d'activité instinctive qui caractérise la conservation chez l'animal. Ce mode d'action qui précède la volonté du cheval et qui est destiné à la déterminer et à la diriger, est donc soumis à l'empire de la conservation. Ainsi l'animal compare et juge, nous le répétons sans le vouloir, car c'est un fait grave en ce qui nous occupe, et il ne dépend pas de sa volonté qu'il ne juge pas.

Aussi empressons-nous d'ajouter qu'en dépit des préjugés qui donnent à la volonté un pouvoir prime-sautier, cette faculté n'occupe qu'une place secondaire dans l'ordre des pouvoirs instinctifs de l'animal. Comme le désir, elle n'est point une action initiale, une manifestation spontanée de l'instinct, elle dépend d'une série d'impressions antérieures et sous la dépendance directe de la conservation. La volonté n'a donc pas d'initiative réelle, il y a plus, elle n'agit jamais seule. Ce n'est qu'avec le secours des désirs auxquels

elle s'allie, et sous les auspices de la mémoire et de l'habitude, que la volonté fait équilibre aux impulsions de l'instinct de conservation. Elle ne fait taire un désir que par un autre désir. En dernière analyse, sa puissance directe et absolue ne s'exerce sur les organes du mouvement, qui sont destinés à obéir à ses commandements, que sous l'influence des autres facultés cérébrales.

De la mémoire.

La mémoire est le réservoir des impressions instinctives et matérielles des images et des souvenirs, ou des figures qui leur sont corrélatives ; elles se casent, se constituent et s'organisent dans le cerveau, où elles servent d'aliment à l'entendement, et fournissent les matières à la perception et à la volonté ; et, tout autant que les facultés organiques du corps, elles n'échappent aux lois de l'union de l'instinct avec le corps, du mouvement avec l'organisation.

Il faudrait passer en revue l'existence entière de l'animal et l'étudier dans tous ses mouvements pour se rendre bien compte de l'influence de la mémoire et de l'habitude sur ses déterminations instinctives.

Nous ne croyons pas nécessaire de nous étendre longuement sur ce sujet, car tout le monde s'accorde à reconnaître au cheval la faculté de la mémoire à un degré surprenant. Aussi, par suite de la répétition des mêmes mouvements, ce phénomène se reproduit et se développe au fur et à mesure que l'animal s'associe, par l'instinct dont il est animé, aux mouvements habituels qui sont soumis à sa volonté. C'est donc en considérant le mouvement à sa source que l'on peut se convaincre que, pour ramener le cheval à sa docilité, il suffit de le ramener à un mouvement familier.

« Une des puissances de l'entendement, dit M. A. Lemoine, qui contribuent le plus efficacement à la connaissance et au développement de l'esprit, est la mémoire. On a dit bien souvent que la mémoire est une faculté tout à fait propre à l'intelligence et qui ne peut se ramener à aucune autre. Il serait certainement inexact de prétendre que, dans les faits que l'on rapporte à la mémoire, il n'y a rien qui soit particulier à l'entendement, rien qu'on ne puisse trouver aussi bien dans l'exercice des autres puissances de l'orga-

nisation et ramener à des faits d'un ordre plus général. Mais une analyse attentive des phénomènes de mémoire montre évidemment que le souvenir n'est, en grande partie, qu'une des formes les plus communes, quoique les plus importantes de l'habitude. » (*Etude de physiologie comparée*, page 35.)

Par le fait de la mémoire, il y a ce que l'on peut appeler la connaissance de la sensation qui engendre l'habitude pour devenir ensuite entendement.

De l'habitude.

Le cheval, comme tous les animaux, a une *tendance* à l'habitude et à l'imitation, c'est-à-dire qu'il a un penchant remarquable à répéter les mouvements qu'il a déjà exécutés : il les répète d'autant plus facilement et d'autant mieux qu'il les a exécutés plus souvent. Enfin, c'est en répétant les mêmes mouvements aux mêmes heures et dans un même ordre de succession, sagement coordonnés par rapport aux divers modes de locomotion et suivant nos principes rationnels, que les mouvements se classent dans le souvenir et deviennent familiers. C'est donc sur cette tendance à l'imitation, sur cette puissance de l'habitude que doit se guider d'abord toute école de dressage.

La répétition des mêmes mouvements rend donc les divers modes de locomotion faciles, sous le domaine de l'habitude. De là naît et s'accroît le besoin impérieux des mêmes mouvements, car toutes les puissances motrices n'ont reçu le principe de contraction et de réaction que pour recevoir les impressions et déterminer le mouvement.

Mais pour que ces puissances soient telles, il faut qu'elles y soient préalablement exercées, car les organes locomoteurs ne peuvent acquérir une activité et une facilité plus ou moins grande à remplir leurs fonctions que par un usage convenablement approprié. Voilà ce que le sens commun a admis jusqu'à ce jour, et il ne sera pas facile de lui faire admettre le contraire.

Quant aux mouvements vicieux dont certains chevaux ont l'habitude, nous parlons de ces mouvements qui naissent de souvenirs, de douleurs ou de mauvais traitements subis, d'un caractère distinct des mouvements résultant des sensations des sens ou des pressions

tactiles des *aides*, ces mouvements émanent directement d'une sensation fortement imprimée dans la mémoire.

Les impressions qui se forment ensuite pendant le cours du dressage peuvent arriver à dominer ces fortes impressions, mais jamais à les effacer entièrement. C'est de ces considérations qu'il faut donc partir pour parvenir avec succès à créer une série de mouvements dont la prédominance soit en raison de la sensibilité et de la mémoire de l'animal ; en un mot, en raison des mouvements acquis.

L'habitude est un mode d'activité cérébrale dans la locomotion, c'est le fait, encore inexpliqué, mais incontestable, qui rend plus facile l'action déjà accomplie ; elle est donc par cela même un des moyens et une des conditions naturelles et nécessaires de l'éducation. L'habitude, « ce pouvoir de faire une chose acquise par un acte répété », ou cette facilité d'expression des mouvements acquis sur la volonté par l'usage de la répétition, cette force qui dompte la nature, doit être la base des moyens de conduite, c'est la seule qui puisse dominer l'organisation dans le dressage du cheval.

Mais il faut bien se convaincre que pour réaliser le bénéfice de l'habitude et en retirer tout le parti possible, le mouvement doit être tout d'abord obtenu du fait d'une concession expresse de la volonté, et par conséquent du résultat d'un effort d'*attention* de l'animal, dont il faut faciliter l'intervention nécessaire, au lieu de l'entraver par des impulsions irréflechies. Car l'habitude des mouvements, ainsi contractés volontairement, agit comme l'instinct : spontanément, aveuglément, irrésistiblement, et pour ainsi dire sans effort musculaire, ce qui ne saurait être en dehors de la concession primitive de la volonté. C'est le seul moyen de parler à son intelligence et d'utiliser sa mémoire.

Constatons encore, d'après le docteur N. Joly :

« Que les actes de l'instinct sont AUTOMATIQUES ; mais l'intelligence s'associe fréquemment et vient en aide à l'instinct, et il est difficile d'assigner à l'un ou à l'autre la part précise qui lui revient. L'HABITUDE s'y joint à son tour et donne naissance à des actes qui, primitivement voulus et appris, finissent par devenir entièrement automatiques et, qui plus est, TRANSMISSIBLES PAR VOIE D'HÉRÉDITÉ. Mais l'instinct PROPREMENT DIT, l'instinct NATUREL, n'est pas le résultat de

l'habitude, puisqu'il offre avec elle des caractères antagonistes et tout à fait opposés.....

« De là le caractère AUTOMATIQUE ou RÉFLEXE d'une foule de mouvements dits INSTINCTIFS ; de là le caractère réfléchi de la plupart des actes intellectuels, bien que ceux-ci puissent, par un exercice soutenu et une longue habitude, acquérir les caractères de l'AUTOMATISME ou de l'INCONSCIENCE. »

Approfondissons donc la question, car elle le mérite.

De l'influence réflexe ou pouvoir de l'habitude.

Il faut donc, d'après ce qui précède, attribuer tous les actes du mouvement de locomotion, soit partiel, soit d'ensemble, aux phénomènes de la sensibilité tactile, et reconnaître l'instinct de conservation comme le principe dispensateur de tout mouvement. Faire le contraire, ce serait attribuer une indépendance aux ressorts de la mécanique, et l'on sait où cela peut conduire, ni plus ni moins qu'à renverser les lois du mouvement physiologique, de l'entendement et de la volonté.

Toutefois il faut reconnaître aussi que les conditions organiques de la sensibilité tombent forcément dans le domaine de la tactilité, et que si les ramuscules nerveux sont les instruments de ces impressions, de ces stimulations dont nous venons de parler, il y a, dans l'organisme vivant, un ensemble de mouvements, de combinaisons, de réactions qui s'exécutent par le fait même de la vitalité organique et sans que la volonté de l'animal paraisse avoir la moindre part ; mais il faut admettre que les fonctions cérébrales maintiennent l'ordre, la régularité, l'harmonie dans les mouvements. L'action nerveuse, il est vrai, par une réaction physiologique déterminée de la moelle épinière, produit un effet, un enchaînement d'effets voulus, inévitables, sur les muscles qui ne sont pas en rapport direct avec le cerveau ; mais le cerveau garde sa puissance, le mouvement peut être empêché par lui ou même déterminé dans un sens contraire à cette réaction.

Il intervient donc autre chose dans le mouvement de locomotion que la force elle-même qui est absolument dans l'impossibilité d'agir volontairement. Il y a donc un pouvoir supérieur de direction exercée sur la force, par ce phénomène si remarquable dans la

locomotion qui se fait en quelque sorte automatiquement, c'est-à-dire sans conscience, par suite de la *puissance réflexe*.

Ainsi, dans le mouvement de locomotion, il y a quelque chose de plus que les phénomènes physiologiques : résultats immédiats et complexes des fonctions cérébrales ou de la manifestation directe de la force instinctive.

Il y a une autre chose plus remarquable, plus complexe encore, s'il est possible : c'est la faculté motrice tellement inhérente aux organes de la locomotion sur lesquels elle s'exerce que l'organisme paraît et peut, en effet, répondre à la puissance impulsive sans que l'impulsion paraisse être matériellement *sentie*. C'est cette distinction entre la perceptibilité du tact et la faculté de se mouvoir — en dehors, en quelque sorte, de l'impulsion — qui caractérise la puissance réflexe ou *pouvoir de l'habitude* ; autre force intime qui anime, dirige, etc., et qui se trouve parfaitement accessible à l'observation dans les mouvements de haute école surtout.

Or les mêmes mouvements, d'abord exécutés par suite d'une intervention expresse de la volonté et d'un effort d'attention — parce que la nature ne sait pas primitivement les exécuter sans elle, — sont plus tard exécutés, pour ainsi dire, sans aucune intervention de la volonté, presque sans effort musculaire, parce que la force motrice, dressée par la volonté, a appris à les exécuter spontanément.

La force motrice, — ou puissance cérébrale, — activée par l'habitude, la réminiscence, le besoin, le désir d'une situation meilleure; la souffrance, etc. : — voilà les agents, les causes matérielles en quelque sorte de tous les actes de la locomotion, soit instinctifs, soit volontaires, soit quand ils sont habituels. Aussi faut-il admettre que l'habitude contractée volontairement agit comme l'instinct, spontanément, aveuglément, irrésistiblement, dès que la volonté cède son empire; ce qui ne veut pas dire toutefois qu'elle soit annihilée, bien au contraire, mais qu'elle est assouplie, vivifiée, transformée, dressée.

Pour donner une idée de ce phénomène, nous résumons ici ce que nous avons formulé ailleurs :

Par une réaction vitale instinctive des nerfs sensitifs sur les nerfs moteurs s'opèrent les mouvements dits *réflexes* auxquels nous fai-

sons allusion : mouvements dont la nature ou le caractère, si l'on peut s'exprimer ainsi, participe de la nature et du caractère des impressions qui les ont produits antérieurement ; et comme ces impressions étaient le fait de sensations empreintes dans le cerveau, ce sont les nerfs excitateurs des muscles qui sont mis en jeu par la souvenance et rendent le mouvement *réflexe* qui en résulte.

De tout ce que nous venons de dire, il résulterait que les facultés cérébrales restent impressionnées, affectées, et que si elles agissent par les sensations tactiles d'après l'influence des agents extérieurs qui les font agir, elles peuvent aussi agir et fonctionner par le souvenir d'impressions antérieures ; et par quoi, et comment seraient-elles autrement stimulées ?

Elles agissent donc sur les impressions, sur les perceptions ; leur nature matérielle l'exige. Elles sont donc destinées à sentir, à percevoir les impressions de la matière. Elles fonctionnent donc d'après le souvenir de mouvements passés à l'état d'habitude, et aussi d'après des perceptions d'impressions réflexes internes qui ne leur font jamais défaut, car l'action végétative de l'instinct, toujours en travail, préside à tout et régleme sans cesse l'expression du mouvement de locomotion.

De l'habitude dérivent encore, nous l'avons dit, les facultés de l'*entendement*, d'où dépend la perfectibilité de l'organisme animal ; l'étude attentive de la formation et du développement de cette faculté sera l'objet de l'exposé qui suit.

Il résulte donc de ce simple exposé que l'équitation à l'état de science pratique n'est point renfermée dans les étroites limites des facultés impulsives du cavalier. Elle a pour domaine la nature même du cheval, et implique au cavalier qui l'exerce le devoir primordial de s'identifier aux lois de la locomotion.

Ces considérations doivent suffire pour faire sentir que la science de l'équitation a besoin d'être encore beaucoup étudiée dans les éléments constitutifs qui la composent, et qu'au point de vue pratique les théories anciennes, comme tant d'autres méthodes nouvelles, pèchent d'une manière évidente par l'absence d'étude de la tactilité animale.

RÉSUMÉ ET CONSÉQUENCES DE L'ÉTUDE PRÉCÉDENTE.

DE L'ENTENDEMENT

(DES PERCEPTIONS TACTILES DE L'ANIMAL).

Nous avons exposé, dans notre dernier article, les rapports généraux qui existent entre les actes instinctifs, les actes automatiques ou d'habitude et les actes volontaires constituant l'organisation instinctive ou morale du cheval. La nécessité de mettre de l'ordre dans nos idées, — pour éviter la confusion dans un sujet aussi important, à tous les points de vue, de l'éducation du cheval, que celui que nous avons entrepris d'envisager, — nous a engagé à nous occuper, principalement d'abord, des phénomènes intellectuels, nous réservant de traiter ensuite les questions qui appartiennent plus spécialement à l'art de l'équitation.

Le rapport général entre les phénomènes de la locomotion et les phénomènes intellectuels étant reconnu, nous avons maintenant à examiner plus particulièrement les relations qui existent entre ces mêmes phénomènes et l'entendement ou perception tactile cérébrale — qui a fait l'objet du *cheval sensorial* au chapitre 1^{er} de cette étude et auquel nous prions le lecteur de se reporter.

On comprend généralement par ENTENDEMENT l'ensemble des facultés intellectuelles.

L'entendement, dit Buffon, est non-seulement une faculté de la puissance de réfléchir, mais c'est l'exercice de cette puissance. Les animaux n'auraient donc pas d'entendement dans l'acception du mot.

Mais l'entendement considéré comme puissance sensoriale, faculté par laquelle la tactilité acquiert la connaissance de toutes les choses sensibles qui impressionnent agréablement ou désagréablement : l'animal, en général, le possède à un degré supérieur à l'homme ; mais il ne possède pas comme lui la faculté de comparer les sensations mêmes et d'en former des idées.

Pour l'animal, la sensation est le point de départ de l'entendement, la cessation de la sensation en est le terme.

Le phénomène de l'entendement tactile est donc une question de bien-être ou de mal-être pour le sens tactile de l'animal qui éprouve

la sensation ; une indication déterminée pour le cerveau qui la perçoit. De cette double empreinte psycho-physiologique naît le double développement de la sensibilité tactile et de la connaissance tactile de l'animal.

Cette faculté de l'entendement tactile est une des plus remarquables facultés psycho-physiologiques du cheval, en ce qui nous intéresse ; aussi donnerons-nous encore à cette partie quelque développement et lui accorderons-nous une nouvelle analyse, car *c'est le pivot de notre système.*

Pour l'observateur attentif de la nature de l'animal, l'instinct peut être considéré, tout d'abord, comme la vitalité inconnue qui fait que les facultés sont aptes à manifester, — indépendamment de telle ou telle qualité ou aptitude définie à l'espèce à laquelle l'animal appartient, — des mouvements spontanés de conservation propres à l'activité organique.

« La spontanéité, dit l'éminent professeur A. Lemoine, — dans ses études de psychologie comparée, d'où nous déduisons les considérations qui suivent, — n'exclut pas la passivité qui fournit l'occasion d'entrer en exercice ; mais, cette occasion offerte, cette provocation au mouvement une fois subie, de quelque part qu'elle vienne, c'est l'animal qui déploie son énergie intérieure et EST LE VÉRITABLE AUTEUR DE SA PROPRE MODIFICATION. »

Or il importe de bien préciser que cette activité inconsciente, ou, si l'on veut, cette puissance active par laquelle les facultés organiques entrent en action, — cette puissance virtuelle enfin, — elles la tiennent directement des éléments dont la substance cérébrale est composée, de l'état présent de santé de l'organisme, du genre d'impulsions qui l'affectent, et de l'éducation primitive qui a une influence directe sur ces éléments.

Il y a dans la sensibilité tactile ou sens du tact, avons-nous dit, dans cette faculté que possède l'organisme de percevoir la sensation, d'apprécier instinctivement tout ce qui le touche, d'éviter tout ce qui peut l'offenser, il y a, dans cette *science* admirable de la tactilité qui lui rappelle le passé, qui rend présent ce qui n'est pas encore, qui renferme l'idée de ce qui est à venir, un pouvoir magique dont il faut chercher à approfondir les merveilles et à utiliser les perfec-

tions. Le tact, répétons-le, ce sens dont on voit et l'on touche les organes, dont on voit et l'on touche les nerfs, dont on voit et l'on touche les liens avec le cerveau, doit éclairer dans la recherche de la nature du cheval et de la conduite à lui imprimer en équitation.

Aussi l'art bien vu, c'est autre chose que l'étude du fonctionnement des leviers osseux, des extenseurs et des fléchisseurs, et de l'emploi des forces. C'est la connaissance de ce qu'il y a d'intime dans l'expression des facultés, d'essentiel, d'agissant au fond de l'être que le cavalier dirige, non dans un but de sujétion inopportune, mais pour faire de ces connaissances des moyens de domination favorables à la conservation, au développement physique des facultés et au perfectionnement de la nature du cheval.

« Les animaux, dit M. Flourens, reçoivent par leurs sens des impressions semblables à celles que nous recevons par les nôtres ; ils conservent, comme nous, la trace de ces impressions ; ces impressions conservées forment pour eux, comme pour nous, des associations nombreuses et variées ; ils les combinent, ils en tirent des rapports, ils en déduisent des jugements : ils ont donc de l'intelligence. »

« Mais, fait observer cet éminent physiologiste, la réflexion est la limite qui sépare l'intelligence de l'homme de celle des animaux. Et l'on ne peut disconvenir, en effet, qu'il y a là une ligne de démarcation profonde. Cette pensée qui se considère elle-même, cette intelligence qui se voit et qui s'étudie, cette connaissance qui se connaît, forment évidemment un ordre de phénomènes déterminés, d'une nature tranchée, et auxquels nul animal ne saurait atteindre. »

Ce n'est que lorsque cette vérité, nous ne pouvons trop le répéter, sera *bien interprétée* et inscrite dans les théories équestres, et que le devoir de la conservation de l'organisation instinctive du cheval sera reconnue comme la première condition de toute équitation sensée, — comme il l'est dans le jugement de tout homme qui raisonne, — que les excès d'abus de force dans les moyens de conduite seront seulement arrêtés, et que son action assurera les bienfaits d'une éducation rationnelle du cheval.

D'un autre côté, le rôle important que remplit dans la locomotion la puissance souveraine des impressions cérébrales exige que l'on commence par l'examiner en elle-même dans les effets qui sont la raison de ses *expressions* et qui la caractérisent dans l'organisation intellectuelle, avant de l'examiner dans ses rapports avec les influences des causes extérieures.

Nous aimons à penser que le lecteur nous pardonnera ce temps d'arrêt qui nous permettra de lui résumer, avec précision et clarté, le rapport de ce que l'on appelle l'intelligence de l'animal avec les déterminations locomotrices. Nous aurons d'ailleurs à faire par la suite, lorsqu'il s'agira du dressage, des applications si importantes de ce rapport, qu'il est indispensable de le bien apprécier dans sa raison physiologique et dont les phénomènes de la locomotion ne sont eux-mêmes que la manifestation extérieure.

Il faut reconnaître, avant tout, en principe, que les facultés intellectuelles ne tiennent pas essentiellement à la race, mais au genre de vie, au mode d'éducation suivi dès la naissance, du milieu et des circonstances dans lesquelles elles se trouvent affectées ; et que, ainsi que le dit F. l'Allemand, « le principe de la vie est le même chez l'animal que chez l'homme. Chez l'un comme chez l'autre, la faculté de sentir, celle de juger, de vouloir, sont en rapport proportionnel avec la perfection plus ou moins grande de leur organisation primitive », — et, ajoutons, de leur perfectibilité développée.

Il faut tirer ensuite de l'étude de la nature animale un principe de conduite rationnel, c'est-à-dire approfondir de plus en plus les faits de l'organisation instinctive du cheval au perfectionnement de l'équitation.

C'est qu'il ne suffit pas, en effet, d'admettre que le moral du cheval est tout ; il faut encore en reconnaître l'essence, les diverses facultés, posséder l'intelligence de leur expression, l'unité d'idées d'harmonie qui préside à leur fonctionnement pour ne pas être exposé de voir faux.

Pour arriver à se faire une idée juste des facultés du moral de l'animal, ce que l'on a de mieux à faire tout premièrement, c'est de chercher à s'expliquer les faits de l'*instinct* et à reconnaître par leurs caractères généraux — ainsi que nous l'avons fait — les actes qui, dans la locomotion, appartiennent à cette mystérieuse puissance.

« Outre l'instinct, ce guide presque toujours infaillible, dit le Dr N. Joly, la majorité des animaux a reçu en partage l'INTELLIGENCE, non pas cette intelligence supérieure qu'on appelle RAISON, et par laquelle, comme dit Jouffroy, l'homme se comprend lui-même, et, avec lui, les choses qui l'entourent, et les rapports qui existent entre leur nature et la sienne, mais bien cette intelligence moyenne ou inférieure, et en quelque sorte SENSITIVE qui leur suffit pour reconnaître l'objet de leurs besoins, de leurs désirs, de leurs appétits. Quelque faible qu'elle soit, cette intelligence sait adopter les moyens à la fin ; comme la nôtre elle naît et se développe ; comme la nôtre, elle est faillible et se corrige, elle hésite, choisit, se détermine et veut. »

« Confondre l'instinct des bêtes avec la raison, dit de son côté M. A. Lemoine, ce n'est pas une doctrine sérieuse : ce n'est pas « même, le plus souvent, une opinion sincère. »

En effet, dans l'acception usuelle des mots, il n'y a pas plus, à proprement parler, d'intelligence que de mémoire chez les animaux. — Ne vous récriez pas, ami lecteur, et suivez bien, s'il vous plaît, mon argumentation : l'intelligence, nous l'avons vu, implique nécessairement le raisonnement, et l'animal ne le possède pas ; il compare, juge et veut dans un rapport proportionnel avec les sensations imprimées au cerveau et rappelées par les impressions des sens ; mais s'il juge et en tire des rapports, — toujours au point de vue de sa conservation, — il agit fatalement et sans aucune réflexion préalable, d'après l'équilibre de ces impressions suscitées par les sensations.

La mémoire, de son côté, est, il est vrai, un des merveilleux attributs du cerveau qui a pour fonction de conserver et de reproduire les impressions selon les manifestations extérieures sur les sens, mais le rappel ou le rejaillissement de ces impressions chez l'animal est toujours subordonné aux sensations extérieures et aux stimulations des besoins, des désirs. Sa mémoire, en un mot, ne fonctionne que lorsque le cerveau est stimulé par les sensations et s'éteint dès que les sensations cessent. — Il n'y a pas, il ne peut y avoir de réminiscence, de souvenir, non plus que de pensée et de désir pour l'animal, en dehors des impressions des sens et des besoins qui réveillent l'instinct, l'actionnent et le déterminent. La science est catégorique à cet égard.

Or parler à l'intelligence ou à la mémoire est une expression impropre ; il est possible de mettre en jeu les impressions ancrées au cerveau par des sensations, des situations qui les rappellent à la mémoire et mettent le cheval en mouvement ; mais, encore une fois, l'intelligence n'y est pour rien.

« L'insuffisance de l'intelligence, dit M. A. Lemoine, n'est que la « plus indirecte et peut-être la moins importante des raisons d'être « de l'instinct. » M. Flourens est plus affirmatif encore : « L'instinct, « dit-il, est en raison inverse de l'intelligence ¹ ».

Par conséquent, dire que le cheval agit par cette même intelligence est un non-sens, attendu que cette expression renferme implicitement en elle l'idée de l'action de se remémorer, de raisonner, de se replier sur soi-même, toutes facultés que l'animal ne possède pas et qui constituent la réflexion chez l'homme et le distinguent de la brute.

CONSÉQUEMMENT, — nous déduisons de tout ce qui précède que parler à l'intelligence ou à la mémoire du cheval est une expression malheureuse, parce qu'elle entraîne avec elle une interprétation inexacte de ce qui est.—Et dire que l'animal exécute par cette même intelligence, induit nécessairement en erreur. Cette théorie renferme une certaine part de la vérité, mais la conclusion en est tout au moins exagérée, et la méthode qui conduit à cette conclusion est vicieuse et pleine de périls ; car l'animal ne possède qu'une intelligence sensitive, — pour me servir de l'expression du docteur N. Joly, — des plus extraordinaires, il est vrai, en vertu de la richesse de la tactilité, mais dépourvue de toute raison des rapports qui peuvent exister entre sa volonté et la nôtre, en dehors de ses sensations et de son instinct de conservation qui le guide.

Voilà des notions qui importent le plus à l'équitation, et des plus indispensables à vulgariser pour que le cavalier ne se fasse pas des idées erronées sur la nature des facultés du cheval ;

Pour qu'il se pénètre bien qu'il n'agit et ne peut agir que *sur et par* les impressions du cerveau ;

Que ces impressions du cheval ne naissent pas de son intelligence

¹ De l'instinct et de l'intelligence des animaux, p. 60 et suivantes.

des causes, mais des causes mêmes qui ont porté une empreinte ineffaçable dans la mémoire ;

Que toutes les déterminations de l'animal sont tirées de ces impressions, et toujours, répétons-le encore, sous l'empire inexorable de la conservation ;

Que sa volonté ne cède et ne peut céder en dehors de cette puissance inflexible du *moi* toujours en cause :

Par conséquent, parler à l'intelligence de l'animal — selon l'expression consacrée — c'est faire appel à cette *pression*, à ce *levier* dont le cavalier ne peut s'affranchir, car les facultés de l'animal ne peuvent se soustraire à cette *force* innée, le seul mobile de leur fonctionnement.

« Il ne faut jamais séparer les actes de leur cause, dit M. A. Lemoine, qui peut leur être de beaucoup antérieure, ni briser la solidarité du présent avec le passé, mais embrasser la vie toute entière, dont le passé le plus reculé, surtout le passé volontaire, peut avoir déterminé le présent... »

Or le seul moyen d'allier le présent avec le passé, c'est-à-dire de compenser les impressions *réfléchies* avec de nouvelles sensations ; d'utiliser l'instinct, — ce mobile tout puissant sur les facultés motrices, — de s'en emparer dans la conduite du cheval : c'est de mettre à profit cette tendance naturelle que possèdent ces facultés de se plier à l'habitude pour s'attacher la volonté sans la faire renoncer à ses droits.

« L'instinct, dit encore M. A. Lemoine, peut se plier à l'habitude, mais l'habitude ne se confond jamais avec l'instinct, alors même que l'acte habituel s'accomplit avec la facilité, avec la promptitude, la facilité irrésistible qui appartiennent aux actes instinctifs, alors même qu'elle modifie assez profondément la nature d'un être pour en changer l'impulsion primitive, la volonté en eût-elle plus tard abandonné le gouvernement ; car l'instinct conserve sa liberté toute entière malgré la promptitude et l'uniformité de ses démonstrations. »

Que penser maintenant, après avoir ainsi analysé le *cheval moral*, de tous les moyens de domptage, de débouillage, plus ou moins cruels, encore en usage, et tous aussi insensés par leurs résultats ?

Que penser encore de l'aberration de certains esprits qui s'évertuent à les préconiser ?

En cela comme en bien d'autres choses, la présomption est une calamité, et, comme nous le verrons pour maints procédés, l'équitation rationnelle se dresse de toute la hauteur de sa logique et de toute la profondeur de son raisonnement déduits de la connaissance attentive de l'organisation animale, à l'encontre de cet égarement et en opposition formelle avec tous systèmes de force dans la pratique du cheval.

Tout cavalier qui ne conforme pas ses exigences selon les facultés et l'entendement de son cheval s'acquitte mal de sa tâche : il agit mécaniquement et inconsidérément. — Un travail ingrat, mais aimé porte avec lui ses compensations à l'assujettissement. — Les résultats d'une conduite irréfléchie rendent le cavalier injuste à son insu et ne lui apportent aucune satisfaction vraie, qui est l'estime du bien faire et le contentement de soi-même dans les efforts accomplis.

Tel est, en résumé, le système des facultés nées des sensations qu'il faut adopter tout d'abord comme base d'observation de l'organisation instinctive dans la conduite du cheval.

Cette étude présente, il est vrai, des points délicats pour en saisir l'essence et les causes effectives. Mais les points essentiels de remarque, ceux qui importent le plus à la pratique, sont observables à tout esprit qui s'y applique et d'une facile interprétation; avec un peu d'attention tout cavalier — guidé surtout par un professeur instruit — peut parfaitement se rendre compte de l'organisation du cheval en général; apprécier les lois de son activité et discerner ce qu'il peut obtenir de sa volonté, de cette volonté qui, dans sa toute-puissance, est régie avant tout par l'habitude et l'instinct de conservation. Mais il faut que cette attention soit soutenue et que la conduite adoptée soit éclairée par l'*intelligence* de la sensibilité tactile de l'animal — la véritable lumière de l'expérience et de la pratique — et ce n'est que l'étude du dressage rationnel qui la fera découvrir.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.

C'est ainsi que, par l'étude des lois immuables de la nature, nous avons été amené, en remontant à la notion du mouvement physiologique, — voie la plus utile et la plus féconde aux connaissances hippiques, — à approfondir toutes les importantes questions qui se rattachent à la structure tant intérieure qu'extérieure de l'organisation animale : aux propriétés musculaires, aux fonctions nerveuses, aux phénomènes physiques, physiologiques et psychologiques, à l'enchaînement de ces phénomènes entre eux, à la volonté de l'animal, à la force de l'instinct de conservation, à la puissance de la mémoire et de l'habitude, à la perfectibilité de l'entendement tactile, enfin à l'alliance de la sensation, de l'impression et de la perception qui détermine le mouvement.

Ce n'est donc pas dans l'organisme envisagé isolément, ni dans le mécanisme des membres, ni dans leur activité propre, qu'il faut chercher à reconnaître la raison absolue des actes locomoteurs du cheval en équitation ; il ne désire, il ne sent, il n'a des idées, il ne juge, il ne veut, il ne se meut volontairement ou instinctivement qu'en vertu de ses impressions antérieures et de ses rapports avec les agents de toute nature qui l'environnent, et par conséquent de ceux du cavalier qui le domine. Sous ce dernier point de vue, le cavalier est appelé à établir l'harmonie dans ces rapports multiples, et à tirer parti de cet instrument admirablement organisé pour la plus grande satisfaction de ses besoins. Mais cet instrument n'est pas seulement passif : en même temps qu'il résonne comme une lyre vivante au contact des sensations qui en fait vibrer toutes les cordes, l'action coordinatrice que l'homme exerce sur l'animal ne lui ravit pas sa volonté, car il est formé des mêmes éléments que lui ; il est comme lui une manifestation de la toute-puissance du cerveau, identifié à lui par l'association de cette même cause ; il est au moins égal à lui par sa nature instinctive, il possède comme lui une activité spontanée qui a sa source dans les attributs de cette même substance génératrice de tous les mouvements ; l'instinct de conservation.

C'est donc en raison de cette puissance commune que l'existence

de la domination du cavalier sur le cheval implique des rapports de communauté nécessaire entre les centres de volonté ; elle implique en outre des actions et des réactions normales de la mécanique vivante, aussi bien que des actions et des réactions rationnelles de l'organisation dominatrice pour le jeu régulier des fonctions locomotrices.

C'est ainsi, pour nous résumer, que l'étude de la locomotion bien interprétée, — considérée jusqu'à ce jour isolément dans le fonctionnement des membres, — tend à démontrer, d'une façon évidente, la nécessité d'envisager les phénomènes de l'organisation ; car l'étude particulière, individuelle, spéciale, des organes locomoteurs n'est possible que par l'étude de leurs rapports avec les facultés intellectuelles ou cérébrales. Nous avons vu quels en sont l'élément mécanique, l'élément supérieur, le seul principe d'action. C'est parce que ces principes ont été constamment couverts, par la routine, d'épaisses ténèbres, que la plupart des préceptes que renferment nos systèmes équestres sont restés sans valeur réelle, comme sans emploi. On a prescrit des principes pour formuler des principes, sans s'être soucié, ou plutôt sans avoir pu en déterminer la valeur physiologique et la signification hippique. Or l'on ne pouvait pas plus arriver de cette manière à la connaissance de la nature du cheval, — ainsi qu'à la solution des questions de l'art dans lesquelles se débat l'équitation, — qu'on n'est arrivé à l'intelligence de l'organisation animale et du jeu de ses parties, par l'étude exclusive, isolée des organes dont elle se compose.

Quelque fausses ou dangereuses que soient les idées ou les opinions qui ont prévalu jusqu'à ce jour en équitation et qui tiennent particulièrement aux doctrines pratiques adoptées, à l'obscurité ou à la confusion de la nature du cheval, il n'y a pas lieu à les imputer à tel ou tel système en particulier, mais à l'équitation en général. Et, pour nous résumer, ces idées, ces doctrines, ces opinions, quelles sont-elles ? Ce sont celles qui constituent, d'un côté, le prétendu pouvoir direct du cavalier sur la mécanique animale et, de l'autre, la volonté dite réfléchie ou intelligente du cheval ; deux erreurs, comme nous l'avons constaté, d'un ordre différent, mais également contraires à la vérité physiologique.

Disons-le encore, en terminant : en oubliant l'unité organique, la

dépendance nécessaire de toutes choses, on s'est habitué à considérer chaque organe de la locomotion comme indépendant en soi et d'une vie propre ; et, loin de s'enquérir des rapports profonds des facultés entre elles, on a créé pour chacune d'elles des forces particulières ; de là la confusion qui règne aujourd'hui en équitation, en l'absence complète de véritables doctrines rationnelles.

En dernière analyse : c'est surtout dans l'art, considéré comme moyen d'amener la perfectibilité des facultés, — et dans ses effets de protection et d'amélioration de la race chevaline, — que se dévoile l'intervention nécessaire de la connaissance approfondie du cheval. Ces deux études sont donc nécessaires l'une à l'autre, elles s'entr'aident, elles se complètent, elles se combinent dans leurs expériences. En un mot, si l'art est le but, la science est le moyen.

« Qui dirait le terme où s'arrêtera la science pourrait dire le « terme où s'arrêtera la puissance de l'art ; mais cette limite, qui la « posera, qui pourra fixer d'avance le point extrême où s'arrêtera « l'humanité dans la conquête et l'application des secrets et des « forces de la nature ? » (F. L'Allemand.)

L'équitation peut subir de grandes épreuves, le faux savoir peut lui porter des coups redoutables, les écuyers-professeurs peuvent mal interpréter leur mission ; mais les principes physiologiques sont là, et, lorsque l'art sera assez ballotté entre l'erreur et la vérité, les lois du *mouvement* de la locomotion s'imposeront forcément, — dans leur interprétation de vérités rationnelles, — lorsqu'elles seront enfin reconnues comme bases certaines des éléments du progrès de l'art hippique.

Nous avons employé, pour démontrer cette vérité, les démonstrations les plus positives de la physiologie comparée, c'est-à-dire que notre théorie, fournie par l'expérience scientifique, est essentiellement rationnelle.

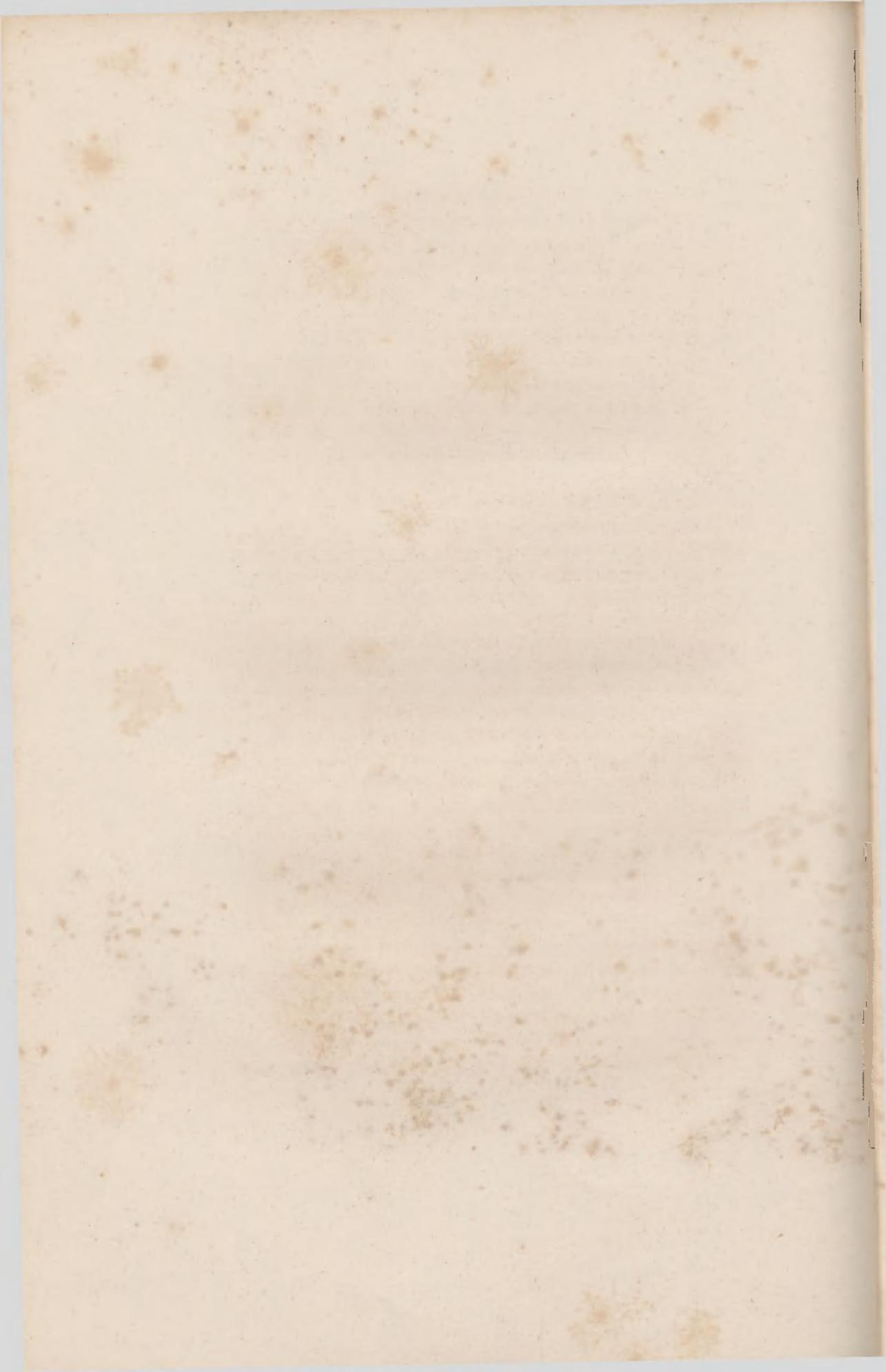
C'est donc sur les bases fondamentales du principe du mouvement de locomotion que nous avons établi les fondement de la science équestre et que nous allons en déduire la pratique raisonnée et démontrer la rénovation nécessaire de l'art de l'équitation.

DEUXIÈME PARTIE.

DE L'ART DE L'ÉQUITATION.

ET

DE SA RÉNOVATION.



DEUXIÈME PARTIE.

DE L'ART DE L'ÉQUITATION.

CAUSERIES ÉQUESTRES.

Avant-propos ou entrée en matières.

Après avoir donné la parole à la science, un aperçu général d'enseignement pratique, fondé sur la généralité des lois de la nature animale et exposé dans des termes précis et à portée de tous, est la première condition pour rentrer dans l'ordre rationnel en équitation, et préparer ainsi l'étude du dressage du cheval.

Notre intention est donc de traiter tout d'abord, à un point de vue général, les questions principales qui se rattachent à la direction la plus rationnelle possible dans la condition ordinaire du cheval, d'envisager la méthode la plus pratique, de passer en revue l'emploi des aides et leurs effets, toujours au point de vue de cette direction que j'appellerai de circonstance, pour arriver enfin aux procédés les plus simples et les mieux appropriés au dressage du cheval de selle, étude sur laquelle nous nous appesantirons. Les problèmes d'équitation vraiment rationnels de l'éducation du cheval, quoi qu'on en pense, ont un caractère remarquable de simplicité et de bon sens qui sont appelés à frapper et à éclairer toutes les intelligences, quel que soit le degré d'éducation individuelle ou la médiocrité des moyens de conduite particuliers. Car les notions de justice et de sens commun peuvent être comprises du plus simple comme du plus instruit des mortels. Ainsi prétendons-nous que tout cavalier bien guidé peut arriver, avec quelque attention, à comprendre la loi intégrale du mouvement de locomotion du cheval, et, en vertu de cet axiome, qu'on ne récolte que ce que l'on sème, pouvoir parfaitement se faire une idée juste

de la conséquence de certains procédés pratiques, car sa sécurité est en cause ; par conséquent se rendre compte, confusément au moins, de ce que les instruits et les plus élevés en place et en savoir sont appelés à éclaircir et à propager.

C'est cette intuition pour tous, c'est ce sentiment des choses vraies et rationnelles en équitation que j'ai en vue d'atteindre et d'inculquer au lecteur. Si je vois juste, d'autres, mieux placés que moi pour répandre et populariser ces doctrines, pourront compléter mes efforts et conduire cette étude à bonne fin. Elle soulèvera peut-être bien, malgré ses assises, et en dépit du sentiment qui l'a dictée, plus de contradictions systématiques de la part des gens du métier, qu'elle n'obtiendra, tout d'abord, de franches adhésions. Il est certain qu'elle froissera plus d'un préjugé ayant cours sur le turf, dans les manéges et ailleurs. L'essentiel est que ces idées s'implantent et que, tout en protestant, le cavalier bien avisé en fasse son profit ; car tout ce qui y est enseigné tend directement à faciliter le dressage, à parfaire l'équitation et à augmenter la valeur du cheval. Si, en dehors des gens de parti-pris, cette étude parvient aux mains d'officiers instructeurs ou d'hommes de cheval qui puissent, à un titre quelconque, favoriser l'enseignement qu'elle préconise, elle leur fournira peut-être d'utiles moyens de dressage et des considérations suffisantes d'équitation rationnelle pour les déterminer à en propager l'application. C'est-à-dire qu'elle leur donnera l'occasion de prouver leur véritable sympathie pour le cheval, en même temps que leur ardent désir de voir progresser l'équitation.

Si le progrès exige que nous relevions certaines erreurs accréditées en équitation, une dernière fois pour toutes, notre intention n'est nullement de porter atteinte à la réputation de maîtres justement honorés, ni d'être désobligeant en quoi que ce soit pour nos contradicteurs, bien au contraire ; car si la discussion sérieuse de principes équestres que nous entreprenons peut amener de graves divergences dans nos opinions respectives, je n'en ai pas moins pour eux, comme pour tous les hommes qui ont à cœur de propager le goût du cheval, une profonde sympathie et une estime toute spéciale pour leur coopération à l'œuvre aussi ingrate qu'utile d'éclairer le public en matière de conduite du cheval. Mais ces sentiments ne doivent pas entraîner la faiblesse et ne nous feront pas dévier de

notre route, quoiqu'il faille un véritable courage pour oser aujourd'hui une amélioration, un progrès quelconque en équitation.

Sans vouloir engager aucune polémique déterminée qui n'aboutit généralement à convaincre personne, nous soutiendrons cependant, avec toute la puissance de raisonnement que peuvent fournir les déductions de la science, les préceptes de conduite les plus en harmonie avec la nature du cheval que la *Cinésie équestre* s'est efforcée d'établir, et pour maintenir l'autorité qu'elle a pu conquérir. Nous nous devons aux sanctions qu'elle a acquises, et nous ne faillirons pas à ce devoir.

Je crois ces éclaircissements d'autant plus nécessaires qu'une aurore de saines conceptions de la nature du cheval semble s'élever et vouloir dissiper les brouillards de la tradition, sortir enfin notre pauvre équitation de sa torpeur. Il ne faudrait pas attribuer exclusivement cette tendance vers les idées rationnelles aux doctrines de la *Cinésie équestre*; mais elle peut, pensons-nous, en réclamer à bon droit une bonne part. Et qu'importe, après tout? L'essentiel n'est-il pas que l'équitation y voie clair une bonne fois et se transforme dans l'intérêt de tous? Vienne donc l'ère désirée où l'équitation, enfin éclairée, marchera dans les voies du progrès; où l'éducation du cheval reconstituée, — affranchie des préjugés par lesquels les facultés du cheval se trouvent méconnues, entravées, détruites, — sera définitivement assise sur la solide base des lois de l'organisation animale.

Je ne puis mieux commencer cet article qu'en faisant part au lecteur de nouvelles appréciations hippiques qu'un savant physiologiste¹ des plus honorés a daigné m'adresser.

« Vous remplissez un devoir d'honnête homme et de savant, en
 « relevant cette foule d'erreurs, qui, à mon grand étonnement, règne
 « encore, parmi les écuyers en renom, au sujet de la vraie nature
 « du cheval et de ses facultés physiologiques. Je vois dans ces
 « erreurs déplorables la preuve manifeste de l'influence toujours
 « persistante (du moins chez un certain public) des idées fausses
 « que patronnent les grands noms de Descartes et de Buffon.

« Raison de plus pour réagir comme vous l'avez fait, comme j'ai

¹ Le Dr JOLY, de la faculté de Toulouse.

« tenté de le faire moi-même, contre des préjugés qui, bien que déjà
« vieux, n'en sont pas pour cela plus respectables.

« Présenter la nature du cheval telle qu'elle est, la venger de
« l'injure que lui font le vulgaire et même beaucoup de professeurs
« chargés de l'éducation hippique, en considérant leur élève comme
« un pur automate qu'ils croient faire manœuvrer autoritairement,
« à leur gré ; asseoir l'art de l'équitation sur les principes scientifi-
« ques qui doivent logiquement lui servir de base ; oser dire à ceux
« qui se prétendent infaillibles que le précieux compagnon de leurs
« travaux est soumis dans son organisation, dans ses actes, aux lois
« d'une physiologie et d'une psychologie identiques, au fond, par
« leur nature, sinon par leur degré de perfection à celles qui régis-
« sent l'organisme et l'entendement humain ; prouver par une appli-
« cation intelligente la vérité de ces principes ; lutter avec courage
« contre les maîtres renommés, mais imbus d'erreurs manifestes,
« de préjugés dangereux, de partis-pris déraisonnables ; substituer
« la science et ses dogmes à l'empirisme aveugle, à la routine mou-
« tonnière, voilà, monsieur, ce que vous avez fait, voilà les servi-
« ces que vous avez déjà rendus.

« Continuez donc votre œuvre consciencieuse, utile et savante, et
« vous atteindrez sûrement le noble but que vous vous proposez. .

Et cela reproduit, qu'on veuille bien le croire, non à la satisfaction d'un vain amour-propre, mais au besoin de fournir à notre étude, malgré la force de ses principes et l'évidence de la raison, l'appui moral qui lui est si nécessaire pour se faire jour, et pour venir à l'encontre des oppositions systématiques et des insinuations malveillantes qui ne manqueront pas de se produire.

Mais de pareilles sanctions, quoique toutes de bienveillance, ont une telle autorité, qu'elles nous dédommagent bien des petites tracasseries auxquelles tout novateur est en butte ; elles nous attireront peut-être bien la sympathie du lecteur.

Quel que soit le sentiment bien légitime d'orgueil que je puisse éprouver, je ne saurais me prévaloir outre mesure de ces sanctions qui reviennent bien plutôt à la science qu'à mon interprétation ; et si importante qu'elle puisse être au point de vue de l'équitation, mon ébauche est bien imparfaite auprès de ce qu'il y a encore à

interpréter et à approfondir. Du reste, ne l'a-t-on pas déjà dit : Il y a dans le domaine des sciences une filiation continue, et pour qu'une idée naisse, il faut qu'elle soit d'accord avec l'état des choses et l'esprit du temps. Car les idées efficaces ne naissent point à volonté et au hasard, par l'effort d'un individu ou par l'accident d'une rencontre : elles sont l'œuvre de tous, ce qui fait leur puissance comme leur pouvoir, et un auteur, quel qu'il soit, en science ou en art, n'est jamais, à proprement parler, que le secrétaire de son temps.

Malheureusement il y a des gens, et il y en a beaucoup, pour qui tout homme arrivé est un génie, et pour qui les considérations les plus sensées, les œuvres les plus remarquables, du moment qu'elles émanent d'un nom inconnu, n'ont aucune valeur ; et ici, comme toujours, je ne fais pas de personnalité. Voyez-les plutôt au *Salon* : toute œuvre escortée du « *Hors concours* » est magnifique, splendide, incomparable ; le reste est pitoyable et mérite à peine qu'on s'y arrête. Il en est de même en équitation : tout écuyer en évidence est pour le moins un centaure. Ainsi M. d'Aure, qui cependant n'a rien innové, rien amélioré en équitation, est passé demi-dieu aux yeux des gobeurs pour le seul fait d'avoir occupé, de la position d'écuyer civil, l'emploi de commandant le manège militaire de Saumur ; chose stupéfiante, j'en conviens, et qui n'a jamais eu sa raison d'être. Aussi est-il encore pour beaucoup le célèbre écuyer dont les doctrines, si..... arriérées qu'elles soient, sont pour bien des gens les seules reconnues, les seules vraies, les seules admirées. Je prends M. d'Aure à partie, non comme homme dont je respecte la mémoire, mais, — sans lui ôter son mérite personnel équestre, — comme l'écuyer écrivain en qui viennent se résumer, dans toutes leurs conséquences, les principes d'une école surannée et antirationnelle.

N'a-t-on pas fait dernièrement encore, dans une production mensuelle dont je n'ai point à faire ici la réclame, l'apologie de M. d'Aure, dans laquelle l'auteur, emporté par un enthousiasme quelque peu crédule, nous a paru, en certains passages, aveuglé par sa propre imagination, pour nous dire que cet écuyer, pour qui « *l'effet du mors doit être en raison de la vitesse exigée* », — à ne relever que cet aphorisme, — « a eu des éclairs de perspicacité équestre et a contribué largement à une équitation pratique rationnelle, etc. ». Vraiment c'est à ne pas y croire ! Comment : ce *cavalier incompara-*

ble, dit-on, qui, « *visant toujours plus ou moins à l'improvisation, c'est-à-dire cherchant à dominer, en quelque sorte, les forces instinctives de l'animal, plutôt qu'à tout attendre de son intelligente obéissance, et dont le sentiment équestre, si surprenant, corrigeait souvent chez lui ce qu'une pratique irréfléchie pouvait avoir de défectueux,* » comment !... cet improvisateur à pratique irréfléchie, et autres dures vérités à l'eau de rose, peut-il être proclamé « *le plus grand écuyer de son époque* » ? Cela fait l'effet d'une mystification, c'est être au moins bien abusé. Je n'ai pas à faire ici la critique des doctrines de M. d'Aure ; elles sont aujourd'hui appréciées à leur juste valeur par les écuyers compétents. M. d'Aure n'était certes pas sans mérite pratique ; mais le porter ainsi au pinacle, c'est méconnaître ou ignorer le savoir de ses contemporains, et, sans parler des de Brèves et des Baucher, la liste serait longue s'il me fallait citer le nom des officiers écuyers bien supérieurs à toutes ces célébrités de manèges parisiens en science et en art équestres. Et dans cette affirmation, je mets à part le savoir des écuyers écrivains militaires dont on a pu apprécier les œuvres ; je ne fais allusion qu'au mérite de praticiens érudits et modestes qui ont eu leur heure de célébrité dans l'armée et de ceux du moment, non moins modestes dont le nom est dans toutes les bouches.

J'entends d'ici les *durs à cuire* me répliquer : Certainement l'armée possède des officiers instruits et d'habiles écuyers ; mais vous persuadez-vous que la renommée, qui est le délire de certains écuyers de la nouvelle école et qui tourne leurs têtes, consiste à rendre l'art plus accessible en le transportant soit dans des régions métaphysiques, soit dans des combinaisons hippiques hasardées, ou de statique imaginaire ; à abêtir l'esprit en le forçant de s'engager dans un dédale de classification d'équilibre *relatif* ou *absolu* selon celui-ci, ou du premier, deuxième ou troisième degré d'après celui-là, au lieu de le laisser aller avec un élan d'enthousiasme naturel à la direction que lui inspirent les circonstances ? Est-ce donc avec ce cortège d'absorption des facultés par le système de compression de M. Baucher, et d'annihilation de forces par les *attaques*, que les cavaliers apprendront à diriger l'animal dans ses libres mouvements, à l'entretenir dans son allure, etc., etc. ?

A cela, je répondrai que ces doctrines ne sont ni plus ni moins

ridicules que les théories de poids et de contre-poids de l'ancienne école, et de répartition de forces et de poids de la nouvelle ; ainsi que toute prétention d'agir directement sur la mécanique animale dont on n'a vu jusqu'à ce jour que les rouages, sans s'inquiéter du moteur ; ce qui prouve que l'équitation pêche par la base et qu'il est temps d'y apporter remède. Et j'ajouterai ce qui a déjà été dit, « que les progrès des arts sont ascensionnels et merveilleusement « continus dans leur application, parce que l'expérience est toujours « là pour vérifier les idées théoriques des novateurs, pour forcer à « les changer malgré les vives répugnances de l'esprit, à les modifier sans relâche jusqu'à ce qu'on ait atteint le vrai. » Supposez que les doctrines premières de l'équitation fussent demeurées à l'état de théories légalisées par la routine invétérée, leurs principes ne seraient certainement que des répertoires de préjugés et de folles illusions. Eh bien, c'est à peu près là, cependant, l'histoire de la tradition et d'autres systèmes théoriques et pratiques que l'étude de la nature du cheval, bien comprise, est appelée à régénérer, pour ne pas dire à couvrir d'un voile funèbre.

Pour ma part, j'ai parlé ailleurs avec assez de justice, je crois, de certains progrès obtenus par la méthode Baucher, pour ne pas être taxé de partialité. Je ne lui ai refusé ni les mérites ni les éloges qui lui sont dus. Mais la reconnaissance ne doit pas entraîner la faiblesse et l'aveuglement, et l'on ne peut méconnaître, en somme, que M. Baucher — qui posait en principe que « *toutes les résistances proviennent en premier lieu d'une cause physique et que cette cause ne devient morale que par la maladresse, l'ignorance et la brutalité du cavalier* » ; et plus fort encore : « *Ce n'est qu'en détruisant les forces instinctives et en assouplissant les diverses parties du cheval qu'on parviendra, etc.* » — a été moins habile ou moins heureux dans l'exposé de ses doctrines que dans l'exhibition de son merveilleux talent¹.

La meilleure manière de prouver cette reconnaissance, c'est de replacer ses principes d'assouplissement, ainsi que les données les moins désordonnées de l'ancienne école sur les bases fondamentales

¹ Voir : *De M. Baucher et de son système.*

de la science pour les rendre intelligibles et pratiques au lieu de rester stériles.

La science de l'équitation, encore une fois, telle qu'elle est encore aujourd'hui, est morcelée, remplie d'incohérences, et par cela même incomplète et fautive dans plusieurs de ses parties, affirmations qui seront pleinement justifiées par la suite. Il s'agit ici non de tel ou tel système en particulier, mais de l'équitation en général.

Malheureusement, ainsi que le dit le baron de Curnieu : « Nul « n'aime à convenir qu'il est dans une mauvaise voie; nul n'aime « à démentir ses œuvres ou à renoncer à son omnipotence pour « recommencer un apprentissage nouveau. Dès lors, nos écuyers « écrivains, ne voulant accorder aucune des concessions réclamées « par telle ou telle spécialité autre que la leur, le progrès se trouve « forcément enrayé. »

Du reste, il y a mieux à faire, je crois, pour les amis du progrès en équitation, que de s'épuiser en stériles polémiques. Il est plus opportun et surtout plus pratique de penser aux améliorations à introduire, qui sont de plusieurs natures et pour lesquelles ce ne serait pas trop du concours de toutes les intelligences équestres. J'estime qu'il y a un intérêt à s'inspirer les uns des autres; et, comme en équitation tout n'est en somme qu'une affaire d'accord entre la volonté dirigeante du cavalier et la volonté exécutrice du cheval, je ne crois pas qu'on manque nécessairement aux principes de la science pour avoir sa méthode à soi, adopter des moyens d'action particuliers, pourvu qu'ils soient rationnels, c'est-à-dire qu'ils ne froissent pas la nature de l'animal, et qu'ils aboutissent en somme aux mêmes résultats.

L'empire que l'homme peut exercer sur la mécanique animale, — c'est-à-dire sur les facultés instinctives du cheval, en les dirigeant, en les disciplinant à ses exigences et pour le perfectionnement de ses facultés physiques, — ne peut-il l'acquérir par une saine interprétation de l'équilibre hippique en dehors des lois de statique et de dynamique mécanique? Nous le pensons. Cet équilibre tant recherché ne serait-il pas l'emploi judicieux des sensations par une application intelligente et raisonnée des forces instinctives, à la réalisation de la légèreté nécessaire de la mécanique, à l'union des centres de gravité, à la conservation des facultés, à la libre expres-

sion de son mouvement, à l'entière possession enfin du centre de volonté du cheval ? C'est ce que nous allons tenter de démontrer.

Il faut bien que l'on reconnaisse enfin les choses les plus indispensables à l'équitation, et particulièrement, nous ne pouvons trop le répéter, l'accomplissement de ce merveilleux phénomène de la sensibilité tactile de l'animal. Il faut que l'on sache que l'impulsion du cavalier vient inévitablement se réfléchir dans le cerveau du cheval, qu'elle fait naître en lui l'image du mouvement, l'image de tous ses actes antérieurs, de tous leurs rapports ; qu'elle entre en lui par l'organe de la tactilité, et vient féconder son intelligence tactile : que le cerveau par conséquent est le générateur du mouvement.

Ainsi, lorsque l'impulsion vient se reproduire au cerveau et tout à la fois dans la mémoire : les idées, les images des mouvements et des sensations éprouvées, — ces éléments de l'instinct, — se combinent, s'équilibrent et commandent le cerveau lui-même qui coordonne et distribue les forces d'après les impressions qui ont constitué cet équilibre intellectuel, et toujours en vue de la conservation. Or, par la répétition d'un même mouvement, l'expression prend bien vite une existence spéciale en lui, elle s'y incarne en quelque sorte, se reproduit sans effort, mais jamais indépendante de la tactilité, — cette science prodigieuse de la matière organisée qui domine tout, — et qui fait de l'impulsion bonne ou mauvaise que le cerveau a reçue, et qu'il conserve, une faculté qui lui reste et dont il dispose quand il y est sollicité.

Alors par l'action de l'éducation, on peut dire que le mouvement existe en l'animal idéalement, intellectuellement ; mais par le fait, le phénomène est purement matériel, expressément cérébral : tel est le cheval moral.

Voilà ce qui n'a été expliqué ni défini nulle part, et qui laisse à penser si les procédés du dressage doivent être raisonnés pour établir un bon fonds d'impressions et d'habitudes.

Voilà en quoi surtout cette étude du cheval revendique la qualification de *nouvelle* qu'on ne peut lui contester, malgré les rivalités jalouses.

Mais qu'importe après tout qu'on nous refuse le titre de novateur pourvu que ces nouveaux principes fassent leur œuvre. Au surplus

quel mérite est prisé aujourd'hui dans l'estime publique, s'il ne s'élève aux honneurs ou à la fortune ? Heureusement que la nature a voulu que l'écrivain consciencieux trouvât en lui-même sa récompense puisqu'il ne la reçoit guère au milieu des rivalités et des intérêts personnels de ses contemporains. Nous n'avons qu'une ambition : faire que notre travail rende quelques services, et, malgré les détracteurs, nous avons la ferme conviction que l'utile en sortira en temps opportun.

Il ne me reste plus, en terminant cet avant-propos, qu'à exprimer un vœu : c'est que l'École de cavalerie, — après la triste expérience qu'elle a faite de l'essai de systèmes empiriques et de la pernicieuse influence d'une équitation arriérée qu'elle a subie, — se garantisse à l'avenir de tout élément civil équestre dont elle n'a que faire, où, il faut en convenir, on ne rencontre généralement qu'ignorance et présomption. Je souhaite que l'école de Saumur, commandée par le général l'Hotte, reconnu par l'armée comme le premier *écuyer* de notre époque, — ce qui a été proclamé ailleurs, — reprenne enfin son rang et sa mission ; qu'au lieu d'être en quelque sorte à la merci des sociétés hippiques, elle en devienne l'élément du progrès et d'amélioration de la race chevaline, en un mot l'âme directrice ; que tout ce qui est appelé à avoir un rang dans les Haras et les Remontes vienne à cette école apprendre quelles sont les connaissances qu'impose l'éducation du cheval, et comment on doit interpréter et enseigner cette étude. Car l'école de Saumur, je l'ai dit, n'est pas seulement la pépinière d'écuyers écrivains érudits, elle est encore la grande école de régénération et de perpétuation de l'art hippique français : qui certes, a encore beaucoup à faire, mais, grâce à Dieu, quoi qu'on en dise, qui ne laisse à rien désirer auprès de celui des autres nations.

Les Anglais sont gens peut-être plus pratiques que nous en matière d'hippologie, mais pour le dressage et l'équitation usuelle, ils sont tous aussi arriérés¹ ; seulement il faut reconnaître que l'Anglais

¹ « D'abord les Anglais ont une façon extrêmement mauvaise et disgracieuse de tenir leurs rênes *quand ils les réunissent dans la même main* ; presque toujours leurs quatre rênes sont de la même longueur, de sorte qu'ils se servent à la fois du mors de bride et du mors de filet. Supposé qu'ils semblent agir avec l'un ou

aime les animaux, tandis qu'en France c'est l'exception qui les apprécie. Quant aux Allemands, ils sont généralement brutaux avec eux, et, malgré leurs savants physiologistes, ils ne considèrent encore le cheval que comme une machine automatique.

Si, pour un ancien élève de l'école de cavalerie, il y avait quelque chose de délicat, c'était assurément de venir dire à ses maîtres,

L'autre isolément, ils ne peuvent le faire avec la finesse et le moelleux désirables; il leur est aussi difficile de recourir rapidement et efficacement aux seules rênes du filet, ce qui est d'un si grand secours dans beaucoup de cas, notamment pour paralyser la ruade, vaincre les résistances latérales et déterminer le cheval dans les différentes directions, et, en général, dans toutes les situations embarrassantes; enfin, s'il s'agit de monter un cheval fin, il leur est absolument impossible de combiner, sans les confondre, l'action du mors de bride et celle du filet.

« Nous nous sommes trouvé fréquemment avec des cavaliers et des amazones considérés à Londres comme habiles; une de ces dernières, entre autres, avait reçu dans une chasse la queue du renard, et nous montra une lettre que lui avait adressée lord C...y, et dans laquelle il la complimentait sur sa « beautiful horsemanship ». Nous avons été absolument étonné de la profonde ignorance de ces cavaliers et de ces amazones en matière d'équitation. Ils vous disent, par exemple, qu'ils montent toujours sur le filet, et ne se servent de la bride que pour arrêter le cheval si le filet n'est pas assez puissant; ou bien qu'ils trottent toujours sur le filet, et que, lorsqu'ils veulent galoper, ils raccourcissent les rênes de bride; le cheval comprend cette indication. Ils n'ont aucune idée précise sur l'emploi des aides, et obtiennent tout sans autres principes que la pratique; les dames tiennent presque toujours la cravache la pointe en l'air. Cependant il faut rendre aux Anglais cette justice qu'ayant affaire à des chevaux généralement bien conformés et auxquels les bons soins ont fait un bon caractère, ils arrivent à en obtenir assez facilement ce qu'ils désirent, mais sans souplesse, sans légèreté. Ils ne se doutent pas de ce qu'est la mise en main, et s'ils réussissent quelquefois à placer au pas la tête de leurs chevaux, cette bonne position n'est pas conservée au trot ni au galop. Tous ceux que nous avons vu à l'œuvre et avec lesquels nous avons causé ont d'ailleurs reconnu que les études sérieuses leur manquaient complètement. Chez eux, il n'y a ni écoles ni professeurs. Ils ne prennent, pour ainsi dire, pas de leçons. On met un enfant sur le dos d'un vieux poney bien sage, et l'enfant s'apprend seul à monter à cheval en tâchant d'imiter les cavaliers qu'il voit. Quelquefois les commerçants vont dans un manège jusqu'à ce qu'ils sachent à peu près se tenir en selle, et dès qu'ils ont quelque confiance en eux-mêmes, ils se risquent dehors et achèvent leur instruction par la pratique.

« Assurément, lorsque la main est dure et inexpérimentée, il vaut mieux se servir du filet que de la bride, et il est, par conséquent, beaucoup de cavaliers qui devraient s'abstenir d'employer cette dernière. Mais, dans une main habile, le mors de bride n'est jamais dur. Donc, monter sur le filet, c'est avouer qu'on n'est pas capable de se servir finement de la bride. Tel est notre humble avis. » (F. MUSANY, la France chevaline.)

— aux maîtres de la nouvelle école, — des vérités qu'il leur est peut-être pénible d'entendre, mais bien difficiles pour lui à formuler pour ne pas heurter leur amour-propre. Mon intention n'a été nullement de froisser leur susceptibilité ni de porter atteinte à leur réputation. Loin de là, je suis le premier à reconnaître leur mérite et à confesser qu'ils ont ouvert la voie au progrès. Seulement, devant les erreurs et les préjugés qu'ils n'ont pas su relever et qui ont pris de telles racines dans l'esprit des masses, j'ai pensé rendre quelques services à l'éducation du cheval en faisant connaître de la manière la plus succincte, mais en même temps la plus précise, certaines connaissances approfondies de la nature du cheval jusqu'alors ignorées ou délaissées en équitation.

Je désire ardemment que cette étude, si imparfaite qu'elle soit, porte ses fruits, c'est-à-dire qu'elle donne le goût du cheval et lui assure un sort meilleur près de l'homme qui a tout intérêt et profit à le connaître, à l'aimer et à le ménager. Et je terminerai par ces quelques citations :

« Toutes choses sont liées entre elles et dépendantes les unes des autres ; » — « nos erreurs sont des défauts de notre façon d'agir, mais non de notre nature. »

Mais nous croyons devoir encore, pour mettre ces principes de science équestre à portée du plus grand nombre, et pour que chacun s'en forme une idée bien nette, résumer ici les principales considérations qui ont fait l'objet de cette étude.

Nous l'avons dit et nous le répétons :

Dans le champ étendu des connaissances hippiques, il y a des notions indispensables à tous les cavaliers, et d'autres qui ne peuvent servir qu'à un petit nombre de privilégiés ; mais il est indispensable avant tout que chaque cavalier puisse arriver, par l'examen des raisonnements physiologiques incontestables et faciles à comprendre, à se former une idée sensée des causes morales qui provoquent le mouvement, et des lois physiques invariables de la locomotion qui doivent le guider dans la conduite du cheval.

Introduction.

DU PRINCIPE SUPÉRIEUR DU MOUVEMENT DU CHEVAL.

Nous devons aborder maintenant le but de cette étude, qui est de poser les bases d'une équitation rationnelle. Quel que soit l'intérêt général de ce travail, son importance au point de vue spécial de la pratique en équitation n'est pas moindre, et depuis longtemps déjà les bons esprits en ont saisi la portée.

Après avoir étudié l'organisation intellectuelle de l'animal, son organisme mécanique; après nous être représenté l'harmonie qui préside entre les facultés physiques et instinctives du cheval dans le mouvement de locomotion et du principe supérieur qui le fait agir, nous n'avons rempli qu'une partie de la mission que nous nous sommes imposée : notre but n'est pas atteint, nous n'avons fait qu'indiquer le point de vue duquel doit être envisagée l'équitation et prouver qu'à l'enseignement de l'expérience est jointe l'utilité de l'étude de la physiologie animale dans l'éducation du cheval, il nous faut démontrer maintenant l'influence réciproque de la science et de l'art. Cette tâche appartient bien plutôt au sentiment équestre de chacun qu'à l'interprétation des théories les mieux raisonnées. Il appartient à tous de réaliser les conceptions de l'intelligence des procédés des aides dans ce qu'ils ont de plus pratique sur la nature de tel ou tel cheval, et de plus approprié au développement physique et intellectuel des facultés : méthode dont nous donnerons la clef dans l'étude du dressage du cheval.

Les notions que nous avons acquises sur la nature du moral du cheval, sur les rapports des expressions instinctives, mécaniques et volontaires, par laquelle la toute-puissance cérébrale se manifeste dans le mouvement de locomotion, vont nous permettre, je pense, de jeter quelque lumière sur les faits de la locomotion. Si nous avions la prétention de déterminer de prime-abord les conditions d'impulsion du mouvement sans nous préoccuper de la notion de son expression, nous tenterions une entreprise impossible, car nous prendrions l'inconnu pour point de départ : c'est cependant la faute commise par nos devanciers; comment, en effet, le cavalier saurait-il qu'elle est pour lui la loi, le moyen, l'élément des effets de

ses aides, qu'elle est, en un mot, la puissance de ses impulsions, s'il ignorait sur quelle essence elles agissent? Le but que nous proposons d'atteindre dans ce nouvel examen est donc de bien fixer nos idées sur la raison du principe de détermination du mouvement de locomotion, qu'il est impossible d'assimiler à l'étude de l'organisme ou de la mécanique animale sans confondre l'effet avec la cause, et sans tomber enfin dans des préjugés qui plongent l'équitation dans le chaos et la contradiction, de telle sorte que ni les facultés physiques, ni les facultés intellectuelles ne peuvent être distinguées les unes des autres par les attributs de leur nature d'action.

En effet, la recherche du principe supérieur du mouvement de locomotion est bien autrement importante que celle du mécanisme des membres, car c'est de ce principe même que doit découler l'étude de ce mécanisme; c'est lui seul qui doit servir de base aux théories équestres et de guide dans la conduite du cheval. Nos maîtres en équitation eussent évité bien des erreurs et des contradictions si toutes leurs appréciations avaient été rapportées à ce point de départ invariable. — L'étude des causes du mouvement de locomotion doit donc précéder celle de la mécanique et, par conséquent, le mode d'action dans la conduite du cheval.

Pour conserver ou retrouver la vérité sur ces notions, c'est-à-dire le rapport exact entre la sujétion du cavalier et ce qui est du mouvement du cheval, il faut que la raison replace ces sujétions dans leur application naturelle, de façon que le mouvement du cheval offre dans la série des impulsions équestres qui le constituent, une communauté d'actions avec les causes qui produisent les déterminations instinctives.

Il est nécessaire de constater, d'abord, que toutes les parties organiques qui constituent l'appareil locomoteur agissent en vertu d'un mouvement général qui prend sa source dans la colonne vertébrale et ses annexes, foyer de force de la mécanique; que le mouvement se distribue et se communique d'organe en organe dans toutes les parties de ce mécanisme si compliqué des membres, et que chaque organe, indépendamment de la part du centre commun, jouit en outre d'une puissance d'action individuelle et spontanée; qu'en vertu de cette puissance qui lui est propre, il produit en lui-

même les mouvements mécaniques nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions; mais il faut bien se pénétrer, avant tout, que les fonctions cérébrales sont les seules toutes puissantes, et qu'elles maintiennent l'ordre, la régularité, l'harmonie dans les mouvements.

Le cerveau est donc, l'organe spécial des phénomènes de la locomotion. Abstraction faite des autres fonctions physiologiques qu'il remplit, le cerveau, considéré dans l'exercice de ses fonctions instinctives, jouit du pouvoir de se mettre en mouvement de lui-même, par sa propre énergie. Cette spontanéité d'action, il le doit à la puissance virtuelle dont il est formé; elle se manifeste en lui, d'abord par les désirs instinctifs, ensuite par la volonté qui, ainsi que nous l'avons reconnu, est un mode auxiliaire d'activité. Mais comme il n'est pas à lui seul toute l'organisation, il est rappelé à ses fonctions par les sensations, par les besoins des autres organes. Ceux-ci ont également, par leurs instincts, la puissance de réagir d'après les impressions qu'ils éprouvent, mouvements spontanés qui se communiquent au cerveau par le moyen des nerfs; alors cet organe, — centre d'actions et de réactions, — par la fonction éminemment conservatrice qu'il remplit, s'identifie avec tous les autres organes, avec leurs besoins, qui deviennent nécessairement les siens, et entre en fonction par ces impressions communiquées.

Telle est, en résumé, l'action mécanique du cerveau dans la production des phénomènes du mouvement de locomotion.

Donc le mouvement de locomotion a pour principe l'activité spontanée des fonctions cérébrales.

Toutes les propriétés instinctives se déduisent donc comme leur essence même, de la constitution du système nerveux, de la richesse de ses éléments, et de la loi d'appropriation des sensations, qui est la loi première de la domination équestre.

Cette conclusion, légitimement tirée de l'examen que nous avons fait des phénomènes qui se passent dans l'organisation du cheval, lorsqu'on la considère dans ses éléments constitutifs, devient bien plus incontestable lorsqu'on envisage ses manifestations d'après les impulsions des effets des aides du cavalier, car, il faut bien se le persuader, la domination de l'homme sur l'animal n'existe pas seulement par le fait possible d'une commune entente, tant au physique

qu'au moral, l'animal reçoit forcément cette double vic du cavalier dont il est alors une partie intégrante inévitable; c'est un échange obligé de leur situation respective. Mais je m'empresse d'ajouter : l'immense action que le cavalier exerce sur l'organisation animale, cette action multiple qui le fait vivre physiquement, intellectuellement; qui le fait désirer, sentir, mouvoir, ne lui ôte pas sa liberté d'action mécanique, loin de là; c'est cette impulsion en bien ou en mal qui, combinée avec sa propre activité, puisée à la même source, — les sensations, les réminiscences, l'état de bien-être ou de souffrance, — lui donne l'expression fatale de son mouvement.

Ainsi la théorie que nous avons exposée sur les causes du mouvement de locomotion offre, dans ses lois physiologiques, la base fondamentale de l'équitation rationnelle qu'on essaierait en vain de chercher dans un autre système d'enseignement : Que l'on y réfléchisse, et l'on verra que l'équitation, pour avoir confondu la nature des facultés de l'animal, est arrivée à des notions complètement fausses et à des principes pratiques irréflechis dans lesquels, en les approfondissant, ce que nous ferons à l'occasion, on ne trouverait ni rapport, ni loi, ni puissance, ni justice; et qu'en dernière analyse, ses théories sont représentées, quoique sous des formes éducationnelles, dans la force brutale.

La connaissance des facultés instinctives de l'animal étant, comme nous venons de le démontrer, la condition première de la direction rationnelle des fonctions de la mécanique animale et de la transmission des sensations propices à l'expression naturelle de son mouvement. Cette intelligence de la direction normale du cheval, — dont la connaissance doit rétablir l'harmonie dans les moyens de conduite, — permettra au cavalier de lui faire conquérir son véritable rôle dans l'éducation du cheval et de contribuer au développement de toutes les facultés, — nous l'exposerons dans la partie suivante de cette étude.

Mais pour terminer ce que nous avons à envisager au point de vue de la science de l'équitation, il nous reste à démontrer en quoi réside le sentiment équestre et ce qui constitue, en somme, l'art de l'équitation.

Considérations générales.

L'objet de ces considérations pourrait se résumer sous ce titre : Y a-t-il véritablement un art en équitation ? Nous répondons tout de suite par l'affirmative ; mais cet art est communément si mal interprété qu'il est nécessaire de le définir, car on n'y voit généralement qu'une question de solidité, de force ou de plus ou moins d'habileté dans le mécanisme des aides, tandis que, ainsi que nous l'avons dit et comme nous l'expliquerons, l'art bien vu est autre chose que l'emploi de la force ; c'est une sorte d'appréciation, de sentiment et de conservation de l'organisation animale, de *tact* équestre enfin, qui domine toutes les théories empiriques.

Aussi nous sommes-nous trouvé dans l'obligation de traiter des questions physiologiques qui, au premier aspect, ne paraissent se rapporter à l'équitation, à l'éducation du cheval, que d'une façon au moins fort éloignée. C'est que, en matière de théorie et de pratique équestres, comme dans la nature animale, tout se tient, et qu'il n'y a pas plus de principes rationnels ou de préjugés isolés que de faits physiologiques sans conséquence et sans cause.

Ce serait traiter inconsidérément, — mettons superficiellement, — les notions mêmes les plus simples de théorie ou de pratique équestre sans en donner logiquement la solution hippique, sans remonter des effets à leur source, et sans avoir donné préalablement, ainsi que nous l'avons fait, les causes des effets. Le difficile n'est pas de parler de toutes choses à bâton rompu, surtout des choses équestres, et de les enjoliver d'historiettes qui ne prouvent rien ; le principal est de formuler un système et d'en déduire une méthode raisonnée. Car il ne suffit pas de poser, du fond de son cabinet, telle chose en principe et d'une façon magistrale, pour la rendre péremptoire, il faut, sans risque de se voir taxé d'impuissance, donner au moins un aperçu du pourquoi et du comment des choses, au lieu d'en esquiver la raison, ainsi que nous ne le voyons que trop. On n'écoute cependant que ceux qui peuvent prouver qu'ils en savent plus que les autres.... Mais qu'importe à l'écrivain amateur ; du moment qu'il croit avoir produit son effet !

Nous ne faisons pas de l'équitation, nous tenons à le déclarer tout d'abord, une question de talents particuliers, — travers de bien des gens, — mais de principes, et si nous sommes loin de vouloir nous attribuer un mérite personnel, supérieur à la généralité des hommes de cheval doués de quelque peu de ce sentiment équestre qui s'acquiert par une longue pratique, nous n'en avons pas moins la prétention fondée de faire intervenir l'élément physiologique dans les théories équestres.

On ne peut, à notre avis, établir aucune question fondamentale équestre sans remonter aux principes supérieurs de physiologie animale d'où la théorie et la pratique dérivent comme d'un même tronc. Toucher à l'une de ces matières, c'est entreprendre de toucher à toutes les autres, car nul ne peut se flatter de trouver la vérité équestre s'il la cherche en dehors de l'accord des différentes puissances organiques du cheval et de leur dépendance.

En effet, qu'attendre de la nébulosité de certaines doctrines où l'on tranche une difficulté complexe avec une ignorance parfaite des éléments qui la composent ? Elles valent en partie ce qu'elles ont coûté d'efforts et de recherches pour la produire. Or se décider en équitation pour la première raison venue sans en avoir tiré les conséquences ; écouter le dernier qui a parlé, fût-ce même une sommité en renom, croire aveuglément tout ce qu'elle dit sans avoir son opinion à soi bien arrêtée, déduite de l'étude approfondie des faits, c'est céder à la nécessité. Il faut savoir en outre qu'en équitation le mépris des notions physiologiques entraînant fatalement à l'impuissance, c'est renoncer à l'intelligence et à l'application rationnelle de toute chose hippique. Aussi n'est-il pas surprenant que tout le monde parle et discute sur l'équitation, et que le premier venu, dont l'intelligence ne s'y est jamais appliquée, prétende juger de l'art et décider théoriquement des choses équestres délicates et difficiles entre toutes, sans en avoir la moindre notion ; voilà où nous ont conduits l'abandon de la physiologie et, par conséquent, l'ignorance de la nature du cheval.

Certes, ce serait une étrange présomption de méconnaître l'empire tyrannique qu'exerce la tradition sur les principes d'équitation. Mais n'est-ce pas aussi s'exposer à voir faux, et à tourner dans un

cercle vicieux, que de recourir aux solutions qui ont fait leur temps et qui enrayent le progrès ? Ne comprendra-t-on jamais que chez l'animal instinct et mouvement sont indissolublement liés l'un à l'autre, que facultés physiques et intellectuelles ne forment qu'un même tout, — ce dont la tradition n'a jamais tenu compte ; — que l'instinct est l'élément mécanique, l'élément supérieur, le seul principe d'action du cheval ; que son moral se borne à sentir physiquement, à se rappeler les bons ou mauvais traitements, à juger et à vouloir d'après les impressions physiques ineffaçables imprimées au cerveau par l'organe du tact ou sensibilité tactile ; qu'il n'y a chez lui aucun raisonnement en dehors du désir et de la satisfaction accomplie, et de cette comparaison forcée entre l'état de bien-être et de souffrance ; qu'il agit fatalement en raison de ces impressions qualifiées en quelque sorte inconsidérément de souvenirs ; que ses facultés cérébrales façonnées à l'habitude priment tout et que la sensibilité de l'organe du tact est la seule chose qui l'affecte ; que l'habitude est le seul moyen de parler à son intelligence, pour me servir de l'expression consacrée ; qu'enfin son organisation est indécomposable dans son unité : toutes choses des plus indispensables à savoir et à interpréter.

Et de là nous déduisons que nulle théorie n'est rationnelle qui n'a pas pour caractère l'unité et la coordination des facultés, nulle pratique efficace sérieuse qui ne s'en prend pas à l'ensemble des facultés instinctives, qui ne se rend pas compte du rôle de ces facultés et de leur expression dans le mouvement ; qui ne comprend pas enfin que le dressage consiste à façonner, à meubler l'organisation cérébrale d'impressions non de crainte, mais de confiance, favorables à la domination du cavalier et au fonctionnement naturel de l'organisme animal ; que, dans la nature du cheval enfin, il n'y a généralement pas de mauvais instincts, qu'il n'y a rien en elle, à proprement parler, de sauvage, et que, par conséquent, il n'y a rien à dompter, rien à annihiler, rien à débourrer ; qu'il n'y a qu'une nature craintive, impressionnable, — toujours en éveil sur sa conservation, — à calmer, et toute disposée, dès qu'elle est rassurée, à employer ses forces à la satisfaction de l'homme.

Aussi tout homme sensé doit-il considérer tous les expédients de domptage et de débouillage, communément mis en pratique dans

l'éducation du cheval, comme des moyens désastreux et irréflechis de domination, et repousser en outre, avec toute l'énergie d'une conviction bien établie, le travail au caveçon ou de plate-longe, sur lequel nous nous étendrons ailleurs; car le moins qu'il puisse faire, c'est d'appauvrir, de dévoyer l'organisation : invention d'un esprit ignorant et aveugle qu'on a la prétention de sortir des ornières poussiéreuses de la tradition pour la restaurer sur des bases illusoires, parce qu'un écuyer habile, — sous l'influence d'hallucinations séniles, — a eu la malencontreuse idée de vouloir la réédifier. Ce qui prouve bien que cette célébrité équestre ne s'était pas rendu compte, comme tant d'autres, de l'importance de l'étude approfondie de la nature du cheval.

On ne saurait s'expliquer l'étrange état d'aberration des théories et des pratiques équestres, dans lesquelles l'équitation se débat, qu'à la négligence où l'on se tient relativement à la connexion des facultés physiques et intellectuelles, et par l'oubli du lien qui les rattache et les enchaîne dans la manifestation du mouvement. Chacun : théoricien et praticien, n'a envisagé le cheval que sous un aspect particulier; les uns ne considèrent que le sang, les autres la race; celui-ci le tempérament, celui-là une prétendue intelligence; d'autres ne voient que le fonctionnement des membres, un autre la position de la tête ou de l'encolure, que sais-je? — Ah! j'oubliais le plus joli : les agissements des extenseurs et des fléchisseurs comme réglementation des moyens de conduite, et, plus grotesque encore : la *locomo-geometrico-musculo-vaporem* des forces¹ d'un esprit tourmenté auquel la répartition des forces et du poids ne suffit plus, — quand la condition première serait de reconnaître que l'animal est *un* dans son organisme et son organisation, et de remonter par l'examen des facultés jusqu'au principe unique et absolu qui le domine : l'instinct sous le fonctionnement direct du cerveau. Nous nous sommes suffisamment étendu sur le merveilleux enchaînement des facultés et de leurs lois pour pouvoir affirmer que toute application qui néglige cet enchaînement est incomplète, et toute théorie qui le méconnaît est fautive. Toutes les facultés se tenant

¹ Voir observations critiques sur le *Traité des résistances du cheval*.

par des liens étroits : toutes les fonctions nerveuses musculaires viennent puiser au sein du même foyer (le cerveau) leur essence de mouvement ; le cerveau étant un, la force une, l'expression une ; la vraie science, le savoir vivant, pratique est *un* aussi comme ses bases scientifiques.

Appelé par des suggestions raisonnées à régner sur la nature de l'animal, à faire servir ses forces à la satisfaction de ses besoins et au perfectionnement des facultés du cheval, le cavalier, — étroitement lié par sa forme corporelle au corps de l'animal et bien supérieur à lui par son intelligence et sa puissance de volonté, — peut dominer facilement cette organisation en se conformant à ses lois, c'est-à-dire en ayant constamment présent à l'esprit les impressions qui meublent le cerveau de l'animal et d'après lesquelles il fonctionne et n'agit qu'en raison de l'état de cette organisation.

Pour nous, toute activité, toute puissance, toute force, toute volonté de l'animal, d'une essence insaisissable à notre esprit, sont dépendantes de l'instinct, régi lui-même par le système nerveux. En un mot, l'instinct est l'âme de l'organisation et la source de tout mouvement. C'est lui qui entretient, conserve et introduit toute expression. C'est lui qui lutte incessamment contre toute puissance qui cherche à lui nuire, contre toute force physique qui menace sa conservation. Attribut inhérent et fécond du principe de vie, agissant à la manière de l'esprit, il semble doué — quoique essentiellement dépendant de la substance matérielle cérébrale — d'une sorte d'intelligence et de liberté qui le caractérise. — « C'est lui, enfin, a dit un philosophe, qui est pour tout ce qui respire la source du sentiment et du mouvement. »

Toutes les méthodes d'équitation s'accordent à reconnaître l'influence de l'instinct ; mais paraissent ignorer les facultés morales du cheval et leur rôle spécial, suprême dans la locomotion. En sorte que les cavaliers qui veulent être éclairés, ne voyant que l'incertitude et le vide dans les enseignements des théories, préfèrent se retourner du côté du fonctionnement de la mécanique, par le motif que le mécanisme des agents locomoteurs, si leur expression de mouvement n'est pas expliquée, du moins on le voit. Et dès lors il

y a une sorte de logique à croire qu'il n'y a rien au delà de l'automatisme des membres.

Tel est le résultat qui découle des divers enseignements de l'équitation actuelle, résultat que nous pouvons constater dans tous les systèmes les plus en renom. L'équitation a pu se contenter de cette sorte d'aveuglement dans lequel on l'a maintenue jusqu'à ce jour ; car, par elle, les enseignements qu'elle recevait étaient une vérité ; mais aujourd'hui le progrès, qui est dans l'étude même de la nature des facultés instinctives ou cérébrales de l'animal, ne peut plus se satisfaire d'un enseignement qui n'explique rien. Quand on réfléchit que l'ignorance de la nature du cheval, il faut bien le dire, conduit à la ruine de tant de chevaux et des mieux doués, et provoque tant de chutes fâcheuses : on est amené à penser que la vulgarisation des principes rationnels aurait encore, au point de vue spéculatif et humanitaire, plus d'un effet heureux.

Certes, tout ce qui, dans le monde équestre a un rang, un caractère ou quelques connaissances hippiques, n'est pas ennemi déclaré de ce qu'on appelle la science en équitation qui n'a en vue que d'envisager sagement les choses. Mais dans ces temps d'insouciance générale, où le sentiment de l'importance de l'étude est affaibli partout, où chacun se guide par la lumière de sa propre raison, ne serait-il pas temps de chercher à rallier ces données, dites scientifiques, quoique des plus simples à l'art pratique ?

Par conséquent, il s'agirait moins d'enseigner les avantages dus à tels ou tels principes méthodiques, que du concours nécessaire à apporter à l'état actuel des connaissances de l'organisation animale et des idées reçues en matière de conduite ordinaire du cheval. Ainsi, quels que soient les progrès obtenus par la nouvelle école, combien de pas à faire vers une direction rationnelle quelconque ! Si l'on excepte un petit nombre d'hommes éclairés, combien d'erreurs propagées, de préjugés enracinés, combien d'apôtres de fausses idées théoriques et pratiques, d'ignares stupides et présomptueux dans le monde des écuries, ligués pour entraver le progrès et écarter les procédés rationnels.

Mais qu'est-ce que le rationnel en somme, me dira-t-on, dans la conduite du cheval ? — Ce que c'est ? Le rationnel est ce qui pa-

rait impraticable, imaginaire aux yeux de l'ignorant, du présomptueux. Le rationnel est ce que le déboureur, le marchand de chevaux, en général, et le casse-cou, en particulier, trouvent d'instinct pitoyable. — Aussi ne faut-il pas considérer comme hommes de cheval ces novateurs opiniâtres de secrets de dressage impossibles, ces cavaliers, aussi intrépides qu'ils soient, qui, sans se soucier des moyens de destruction qu'ils emploient, — n'ayant mis en pratique aucune connaissance préalable dans une sphère quelconque de l'étude de la nature du cheval, — ne possèdent rien que des moyens de violence et ne voient que le domptage avant tout, et l'entraîn des allures le *nec plus ultrà* en équitation. Mais qu'importe cette faiblesse humaine ; qu'importe cet aveuglement puisqu'il est irrémédiable ; qu'importe si nous ajoutons quelque chose à l'intelligence du dressage, si nous le mettons à la portée des cavaliers de bon sens, qui y trouveront d'utiles enseignements et des aptitudes naturelles pour l'équitation rationnelle ?

Il ne faut donc pas que l'homme, sous l'influence des rêves de sa domination, se croie tout permis dans les moyens de conduite ; il ne faut donc pas que, trompé par cette erreur, il considère en équitation deux êtres de nature opposée, dont l'un, ayant un rôle différent de celui de l'autre, a le droit d'exiger, par caprice ou dans un intérêt égoïste, le sacrifice des forces de sa monture. Lorsque la raison de l'homme se trompe ainsi sur la nature du cheval, elle s'égare, elle fait ce que font les énergumènes équestres, elle annihile, et de puissance légitime elle devient destruction. Les résultats de cette illusion sont que le cavalier et son cheval ne fonctionnent plus que dans un état de division, de trouble et de luttes incessantes de la volonté de l'animal contre les sujétions de l'homme. Dans cet état misérable, le cheval cesse d'être lui-même, sa condition est une espèce de supplice où ses facultés intellectuelles, où ses forces physiques, où sa volonté elle-même s'anéantit dans une évolution détraquée, par l'effet de la propre tyrannie du cavalier, qui alors cesse, en réalité, d'être homme intelligent et devient bourreau. Mais cet état contre nature ne peut toujours durer, et comme la force brutale appelle l'anarchie, l'instinct de l'animal, après avoir été comprimé pendant un temps, se révolte ; il se change en expressions

rétives, il opprime à son tour la direction, fait taire les sensations et conduit le cavalier, de révolte en révolte, jusqu'à l'impuissance, comme il amène de représailles en représailles toutes les facultés de l'animal à la ruine.

Le bon sens ne nous dit-il pas que le cheval n'est soumis qu'autant qu'il n'y a pas de trouble dans les facultés instinctives; et que la direction n'est rationnelle qu'autant qu'elle établit dans ces facultés, par la coordination des impulsions, une sorte d'équilibre ou d'harmonie entre toutes les sensations, et, par conséquent, non en opprimant l'animal, mais en laissant à l'expression de la mécanique la liberté d'action légitime à laquelle elle a droit.

Ainsi la véritable direction rationnelle, toujours à la recherche du centre d'actions normales et constamment préoccupée de la conservation de facultés, est prévoyante, modérée, patiente, inébranlable dans sa volonté, sûre d'elle-même dans sa fonction génératrice intermédiaire du mouvement qui lui appartient. Placée entre toutes les impulsions opposées, tenant la balance de l'équilibre des sensations, l'unité d'action est pour elle le fléau qui la guide et lui indique ses fonctions coordinatrices. Or toute puissance d'impulsion des effets des aides est cette force, bien plutôt morale que physique, qui, en possession de la légèreté de la mécanique, domine les sensations en les compensant toutes. La direction devient ainsi maîtresse des impressions des sens, ou, mieux encore, des sensations tactiles en les domptant les unes par les autres. C'est donc ce centre d'équilibre qu'il s'agit d'établir et de maintenir au cerveau : voilà en quoi réside le véritable équilibre hippique; n'était-il pas important de le démontrer ?

Ainsi, le tact étant de tous nos sens le seul en quelque sorte qui nous instruit des impressions et de l'expression de l'organisation mécanique; celui dont l'usage est de tous les instants; celui qui nous éclaire et nous donne le plus sûrement la connaissance des dispositions des facultés morales et physiques du cheval, — cette science si nécessaire à notre propre conservation, — doit être d'une étude constante et d'un perfectionnement continu. Là gisent tous les secrets de l'équitation.

Questions pratiques.

C'est en vain que tel ou tel système équestre chercherait aujourd'hui à s'établir dans un esprit de séparation et d'exclusion de la connaissance approfondie de l'animal. Et c'est pour combattre cette tendance pernicieuse que la *NOUVELLE ÉTUDE DU CHEVAL* s'est emparée des connaissances physiologiques et de la science du mouvement de locomotion, et qu'à l'aide de ces lois, elle a rejeté des principes consacrés par la routine, les théories superficielles et les pratiques arbitraires, et établi sur les phénomènes de l'organisation animale, sur la nature du cheval en un mot, les bases certaines de l'équitation. C'est-à-dire qu'elle a démontré que l'art de l'équitation, en tant que rationnel, fondé sur la physiologie, sur la science du mouvement de locomotion, est un comme sa base scientifique.... Les différences d'appréciation qui peuvent se rencontrer ne sont donc ni dans le système d'unité d'action organique, ni dans les méthodes subordonnées à l'organisation animale : elles sont dans le sentiment de la chose et les applications particulières facultatives. C'est ici seulement que naissent les différences, et ces différences ne résultent pas de la doctrine qui a toujours en vue la concession de la volonté, mais bien du savoir, de l'habileté; en un mot, du *TACT* ou sentiment équestre du cavalier.

Dispositions premières. — On a tant écrit sur l'équitation qu'il semble, au premier abord, difficile de trouver des principes nouveaux sur un art ancien, si diversement exploité; cela est moins difficile cependant qu'on pourrait le supposer, car il s'agit moins de trouver des principes que de déterminer leur emploi le plus en rapport avec la nature du cheval. Il suffit, en effet, de s'y arrêter pour voir que l'équitation manque à tel point de bases fixes pour apprécier les règles de conduite qu'on a pu soutenir jusqu'à présent, avec une apparence de fondement, des moyens d'action les plus empiriques et tout à fait contraires à la nature du cheval. — Que nous sommes arriérés auprès des peuples de l'antiquité, réputés à demi sauvages, qui montaient le cheval à nu, sans selle ni bride et le conduisaient par signes et à la voix !

Voyons donc dans quel cercle vicieux nous enserrent fatalement certains principes routiniers de l'équitation contre lesquels j'aimerais à soulever l'opinion.

Toute pratique de l'équitation n'a-t-elle pas en vue la direction des facultés du cheval, et naturellement dans un but de perfectionnement de ces facultés ? Or il est incontestable qu'une certaine connaissance de la nature de l'animal est indispensable au cavalier pour arriver à ce résultat. Et, je le demande aussi, comment cette mise en œuvre de la conduite du cheval peut-elle être faite avec intelligence et discernement, d'après certains principes admis, si le cavalier ne possède pas la solidité en selle nécessaire pour assurer ses moyens de conduite ? Il lui faut donc acquérir cette solidité par des exercices de gymnastique équestre préalables, qu'il ne faut pas confondre avec l'étude de l'équitation, laquelle ne peut utilement s'entreprendre que lorsque le cavalier est rompu à l'exercice du cheval. Il ne s'agit plus une fois dehors, ou dans l'étude pratique des effets des aides, d'être à la recherche d'expédients pour rester en selle, il faut avant tout tenir à cheval.

En effet, apprendre à monter à cheval, à se tenir en selle à toutes les allures, n'est pas apprendre l'équitation, c'est l'indispensable pour entreprendre cette étude ; être solide en selle n'est pas savoir monter à cheval, c'est le moyen d'y parvenir. Le cavalier, s'il croit à des progrès possibles dans les facultés de son cheval, ne pense pas du tout, dès qu'il a acquis quelque solidité, qu'il en soit besoin dans ses moyens de conduite. C'est là le point saillant de l'erreur en équitation usuelle. Avec de pareilles dispositions de la part même d'un grand nombre d'hommes de cheval, y a-t-il lieu de s'étonner qu'il y ait si peu de bons cavaliers dans toute l'acception du mot et que les progrès de l'équitation s'opèrent si lentement.

Mais, dira-t-on, aucune éducation préalable ne peut donner les qualités requises à la conduite du cheval, attendu qu'elles dépendent le plus ordinairement de la nature même de l'individu. Il faut être, je crois, beaucoup moins exclusif. Certes, l'homme craintif, quoi qu'il fasse, ne sera jamais un foudre de guerre. Mais je prétends que tout cavalier qui, après avoir acquis une bonne assiette, par une gymnastique équestre de plusieurs mois, et après avoir

subi deux ou trois fois par semaine les épreuves du sauteur dans les piliers, peut monter avec aisance le premier cheval venu. Mais, encore une fois, il faut que ces exercices soient l'objet d'un travail suivi, bien entendu, travail tout à fait spécial, et que tout individu qui a le désir d'apprendre à monter passablement doit entreprendre, car sans solidité en selle pas d'équitation possible.

Voici le problème qu'il faudrait résoudre, selon moi, pour hâter les progrès de l'apprenti cavalier : faire qu'il s'habitue dès le début à conduire le cheval les rênes flottantes, ce qui, en lui donnant bien vite hardiesse, confiance et solidité en selle, lui enseignerait tout de suite la meilleure conduite du cheval, — je m'expliquerai à ce sujet, — et le mettrait, par conséquent, dans l'impossibilité de nuire aux mouvements du cheval, et lui en ferait contracter la bonne habitude; c'est-à-dire de ne lui enseigner la coordination des aides que lorsqu'il serait à même d'en faire usage, et de ne lui accorder le port des éperons que lorsqu'il saurait en discerner l'application. On emploierait, bien entendu, pour ces premiers exercices, des chevaux *ad hoc* et soumis, comme cela se pratique généralement pour l'instruction du cavalier. Ce problème ne peut être résolu que par l'acceptation de principes que l'on trouvera résumés dans l'étude du dressage du cheval, principes applicables à l'éducation du cavalier.

Malheureusement on est porté à croire, en équitation, qu'on ne peut faire ni mieux ni autrement qu'on ne fait, mais encore on est ouvertement hostile à tout enseignement qui pourrait troubler les habitudes, plus encore à toute innovation qui menacerait, de près ou de loin, de la nécessité de se renfermer dans un autre mode de direction. Et nous ne voyons pas pourquoi, pour toutes choses qui tombent sous le sens, de bons conseils, de quelque part qu'ils viennent, n'auraient pas leur portée; et qu'un théoricien fût astreint à faire preuve en public d'habileté comme écuyer pour être écouté.

Mais passons, et, sans nous inquiéter d'objections sans fondement, nous concluons que la conduite du cheval étant avant tout une interprétation raisonnée de la nature organique de l'animal, c'est-à-dire la connaissance indispensable des lois qui régissent la locomotion, et l'appropriation de ces mêmes lois, par la régularisa-

tion des aides embrassant dans leur coordination les effets des agents extérieurs de toute nature, et de toutes les conditions par lesquelles le mouvement du cheval peut-être harmonieusement constitué pour la libre expression du jeu des membres — il est indispensable que le cavalier acquière avant tout l'aisance et la solidité rigoureusement nécessaires à l'intelligence et à l'application de ces principes primordiaux en équitation.

De la position à cheval. — S'il est une chose inattaquable et à respecter dans l'*ordonnance de cavalerie*, c'est assurément la tradition des principes de tenue à cheval. Rien en effet n'a été porté à une aussi haute perfection par l'École de Versailles que les principes de la position du cavalier basés sur l'étude approfondie de la conformation de l'homme et de l'anatomie comparée : y porter la main serait une profanation. La position de toutes les parties du corps et notamment celle des aides y est décrite avec un soin, une rigidité d'expression et d'à-propos incomparables. C'est là que les maîtres anciens se sont montrés vraiment supérieurs, c'est là que résidait, il est vrai, leur principal savoir, mais porté à une telle hauteur qu'ils sont arrivés, par la perfection de la position à cheval, à s'identifier au centre de gravité de l'animal et à acquérir ce tact si surprenant que nous ont transmis les Dupaty, les de Bohan, les d'Abzac, etc., et qu'ont enseigné de notre temps les Rousselet, les Saint-Ange, et tant d'autres; principes délaissés de nos jours, par suite de l'exagération des systèmes et l'absence générale de toute position, je ne dirai pas académique, mais régulière. Il faut donc se féliciter que l'armée ait conservé ces heureuses traditions et déplorer qu'elles soient méconnues partout ailleurs.

Qu'il nous soit permis, cependant, d'appuyer sur certains principes. Nous insisterons pour que le cavalier soit habitué à ne jamais se servir du genou, car, serrer les genoux, c'est inévitablement faire remonter les cuisses, compromettre l'assiette et renoncer à toute force d'impulsion des jambes. On ne peut trop insister sur cette recommandation, car il faut que tout cavalier soit bien persuadé que la toute-puissance d'impulsion et de résistance des aides inférieures réside exclusivement dans les mollets. C'est là, on peut

s'en convaincre, qu'existe la véritable solidité à cheval ; il n'y a, pour s'en rendre compte, qu'à jeter un coup d'œil sur la position de l'écuyer véritablement maître de lui et de son cheval, et l'on verra que c'est avec le gras de la jambe qu'il enserre instinctivement le cheval dès que l'assiette peut être compromise ou que l'animal présente quelque résistance. Il faut donc dès le début habituer le cavalier à ne pas contracter les genoux et à chercher les effets de résistance dans les mollets, habitude qu'il doit prendre tout d'abord dans l'exercice du sauteur dans les piliers.

Il importait, avant d'aborder l'étude de la direction raisonnée qui suit, de bien préciser que l'intelligence de ses principes et de leur application ne pouvait être entreprise avec succès qu'après des exercices de gymnastique équestre suffisants, pour qu'aucun dérangement d'assiette ne vienne entraver la pratique d'une équitation rationnelle.

J'ai mis jusqu'à présent une assez grande insistance à démontrer l'utilité d'une étude préalable des facultés de l'animal. Je vais maintenant mettre une insistance au moins égale à démontrer l'urgence de la réglementation des aides ou plutôt de leurs effets *tactiles* à apporter dans la direction du cheval monté à première vue. J'ai cru bon, avant d'aborder les préceptes rationnels du dressage, d'envisager les moyens pratiques à employer en équitation dans les différentes circonstances qui peuvent se présenter dans la conduite du cheval en général. Chaque cavalier porte en lui une certaine dose de *tact* ; mais il s'en faut qu'il sache l'utiliser suivant les circonstances et la diversité de l'application des effets des aides, non comme la théorie les règle, — la théorie est insuffisante, — mais comme la nature de l'animal doit les lui suggérer.

CONDUITE RAISONNÉE DU CHEVAL DE SELLE.

Dans l'article qui précède, j'ai essayé de rendre sensible l'importance d'acquiescer avant tout en équitation une solidité à toute épreuve, ce qui est la condition première de toute étude pratique du cheval, et de faire comprendre que sans elle on ne peut interpréter utilement les lois de la locomotion, ni leur application — embrassant toutes les conditions des mouvements du cheval qui peuvent être harmonieusement constitués par les aides — pour la libre expression du mouvement des membres dans toute espèce d'exercices ou d'allures.

Je dois m'appliquer maintenant à montrer comment on pourrait, sinon détruire absolument, du moins combattre nombre de préjugés enracinés en équitation. C'est-à-dire qu'il faut aborder maintenant la question de la direction rationnelle dans l'emploi ordinaire du cheval, et montrer comment cette interprétation peut rendre actives les intelligences dévoyées et féconder celles qui, étant actives, s'usent inutilement dans l'application de pratiques antirationnelles; « et qui considèrent l'osé, nous dit-on, comme la première de toutes les qualités en équitation. »

C'est, il faut s'en convaincre, dans une adhérence des mouvements du cheval, dans une nécessité de rapports constants entre l'impulsion et l'expression, qu'il faut chercher la racine des effets des aides à imprimer et non dans la simple prescription de leur application théorique; car la direction obtenue par la force, le hasard, ou la souplesse du cheval n'est qu'un fait, tandis que l'identification du cavalier avec sa nature est un principe infaillible dicté par les lois de la nature.

Rendre impossible l'abus de la force dans la conduite du cheval est un devoir négligé jusqu'à ce jour et dont il est temps qu'on s'occupe. Ce n'est que lorsque ce devoir de la conservation du cheval sera, je l'ai dit, reconnu et écrit dans toutes les théories équestres, comme il l'est dans le sentiment de tout homme de cheval qui raisonne, que les moyens arbitraires seront enfin arrêtés, et que l'on

pourra prétendre à une direction rationnelle quelconque en équitation.

D'ignorance en ignorance, l'éperon, entre autres, ce complément indispensable des effets des aides, a pu devenir une arme d'oppression inutile et de destruction déplorable; la bride, en tout premier, ce frein nécessaire d'indication dont le grand art est de s'en servir comme simple communication des suggestions, est devenue, par l'abus des principes de domination, un instrument de supplice et de ruine. Mais, il faut le reconnaître, l'emploi rationnel des aides et de leur juste coordination reste, pour ainsi dire, à peu près étrangère à toute réglementation théorique; basé sur le devoir élémentaire de la conservation des facultés de l'animal et de la libre expression du mouvement des membres dans une direction raisonnée, il se lie si fatalement au *tact* du cavalier que toute prescription pour lui donner un caractère déterminé serait superflue. Conséquemment, toute règle précise d'application est bien plus qu'une utopie, elle est une impossibilité; toute pratique, systématiquement employée, serait sans portée rationnelle, puisque l'inégalité des forces, des intelligences individuelles, les influences extérieures, etc., tendraient constamment à détruire l'égalité des effets prescrits.

Je m'empresse de proclamer tout ce qu'une organisation méthodique intelligente des effets des aides a de nécessaire, d'avantageux, à ne considérer que la production de la légèreté par la coordination des aides et du toucher de l'éperon. Mais ce que je repousse, c'est l'établissement systématique de l'impulsion fondé sur les attaques de l'éperon, décrété par la plupart des théories; ou de tous autres moyens coercitifs des rênes qui détruisent la liberté d'action au profit d'une direction contrainte établie sur l'oppression du cavalier. J'ai pensé qu'il n'était jamais trop tard de les dénoncer et de conseiller de recourir aux principes les plus simples et les plus rationnels d'une direction raisonnée dans un principe de coordination des plus élémentaires que nous indiquerons, et non dans l'oppression des forces par l'imposition de tel ou tel effet décousu de la main ou des jambes; ou, pire encore, dans l'exigence du mouvement par la brutalité.

L'ignorance seule de certains principes de direction rationnelle a donné à l'équitation le caractère de sujétion ; mais dans la véritable interprétation elle est le produit d'une entente nécessaire des aides et l'association des centres d'action et de volonté de l'homme et du cheval. Or imposer le mouvement à l'animal d'une façon normale, ce n'est nullement « *agir pour le dompter d'abord et le diriger ensuite* », c'est le disposer, en tout premier, dans un mouvement acquis où sa volonté est habituée à céder, et lui insinuer ensuite, dans un effort commun et dans une liberté d'action relative, le mouvement à produire.

De la domination par la violence. — Si j'ai cédé en écrivant ici à une conviction profonde de la nécessité d'une réforme urgente dans les moyens de conduite en équitation et au besoin fondé d'en indiquer la réglementation, — ce qui peut faire pitié aux *forts*, les faire gémir et soulever leurs tempêtes que nous appelons de tous nos vœux, — on ne pourra du moins me reprocher de l'avoir entreprise à la légère et sans assises, car si j'ai tenté de démontrer l'importance en équitation de l'interprétation de l'organisation intellectuelle de l'animal négligée jusqu'à ce jour, je ne l'ai fait et ne le ferai encore qu'appuyé sur la science et le raisonnement. Je n'ai certes jamais eu la prétention d'être un lettré, mais je me présente comme un homme d'expérience et d'étude, et si mes explications peuvent paraître insuffisantes, mes auxiliaires sont assez puissants pour me faire pardonner mes imperfections de démonstration et l'insuffisance de mes raisonnements. Je ne m'en crois pas moins avoir cent fois raison contre mes adversaires. Qu'on veuille donc m'écouter jusqu'au bout si l'on veut en juger. Tout cela paraîtra, peut-être, bien fat aux yeux de certaines gens qui condamnent de prime-abord, en général, les intentions les plus louables et les mieux fondées. Leur indifférence ou leur dédain fait beau jeu au charlatanisme et à l'extravagance. Après avoir admiré de confiance ou par imitation des talents surfaits ou des excentricités brutales sans nom, ils ne voient rien de supérieur : de là les préjugés qui encomrent et encroûtent l'équitation, les accidents les plus déplorables qui se perpétuent, et la sottise humaine de servir au triomphe de quelques-uns pour le malheur du plus grand nombre ; les chutes

se multiplient, les chevaux sont rendus intraitables, et le goût de l'art s'en va.

L'art est difficile, dit-on ! En effet, tout est à étudier, et cependant on veut tout résoudre par des expédients. Analysons donc un peu les prétentions de domination et d'impulsion par la force. Qu'elles se fondent sur les données empiriques ou qu'elles essayent de se rattacher au mode du fonctionnement des membres : c'est toujours, au fond, la tentative de l'esprit de domptage pour annuler d'abord et maîtriser ensuite les facultés sans le secours du principe du mouvement, l'instinct ; sans l'idée de l'intervention nécessaire de la volonté. Tentative insensée, et qui, pour se faire avec toutes les marques de respectueuse observance des préceptes de la tradition — ce qui est bien compréhensible, n'ayant jamais été ouvertement battue en brèche — ou d'après des théories fantaisistes de maîtres restées sans réfutation qui n'en sont que plus pernicieuses.

Aux yeux d'un observateur attentif et sérieux, en effet, c'est vraiment un spectacle étrange que l'état actuel de l'équitation, en général ; il est vrai que si l'on compare cet état fâcheux à celui qui l'a précédé, on trouvera assurément une amélioration relative, un progrès sensible. Mais la voie à suivre est tellement encombrée de préjugés qu'il faut avant tout songer à l'en purger, avant de prétendre arriver au rationnel où nous pouvons, où nous devons atteindre.

Sentiments de juste indignation. — Qui donc, avant tout, jettera une bonne fois l'anathème contre ces fougueux casse-cous, dont le seul mérite est de rendre les chevaux rétifs ; qui donc flagellera comme elles le méritent ces brillantes incapacités, ces dompteurs d'occasion, ces dresseurs d'aventure dont tout le monde s'exagère sans réflexion la valeur ; qui donc éclairera enfin ce bon public sur le compte de ces nullités prétentieuses d'un si pernicieux exemple qui encombrent, entre autres, le manège du concours hippique en dehors des heures d'exhibition, que tout le monde prend pour modèle et s'évertue à imiter en se faisant un point d'honneur de lutter avec le cheval et de le réduire par la force ?

Quelle aberration, quel aveuglement pousse donc l'homme à agir ainsi en bête brute, il faut le dire, à l'égard d'une des organisations

les mieux douées de la création ? A qui donc en attribuer la cause, si ce n'est à cette école qui proclame l'osé comme la première des qualités ? Mais je le sais, les raisonnements les plus sensés, les argumentations les plus justes, les plus concluantes, auront difficilement raison des préjugés enracinés, et il ne faut pas chercher ailleurs la décadence de l'équitation dans le domaine du monde équestre. Une des plus tristes choses que doit subir toute vérité nouvelle, c'est une opposition systématique, aveugle ; une résistance opiniâtre et plus ou moins violente selon son importance, surtout quand cette vérité est en opposition formelle avec les idées généralement reçues et enseignées. — Protestons toujours, il en restera peut-être quelque chose !

La peur et la colère, il faut bien le reconnaître, tiennent souvent la place, je ne dirai pas du rationnel, mais du sens commun dans la conduite du cheval en général. Je n'en donnerai pour preuve que presque toujours, dès que le cheval s'effraye, s'arrête, recule, rue ou se cabre ; en un mot, dès qu'il refuse pour un motif quelconque aux aides, voilà le cavalier qui perd contenance ou tout au moins se monte. Dominé tout d'abord par l'instinct de conservation et par la crainte de voir le cheval se rebuter de nouveau, le cavalier sera d'abord assez modéré dans sa répression pour maîtriser les débordements, ce qui, le plus souvent, décidera le cheval à se poster en avant. Mais, qu'on remarque bien ceci : pas plutôt le cheval en mouvement, qu'une série de saccades et de coups d'épérons, accompagnés souvent d'une volée de coups de cravache, pleut sur la pauvre bête ; le cavalier se venge de la peur qu'il a eue, ou pour le moins de sa déconvenue. — Aussi qu'arrive-t-il quand le même cas se représente, le plus ordinairement même sans provocation du cavalier, mais toujours dans des circonstances analogues ? Le cerveau de l'animal, qui a été impressionné par le châtiment immérité, réveille l'instinct de conservation qui domine alors le cheval dès que l'impression réfléchit la brutalité subie, et il se révolte à la souvenance de ce que lui a attiré sa soumission : il résiste et résistera bien davantage, si au lieu de le calmer on le rudoie par de nouvelles brutalités. De là tant de chevaux difficiles, pour ne pas dire rétifs ; qu'avec un peu de douceur, de ménagement et d'à-propos, on aurait rendus dociles et francs d'allure.

Voilà cependant où nous ont conduits ces fameuses doctrines, de ne voir avant tout que l'impulsion, et, dans l'*impulsion*, que l'*action de pousser* proclamée irrésistible pour porter le cheval en avant ; d'avoir décrété qu'il faut *dompter d'abord pour diriger ensuite* ; de croire à la nécessité de *combattre les forces instinctives, de les annihiler pour qu'elles puissent être mises à la disposition du cavalier et pouvoir les répartir à son gré*.

N'est-ce pas vraiment, après ce que nous avons appris de la nature approfondie de l'animal, le renversement du bon sens, de toute logique ; n'est-il pas regrettable que des hommes de talent se soient ainsi fourvoyés pour avoir méconnu l'organisation du cheval, et n'est-il pas pénible de voir que ces doctrines servent aujourd'hui de bases à de prétentieuses réglemations, à de fantaisistes argumentations qui font de l'équitation une question de personnes, ne voyant dans l'exécution que la domination. Mais n'y a-t-il pas des gens qui se croient obligés d'écrire sur tout et sans fondements, de se mettre toujours en avant, de vouloir tout trancher sans arguments sérieux ; de se poser en toutes choses comme arbitres absolus, sans avoir rien approfondi ; de décider hardiment du rôle des extenseurs et des fléchisseurs, ou de la tension de l'encolure et des muscles ? Hélas ! que cette déplorable manie d'écrire, quand même, a donc déjà fait de mal, et fait dire de bêtises !

Je reviens à ma thèse. Prenons le cheval tel qu'il est, et surtout ne cherchons pas à nous immiscer aux attributs de la mécanique ; mais attachons-nous à ne pas porter le trouble dans les facultés, — c'est-à-dire dans les impressions cérébrales qui les constituent, — par des moyens de domination réalisables. Cherchons à dominer les impressions qui déterminent fatalement le mouvement par des instants de suspension d'impulsion en comprimant le cheval dans les aides, pour rétablir tout d'abord le calme, ramener l'*attention*, et, par des moyens de douce fermeté et des effets des aides appropriés, reconquérir la volonté ; notre patience sera vite couronnée de succès, et cela, sans rien détruire, sans rien annihiler.

Il faut s'en convaincre, malgré l'opinion contraire, il n'y a rien à dompter chez l'animal, il n'y a qu'à calmer, à attirer l'*attention* pour obtenir la volonté ; et si l'animal agit, il est vrai, sous la dépendance de facultés inhérentes à sa nature et dépendantes de sa

constitution, de son tempérament et du développement du système nerveux : cette dépendance tient plus encore aux sensations imprimées au cerveau sous l'influence de causes de toute nature que par suite de son contact avec l'homme. Il y a donc des impressions favorables à substituer à des impressions souvent dominantes ; il y a donc des procédés de ménagement nécessaires à employer pour arriver à ce résultat, en se pénétrant bien que la nature reprendra toujours ses droits dès qu'on agira contre elle par des moyens de violence ; bien plus, on la trouvera indomptable dès que ses fonctions se trouveront entravées. Celui-là seul qui tient compte des impressions, tempère l'instinct, protège l'organisme, assure la libre expression du mouvement, est véritablement homme de cheval.

Donc la science du cheval a sa place marquée aux prescriptions d'où émanent les impulsions qui intéressent la conduite même ordinaire du cheval, l'emploi des forces, des aptitudes et le développement physique et moral de l'animal. Il faut d'un autre côté que la spéculation s'élève au-dessus de la profession et devienne une sorte de mission protectrice et d'éducation intelligente. Au surplus, cette condition de procédés humains, de haute utilité hippique, n'est-elle pas comme imposée au commerce et à tous ceux qui comprennent leurs véritables intérêts ?

Conséquemment, — la force et le châtiment doivent donc être bannis de la conduite rationnelle du cheval, non-seulement en principe, mais dans toute circonstance, ce qui n'exclut pas, entendons-nous bien, une certaine fermeté d'opposition à imprimer aux aides pour faire obstacle à la défense dès qu'elle se présente ; mais, accentuons-le bien encore, non pour dompter, annihiler, mais pour comprimer la surexcitation cérébrale, rappeler le calme et l'attention, et cela dans des proportions nécessaires pour dissiper l'égarément, rétablir l'équilibre des sensations, rassurer l'instinct et ramener la concession de la volonté, car l'instinct est, en définitive, la conformité secrète de perfectionnement des organes locomoteurs avec les impressions ; et la volonté, l'expression fatale de ces impressions.

Il faut donc se dissuader qu'il faille avoir recours à la violence pour ramener le cheval écarté fortuitement de la coordination des

aides : le calme et la fermeté de compression, encore une fois, doivent donc être substitués à la force dans les répressions, ainsi que dans les impulsions en équitation ; mais, pour cela, les aides ne doivent jamais agir isolément, et encore moins par saccades et par à-coup. L'attention reconquise, revenir avec progression aux mouvements acquis, c'est-à-dire à la perception tactile de la bouche, à la réduction de la base de sustentation par la projection des membres postérieurs sous le centre, et, de là au mouvement sollicité pour n'accorder le repos — chose à noter — que lorsque le mouvement sollicité a été obtenu avec calme et de l'entière concession de la volonté.

Par conséquent, ce ne peut être en cherchant à *détruire pour aller plus vite*, — comme si pareille expression aurait jamais dû sortir de la cervelle d'un être intelligent ! — car entreprendre des moyens de violence, quel que soit leur mode d'application : c'est faire acte d'ignorance, de sauvagerie, de stupidité ; la force brutale ne pouvant agir que contre nature, ne peut avoir raison d'elle. Le cheval, dans la résistance que lui suggère son instinct, subira plutôt toute espèce de souffrance corporelle que de céder à ce à quoi son organisation ne peut s'astreindre. Est-il compréhensible qu'on ne l'ait pas reconnu plus tôt, qu'un tel aveuglement subsiste encore de nos jours ? Aussi le cheval se laissera plutôt briser les *barres* par les saccades d'un énergomène, subira toutes les tortures du caveçon, entreprendra une course folle sous l'aiguillon désordonné de l'épéron, donnera de la tête contre un mur, au risque de rester sur place ; se la laissera fendre à coups de fond de bouteille, comme cela se pratiquait dans le temps pour arrêter le cheval emporté : et tout cela plutôt que de céder à ce qui révolte sa nature, car, n'ayant pas la raison pour lui, il ne peut qu'agir sous l'impulsion de ses impressions qui l'égarent, de son instinct aveugle qui le domine.

Devant cet état de choses, perpétré par la majorité des professeurs et des écrivains équestres, a-t-on raison de nous trouver trop sévère à l'égard de leur aveuglement ?

Théorie rationnelle

DANS LA CONDUITE DU CHEVAL EN GÉNÉRAL.

La meilleure théorie équestre est celle qui, après avoir interrogé l'anatomie et la physiologie comme base d'enseignement, s'adresse, dans ses prescriptions de conduite, à l'intelligence du cavalier, l'oblige à s'étudier, tout d'abord, lui-même, à s'appliquer à être ce qu'il doit être, c'est-à-dire : calme, juste, patient avec le cheval, et à corriger sans cesse en ses aides ce qui a besoin d'être constamment réformé ;

C'est celle qui, lui faisant connaître et aimer sa monture, l'éclaire sur la nature de l'organisation de l'animal : le force à tenir compte des facultés instinctives et particulièrement de la sensibilité tactile de l'organisme ; d'avoir égard à l'âge, au tempérament, au caractère et à la conformation du cheval ;

C'est celle qui, dès les premiers pas dans le dressage, lui fait envisager la direction rationnelle par des effets bien coordonnés de ses aides, et lui prescrit les moyens de conduite les plus simples et les séries progressives les plus en rapport avec la nature du cheval et en raison du service auquel il est destiné ;

C'est celle qui lui prouve enfin que le cavalier n'ayant aucune action directe sur la mécanique, il ne peut assujettir l'animal à un mouvement quelconque qu'en assouplissant l'instinct au moyen de sages procédés qui frappent la réminiscence des mouvements, engendrent l'habitude et déterminent la volonté.

C'est celle, en un mot, qui, les forces physiques et les puissances instinctives du cheval étant données, cherche dans la légèreté motrice le milieu qui convient le mieux à la direction absolue du cavalier et à la libre expression des mouvements de locomotion, contrairement aux méthodes en vigueur, qui n'ont en vue que l'assujettissement des forces de l'animal à un mode de conduite arrêté à l'avance ; triste conséquence d'un enseignement routinier tendant à s'améliorer, mais qui n'en reste pas moins officiellement chargé de former notre cavalerie.

Rien de plus déplorable, en effet, que la manière générale de raisonner en équitation, et de ne voir en elle — comme l'auteur des

Notes d'un vieil amateur — que l'impulsion, *l'impulsion quand même*, sans se soucier de la *possession* et des moyens de répression. C'est encore un triste effet de cet enseignement étroit de nos aïeux. Quand les sciences opèrent partout chaque jour de si importants progrès, l'enseignement de l'équitation — dont l'influence est cependant incontestable sur la valeur du cheval et des services qu'il peut rendre — semble avoir la prétention de rester stationnaire au milieu du mouvement progressif qui abonde de toutes parts, et n'avoir d'autre mission que celle de perpétuer l'art prétendu de dompter d'abord pour instruire ensuite par des sujétions qui réduisent fatalement les forces du cheval.

Si, au contraire, on adoptait la voie que je viens d'indiquer, on bannirait à tout jamais les abus de forces consacrés par la routine, qui appauvrissent et dénaturent les facultés ; oh ! alors, tant de principes si longtemps controversés se présenteraient dans leur réelle simplicité, et leur application ne serait plus qu'une question de tact et d'expérience.

Ainsi il est évident, pour quiconque veut raisonner un peu et comprendre la conduite du cheval de cette façon de voir, que ce n'est plus seulement d'après les divers modes dont le cheval opère la marche ou la locomotion que l'on peut pénétrer dans le domaine de la direction rationnelle ; mais bien, d'après la manière dont il sent et veut, et que dès lors, l'étude approfondie du moral du cheval, c'est-à-dire de la sensibilité tactile, des impressions acquises — et du degré d'habitude des mouvements auxquels il est parvenu, — devient la clef de toute impulsion des aides et, par conséquent, de toute production de mouvements.

Mais sans nous arrêter plus longuement sur les principes inviolables de la nature animale dont l'exposé raisonné a été fait dans la première partie de cet ouvrage, — et dont l'interprétation approfondie a été présentée d'une manière concluante pour l'art dans la *Cinésie équestre*, — passons immédiatement à l'exposition de l'étude de l'application bien comprise d'une direction vraiment rationnelle dans la conduite ordinaire du cheval.

Il faut bien se pénétrer, tout d'abord, de ceci : qu'en équitation, tout n'est qu'une question d'accord entre la volonté dirigeante du

cavalier et la volonté déterminée du cheval. La direction absolue n'est donc qu'une question d'habileté et de tact pour amener l'animal à céder aux indications des aides.

L'homme de cheval expérimenté sait parfaitement que chaque animal pris isolément demande un mode de conduite particulier à raison des différences de caractère, d'énergie, de tempérament, etc., et peut mettre à profit ces connaissances. Néanmoins, malgré son inexpérience, le cavalier souvent le moins instruit peut être amené à chercher à s'identifier aux facultés de l'animal qu'il monte et à arriver, tout aussi bien qu'un plus savant, à tirer parti de son cheval par un mélange de douceur et de fermeté appropriées ; et bien certainement plus sûrement que certains cavaliers qui, confiants dans leur solidité en selle, brusquent l'animal et cherchent à imposer leur volonté par des sujétions arbitraires.

Ce sera donc, et en toutes circonstances, de n'exiger tout d'abord que des mouvements les plus simples de la soumission de l'animal, de le tâter, pour ainsi dire, de s'identifier à sa sensibilité tactile, d'éviter de provoquer des défenses ; de se borner enfin à ce qu'il sait et de ne jamais s'engager inconsidérément aux allures vives sans s'être rendu compte du degré du dressage auquel le cheval est parvenu.

Le cavalier intelligent doit donc toujours se représenter le degré d'énergie et surtout d'obéissance de son cheval, et se pénétrer que tout mouvement doit être insinué à la sensibilité organique et conséquemment à la volonté de l'animal. En procédant ainsi avec mesure et circonspection, et, en accordant au cheval la liberté d'action appropriée à la sphère de son activité et de son entendement tactile, on saura certainement tirer le meilleur parti possible du cheval monté à première vue. Par conséquent, avec de l'à-propos, de la douceur qui n'exclut pas la fermeté dans les oppositions, et beaucoup de patience pour amener la volonté à céder : on peut, avec certaines exigences d'opposition dans les procédés des aides — qui doivent toujours être coordonnés en vue de la libre expression du mouvement, — obtenir bien vite le calme et la docilité nécessaires à la régularité des allures ; tandis que, par des exigences irréfléchies, en cherchant à maîtriser tout d'abord le cheval, soit par des courses

à fond de train, soit par des effets des aides isolés et saccadés, — ne serait-ce même que par des *contractions spontanées* du poignet dans le sens latéral ou autre, — on n'arrivera jamais qu'à détraquer les allures, à ruiner les facultés du cheval, et finalement à provoquer des accidents déplorables. La meilleure méthode de conduite ainsi posée, et nous défions qu'on la réfute, porte donc avec elle sa solution. Nous la livrons aux méditations de tous ceux qui s'y sont intéressés, ainsi que ce qui suit¹ que nous ne pouvions mieux choisir comme péroraison à cet article :

« Ce qu'il ne faut pas se dissimuler, c'est que le cheval est généralement astreint par l'homme à un travail pénible, à une sujétion souvent fort dure, et à faire des efforts presque au-dessus de ses forces ; » — c'est là en effet la plaie de l'équitation : exiger plus que l'animal ne peut faire, — « il n'est donc pas étonnant que, dans beaucoup de cas, il cherche à échapper à cette sujétion » (c'est inévitable), « à se soustraire aux efforts qu'on lui impose » (d'où il devient rétif), « surtout lorsqu'il ne se rend pas bien compte des exigences de son cavalier ou de son conducteur (et comment le pourrait-il par de tels procédés ?). Or les hommes qui, comme M. d'Aure, ont paru croire qu'en équitation il fallait avant tout que le cavalier fût en mesure d'imposer ses exigences à l'animal, de procéder avec rigueur, énergie, ne doivent pas être taxés pour cela d'irréflexion et de brutalité. » (De quoi donc les accuser ?) « Leur école a en réalité sa raison d'être au point de vue pratique (autrefois) ; seulement, comme en tout, il y a une juste mesure qu'il faut savoir ne pas dépasser. » — Et où trouver cette mesure, si ce n'est dans la connaissance du cheval ?

Voilà donc le fruit de l'exemple de cet artiste remarquable qui, sans autre doctrine arrêtée que celle de la force, croyait qu'il fallait, avant tout, pour se faire reconnaître comme maître, payer de sa personne ; « ça été là, nous dit-on, la première partie de sa tâche et il l'a admirablement accomplie ». La cause est entendue, mais les effets ne sont pas encore suffisamment jugés.

¹ *Revue des Haras*, août 1876, p. 36.

« Hélas ! en équitation, ce ne sont pas les prétentions qui ont manqué ; presque tous les maîtres dans cet art ont voulu faire école. » Malheureusement les maîtres, jusqu'à ce jour, n'ont pas suffisamment compris qu'il ne suffit pas de payer de sa personne comme praticien, de s'imposer à ses contemporains comme homme de talent pour convaincre la postérité ; que tous ces succès d'artistes ne sont qu'éphémères ; et que, pour qu'une œuvre soit durable, fructifiante, applicable, pratique, elle ne peut être conçue en dehors de la logique déduite de l'appréciation scientifique des lois de la nature, seule voie qui puisse constituer et affirmer les principes de toute méthode vraiment rationnelle conforme à la physiologie animale, déterminant l'emploi et non l'usure des forces et des facultés du cheval.

Que d'anomalies paraissent encore naturelles pour nous, qui seront monstrueuses pour nos neveux, mieux pénétrés que nous par l'esprit de la science, et mieux formés pour le progrès !

Que l'homme, cependant, pourrait par des procédés des plus ordinaires et les plus naturels, — sans s'identifier, à proprement parler, à la science du mouvement de locomotion, — faire du cheval son plus noble serviteur et le conserver sain et propre à tous services appropriés à ses forces, s'il savait épargner son organisme pour agrandir la sphère de ses facultés intellectuelles ! — Cet organisme n'est-il pas un merveilleux instrument très-capable de se prêter à toutes les opérations que lui donne l'habitude et que l'éducation exige de sa docilité, de sa souplesse ? — Le dressage le plus parfait n'est-il pas celui qui, tempérant les excès de toute nature, sait mettre à profit les sensations éprouvées, comprendre où il doit s'arrêter dans les répressions ; qu'il s'agit d'examiner spécialement le rôle des impulsions et combien il est dangereux de s'attacher dans la direction à la seule satisfaction de la domination ?

Des aides

DANS LA CONDUITE DU CHEVAL EN GÉNÉRAL.

Pour satisfaire aujourd'hui le public, il faudrait résumer dans une page tous les principes d'équitation, toutes les considérations nécessaires à la conduite du cheval, et résoudre, en outre, la question de solidité sans exercice préalable, s'il était possible. — Mais, comment concilier cette insouciance actuelle de l'art, avec les exigences du savoir ? car, en admettant que, par une gymnastique équestre suffisante, le cavalier ait acquis l'assiette désirable à ses moyens de conduite, il faut encore qu'il acquière une sorte d'entendement, une délicatesse de *tact* assez développée pour observer, dans l'application des aides, la mesure de leurs effets, et apprécier le degré de sensibilité et de mobilité de l'animal qu'il monte, pour envisager, en un mot, tout ce qui a fait l'objet de nos nombreuses considérations. — Les préceptes de la théorie sont donc peu de chose, si l'on n'a pas le *sentiment* des rapports hippiques.

Avant de formuler à notre point de vue les principes rationnels du dressage du cheval, ce qui sera le principal objet de la troisième partie de cette étude, je crois devoir la faire précéder d'une méthode pratique générale des effets des aides, qui en sera le guide et la garantie. Mon but est d'établir la doctrine du bon sens et du devoir du cavalier, comme être intelligent, dans la conduite ordinaire du cheval, — dégagée de toutes les utopies que l'esprit de domination et de routine a perpétrées, — et je dis : sans l'intelligence des facultés de l'animal et le devoir strict de leur conservation, qui assure et féconde le développement du moral du cheval, l'équitation ne saurait être qu'œuvre brutale et d'ignorance ; et ce n'est qu'à l'aide du *tact*, c'est-à-dire de patience et de calme, éclairés par l'expérience, et des procédés méthodiques, suggérés par la connaissance des facultés du cheval, que le cavalier peut soumettre la volonté de l'animal à ses aides, et s'identifier aux progrès successifs de cette nature dans son développement complexe, progressif et continu.

Il est une chose fâcheuse et par trop accréditée en équitation, c'est de croire que l'équitation ne s'apprend pas dans des livres.

Cette idée est tellement entrée dans les esprits et fait si bien l'affaire de l'insouciance générale sur la conduite raisonnée du cheval, qu'on n'est guère porté à prêter attention aux productions sérieuses sur cet art. Certes, nous l'avons dit, la première condition est de se tenir à cheval, et mille préceptes s'apprennent par la parole, par l'exemple, que la lecture ne peut enseigner d'une manière complète, satisfaisante. Mais il est nécessaire aussi de puiser dans les livres sérieux les notions indispensables à connaître sur la nature du cheval, et de se pénétrer des principes généraux de conduite que l'expérience a consacrés, et dont il faut pouvoir apprécier les méthodes. Malheureusement, une théorie vraiment rationnelle sur l'équitation fait tellement défaut qu'il faut convenir que le public aurait grand mérite de reconnaître la vérité utile dans l'amas de méthodes fantaisistes ou de rabâchages de vieilles doctrines dont on ne sait sortir; aussi, fatigué de ne point découvrir dans ces redites arides du passé, ou dans des systèmes contradictoires du présent, quelque source de doctrine rationnelle et pratique, n'apporte-t-il aux productions nouvelles qu'une attention distraite.

Nous allons tenter de la mettre en lumière, cette vérité utile. Nous irons la chercher en dehors des doctrines établies; mais nous prenons l'engagement d'être un adversaire juste, et nous soumettons d'avance nos critiques à l'impartialité de nos lecteurs. Mais, quoiqu'il s'agisse de théorie raisonnée ou de méthode rationnelle d'application, je veux demeurer maintenant sur le terrain pratique, et je ferai remarquer de nouveau qu'on n'y pêche pas seulement par défaut de connaissance du moral du cheval, mais par les effets de la routine et de l'engourdissement général des esprits.

Voyons donc un peu la réalité des choses; tâchons de nous rendre compte des résultats obtenus dans le domaine de la conduite du cheval en général, et nous verrons les facultés du cheval tout à fait incomprises, un manque d'application rationnelle absolu et l'idée de conservation du cheval totalement délaissée; et, dans ce désarroi de principes contradictoires, le cavalier bien intentionné et désireux d'apprendre, ne savoir à quelles doctrines se vouer.

Ce n'est pas qu'en équitation usuelle une certaine connaissance de coordination des aides soit inconnue, nullement; elle est même

mise en pratique, surtout par un grand nombre de cavaliers militaires formés à la pratique du cheval, et n'est pas étrangère non plus à maints hommes de cheval expérimentés. Mais tel cavalier qui, dans une reprise de manège, par exemple, fait preuve de tact et de savoir, ne redoute pas de se mettre au rang du plus ignare casse-cou en présence d'une équitation large, délaissant les principes les plus élémentaires d'équitation sensée et ne conduisant plus sa monture que par la force. D'où vient cette anomalie ? Il faut en chercher la cause tout d'abord dans le défaut de la connaissance des facultés du moral du cheval et ensuite dans la manière dont la pratique aux grandes allures est enseignée. On croirait en vérité que les théoriciens se sont évertués à tout dénaturer, à ne prescrire que des effets de répression sans indiquer les moyens de les prévenir, et à considérer en principe le travail du dedans, inconciliable avec les allures vives ; ce qui reviendrait à dire que le cheval *mis*, c'est-à-dire habitué au libre emploi des facultés dont la nature l'a pourvu, ne saurait en faire usage dans toute la plénitude de leur exercice.

Aujourd'hui, malheureusement, l'organisation de l'animal étant méconnue et se trouvant en quelque sorte trop riche pour l'incapacité de la généralité, on cherche aveuglément avant tout à amoindrir les forces, la vitalité de l'organisme. Et le talent, dit supérieur, forcé, — dans l'ignorance d'une direction rationnelle et sous l'influence de la présomption et d'un sot amour-propre toujours en cause, — de faire acte de domination quand même, pour se montrer maître (délaissant les vertus de l'homme de cheval dont le public ne se soucie guère), ne parvient à dompter les forces de l'animal que lorsqu'il a détraqué en quelque sorte l'organisation instinctive au détriment nécessairement des forces physiques, et après avoir consumé le feu vital par des surexcitations anormales en violentant les attributs de l'organisation. La domination alors existe de fait, momentanément du moins, mais à quel prix ! Elle n'est plus alors que le résultat de la réduction des facultés, de leur appauvrissement, en un mot. On aura beau dire, on peut trouver autre chose et de plus rationnel quant à ce qui regarde même l'emploi ordinaire du cheval. Il ne s'agit pas de penser à inventer de nouveaux

effets de jambes ou de nouveaux effets de mains, mais d'en modifier l'emploi en dehors des errements du passé, et dont le mode d'application doit appartenir, le simple raisonnement le dit, bien plutôt à l'interprétation de la nature du cheval qu'aux prescriptions théoriques.

Ainsi, lorsque le cavalier sera pénétré, par l'étude de l'être vivant, de l'importance de son instrument, il prendra dès lors à cœur de toujours placer son cheval dans des conditions favorables d'équilibre; s'attachant, avant toute expression de mouvement, à harmoniser les facultés tactiles de l'animal, par des exercices de souplesse sainement conçus et patiemment obtenus, de manière à en tirer constamment des mouvements harmonieux.

Du point d'appui. — Dans tout cela, comme dans toutes choses hippiques, il y a une question de *tact* à posséder et l'habitude des exercices du dehors à donner au cheval. Qu'on ne vienne donc plus nous objecter que les chevaux dressés au manège sont impropres au travail extérieur; le cheval ne peut jamais être trop familiarisé aux aides, ni trop souple aux suggestions. C'est, il est vrai, une nouvelle instruction à faire, de nouvelles sensations à surmonter, un nouvel équilibre d'impressions à établir, mais ce sera toujours peu de chose lorsque le travail du dedans aura été entrepris en vue de cet exercice, et cela sans qu'il soit nécessaire de *donner au cheval un point d'appui sur le mors*; c'est là surtout, à l'extérieur, qu'il faut maintenir la mobilisation de la bouche et être toujours en possession de la légèreté, avant de songer à susciter l'impulsion décisive.

Sans anticiper sur les principes que nous exposerons lorsqu'il s'agira du dressage du cheval, je crois devoir donner les principaux motifs de cet égarement général de comprendre ainsi le *cheval dans la main*. Si l'on veut creuser à fond la question pour en savoir la principale cause, on la reconnaîtra tout d'abord dans l'ignorance totale des facultés du cheval et dans l'insuffisance de connaissance de direction du cavalier; dans son incapacité de coordination des aides, et, souvent par manque de solidité, s'accommodant très-bien de cette méthode, où il n'y a qu'à se raccrocher aux branches. On la trouvera ensuite dans le principe même qui préside à cette théorie

routinière, dont une fraction cherche à reverdir les vieilles doctrines, de ne voir en tout que l'impulsion. Mais toutes ces vellétés de restauration dont on fait grand bruit n'ont aucune racine profonde. Elles auront pour résultat la recherche du vrai en équitation, en rapport avec les connaissances physiologiques nouvelles ; car aucune conduite ne peut exister sans la connaissance de ce qu'elle dirige. Et, encore une fois, avant de savoir ce qui *importe*, il faut savoir ce qui *est* ; mais comme on a ignoré jusqu'à ce jour ce qui est, on n'a pu prescrire ce qui importe. Et ce qui importe pour le moment, c'est que la vérité ne soit pas faussée, c'est qu'on ne pose point de faux principes.

Il n'y a pas de question équestre qui puisse susciter autant de controverse que celle du *point d'appui*. Sans faire intervenir aucune discussion d'école, nous dirons simplement que l'absolu n'étant pas de l'équitation, où, toute vérité comme toute pratique rationnelle se trouve dans les proportions, le sentiment équestre doit régler ou faire rejeter l'emploi du point d'appui dans la conduite ordinaire du cheval.

En principe, nous le rejetons du dressage, surtout aux allures vives, mais sans exclure le léger contact du mors à l'allure du trot parfois nécessaire pour en régler la cadence et établir la légèreté ou la coordination des aides dans le mouvement. Mais nous prétendons qu'au galop, le cheval, sans être *renfermé* ou livré à lui-même, peut être parfaitement dirigé, surtout aux grandes allures, sans qu'il soit nécessaire de lui faire prendre aucun point d'appui sur le mors ; position qu'il est déjà trop enclin à prendre de lui-même pour se soustraire aux souffrances de la dureté de la main et des réactions qu'elle provoque sur les jarrets. Le cheval, sous l'empire de cette sensation qui le domine et qu'il appréhende, fuit alors la douleur ; il s'actionne, il est vrai, sous cette appréhension, mais il n'est plus alors à son cavalier ; il dépense follement ses forces, au détriment de leur durée et de la vitesse, que celui-ci ne peut ni contenir ni diriger. Le cheval n'évolue plus alors, pour ainsi dire, que sous la domination de son égarement instinctif que lui dicte sa conservation. C'est donc une profonde erreur de croire que le point d'appui anormal que l'on fait prendre aux chevaux de course favo-

rise la vitesse et qu'il aide au jeu du mécanisme des membres. Erreur, erreur profonde !

Il suffit, pour s'en rendre compte, de réfléchir un instant sur l'évolution de la mécanique dans la course à fond de train, pour voir que le centre de gravité — quelle que puisse être la force de résistance des bras de l'homme — ne pourrait s'établir au delà des épaules sans entraîner fatalement la chute du corps de l'animal ; que l'arrière-main, dans l'hypothèse contraire même, ne trouverait plus la puissance nécessaire à la détente des jarrets, et qu'en somme c'est sa force de projection qui détermine la vitesse. Il est certain que la disposition de l'enlever dépend de la disposition de l'arrière-main, de sa puissance et de son engagement sous la masse. Et comme tout est dépendant, s'enchaîne et se lie dans l'organisme — et sous la dépendance de l'organisation — la contraction anormale de l'encolure détruit l'harmonie des forces, fausse l'équilibre et neutralise l'effort mécanique ; l'expression libre, rationnelle des forces étant seule féconde, la seule vraiment favorable à la vitesse.

Du reste, cette liberté d'action nécessaire de l'avant-main est une chose déjà reconnue et appréciée, même sur les champs de course en Angleterre. Il y a des jockeys intelligents qui, complètement liés à leur monture jusqu'aux talons, s'emparent du centre des forces — et dont le corps est alors vraiment le fléau de la balance hippique, — conduisent leurs chevaux pour ainsi dire les rênes flottantes ; ils s'en trouvent bien et leurs chevaux aussi. Et cela contrairement au système en vigueur, qui consiste, — tout le monde le sait, — à surcharger les épaules, à dégager les flancs de toute étreinte, à roidir l'encolure et à fixer la tête sur le mors par une tension continue des rênes, ce qui entrave indubitablement (quoi qu'on en pense), les fonctions organiques. C'est vraiment déplorable de voir ainsi dénaturer l'organisation du cheval dans un esprit de routine et de spéculation aveugle, en dehors des limites rationnelles qu'indique la physiologie. Mais sait-on d'où cela vient?... toujours de ce que la nature du cheval est méconnue, ignorée, et que nous nous trouvons plus que jamais ici en face de préjugés adoptés sans examen. Dès lors la routine fait loi.

Il est donc bien difficile d'amener les gens de course à une réforme quelconque dans leurs moyens de conduite, et surtout à convaincre, entre autres, la généralité de l'inutilité du point d'appui, et de la dissuader de se faire un auxiliaire de la fermeté de l'encolure et de la fixité de la tête. Et à qui revient la responsabilité de ces déplorables moyens de conduite, si ce n'est aux théoriciens ? N'est-il pas étrange qu'un auteur, quel qu'il soit, s'arroge l'omnipotence de décréter la réglementation de l'organisme animal et ose dire : « Je pose en principe que la position et la tension de l'encolure, etc. » — et d'un autre côté : « M. d'Aure a parfaitement compris que plus les puissances musculaires de l'arrière-main sont employées dans le sens de la vitesse, plus l'encolure doit être basse et tendue. » Qui vous le fait croire, s'il vous plaît, et quelles sont vos raisons pour trancher ainsi les questions les plus complexes de mécanique animale quand la science se déclare incompétente à le faire ? Jetez seulement un coup d'œil sur le cheval en liberté, et vous verrez que, même dans ses plus grandes évolutions, le cheval ne porte l'encolure ni basse ni roide, et qu'il tient la tête le plus ordinairement au vent. Pourquoi donc alors l'astreindre monté à des sujétions contre nature ?

Pour nous, la nature est l'enseignement vrai, théorique, pratique ; car en dehors d'elle commence le domaine de la fantaisie et de l'absurde. Il faut donc attendre que l'organisation du cheval soit mieux connue, et tout s'améliorera, pensons-nous ; autres connaissances, autres pratiques ; autres époques, autres habitudes ! ce qui équivalait à : « autre temps, autres mœurs ! »

En résumé, le point d'appui, et nous le verrons, n'est pas plus justifié comme soutien dans les allures vives que comme aide pour franchir les obstacles ; il ne peut que contrarier les efforts organiques et amener la perturbation des facultés. Le seul soutien à mettre en pratique est celui des aides inférieurs, qui a pour mission de tenir en éveil l'attention du cheval, maintenir l'activité et la légèreté ; il peut et doit être permanent, celui-là, dans l'exercice : c'est la base de toute conduite raisonnée.

Mobilité de la mâchoire. — Ce qu'il faut chercher en outre, c'est de faciliter l'évolution par la mobilisation de la mâchoire, en laissant à la tête le soin de prendre sa position naturelle ; d'éviter par conséquent de tirer à la main et de se servir de la fermeté de l'encolure comme levier.

C'est au moyen du filet agissant sur la commissure des lèvres que l'on redresse les défauts de conformation de tête ou d'encolure, qu'on allège le cheval et qu'on lui transmet les indications de mouvements, les jambes étant toujours prêtes pour en assurer les effets, augmenter l'impulsion ou concentrer l'action. Contrairement, se servir des rênes en cherchant à agir sur l'encolure ainsi qu'on le prescrit, comme bras de levier de la masse, c'est amener forcément sa contraction ; c'est établir inévitablement une lutte de force contre force, où la main a toujours le dessous ; c'est, en somme, vouloir régler par la force les effets de la mécanique animale, c'est par conséquent la plus grande faute que l'on puisse commettre dans la conduite du cheval.

L'accord des aides étant le gouvernail et le seul levier puissant qui donne à la masse la position et l'impulsion, il faut admettre que selon l'usage qu'on en fait, on puisse régler l'appareil locomoteur : leur coordination sera donc le plus sûr moyen d'assurer l'activité du cheval, qui existe du reste en partie dans l'énergie morale du cavalier. C'est cette mystérieuse domination qui prédomine dans toutes les occasions.

C'est par cette puissance transmissible de sa volonté, bien plutôt que par ses impulsions, que le cavalier fascine, *enlève* en quelque sorte les facultés de son cheval, et le résultat de cette suggestion réside par un échange de calme contre les débordements, et dans des procédés de douce fermeté et d'entente des aides du cavalier, d'un perfectionnement continu, qui ne peut qu'accroître sa puissance, lui permettre de disposer des forces de l'animal, de lui transmettre en quelque sorte sa propre pensée.

De la réglementation des aides

DANS LA CONDUITE DU CHEVAL EN GÉNÉRAL.

Les questions complexes, doubles en quelque sorte, comme celle que nous entreprenons d'envisager ici, présentent dans leur exposition maintes difficultés. Par leur généralité et par les divers points auxquels elles touchent, elles permettent difficilement d'atteindre à cette clarté si nécessaire désormais aux œuvres d'équitation pour fixer quelque peu l'attention publique. D'un autre côté, le caractère d'examen critique qu'elle est obligée d'adopter ne permet pas de résoudre d'un trait ces questions. De là la nécessité de ne procéder que par des reproductions isolées, dans l'impossibilité de tout dire en une fois, de faire des retours sur les choses indiquées et de désigner souvent d'un mot, — pour éviter des redites déjà trop nombreuses, — toute une série d'idées ou de principes applicable à un ensemble de faits physiologiques ou de doctrines pratiques déjà démontrées. Aussi espérons-nous ne pas rester incompris quand nous parlons de la *légèreté*, par exemple, comme présentant l'ensemble des règles adoptées pour y parvenir, ou de l'*instinct*, comme le principe supérieur de l'ordre intellectuel et du mouvement.

Du tact équestre. — La conduite rationnelle du cheval, ainsi que nous le donnions à entendre dans notre dernier article, indépendamment de ses effets de coordination intelligente des aides, a en outre en elle-même, dans ses procédés réfléchis, quelque chose que j'appellerai du sympathique. Elle naît de l'identification aux impressions du cheval, de l'esprit d'unité de fonctionnement des facultés, de la nécessité de l'intervention de la volonté de l'animal dans le mouvement, de la conservation du cheval enfin, et ne peut exister sans ces sentiments ou vertus équestres. Elle est tellement unie à l'idée des conditions nécessaires de fonctionnement normal de la mécanique, à l'urgence de la libre expression du mouvement des membres, que l'absence de toute conviction de la dépendance des facultés entre elles, entraîne nécessairement l'arbitraire, car l'ignorance de ces principes primordiaux, en équitation, engendre indubitablement l'incohérence dans la conduite du cheval. C'est là

précisément ce qui distingue l'équitation rationnelle de l'équitation usuelle ; c'est que, dans la conduite que nous indiquons, le cavalier participe en quelque sorte à la propre nature de l'animal, et de cette identification résulte l'évaluation des forces, des dispositions cérébrales et du degré d'énergie auquel le cheval peut atteindre. La détermination du cheval n'est plus alors le fait de sujétions arbitraires, mais d'une entente en quelque sorte physiologique des facultés de l'homme et de sa monture.

Ce sont ces rapports que nous définirons dans le dressage du cheval et que nous ne pouvons qu'effleurer ici. Nous entrons dans une voie nouvelle déjà éclairée, mais qui resterait impraticable si nous ne cherchions à la dégager de tous les obstacles qui l'encombrent, et à indiquer les moyens de la suivre fructueusement.

Dans la conduite rationnelle du cheval, c'est-à-dire dans l'emploi raisonné des aides d'après certains principes méthodiques, le sentiment équestre, nous l'avons dit, intervient plus encore que la raison d'application méthodique, et dicte le mode d'action à approprier d'après l'état physique et moral du cheval. Il faut que tout cavalier sache bien que rien dans la pratique des aides ne doit être entrepris inconsidérément ou au hasard. Ainsi, quand le cavalier a à prendre une détermination pour agir, et par conséquent à porter avant tout un jugement sur les causes des dispositions de son cheval : une sorte de sentiment intérieur ou d'appréciation de toutes choses doit intervenir pour juger l'état physique et moral de sa monture et fournir, pour ainsi parler, à l'emploi des aides — appareil matériel de sa nature — l'impulsion sensorielle qu'il va déterminer. Ce sentiment, c'est le *tact*, et la suggestion impulsive en est le produit ; le rôle des aides est donc d'en régler la mesure.

Qu'on appelle l'action combinée du jugement et de l'application équestre, art, sentiment, *tact*, le mot importe peu ; ce qu'il importe, c'est de constater dans cette double action la seule base rationnelle possible dans la conduite du cheval : d'où résulte une règle de coordination nécessaire des aides à employer ; peu importe le mode adopté, s'il comporte cette double action : c'est-à-dire *mentalement* les dispositions présentes de l'animal, le degré de dressage auquel il est parvenu, le lieu, etc., etc., et *pratiquement* l'impulsion,

déduite de cette appréciation complexe, à approprier au mouvement ; — car, encore une fois, tout est là, le cavalier ne pouvant avoir pour guide sa seule autorité à quelque point de vue que l'on se place.

On voit que la question de l'emploi des aides et de leur accord n'est pas une question de système ni même, à proprement parler, de méthode, et que l'impulsion à déterminer ne s'agit pas dans la sphère méthodique où l'on peut se placer — entre telle école et la raison particulière de l'emploi des aides, — mais entre l'impulsion équestre quelle qu'elle soit, et les dispositions naturelles de l'animal.

De la théorie de MAINS SANS JAMBES et de JAMBES SANS MAINS. — Si les *attaques* du système Baucher ont détourné bien des cervelles de la voie rationnelle dans le dressage du cheval, la nouvelle doctrine de *mains sans jambes* et de *jambes sans mains* est appelée, par le peu d'artifice que présente son application, à maintenir nombre de préjugés dans la pratique et à enrayer le progrès qu'on était en droit d'attendre de la *nouvelle école*. Nous ne voulons entreprendre aucune discussion sur les nouveaux principes de M. Baucher, cela nous entraînerait trop loin ; ce qui, du reste, n'aurait aucun caractère d'à-propos, après les observations critiques les plus judicieuses qui ont été faites il y a quelques années par un écuyer militaire, M. Gerhardt, alors chef d'escadrons, et dont les écrits sont justement appréciés dans l'armée.

Seulement, nous sommes en droit de nous étonner que cette formule, tout au moins grotesque, soit sortie de la plume délicate et généralement incisive du célèbre écuyer. En effet, *mains sans jambes, jambes sans mains*, quel pitoyable aphorisme équestre pris au propre comme au figuré ! Pourquoi pas *corps sans tête* ? ainsi que paraît le désirer l'auteur des *Aides du cavalier* qui, sous ce titre, a cependant résumé de fort bonnes choses à côté de bien d'autres sujettes à la critique, et entre autres celle-ci : « Je supprime, dans ma pensée, la tête qui me gêne (*sic*), et je me sers des rênes, en ne cherchant à agir que sur l'encolure, comme si elles étaient fixées à son extrémité supérieure, etc. » A quelles utopies cependant peut entraîner la conséquence de ne voir dans l'équitation qu'une machine à diriger !...

Elles ont toutes un vice commun, ou, tout au moins, elles ont contre elles, — ces pauvres nouvelles doctrines, comme les anciennes, — celui d'éterniser les préjugés équestres, en ce qu'elles posent une règle de conduite à laquelle toute unité de mouvement, de solidarité des effets des aides et d'intervention de la volonté de l'animal paraît étrangère. Ensuite, elles n'établissent l'impulsion de ces mains sans jambes et de ces jambes sans mains sur aucune doctrine raisonnée, ou, elles lui donnent un fondement forcément erroné basé sur des appréciations de poids, de force, d'équilibre, de résistances mécaniques : toutes appréciations, nous l'avons vu, forcément inexactes. Et pour répondre à certaines propositions, nous disons : Il faut admettre non-seulement des résistances autres que celles qui proviennent du poids ou de la force, mais il faut les chercher partout ailleurs que dans la sphère mécanique.

La vérité est qu'il faut en chercher la raison dans les puissances cérébrales, et qu'il s'agit de parler non à l'intelligence de l'animal, mais à sa tactilité et d'une façon perceptible à la sensibilité du tact; c'est-à-dire qu'il y a des effets des aides qui, ménagés et appropriés, actionnent normalement l'organe du tact et le rendent plus fin, qu'il faut adopter ; et d'autres, au contraire, qui émoussent la sensibilité et neutralisent la perception, qu'il faut abandonner. Et il ne faudrait pas croire que les chevaux les plus communs aient moins de perceptibilité tactile que les chevaux de race, ce serait une grande erreur. Les uns comme les autres voient, sentent, goûtent, entendent et éprouvent physiquement les mêmes effets des causes extérieures, mais ils peuvent y être moins sensibles, suivant le développement de leur système nerveux. Tout est donc de savoir tirer partie de cette prodigieuse faculté qu'il faut étudier, ménager et bien se garder de réduire par des mauvais traitements ; car la sensibilité des nerfs diminue par l'abus que l'on en a fait, et les sens peuvent même finir par devenir obtus. Persuadons-nous-le bien, le moindre accord des aides rappelé à propos aura toujours beaucoup plus d'influence sur le tact qu'un effet violent ou isolé de la main ou des jambes.

Du domptage Rarey. — J'appelle maintenant, ici, l'attention de tout homme sérieux qui se préoccupe à juste titre des prérogatives

de l'organisation animale et des devoirs de l'homme comme être intelligent dans la conduite du cheval, et par conséquent, non pas à ces hommes à courte vue qui s'arrêtent à la surface des choses, qui n'approfondissent rien, mais à l'homme de cheval qui plonge un regard investigateur et sympathique au fond de l'être qu'il dirige, et je lui demande :

Tout système de force aussi puissant qu'on puisse l'imaginer agissant d'autorité et s'isolant de toute intervention de la volonté de l'animal n'est-il pas contraire aux lois de la nature ? N'est-il pas évident que se plaçant au-dessus des lois de fonctionnement de l'organisme, comme il faut le supposer, puisque nous lui conférons hypothétiquement les abus de la force, — ce que du reste présente en partie l'équitation en vigueur en dehors même des moyens de domptage et de débouillage, — ce système, cette force physique, aussi irrésistible qu'elle soit, ne sera-t-il pas toujours réduit à une action purement arbitraire ? — Il est entendu que je n'incrimine les intentions de personne, je juge les systèmes ; — contestera-t-on dès lors que la contrainte qui a pu occasionnellement exercer sa puissance destructive, mettons dominatrice, fermant les yeux à toute raison physiologique, ne puisse être d'aucune utilité en dehors de ces faits accidentels, et d'aucun résultat pratique éducationnel en équitation ? — N'est-ce pas de la dernière évidence ?

Aussi refusons-nous notre concours d'admiration tout aussi bien au système Rarey¹ qu'à tout autre système de domptage et d'anni-

¹ Nous empruntons le raisonnement qui suit à l'auteur des *Aides du cavalier*, pour donner la preuve que nous ne sommes pas seul de cet avis :

« On a cru pendant un certain temps que le système de dressage professé par M. Rarey était le *nec plus ultra* de l'art de tirer parti du cheval. Nous sommes loin de contester absolument le mérite d'un talent tout spécial ; nous pensons qu'avec la méthode qu'il indique, on peut habituer le cheval à supporter le contact de l'homme, à se laisser atteler, brider, seller ;..... mais si son système produit un effet moral sur les chevaux les plus violents, il ne les soumet qu'à un dressage imparfait. En admettant que l'on se décide à employer la méthode Rarey pour le dressage d'un cheval difficile, ce ne sera qu'en s'exposant à estroper l'animal, et, qui pis est, en s'exposant à se faire blesser soi-même, car il s'agit de lutter brutalement avec lui. A notre connaissance, divers propriétaires de chevaux ont essayé du système Rarey et ont obtenu de bons résultats ; mais les chevaux vicieux que l'on soumettait à ces procédés reprenaient vite leurs mauvaises dispositions. »

hilation des forces. Car, selon nous, loin de chercher à écarter la volonté libre de toute détermination de mouvement, ainsi qu'on le fait aveuglément, ce devrait être au contraire, — ce que nous tenterons de prouver dans le dressage du cheval, — le principal élément dont il faudrait tirer parti, puisque c'est avant tout le principe spécial du mouvement. — *Rien sans la concession de la volonté, tout par elle.*

On ne repousse pas un principe, Messieurs, on le *nie* ou on l'*affirme* : voilà tout ! Mais l'existence du principe est parfaitement indépendante de cette négation ou de cette affirmation, parce que cette reconnaissance est le fait de la science et non le fait d'un individu.

Il ne nous est donc point donné d'ajouter aux lois psychologiques du cheval, pas plus qu'à ses organes physiques, ou d'en retrancher quoi que ce soit. Les facultés de l'animal sont inhérentes à sa nature : à mesure que la science marche, les lumières du progrès font mieux constater ces facultés, mais tout ne doit pas se borner à cette simple constatation.

Nous reviendrons plus opportunément, dans quelques pages, sur ces idées. Il suffit, pour le moment, d'avoir marqué le caractère du principe de force comme contraire aux lois de la nature et que tout système équestre qui l'adopte se met en contradiction flagrante avec la logique et le bon sens. Et ici, nous n'entendons pas parler plutôt de telle méthode que de telle autre ; car si notre pensée est juste, elle le sera tout aussi bien pour les partisans de l'ancienne école que pour ceux de la nouvelle.

D'un autre côté, il ne suffit pas d'avoir des chevaux fermes et énergiques, « allant simplement devant eux », il faut pouvoir les conduire, les dominer sans ruiner leurs facultés. Et pour faire des cavaliers intelligemment « osés, hardis, et en état de monter à peu « près tous les chevaux », il faut, sans les initier aux finesses de l'art, — si finesses il y a, — leur apprendre sur quelles facultés de l'animal ils agissent et les moyens de les diriger sans les appauvrir, et surtout les convaincre que le cheval peut être assuré dans son allure et fixé sur les intentions du cavalier, sans qu'il soit besoin de lui faire sentir l'appui du mors, — « cette communication constante « au moyen des rênes avec la mâchoire inférieure de l'animal » —

qui ne peut qu'engendrer les résistances et faire commettre bien des fautes.

Si donc toutes les impulsions consacrées par la routine sont erronées dans leurs prétentions de puissance directe, insuffisantes ou contraires dans leurs applications à la nature du cheval, on se trouve ramené, par voie de réflexion et d'expérience, à l'intervention du seul principe d'action qui préside au mouvement, l'instinct; et toute méthode ne sera sérieusement pratique qu'à la condition d'en faire respecter l'élément dans l'impulsion « et sans se contenter, « par conséquent, de ne voir que les jambes ou le fouet pour porter « l'animal en avant, et un mors attaché à des rênes pour le diriger ».

La volonté ne peut être annihilée. — Le principe supérieur du mouvement de locomotion a été reconnu, proclamé par la science. S'il n'est pas inscrit dans les méthodes équestres, à qui la faute, sinon à l'inclairvoyance de ceux qui les ont faites? Nous sommes donc fondé à en réclamer la reconnaissance et à en déduire toutes les doctrines qui en sont la conséquence. Et si nous insistons sur ces faits, l'équitation doit nous en savoir gré, car c'est lui rendre service que de les mettre en lumière; c'est lui indiquer le point de départ, le fondement, la base si difficile à trouver sur laquelle doit s'appuyer tout système de réforme. La difficulté pratique est de savoir par quel bout s'y prendre. Eh bien, nous le disons: c'est par l'intervention tout d'abord de la volonté du cheval dans le mouvement. En un mot, c'est en quelque sorte l'inverse de ce qui est établi qu'il faut adopter.

On peut avoir beaucoup d'esprit, être très-intelligent et errer en équitation; ne connaître ni le fond des choses, ni le bien absolu dans la conduite du cheval et voguer sans découvrir le port. Il faut absolument étudier la *nature du cheval en elle-même*, indépendamment des modifications qu'elle subit sous l'influence des causes extérieures ou des sujétions qu'on lui impose, pour voir juste. L'animal a des lois fondamentales et innées, qui lui sont propres, aussi bien qu'à l'homme. Son intelligence à lui est l'instinct; sa vocation est de se gouverner en vue de sa conservation; et le principe spécial de locomotion, de cette organisation vivante, est la *volonté*.

En résumé, à notre humble avis, on se trompe quand on prétend réduire la volonté en réduisant les forces. Les forces peuvent être annihilées, mais la volonté reste inflexible, et si elle cède aux sujétions, à la souffrance, ce n'est que momentanément et par instinct de conservation, pour reprendre son empire dès que la sujétion a cessé, car *la volonté*, il faut qu'on en prenne son parti, *ne peut être annulée*. C'est une des conditions physiologiques nécessaires de fonctionnement de la mécanique, dont les limites sont tracées, comme toutes celles des facultés, par la nature même de l'organisation et dont nous avons donné amplement l'analyse.

Et nous le proclamons hautement — d'abord, pour rendre hommage à la science que personne n'a le droit de méconnaître, ensuite parce que c'est notre conviction intime éclairée par l'expérience : — il ne peut y avoir de conduite rationnelle du cheval possible qu'en rejetant tout d'abord l'emploi de moyens matériels arbitraires qui ont en vue de maîtriser la volonté et de vouloir vaincre toutes les résistances par la force; — en délaissant en outre cette prétentive recherche de parler à l'intelligence du cheval, qui ne fait que détourner le cavalier de ce qui est, et l'engager à des exigences intempêtes — pour envisager les mouvements acquis, l'impressionnabilité de la tactilité et amener la volonté à se complaire dans un cercle d'habitudes que l'on agrandit avec une sage mesure selon les aptitudes du cheval.

Ainsi je conclus que la conduite du cheval doit toujours avoir en vue ce grand principe de la raison : que les effets des aides destinées à régir les facultés motrices de l'animal doivent se trouver appropriées à leur fonctionnement, c'est-à-dire à l'instinct, à la volonté qui les régissent; que les moyens de conduite doivent comporter ce qui est destiné à favoriser ce fonctionnement normal, c'est-à-dire, encore, la légèreté, la liberté d'action. C'est donc en vertu de ces procédés de ménagement et de *tact* dont nous allons résumer la pratique que l'équitation peut se trouver d'accord avec la nature de l'animal. C'est dans ces principes fondamentaux que se trouvent aussi renfermées les doctrines de la *Cinésie équestre*, que l'homme de cheval désireux de s'éclairer pourra consulter avec fruit.

Méthode pratique rationnelle.

Une méthode pratique rationnelle contenant les vérités fondamentales de la conduite du cheval, les preuves de la nécessité de certaines connaissances approfondies de la nature de l'animal et des principes raisonnés des aides exposés avec la clarté et l'ordre indispensables à son application, aurait peut-être évité bien des chutes fâcheuses, empêché la ruine de bien des chevaux et mis obstacle à une foule d'utopies des plus déplorables que l'équitation a admises.

Sans vouloir disputer aux théoriciens leur mérite, il est néanmoins permis d'avancer que la généralité d'entre eux se sont appliqués à traiter plus particulièrement certaines questions et ont négligé les autres ; que les ouvrages de la plupart sont restés imparfaits, et qu'en réalité, aucun n'a abordé la question mère, sérieuse, capitale, la plus indispensable à approfondir dans la conduite du cheval : le principe supérieur du mouvement de locomotion, l'*instinct*.

Nous n'avons pas l'intention de présenter ici un traité complet d'équitation, ceux qui voudraient s'identifier à fond à nos idées n'auront qu'à se reporter à la *Cinésie équestre*. Notre but est de compléter les aperçus des principes d'équitation rationnelle que nous avons formulés dans le cours de ce travail, d'en faire ressortir l'importance et d'en faire le résumé d'une manière claire et simple, adapté à la conduite du cheval, en général, et en rapport avec le goût du jour et les besoins du moment, afin que celui qui ne peut consacrer beaucoup de temps à cette étude y trouve tout ce qui est le plus indispensable de savoir. Aussi faut-il que ce résumé renferme les preuves des vérités nécessaires à l'intelligence d'une équitation rationnelle, des raisons vraiment concluantes et proportionnées en même temps à l'entendement de chacun, car il ne suffit pas de redresser les préjugés, de réprimer la critique systématique de ceux qui méconnaissent la vérité, à leur insu peut-être, il faut se faire comprendre de tous.

QUATRE CHOSES sont des plus importantes dans l'enseignement de la conduite rationnelle du cheval. Comme la plus grande difficulté

en équitation est de faire comprendre les liens qui unissent les effets des aides entre eux :

Il faut en *premier lieu* aplanir cette difficulté au cavalier en lui présentant cette coordination si étroitement liée à la nature organique du cheval, que leur union ou leur désaccord entraîne nécessairement l'accord ou le désaccord des facultés du cheval, et que leur lien lui apparaisse simple et naturel.

La *deuxième chose* indispensable est de présenter ensemble toutes les vérités physiologiques dont l'une serve de corollaire à l'autre, de telle sorte que organisme, sens, tempérament, etc., facultés physiques et facultés instinctives, — toutes régies par le système nerveux, — soient reconnues sous la dépendance directe du cerveau :

« De faire comprendre que cette composition, dit F. Bacon, et « cette structure si délicate et si variée de l'organisme en font une « sorte d'instrument d'un travail exquis et qui perd aisément de « son harmonie s'il est entravé dans ses fonctions, » que la promptitude, la précision, l'harmonie, la régularité des mouvements ne peuvent subsister qu'autant que les ressorts dont ils se composent peuvent fonctionner avec aisance et sont dans des rapports tels entre eux que chacun s'harmonise le plus parfaitement possible avec l'ensemble.

La *troisième chose* non moins importante, c'est de faire observer que le précieux compagnon des travaux du cavalier, ainsi que nous le dit le docteur N. Joly, « est soumis, dans son organisation, dans « ses actes, à des lois identiques au fond à celles qui régissent la « nature de l'homme » ; que les sensations éprouvées par leurs sens sont physiologiquement les mêmes chez l'un comme chez l'autre, et que si le cavalier a pour lui l'intelligence que le cheval ne possède pas, il doit au moins en faire preuve et descendre à l'instinct de l'animal et non l'élever à la hauteur de son raisonnement dans ses rapports avec le cheval.

Il faut, en *quatrième lieu*, tenir compte de ce qui vient d'être dit, suivre la raison et le bon sens dans les moyens de conduite, c'est-à-dire écarter la violence :

Que le calme, la patience et la douceur, qui n'excluent pas la fermeté, doivent être les seuls guides dans les répressions ;

Qu'aucune question d'amour-propre ne serve à la ruine souvent du meilleur cheval ;

Que savoir attendre et soutenir la lutte sans combattre, c'est faire preuve de tact et se donner gain de cause ;

Se convaincre que c'est toujours la faute du cavalier quand le cheval résiste, que la volonté ne se prend pas d'assaut, mais qu'on parvient à se l'approprier par des procédés de douce fermeté, et qu'elle se livre sans réserve, dès qu'elle a cédé volontairement, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Nous avons vu que tous les ressorts de l'organisme ne peuvent jouer simultanément sans être entre eux dans un parfait accord d'harmonie et d'équilibre. Il faut de plus que le cavalier comprenne bien qu'indépendamment de l'équilibre d'ensemble ou mécanique strictement sous la dépendance autoritaire du fonctionnement organique lui-même, il y a à établir ce que l'on peut appeler les équilibres partiels dans l'équilibre général, c'est-à-dire un parfait antagonisme entre les impulsions et les réactions mécaniques pour réaliser l'unité harmonique ou cet état moyen qui constitue la légèreté au milieu des impulsions contraires qui déterminent les forces. Telle est la première chose à conquérir dans la conduite du cheval : des éléments de laquelle dépend toute la puissance de direction. Il s'ensuit que le cavalier expérimenté possédant le *tact* d'équilibrer les sensations par de sages oppositions des aides profitera bien vite de tous les avantages de cette base de conduite, tandis que le casse-cou, quelque robuste qu'il puisse être, restera manifestement en hostilité avec son cheval, et qu'il ne pourra profiter de cette sorte d'union physique qui existe entre l'homme et sa monture, — qu'on ne saurait refuser d'admettre par suite de leur contact, et pour ainsi dire en intelligence forcée dès qu'ils sont en communauté d'action, — d'où il résulterait que, par suite de cet assemblage vivant, toute harmonie physique influe sur les facultés morales, et réciproquement chez l'un comme chez l'autre.

Il ne faudrait pas croire, d'un autre côté, que l'homme ayant reçu le plus d'instruction saura le plus se dominer pour commander son cheval, nullement ; le cavalier le plus ordinaire aura souvent cet

avantage que, s'il est moins capable de comprendre les raisons qu'entraînent certaines connaissances, il sera ordinairement plus apte à goûter, à retenir, à observer celles qui, pour être comprises, n'exigent que de l'attention ; son esprit, n'étant point distrait par des recherches au delà de ce qui lui est prescrit, s'arrêtera plus facilement sur les vérités qui tombent sous le sens ; aucune suffisance ne le détournera de ce qu'il est disposé à admirer et à aimer à obtenir. Du reste, les vérités physiologiques sont tellement claires dans leur aperçu général et d'autant plus faciles à comprendre qu'elles se lient, s'enchaînent, et s'expliquent si bien l'une par l'autre qu'il suffit à l'intelligence la plus bornée de s'y arrêter pour en saisir tout au moins le strict nécessaire pour la conduite du cheval.

Quel est le cavalier, en effet, auquel le jugement se refuserait de comprendre que le cheval n'est pas une machine, mais un être doué comme l'homme non-seulement de quatre membres, qu'il faut savoir lui laisser manœuvrer, mais de cinq sens : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher, qui sont appelés à lui fournir les impressions qui le guident dans ses exercices ;

Que le toucher ou tact est ce sens qui est répandu dans toutes les parties du corps au moyen des nerfs, le seul en quelque sorte à l'aide duquel il puisse se mettre en rapport avec l'animal ;

Que ce sens est d'une telle perfection que plus il est ménagé, plus il est facile de correspondre avec le cheval ;

Que l'animal ne raisonne pas, mais qu'il juge les bons ou les mauvais traitements ;

Qu'il veut, pour ainsi dire indépendamment de lui, selon les impressions à peu près ineffaçables imprimées au cerveau ;

Que cet organe est le dispensateur de tout mouvement ;

Qu'il agit toujours d'après ces impressions et qu'il est inflexible dans ses déterminations ;

Qu'il est matériellement impossible enfin de dompter cette *volonté* par la force sans nuire au système organique tout entier, mais qu'elle est toute disposée à céder aux procédés de douceur et à se livrer entièrement aux mouvements qui lui sont habituels, etc.
— Pareil thème ne serait-il pas accessible à toutes les intelligences ?

D'un autre côté, l'organisme animal se prêtant par sa merveilleuse organisation à tous les exercices que l'habitude et le dressage peuvent exiger de sa souplesse, dès lors que la volonté n'aura pas été froissée dans son instinct de conservation, la conduite la plus rationnelle sera donc celle qui, tempérant ses propres exigences, comprendra ce qu'elle est en droit d'obtenir et où elle doit s'arrêter.

L'habitude devient ainsi l'un des éléments indispensables de la vigueur organique et de l'énergie intellectuelle, car elle contribue non-seulement à la vitalité physique, mais elle maintient la trempe morale de l'organisation instinctive. De là naît la nécessité de constituer une unité homogène ou harmonie entre les fonctions physiques et les facultés morales par l'accord ou entente des aides.

Des aides. — Chacun sait ce que l'on entend par aides en équitation et connaît tout au moins leurs fonctions locales sinon leurs effets d'ensemble. Personne n'ignore même que l'on est allé, dans plusieurs méthodes, jusqu'à leur supposer certaines vertus de *toucher*, certaines, efficaces sur l'organisme, ou la puissance de produire différents modes de mouvements par le savoir de faire mouvoir tel ou tel muscle. Ces absurdes rêveries ne méritent plus qu'on s'y arrête, la science en a fait justice. Mais on ne doit pas tomber d'une exagération dans l'autre et oublier ce qui est le fondement sur lequel repose la conduite rationnelle elle-même, qui ne serait sans cela qu'une direction arbitraire; on ne doit pas oublier, disons-nous, que les aides ne doivent avoir d'autres effets que ceux d'une impulsion intime : c'est-à-dire ne doivent être que des indications, des suggestions conçues dans un esprit d'unité de mouvement, et que leur influence ne saurait exister en dehors d'une communauté d'intelligence avec l'instinct de l'animal, principe souverain du mouvement duquel il ne faut chercher à tirer que ce que l'on peut exiger de lui.

Il faut donc nécessairement, pour soumettre l'animal, établir l'équilibre dans ses sensations, l'harmonie dans les impressions qui sollicitent et les impressions sollicitées par des effets d'ensemble et de coordination des aides; maintenir par la légèreté l'unité d'impulsion et conclure à l'expression naturelle du mouvement. C'est une nécessité de fonctionnement normal de l'organisme, c'est-à-dire

une des conditions de sa relativité avec les causes et les effets — « du physique et du moral », — car l'animal a un besoin inné de liberté, sans laquelle l'organisme serait impuissant à se mouvoir; et il n'est pas possible de l'en priver complètement, malgré les entraves formidables qu'on lui oppose. C'est ce besoin de liberté dont il faut savoir tirer parti au lieu de chercher à l'annuler. Et il n'est pas seulement question ici de liberté de mouvement, mais de liberté de volonté, sans laquelle, encore une fois, le mouvement ne pourrait s'effectuer; et, par conséquent, dont il faut savoir donner le change à l'animal, s'il n'a pas été dressé à la livrer aux suggestions de l'homme. — Aura-t-on maintenant saisi la nécessité pratique de faire intervenir dans les théories équestres l'élément physiologique? Nous le pensons.

Mais ce n'est pas assez, pour résoudre le problème de la liberté motrice, d'en trouver la raison nécessaire dans les lois qui régissent l'organisation animale, il faut pouvoir assigner aux effets des aides, à la conduite en un mot, une essence dépendante de l'unité d'action nécessaire entre l'impulsion et l'expression. Sans cette condition de dépendance directe, entière des aides avec le fonctionnement de l'organisme, leurs effets seraient un fait impossible, incompréhensible à l'entendement de l'animal et une cause de trouble et de perturbation cérébrale. Il nous faut donc voir dans quelle sphère elles doivent agir pour acquérir un titre légitime d'impulsion, et par lequel elles puissent inculquer la volonté propre du cavalier; attribut ou propriété distinctive des aides qui, dans l'art lui-même, implique nécessairement leur coordination raisonnée, et dont la marque d'appropriation est tout aussi indispensable dans la conduite ordinaire du cheval.

De l'accord des aides. — Tout cavalier intelligent doit savoir que les moyens d'action dont les aides disposent ne sont pas seulement destinés à donner l'impulsion, mais à coordonner l'action du cheval, et que, par conséquent, il faut établir entre eux un accord ou entente dans leurs effets, nécessaire à ce résultat.

Il est à la connaissance de tous que les aides supérieurs, ou des mains, agissent plus directement sur l'avant-main du cheval, au

moyen du mors de bride ou du filet; que celles inférieures, ou des jambes, actionnent plus particulièrement l'arrière-main, à l'aide de pressions du gras des jambes et parfois du *pincer* de l'éperon. Mais ce qui ne doit pas être non plus ignoré, c'est que l'impulsion communiquée à une extrémité se transmet immédiatement à l'autre, se communique à toutes les parties du corps et se répercute principalement au cerveau qui actionne l'instinct, lequel détermine le mouvement; et que dès lors les impulsions des aides doivent toujours agir de concert dans leurs effets pour s'allier l'instinct et contribuer, par leur entente, à l'harmonie du mouvement.

Il est nécessaire que nous nous appesantissions sur ce sujet, pour bien faire ressortir l'énorme différence d'application des aides qui distingue les effets rationnels de coordination, de ceux proprement dits d'impulsion.

Ce qui caractérise ceux-là, dans leur application raisonnée, c'est la *légereté* de la mécanique et la libre expression du mouvement du cheval. Ils connaissent ce qu'ils font et savent ce qu'ils produisent.

Ils s'harmonisent non-seulement avec les impulsions des causes extérieures qui actionnent le cheval, mais avec ses impressions intérieures qui l'animent, et les mouvements passés à l'état d'habitude qui peuvent le dominer.

Ils tiennent donc compte non-seulement du milieu dans lequel l'animal se trouve, mais ils interprètent l'état présent de son organisation, prévoient, évitent les résistances et ménagent le degré de force ou d'énergie nécessaire à l'évolution à venir, au lieu de ne voir que l'*impulsion* qui laisse tout à la dérive.

Il faut donc reconnaître que la coordination des aides est nécessaire, que son enseignement assure toutes garanties et qu'il incite à trouver les moyens de commander à la machine au lieu d'être la machine commandée...

La tendance du jour, il faut bien le dire, est exclusivement de développer — et jusqu'à l'excès — les facultés physiques par l'impulsion coûte que coûte. Je reconnais volontiers que cette tendance n'est pas le fait d'un parti-pris d'abuser de l'animal : c'est simple-

ment un entraînement général de ne plus voir en équitation qu'une question de vitesse ou de courses au clocher. Écuyers militaires, sportsmen, écrivains, tout le monde donne tête baissée dans cet engouement irréflecti de l'emploi quand même des forces du cheval, qui peut devenir fatal à plus d'un point de vue. L'*entraînement* est une bonne chose; c'est le complément nécessaire du dressage, mais il ne faudrait pas en abuser au détriment des facultés, ce qui ne se voit cependant que trop.

Aussi n'est-il pas mal à propos de réagir contre ce déplorable aveuglement qui pousse à fermer les portes des manèges et à ne voir que le travail du dehors aux grandes allures. Tout n'est pas de galoper et de pousser des charges à fond de train; avant tout, il faut conduire son cheval et être en possession de ménager et d'utiliser ses forces à un moment opportun, et ce n'est que par une équitation raisonnée que l'on peut arriver à être vraiment maître de l'animal sur un terrain accidenté. Il serait banal en outre de parler des conséquences d'un travail excessif, mais il est important de rappeler que les facultés physiques et intellectuelles sont intimement liées et solidaires, que les perturbations que provoque l'emploi de la force amènent l'affaiblissement général de l'organisme, d'où l'appauvrissement précoce du cheval dont on ne peut plus tirer parti lorsqu'il en est venu.

Pour obvier à cette ruine prématurée de l'organisation animale et pour tirer tout le parti possible des facultés du cheval: les moyens d'action des aides doivent tenir constamment la balance entre les impulsions instinctives et les impulsions communiquées, et établir l'équilibre entre ces deux modes d'activité par une coordination des aides propres au mécanisme régulier des organes locomoteurs. Sans cet accord ou connexité d'impulsion des aides, il ne pourrait non-seulement y avoir de précision réelle possible dans leurs effets, mais toute direction, toute possession du cheval deviendrait irréalisable; ce que du reste les plus zélés partisans des effets de mains sans jambes ou de jambes sans mains sont obligés de constater⁴.

⁴ Ne lisons-nous pas dans la *Revue des Haras* (juillet 1876), — ce qui est bien un peu, il est vrai, en contradiction avec toutes les doctrines à *vau-l'eau* de mains sans jambes et de jambes sans mains préconisée par l'auteur; mais à cela près! — « Toutes les fois que le mors agit, l'animal a une tendance à s'arrêter. Il

N'est-ce pas toujours sur ce principe d'équilibre ou d'union des forces mécaniques, — qui pénètre et soutient tout dans l'organisme, y maintient tout dans un mouvement harmonieux qui résulte de tous ordres de faits physiologiques par un enchaînement d'actions et de réactions normales, — que se fonde la communauté d'impulsion des aides, qui, de son côté, liant les impulsions contraires et contre-balançant les éléments d'activité, établit l'équilibre dans les forces motrices par la légèreté nécessaire à la libre expression du mouvement; et sans craindre de trop *parler à la mémoire du cheval*, selon l'expression vulgaire.

Il faut, il est vrai, une certaine pratique du cheval pour posséder justement la valeur de coordination des effets d'opposition des aides dont l'objet principal et, en quelque sorte, dont l'unique but sont de produire, par de légères indications ou suggestions opportunes, la légèreté nécessaire de l'appareil locomoteur : mais cela n'est pas aussi difficile qu'on pourrait le croire; aussi ai-je cherché à établir cet accord pratique des aides dans leurs oppositions élémentaires, — toujours resté à l'état de problème, — sur les données les plus simples et les plus pratiques. On les trouvera scientifiquement définies dans la *Cinésie équestre* et appliquées plus loin à nos principes de dressage du cheval. Résumons-les ici :

« se produit même dans ce cas plutôt un effet moral qu'un effet physique. » (Et pourquoi dans ce cas plutôt que dans d'autres, ou pourquoi pas dans tous?) « Il faut donc avoir soin de faire accompagner et suivre toute action des rênes (sic) qui ne doivent pas avoir pour effet de ralentir sensiblement l'allure (?), d'un effet de jambes qui indique au cheval qu'il doit continuer son mouvement en avant. »

Vous êtes donc obligé d'en convenir : il faut se soumettre, dans la conduite du cheval, aux conditions nécessaires d'un système de réglementation des aides dans leurs effets d'opposition impulsifs. Et, par effet d'opposition, il ne faudrait pas entendre des impulsions contraires dont l'action nuirait aux évolutions de la mécanique, ainsi que pourraient le croire certains cavaliers dans leur ignorance de la chose; ni ainsi que certains auteurs inclairvoyants l'ont prétendu ou l'ont donné à entendre. Non! bien au contraire, car ces effets, loin d'entraver les forces par leur opposition réciproque, les contre-balaencent, les *enlèvent* en quelque sorte par leur coordination, et dont l'impulsion devient alors la cause immédiate de la réminiscence du mouvement pour le cheval; de l'unité d'action dans le mouvement et de l'union intime de l'homme et de sa monture. J'en appelle aux cavaliers expérimentés, n'est-ce pas là ce qu'il faut entendre par l'action opposée de la main et des jambes?

Les effets des aides supérieures ou de la main diffèrent, chacun le sait, par la tension ou le relâchement de l'une ou l'autre rêne, ou même des deux à la fois; ceux des aides inférieures ou des jambes par leur *glisser* plus ou moins prononcé derrière les sangles et leur pression plus ou moins accentuée sur les flancs de l'animal, secondée ou non secondée du *toucher* de l'éperon. Tout cela est connu, mais il y a beaucoup de contradiction dans l'interprétation du mode d'application, et la plupart des cavaliers ignorent surtout l'emploi judicieux de l'éperon. Nous y arriverons.

Sans doute, tout n'est qu'une question d'habitude en équitation et en quelque sorte de convention tacite entre le cavalier et le cheval; c'est ainsi, par exemple, qu'on peut arriver à remplacer entièrement les effets de la main par le toucher de la cravache, ou arrêter court le cheval lancé à fond de train par un attouchement réitéré quelconque (ainsi qu'un gentleman de ma connaissance était parvenu à le faire, sans le secours des rênes, en se penchant en arrière et en plaçant simplement la main sur la naissance de la queue). Mais tout cela n'infirmes pas la nécessité d'adopter, dans la conduite du cheval, des moyens d'actions réguliers. Quant à nous, voici ceux que nous avons adoptés, qui s'harmonisent au mieux avec la nature organique du cheval et l'équitation usuelle.

Les effets des jambes doivent tout d'abord, en principe, précéder ceux de la main et avoir pour objet dans leur entente avec celle-ci de mobiliser plus ou moins, en tout premier, l'arrière-main dans le sens de sa projection sous le centre, avant de songer à suggérer l'impulsion propice au mouvement. Le moindre *effet croisé* des aides suffit alors pour préciser le mouvement dès que la légèreté est acquise.

Des effets croisés des aides. — Par effets croisés nous entendons ces effets appelés par certains auteurs *diagonaux* dont la dénomination indique suffisamment le mécanisme, et assez clair pour être compris de tout le monde, et qui consiste simplement à faire prédominer l'effet de la jambe du côté opposé à l'effet de rêne employé; c'est-à-dire quand l'effet de la rêne droite indique la direction, l'effet de la jambe gauche domine dans l'impulsion, et *vice versa*.

Cette méthode de mécanisme des aides, des plus simples, et d'une exécution des plus faciles et des plus rationnelles, offre tout avantage : elle simplifie les effets des aides, n'entraîne dans leur application à aucune confusion et demeure toujours intelligible à l'animal. De plus, elle s'harmonise physiologiquement avec l'entrecroisement des fibres nerveuses du mouvement et avec l'action également croisée, exercée sur les mouvements par les hémisphères cérébraux, c'est-à-dire, — d'après la science, — que l'incitation qui descend de l'hémisphère droit excite le mouvement dans les muscles de la partie gauche, *et vice versa*.

Or, — d'après cette constatation du phénomène de l'action croisée dans les fonctions du système nerveux, — l'efficacité d'application des effets croisés des aides dans leurs propriétés équilibrantes et d'assimilation, — constatées en outre par la physiologie, — se révèle dans toute sa clarté et ne peut être mise en doute. Le mécanisme est si simple : *rêne droite, jambe gauche; rêne gauche, jambe droite*, et si bien approprié à la position régulière de l'homme à cheval, qu'il ne peut échapper à toute intelligence pratique et devrait être adopté exclusivement en équitation ; car, indépendamment de son influence propice sur l'organisme, il ne saurait amener aucune indécision dans son application, ni d'incertitude et de trouble dans l'exécution du cheval.

C'est donc un mode d'action qui, par sa précision, surpasse tous les autres ; c'est un chemin plus direct et qui conduit plus vite et mieux au but. Aussi conseillons-nous vivement de délaisser en principe tous les autres effets des aides qui, à bien examiner, détrouquent la mécanique et dénaturent les forces : tels que et surtout les écarts des mains ou de rênes et tous les effets dits latéraux ou d'appui sur l'encolure, qui ne peuvent, les uns comme les autres, que forcer la position de la tête, contracter l'encolure et engendrer les résistances du cheval.

Je sais qu'il peut s'élever, du sein du monde équestre, de vives protestations ; d'autant plus vives, sans être plus fondées, que certains protestants, comme s'ils étaient pris dans les engrenages de la tradition et des fameuses doctrines de mains sans jambes, etc., ne peuvent plus s'arracher du courant fâcheux dans lequel ils sont

empêtrés, mais ils n'empêcheront pas, quoi qu'ils fassent, la vérité de se faire jour.

Ce n'est certainement pas la protestation d'un modeste théoricien comme moi qui arrêtera ce dangereux courant de ces doctrines moutonnières et d'abus de la force dans la conduite du cheval en général, et fera renoncer aux systèmes empiriques de dressage; mais, en attendant que la lumière se fasse, qu'il me soit au moins permis d'en déplorer les funestes effets; — le temps fera le reste.

De l'éperon. — J'ai dit plus haut que la plupart des cavaliers ignoraient l'application judicieuse de l'éperon. L'emploi de l'éperon, en effet, est communément incompris et généralement mal enseigné. Les déplorables prescriptions de son application inconsidérée viennent compléter la confusion et le dérèglement qui règnent dans les théories fantaisistes des effets des aides, et mettre le comble à leur incompatibilité avec la nature du cheval.

La *Cinésiologie équestre* a déjà fait justice du regrettable axiome équestre: « *L'éperon n'est pas une aide, mais un moyen de châtiement* »; mais ce n'est pas suffisant, et après avoir prouvé que le cheval n'était susceptible d'aucun raisonnement proprement dit, et que la brutalité ne pouvait avoir raison de lui, il nous faut démontrer, à l'appui du nouveau principe: *L'éperon est l'aide des aides par excellence*, — toute l'incohérence de chercher à habituer le cheval à en supporter les attaques; à y demeurer insensible, et que toutes les innovations de molettes en bois en forme de boule ou autres, ou même de molettes ordinaires enveloppées de chiffons sont des inventions qui prouvent bien la complète ignorance de l'application rationnelle de l'éperon et le manque absolu de connaissance des facultés tactiles du cheval; — nous nous y appesantirons ailleurs.

Qu'il nous suffise pour le moment de rappeler que les aides dans leur entente sont appelées à mettre à profit les merveilleux phénomènes de perception du sens du tact de l'animal, à associer les forces dans une disposition normale ou de légèreté de la mécanique; et que ce ne peut être à coups d'éperons, — ou par des effets de jambes désordonnés: « qui, après s'être momentanément relâchées, se referment avec élan et vigueur derrière les sangles

« pour y appliquer l'éperon et l'y laisser jusqu'à ce que le cheval
« (ou le cavalier) ait cédé, ou que, surpris de l'attaque, il se soit
« porté en avant » (ou en arrière), que l'on peut employer utilement
les facultés du cheval.

Rien dans les procédés des aides, et surtout dans l'emploi de l'éperon, ne doit être effet de hasard ou de surprise, mais de rappel à une attitude favorable ou à des mouvements acquis à la domination; et l'éperon est là, non pour dompter par la douleur ou maîtriser par la force, mais pour assouplir l'instinct, le soumettre par de petites attaques à l'accord des aides, réveiller son énergie primitive et développer l'activité de l'organisme mécanique.

Application. — Ainsi, le corps étant bien assuré, les aides bien coordonnées, et le gras de la jambe bien fixé au flanc du cheval, l'effet de l'éperon se traduit simplement par de *petites commotions* générales de l'organisme et de concentration des forces *dues au toucher instantané du piquant de la molette*; commotions dont s'emparent les aides inférieures pour rappeler l'instabilité des membres et ramener la légèreté dans l'appareil locomoteur et rien de plus! — Car, dans cette légèreté, *et par elle*, la tactilité génératrice du mouvement s'actionne, pressent, juge, détermine; et sous ce rapport *la force génératrice d'impulsion dépend bien moins de la commotion déterminée que de la réaction particulière qui en résulte*. Et qu'on se le persuade bien, la sensation produite par le *pincer* de l'éperon aura toujours beaucoup plus d'effet sur l'organisme que l'application vigoureuse de coups de talons armés, ou non armés, qui ne peut qu'abrutir l'animal, émousser sa sensibilité et porter le trouble dans ses facultés cérébrales.

Comme types, ces principes de conduite sont les seuls vraiment rationnels, car il n'y a d'entente avec le cheval et de communauté d'action possible que par cette identification à la tactilité de l'animal. Toute puissance, toute impulsion raisonnée a pour base, pour élément ce qui constitue le moral du cheval, et, les effets des aides quels qu'ils soient, impulsifs ou répressifs, ne sont intelligibles à l'entendement de l'animal qu'autant qu'ils se lient à son instinct.—

La perception des facultés du cheval est donc ce qui caractérise la coordination des aides, et la lumière que révèle cette coordination dans son application.

Ces considérations doivent avoir ici leur importance aux yeux de tout homme de cheval non prévenu. Elles suffiraient à elles seules pour persuader tout cavalier intelligent que tous les systèmes de force en équitation ne sont pas moins faux que dangereux. Cependant, si nous les rejetons, ce n'est pas uniquement à cause de leur opposition radicale avec les idées d'équitation rationnelle, c'est parce qu'ils sont essentiellement faux et contraires à la nature du cheval.

CONCLUSION

des procédés pratiques rationnels.

Nous avons à peu près terminé maintenant l'examen de ce que nous croyons être les utopies de l'équitation pratique, en général; lesquelles, à notre avis, entravent la conduite du cheval, lui enlèvent tout son attrait, ôtent toute garantie de sécurité à cheval, et la privent de la plus grande partie de son utilité. La discussion en sera naturellement complétée par l'exposé des principes du dressage rationnel dans notre troisième partie.

Nous espérons qu'on nous rendra cette justice de reconnaître que nos critiques ne nous ont point été inspirées par la vaine satisfaction de relever des erreurs funestes et rendues manifestes par l'étude approfondie des facultés de l'animal; nous avons voulu seulement opposer à une équitation routinière, qui nous paraît vicieuse et stérile, un système de conduite rationnel et fécond dont nous allons résumer les conséquences pratiques.

L'équitation, il faut bien en convenir, est fort mal comprise d'après l'enseignement des théories ou des divers systèmes pratiques communément adoptés. Les définitions qu'on en donne sont en général inexactes ou erronées et entachées de préjugés les plus fâcheux sur la nature du cheval; mais, l'application qu'on en fait généralement est encore plus défectueuse.

Envisagée à ce point de vue particulier, l'équitation peut être considérée comme partagée en deux catégories bien distinctes : l'une routinière, l'équitation de métier (pour n'envisager d'abord que celle-là), qui ne voit que spéculation et moyens empiriques non pour dresser l'animal, — elle sait ne pouvoir y parvenir, — mais pour façonner le cheval à un semblant de dressage, à un trompe-l'œil qui l'achalande, et cela lui suffit ; l'autre, progressiste, qui vise plus haut, qui ne considère pas seulement la domination, mais qui envisage l'art et les moyens de progrès et d'amélioration de toutes sortes.

Par une conséquence logique, l'école progressiste est composée d'hommes de cheval instruits et expérimentés qui sentent que le milieu dans lequel l'équitation se meut est insuffisant, qu'il ne peut donner satisfaction aux intérêts généraux et rendre les services qu'on est en droit d'attendre d'une organisation aussi merveilleusement douée que celle du cheval. Cette minorité s'agite pour trouver mieux sans savoir exactement en quoi consiste ce mieux : elle cherche sans base déterminée et tourne toujours dans le même cercle sans se rendre compte de la voie qu'elle devrait suivre. C'est à elle que nous dédions cette étude, à ceux qui pratiquent l'équitation par goût, à ceux surtout qui aiment le cheval et qui, pour améliorer le sort de l'animal, ne reculent devant aucun essai rationnel, devant aucun effort d'application dans les procédés des aides. Et nous ne doutons pas qu'ils ne recueillent quelques fruits de cette étude que nous croyons à l'abri de toute critique sérieuse, même au point de vue d'une pratique facile, immédiate, et parfaitement dans le vrai et la réalité des choses.

Quant à l'équitation routinière, à cette école composée de gens de parti-pris qui ne voient rien au delà du domptage ; des indifférents qui ne considèrent l'équitation qu'au point de vue du transport ; de ceux-mêmes pour qui toute pratique modifiée doit amener des inconvénients plus grands que les avantages d'un progrès réel ; de ceux enfin qui, dépités par des recherches infructueuses, n'admettent pas qu'à côté d'eux, en dehors d'eux, des esprits investigateurs élèvent la voix, et de ceux aussi qui trouvent dans cet état de choses

leur ignorance satisfaite et leurs intérêts menacés par un progrès : nous ne désespérons pas que l'équitation raisonnée finisse par leur paraître, tôt ou tard, ce qu'elle est en effet, simple, aisée, rationnelle, en vue du dressage et de la conduite générale du cheval.

A ces difficultés qui tiennent en lisière le mouvement progressif, normal, régulier de l'équitation, viennent se joindre les préjugés si tenaces et si pernicious sur la nature des facultés du cheval que nous nous sommes efforcé de combattre. Ils ont tous, nous l'avons vu, les mêmes causes, et en principale l'ignorance du principe du mouvement fonctionnel de l'organisme locomoteur : d'où les théories arbitraires acceptées sans plus d'examen, et la difficulté de faire admettre que l'équitation bien comprise est un mélange de ténacité et de douceur dans des procédés des aides ; la fusion du savoir commander et du savoir laisser faire ; de la direction absolue et de l'expression libre en un mot.

Voilà ce qu'il faut inculquer à l'art spéculateur. Et, en même temps, il faut lui faire comprendre que, dans son intérêt, la domination n'est pas tout et qu'elle ne peut se passer de la conservation des facultés. Il faut lui dire encore que la violence est contraire au bon sens : car dompter, c'est détruire ; que le point de vue rationnel, c'est la domination morale du cheval, et le but : la production du mouvement sans réduire les forces. C'est là une vérité que reconnaîtront les hommes pratiques et tous ceux que leurs études du cheval ont quelque peu préparés à l'intelligence des choses hippiques : leur expérience leur en fait un devoir, la conservation du cheval leur en fait une obligation.

Il serait dangereux, sans doute, d'exagérer l'esprit d'innovation, — le système Baucher ne nous l'a que trop prouvé ; — mais ce serait tomber dans un autre excès que de vouloir persévérer dans l'esprit de routine. La tradition est souvent un bon guide, il ne faudrait pas cependant en faire une idole. Qu'attendre, en effet, de procédés décousus ou saccadés des aides, et de cette dureté de main qu'engendre nécessairement le point d'appui ! Rien que la contractilité organique, et, pour conséquences, des résistances opiniâtres

du cheval. Or l'équitation ne sera jamais rationnelle, ne marchera dans une voie de progrès possible, que si elle se détache des systèmes d'oppression, — que l'ignorance et la présomption ont enfantés, — et adopte cet accord si simple des aides qui détermine et règle la légèreté motrice nécessaire à l'action normale du cheval. Car ni la force d'impulsion ni les effets spontanés de jambes sans mains ou de mains sans jambes ne suffisent seuls pour rendre raison de la direction des mouvements même les plus simples de la locomotion dans une liberté d'action régulière, c'est-à-dire sous l'empire d'une direction absolue, réalisable et nécessaire.

Qu'on le comprenne donc bien : *la force d'impulsion ne détermine rien, et elle a besoin d'être en quelque sorte incarnée pour agir efficacement et sans trouble.* Le fait de tout mouvement déterminé par les aides implique donc celui d'une acceptation préalable ou disposition particulière du moral de l'animal qui l'agrée ; d'une énergie, d'une volonté qui, le contenant en essence, est son élément. Mais que cet élément, cette essence, cette impulsion intérieure est irrésistiblement dominée, subjuguée, asservie à l'impulsion dominatrice des aides : dès que, sous l'impression de la légèreté de la mécanique, le fonctionnement des membres reste libre ; c'est le lien qui unit harmoniquement les impulsions instinctives et celles communiquées par les aides ; de plus, il unit le cavalier lui-même aux moindres mouvements de la machine vivante, à la force mystérieuse qui les enchaîne mutuellement et au mobile supérieur des manifestations instinctives du cheval.

Ajoutons encore que, par le fait de cette communauté d'actions, — et dans son résultat élémentaire de constitution de légèreté de la mécanique, — les impressions tactiles du cheval se nourrissent d'instinct des sensations, des sentiments même du cavalier ; le cavalier lui-même s'empreint des impressions des dispositions de son cheval. Par conséquent : calme, énergie, courage, fermeté, douceur, sympathie ; ou bien, antipathie, crainte, doute, colère, etc., sont des sentiments qui s'insinuent, se communiquent, s'incarnent en quelque sorte par suite des rapports d'union ou de désunion des deux organisations et du contact des organismes.

De la légèreté. — Or, faute de ce principe adopté et du fait physiologique qui l'impose : la direction du cheval reste à l'état de conduite indécise, comme conséquence de l'insuffisance de toute pratique équestre, qui le néglige ; et incomplète, comme elle, par l'abandon manifeste du seul objet de toute équitation rationnelle, *la légèreté* : elle abandonne le cavalier aux incertitudes inhérentes des effets décousus de ses aides, c'est-à-dire forcément aux impulsions arbitraires de la force.

Et par la légèreté de l'appareil locomoteur, nous n'entendons pas ce *renfermer* inutile des forces, cette mobilisation inconsiderée de la croupe, ce décousu si disgracieux du maintien négligé des hanches qui rend toute décision du cheval incertaine, et accompagné le plus souvent d'un *ramener* exagéré ou encapuchonnement de la tête qui paralyse les efforts de l'avant-main : non ! mais cette légèreté rationnelle ou équilibre normal ou pondération naturelle des forces, qui n'a rien d'artificiel, quoi qu'on en dise ; — opération tout à fait mécanique due à la réduction de la base de sustentation ou simple flexion du rein, — mais accompagnée strictement de la mobilisation de la mâchoire ; et dans l'affinité desquelles mobilisations : le placer de la tête, le mouvement naturel des membres, la libre répartition des forces et du poids, — laissés à l'entière initiative de la mécanique, — trouvent leur fonctionnement naturel et régulier dans l'unité d'action due à cette attitude du corps et d'instabilité des membres.

Le cheval, ainsi aidé par la libre disposition de tous les éléments dont son organisme se compose, n'a pas besoin de cette excitation forcée, de ces impulsions vigoureuses dont on se sert si communément : la moindre coordination des aides obtient son résultat immédiat, les organes locomoteurs se plient dès lors aux suggestions du cavalier, tels que des ressorts dociles jouant sans effort à l'action combinée de la main et des jambes. Le système nerveux exerce, pour ainsi dire, en dedans, ses facultés au développement de l'entendement de l'animal. Le cerveau, centre continuel d'actions et de réactions, élabore sans trouble les impressions qui l'animent ; mille sensations activent la mémoire, ébranlent sans cesse l'instinct pour

le faire réagir sous la puissance d'association qui le domine. Le cheval, en un mot, livre son entière dépendance de volonté, développe sa souplesse, sa dextérité de mouvements, et cherche à prévenir pour ainsi dire l'impulsion.

Qu'on ne s'y trompe pas, l'organisation du cheval s'inspire ou vit de l'organisation du cavalier, et réciproquement : et cette double existence est d'autant plus complète que les idées, les sentiments, etc., dont elle s'alimente, ont plus d'analogie avec les dispositions naturelles de chacune d'elles ; là, dans cette attitude particulière d'assouplissement et de légèreté de l'organisme, il ne s'agit donc plus que d'une simple association d'idées et de volontés, car il y a alors entente facile entre elles ; il y a, en outre, puissance pour les aides, puissance dont la raison se conçoit non-seulement sous le rapport de la disposition de la mécanique, mais en ce sens qu'il y a passage de leur état d'impuissance dans leur isolement à l'état de suggestion effective morale dans leurs effets d'opposition et de coordination de légèreté mécanique.

CONSEQUEMMENT, — l'accord des aides, ainsi constitué sur la base du concours de toutes les facultés, a donc sa véritable assise. Il donne à la conduite du cheval une garantie qui, à elle seule, renferme toutes les garanties ; à laquelle toutes les combinaisons pratiques rationnelles futures tendront, dès que la nature du cheval sera mieux comprise, et qui aura pour principe obligé la *direction absolue et l'expression libre*.

Tels sont les principaux éléments de la conduite rationnelle du cheval déduits des faits physiologiques et d'une méthode raisonnée de haute école présentée dans la *Cinésie équestre*. Il est clair, en effet, que la légèreté de la mécanique est le seul principe de domination rationnel possible d'après l'étude sérieuse de l'animal : c'est là un fait physique et non une utopie de théoricien, et nous ne comprenons pas que ce principe, — aussi intelligible que simple dans son application, — ait été ainsi négligé, ou plutôt si mal interprété. A moins d'être bouché de tous les sens, il n'est plus possible de méconnaître que c'est le principe mécanique qui livre toutes les facultés aux aides, et qu'il doit triompher de tous les obstacles qui

peuvent se présenter dans la conduite ordinaire du cheval. Il ne me reste donc plus, après en avoir livré le secret, qu'à en tirer les conséquences au point de vue du dressage du cheval et compléter ainsi cette étude.

On verra qu'elle est, dans son application comme dans ses principes, à peu près l'opposé de ce qui a été pratiqué jusqu'à ce jour. Elle procède de l'identification du cavalier à la nature de l'animal, de l'entière disposition des forces par la libre expression du mouvement et par voie de substitution des volontés.

Mais ce serait anticiper sur cette étude que de vouloir discuter et justifier ici ces divergences de points de vue théoriques et pratiques. Non-seulement elle reste chargée de plaider pour son propre compte, mais de rallier peut-être aussi les différentes écoles entre elles en matière de dressage. Toutefois c'est, en même temps que l'étude de l'éducation rationnelle du cheval, un aperçu jeté sur l'ensemble des facultés de l'animal, au point de vue pratique : qui ouvre ainsi, par ses rapports de convenance et de proportion avec les facultés physiques et instinctives du cheval, des horizons nouveaux à l'art hippique. Il est appelé, croyons-nous, à propager le goût du cheval et de l'équitation ; sans parler des idées de moralisation et de progrès que pourra en subir l'esprit des masses.

Avant d'aborder cette importante étude pratique du *Dressage du cheval de selle* : nous croyons devoir, — pour l'édification de nos doctrines, et pour en finir une bonne fois avec les préjugés de l'ancienne école et de la nouvelle, — passer en revue aussi brièvement que possible les systèmes principaux de l'équitation actuelle, et le mérite de leurs auteurs ; en essayant de les résumer en une appréciation générale, qui en fera ressortir avec impartialité, le côté antirationnel.

LA VÉRITÉ
 SUR LES PRINCIPAUX SYSTÈMES D'ÉQUITATION MODERNE
 ET LE MÉRITE DE LEURS AUTEURS ¹.

« Nous tenons à le déclarer, nous n'avons jamais
 « en l'intention de donner à nos critiques, si fon-
 « dées qu'elles soient, le caractère de dénigrement
 « qu'on pourrait leur prêter.
 « Nous n'avons qu'un désir sincère, ramener les
 « esprits droits et les cœurs élevés au sentiment de
 « justice et de clairvoyance qui fait défaut en équi-
 « tation. »

(Causeries équestres.)

Tout écrivain sait ou doit savoir à quoi il s'expose en publiant ses théories, il les livre à la critique universelle et ne peut s'en prendre qu'à lui si elles ne sont pas suffisamment fondées : ses doctrines deviennent choses publiques que chacun a le droit d'agréer ou de réprover sans qu'aucune raison de position sociale présente ou passée intervienne. On juge l'œuvre et non l'artisan. L'auteur n'a donc pas le droit de se sentir atteint dans ses sentiments de dignité personnelle, — toujours grotesques en pareils cas, — des controverses que ses dires peuvent soulever; il n'a qu'à s'en prendre à ses assises. Il y a du reste, en art et en science, comme en bien autre chose, un droit indéniable, absolu : c'est le droit de défendre ses opinions, et si nous respectons le culte que l'on peut avoir pour des maîtres d'un incontestable mérite, nous ne comprenons pas qu'on fasse d'un art ou d'une science une question de personne ou d'école.

La presse, nous l'avons dit, est une sorte d'arène, de terrain neutre où chacun défend comme il peut ses principes, ses idées, en présence de l'opinion appelée à juger. Le véritable jugement est donc celui que le public prononce; mais, pour qu'il prononce en connaissance de cause, il faut que toutes les opinions aient été entendues.

¹ Certaines parties de ces appréciations ont été publiées dans la *France chevaline*. (Causeries équestres.)

Le défaut capital des théories tant anciennes que modernes, comme on a pu le voir dans l'exposé critique des chapitres précédents, c'est de n'avoir pas eu pour fondement, pour voie et pour but, le principe agissant dans le mouvement de locomotion : la *tactilité* de l'animal et le moral du cheval.

Si le but des théories équestres est bien le progrès en équitation, l'amélioration du cheval et le perfectionnement de sa conduite : il nous semble de toute évidence que les principes de toute conduite raisonnée doivent avoir pour base l'étude éclairée des facultés de l'animal afin d'arriver à diriger ces facultés, à les dominer sans les réduire, et que le moyen d'atteindre à ce but doit consister dans l'exercice de procédés pratiques vraiment rationnels. Est-ce bien là ce que l'équitation a entrepris jusqu'à ce jour ? Il s'en faut, croyons-nous, malgré les progrès acquis.

Ce n'est pas du premier coup, il faut qu'on se le persuade, qu'un art comme celui du dressage du cheval arrive à se constituer : il est besoin, pour atteindre ce résultat, des efforts successifs de plusieurs générations, d'une recherche pratique non interrompue, d'une série de tentatives dans la même direction et vers le même but ; enfin de cette persévérante observation de l'organisation animale, unie à cette étude des procédés des aides, dont le vrai savoir équestre ne peut se passer.

La conduite du cheval par la force a eu apparemment sa nécessité, et je ne voudrais pas être injuste envers elle. Il fallait bien se rattacher à quelque chose de résistant, de destructif en présence d'une nature rebelle à la violence et à l'autorité aveugle de l'homme. Ainsi fit-on, et le collier de force, le caveçon, pour tout dire, devint le mode de résistance nécessaire. Il s'est amendé, il faut en convenir, et a eu souvent même pour interprètes des hommes de véritable talent ; mais par quels efforts de patience, de *tact* et de persévérance ! Mais aujourd'hui a-t-il encore sa raison d'être, et s'il a pu, — entre des mains expérimentées, — amener une sorte d'éducation du cheval, n'est-il pas entre celles de la majorité un instrument de supplice et de ruine ?

Il y a pourtant dans toutes les écoles, il faut le reconnaître, un germe de théorie rationnelle qui eût été fécond, qui eût infaillible-

ment conduit bien plus tôt à la méthode raisonnée que nous préconisons, si la nature du cheval n'avait pas été si improprement interprétée : je veux parler de ces points de rattachement dans la pratique ou question de *tact* qui se présente sous des aspects infiniment variés ; mais au fond, d'une commune manière de voir et de saisir des maîtres, dignes de ce nom, qu'on retrouve partout et dans tous les temps.

La tradition.

L'équitation ancienne est célèbre, et c'est justice. Mais là malheureusement, il faut en convenir, c'est la violence en général qui domine et emporte le rationnel. N'ayant pas les connaissances physiologiques du jour pour elle, le principe du mouvement comme loi, l'intervention de la volonté de l'animal comme guide ; ou n'ayant de ces fondements de l'équitation rationnelle que l'ombre : on demanda à la pratique pure ses méthodes empiriques. Mais au moins on pratiquait alors et sérieusement encore, et la valeur du cheval faisait le reste ; tandis qu'aujourd'hui on s'affranchit généralement de toute pratique, et la brutalité a remplacé l'étude : plus de méthode, plus de règle, chacun ne reconnaît que soi, chacun n'agit que d'après lui.

Ce que nous venons de dire sommairement de la tradition peut s'appliquer aux systèmes nouveaux en progrès, il est vrai, sur les doctrines du passé, mais où la fiction règne encore en souveraine sous les lois de la vraisemblance.

Il est temps, cependant, que la conduite du cheval soit autre chose qu'œuvre de destruction ou de péril pour la majeure partie des cavaliers ; on ne peut donc trop interroger la science qui peut seule nous éclairer sur la nature de l'animal et dont la connaissance approfondie est la condition vitale du progrès en équitation.

Malheureusement, disons-le encore, non-seulement chacun suit son impulsion et ne veut pas entendre parler de réglementation, ni ancienne, ni nouvelle, mais c'est à qui voudra en remonter aux autres ; c'est une des affections endémiques de l'époque : on ne voit que donneurs de conseils ; tout le monde s'érige en professeur, sans avoir, — je ne dirai pas approfondi, — mais même quelque peu

étudié le comment des choses équestres. Voilà pour le commun des martyrs !

D'un autre côté, — autre épidémie, — il y a de ces mêmes professeurs d'occasion qui se prennent au sérieux, qui, pour avoir fréquenté des maîtres, se figurent être artistes ; qui se croient tout permis pour avoir tenu des rênes et qui commentent et décident avec un aplomb imperturbable les choses auxquelles, au fond, ils n'entendent absolument rien. C'est égal, ils rêvent à de hautes destinées, ils visent à la publicité et ne dorment pas, — s'ils ont quelque facilité pour écrire, — avant d'avoir produit leur brochure, qui, à leurs yeux, doit faire loi ¹.

Aussi comment le public désireux de s'instruire saura-t-il, dans cet amas de commentaires fantaisistes, débrouiller le vrai du faux ? — Que le lecteur ne pense point que je veuille faire ici de la personnalité ou soulever une question d'amour-propre, de rivalité. Non ! grâce à Dieu, nos doctrines sont assez bien assises pour ne redouter aucune controverse de parti pris. Nous pensons seulement qu'il n'est pas indifférent, — il s'en faut de beaucoup ! — dans l'intérêt de l'équitation, de mettre surtout en garde le public contre certains écrits qui nous paraissent préconçus, de dévoiler certaines œuvres publiées, sans autre précaution qu'un style très-habile. En effet, comment conserver le doute devant une élocution qui semble comporter la sincérité ? Comment découvrir, sous une fausse modestie, une ambition démesurée qui, de principes en principes les

¹ De ce nombre on peut comprendre, je crois, l'auteur des *Notes équestres d'un vieil amateur*, homme fort intelligent et économiste distingué, mais qui, avec une incroyable prétention, commente et décide de toutes choses équestres ou hippiques sans posséder, à mon avis, les notions suffisantes pour se poser en arbitre suprême. Aussi s'empêtre-t-il, à son insu, dans un inextricable réseau d'idées et de principes contradictoires dont, malgré ses ingénieuses subtilités, il ne saurait se dégager (voir, pour s'en rendre compte, le *relevé* que nous en présentons à la fin de ce volume).

Il y a des gens qui se persuadent, parce qu'un art a été la passion de toute leur vie, devoir le posséder à nul autre pareil : Ingres ne se croyait-il pas un violoniste incompris ; Théophile Gautier avoir l'étoffe d'un grand peintre ; Lamartine être un grand politique, et M. Thiers avoir le génie militaire de Napoléon ?..... Faiblesses très-excusable lorsqu'elles ne trompent personne, mais qui deviennent désastreuses quand elles s'imposent....

plus contradictoires, tourne ainsi les questions qu'on a l'air de résoudre, étouffe le *principe vrai* sous les détails et élude le principal.

Mais rien n'aveugle comme le faux savoir, et il demeure avéré, on l'a déjà dit, que personne ne tient aussi opiniâtrément à ses idées que celui qui ne peut les appuyer sur la science ni sur de judicieux arguments.

La première tâche de l'homme intelligent est de chercher la vérité; aussi il est temps, pensons-nous, qu'on laisse de côté les doctrines empiriques qui ne peuvent qu'en détourner et qui avaient pour tout enseignement : faites comme moi. Ah! qu'on exalte le talent hors ligne de certaines célébrités équestres, — bien qu'on puisse discuter leurs procédés et constater en somme que toute exécution réside en propre dans la merveilleuse production des facultés tactiles du cheval, — rien de mieux; mais qu'on ne préconise plus inconsidérément leurs erreurs de doctrines et leurs préjugés en matière de physiologie animale surtout : c'est le plus grand service que l'on puisse rendre à l'équitation et à leur mémoire.

Je sais bien qu'il y a des talents fiévreux, pour ainsi dire, qui paraissent tenir leur supériorité du désordre même des facultés morales de l'animal, qu'ils font naître; qui se plaisent dans la lutte, la hardiesse, et ne cherchent qu'à subjuguier la galerie sans se soucier des résultats. Qu'est-ce que cela prouve? C'est que cette pauvre faiblesse humaine trouvera toujours des sots pour l'admirer. Mais il convient de distinguer soigneusement ce qui est routinier, empirisme, de ce qui est progrès.

Le comte d'Aure, une des personnalités les plus marquées entre ces individualités qui représentent la tradition et qui ont enfanté l'ordonnance de cavalerie de 1829, a eu sur l'équitation contemporaine, par sa position de commandant de manège à Saumur, une action tout à la fois enrayante et dissolvante. Rigide dans l'application de ses procédés, comme toute pratique de l'école de Versailles dont elle émane, l'équitation d'Aure est celle du siècle dernier, pas davantage, et, on peut le dire, dans ce qu'elle avait de plus méthodiquement meurtrier. Au fond de son *Traité d'équitation*,

— où sa personnalité est toujours en scène, — viennent se résumer, sans aucun argument rationnel, les prescriptions routinières qui éclatent dans les théories militaires de l'époque.

On ne peut certes contester à celui qu'on nomme le dernier représentant de la tradition une certaine valeur personnelle, une physionomie originale, un caractère tranché, vif, fécond, impétueux, peu soucieux des règles et de la conservation du cheval : M. d'Aure employait tous les procédés, abordait toutes les difficultés pratiques, affrontait tous les périls ; tour à tour calme, énergique, toujours maître de lui, rarement de son cheval, et même lorsqu'il s'égarait, — ce qui lui arrivait souvent, — rencontrait encore d'heureux hasards ; tout en ne suivant d'autres lois que celle de son inspiration, pour ne pas dire de son caprice. L'homme de cheval, en outre, ne s'y montre guère que sous des aspects indécis, sans étude sérieuse du cheval et sans théorie rationnelle ; car nulle connaissance physiologique approfondie, nuls principes arrêtés dans la pratique, si ce n'est dans leur expression la plus accentuée de domination par la force.

Au reste, ce prodigieux improvisateur, si judicieusement raillé par le maître de la nouvelle école, n'eut qu'un instant de réel prestige qui s'affaissa bien vite. Il n'en pouvait être autrement. M. Baucher n'a malheureusement pas tué la fantasque témérité équestre et de ses dérivés, le casse-cou ; il n'en a ridicularisé que l'ombre : l'hydre subsiste toujours.

Quoi qu'il en soit, la brutalité, pour ainsi dire érigée en principe, produisit son pernicieux effet. L'équitation, privée d'idée rationnelle, à bout d'impuissance et fatiguée de l'application de théories sans résultat, finit par délaissier toute étude. Quand on n'a pour soi qu'une habileté pratique et qu'on délaissie le savoir et le *tact* des Pluvinel et des de la Broue, qu'on a la prétention de représenter, on ne peut avoir dans le monde des intelligences équestres qu'une prépondérance éphémère et l'on ne peut fonder rien de durable. Voilà pourquoi l'influence de M. d'Aure sur l'équitation disparaîtra promptement. Il est certain que le comte d'Aure a travaillé dans l'intérêt de sa renommée en travaillant à l'encontre des progrès en équitation. Est-il certain qu'il ait servi la cavalerie en la détournant

des principes de la nouvelle école ? Nous ne le croyons pas, et bien d'autres que nous en doutent.

Mais M. d'Aure lui-même, si fatalement renommé qu'il soit, n'est pas la seule représentation de cet aveuglement ; car cet aveuglement n'est pas une individualité, c'est une légion, c'est un pouvoir autoritaire très-fort, une sorte de franc-maçonnerie équestre, implicitement conçue, tacitement organisée.

Dans ses doctrines, sont représentés et incarnés l'esprit de parti, la vieille routine, le mépris de tout ce qui est nouveau ; c'est une caste qui a des traditions célèbres, des représentants collets montés, des haines jalouses, des intérêts puissants, qui a ses ennemis et ses adulateurs.

Lorsqu'on lit ces prosateurs, — dont je veux bien taire les noms, car je ne leur veux que du bien, — il faut une tension d'esprit extraordinaire ; on croit plutôt comprendre qu'on ne comprend réellement, car eux-mêmes se sont-ils jamais compris ? Aujourd'hui ce ne peut être un doute pour personne. — Enoncer une pareille pensée n'est pas en donner la solution ?

Or, après un mûr examen de leurs œuvres, j'ai cru devoir en faire connaître et combattre les erreurs si préjudiciables aux intérêts les plus sérieux de l'équitation et de l'avenir de notre cavalerie. Je le demande à tous ceux qui pensent, jugent, s'il est possible d'envisager autrement l'ancienne école, et de laisser perpétuer des idées les plus contraires à la réalité de la nature du cheval, encore si ignorée ? Agir autrement, c'eût été manquer à notre devoir d'investigateur de doctrines rationnelles.

Je voudrais éviter les grands mots, surtout celui de réformateur dont on a fait si grand abus. — Mais il me semble que le seul fait de juger ces écrivains, de discerner dans leurs écrits le bon du mauvais, le vrai du faux, d'être résolu à le dire... de le dire en vertu des données de la science et de l'expérience acquise, c'est un devoir.

Quand une école a vécu dans la négligence de théories et de principes les plus importants dans la conduite du cheval — dont l'évidence aujourd'hui est manifeste, — elle ne saurait, malgré ses

maîtres, « dont la France s'honore », vivre en paix avec les découvertes scientifiques et les pratiques raisonnées que le progrès lui oppose. — Il ne lui reste qu'une chose à faire, au lieu de renier tout ce qui n'est pas elle, c'est d'entreprendre un prompt retour sur elle-même, d'amender ses doctrines et ses procédés sous peine de se déconsidérer et d'entraîner la décadence d'une institution toute entière.

Je sais qu'il est souvent plus facile et surtout plus prudent de mettre la lumière sous le boisseau ; on l'a déjà dit : mais il est bon de démasquer cette manœuvre ; car la reconnaissance d'un principe qu'on se sent incapable de traiter, effraye ; on aime mieux le nier !

D'un autre côté, l'équitation, où elle en est, ne peut plus être traitée inconsidérément et d'après des principes fantaisistes, comme cela se voit journellement dans les productions hippiques actuelles où le premier venu s'érige en doctrinaire ¹. — Dieu me garde de nier les bonnes intentions, de méconnaître certaines compétences, même parmi les partisans de la tradition ; mais il me sera permis de constater, sans intention autrement dénigrante, que lorsque toute assise scientifique est mise de côté, ou que le parti-pris s'empare des intelligences, il y devient, l'amour-propre aidant, le mobile le plus clair, le stimulant le plus déplorable de la conscience humaine et des productions de l'esprit.

¹ « Il y a des esprits, si j'ose le dire, inférieurs et subalternes qui ne semblent « faits que pour être le recueil, le registre ou le magasin de toutes les productions « des autres génies. Ils sont plagiaires, compilateurs ; ils ne pensent point, ils disent ce que les autres ont pensé. » (LA BUVIÈRE.)

La nouvelle école.

Cependant, malgré la toute-puissance du prestige de la tradition, et toute la ténacité du « dernier cavalier de Versailles » qui voulait la ressusciter à son profit, l'heure était venue : les vieilles doctrines allaient être éclipsées. Jusque-là, elles avaient imposé à la pratique des règles rarement discutées et l'avaient maintenue dans les prescriptions d'absolue domination par la force, en l'enchaînant au joug de procédés inconsidérés où s'interdisait le libre essor du *tact*. Désormais, elle échappait en partie à leur tyrannie : ni la majesté de leur institution ni le despotisme de leur enseignement ne pouvaient plus tenir devant les progrès de la science et le véritable talent.

Une nouvelle école, dont on peut dire que MM. de Brèves et Baucher furent les novateurs, — MM. Raabe, Guérin, Gerhardt, Daudel¹ et bien d'autres, les disciples les plus militants, — se leva et semant partout, depuis trente ans, des tendances d'investigation sur la mécanique animale et de recherches pratiques étayées sur cette science, recueillit de nouvelles idées, de nouveaux enseignements et modifia sensiblement les principes empiriques du dressage du cheval.

Ici, il est impossible de méconnaître, d'un côté, la prépondérance des doctrines de l'auteur du *Guide de l'ami du cheval*, malgré ses erreurs hippiques manifestes, et, de l'autre, l'influence magistrale de l'incomparable talent de M. Baucher sur la pratique raisonnée en général. L'équitation remuée, d'une part, dans ses fondements scientifiques, et, d'autre part, fascinée par la grande figure du célèbre écuyer; affranchie tout à la fois, pour ainsi dire, des fictions empiriques et des pratiques routinières, ramenée au sentiment du *tact* par la recherche du vrai et, peut-être aussi, par les inquiétudes du doute, renouvelée, d'ailleurs, et comme rafraîchie par l'étude sérieuse du cheval de M. de Brèves : elle tendit à se transformer et à

¹ De tous les écrits de ces auteurs équestres consciencieux, la *Méthode d'équitation et de dressage du cheval*, du lieutenant Daudel (1854), est bien certainement le résumé le plus complet et le plus concis de tout ce qu'a enfanté la nouvelle école.

prendre son élan vers les régions inexplorées des principes rationnels. Tout n'était pas succès cependant, il faut le dire, dans ces consciencieuses recherches, et l'éclat du talent pratique ne compensait pas, il s'en faut, les exagérations des systèmes !

Il est constant, cependant, que le système Baucher, malgré ses travers, ainsi que l'étude bien qu'incomplète de M. de Lancosme Brèves, ont exercé une influence heureuse sur les esprits à la recherche de solutions rationnelles en équitation.

M. de Brèves, il est vrai, s'exalte facilement à l'examen de la merveilleuse organisation du cheval, ses hasardeuses métamorphoses physiolo-organiques en sont la preuve; mais l'anatomie, qui l'inspire dans ses profondes recherches de la mécanique animale, lui prête ses descriptions sur les faits des extenseurs et des fléchisseurs dans la locomotion qui peuvent être très-utiles à l'enseignement de l'hippiatrique, mais qui sont d'une interprétation illusoire en équitation.

Ce caractère d'étude de la mécanique animale est surtout empreint dans les ouvrages d'équitation militaire. Le *Manuel d'hippiatrique et d'équitation* de M. de Saint-Ange, ouvrage remarquable à plus d'un titre et adopté à l'école de Saumur, avait déjà donné les fondements de cette science. M. le capitaine Raabe (qui aujourd'hui se condamne au silence) est venu le premier développer ces connaissances et renchérir les données abstraites de M. de Brèves; son travail enrichi d'interprétations et d'applications du système Baucher est, en somme, un *meli-melo* assez réussi des œuvres du temps. C'est surtout le commentaire hypothétique de la locomotion, non sans valeur au point de vue du mécanisme des membres et du jeu des leviers osseux, mais, hélas! sans base physiologique déterminée et, par conséquent, sans importance sérieuse pour l'équitation.

M. Raabe, comme la majeure partie des écuyers écrivains militaire, se sert des données abstraites des faits mécaniques de la locomotion comme d'un texte infranchissable, faisant ressortir de ces lois rigoureuses du fonctionnement des membres des règles précises pour l'action des aides, sans avoir égard aux facultés tactiles de l'animal, sans tenir compte du moral du cheval en un mot.

Cette négligence, du reste, se manifeste partout dans ce qu'on appelle la nouvelle école.

M. Gerhard de même¹, — un des écuyers écrivains militaires à un moment des plus goûtés, — malgré sa connaissance étudiée des résistances du cheval et ses recherches appliquées des choses hippiques, semble faire des efforts pour fuir cet ordre d'idées dont il s'affranchit dans ses théories équestres.

Cet écrivain distingué, tout en expliquant à sa manière le système Baucher dans son *Manuel d'équitation* de 1859, et en voulant, de la meilleure foi du monde, l'introduire épuré dans l'enseignement militaire, s'identifie à tel point aux créations du maître, qu'au lieu de dégager son traité des exagérations pratiques du système, il l'enserme dans des prescriptions purement méthodiques où la nature sensoriale du cheval est totalement laissée de côté, où le moral de l'animal est tout à fait incompris; sa théorie *locomo-algebro-gymnastico-vaporem* des forces en dit assez.

Revenu, plus tard, paraît-il, à d'autres sentiments sur le compte du maître de la nouvelle école, M. Gerhardt, dans un opuscule : *la Vérité sur la méthode Baucher*, conteste à son auteur le titre de novateur et il retrouve, d'après lui, les fondements de son système dans l'ancienne école allemande; ce qui intéresse fort peu, du reste, l'équitation. Mais ce qui ne lui est pas indifférent, c'est de voir le commandant écuyer, dans cette même brochure, combattre, par des observations critiques très-serrées, très-judicieuses, les nouveaux principes de *mains sans jambes* et de *jambes sans mains* du maître, alors qu'au dernier temps de sa vie il s'était livré aux mains de ce qu'appellerai des *Pharisiens équestres*. Cette critique, qui marque un bon jugement sur l'accord indispensable des effets des aides, n'empêche pas, cependant, M. Gerhardt d'adhérer aux données métaphoriques des *trois équilibres du cheval* de M. Boucher « seconde manière », — qui ne valent guère mieux que les nouveaux principes déçus des aides, — et d'en revendiquer même la priorité d'innovation (triste gloire!); de s'égarer dans des considérations de mécanique fantaisistes et de répartition de *force* et de

¹ Voir *Observations critiques* sur son *Traité des résistances du cheval*.

poids imaginaire. Ce qui prouve bien qu'une fois dévoyées, les intelligences les plus subtiles, comme les praticiens les plus remarquables, errent tout comme les esprits les plus simples et les moins expérimentés.

On ne peut donc s'empêcher de reconnaître la déplorable interprétation des faits physiologiques de la nouvelle école, et d'une discordance capitale entre les principes de la science et les formules des choses hippiques. Les formules de ces professeurs, — qui ne possèdent aucun fondement réel des choses, — peuvent séduire facilement des esprits qui ne voient que l'apparence, mais où l'étude approfondie et le bon sens ne peuvent les suivre. On peut, sur les pas des Raabe et des Gerhardt, s'égarer avec une certaine complaisance dans le domaine des fictions métaphoriques sur la locomotion, mais, si l'on s'y complait, on est exposé à voir faux et, disons-le, à prendre l'apparence pour la réalité, ainsi que nous l'avons suffisamment démontré.

EN RÉSUMÉ, depuis un certain nombre d'années de nouvelles doctrines se sont érigées sur des bases plus ou moins étudiées de la mécanique animale et sur les principes méthodiques du système Baucher. Chaque auteur, selon ses vues, présente naturellement sa manière de voir comme la meilleure et son système comme sorti de son cerveau... Dans l'ordre restreint des idées que je viens d'indiquer, ils ne diffèrent au fond que par des appréciations diverses sur l'équilibre hippique mécanique.

Si l'on nous a bien compris, si nous nous sommes bien expliqué dans notre précédente étude, on doit voir maintenant que le mot *équilibre* en équitation n'est qu'un mot chimérique. En effet, au cas où l'on rechercherait *exclusivement* dans la répartition des forces physiques les conditions d'un équilibre satisfaisant aux modes de locomotion : est-il une organisation animale — toute cérébrale d'ailleurs, la science le constate, — disposée à se plier aux exigences de cette donnée? Evidemment non : car, toutes les combinaisons équestres purement mécaniques se trouvent impuissantes pour constituer et maintenir les agents locomoteurs dans un état d'équilibre mécanique déterminé ; une foule d'agents physiques et moraux.

dont les influences échappent à toute prévision équestre et à toute évaluation positive hippique, — parce qu'elles dépendent de causes supérieures, — viennent miner dans sa base cette inconsistante pondération. Et, ceci est à remarquer, toutes ces combinaisons, — tout en étant un moyen considérable d'arriver à une pondération rationnelle lorsqu'elles sont appropriées avec le tact que suggère le discernement de la tactilité — sont loin de posséder la vertu essentiellement pondératrice dont le siège est plus haut : dans le domaine des facultés morales, dans la loi physiologique cérébrale, dans les propriétés de la tactilité organique et dans l'assouplissement de l'instinct avant tout.

Or, placer la condition supérieure de l'équilibre hippique dans une prétendue recherche d'égalité de force ou de répartition de poids : c'est s'égarer, c'est compliquer inutilement la question, c'est se condamner à une série de luttes perpétuelles entre l'impulsion équestre et l'expression hippique ; en un mot, c'est voir faux.

Si nous nous appesantissons sur ce sujet, si nous constatons ces infructueuses et funestes recherches, ce n'est pas pour la stérile satisfaction de prendre en flagrant délit d'erreur et d'impuissance la nouvelle école, — cherchant dans les éléments matériels la règle directrice des rapports avec le cheval ; — mais guidé par le sentiment que nous avons émis en commençant, c'est le désir de ramener les esprits clairvoyants ; comme c'est le devoir des hommes éclairés de combattre partout cette malheureuse tendance de l'équitation qui la porte à mettre les faits mécaniques à la place de l'empire des forces cérébrales.

C'est ainsi que les forces organiques se substituent dans l'esprit des masses aux forces morales ; que la conformité générale des procédés de force se substitue à l'unisson de l'impulsion et de l'expression, et à l'accord des aides : que leurs effets violents ou décousus se substituent aux exigences physiques et psychologiques, aux pratiques tactiles d'ensemble que dictent l'intérêt général des choses et la sécurité du cavalier ; enfin, au besoin d'entente réciproque des volontés, indispensable à l'harmonie de l'exécution dans l'évolution équestre.

Cependant, malgré tout le fondement de cette critique, loin de partager l'opinion de M. de M....., qui ne voit, — dans tous les efforts entrepris par ces esprits consciencieux, mais dans une mauvaise voie, — « qu'une école fantaisiste, véritable révolution équestre, dit-il, « ou tour de Babel, » et qu'il dépeint dans ces termes assez diffus et prétentieux.... « Critique sans savoir, théorie sans pratique, et « pratique sans théorie, éclectisme sans principes et sans traditions pour juger; enfin le scepticisme pour conséquence, » — Nous y voyons, nous, une tendance heureuse vers l'équitation raisonnée qui a déjà porté ses fruits.

Elle ne possédait pas encore ni les données physiologiques précises, ni le principe spécial et supérieur de la locomotion; elle envisageait encore moins, il est vrai, les facultés morales de l'animal; mais on y reconnaît le sentiment du *tact* qui s'y traduit par un effort d'application raisonnée et de réel progrès sur les pratiques traditionnelles.

Peut-être que, ramenée par la réalité physiologique à l'interprétation du principe du mouvement de locomotion, délaissera-t-elle peu à peu l'idée de gérer le mécanisme lui-même, et songera-t-elle davantage à discipliner ses procédés en songeant à la discipline rigoureuse des faits physiologiques. Nous le pensons.

Quand elle sera bien pénétrée qu'en définitive la réalisation de l'équilibre hippique n'est autre chose qu'une entente physique et morale entre les facultés de l'homme et celles du cheval, elle comprendra que le tact a pour mission unique de présider par des procédés raisonnés au mouvement fonctionnel et harmonieux de l'organisme; non en ordonnant une répartition imaginaire du poids, mais en veillant incessamment à la concentration naturelle de l'activité du cheval: ne lui accordant que la liberté d'action en rapport avec ses moyens, et la stricte dépense de forces nécessaires à son exercice dans le mouvement; tenant toujours compte de la coopération indispensable de la volonté, de l'habitude, du tempérament, etc.; en un mot de l'instinct, et du fond de l'âme ou d'énergie du cheval.

C'est dans l'adoption et la pratique étudiée de ces vérités de bon sens et de raison qu'elle trouvera la solution de l'équilibre

hippique si infructueusement recherchée en dehors de la réalité des choses, et découvrira les moyens naturels de tirer le meilleur parti de la prodigieuse organisation tactile du cheval.

Ainsi, quelles que soient les prétentions de la nouvelle école et les inconvénients que présente — en raison de l'aveuglement général équestre, — l'état de l'équitation actuelle, nous ne cesserons de répéter : il n'y a de véritable progrès possible et réalisable dans le dressage en dehors d'une saine interprétation de la *tactilité* organique animale et du *moral sensorial* du cheval ; et que ces deux études, qui s'enchaînent, suffisent à l'équitation et peuvent amener les masses à pratiquer naturellement les procédés rationnels qu'elles dédaignent.

Jetons, maintenant, un coup d'œil sur M. Baucher et son système qui, depuis une trentaine d'années, a été si diversement commenté ; et dont des esprits distingués regardent encore la méthode comme le suprême en équitation.

De M. Baucher et de son système.

L'entière possession des facultés mécaniques du cheval en équitation a été, du temps présent, l'entreprise de recherches des plus tenaces par des esprits audacieux que le but attirait passionnément et qui y marchaient résolument sans tenir compte souvent des moyens plus ou moins rationnels qu'ils employaient.

Parmi les systèmes de toutes sortes imaginés, — ainsi que nous venons de le voir, — les uns d'après le jeu des leviers osseux, les autres d'après des procédés routiniers, basés sur des fictions hippiques : le système Baucher se distingue de la généralité, non par une théorie déduite d'une conception rationnelle de la nature du cheval, mais par une pratique raisonnée des aides. Une application puissante et soutenue dans leur accord, une hauteur de résultats d'effets tactiles inattendue ; c'est-à-dire l'organisation mécanique animale nécessairement assouplie du fait des concessions de l'instinct, soit par des efforts de *tact* supérieur de l'homme de cheval, soit mieux encore par les effets de la merveilleuse tactilité de l'animal sagement mise en jeu : tel a été le savoir pratique du maître.

C'est ainsi que M. Baucher, en abandonnant les errements de ses devanciers, en cherchant dans les éléments de possession physique et d'unité des aides la règle directrice des rapports entre l'homme et le cheval, est arrivé lui, par sa puissance de *tact*, à l'idéal de la possession du cheval dans les allures renfermées sur tous; on ne peut le méconnaître.

Est-ce à dire que sa méthode, — première manière bien entendu, — (la seconde, œuvre de l'homme impotent ne montant plus à cheval, ne mérite pas qu'on s'y arrête), soit l'idéal de la pratique et de l'enseignement, non! Mais c'est le résultat des forces du cheval concentrées, de la volonté assouplie par une savante coordination des effets des aides, qui a ainsi rapproché l'équitation de cette grande œuvre que nous cherchons à définir. Son système s'est trouvé de la sorte le précurseur de cette étendue de pouvoir du *tact* et d'unification des sensations qui fait encore défaut partout; l'avant-coureur du rationnel en équitation, et le propagateur enfin de la recherche du commun des choses hippiques que nous poursuivons.

Ce que la méthode Baucher a fourni de recherches, d'essais, de considérations nouvelles et d'écrits plus ou moins instructifs, — disons-nous dans la *Cinésie équestre*, — est très-significatif. Tous les travaux qu'a enfantés ce système déposent hautement de l'influence que ses principes exercent sur les esprits.

Il ne faut donc pas être surpris qu'une œuvre de cet ordre, malgré ses exagérations et ses imperfections, ait fait révolution dans l'art de l'équitation, et qu'elle lui donne sur les méthodes anciennes une supériorité évidente.

Nous ne devons donc pas nous étonner que M. Baucher, comme tout novateur, ait été en butte à l'opposition de ceux dont il renversait les doctrines.

Ce double travail de savoir pratique et d'analyse en sens opposé et hostile, qui s'est manifesté alors dans l'art de l'équitation, loin d'affaiblir l'idée de l'utilité des connaissances physiologiques, tendit, au contraire, à faire mieux ressortir et la nécessité de l'étude de ses éléments et l'importance du perfectionnement de effets des aides.

Malgré tout, il y a peu d'écuyers aujourd'hui qui refusent à M. Baucher d'avoir, plus qu'aucun de ses devanciers, mis en lumière l'harmonie hippique. Il y en a même un certain nombre qui ont écrit sur ce sujet avec une louable impartialité. Mais, à quelque hauteur que l'on veuille placer le mérite de M. Baucher, il est regrettable que cette intelligence, si vigoureuse dans l'application de sa méthode, ne soit montrée inférieure dans ses démonstrations théoriques. Sachant si bien relever les erreurs de ses contradicteurs, comment n'a-t-il pas su combler les lacunes de ses principes par l'étude psycho-physiologique de l'animal, totalement négligée en équitation et cependant si importante à la connaissance des facultés du cheval? Comment n'a-t-il pas su trouver une synthèse, une méthode de composition qui aille des principes aux conséquences, ce qui lui eût assuré une suprématie définitive sur les écoles antérieures? — C'est là et rien que là qu'il faut chercher l'inconsistance de son système.

Par d'heureuses combinaisons cependant, il faut le reconnaître, il a su s'emparer des facultés du cheval; mais, il faut le dire aussi, ce résultat, par sa méthode, est exclusivement réservé aux organisations privilégiées et des plus heureusement douées.

Du reste, quelles que soient les grandes imperfections du système Baucher, il a le mérite d'avoir attiré l'attention plus qu'un autre, et d'avoir réussi, mieux que tout autre, à rendre l'étude du cheval attrayante et à provoquer les recherches méthodiques sur les aptitudes de l'animal.

— Nous reconnaissons donc à la nouvelle école le pouvoir de modifier divers errements pratiques d'après certains éléments du système Baucher; qu'elle l'ait entrepris, ce dont nous la félicitons, sur les principes d'assouplissement de la méthode qui sont encore l'admiration de bien des esprits, — lesquels aujourd'hui sont fort loin, peut-être, d'admirer tout le système: — c'est un grand pas de fait; mais poursuivre l'œuvre de Baucher dans sa prétention de reconstituer l'équitation sur des principes purement mécaniques, ce serait, pensons-nous, aussi vain qu'illusoire. Il y a, croyons-nous, des progrès à réaliser en dehors des connaissances acquises.

Que l'art de l'équitation exige des bases scientifiques déterminées et que M. Baucher en ait préconisé d'irrationnelles; qu'il n'ait donné que le plan d'une méthode vacillante et incomplète, celle d'une convention problématique qu'on peut toujours révoquer et mettre en doute : c'est là ce que personne ne peut contester non plus.

Démontrer pratiquement en équitation qu'une méthode est supérieure, c'est une première division très-remarquable que M. Baucher a parfaitement remplie; montrer qu'elle est bonne pour tous et applicable à toute situation donnée, n'est-ce pas un second degré indispensable? L'établir enfin sur des bases réelles et préexistantes, n'est-ce pas le point capital et le plus important? Or ce célèbre écuyer a-t-il rempli cette tâche? — Malheureusement non.

— Ah! nous louons ses idées mères d'assouplissement et d'harmonie, les principes féconds d'équilibre qu'il a semés, les idées nouvelles de coordination qu'il a établies dans les moyens de conduite et qui ont fructifié dans la nouvelle école. Mais nous ne comprenons pas l'ambition de M. Baucher de reconstituer l'équitation en dehors de la science; — il a eu, de plus, ce tort à nos yeux, une de ses causes de chute, c'est d'avoir été exclusif, et de plus en plus exclusif dans la démonstration insensée de sa théorie des *attaques*¹.

¹ Oui, nous l'avons dit et nous le maintenons, — tout abasourdissant que ce soit pour certaines gens, qui, de parti pris, ne veulent rien entendre, — la théorie des *attaques* de la méthode Baucher est insensée comme tout système d'annihilation des forces.

A ce propos, qu'il me soit permis de raconter une petite histoire, véridique en tous points. Ceci se passait à Saumur, en 1845, je crois, pas loin de l'époque à laquelle je venais d'être nommé titulaire à cette école. Nous avions alors pour commandant de manège M. de N....., très-habile écuyer. Un jour de grande revue qu'il ne montait pas *Ourphaly*, son cheval de prédilection resté célèbre par son dressage; mais avait choisi un non moins magnifique cheval entier, à la robe d'un blanc porcelaine, aux reflets argentés, après avoir été, comme toujours, splendide à la tête de ce que j'appellerai son état-major — composé des maîtres et des sous-maîtres du manège et des plus brillants qu'il fût jamais, — il lui prit la fantaisie, à la fin de la revue, de rester seul sur le Chardonnet (terrain de manœuvres de Saumur), pour redresser probablement son cheval d'une faute qu'il avait commise ou pour parfaire son dressage d'après la méthode Baucher, alors en pleine faveur. Le fait est que, en face de toute l'Ecole, qui rentrait à ce moment des écuries, le commandant se livra pendant une demi-heure à une série d'*attaques* sur son cheval

Pour un observateur attentif qui ne se laisse pas séduire étourdiment par l'engouement général pour des célébrités équestres, si méritantes qu'elles soient, il reconnaîtra que, de toutes leurs capacités, la seule incontestable et incontestée était l'habileté pratique.

Le talent ! Un grand mérite sans doute, mais tout personnel en équitation, et dont l'exemple ne peut servir qu'à quelques-uns. L'habileté ! Qu'est-elle en somme au point de vue de l'équitation si elle ne peut servir à l'application générale ?

C'est souvent l'art de se faire ressortir à l'obtention d'une position, rien de plus. Ce qu'il faut à l'équitation, ce n'est pas seulement l'exemple, qui ne peut servir encore une fois qu'à un petit nombre : ce sont des moyens pratiques, tout d'abord théoriquement rationnels, acceptables par leurs résultats et intelligibles pour tous. Je le demande, est-ce bien là qu'en sont arrivés les deux plus grands artistes de nos jours ?

Question délicate et difficile ! Pour mon compte, je n'ose la résoudre sans restriction en ce qui concerne surtout M. Baucher, incontestablement le plus grand maître de notre époque. Mais je ne voudrais pas être dupe ; et surtout, Dieu me garde d'être injuste ! Injuste envers un homme qui a hâté le progrès et rendu, en somme, de grands services à l'équitation ; et pour lequel, instinctivement, j'éprouve quelque chose des sentiments de l'élève pour le maître, tout en déplorant de l'avoir vu se déjuger dans les dernières années

à la stupéfaction du public ébaubi de ce spectacle, et de voir la pauvre bête ruisellante, frappée d'immobilité et tremblante sous les étreintes puissantes de l'écuyer. Comme tout a une fin, le commandant, à bout de force, rentra triomphalement aux écuries, les éperons maculés et garnis de poils, et la pauvre bête avachie, énérvée, rendue et les flancs ensanglantés ! Le lendemain, c'était à qui raconterait l'exploit, et chacun de se livrer, sur le terrain, à des attaques insensées..... fruit de l'exemple.

Quant à moi, la vue de ces flancs rougis, sans m'impressionner outre mesure, me donna à penser que ce n'était peut-être pas là la véritable équitation, et que la toute-puissance ne pouvait résider dans l'appauvrissement des facultés. Aussi ce fait ne m'est-il jamais sorti de la mémoire et n'a pas été étranger, bien certainement, à mon désir d'approfondir l'étude du cheval, qui a fait le charme de toute ma vie. Depuis lors, je n'ai cessé de consacrer tous mes loisirs à cette étude, poursuivant toujours avec plus d'acharnement, soit théoriquement, soit pratiquement, la recherche du vrai en équitation.

de sa vie. Car de son œuvre première, — malgré ses imperfections, — il en resterait quelque chose; aujourd'hui, on admire encore, mais on se méfie: demain que restera-t-il de ses rétractations?..... Le souvenir d'une grande intelligence pratique, ce n'est pas assez pour l'équitation à venir!

Toujours est-il que, comme théoricien, M. Baucher fait preuve de la plus déplorable ignorance des lois physiologiques. Le manque de netteté dans les idées, la confusion dans l'esprit des choses hippiques et l'emploi inconsidéré du langage métaphorique l'ont amené à cette conclusion trompeuse: qu'il s'était rendu maître du cheval par sa théorie d'absorption des forces; tandis qu'il ne s'était même pas rendu compte des causes réelles du mouvement du cheval. Il mit des mots à la place des choses, vit les effets et non les causes et intervertit l'ordre synthétique des raisons physiologiques en passant du physique au moral, au lieu de procéder du moral au physique. En un mot, au fond de son esprit, il n'existait aucune conception sérieuse du moral du cheval.

Voué à un ordre d'idées absolument opposées à la réalité des faits physiologiques, ce qui le rendait non pas de plus en plus, mais de moins en moins compétent à traiter des questions de procédés rationnels. Et, pour ne citer qu'un exemple, après avoir reconnu la solidarité des effets des aides, leur coordination comme la grande condition première de possession du cheval: il abandonne plus tard cette idée si féconde pour décréter à chaque aide une fonction particulière et constituer ainsi une doctrine de principes de plus en plus contradictoires.

Ce qui précède ne touche en rien au talent d'exécution du maître: d'une intelligence tactile incomparable, nous l'avons tous vu s'identifiant, par une coordination scrupuleuse de ses aides, aux facultés de son cheval: en diriger, avec une puissance intuitive merveilleuse, tous les *ressorts* qui fonctionnaient sous l'impressionnabilité du tact, comme des fils électriques *mis en jeu par la puissance cérébrale d'où procèdent la sensation, la volonté, le mouvement*. De telles causes expliquent seules une union aussi parfaite. — Arbitre constant de la force dans l'insinuation du mouvement, de l'impulsion dans la coordination des aides, Baucher représentait la perfection dans

l'organisation hippique. Position et prestance, ensemble et détail, direction et expression, équilibre et rythme : quelle unité partout, quel ensemble, quel sentiment ingénieux d'appropriation des facultés motrices, ou plutôt quelle intuition merveilleuse !

Et tout cela, remarquons-le bien, se produisait, non d'après des principes arrêtés, définis, mais spontanément conçus, *et par une conséquence nécessaire des rapports établis entre l'impulsion et l'exécution* ; — cette puissance acclamée du monde équestre n'était donc pas le fait de l'application de son système proprement dit, mais la *conséquence de l'unité d'action* résultant de la légèreté de la mécanique obtenue par les assouplissements ; et dans une *interprétation tactile* aussi mystérieuse qu'inconsciente de l'organisation de l'animal. C'est là l'équitation *transcendentale*, comme l'appelait le célèbre écuyer, mais non l'équitation pour tous ; car, selon son expression, *il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe !*

Quant au talent d'artiste, à l'art de se poser, de payer de sa personne au détriment de l'animal, à l'étouffement du rationnel ; au seul talent reconnu de nos jours, qui consiste à réduire les forces du cheval, le seul apprécié parce que nous vivons dans une époque de suffisance générale et d'incapacité : ce savoir, à mon sens, est toujours déplorable quand, par l'exemple, il ne devient pas une calamité. Loin d'élever l'écuyer à mes yeux, il le fait descendre de son piédestal.

En résumé, le seul écuyer praticien des temps modernes dont le nom restera, c'est Baucher. Celui-là sut trouver la voie pratique qui conduit au rationnel. Rien de profond, encore une fois, rien de fondé et de logique dans ses appréciations théoriques sur l'organisation de l'animal, mais une intuition remarquable du sentiment de la tactilité du cheval et des principes ingénieux d'une harmonie souvent parfaite, — dans sa première manière, — appelant le *tact* qui, au besoin, pouvait suppléer, chez l'homme de cheval expérimenté, à l'inclairvoyance du principe spécial du mouvement ; voilà ce qui devait charmer et charmer, en effet, les véritables écuyers de l'époque. Le système Baucher a été l'avant-garde d'une équitation vraiment rationnelle, et que tous les gens amis du progrès et qui ont vieilli sous le harnais doivent poursuivre avec

toute l'énergie d'une conviction éclairée. La science nous a dévoilé les secrets de l'organisation animale, nous devons nous emparer de ses découvertes.

Pour notre compte, après trente ans d'étude attentive du cheval, nous avons reconnu et érigé en principe l'intervention nécessaire de la volonté de l'animal dans le mouvement hippique; c'est-à-dire l'expression libre de son mouvement réglementé par des suggestions raisonnées, ou dépendantes d'une direction absolue du cavalier. Nous en avons démontré la réglementation nécessaire, et la responsabilité du cavalier vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis de l'organisation du cheval : il s'agit de faire que ce qui est admis en principe soit appliqué en fait; que cela devienne définitivement une réalité, une réalité complète, une réalité pour tous, une réalité de tous les instants dans tous les procédés de la conduite du cheval.

C'est en vain aujourd'hui que tel ou tel système chercherait à se maintenir dans un esprit de séparation et surtout d'exclusion de la science. Comment ont grandi tous les arts, si ce n'est par l'étude approfondie des sciences qui les constituent? — Or la *nouvelle étude du cheval* s'est emparée des principes rationnels consacrés par l'expérience, a rejeté les théories superficielles et les pratiques arbitraires, et établi, sur les phénomènes du mouvement physiologique constatés par la science, les bases certaines de l'art qui nous occupe.

Telle qu'elle est, notre étude a toutefois, — si nous ne nous abusons, — toutes les assises nécessaires pour se faire admettre, et a, tout au moins, le mérite d'être *nouvelle* et, à ce titre, de mériter qu'on l'expérimente. Elle a aussi, — ou mes efforts auraient bien mal répondu à mes intentions, — l'avantage d'être simple et à la portée de tous dans la pratique. C'est avec une conviction profonde que j'ai cherché, dans l'étude de la physiologie animale, la véritable solution de l'équitation et sérieusement étudié son enseignement. Je n'en serai que plus heureux si cet enseignement, pour ceux qui prendront la peine de me lire, est un enseignement d'équité envers le passé et le présent, et peut éclairer l'avenir; et si l'aphorisme ou précepte dans lequel elle se résume, — mais si mal pratiqué d'ordinaire, — peut enfin devenir une réalité pour tous, nous voulons dire : la *direction absolue* et l'*expression libre*. Direction absolue, non

pas violente, mais sans violence; non pas forcée et sans condition, mais graduelle et amenée, grâce à l'identification de la tactilité du cheval comprise, respectée, à l'intervention de la volonté de l'animal et à la libre expression de son mouvement. — Ce qui ne nous empêche pas, dirons-nous en terminant, de nous considérer, au point de vue de l'art pratique ou d'exécution équestre, comme un pygmée à côté du prodigieux talent que possédait le maître des maîtres.

ÉPILOGUE ¹.

L'analyse du passé est l'intelligence du présent et la synthèse de l'avenir, a dit un grand philosophe. Si nous considérons en un sens le mot *progrès* en équitation : toute école, par cela même qu'elle fonde une méthode, a des principes, des procédés, en un mot un système quelconque. En suivant l'historique des progrès dans cet art, nous voyons se modifier toutes ces choses ; nous voyons se transformer, tantôt lentement, tantôt tout à coup, le mode d'application : c'est-à-dire que l'art varie, se développe, s'affaiblit ou se relève. « Les destinées de la science sont celles de l'esprit humain, a dit M. Béclard, chaque jour accomplit dans les idées et dans les arts un déplacement plus ou moins sensible. Il n'est donné au progrès d'une science de s'arrêter qu'avec son existence ! »

Si l'on considère dans une autre acception le mot *progrès*, on voit dans l'exposé de la *Cinésie équestre*, dont l'ambition est d'en appeler dans le présent à l'expérience des maîtres de toutes les écoles, d'éclairer le public sur l'importance de fixer les procédés méthodiques de l'équitation sur les principes de la science ; et dont l'espérance plus haute est, non-seulement, de fixer le présent, mais d'éclairer l'avenir ; de telle sorte que l'équitation soumise à des bases fondamentales soit réglée par elles.

En envisageant ces deux sens si différents du mot *progrès*, l'observation qui se présente tout d'abord, c'est que dans le premier sens, l'équitation, mobile comme ses méthodes, instable comme ses systèmes, se modifiant avec le cours des temps et des traditions, ne forme jamais une théorie qui endigue les principes purement méca-

¹ Tiré de la *Cinésie équestre*.

niques, car elle est l'expression de la généralité elle-même. Nous ne parlons pas de certaines méthodes de domptage, de ces pratiques barbares adoptées par un public ignorant; nous entendons cette opinion qui, chaque fois qu'elle se généralise, produit des effets et s'imprime dans la pratique générale.

Dans le second cas, au contraire, la cinésie équestre, ou *science du mouvement* hippique, est une loi primordiale dont les principes physiologiques fondamentaux imposent un système général d'application, basé sur la connaissance des lois de la *tactilité* animale dont on s'est trop écarté. En tout cas, elle représente une idée d'union, de fixité et de contrainte dans la pratique, qui s'harmonise avec les rapports d'unité imposés en équitation et seconde au lieu d'entraver les opérations de l'organisme animal.

Ainsi l'*unité*, ce caractère distinctif de toute harmonie, cet esprit d'*union exclusive* reconnu comme la clef de tout équilibre en équitation, résulte clairement de sa véritable interprétation, en est la conséquence première, nécessaire. Tous les préceptes cinésiques tendent à ce but, tous dérivent de cette unité d'action et de réaction au dedans, et de corrélation de mouvements dans les impulsions du dehors, sans laquelle la direction rationnelle ne pourrait exister.

Il faut donc délimiter les effets des aides et leur assigner des fonctions telles que leur action rentre dans l'ordre des effets dynamiques, dont la puissance soit en raison directe de la légèreté obtenue, et que toutes les causes du refus du cheval soient écartées ou éteintes, par le fait du jeu régulièrement pondéré de la mécanique; tels sont les premiers éléments équestres à mettre en pratique, ou plutôt à *trouver* et à *régulariser*: pour être à même d'associer l'expérience à l'impulsion, à la maturité de l'entendement tactile de cheval, la *direction absolue* à l'*expression libre*.

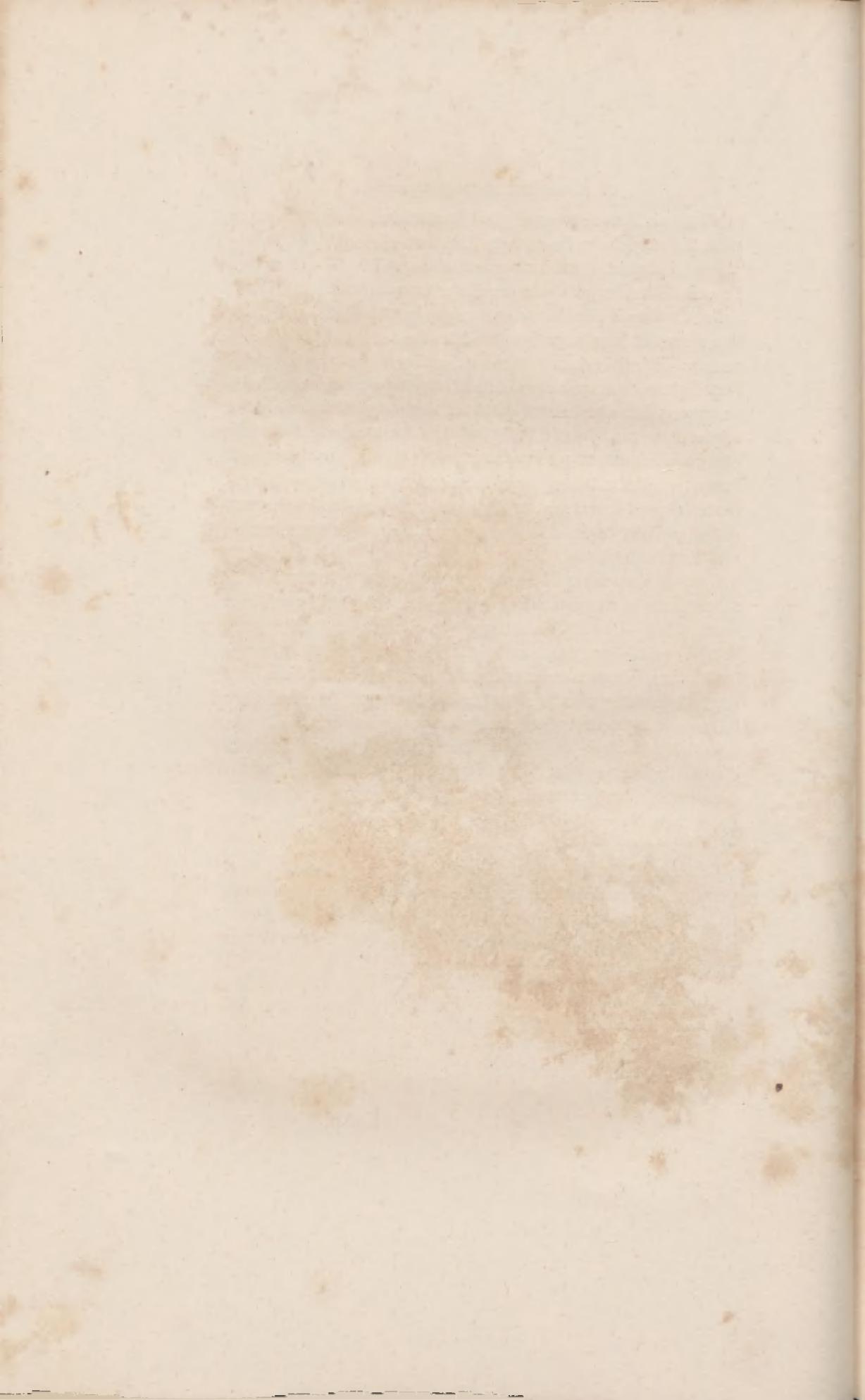
Il faut donc, avant tout, se livrer à l'observation du mécanisme vivant, sans laquelle il n'y a pas de direction rationnelle possible; et comme il n'y a personne qui, sans étude laborieuse, puisse arriver à quelque chose dans un art quelconque, il faut joindre à une persévérante opiniâtreté dans cette observation attentive de la nature de l'animal une *pratique* scrupuleuse pour mettre à profit ce qu'on a bien saisi des réactions instantanées de l'organisation; car, plus on observe, plus on remarque de lacunes dans sa propre expérience

et d'imperfections dans ses moyens de conduite. Aussi celui qui se voue à l'art difficile du dressage doit tout d'abord s'étudier lui-même, sonder ses connaissances et se demander s'il a le *tact* et l'acquis désirables pour entreprendre ce travail.

Nous tenions à bien faire comprendre que, dans l'art de l'équitation et surtout dans la pratique du dressage du cheval, il existe de grandes difficultés dans l'interprétation des règles établies ; que l'intelligence de ces principes et l'application des plus petits détails de *toucher*, d'une importance extrême, ne peuvent s'acquérir qu'au moyen d'une pratique et d'une habitude dans laquelle le *tact* participe au moins autant que le raisonnement ; et que, par conséquent, lorsqu'on agit sur des organes aussi complexes que ceux de la locomotion et dont l'harmonie est régie par des lois si difficiles à interpréter, on éprouve des obstacles insurmontables avec une direction sans bases déterminées.

C'est de l'ensemble de ces données que ressort la nécessité de subordonner la coordination des effets des aides à trois conditions essentielles : — 1^o à la connaissance de certaines lois du mouvement physiologique dans la locomotion ; — 2^o à l'application de ces lois aux éléments de force impulsive des effets des aides qu'il s'agit de modifier selon la nature tactile du cheval, de transformer en sensations propices, de combiner en raison des règles de la statique qui président au fonctionnement mécanique des membres d'après l'allure ; — 3^o à l'interprétation des éléments de pratique équestre enfin, autrement dit : des dispositions méthodiques rationnelles dans les procédés, conséquence de ces principes, que nous allons envisager dans les séries progressives du dressage.

Censurer les données d'autrui et en démontrer les erreurs, c'est une première condition pour se faire écouter ; mais il faut encore en substituer de meilleures pour se faire définitivement admettre : c'est ce que nous allons poursuivre plus que jamais dans l'étude pratique qui suit.



TROISIÈME PARTIE.

DRESSAGE DU CHEVAL DE SELLE.

Idées générales.

La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats. Aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'affronte, il se fait au bruit des armes, il l'aime, il le cherche et s'anime de la même ardeur ; il partage aussi ses plaisirs à la chasse, aux tournois et à la course. Il brille, il étincelle ; mais, docile autant qu'il est courageux, il ne se laisse point emporter à son feu, il sait réprimer ses mouvements : non-seulement il fléchit sous la main de celui qui le guide, mais il semble consulter ses desseins, et, obéissant toujours aux impressions qu'il en reçoit, il se précipite, se modère ou s'arrête, et n'agit que pour y satisfaire. C'est une créature qui renonce à son être, pour n'exister que par la volonté d'un autre, qui sait même le prévenir ; qui, par la promptitude et la précision de ses mouvements, l'exprime et l'exécute ; qui sent autant qu'on le désire ; qui, se livrant sans réserve, ne se refuse à rien, se sert de toutes ses forces, s'exécute et meurt pour mieux obéir. En un mot, la nature lui a donné une disposition d'amour et de crainte pour l'homme, avec un certain sentiment des services que nous pouvons lui rendre, et ce solipède connaît moins son esclavage que le besoin de notre protection.

BUFFON.

Telle est la ravissante description que le grand naturaliste, l'incomparable peintre de la nature, a faite du cheval de selle, et, nous pouvons ajouter, le réel tableau du cheval dressé.

En effet, il serait difficile de mieux rendre en tous points les brillantes qualités du cheval *mis*, agissant sous la puissance des aides de l'homme de cheval consommé ; mais ce serait une grave erreur de les conférer gratuitement à l'animal qui n'a pas été soumis à un dressage raisonné, dressage tout à fait indispensable pour approprier et développer les facultés natives seulement en germe chez le cheval ; car il faut bien le reconnaître, le cheval, le cheval neuf surtout, est naturellement gauche, craintif et maladroit sous l'homme,

surtout quand il est malmené ; son intelligence, il faut en convenir aussi, est circonscrite à la réminiscence des impressions éprouvées, et ne peut s'élever au-dessus de son instinct et du développement progressif naturel de ses facultés cérébrales. Il faut donc nécessairement qu'un dressage raisonné, intelligemment poursuivi, fasse éclore les remarquables qualités tactiles que le célèbre naturaliste a octroyées à ce solipède. Le cheval, il est vrai, est susceptible d'atteindre, dans ses rapports avec l'homme, à cette perfection d'entendement, de soumission et même d'attachement, si bien exprimée ; mais, encore une fois, il faut qu'il y soit amené avec *tact* et persévérance, et par un dressage bien entendu : chose assez rare aujourd'hui.

Cependant le cheval est bien, en effet, de tous les animaux celui qui, par sa conformation physique, se prête le plus facilement à la domination de l'homme, et qui, par son organisation mobile et souple, et la perfectibilité de son organe du tact, peut arriver à s'identifier à l'homme et à s'inspirer, pour ainsi dire, de ses moindres volontés.

Mais, quand on suit d'un œil attentif le mouvement des choses hippiques, la marche du dressage et les progrès en équitation, rien, dans le monde équestre ne paraît moins apprécié, moins suivi, moins bien compris que le dressage, et surtout le dressage du cheval de selle. L'insouciance, — pour ne pas dire l'incompétence en matière d'éducation du cheval, — se révèle partout comme une fuite à cet assujettissement, et l'on dirait qu'on ne consent à l'aborder que pour arriver plus vite à s'en débarrasser. On ne voit plus dans le dressage qu'un élément de domptage, au lieu d'y voir un élément d'éducation ; tout au plus l'envisage-t-on comme moyen de familiariser le cheval à l'homme. Et en ceci, l'idée de soumettre les forces de l'animal au travail prime tout. Presque nulle part on ne considère le dressage comme destiné à façonner le moral du cheval et même à développer ses facultés physiques. On ne fait plus du cheval, il faut bien en convenir, une étude d'agrément comme autrefois, mais un moyen de locomotion fortuit ou de trafic éhonté, et dans un certain monde, un ressort de fortune souvent scandaleuse ; rien de mieux, me dira-t-on ; je l'admets dans une certaine mesure, mais quels sont ceux qui en font véritablement un moyen de per-

fectionnement pour la race chevaline et un ressort de progrès pour l'équitation, et qui ont cependant mission de le faire ?

Je suis de ceux qui pensent qu'il y a encore beaucoup à faire dans l'administration des haras et surtout dans la direction des écoles de dressage ; que ce n'est pas seulement au point de vue spéculatif ou de propagation des courses, mais d'un réel progrès en équitation ; que ces institutions et les classes privilégiées doivent seconder les Sociétés hippiques et s'occuper sans cesse, — ainsi qu'elles, — de l'amélioration véritable de la race chevaline à tous les points de vue des services qu'elle est appelée à rendre. Pour la plus grande partie même des hommes dits de cheval ; des gentlemen-riders fortunés, l'élevage n'est plus une question d'amélioration, ni même de bon ton, de bon goût et d'agrément, mais de simple spéculation ; on n'élève plus pour élever et pour obtenir de beaux produits, on élève pour s'enrichir aux courses ; si bien que l'élevage et l'emploi du cheval n'est plus qu'une conspiration contre la race chevaline elle-même, et où le dressage se trahit par l'abus des forces et conspire contre lui-même.

Il n'est rien, cependant, en élevage comme en équitation, de plus nécessaire, de plus décisif et de plus fécond, — sans parler de l'attrait qu'il entraîne avec lui, — que ce que l'on entend par ce mot *dressage*.

Comprendre et pratiquer avec intelligence les séries progressives du dressage, selon les aptitudes du cheval et le service auquel il est destiné, c'est décider le présent et assurer l'avenir ; c'est fixer dès les premiers pas le résultat de toute une carrière ; c'est donner un essor, une direction à toutes les facultés dont l'éclat doit rejaillir sur l'existence de l'animal tout entière et sur les services qu'il doit rendre.

Au contraire, le débouillage auquel on soumet aujourd'hui le cheval engendre des maux incalculables ; il surexcite improprement le système nerveux, éveille constamment l'instinct de conservation, détruit les facultés organiques, brise la vitalité intellectuelle, rend l'animal méfiant et souvent indomptable. C'est qu'il faut qu'on se le persuade, tout dépend des premières sensations imprimées au cerveau, et toutes les aptitudes futures dérivent de la manière dont

le dressage a été entrepris, ce dont on ne tient nul compte au jourd'hui.

Une telle erreur pratique, et si universellement partagée, porte en elle ses pitoyables résultats, elle amène de tels désordres physiques et intellectuels qu'on ne saurait trop les signaler, car, en se prolongeant, ils enfantent pour l'espèce des conséquences déplorables que nous ne pouvons énumérer ici, mais dont le tableau pourrait être l'objet d'une dissertation aussi utile que saisissante.

Certes, le mal est grand, plus grand qu'on ne peut le dire; car si le domptage continue à remplacer le dressage, — et par domptage nous entendons tout dressage fantaisiste et routinier, — et de rendre les générations irritables, dégradées: celles-ci en formeront d'autres bien autrement vicieuses et tarées, et l'on ne sait où aboutirait cette irritabilité progressive des facultés, ces défauts physiques du cheval, si l'on n'y prenait garde; sans parler des tares ou des vices rédhibitoires qu'entraîne indubitablement l'abus des forces?

A ce mal profond, il y a un remède: reconnaître l'éducation du cheval comme le pivot de l'amélioration de la race chevaline, en retrempeant tout d'abord le dressage dans son véritable élément. Or le véritable élément de l'éducation du cheval est, — nous le démontrerons, — l'assouplissement de l'instinct enchaîné aux suggestions du cavalier par l'accoutumance d'une liberté d'action relative; c'est-à-dire la libre expression des facultés physiques réglementée par la puissance irrésistible de l'habitude de mouvements dominant l'instinct; autrement dit, *le fait du pouvoir du moral de l'homme sur l'instinct du cheval.*

Telle est la maxime fondamentale du dressage raisonné, — réellement basée sur la nature de l'animal, — et la méthode ou règle de conduite la plus rationnelle possible, dont nous allons fournir les développements nécessaires à sa mise en pratique.

C'est là une méthode nouvelle qui n'est pas de nature à soulever de grands enthousiasmes, parce qu'elle ne fait pas appel à la fantaisie ni à la force; mais cette pratique est la pratique de la réalité et du bon sens, et l'on aura beau dire et beau faire, il faudra bien y arriver; plus nous allons, plus nous voulons, — malgré les entraves des gens de parti-pris, — nous rapprocher du vrai et l'avenir de

L'équitation appartient à la pratique éclairée par la science, aux vérités démontrées à l'aide de l'étude approfondie de l'organisation animale : non plus aux extravagances du casse-cou, aux conceptions hétéroclites de théoriciens fantaisistes, aux sujétions routinières du passé enfin.

Nous croyons avoir trouvé une base féconde, une source vive d'où découle tout naturellement la science du dressage et la rend accessible à toutes les intelligences, et dans toutes ses phases par leur simplicité pratique; aussi espérons-nous que tous ceux qui se livrent à cette étude, — après la première méfiance qui accueille toujours les innovations, — en viendront à en faire l'expérience et l'application. C'est une pratique rationnelle que nous livrons au public, et le fruit, nous pouvons le dire, de trente ans d'expérience et d'étude. Nous voudrions qu'après des hommes compétents elle provoquât une réaction salutaire contre les préjugés que nous avons combattus et les moyens pernicieux de domination brutale dont nous avons envisagé les tristes conséquences.

Notre but est de donner au dressage un résultat plus certain, plus prompt en soumettant ses procédés aux véritables bases de la locomotion, c'est-à-dire au fonctionnement normal des fonctions cérébrales. La présente étude d'ailleurs ne s'adresse pas seulement, par ses assises scientifiques, à l'homme de cheval instruit; mais aussi, par la simplicité de ses procédés, à tous les gens de métier, surtout à ceux qui désirent apprendre par eux-mêmes et arriver à l'entière possession du cheval.

Les premiers actes d'autorité du cavalier dans le dressage — et ils doivent être tels, — sont, nous l'avons dit, d'une importance capitale et d'une influence majeure sur les aptitudes futures du cheval; et si le choix des moyens à employer est fait avec discernement et mis en pratique avec intelligence, ils peuvent devenir la source de progrès les plus rapides dans l'éducation du cheval.

Il n'est guère d'hommes de cheval qui méconnaissent la gravité de ce choix et qui n'aient fait les réflexions que nous venons de présenter. Malheureusement, beaucoup se trompent ou sont trompés par les théories routinières et regrettent bien souvent, mais trop tard, la légèreté avec laquelle ils ont procédé à l'égard du jeune

cheval mis au dressage. C'est qu'il ne suffit pas, pour arriver à un résultat satisfaisant, de vouloir, il faut encore savoir et pouvoir. Or il est difficile de *savoir*, quand les théories que l'on suit sont entachées d'erreurs, et il est bien difficile de *pouvoir* quand les moyens que l'on emploie sont impuissants à ramener l'entendement de l'animal, et que l'impérieuse volonté de son instinct est contrainte de résister à des sujétions arbitraires qui révoltent sa nature et dénaturent les facultés.

Il faut donc attacher à l'étude de l'organisation animale beaucoup plus d'importance qu'on ne lui en a accordé jusqu'à ce jour, non-seulement parce qu'on y puise la connaissance si essentielle des facultés physiques et instinctives, mais surtout, parce que bien envisagée, elle est le plus sûr et le meilleur guide dans l'éducation du cheval. Que le lecteur se rassure, il ne s'agit plus ici d'un cours de physiologie quelconque, mais de simples notions dégagées de toutes discussions scientifiques, qui seront rappelées à propos pour faire bien comprendre l'indispensable à savoir dans les rapports à établir entre l'impulsion du cavalier et l'expression du mouvement du cheval.

Il faut d'abord reconnaître un fait important, que la science atteste et qui doit guider maintenant tout cavalier dans ses rapports avec l'animal : c'est qu'*au-dessus de la puissance de l'homme* procédant même dans la conduite du cheval d'après les données les plus rationnelles, *il y a la puissance de la volonté de l'animal que l'on ne peut vaincre par la force* ; et, au-dessus encore de cette puissance, la loi constante qui en dirige les effets d'une façon déterminée : *l'instinct de conservation*, vérité qui doit être constamment présente à l'esprit.

Cela suffirait sans doute pour montrer le peu de valeur des moyens empiriques et de domination par la violence. Il reste cependant une question plus importante encore à résoudre. Dans la nouvelle doctrine de *libre expression* du cheval, il faut admettre que la direction peut y puiser sa puissance de domination sur le moral de l'animal et, par conséquent, le pouvoir de diriger les facultés physiques dans la libre expression du mouvement. Il faut donc monter plus haut qu'aux mouvements musculaires des organes locomoteurs

et chercher, non dans la sujétion matérielle imposée par les aides, mais dans les suggestions morales un principe général de domination rationnelle, qui ne sera vrai qu'à la condition de contenir le pouvoir absolu de l'homme et la liberté d'action du cheval.

En résumé, le vrai secret pour amener l'animal à céder aux suggestions de l'homme ; à n'agir que d'après elles, n'est donc pas, comme on l'a cru jusqu'à présent, de le contraindre par la force, de vaincre la volonté et de le détourner de ses désirs d'indépendance et de liberté, — ce premier besoin de tout être vivant ; — ni de chercher à annihiler les forces, cette éternelle cause de lutte dans l'ordre équestre ; mais de l'habituer, dans une accoutumance d'attitude et de mouvements, — où sa liberté d'action est entièrement dominée par l'influence morale de l'homme, — à livrer son entière indépendance aux impulsions du cavalier.

Il ne faut donc pas songer, encore une fois, à anéantir la volonté du cheval, — attribut cérébral aussi nécessaire à l'expression du mouvement que le muscle, — loin de là ; mais à la conquérir par des procédés rationnels, à se l'attacher par l'insinuation du mouvement ; à se l'approprier enfin par l'habitude de ces mêmes mouvements où il finit par se complaire.

Ce n'est pas une doctrine particulière à tel ou tel système que nous exposons ici, c'est la théorie même du rationnel partout où on la placera dans la conduite du cheval. Si le cavalier prétend à une puissance dominant les facultés du cheval, il ne doit pas la chercher exclusivement en lui-même, dans ses moyens de conduite ; logiquement, il ne peut la tenir que du moral du cheval qu'il peut dominer, — et du principe du mouvement qu'il peut diriger alors, — et dont l'instinct est la personnification et l'expression.

En conséquence, il faut donc opter : ou puiser les prérogatives d'une direction rationnelle à la source même d'où tout mouvement dérive ; se faire alors en quelque sorte l'instigateur *actif*, pensant, d'une autorité souveraine *passive*, agissant ; subordonner en un mot ses impulsions à l'instinct de l'animal ; ou bien abdiquer toute prétention de direction rationnelle sur le moral de l'animal, et renoncer à exercer dans la conduite du cheval d'autre action que celle qui ne se discute pas et qui a pour domaine l'ignorance et la présomption.

Telle est rationnellement la base du dressage du cheval ; tels sont les points notables qu'il faut envisager avant de l'entreprendre. On voit ainsi que dans cet ordre de conduite l'intervention de la volonté est prise pour guide dans les procédés, parce que dans tout mouvement : c'est l'instinct qui parle ; et comme nulle impulsion contraire et étrangère à l'entendement tactile de l'animal ne peut s'imposer qu'à la condition de dominer l'instinct, on y ramène le principe de libre expression du mouvement ; non-seulement comme rapport entre l'impulsion et l'expression, mais comme fondement de la pratique du dressage pour apprivoiser tout d'abord l'animal et le familiariser ensuite aux suggestions de l'homme.

Règles de conduite. — Celui qui veut entreprendre le dressage du cheval doit, tout d'abord, être bien fixé sur les moyens de conduite qu'il se propose d'employer pour arriver à ce résultat. Rien, en effet, ne dérouté l'animal et ne retarde son éducation comme les tergiversations dans les procédés. La progression à suivre doit être bien arrêtée d'avance et fixée sur les aptitudes du cheval et le degré de dressage auquel on se propose de le conduire. Je le répète et le répéterai souvent : tout dans le dressage n'est qu'une question d'habitude et de *tact*, et, en quelque sorte, de conventions tacites entre le cavalier et son cheval. Il faut, il est vrai, se rapprocher le plus possible des principes rationnels, mais il faut surtout n'employer que des moyens d'action familiers au dresseur, à sa portée pratique, et, par dessus tout, appropriés aux facultés du cheval.

Le cavalier doit, avant tout, pouvoir apprécier le caractère de son cheval, c'est-à-dire son tempérament et le degré de sensibilité tactile de l'organisme, et n'entrer en rapport avec lui qu'avec douceur et ménagement.

En thèse générale, le cavalier ne doit jamais se laisser entraîner ni à la colère ni à la crainte ; le sang-froid est la première vertu du dresseur. Mais il ne faut jamais que la fermeté dégénère en brutalité ; les mauvais traitements dénaturent les facultés et rendent le cheval craintif et entêté. Il y a entre le cavalier et le cheval, nous l'avons souvent dit, une sorte de sympathie, une entente mutuelle qui doit s'établir dans leurs rapports pour amener l'entière soumission de l'animal.

C'est au cavalier de chercher à dominer sans crainte et à enchaîner, — par le retour de mouvements acquis, — la volonté sans employer la force ; c'est en cherchant à vaincre ses propres impatiences qu'il arrivera à ce résultat. Le cavalier enfin, qui a assez d'empire sur lui-même pour ne pas céder à l'emportement, et s'imposer le calme et la patience rigoureusement nécessaires dans la pratique du dressage, peut être assuré du succès de son entreprise réalisée dans la fusion des volontés, en observant certaines séries progressives de mouvements dont nous allons entretenir le lecteur, et des plus faciles à interpréter.

Le dressage du cheval doit être avant tout une éducation, ou apprivoisement qu'il faut entreprendre dans des conditions les plus simples, en dégageant l'animal de toute entrave, de toute contrainte physiques. C'est ce que je vais m'efforcer de démontrer dans le chapitre suivant ; lorsque le temps aura développé et nourri cette doctrine : la liberté dans l'esclavage, l'équitation pourra prendre enfin sa place parmi les sciences exactes.

DE L'APPRIVOISEMENT DU CHEVAL.

I

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Après avoir étudié dans leur application les différents systèmes d'équitation actuelle en révolte avec la nature du cheval, il s'agit de pénétrer dans les entrailles mêmes des conditions normales des moyens de dressage, ou des éléments pratiques de toute équitation rationnelle, afin de découvrir les véritables effets éducationnels, ou pouvoirs dominateurs sur les facultés du cheval, en opposition à ces systèmes.

Nous avons vu qu'indépendamment des propriétés spéciales au fonctionnement mécanique, l'organisation animale puise ses éléments de mouvements dans les impressions cérébrales, qu'elle est par conséquent très-modifiable et peut être grandement influencée

dans ses actes par le mode d'élevage ou de première éducation qu'elle subit. D'où nous déduisons que les premiers procédés employés dès le début dans le dressage ont une grande portée et constituent la base sur laquelle on doit fonder le dressage du cheval. Il faut donc non-seulement que cette base soit raisonnée, mais encore que ses éléments pratiques contiennent, en germe, tous les éléments rationnels qui, du cavalier intelligent, doit faire l'homme de cheval ; et du cheval inculte, craintif, maladroit sous l'homme, l'animal assoupli, docile, fasciné par son cavalier, si bien dépeint par l'incomparable Buffon.

Dans le cours du précédent article, je me suis attaché à démontrer :

1° Que les principes du dressage étaient soumis à des lois inflexibles ;

2° Que tout cavalier qui se soustrait à ces lois par négligence ou par ignorance, provoque la désorganisation intellectuelle et la ruine des facultés physiques ;

3° Qu'il faut obtenir le mouvement de la concession de la volonté et par l'habitude de cette concession. Bientôt nous reconnaitrons que la loi de domination de l'homme, sur le moral du cheval, est identique à la loi de la puissance de l'instinct sur les facultés physiques.

La première condition de toute domination dans le dressage est la culture de l'instinct de l'animal. Le cavalier dresseur est appelé à modifier dans sa nature un être complet ; cette culture ne peut donc s'acquérir que par l'étude de cette organisation physique et morale du cheval mis au dressage, ou, autrement dit, de l'activité du système nerveux, — source de la sensibilité et du mouvement, — comme de la perfectibilité des facultés physiques et instinctives.

Car la connaissance raisonnée de la nature du fonctionnement des facultés provoque le choix de moyens d'action qui favorisent cet ordre des attributs locomoteurs, et des impulsions qui les confirment dans l'existence d'une liberté d'action nécessaire : par une coordination des aides spéciale, qui prépare l'évolution du corps et assure

le développement des facultés réalisé au plus haut degré de soumission dont le cheval soit susceptible.

Ainsi présentés, les principes du dressage comportent des procédés de *tact* qui s'enchaînent avec suite. C'est une éducation qui ne peut être entreprise par la force, mais par une succession de mouvements qui, volontairement acceptés de l'animal et soumis à son entendement tactile, par des combinaisons d'exigence et de liberté d'action appropriées — et affermies par des stimulants de repos accordés à temps, — dominant l'instinct et amènent le cheval à l'entière concession de sa volonté.

Nous l'avons dit, dès les premiers pas dans le dressage, la destinée du rendement des facultés du cheval commence. Manquant d'un ressort intellectuel qui le guide, insouciant et résigné à son sort, le cheval se laisse balloter au hasard des sensations qui l'actionnent. Le seul sentiment puissant qui le détermine est celui de la conservation. Tel est en un mot l'état moral du jeune cheval, l'obscurité du cerveau ou sommeil des facultés instinctives! — Que faire, sinon de tracer une marche simple et facile à l'éclosion de cette lumière intérieure dans une sphère de bons procédés et d'heureuses habitudes?

C'est donc en dehors de toute opinion accréditée et de toute méthode adoptée, soit ancienne, soit moderne, qu'il nous faut examiner les moyens par lesquels le cavalier peut obtenir l'entière disposition des facultés du cheval, puisque ni la tradition ni les systèmes nouveaux ne sont parvenus à nous fixer à cet égard.

Résumé théorique.—Ce ne peut être, tout d'abord, qu'au moyen d'un travail d'*apprivoisement éducatif* (qu'on me permette cette expression qui, si elle n'est pas usuelle, rend parfaitement son objet) ou d'assouplissement moral, et de coordination ou d'harmonie dans les impulsions, — présenté ici comme premiers éléments du dressage, — qu'il faut chercher à résoudre, sans difficulté pour l'entendement de l'animal, le problème des évolutions équestres en une même volonté, et les rapports qui doivent subsister entre la direction absolue du cavalier et l'expression libre du cheval.

Il serait superflu, pensons-nous, de nous occuper des moyens à employer pour apprivoiser le cheval à l'écurie, et pour l'habituer

à endurer le harnachement, toutes choses connues et généralement pratiquées avec intelligence. Nous prenons le cheval neuf, au sortir de l'écurie, sellé et bridé, et prêt à recevoir la première leçon du montoir. Mais avant d'aborder les préliminaires du dressage ou d'appriivoisement sur le terrain, je crois bon de donner les raisons qui nous font rejeter certains procédés en usage et qui, à notre point de vue, ne font que prolonger et compliquer inutilement le dressage.

Le dressage étant, en somme, une question d'impressions à établir au cerveau de l'animal, d'habitudes à lui faire contracter, la bonne logique commande d'éviter, dans les commencements, tous les exercices qui peuvent compliquer l'éducation du cheval et en compromettre les progrès. C'est pour ces motifs que nous rejetons totalement du dressage du cheval de selle le travail en bridon (instrument dont il ne connaît déjà que trop les effets), travail préparatoire inconsidérément adopté, qui ne peut que dérouter l'entendement de l'animal du travail en bride, et détourner le cavalier des principes rationnels à adopter dès le début; enfin, c'est tout au moins une perte de temps, si ce n'est un travail nuisible. C'est prétendre *dompter la volonté par l'exercice*, au lieu d'*approprier l'exercice à la volonté*, le seul principe vraiment rationnel du dressage.

Il est à remarquer que le dressage ne peut faire naître de facultés quelconques, ni détruire entièrement certains défauts physiques ou instinctifs; mais il peut, lorsque les dispositions naturelles ne sont pas entièrement dévoyées, comprimer certaines impressions défavorables à la conduite du cheval, et, lorsque la volonté a cédé, perfectionner par l'exercice *gymnastique* les facultés physiques inhérentes à l'organisme; mais encore une fois, *l'éducation ne peut créer ce qui n'existe pas*. Le fait est qu'on ne peut qu'actionner les facultés natives et, conséquemment, les puissances des facultés locomotrices en rapport avec les dispositions cérébrales: et certes ce n'est pas en faisant manœuvrer — qu'on me pardonne l'expression, je n'en trouve pas d'autres — bêtement le cheval à main droite ou à main gauche, à l'une ou l'autre allure, pendant un espace de temps plus ou moins prolongé, à l'effet de dépenser ses forces, qu'on arrivera: soit à assouplir la volonté aux mouvements, soit à donner de l'acti-

tivité aux facultés organiques qui n'en sont pas pourvues. Le dressage doit être mieux compris.

Il faut considérer dans le dressage pris dans son ensemble trois phases bien distinctes :

1° L'éducation morale ou l'*apprivoisement* préparatoire de l'instinct;

2° L'*exercice* ou progression des mouvements appropriés à l'entendement tactile de l'animal;

3° L'*entraînement* ou développement gymnastique des facultés physiques.

J'établis tout d'abord ce point important, ou axiome équestre : *qu'il faut assouplir la volonté à l'exercice et non employer l'exercice à l'assouplissement de la volonté*, et que ce principe doit servir de base, de règle, de guide, de *loi* dans l'application des procédés; car l'adoption de cette pratique rationnelle peut seule amener une parfaite domination, faire progresser l'équitation et modifier utilement les systèmes actuels de conduite.

Procédés à rejeter. — Je ne parlerai pas de l'emploi ridicule des gaudes pour habituer le cheval aux effets des jambes, dont les cavaliers intelligents ont depuis longtemps reconnu la superfétation. Mais j'insisterai sur le rejet que nous faisons du travail d'assouplissement à pied, au moyen de la cravache, complètement inutile pour le dressage du cheval destiné à la selle. C'est un travail qui demande beaucoup de *tact* et de discernement, qui n'a son utilité qu'au cirque pour dresser les chevaux en liberté. Son emploi pour le dressage du cheval ordinaire, qu'on se le persuade, est tout au moins une complication, sinon un péril; car il faut beaucoup d'à-propos pour en tirer parti, et, en somme, les résultats obtenus sont parfaitement inutiles, une fois le cavalier à cheval. Voilà ce que je voudrais bien faire comprendre aux obstinés dompteurs de la mécanique animale.

Il est clair, en effet, toujours pour cette raison que le cheval ne raisonnant pas, que tout mouvement, ou concession de la volonté n'étant que le résultat d'impressions éprouvées dans telle ou telle situation d'assouplissement, ce que l'on a obtenu tout d'abord à pied est encore à solliciter de l'instinct du cheval monté, tout comme si l'on n'avait préalablement rien obtenu de sa soumission. Et j'en appelle

ici à la bonne foi de tous ceux qui ont fait usage de la cravache pour les assouplissements à pied : si, une fois en selle, tout n'était pas à refaire, à recommencer; et si le cheval ne présentait pas la même roideur dans les nouvelles exigences des aides, malgré les concessions obtenues en main? Et cela, en y réfléchissant seulement un peu, se comprend aisément. Le cheval cède à ce à quoi il a été soumis, aux exigences qu'il a éprouvées; mais, ne pouvant faire de rapprochement, il se trouve naturellement dérouter dès que les exigences sont modifiées. D'un autre côté, il faut s'en convaincre, le cheval possède de lui-même la souplesse nécessaire à ses exercices. Le dressage consiste donc à assouplir tout d'abord l'instinct, et non, exclusivement, à assouplir, à façonner la mécanique. La cravache peut avoir son utilité à cheval pour réveiller parfois l'activité de l'animal; mais, à pied, elle n'est bonne que sous le bras.

Si nous délaissions, en principe, le travail préparatoire en bridon et les assouplissements à pied au moyen de la cravache, nous repoussons, à plus forte raison, tous les appareils que l'ignorance et l'ineurie humaines ont inventés pour dompter l'animal : tels que le caveçon et le travail à la longe, dont nous nous occuperons tout à l'heure, — la martingale fixe et autres attirails de ce genre, le jockey ou homme de bois, le surfaix d'enrènement, la courroie de pied, etc., etc., sans parler des mors de bride de toutes sortes imaginés par l'esprit en déroute qui, au lieu d'interroger la nature de l'animal, s'en prend, en aveugle stupide, à l'organisation qu'il ignore, et détruit ce qu'il ne sait utiliser. En un mot, toute invention et toute pratique où l'idée, même confuse, du moral du cheval est délaissée, et par conséquent où nulle véritable connaissance du mouvement de locomotion n'intervient.

C'est pour combattre tout d'abord cette ignorance en ce qui concerne les premiers éléments du dressage du cheval, que nous allons entrer dans quelques développements sur les procédés préparatoires ou d'apprivoisement à mettre en usage pour conquérir l'entière soumission du cheval. On y trouvera, non des principes pratiques mathématiquement déterminés, mais des conseils raisonnés, qui éclaireront le cavalier sur la nature du cheval, sur ses propres intérêts, en même temps qu'ils le guideront dans les moyens les plus simples de conduite rationnelle.

II

DU DRESSAGE PRÉPARATOIRE OU APPRIVOISEMENT RAISONNÉ.

Nous espérons bientôt démontrer, sans grand développement théorique, les moyens de rendre accessible aux plus faibles intelligences une grande partie des principes rationnels, réputés les plus difficiles dans l'art de l'équitation ; mais, avant de donner ces préceptes, nous allons chercher à rendre saisissables les bases de ces moyens : non sur les fondements de la science proprement dits, — nous les avons en partie envisagés, — mais d'après les raisonnements les plus simples, sur la nature animale prise sur le fait, et suffisants, pensons-nous, pour indiquer au cavalier la voie qu'il doit suivre dans le dressage.

Toutes les causes d'erreur en équitation proviennent, en définitive, soit du *défaut d'observation*, soit d'*observation fautive* des éléments du mouvement de locomotion du cheval — sur lesquels il s'agit de porter un jugement avant de prétendre les diriger — ce qui ne permet pas d'en voir les véritables rapports avec les impulsions du cavalier, et fait ainsi tirer de fausses conséquences ; d'où il suit que le moyen le plus sûr pour conduire à la vérité théorique et au rationnel dans la conduite du cheval est toujours de chercher à s'identifier à la nature de l'animal pour découvrir les causes qui le font agir, afin d'arriver à dominer ces causes.

Mais si l'on peut dire avec raison que l'art rationnel du dressage se réduit à la simple observation de ce précepte, les moyens d'y parvenir ne sont pas aussi indifférents qu'on pourrait le croire — d'après la simplicité de cette énonciation — parce qu'il existe bien des manières d'envisager et d'interpréter la conduite du cheval d'après ses facultés instinctives.

Faisons donc nos efforts pour indiquer en quoi consiste cette observation, ce qui peut faire parvenir à l'identification de cette nature dans tous ses actes s'il est possible, afin d'entrer le plus profondément dans les rapports les plus intimes avec elle ; puisque, pour la diriger, nous sommes obligés pour ainsi dire d'en faire

partie. Tâche impossible sans savoir : ignorance et puissance n'ayant jamais marché de compagnie. C'est donc une réforme de dressage qu'il faut tenter, une réforme de théories et de principes qu'il faut entreprendre; au dressage d'autrefois, en un mot, à ces doctrines routinières qu'on appelle la *tradition*, il faut substituer une pratique *nouvelle*, fondée avant tout sur l'intervention de la volonté du cheval et sur la puissance morale du cavalier.

Mais avant d'aborder ces rapports, il est bon de rappeler que, certaines conditions physiques étant essentielles au maintien de l'harmonie des facultés, les questions de nourriture, de lieu, etc., et celles qui se rapportent au harnachement doivent être tout d'abord l'objet de soins particuliers. Que rien ne blesse ni ne rebute le cheval, que rien ne lui soit demandé qu'il ne puisse comprendre, ou qu'il ne sache faire, et le cheval sera confiant et soumis et tout disposé à se prêter aux exigences possibles du cavalier. Qu'on se le persuade bien, le cheval distingue parfaitement celui qui l'aime de celui disposé à le brutaliser; dès les premiers instants, son instinct ne s'y trompe pas, il se laisse aborder sans méfiance, dominer et conduire par quiconque a de bons sentiments pour lui.

Le manège, et à son défaut l'enclos, tout le monde le sait, est préférable, pour les premières leçons du dressage, à la carrière ou au champ de manœuvres en plein vent, afin de pouvoir concentrer toute l'attention de l'animal dès le début dans ses rapports avec l'homme. Il est nécessaire, pour arriver à un prompt résultat, de donner deux leçons par jour d'une demi-heure environ chacune, et autant que possible toujours aux mêmes heures, et — bonne précaution à prendre — après qu'une légère ration d'avoine aura été donnée au cheval pour le trouver dispos, et que le besoin de manger ne le détourne pas de sa leçon en provoquant quelques résistances qui pourraient être attribuées à toute autre cause. Rien n'est à négliger, rien n'est indifférent dans le dressage et la conduite du cheval en général. Chacun de nous, pour leçon première, doit se rendre compte profondément de tout ce qui peut nuire ou être nécessaire à l'être que nous nous associons.

Dispositions premières. — Le cheval, nous l'avons dit, sera dès la première leçon sellé et bridé et amené sur le terrain, à un emplacement éloigné de tout bruit, par son dresseur lui-même (toujours seul avec son cheval, n'ayant besoin d'aucun aide), les rênes flottant sur le cou, la gourmette détachée, les étriers relevés, mais seulement pendant les premières leçons ; il faut que le cheval s'habitue au ballotement des étriers aussi bien à l'extérieur qu'à l'écurie. Je ferai remarquer, en passant que le cheval doit toujours être conduit en main par les rênes du filet, et jamais par celles de la bride, pour éviter que les barres ne puissent être endommagées par un mouvement quelconque de répression de la main. La bouche du cheval doit être sacrée pour tous, et ménagée par le cavalier comme le clavier d'un instrument dont le moindre froissement pourrait détériorer les touches ; c'est-à-dire que la sensibilité si précieuse de la tactilité de cette partie de l'animal doit être l'objet d'une constante sollicitude de la part du cavalier auquel est confiée la noble tâche du dressage.

En principe, les exigences doivent être courtes, surtout dans les commencements ; il faut savoir éviter non-seulement la fatigue, mais encore l'ennui, ou sorte de lassitude provoquée par des efforts d'attention auxquels l'animal n'est pas habitué. Il faut donc rendre ses rapports avec l'homme en quelque sorte attrayants ; que ce ne soit plus pour lui un travail forcé, une sorte de supplice à endurer, mais un exercice désiré ; qu'il y trouve bien-être et mouvements libres.

Qu'on remarque bien ceci, fondement du dressage rationnel ; — le renversement, il est vrai, de l'ordre des choses établies en équitation, mais d'une efficacité souveraine dans la pratique du dressage : — le **MOUVEMENT** (*exercice*) ne doit être accordé au cheval que comme un encouragement à sa soumission, c'est-à-dire en échange d'une concession de sa volonté à l'accomplissement d'une attitude ou station exigée ; et que, loin de songer à éviter cette exigence imposée par des suggestions graduées, il la recherche pour en avoir la compensation, qui est le mouvement, ou délassement aux exigences imposées.

N. B. — Il tombe sous le sens que si le cheval manifestait par trop le besoin de se mouvoir, il faudrait le promener en main avant de le mettre au travail.

Première série de suggestions à pied.**DE L'IMMOBILITÉ.**

Une fois arrivé à la place choisie, qui doit toujours être la même pour ces premières leçons d'apprivoisement raisonné, — des plus importants du dressage, — qui consistent tout d'abord à conquérir l'attention de l'animal et à décider sa volonté par influence morale : le cavalier, après avoir accroché la gourmette, placera, à l'aide de chaque rêne du filet, son cheval droit sur ses membres, pour obtenir l'immobilité la plus complète, le fixant à cet effet avec bienveillance, et, dès la première concession abandonnera les rênes et reculera d'un pas vers l'épaule droite, laissant le cheval libre, c'est-à-dire sans être tenu, mais toujours prêt à ressaisir les rênes si le cheval cherchait à s'échapper.

L'*immobilité* de l'animal à l'état libre : telle est la première exigence, la seule vraiment indispensable, à imposer au cheval au début du dressage; car l'immobilité, ou équilibre stable, est le principe des principes de domination rationnelle; il n'y a pas autre chose à exiger du cheval : rien à entreprendre avant de l'avoir obtenue dans toute son intégrité, et de l'entière concession ou indépendance de volonté de l'animal.

Si le cheval cherchait à fuir ou se livrait à quelques gambades, ce qui peut arriver dans les commencements, le cavalier saisirait la rêne droite du filet près de la bouche, et loin de réprimer brutalement l'animal, le suivrait dans tous ses mouvements en tenant la main haute, jusqu'à ce que le cheval ait donné libre cours à son exubérance de santé ou au besoin de se mouvoir, et qu'il ait cessé *de lui-même* ses écarts, — ce qui le calmera bien plutôt que des saccades, — pour le ramener ensuite *sans violence aucune* au point de départ, et exiger alors de nouveau l'immobilité sans qu'il soit tenu en main.

DE L'INFLUENCE MORALE EN ACTION. — Tout consiste donc, avant tout, à amener le cheval à faire un effort d'attention assez puissant pour réprimer son instinct, et le faire céder à l'influence morale du dressur, lequel, par des exigences graduées, fera taire bien vite les impressions intérieures et les sensations extérieures, et amènera le cheval à cet état d'immobilité nécessaire dans toute son inté-

gralité à la domination du cavalier, comme base de toute répression, en ayant pour principe en toute circonstance d'être très-avare de caresses. Car le cheval, qu'on se le persuade bien, ne se laisse pas prendre à des caresses bénévoles, et ne confond pas celles qui lui sont données par crainte de celles qui lui sont accordées comme encouragement. Autant il faut en être prodigue à l'écurie, autant on doit les ménager sur le terrain. Je ferai également remarquer que les poignées d'avoine et les morceaux de sucre qui sont donnés pendant le travail n'avancent absolument à rien, car il s'agit, encore une fois, de frapper la mémoire et non de flatter le goût. Une bienveillante fermeté, si cela peut se dire, aura bien autrement d'empire sur le moral du cheval que tous ces moyens qui ne peuvent qu'engendrer de mauvaises habitudes.

L'immobilité quelque peu obtenue, ce qui ne tardera pas, le cheval se voyant dégagé de toute contrainte, le cavalier rabattra les rênes du filet de la main droite, en engagera l'extrémité dans la main gauche, saisira la rêne gauche à la commissure des lèvres et portera le cheval en avant; il reprendra ensuite l'extrémité des rênes de la main droite et se fera suivre du cheval les *rênes flottantes*, le promènera ainsi dans tous les sens, entrecoupant cette promenade d'arrêts, de départs exigés du cheval sans aucun effet de main, mais par l'accoutumance ou répétition de ces mouvements. Le cheval s'y trouve du reste naturellement engagé par les arrêts et les départs du cavalier, auxquels son instinct se prête facilement s'il y est amené avec gradation et sans brusquerie, c'est-à-dire sans que le cavalier tire le cheval à lui, et surtout sans qu'il se retourne et ait l'air de prêter attention à son indécision, mais en l'attendant *mordicus*, jusqu'à ce qu'il se soit mis de lui-même en mouvement.

Si le cheval se livrait encore à quelques mouvements de gaieté, il faudrait toujours bien se garder de les réprimer, mais le suivre imperturbablement dans tous ses ébats en lui maintenant simplement la tête haute à l'aide de la rêne du filet, qui, dans ce cas seulement, sera reprise près de la bouche, pour être abandonnée dès que le cheval sera redevenu calme, et pour lui imposer de nouveau l'immobilité, toujours à l'état d'abandon, comme apaisement à ses écarts. L'immobilité est la seule répression, en principe, à mettre en usage, la seule vraiment puissante, la seule nécessaire pour

maîtriser l'instinct; autrement dit la répression par le *calme* forcé-
ment amené par l'immobilité acquise.

Le cavalier devra compléter cette attitude volontaire et assurer cette suggestion morale acquise désormais sur le cheval, en en faisant franchement le tour par derrière avec certaines précautions que tous les cavaliers connaissent, et en levant alternativement les quatre pieds de l'animal. Toutes ces exigences devront être entreprises avec gradation et alternées invariablement avec la promenade au pas, entrecoupée d'arrêts et de départs toujours les rênes flottantes, jusqu'à ce que le cheval ait parfaitement compris ce qu'on exige de sa soumission; sans se départir un seul instant du seul principe d'action, l'*influence morale*.

CONSÉQUENCES. — Telle est la première série de mouvements à imposer à la volonté du cheval, qui demande, quoique bien simple dans son application, beaucoup de patience, de calme et de persévérance de la part du cavalier pour l'obtenir intégralement dans toutes ses phases. Devrait-on y consacrer plusieurs leçons et même plusieurs jours de leçons aux mêmes exercices : il ne faut pas entreprendre autre chose, nous l'avons dit, avant d'être arrivé à une sérieuse domination, qui deviendra complète avec un peu de persistance dans les procédés. — On ne peut trop y prendre garde, le trop impatient désir d'arriver vite n'aboutit, le plus souvent, qu'à prolonger et à fausser le dressage du cheval. — C'est qu'on décide, en effet, dans cette importante éducation préparatoire, dans ces premiers rapports du cavalier avec le cheval, de l'avenir du dressage tout entier. C'est que leur entente mutuelle, leur communauté d'action sont en question dès les premiers pas. Et la responsabilité du cavalier est d'autant plus grande que la nature du cheval est plus neuve et plus facile à impressionner.

Pour nous résumer : outre ces conditions de calme, d'attention et de volonté spontanée qui entrent pour la meilleure part dans les progrès à venir, elles préparent cette soumission au *montoir* qui doit venir naturellement après ces premières épreuves d'appropriation; lesquelles assurent également la concession de la volonté dans les exigences de flexions de mâchoires qui doivent être l'objet de mesures particulières, que tout le monde connaît, mais qu'on

emploie si peu, et qu'il faut pratiquer tout d'abord à l'écurie ; le cavalier délaissant, et pour causes, ainsi qu'on le verra, tous autres assouplissements de pied ferme.

Deuxième série de suggestions en place.

DU MONTOIR.

Il serait superflu de rappeler ici les préceptes généralement observés pour enfourcher le cheval par principe, c'est-à-dire de la mise du pied à l'étrier, de l'enlever du corps, du passage de la jambe, etc. Mais nous insisterons pour que ces mouvements soient exécutés *sans toucher aux rênes*, et de ne les entreprendre que successivement, et qu'autant que le cheval conservera une complète immobilité sans être aucunement tenu. Toutes ces phases du montoir, graduellement abordées, doivent être précédées ou suivies du lever alternatif des pieds du cheval pour fixer son attention, et, pour confirmer sa confiance, du poser de la main sur les principales parties du corps, en en faisant souvent le tour par les mêmes procédés précédemment adoptés ; c'est-à-dire en passant invariablement par derrière en glissant la main gauche sur la croupe pour saisir la queue à pleine main et en appuyant dessus, ce qui maintiendra le cheval dans son immobilité, permettra au cavalier de passer derrière son cheval en toute sécurité, car il n'y a pas d'exemple qu'un cheval ait rué une fois le cavalier en possession des crins. Tous ces détails et bien d'autres que l'intelligence et l'expérience suggèrent, peuvent paraître futiles à certaines gens ; ils sont cependant d'une grande utilité pratique, et tout cavalier de bon sens, quelque peu initié au dressage, le reconnaîtra.

COMPLÉMENT PRATIQUE. — Dès que le cavalier sera parvenu à monter à cheval et à en descendre sans toucher aux rênes, et sans que l'animal ne fasse aucun mouvement : ce sera le moment de chausser les étriers et de mettre le cheval en mouvement, au pas, *les rênes flottantes*, en l'y décidant par pressions égales des jambes et par le toucher de la cravache restée jusqu'alors inactive sous le bras gauche. Si le cheval se livrait à quelques sauts de gaieté, — ce qui ne manquera pas d'arriver, — le laisser, comme toujours, à ses ébats sans chercher à les réprimer autrement qu'en levant les

rènes du filet et en le reportant en avant à l'aide de la cravache par de petits coups appliqués invariablement sur l'épaule droite. Se borner ensuite à lui faire parcourir au pas, et toujours les rênes flottantes, le même chemin que le cavalier, étant à pied, lui a fait tracer aux deux mains et en cercle. Après quelques changements de direction, indiqués par *effets croisés*, et toujours les rênes flottantes, nouvelle épreuve de calme et de soumission : c'est-à-dire arrêter de nouveau, exiger l'immobilité, mettre pied à terre, lever les pieds du cheval, en faire le tour ; et recommencer, enfin, toute cette série d'exigences dix fois, vingt fois, dans une même séance s'il le faut, jusqu'à ce que le cheval, tout à fait calme et confiant, soit d'une entière docilité dans tous ces rapports avec l'homme.

Remarque. — Il est essentiellement important qu'aucun mouvement de trop ne soit demandé, ou laissé pris au cheval dans cette période du dressage, et que, dans la marche au pas, les rênes flottantes, le cheval y trouve une entière liberté de mouvements des membres, dans toutes les directions et en cercle : le cavalier l'y aidant, en faisant primer de temps à autre la rêne du dedans et la jambe du dehors, et en se servant, à cet effet, tantôt de la rêne du filet, tantôt de celle de la bride, pour habituer le cheval, insensiblement et à son insu, à répondre aux effets croisés des aides, les seuls qui doivent être adoptés pour marcher vite et sûrement, pour seconder les efforts mécaniques et s'assurer l'intime possession des facultés du cheval.

On peut affirmer que l'ignorance et l'indécision dans la manière de s'y prendre, et de la progression à suivre pour captiver l'attention de l'animal, d'où dérive sa soumission, est la principale cause des difficultés que l'on rencontre dès les premiers pas du dressage. Aussi insistons-nous pour que l'*apprivoisement raisonné*, d'un merveilleux effet sur le moral du cheval, soit scrupuleusement observé, et qu'après en avoir obtenu tous les résultats désirés au manège, il devienne l'objet d'un travail de répétitions attentives de quelques jours, d'abord à la carrière, ensuite en plein champ et sur les routes : les cavaliers bien espacés les uns des autres si le dressage se fait en commun, et chaque cavalier exigeant de son cheval

l'arrêt instantané, la même immobilité au montoir sans toucher aux rênes; enfin toute la série des mouvements acquis du dressage préparatoire. On se renfermera exclusivement dans le travail au pas, et, je ne peux pas trop le répéter, les rênes flottantes, sans laisser prendre au cheval un seul temps de trot; et moins que jamais en rentrant à l'écurie, à quelques pas de l'entrée de laquelle toutes les exigences du montoir et d'assouplissement de la mâchoire seront une dernière fois répétées. — Car c'est là que le cavalier se rendra bien compte du degré de soumission de son cheval.

En dernière analyse, nous ferons remarquer que cette attention, cette attitude volontaire à l'état d'immobilité qu'il faut atteindre, ne doit pas être le fruit d'efforts soutenus, mais de mouvements d'attention alternatifs et gradués auxquels il faut amener le cheval sans exigences prolongées. En définitive, ces résultats sont obtenus par la force de répétition de ces mouvements et l'entière concession de la volonté; car, je le répète, nous ne sommes pas en face d'une intelligence qui raisonne, mais en présence d'une organisation instinctive qui se meuble d'impressions et s'inspire nécessairement de ce qu'elle a déjà éprouvé, et de ce qu'on lui fait subir, et qui se grave fatalement dans la mémoire et réagira conséquemment sur tous les mouvements du dressage que lui-même perpétuera. — Ne se rend-on pas un peu compte maintenant, en opposition de ces préceptes, des ravages que peuvent occasionner le travail à la longe et tout son attirail?

Résultats. — Tout dressage rationnel doit donc tendre, avant tout, à susciter des impressions ineffaçables de soumission, obtenues tout d'abord, de la liberté d'action du cheval enchaîné à l'influence morale du cavalier, — d'une conséquence majeure sur les déterminations futures du cheval, — et nécessaire aux exigences d'une direction absolue désormais adoptée comme base de conduite; mais, pour accomplir cette œuvre, la volonté entière et subite de l'animal est indispensable. Si l'on renverse cet ordre naturel, si l'on ne tient pas compte du principe du mouvement, et si l'on interrompt le travail proportionnel de l'organisation en tyrannisant l'organisme, on détruira bien vite les bonnes dispositions de l'ins-

tinct au détriment de cette force créatrice, qui naît de la liberté d'action de l'animal, et d'où dérive cette entente mutuelle si nécessaire à l'équitation.

L'APPRIVOISEMENT RAISONNÉ est donc un travail de patience et de *tact* absolument nécessaire et qui aplanit toutes les difficultés du dressage ; il a de plus l'immense avantage d'être simple, pratique et à la portée de tous ceux qui voudront en suivre les prescriptions.

Le cheval, considéré dès lors dans son instinct, dans son tempérament et ses facultés, se trouvera ainsi délivré des sujétions arbitraires, — qu'entraînent indubitablement le domptage et le débouillage, quels qu'ils soient, — se soumettra naturellement alors à la direction rationnelle qui lui est propre.

Il est nécessaire, nous l'avons dit, d'adopter des séries progressives particulières arrêtées à l'avance, selon le but que l'on se propose ; mais la nature de l'animal, et les progrès obtenus déterminent seuls le moment opportun d'en faire l'application. C'est ce travail gradué et de *tact*, d'une application des plus faciles et appropriée au dressage ordinaire du cheval de selle, que nous allons poursuivre dans les séries progressives suivantes. Mais avant de nous engager sur le terrain de la seconde phase du dressage, et de recourir aux principes déjà formulés dans la *Cinésie équestre* ; c'est-à-dire d'aborder la constitution intime de la *direction absolue* et de l'*expression libre*, désormais adoptée comme base de conduite et de développement des merveilleuses aptitudes de l'animal, dans leurs attributs réguliers et leur essor vrai : le fatras des doctrines empiriques et les aberrations théoriques, — tant anciennes que modernes, dans lesquelles l'équitation est encore aujourd'hui submergée, — nous impose l'obligation de nous étendre quelque peu sur les conséquences du travail à la longe, et de démontrer que son emploi ne fait preuve que d'une profonde et fondamentale inintelligence de la nature du cheval.

III

CONSIDÉRATIONS DÉDUITES DU TRAVAIL PRÉCÉDENT DÉMONTRANT
L'INCONSÉQUENCE DU TRAVAIL A LA LONGE.

Nous sommes amené, pour combattre une dernière fois le travail à la longe, à reprendre cette proposition déjà énoncée dans le cours de cette étude et appliquée au travail d'apprivoisement raisonné qui précède, que l'intervention de la volonté de l'animal dans le mouvement, — démontré comme la plus importante des doctrines rationnelles équestres, — est la clef du dressage, le principe essentiel, la seule base des procédés du cavalier, et la seule source assurée du rationnel dans la conduite du cheval; que nul dressage ne peut emprunter son pouvoir qu'à l'instinct du cheval; que c'est au moral de l'animal que remonte l'expression du mouvement; que là le principe déterminant git tout entier; que c'est donc des dispositions cérébrales de l'animal qu'il faut toujours le faire dériver quand on voudra produire l'action normale dans le domaine des choses hippiques; car, si l'on voulait séparer les mouvements mécaniques des impressions instinctives, on n'aurait forcément pour soi que la force brutale, la direction arbitraire pour guide: quelque chose de monstrueux comme la puissance du caveçon dans le travail à la longe.

Il nous serait facile de rendre sensibles les perturbations diverses qu'amène le travail à la longe, lesquelles font obstacle au développement naturel de la tactilité et de l'entendement de l'animal, autrement dit à l'emploi normal de ses facultés instinctives; et d'amasser de nombreuses preuves pour faire comprendre quels ravages il occasionne dans l'organisme et quelle énorme déperdition de forces précieuses résulte fatalement de l'état présent des choses dans l'ordre du dressage. Nous nous bornerons simplement à mettre sous les yeux du lecteur quelques passages de ces doctrines empiriques qui, par leur naïveté, fixeront suffisamment le public sans qu'il soit besoin d'un grand renfort de commentaires.

On ne saurait imaginer toutes les inconséquences, toutes les obscurités, toutes les contradictions que le travail au caveçon

répand sur toute l'équitation, toutes les définitions fausses, les applications erronées qui, à chaque pas, jettent le dressage hors de sa voie rationnelle.

La cause de ces contradictions, de cette confusion, est facile du reste à saisir. On a interprété jusqu'à présent, pour ainsi dire, le cheval à rebours, en lui accordant une certaine dose de raison : d'où cette malheureuse prétention de vouloir parler à son intelligence, et, par conséquent, les déplorables procédés pour chercher à s'en faire comprendre à l'aide de répressions toujours désastreuses. Ne lisons-nous pas, en outre, ce qui suit dans *la Revue des Haras*, du mois de juillet dernier, page 33 : « Le travail à la longe ne peut
« avoir pour résultat de développer les allures du cheval, comme
« on l'a cru longtemps; ceci est une puérité. On ne développe
« pas les allures d'un cheval au point de vue de la facilité des
« mouvements. Celles qu'il a tout naturellement, surtout quand des
« efforts exagérés ne sont pas venus compromettre ses ressorts,
« l'animal les aura la plus grande partie de sa vie. »

Mais quelle peut donc être alors l'utilité du travail à la longe ? Il faut qu'elle soit capitale, cependant, puisqu'il est généralement reconnu que « ce travail exige, dans son application, un discernement et une habileté sans lesquels il devient dangereux dans les mains inexpérimentées », — et, ajoutons-nous, même entre celles des plus savants.

Quant à nous, indépendamment de ses ravages, nous n'en voyons aucunement l'emploi, car tout ce qui peut être obtenu, à l'aide du caveçon, de la volonté du cheval avec les plus grands ménagements, exige forcément un nouveau travail pour l'obtenir du cheval débarrassé de son entrave, attendu que ce sont de nouvelles impressions à inculquer au cerveau de l'animal; il n'y a pas à en disconvenir. Et si le travail à la longe ne peut avoir pour résultat de développer les allures du cheval — la seule chose qu'on pourrait lui accorder, à notre avis, car tout exercice développe les facultés physiques — il peut encore bien moins façonner le raisonnement que l'animal ne possède pas.

Mais, en définitive, quel peut donc en être le résultat ? C'est, nous dit-on, que « le travail à la longe est le meilleur moyen d'ob-

« tenir d'un cheval une expression très-franche, très-énergique, à « la moindre indication du cavalier ». Il est compréhensible, en effet, que le cheval, sous les impressions qu'il a subies¹, cherche à fuir dès que le cavalier l'actionne ; mais où est le moyen de le

¹ Qu'il me soit permis d'en rapporter un exemple. Dans un petit manège, situé près de l'Esplanade des Invalides, que je continuais à fréquenter après les événements de 1870, se passa le fait suivant :

Un matin que je m'y rendais à mon heure habituelle, pour monter une jument de demi-sang appartenant au propriétaire de l'établissement, et que je dressais pour mon agrément, arrivait de son côté un jeune gentleman accompagné de son domestique qui amenait, pour être mis à l'essai, un jeune cheval destiné au tilbury ; c'était une charmante bête de petite taille et admirablement constituée, sans grande distinction cependant, mais de cette race d'Auvergne, autant que j'ai pu en juger, à la tête carrée, aux yeux saillants, aux naseaux dilates, à la physionomie expressive enfin ; race qui tient un peu du cheval de Tarbes, mais plus étoffée et généralement douce, comme celui-ci, d'une grande vigueur et d'un bon caractère ; — mais je ne suis pas ici pour causer hippologie, je retourne donc à mes moutons. — On se rendit immédiatement au désir du propriétaire du cheval, et je restai spectateur de l'exécution qui suit :

La jolie bête au poil luisant, qui paraissait très-douce et d'humeur pacifique, est introduite au manège ; le caveçon ainsi qu'un vieil attirail de traits sont apportés. Trois *varlets*, aux manches retroussées, s'emparent du cheval, qui, en un clin-d'œil, est harnaché, sanglé : collier, traits, bricole, croupière, tout y passe et est ajusté tant bien que mal sur l'animal qui est livré à lui-même, ou plutôt à la barbarie du chef palefrenier qui connaissait toutes les roueries du métier, je vous assure ! La pauvre bête, ratatinée, la queue entre les jambes, et comme frappée de torpeur, flageolait déjà sur ses membres ; mais la chambrière siffle, et un vigoureux coup de fouet, appliqué de main de maître, la rappelle à la situation et lui fait faire une pointe folle à laquelle répondit une saccade de la longe qui arrêta court le cheval sur les jarrets et à moitié renversé ; à cette douleur, le cheval rue, se cabre, et les coups de chambrière et de caveçon de pleuvoir sur la pauvre bête affolée, qui, éperdue, se précipite dans tous les sens pour échapper à la souffrance du fouet et à la torture du caveçon ; enfin je la vois, dans le paroxysme de la douleur, se dresser tout à coup et courir sus, de ses jambes de derrière, sur son bourreau, qui n'eût que le temps de faire un écart pour ne pas être écrasé. Ce que voyant, le maître du manège, lui aussi, s'empare d'une autre chambrière pour venir en aide à son premier palefrenier en détresse, qui ne se possède plus de colère.... Je me tiens à quatre pour ne pas m'interposer ; car, en somme, cela ne me regarde pas. Le gentleman, de son côté, stupéfait et me voyant sur les épines, s'approche de moi et me demande : Mais que font-ils ? — Je ne sais, lui dis-je, mais je les crois fous. Et en fait, nous voyons ces deux insensés qui pourchassent et frappent le cheval partout où cela se présente et quoi qu'il fasse : qu'il s'arrête, qu'il pointe, rue ou se cabre, c'est toujours le caveçon d'une part et les deux chambrières de l'autre qui frappent, c'est un acharnement qui n'a pas de nom, jusqu'à ce que la

diriger?... Et celui de l'arrêter, une fois qu'il est débarrassé de son instrument de supplice, — s'il vous plaît, — sans provoquer ces réactions si terribles sur les membres et sur l'organisation tout entière? Et que reste-t-il, en somme, de toutes ces luttes, et à quoi est réduite la sécarité du cavalier et la conduite du cheval?....

Nous en laissons juge le lecteur suffisamment éclairé; nous bornant à reproduire l'observation suivante du même auteur : « Cette action (saccade de la main qui tient la longe) on le sait, peut devenir très-facilement douloureuse. On remarque en effet sur le chanfrein de beaucoup de chevaux soumis à l'exercice de la longe, des indurations et même de petites tumeurs qui se produisent à la place où porte l'instrument, instrument dont on n'a pas apprécié, jusqu'à présent, assez l'importance, et dont la confection laisse si souvent à désirer. Aussi n'est-il pas inutile de dire

bête écumante, en eau, s'affaisse sur ses jarrets. Alors, je n'y tiens plus, et, me dirigeant vers ces hommes, je leur crie : Ce que vous faites là est insensé, messieurs! — M. S...., le maître du manège et marchand de chevaux, sans s'émouvoir de mon apostrophe et sans y répondre, se dirigea vers le propriétaire du cheval et lui dit à peu près ceci : Monsieur, votre cheval est un peu difficile, il nous a donné beaucoup de mal; mais, si vous ne vous en défaites pas, nous pourrions peut-être, par un bon dressage, en venir à bout. — Combien vous dois-je? lui fut-il répondu par le gentleman assez désappointé. — Coût, tant... Et tant plus le cheval a été *difficile*, tant plus c'est cher. Quant à moi, je n'en fus pas quitte non plus à bon marché, car l'*exécuteur* était venu droit à moi et me dit : « Cela ne vous regarde pas, Monsieur, vous n'êtes qu'un épicier. » J'avoue que l'épithète était sanglante pour mon amour-propre.... mais je tournai le dos à cet énergumène et allai incontinent prendre congé du maître de l'établissement. Inutile de dire que je n'y remis plus les pieds; mais je me promis, pour toute vengeance, de raconter le fait en toute sincérité si l'occasion s'en présentait.... C'est fait, et sans aucune amplification. Du reste, à quelques variantes près, tel est l'emploi et l'œuvre du caveçon....

Eh bien, pensez-vous que ces gens-là croyaient mal faire?.... Du tout. Imbus des idées routinières et parfaitement ignorants des résultats de pareils procédés sur la nature de l'animal, confiants dans ce qu'ils ont pu lire ou vu faire, ils croient pertinemment qu'il n'y a rien de mieux à faire qu'à réduire le cheval par la force. Aussi le fait précité se renouvelle-t-il tous les jours par suite de l'ignorance des masses, et ne faut-il pas trop leur en vouloir. Mais quelle responsabilité pèse sur les théoriciens qui perpétuent ces doctrines! Ils auront beau les mitiger de recommandations de prudence, ils n'empêcheront pas qu'instrument de supplice soit instrument de supplice.... Et ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il n'y ait pas plus de chevaux atteints du tétanos.

« ici que le caveçon doit être construit de façon à ne produire un « effet douloureux que lorsqu'on le fait agir avec une certaine « force, en maniant, comme nous venons de l'expliquer, la longe « par saccades plus ou moins vives, selon le cas ¹. »

Très-joli!... et l'on s'étonne d'avoir des chevaux rétifs et de voir leur chanfrein meurtri!...

Voilà donc, par nécessité, par suite de l'aveuglement des théoriciens, le cavalier constitué le destructeur de l'organisation animale; pourvu du droit inique de réduire par la force toutes les résistances du cheval, indépendant de toute réglementation sérieuse; non pas en ce sens qu'il n'aura pour règle que sa volonté ou son caprice, mais en ce sens que ses moyens d'action ne relèvent d'aucune prescription, si ce n'est sa droite raison pour le jugement de ses actes; à moins qu'il ne prenne pour guide — ce qui est pis encore — l'impulsion, l'impulsion quand même; et pour règle: « de ne rien « exiger du cheval qu'autant qu'il a entre les mains les moyens « matériels de contraindre l'animal à obéir ». Vraiment, c'est à n'y pas croire! Pareil enseignement peut-il réglementer les procédés des aides d'une façon rationnelle? Chacun sait le contraire, et cependant personne ne cherche mieux et se laisse aller à la doctrine de la force, par aveuglement, qui a prévalu jusqu'à ce jour.

Dira-t-on que la violence a sa raison d'être dans la nécessité; qu'il faut avant tout dompter au risque de se tromper souvent et de nuire accidentellement? Je le comprends, quoique je ne l'accorde pas. Mais tout ce que l'on aura prouvé ainsi, c'est la thèse même que nous soutenons: deux volontés opposées, deux impulsions agissant en sens contraire, — l'incapacité brutale, sous l'aspect de la nécessité, en lutte avec l'inintelligent — et, comme conséquence inévitable, le heurt de ces deux sphères d'action se traduisant par chocs, et des résultats déplorable....

Conséquemment, notre premier devoir et notre plus puissant intérêt ne nous commandent-ils pas de mettre notre force de domination morale à profit pour que notre intelligence, réputée supérieure à l'instinct de l'animal, ne reste pas plus longtemps à l'état

¹ *Notes équestres d'un vieil amateur.*

de vain mot en équitation ? C'est-à-dire d'user de notre raison et de notre influence morale sur l'instinct du cheval, qui, en réalité, peut avoir une importance majeure sur les déterminations de ses facultés, et qui doit être prise, par conséquent, en sérieuse considération dans les procédés du dressage.

C'est donc par une entente mutuelle nécessaire — œuvre de patience et de *tact* avant tout, — que se manifeste l'importance d'obtenir, tout d'abord, le calme et l'attention du cheval. C'est par le calme en effet que la mémoire s'éclaircit, que la volonté cède. Sans calme, il n'y a pas d'attention ; sans attention, il n'y a pas de perception possible ; le calme du cheval, qu'on se le persuade, dépend tout d'abord de l'assurance du cavalier, de sa patience, et d'une bienveillante fermeté dans les procédés des aides ; d'une sorte de sympathie enfin qui doit exister dans leurs rapports. Le calme naîtra — qu'on n'en doute pas, — dès que l'animal n'aura plus rien à redouter de l'homme et à le considérer comme ennemi.

En dressage, rien de plus important donc que de suivre un ordre de procédés rationnels bien définis et toujours les mêmes, et de laisser, en principe, — ce qui surprendra certains gens — aux facultés instinctives *le soin de se tempérer d'elles-mêmes*, et d'exprimer leurs mouvements en toute liberté d'action. Les exigences les plus simples, ainsi que nous l'avons vu, obtenues de l'entière concession de la volonté du cheval se gravent d'une façon ineffaçable au cerveau, et seront, il faut bien se le persuader, d'une influence capitale sur ses déterminations futures, et maîtriseront instinctivement le moral de l'animal. On ne saurait donc trop tenir compte du travail intérieur qui agit sur la nature du cheval et la modifie d'instant en instant, de leçon en leçon, d'exercices en exercices par la force des influences répétées.

Ce serait, en vérité, aussi étrange que déplorable si, à l'encontre de l'expérience et des données de la science, on persévrait encore dans les idées de domptage qui font actuellement la base du dressage. — On est libre de blâmer ou d'admirer notre système pratique, de l'accepter ou de le rejeter, de le critiquer, de s'en moquer même, d'y trouver toutes sortes d'imperfections : cela ne changera rien de ce qui est, c'est-à-dire de la vérité physiologique pro-

clamée, inattaquable; que l'on ne peut méconnaître et qui sert d'assises à nos doctrines théoriques et pratiques. Ce qui ne nous empêche pas, bien au contraire, de demander indulgence pour notre interprétation bien imparfaite auprès de la réalité des choses, dont il faut que tout cavalier apprécie tout au moins l'ensemble.

Cette solution de conduite, renfermée dans des prescriptions pratiques des plus simples que nous préconisons, amènerait dans le dressage des chances réelles d'un prompt succès; mais elle impose de sérieuses réserves dans les procédés des aides, et démontre, en un mot, que la direction rationnelle est l'initiation du cavalier au moral du cheval ainsi que le prouve le travail d'approvisionnement préparatoire que nous avons donné comme fondement du dressage. Malheureusement, l'ignorance à peu près générale de l'organisation animale amène la brutalité dans les procédés des aides. Et l'on trouve cette brutalité, il faut bien le dire, aussi bien chez l'homme de cheval que chez le simple cavalier de régiment, chez l'éleveur comme chez le dresseur de profession, dans le monde des haras comme dans celui des courses; et, chose étrange, les écuyers eux-mêmes en font preuve. La fièvre de domination, le désir d'arriver, l'abus des forces, les ravages des à-coup, l'empirisme des gens de métier, le débouillage érigé en principe, toutes ces causes invétérées de perturbation ne témoignent-elles pas de l'ignorance des facultés, de l'indifférence que l'on porte à l'organisation du cheval, alors que le cavalier serait si intéressé à la protéger pour son bien-être et sa propre conservation?

Conclusion. — De là donc, la preuve que les conceptions sur lesquelles les solutions pratiques équestres fondées sur la force ne sont plus admissibles et ne peuvent donner aucune solution rationnelle; de là des doctrines raisonnées nouvelles — en opposition à ces solutions empiriques — et en harmonie avec la physiologie animale, qui résultent nécessairement des progrès de la science et de l'expérience pratiques, et dont nous allons, sans plus nous écarter, prescrire les principes d'application.

L'importance des considérations, que nous venons de présenter à la reconnaissance du principe essentiel, de la seule base assurée du dressage : *l'intervention de la volonté du cheval* — et qui nous a

servi de conduite dans le travail préparatoire ou d'apprivoisement raisonné, comme dans le dressage lui-même — ne sera pas, pensons-nous, contestée ; et il nous est permis d'espérer que ces considérations paraîtront nettes, précises, concluantes, en même temps qu'absolument nécessaires pour éclairer le public sur les effets destructifs du travail à la longe. Et que, si elles n'ont pas convaincu tout le monde, plus nous avancerons dans le dressage rationnel, plus il s'en trouvera, nous le croyons, qui les apprécieront, et qui nous approuveront, non-seulement de ne nous être pas laissé arrêter par des préjugés, très-enracinés, il est vrai, — qui paraissent très-puissants à première vue — mais de les avoir combattus ; car, il faut bien en convenir, ils empêchent de reconnaître la vérité et l'application du rationnel en équitation. Qu'enfin, relativement aux principes de dressage en général, elles rendront désormais toute méprise impossible et faciliteront les appréciations plus particulières que comporte la direction nouvelle du mouvement ou de l'allure, ainsi que les données des séries progressives du dressage qui suivent, — présentées sous des aspects aussi simples que pratiques — qui achèveront d'établir le principe que je me suis efforcé de démontrer comme fondement de l'équitation rationnelle : la *direction absolue* et l'*expression libre*.

IV

DES PROCÉDÉS RATIONNELS POUR AMENER L'UNION ENTRE L'IMPULSION
ET L'EXPRESSION DANS LE DRESSAGE.

Généralités. — Après avoir démontré l'incontestable vérité de l'intervention nécessaire de la volonté du cheval dans le mouvement hippique, et nous l'être acquise dès le début du dressage par des procédés d'*apprivoisement raisonné* : nous avons dû définir rigoureusement que tout système de dressage est subordonné à cette question fondamentale, et que tant qu'on la méconnaît ou continuerait à s'égarer dans les doctrines empiriques de la tradition, et, de plus, à s'écarter de tout sentiment de justice et de saine raison qui doit présider dans les rapports de l'homme avec le cheval. Et si l'on ne devait quelque indulgence aux préjugés, même les plus

funestes, quand ils peuvent avoir l'utopie enracinée pour excuse, nous ajouterions : Rien de plus déplorable et de moins pardonnable que de les maintenir et de les préconiser quand même ! — Je comprends la noble ambition de laisser après soi des traces d'enseignement, mais avant d'avoir cette prétention, il faut être bien sûr d'être dans le vrai.

Il s'agit maintenant d'établir que, non-seulement la sujétion par la force n'est pas le procédé qui convient au dressage, mais que la suggestion morale ou incitation normale du mouvement dans une situation ou attitude déterminée de la mécanique animale, est la seule impulsion possible pour arriver à la domination rationnelle en équitation ; et que le dressage, par conséquent, ne peut entrer dans la voie rationnelle qu'à la condition d'adopter une méthode d'application ayant puissance d'équilibrer les sensations et de régler le *fonctionnement organique locomoteur*, suivant les lois déterminées qui régissent l'organisation même de l'animal. Mais pour bien comprendre cette réglementation, et pour ne pas s'en écarter, nous engageons le lecteur à se reporter à nos prémisses, c'est-à-dire aux principes fondamentaux d'application du dressage, — travail préparatoire d'*apprivoisement raisonné* ou d'assouplissement du moral du cheval, — qui a été démontré comme principe essentiel de domination du cavalier, et comme seule base rationnelle pour obtenir l'intervention de la volonté du cheval dans l'impulsion équestre.

Principes dominants. — La doctrine d'apprivoisement *éducatif* ou d'assouplissement du moral du cheval, rappelons-le, repose sur le principe d'immobilité de l'animal à l'état libre : de telle sorte à amener tout d'abord le calme pour attirer l'attention du cheval et soumettre l'instinct ; car, nous l'avons dit, sans immobilité, pas de calme possible, et sans calme, pas d'attention et de perception volontaire, et, conséquemment, aucune puissance de domination sur les facultés instinctives du cheval.

Or la question de domination absolue n'est autre qu'une question de suggestions successives, à imposer aux facultés morales du cheval dans la plénitude de leur liberté d'entendement ou d'élaboration normale des impressions instinctives et dont l'imposition doit être

appropriée à la tactilité proportionnelle de l'organisation et appliquée aux convenances locomotrices.

La réglementation équestre, cette science à peu près inconnue, se constituera du jour où elle sera soumise au même respect des lois physiologiques et aux mêmes procédés rationnels qui ont présidé au travail préparatoire ou d'apprivoisement raisonné.

C'est par l'accoutumance de concessions de volonté engendrées sous l'empire de libre expression de mouvements passés à l'état d'habitude — autrement dit de suggestions auxquelles l'animal a été habitué à livrer son entière indépendance, et affermies par une répétition de séries de mouvements acquis, — que l'association des volontés se confirme. C'est une nécessité qui dérive non-seulement d'une théorie rationnelle, mais d'une pratique obligée, nécessaire ; elle n'est pas un moyen quelconque que le cavalier puisse employer ; il n'y a pas de choix entre celui-là et un autre, il est l'unique, l'indispensable, le seul rationnel, le seul efficace. Dans l'emploi de ces moyens, il n'y a donc pas seulement raison, mais nécessité. Ceci bien constaté, abordons les procédés.

L'habitude est donc le véritable et seul moule où se façonne l'instinct de l'animal. Il s'agit donc de profiter de cette tendance pour amener l'animal à obéir passivement aux moindres indications des aides et à se complaire dans leur coordination d'impulsion, de telle sorte que son effet utile soit le plus favorable possible à la domination ; c'est-à-dire qu'il y ait unité d'action entre l'impulsion et l'expression, convergence de toutes les forces morales du cheval (réminiscence, calme, attention, volonté), vers les suggestions éprouvées ; et que le mode de travail soit en convenance avec les facultés organiques de l'animal, qu'il les développe, les utilise, les satisfasse dans leur besoin d'exercice et les livre enfin à la puissance rationnelle des aides. — Voilà les moyens vraiment puissants du dressage : vaincre la volonté par le pouvoir de l'habitude. C'est un fait irrésistible, durable : c'est la loi de la nature organique qui nous a servi de base dans le travail préparatoire d'apprivoisement et qui nous servira de guide dans la réglementation et la progression des séries de mouvements progressifs du dressage.

1^{re} SÉRIE PROGRESSIVE DU DRESSAGE.**Du travail au pas** (*deux séances par jour, chaque séance d'une demi-heure environ*).

DE LA PROGRESSION. — La progression, c'est la marche qu'on suit dans l'application des exigences réitérées, c'est l'enchaînement qui rattache les mouvements connus ou acquis aux mouvements inconnus, — ou plutôt où la volonté de l'animal n'a pas été appelée à céder, — de manière que chaque mouvement dépende les uns des autres et soit amené par celui qui l'a précédé. Il faut donc que cette progression soit amenée naturellement et d'une application facile, — d'un *naturel* aussi indispensable à l'entendement du cheval qu'aux moyens d'action du cavalier, — mais réglée par des procédés d'une exécution rigoureuse pour conduire celui-ci à l'intelligence rationnelle des effets de ses aides, à la dépendance de chacune d'elles, à un degré de *tact* nécessaire à leur application ; à lui faire comprendre enfin que tout ce qui appartient à l'individualité, en équitation, isole, sépare, au lieu d'unir ; qu'il y a, par conséquent, entre le cavalier et son cheval quelque chose de commun, et ce quelque chose est ce qui, — radicalement essentiel à leur entente future, — se trouve tout d'abord dans la confiance mutuelle qu'ils s'inspirent.

DE L'ASSOULISSEMENT DE L'INSTINCT PAR LA PONDÉRATION MÉCANIQUE. — Nous avons dit incidemment que la question de *direction absolue* et d'*expression libre* n'est autre en réalité que celle d'une domination du cavalier bien plutôt morale que physique, et que la contradiction apparente soulevée par ces deux principes se trouve élucidée dans les rapports d'union des centres de volontés, entre deux règles que l'équitation n'a pas encore cherché à concilier.

Nous allons nous efforcer à rendre palpable pour ainsi dire cette question de domination ; car là gît en premier lieu la tâche du dresseur : diriger l'activité instinctive ou la sensibilité tactile par la pondération de la mécanique. Cette partie du dressage est de tous les instants, elle a pour objet d'utiliser les sensations que subit l'animal sous l'influence des causes extérieures et des impulsions

des aides, et de les équilibrer dans un effet d'ensemble, soit pour les renfermer au profit de la légèreté] mécanique, soit pour accorder à l'expression du mouvement l'essor d'une liberté proportionnelle. Tout doit y concourir ; nulle impulsion ne doit être perdue, et, pour cela, il faut que l'attention et le *tact* soient toujours en éveil.

Nous voici arrivés à la *première série de mouvements de pondération mécanique*, partie du dressage dont les procédés sont aussi simples que ceux du travail préparatoire progressif, mais dont l'observance est nécessaire pour amener l'union intime entre l'*impulsion* et l'*expression* : constitution rigoureuse désormais adoptée comme base de conduite, la plus propre au développement des merveilleuses aptitudes du cheval dans ses attributs locomoteurs et dans leur fonctionnement régulier.

Jusqu'à là le cheval n'a été soumis à l'influence morale du cavalier que dans les exigences du montoir et d'appriivoisement et dans toutes leurs phases progressives d'application : il s'agit maintenant d'assurer l'entente des deux organisations, et les rapports physiques de leur organisme des mieux appropriés à cet effet par la nature ; quoique séparés d'intelligence et d'indépendance organique, mais également doués des mêmes facultés des sens et des mêmes perceptions tactiles.

Ainsi, le cavalier étant parvenu par le travail préparatoire d'assouplissement du moral du cheval, c'est-à-dire, par la force de répétition d'efforts d'attention de l'animal, à amener tout d'abord le cheval à une attitude volontaire ou d'immobilité parfaite ; à profiter de cette attitude pour monter et descendre de cheval sans toucher aux rênes ; à lever indifféremment et sans aucune résistance de volonté les pieds du cheval ; à le palper sur toutes les parties du corps et à en faire le tour sans qu'il sorte de cette attitude ; et, après avoir entrecoupé ces exigences de flexions de mâchoires ¹ et

¹ **Des assouplissements de pied ferme.** — Il faut, en principe, pour dominer l'instinct du cheval, l'habituer, en place, à céder aux moindres pressions des aides, afin d'assouplir les articulations des épaules, des hanches et du rein de l'animal.

Pour arriver à l'entier assouplissement de ces diverses parties du corps, il est

de promenades au pas les rênes flottantes d'abord à pied, ensuite le cheval monté en le conduisant alors dans toutes les directions par indication croisée (rêne du dedans et jambe du dehors) : il sera facile au cavalier, — après ce travail d'assouplissement de la volonté exécuté au manège et répété au dehors, — d'entrer en association et en communauté de mouvements avec le cheval, et d'arriver à une précision parfaite dans la marche au pas, dans les arrêts et dans les départs, et à obtenir quelques mouvements rétrogrades réguliers : ce qui constitue la *première série de mouvements de pondération mécanique*.

Il y a dans ce travail d'appriivoisement, dans cet enchaînement d'exigence d'attitudes et de mouvements obtenus de l'entière concession de la volonté du cheval, un précédent de domination morale des plus puissants sur ses facultés instinctives, qui n'échappera à quiconque en fera l'expérience, car, à partir de ce moment, les facultés liées elles-mêmes aux sensations imprimées au cerveau, se trouvent toutes disposées à céder aux impulsions secrètes des aides.

nécessaire, il est indispensable d'obtenir, avant tout, de la plus légère tension de rêne de bride ou de filet, la complète mobilisation de la mâchoire. On arrive facilement à ce résultat avec du tact et de la patience, par des flexions qui doivent être pratiquées d'abord à pied, puis le cheval monté.

Quant aux flexions d'encolure, nous en avons depuis longtemps reconnu l'inutilité et même le pernicieux effet qu'elles peuvent amener sur certaines conformations.

Nous ne développerons pas ici les divers assouplissements auxquels le cheval doit être soumis, ni les règles qui doivent présider aux actions partielles des flexions de mâchoires d'abord, puis aux opérations d'ensemble des *pirouettes* et du travail sur les hanches. Tous ces mouvements et leurs principes sont parfaitement décrits ailleurs et réédités sous toutes les formes. Nous rappellerons seulement ici que tout progrès important dépend, sans sortir des règles prescrites, du maintien de la *station forcée* et de la parfaite exécution des premiers mouvements, ce à quoi on ne porte généralement pas assez d'attention. — Car du moment que l'animal, à la station forcée, répond à des pressions nettement précisées, même des plus simples, il se forme immédiatement en lui une tendance instinctive à soumettre sa volonté à l'accomplissement du mouvement sollicité.

Ce n'est qu'après des actions réitérées que l'impression se fixe, que l'habitude naît, et que la volonté cède. Nous devons donc soumettre nos pressions tactiles à des règles déterminées, et nous préoccuper de l'action concentrique produite et de la réaction excentrique qui en résulte (*Cinésie équestre*).

Première suggestion. — *Du pas.* — Le cheval, dès lors, calme, attentif et soumis par suite de ces premiers rapports avec l'homme, peut être, dès ce moment, mis au pas sous l'action combinée des impulsions opposées de la main et des jambes, à l'effet de provoquer la légèreté nécessaire à la libre expression du mouvement, et de maintenir en parfaite harmonie les rapports existants : afin de faire saisir à la tactilité de l'animal que, — dès qu'elle est en communication avec les effets des aides du cavalier, — elle ne trouve bien-être et liberté qu'autant qu'elle cède passivement à leurs suggestions ; mais au cavalier, de son côté, d'observer : *de ne provoquer aucune translation, une seule, sans être à même de la circoncrire, de la modifier, ou d'obtenir l'arrêt dans une parfaite station d'équilibre ou de légèreté de l'appareil locomoteur ;* de telle sorte que les exigences de calme, d'attention et d'immobilité qui ont été les principes d'apprivoisement, servent d'élément aux principes de coordination des aides, de concentration des forces ou de pondération mécanique, et d'unité d'action dans les expressions hippiques.

Ainsi, par la puissance morale du cavalier, — alors que sa volonté vient se joindre à l'instinct pour le diriger dans l'exercice de ses facultés motrices, — y a-t-il un point certain, une coïncidence obligée où la volonté de l'animal et la suggestion de l'homme se confondent et s'identifient. Ce point existe là où, — sous les auspices de la légèreté, — l'impulsion et la volonté se rencontrent et s'appliquent d'un commun accord à l'expression du mouvement. La marche la plus faible dans cette voie sera un progrès ; c'est de là que dépendent l'excitation rationnelle du cavalier et l'expression naturelle du mouvement, et d'où dérive par conséquent la *direction absolue et l'impression libre.*

« Or sentir, et, par suite, déterminer, tel doit être l'état respectif des deux organisations pour qu'à chaque addition ou combinaison nouvelle, le mouvement s'enchaîne au précédent et dérive toujours de l'état d'équilibre des sensations transmises. » (*Cinésie équestre*).

Conséquences. — De cette unification d'action s'établira le lien, le rapport des centres de gravité, d'où naîtra, en raison de leur identification, l'entendement tactile de l'animal, et, pour le cavalier, le tact nécessaire à l'appréciation des impulsions à imprimer compa-

tibles avec leur admission dans le fonctionnement normal des membres. — Sans cette admission, les aides ne pourraient rendre leurs effets saisissables, leurs impulsions seraient contraires ou impuissantes à transmettre les suggestions ; le mécanisme animal n'aurait plus de direction rationnelle.

C'est donc à ce foyer permanent d'unité de mouvements et d'incessante attraction physique, — dont la force rayonne sans cesse du centre à la circonférence et des organes du tact au cerveau, — que s'entretient et se développe la *tactilité* réciproque de l'homme et de sa monture à la faveur de l'union intime des deux organisations.

Deuxième suggestion. — *De l'arrêt.* — L'arrêt bien circonscrit est la consolidation des rapports d'union précédents, c'est la source de toute combinaison nouvelle, c'est le promoteur des effets de coordination des aides d'où naît la légèreté ou l'équilibre instable ; c'est enfin le *rassembler* des forces motrices ainsi que le *rappel* à l'équilibre des sensations, au calme des facultés instinctives ; en un mot, c'est la base de toute opération d'impulsion rationnelle et de direction absolue.

Le cavalier doit produire l'arrêt sans effets apparents des aides et tout en conservant les moyens de reporter le cheval en avant sans à-coup. Chaque force réduite ou accrue ainsi par l'entente des aides, — dans l'observance de ces moyens, — est un accroissement à leur puissance cachée, qui grandit au fur et à mesure de leur perfectionnement de *toucher*, et de la concentration des forces.

Conséquences. — En poursuivant ainsi ce travail d'arrêts et de départs, de composition et de recomposition des forces, — par lequel l'instinct se trouve assoupli et les articulations mobilisées, — le cavalier peut acquérir en quelques leçons une domination absolue sur le cheval ; mais à la condition, encore une fois, de ne susciter aucun mouvement sans pouvoir recourir instantanément à l'arrêt en cas d'activité inopinée du cheval. — Sans cette obligation infranchissable, il n'y aurait pas de direction rationnelle possible ; ce serait retomber dans les errements actuels, où tout est hasard, désordre, où l'expression du mouvement est livrée à l'influence des

causes extérieures et à la réminiscence des impressions fâcheuses qui détourneraient le cheval de sa soumission.

Il est donc indispensable de procéder, par une gradation progressive et suivie, à l'enchaînement des mouvements, et de les rendre dépendants des mouvements obtenus on *acquits*; c'est ainsi que le cavalier, dans cette première série de mouvements au pas, après avoir obtenu l'arrêt, le cheval bien droit et léger, fait suivre ces mouvements des exercices au pas les rênes flottantes, — pour récompenser le cheval de son calme et de sa soumission, — et de toutes les exigences du montoir et d'approvisionnement à pied pour l'affermir dans sa docilité.

Troisième suggestion. — *Du mouvement rétrograde pondérateur.* — Pour confirmer dès lors le cheval dans son rôle *passif-actif* et arriver à la facile exécution de la marche au pas par une parfaite unité d'action, il faut compléter ce travail d'assouplissement de l'instinct et de pondération des forces par quelques pas rétrogrades obtenus de la légèreté de la mécanique : il suffit alors, pour projeter la masse en arrière, — par un accord bien défini des aides, — d'accuser, d'une part, la mobilisation de la bouche, et d'autre part, la flexibilité des membres postérieurs, afin de provoquer sans effort, et dans un parfait ensemble, un ou deux pas en arrière, et de mettre ainsi à profit la concentration des forces de la mécanique pour reporter ensuite le cheval en avant dans une situation de légèreté plus accentuée et par un accord plus parfait des aides.

Conséquences. — De cette concentration naturelle des forces — dans laquelle le centre de gravité, tout en oscillant d'une impulsion à l'autre, attire les forces éparses de l'organisme, et qu'une animation particulière actionne l'entendement tactile de l'animal, — s'établit une situation dominatrice pour les aides, où les sensations imprimées par leurs effets bien coordonnées, arrivent à primer toutes celles des causes extérieures, et à commander les facultés motrices, qui se doublent en quelque sorte par cette concentration et se livrent entièrement à l'impulsion.

Le cheval, dans cette situation, est bien alors sous l'empire des suggestions de l'homme et directement asservi à son influence

morale ; le cavalier peut, dès lors, tout en maintenant la légèreté, laisser à l'animal la libre disposition du fonctionnement de ses membres, en cherchant à se rendre compte du fait de l'instinct et du fait de la tactilité, de façon à maintenir constamment l'équilibre des sensations.

Telle est la première série de mouvements d'assouplissement de l'instinct et de pondération mécanique, les premiers à exiger tout d'abord du cheval soumis aux exercices d'appropriation éducatif ; travail dont les raisons théoriques et les conséquences pratiques exigent ici quelques développements qui peuvent paraître un peu abstraits, mais dont l'application, — on en conviendra, — est des plus simples et incontestablement à la portée de tous ; résumons-la, tout en lui consacrant une certaine analyse pratique.

Résumé pratique. — Le cheval se trouvant, par suite du travail d'appropriation, tout disposé à céder aux aides, — c'est-à-dire attentif et soumis par suite des exigences du montoir, — le cavalier, après avoir ajusté les rênes de bride dans la main gauche et pris celles du filet croisées de la main droite, maintiendra les jambes près et placera, tout d'abord, son cheval bien d'aplomb ; engagera ensuite petit à petit, de concert avec le soutien de la main, les jambes postérieures sous le centre et portera le cheval en avant en le contenant pour ainsi dire du gras des jambes et en rendant insensiblement de la main. Après quelques pas, arrêter, exiger l'immobilité et *rendre tout* ; le cavalier conduisant alors le cheval les *rênes flottantes*. Reprendre quelques instants après la position régulière des mains et des jambes, arrêter de nouveau, rehausser le centre de gravité et remettre le cheval en marche sous l'action combinée des aides, pour arrêter à quelques pas plus loin le cheval bien droit et immobile ; mettre lestement pied à terre, faire le tour du cheval, lui lever indifféremment l'un ou l'autre pied ; remonter à cheval sans toucher aux rênes, porter le cheval en avant les rênes flottantes ; revenir à ce que j'appellerai *au travail*, dans les mêmes conditions d'accord des aides, en exigeant de plus en plus et sans effort la mobilisation de la mâchoire et la flexibilité du rein jusqu'à ce que le cavalier, — par la concentration naturelle des forces, — provoque l'arrêt, les départs et quelques pas rétrogrades sans effets

apparents des aides, en entrecoupant toujours ces mouvements, répétons-le, de marche au pas les rênes flottantes et de toutes les exigences que comporte l'apprivoisement proprement dit.

Remarque. — Aucune flexion d'encolure, aucune rotation sur les épaules ne doivent être, pour le moment, pratiquées, et pourront être, dans le dressage ordinaire, avantageusement laissées de côté ; les rotations ou pirouettes sur les hanches, les seules vraiment nécessaires au cheval d'armes ou de steeple-chase, ne devant être également abordées que plus tard. La translation régulière de la masse en avant ou en arrière, le cheval bien carré dans ses mouvements, l'arrêt bien circonscrit et la marche *à pas comptés* pour ainsi dire, — le tout obtenu sans effort et dans un parfait état de légèreté, — tels sont les premiers mouvements à exiger de la docilité du cheval en puissance des effets des aides ; les premiers éléments d'équitation rationnelle, en un mot, et les principes fondamentaux de la haute école. Mais, si facile qu'en soit la pratique, l'application demande cependant une certaine dose de patience et de *tact* pour l'accomplir avec précision et assurer l'équilibre entre les sensations instinctives et les sensations transmises ; pour que le cavalier soit bien maître de son cheval et puisse, en fin de compte, percevoir les impressions de l'animal, réagir sur elles et associer ses impulsions aux forces motrices.

D'un autre côté, vouloir précipiter le dressage, en exigeant sans discernement, en réprimant brutalement, c'est rétrograder au lieu d'avancer, c'est embrouiller l'entendement de l'animal au lieu de l'éclaircir ; ou plutôt c'est s'aliéner l'instinct au lieu de le conquérir. — Est-il encore nécessaire de dire qu'il faut éviter toute lutte pour assurer la soumission entière de l'animal ; que le trouble des idées empêche le cheval de céder à ce qu'on lui demande ; pense-t-on qu'on arrivera par la force à rétablir l'intervention indispensable de la volonté à l'exécution normale du mouvement ? Ce n'est donc que par le calme, et en consacrant le temps nécessaire à chaque série du dressage, que l'on arrivera à une prompte éducation du cheval.

Conclusion. — Cela bien compris, et cette marche, une fois pour toute, adoptée, il s'ensuit que le principe de légèreté, dont le but

final est l'union des centres de gravité, la consolidation du lien dynamique et de l'équilibre hippique, est la véritable source de l'attraction physique et de l'entendement instinctif du cheval, en même temps qu'il est le premier et le plus puissant moteur de l'expression libre du mouvement. La question, — qu'on veuille bien le remarquer, — n'est pas seulement entre l'impulsion et l'expression, elle est entre la puissance de l'instinct et la force de volonté de l'homme qui, dans ses moyens de suggestions, concilie la *domination absolue*, d'une part, et la *libre expression* du mouvement, d'autre part, dans un principe d'unité d'action et de dépendance relative, et détourne ainsi, par l'expression libre, les causes généralement persistantes de luttes si défavorables à la domination. La liberté d'action, en effet, accordée dans ces conditions, c'est l'acte volontaire de l'instinct sous la dépendance d'une puissance non redoutée, d'une cause connue qui s'impose sans oppression, et finit par devenir nécessaire, par l'habitude, à l'expression du mouvement.

Puisque le cheval s'habitue très-facilement à ce qu'il a vu, à ce qu'il a éprouvé, aux lieux qu'il a parcourus et à tout ce qu'il lui a été demandé sans brusquerie; qu'il se plaît même dans la répétition de ses mouvements, c'est donc grâce à cette tendance qu'on peut conquérir son entière soumission.

Le cheval n'oublie pas, persuadons-nous-le bien, les moindres exigences auxquelles il a cédé, il les répète et s'y soumet d'autant mieux qu'elles lui sont redemandées dans le même ordre de succession.

C'est donc encore une fois au moyen de cette tendance à l'habitude qu'il faut recourir pour s'emparer de toutes les forces vives du cheval; c'est en rappelant à sa mémoire, par les mêmes procédés, les mêmes mouvements, — obtenus de l'entière concession de sa volonté qu'on l'y familiarise, — jusqu'à ce qu'ils soient définitivement acquis à la domination, et que celle-ci, loin de les négliger, s'en serve pour agrandir petit à petit le cadre des habitudes.

II.

CONSÉCRATION DE L'ASSOULISSEMENT DE L'INSTINCT PAR LA PONDÉRATION
LA MÉCANIQUE POUR ASSURER LA DIRECTION ABSOLUE ET L'EXPRESSION
LIBRE DÈS LE DÉBUT DU DRESSAGE.

Deuxième partie de la 1^{re} série progressive du dressage rationnel ou TRAVAIL AU PAS. — Il ne suffit pas, nous l'avons vu par l'exposé précédent, que l'instinct de l'animal ait été amené à céder aux suggestions du cavalier dans les exigences de procédés d'*apprivoisement éducatif et de pondération mécanique au pas* : moyens employés pour familiariser tout d'abord le cheval à l'homme, et qui doivent être considérés comme des plus importants sur les progrès du dressage, parce qu'ils ont pour résultat de conquérir, — par assouplissement du corps réalisé de l'entière concession de volonté de l'animal, — le calme et l'attention indispensables à la domination; mais il faut encore que sa sensibilité soit suffisamment exercée pour contraindre son instinct à vouloir ce que le cavalier veut, c'est-à-dire son absolue soumission aux impulsions des aides dans tous les mouvements.

C'est donc à donner, pour ainsi dire, le change à l'instinct du cheval, à le faire intervenir par les mouvements acquis, et à se l'approprier en lui accordant une liberté d'action nécessaire pour le fonctionnement naturel des membres, jusqu'à ce qu'il soit bien dominé par l'habitude.

En rapprochant cette intervention de la volonté, d'une part, et, d'autre part, la maxime fondamentale du dressage rationnel : *La direction absolue et l'expression libre*, on comprend tout de suite quelles peuvent être l'efficacité et la puissance d'une telle méthode d'application.

Le dressage est là tout entier. Il ne faudrait donc pas entendre par *direction absolue* celle qui, née d'idées de domination quand même, conduit indubitablement à des procédés arbitraires, à une répression sans mesure, irréfléchie, tyrannique, impuissante à comprimer les débordements de l'instinct et à dominer la volonté qui n'agit plus que sous les impressions de la conservation. Nous ne

pouvons donc trop insister sur l'importance capitale des principes d'union qui ont servi de base aux procédés des aides dans la première partie de la 1^{re} série de mouvements au pas, et qui doivent assurer au cavalier un pouvoir constant sur l'instinct de l'animal, en lui faisant envisager le sens du tact au point de vue relatif et particulier de sa domination sur le cheval. Car le *dressage rationnel* a une double et très-solide base, qui lui est fournie par l'étude de la tactilité; tactilité que lui font connaître ces mêmes procédés de pondération mécanique, cette *impulsion rationnelle* à laquelle se rattache l'union entre l'impulsion et l'expression, qui peut paraître secondaire aux esprits peu clairvoyants, mais qui joue le plus grand rôle dans le dressage.

Ainsi, pour maintenir ces rapports des aides avec la tactilité de l'animal, et pour conserver ce pouvoir rationnel; pour arriver enfin à la direction absolue, faut-il que le cavalier se pénétre bien que sa première tâche est de se gouverner lui-même, que chacun de ses actes doit exprimer un effet connu, accepté par la volonté de l'animal pour lui conserver son caractère de suggestion; autrement, il s'assimilerait aux expédients aveugles et erronés de l'équitation routinière. La coordination de ses aides doit donc avoir pour but de contraindre l'instinct à revenir aux mouvements acquis à la domination en prenant pour règle : qu'il faut en tout éviter l'excès, et qu'il ne faut combattre que l'excès; que l'intervention des effets violents des aides enfin est toujours impuissante à dominer l'action du cheval, et que la précision dans les procédés est surtout nécessaire toutes les fois qu'il s'agit de la régler.

Or, puisque tous les excès détruisent, et que contrairement toute concentration appropriée régit et fortifie la vitalité qui semble n'être qu'un résultat, une somme totale des diverses puissances associées de l'organisation, équilibrées par un lien commun, la *légèreté* : c'est ce principe, l'*unité* dans le mouvement, qui, nous ayant servi de base dans la constitution des premiers éléments de conduite rationnelle, doit encore nous servir de guide dans toutes les combinaisons de mouvements pour maintenir l'harmonie entre l'*impulsion* et l'*expression*.

Or, de même que, par l'unité d'action, nous avons enchaîné l'expression du mouvement dans les translations de la masse en

avant ou en arrière, dans les départs et les arrêts, et que, par une concentration soutenue, nous avons rendu tout d'abord chaque pas dépendant de cette concentration, de même, dans les *changements de direction*, dans la *marche circulaire* et le *travail de deux pistes*, — qui complètent la 1^{re} série du dressage au pas, — il nous faut rendre cette puissance toujours maîtresse impulsive, en sorte qu'elle devienne pour l'animal, pour ainsi dire, un besoin, un principe, qu'il lui soit nécessaire d'éprouver avant de manifester l'expression de son mouvement.

Du changement de direction. — Bien pénétré du fait que toute impulsion des aides pour déterminer le mouvement : implique nécessairement une disposition particulière de légèreté du cheval (d'où l'acceptation volontaire de l'animal) qui, — dominé moralement et asservi physiquement par cette attitude ou situation de la mécanique, — l'agrée en quelque sorte forcément, le cavalier s'efforcera, avant tout, de maintenir cet équilibre qui lui donne tout pouvoir sur la machine vivante, et, au moyen duquel, le moindre effet croisé des aides agit efficacement sur l'instinct de l'animal, pour déterminer les changements de direction.

EFFETS CROISÉS DES AIDES. — L'incontestable efficacité des effets croisés des aides, par leurs propriétés équilibrantes et d'assimilation au phénomène de l'action croisée des hémisphères cérébraux dans leur excitation musculaire, — ce que constate la science, nous l'avons déjà dit, — doit en faire adopter exclusivement l'application comme étant le mode le plus simple dans l'emploi des aides ; se trouvant, en cela, le plus en rapport avec le fonctionnement de l'organisme, et ne pouvant entraîner en outre à aucune confusion dans le mécanisme des aides. En effet, ce mode d'application des aides est si simple dans la pratique, et si bien approprié à la position correcte du cavalier à cheval, qu'il simplifie naturellement la conduite du cheval et ne peut échapper à l'intelligence pratique la plus ordinaire. — Précisons-en donc l'application le plus clairement possible et faisons-en ressortir les conséquences et l'effet le plus positif sur le dressage.

Application. — Le cheval déjà assoupli dans son instinct par les exercices précédents, c'est-à-dire déjà léger dans les arrêts et les

départs et dans la marche à pas comptés sous l'action simultanée de la main et des jambes (le considérant marchant à main droite) pour le faire tourner à droite, lui faire exécuter indistinctement à cette main des changements de direction, la marche circulaire, ou lui faire donner quelques pas de côté, — ce qui constitue avec quelques pas rétrogrades la seconde partie du travail au pas : — le cavalier, invariablement pour l'indication de tous ces mouvements, déterminera le cheval à droite par la tension directe de la rêne droite du filet et la prédominance d'impulsion de la jambe gauche qui se glisse à cet effet en arrière des sangles, et l'engagera dans cette direction par l'intervention de la rêne gauche de la bride et le soutien de la jambe droite (effet croisé opposé) pour redresser le cheval, maintenir l'équilibre, entretenir la légèreté et décider la libre expression de son mouvement dans la nouvelle voie.

Voilà qui est bien saisissable et d'une pratique facile, pensons-nous. Or, pour l'indication et l'exécution des mêmes mouvements à main gauche, précisons encore : ce sera naturellement par l'effet de la rêne gauche du filet et l'impulsion de la jambe droite déterminant la direction que le cavalier tournera son cheval à gauche, l'engageant à cette main par l'effet croisé inverse, c'est-à-dire par l'effet de la rêne droite de la bride et le soutien de la jambe gauche pour contre-balancer l'impulsion première et maintenir l'équilibre; laissant dès lors à l'animal la libre expression de son mouvement, tout en se réservant la puissance de l'arrêter à son gré.

Telle est la coordination la plus pratique et la plus efficace, nous pouvons le dire, des effets des aides, qui doit être appliquée, — toujours les mains basses et invariablement au milieu du corps, — aussi bien pour les changements de direction, les passages des coins, les voltes et les demi-voltes, que pour les mouvements sur les hanches ou les pas de côté, et même pour le reculer. Donc, règle générale : dès qu'un effet croisé indique, impulsionne, l'effet opposé accentue, équilibre, rectifie.

Pratique exclusive. — Il n'y a pas à sortir de là : indication et impulsion croisée d'une part, d'abord, soutien et accentuation croisée opposée d'autre part, ensuite. Tout le mécanisme des aides se réduit

à cette simple coordination, tout mouvement d'équitation peut être ainsi sûrement déterminé : tel est le fondement des procédés alternatifs et non simultanés des aides dans la conduite rationnelle du cheval ; et qui a de plus l'avantage d'en simplifier le mécanisme, de régulariser la position des mains et des jambes, d'assurer la fixité de l'assiette et de maintenir le cheval d'aplomb dans ses évolutions. Aussi conseillons-nous à tous ceux qui désirent arriver à un prompt et parfait dressage, c'est-à-dire conquérir l'entière disposition des facultés du cheval, d'en faire le procédé exclusif de leurs effets des aides pour toute indication ou impulsion de mouvement ; délaissant par conséquent l'usage de tous effets latéraux de mains et de jambes, de tout écartement de rênes, ainsi que leur appui sur l'encolure : procédés, ou moyens d'action, qui ne peuvent qu'entraver les mouvements du cheval et embrouiller le cavalier dans l'emploi de ses aides.

Remarque. — Nous pourrions arrêter là, en quelque sorte, nos prescriptions théoriques en ce qui concerne le mécanisme des aides, leur application dérivant de ces principes d'impulsion, si la conduite du cheval ne se compliquait d'une certaine appréciation de l'organisation animale, qui peut seul conduire au *tact* nécessaire à l'application rationnelle de ces effets, pour maintenir la légèreté indispensable à l'intervention de la volonté du cheval dans le mouvement. Il nous faut donc nous appesantir encore sur ce sujet, et nous avançons sans crainte d'errer, — ce que prouvera la suite, — que tous nos principes en découlent et s'y rattachent ; que parmi les controverses équestres, il n'en est pas qui ne s'agissent en dehors de cette question primordiale : celle de la *réceptivité* de la tactilité animale, où elles sont comme enveloppées et contenues ; et avec la persuasion d'en faciliter l'intelligence et d'en démontrer clairement l'utilité pratique.

Il est, en pratique, comme en théorie, des principes fondamentaux jusqu'à présent ignorés, qu'il faut accepter comme point de départ, comme base méthodique de cette réglementation hippique dont on parle tant et que l'on comprend si peu. Après avoir démontré le mécanisme des effets croisés des aides comme le plus simple, le plus rationnel, comme le plus efficace dans la conduite du cheval et le seul approprié au fonctionnement de l'organisme

animal, il nous faut maintenant aborder l'impulsion suprême, le toucher de l'éperon.

De l'éperon. — L'éperon est l'aide par excellence en équitation, c'est le procédé des aides à sa plus haute expression, qui donne à la coordination de leurs effets croisés sa plus grande puissance d'action; autrement dit, c'est la sensation suprême s'opposant aux sensations extrêmes, mais toujours dans des proportions d'harmonie impulsive et d'appropriation de légèreté du mécanisme animal.

« Il faut, dit le général Michaux, — dans la *lettre-préface* dont il
 « a bien voulu honorer la *Cinésie équestre*, — que l'emploi de l'épe-
 « ron satisfasse tout d'abord à la première condition de son oppor-
 « tunité, c'est-à-dire qu'au lieu de dénaturer, il reconstitue l'équi-
 « libre des sensations, et que les aides soient à même d'utiliser, au
 « profit de la légèreté, la réaction motrice déterminée de la commo-
 « tion produite. Là est toute la puissance de l'éperon, toute sa force
 « réorganisatrice, le seul frein aux sensations hostiles de l'instinct,
 « et l'on peut l'affirmer, la base de la véritable équitation, la source
 « de composition des effets des aides dans la conduite du cheval. »
 — On ne pourrait certainement mieux dire et réunir surtout en
 aussi peu de mots toute la science équestre.

Le cavalier ne peut donc se perfectionner dans le toucher de l'éperon que par sa propre expérience, et par la pratique de l'action combinée des effets croisés des aides, propres au maintien de l'équilibre des sensations et à la libre expression du mouvement : puisque tout cela réside entièrement dans la perception du *tact*. Mais le moyen d'y parvenir, dira-t-on?..... C'est en se tenant constamment éloigné des systèmes de force, ou d'impulsions saccadées, que le cavalier trouvera le *pincer* de l'éperon à approprier pour rappeler l'attraction de ses effets croisés des aides, et qu'il découvrira — en opposant sans cesse une force égale à celle que l'animal emploie pour se soustraire à l'action d'ensemble — celle qu'il doit judicieusement employer pour le déterminer à s'y associer. Car l'animal, simplement placé entre la gêne dont sa résistance est la cause, et une liberté d'action qu'il peut toujours obtenir en livrant sa volonté à l'impulsion, prend bientôt l'habitude d'une soumission entière et subite au toucher de l'éperon, qui devient alors un lien entre l'impulsion

et l'expression, ou plus exactement un principe d'union entre la *direction absolue* et l'*expression libre*. *N'employer l'éperon que pour ramener la légèreté*, tel est le principe primordial de son application.

C'est dans la *marche circulaire* d'abord, et dans les pas de côtés ou travail de deux pistes ensuite, que l'application du *toucher délicat de l'éperon* doit être abordée; parce que le cheval, par l'attitude d'équilibre ou de disposition de ses membres dans ces mouvements, peut moins se soustraire aux effets des aides. Or, à cet effet, le cavalier ayant mis son cheval en cercle à droite, par exemple, par l'indication de la rêne droite du filet et l'impulsion de la jambe à gauche, et, le maintenant dans le sens de la courbe par le même effet croisé (de concert avec la jambe droite et la rêne gauche de la bride, effet rectificatif); après avoir fixé le haut du corps et s'être assuré de la mobilisation de la mâchoire, augmentera progressivement la pression de la jambe gauche déjà glissée en arrière des sangles, et fera sentir le piquant de la molette de l'éperon par un petit coup sec dû au seul jeu de l'articulation du pied. Il s'emparera ainsi, par un effet de concentration des aides, de la commotion produite par la réaction instantanée de la tactilité, qui doit avoir pour effet d'accentuer la légèreté et l'assouplissement de la mâchoire, et pour objet d'assurer l'unité dans le mouvement.

Telle est l'application de l'éperon, dont le résultat est le pivot de la *domination absolue*. La sensation produite n'amènera peut-être pas tout d'abord la *réceptivité* de la tactilité qui pourra se contracter pour échapper à la souffrance qu'elle appréhende, mais insensiblement le cheval y cédera et s'associera bientôt à l'impulsion, pour y trouver le bien-être dans la libre disposition de ses forces, accrues par la légèreté acquise, et l'expression naturelle de son mouvement dont le pincer de l'éperon est tout à la fois l'objet, le but et l'utilité.

La même application devra être pratiquée naturellement par les moyens inverses dans la marche circulaire et les pas de côté à main gauche.

Ces principes nous démontrent que l'attitude instable des membres a une influence primordiale dans la direction équestre; c'est l'élément mécanique nécessaire pour la mise en jeu du fonctionnement des muscles, c'est le seul qui soit donné au cavalier pour constituer l'équilibre hippique et l'expression libre; et moins le che-

val aura d'effort à faire pour établir la répartition naturelle de ses forces, plus l'unité d'action sera réalisée dans la direction absolue.

Arrivé à ce degré de dressage, il ne sera déjà plus nécessaire de maintenir le cheval ainsi renfermé dans les aides ; tout au contraire, une fois la légèreté obtenue, il faut petit à petit le dégager de la contrainte des aides et l'habituer à agir aux suggestions morales : le plus simple effet croisé des aides pouvant obtenir son résultat immédiat, par le fait de cette légèreté acquise.

Résumé pratique. — La direction rationnelle à trouver, ou plutôt à combiner est donc celle qui, dégagée de tout système de force, a pour but, par une disposition spéciale d'instabilité des membres, de faire participer l'homme et le cheval aux bénéfices d'une situation de légèreté du corps favorable à la sphère d'action de chacun d'eux, tout en développant constamment l'*entendement tactile* du cheval et l'*expérience tactile* du cavalier, et d'assurer, dans un but spécial d'unité d'action, le plus haut degré d'union des centres de gravité, et pour résultat : la *direction absolue*, d'un côté, et l'*expression libre*, de l'autre.

Ainsi, après avoir assoupli l'instinct par les mouvements de pondération mécanique, c'est-à-dire d'arrêts et de départs, de translation de la masse en avant et en arrière dans un parfait équilibre, et, après avoir, dans la marche au pas, augmenté ou ralenti la vitesse et changé de direction aux deux mains : non par tension marquée des rênes, mais par concentration des forces et la simple indication croisée des aides — travail fréquemment entrecoupé de toutes les exigences qu'entraînent le *montoir* et l'*apprivoisement éducatif*, et de tous les exercices de délassement au pas, les rênes flottantes, — le cavalier confirmera le cheval dans sa soumission par de petites attaques de l'épéron dans la marche circulaire, et les pas de côté qui doivent terminer les changements de direction en diagonale, ayant toujours en vue d'augmenter la légèreté et la franchise des mouvements ; se renfermant dans ces prescriptions de travail au pas, y consacrant le nombre de leçons nécessaires — et dont la répétition devra être faite au dehors, jusqu'à ce que le cheval soit parfaitement calme et soumis, aussi bien à l'extérieur qu'au dedans — avant d'entreprendre le travail au trot ou 2^e série progressive du dressage rationnel.



2^e SÉRIE PROGRESSIVE DU DRESSAGE.

Du travail au trot (également deux séances par jour, chaque séance d'environ une heure).

Après avoir démontré les conséquences de l'intervention nécessaire de la volonté du cheval dans le mouvement hippique, et avoir cherché à établir que, parallèlement à la répétition du travail d'apprivoisement éducatif ou d'assouplissement de l'instinct, devait marcher un autre travail de pondération mécanique et d'assimilation des sensations, indispensable à l'entendement tactile de l'animal et la réglementation des aides : nous nous sommes attaché aux deux grands principes équestres, la *direction absolue* et l'*expression libre*, fondement de l'équitation rationnelle; ce sont là les deux grandes lois de l'équilibre hippique, imposées par l'expérience et les faits physiologiques, qui ont servi de base dans la série progressive de mouvements au pas, et qui nous doivent également servir de règle dans les exercices au trot.

Or toutes les prescriptions de procédés des aides qui ont été présentés pour le travail au pas — et qui prennent leur source dans cette même pondération mécanique ou de légèreté du cheval — sont identiquement les mêmes à observer dans le travail au trot : mêmes principes d'influence morale à substituer à la force dans les rapports avec le cheval; et, à cet effet, même combinaison d'impulsion entre la main et les jambes, mêmes effets croisés des aides pour l'indication des mouvements, même mobilité de la mâchoire au maintien de la légèreté nécessaire à l'entendement tactile de l'animal, à l'excitation normale du cavalier et à l'expression libre du cheval; en observant ce principe primordial de dressage : *de ne provoquer aucun mouvement, pas un seul, sans être à même de le circonscire, de le modifier ou d'obtenir l'arrêt à la station instable*, le seul moyen d'obtenir du cheval — lorsque le moment en sera venu — une impulsion très-franche, très-énergique, à la moindre indication du cavalier.

De telle sorte que les exigences de calme, de soumission et de légèreté qui ont été les principes de coordination des aides, de con-

centration des forces et d'unité d'action dans la marche au pas, servent d'élément à la puissance du cavalier sur l'instinct du cheval dans les évolutions au trot; évolutions qui doivent être entrecoupées des mêmes procédés de pondération mécanique dans les arrêts et les départs; des mêmes *remises* de main pour reposer le cheval, en répétant toute la série des mouvements au pas les rênes flottantes, et en revenant de temps à autre aux exigences de l'*apprivoisement éducatif*.

Du maintien de la mobilisation de la mâchoire. — Mais il n'est pas mal à propos, pensons-nous, avant de poursuivre ces doctrines, de revenir sur une question capitale d'équitation rationnelle : la *mobilité artificielle de la mâchoire*, comme condition première de tout dressage raisonné. Il faut qu'on en prenne son parti, et qu'on finisse par le reconnaître, c'est la condition *sine quâ non* de tout progrès, la condition première, nécessaire de toute légèreté, la marque distinctive de toute soumission du cheval, le seul assouplissement indispensable, parce qu'il engendre tous les autres, et que sans lui les autres ne sont rien et peuvent même devenir nuisibles.

Que les hommes spéciaux y réfléchissent un peu, et ils se rendront compte que toutes les résistances du cheval, toutes les difficultés de l'équitation résident en propre dans le manque de mobilité de la mâchoire. Il est assujettissant, j'en conviens, de s'astreindre à cette tâche délicate; il est difficile, je l'avoue, d'obtenir cette mobilité d'une parfaite concession de la volonté de l'animal; il faut, il est vrai, une grande dose de patience, une grande perfection de *tact* pour la réaliser dans toute son intégralité; cependant toute véritable puissance est là; c'est là, il faut qu'on le sache, la pierre de touche du savoir équestre, le fait important, l'unique en quelque sorte; car toute contraction de la mâchoire anéantie, le cheval est aux trois quarts dressé.

On ne peut trop le dire, la plus déplorable négligence de l'équitation, c'est de délaïsser la mobilisation de la mâchoire pour ne voir que la position de l'encolure : comme si celle-ci n'était pas dépendante de la contraction ou de la souplesse de celle-là, d'où toute conduite rationnelle dépend? C'est là un point capital de divergence

d'opinions bien regrettable entre la *nouvelle école* et les errements de l'équitation routinière. Il faudrait cependant qu'une bonne fois cette reconnaissance de la nécessité de la mobilité de la bouche fût faite ; qu'il fût bien établi, en outre, que le point d'appui ne peut qu'engendrer les résistances du cheval, qu'il n'est aucunement nécessaire pour obtenir une grande franchise d'allure ; que la bonne position de l'encolure dépend conséquemment de la bonne position de la tête, laquelle dépend à son tour de la parfaite mobilisation de la mâchoire ; que le maintien de cette mobilité n'entraîne pas nécessairement le *ramener*, fausse interprétation de cet assouplissement, et encore moins l'encapuchonnement — le fait le plus ordinairement d'une main dure et inexpérimentée — et que, loin de détruire le léger contact parfois nécessaire de la main, elle en assure la perception dominatrice au cheval ; enfin que la tête soit élevée ou abaissée, perpendiculairement au sol ou laissée au vent selon les circonstances : peu importe pour la direction, du moment qu'aucune contraction de la mâchoire ne vient plus s'opposer à un moment donné à la puissance nécessaire de la main.

La question de bonne bouche réside en un mot dans des oppositions appropriées d'une main exercée — ou d'exigences de contact du mors et de concessions de la main indispensables pour amener la volonté du cheval à céder de la mâchoire aux effets d'ensemble — et pour résultat, d'en entretenir la mobilité propice à la légèreté favorable à la conduite du cheval ; car, encore une fois, toute résistance de la mâchoire exerce une influence fâcheuse sur la légèreté nécessaire à l'expression du mouvement. Il est donc de la plus haute importance de perfectionner cette mobilisation ; c'est le seul moyen d'établir une communication constante avec l'animal, de rendre cette communication dominatrice ; d'éviter que le cheval, par cette domination, « ne s'occupe trop de ce qui se passe autour de lui, » et ne se trouve détourné des suggestions du cavalier.

Aussi le cavalier, pour qui la *légèreté* n'est pas un vain mot, établira ses moyens de conduite en vue d'une sage et prévoyante direction sur des principes rationnels et puissants ; c'est-à-dire sur une coordination raisonnée de ses aides que nous avons indiquée, et non, sur les lois imaginaires des extenseurs et des fléchisseurs et sur des effets des aides de circonstances ; et, au lieu de voir son

cheval battre à la main, lutter sans cesse en désespéré contre l'action du mors, il le sentira souple et liant à ses impulsions ¹.

¹ DU RAMENER ET DU RASSEMBLER. — Ne lisons-nous pas (page 24, *Revue des Haras*, janv. 1877) : « Tout ce que je viens de dire implique que la main seule doit agir, quand il n'est question que du simple ramener, et c'est tout naturellement « en exerçant, au moyen du mors, une action plus ou moins vive sur la commissure des lèvres ou sur les barres en vue de provoquer la contraction de certains muscles de l'encolure et de la mâchoire (sic) ».

Jusqu'à présent tous les efforts d'une savante et persévérante pratique équestre des maîtres ont tendu à résoudre le problème difficile du relâchement de la mâchoire et de l'assouplissement général des muscles de l'animal; tout cela, paraît-il, compte pour rien aux yeux de certains théoriciens amateurs; mais heureusement tous les hommes de cheval ne partagent pas le même avis; il y en a d'opinion contraire, et très-éclairés, selon nous, sur la question du ramener et du rassembler, — sur laquelle, avec intention, nous ne nous sommes pas appesantis: attendu que tout, dans la conduite du cheval, se résume dans la légèreté de l'appareil locomoteur et du fait exclusif de l'assouplissement de l'instinct, et que, dès lors, il n'y a pas de distinction vraiment marquée dans les effets déterminants. Voici, du reste, ce que l'auteur des *Aides du cavalier*, — à part certains préjugés inhérents à l'obscurité générale de l'organisation animale qu'il subit, — dit très-judicieusement à ce sujet :

« Le rassembler et le ramener sont deux puissances dominatrices qui se prêtent un mutuel concours. L'un, sans l'autre, détruit l'équilibre; l'un, trop fort par rapport à l'autre, le détruit également. Il se rétablit l'un par l'autre.

« Le rassembler et le ramener peuvent exister à un degré plus ou moins marqué. On trouve le premier degré, ou le point de départ de ces deux puissances, au pas, lorsque le cheval a toute sa liberté. » (Nous ajouterons: préférablement de pied ferme, lorsque la volonté y a été assouplie.)

« Le rassembler et le ramener doivent être simultanément, faiblement ou fortement marqués. Les jambes et la main, par puissance égale, doivent toujours concentrer également les forces du cheval. L'équilibre ou balance équestre n'est autre chose que la légèreté obtenue par la concentration nécessaire au plus ou moins de vitesse de chaque allure. » On ne peut mieux dire.

« Pourquoi la main agit-elle, en général, plus fortement que les jambes ?

« Parce que le cheval est disposé généralement à se porter en avant, sans le secours des jambes, par une force instinctive. Si la main est impuissante à modérer l'élan naturel du cheval, le ramener et le rassembler n'existent plus: dès lors, plus de légèreté, plus d'équilibre, plus de domination facile.

« Il est si vrai que le rassembler et le ramener se prêtent un mutuel concours, c'est que le ramener, trop fort par rapport au rassembler, produit, ou l'acculement, ou l'encapuchonnement. La puissance de détente des jarrets, trop grande par rapport à la main, surcharge l'avant-main, » etc.

« On reconnaît l'équilibre plus ou moins parfait du cheval au plus ou moins de légèreté à la main; il n'y a point d'équilibre sans légèreté. Il en est du cheval comme d'une balance chargée de mille livres, dont le jeu n'est aisément mis en

Quand l'animal, en effet, dont l'harmonie des forces est déjà détruite par le poids du corps du cavalier — au lieu d'être favorisé par la légèreté (flexion de mâchoire et mobilisation du rein) dans le rétablissement de son équilibre naturel — se trouve entravé dans son mouvement par un point d'appui anormal, ou des effets spontanés des aides : l'effort qu'il est obligé de faire alors pour se soustraire à la sujétion douloureuse imposée du point d'appui, et pour réaliser l'équilibre qui lui est nécessaire pour se mouvoir — ne produit-il pas une exagération dans le système nerveux, qui se traduit par des effets violents de résistance, et qui amènent des accidents graves dans l'organisme des membres, à la suite de ces déploiements instantanés de forces et de brusques déplacements des organes locomoteurs; d'où tant de chevaux tarés et rendus rétifs?

Il faut donc délimiter les effets des aides, leur assigner une coordination telle que leur action rentre dans l'ordre des effets de pondération mécanique ou de légèreté dont la puissance, soit en raison directe de la sensibilité tactile du cheval, et que toutes les causes de refus soient écartées ou éteintes par le fait du jeu régulier de la mécanique : tels sont les éléments principaux de conduite rationnelle à mettre en pratique, aussi bien au trot qu'au pas, pour être à même d'associer l'impulsion à l'entendement tactile, la *direction absolue* à l'*expression libre*.

Observation. — A partir de cette 2^e série de leçons, il sera placé à terre, près du mur, perpendiculairement et au milieu d'un des grands côtés du manège ou de l'enclos, une barre de bois qui ne sera élevée pour devenir barrière ou obstacle que plus tard, et sur laquelle le cheval sera conduit de temps à autre franchement dessus, d'abord au pas, ensuite au trot, et toujours les *rénes flottantes*, pour l'habituer à la passer sans hésitation. Si le cheval se livrait à quelques sauts de gaîté, il faudrait, comme toujours, se bien garder de les réprimer, le cavalier se bornant à maintenir la main haute, jusqu'à ce que le cheval se soit apaisé de lui-même et soit rentré dans son calme habituel.

« mouvement que par une parfaite répartition du poids entre les deux plateaux. »
— Et l'on peut ajouter que ce jeu n'est régulier qu'autant que la légèreté est acquise et que la répartition du poids est laissée à l'entière disposition de la mécanique elle-même.

Résumé pratique de la deuxième série progressive du dressage et du travail au trot.

La première partie de chaque leçon de cette série de mouvements au trot devra être consacrée à la répétition du travail au pas, laquelle sera entrecoupée de toutes les exigences de l'approvisionnement raisonné qu'il est inutile de rappeler ici, mais auxquelles il est nécessaire que le cavalier ait souvent recours pour maintenir son ascendant moral sur le cheval.

Déjà parvenu à un degré d'assouplissement sensible de l'instinct par les mouvements acquis au pas, le cavalier devra s'attacher dans ces répétitions à les obtenir à un plus haut degré de légèreté du cheval, et avec le moins d'effets apparents possibles des aides; les arrêts et les départs devront être exigés avec une plus grande précision; les changements de mains et les pas de côté réalisés sans efforts, ainsi que la marche circulaire dans le parcours de laquelle le cavalier fera un plus fréquent usage du *pincer* de l'éperon pour confirmer le cheval dans sa souplesse et sa légèreté.

Pirouettes ordinaires. — Le moment sera également venu d'habituer le cheval aux pirouettes ordinaires, ou rotations sur les hanches qui seront pratiquées au milieu du manège avec une grande progression. On commencera par un, deux, trois et quatre pas, pour arriver en dernier lieu à la rotation complète des épaules sur les hanches, chaque membre postérieur devenant tour à tour pivot. Nous ne parlerons que pour mémoire des pirouettes renversées ou rotations des hanches sur les épaules, beaucoup plus faciles à obtenir; mais d'un emploi bien moins important, qui peut même avoir un effet nuisible, sans la mobilisation de la mâchoire, sur certaines organisations physiques; et d'une application souvent défectueuse pour le cavalier inexpérimenté, dans le maintien de l'arrière-main du cheval, qui prend alors l'habitude de faire précéder les hanches aux épaules dans les mouvements de deux pistes, ou dans les départs à l'une ou à l'autre allure: ce qui est toujours contraire à une bonne exécution, et ce que les pirouettes ordinaires pourront seules rectifier.

Dans ces pirouettes ordinaires ou assouplissement de l'avant-main sur l'arrière-main :

L'objet, en somme, que l'on se propose, c'est l'entière domination de l'instinct.

Le point de vue, c'est l'affirmation des éléments de pondération mécanique ou de légèreté.

Le but, c'est la puissance de mesurer, de comparer, d'apprécier le degré de sensibilité tactique de l'animal et de s'en emparer au profit de la domination.

L'utilité inappréciable qu'on retire de ces pirouettes — conformes à ces principes d'application, — c'est-à-dire intégralement exécutées sur l'un ou l'autre membre de derrière parfaitement immobile, c'est que les effets croisés des aides d'une application forcément mesurée, — que le cavalier est obligé de mettre en pratique pour leur parfaite exécution, — s'affirment dans leur emploi rationnel; se gravent dans son esprit et s'incarnent, en quelque sorte, à la tacticité du cheval et servent à la fois de principe à la conduite du cavalier et de domination sur le cheval.

Confirmation du reculer. — D'un autre côté, il faudra, dans cette deuxième série de leçons, confirmer le cheval dans son *reculer* ou mouvements partiels rétrogrades, qui doivent devenir de ce moment une des bases les plus importantes du dressage, comme pouvoir pondérateur, et pour déterminer en quelque sorte de pied ferme les départs aux allures vives : le seul mode d'embarquement qu'il faut adopter, le plus facile, quoi qu'on en pense, le plus expéditif, le plus puissant pour conserver l'entière domination du cheval. Le *reculer*, proprement dit, est une marche rétrograde essentiellement artificielle et qui demande nécessairement une disposition ou attitude spéciale de la mécanique animale. Cette attitude consiste dans le maintien d'instabilité des membres, qui peut seule permettre leurs mouvements rétrogrades réguliers; différemment, le mouvement en arrière ne peut être qu'un *acculement* : déplacement de la masse plus naturel peut-être au cheval, mais d'une exécution toujours contractée et disgracieuse, et souvent pénible pour les membres postérieurs; tandis que par la réduction de la base de sustentation et un léger *ramener* accompagné de la mobilité de la mâchoire, la translation du corps devient aussi facile en arrière qu'en avant.

Abrégé de l'assouplissement de l'instinct à l'allure du trot.

— Pour habituer l'instinct à se soumettre aux suggestions du cavalier à cette allure, le cheval sera mis au trot par les mêmes procédés qu'il a été mis en mouvement au pas, c'est-à-dire par l'action combinée des diverses forces opposées des aides et avec la même progression précédemment employée pour la mise en marche au pas. Or, après quelques exercices les rênes flottantes pour calmer le cheval, le cavalier, après avoir ajusté ses rênes et bien équilibré sa monture, arrêtera à la station instable, provoquera deux ou trois pas en arrière pour accroître la légèreté, engagera son cheval au trot pour deux ou trois temps seulement, et l'arrêtera bien circonscrit dans les aides, puis *rendra tout* : c'est-à-dire le conduira les rênes flottantes, pour, à quelques pas de là, reprendre la position régulière des aides, arrêter, rassembler le cheval, reculer d'un pas ou deux, l'embarquer de nouveau au trot, pour l'arrêter encore à quelques pas plus loin, et rendre de la main. — Recommencer ce manège toujours dans les mêmes conditions sans trop d'exigences dans les commencements, mais en n'accordant que les temps de trot strictement sous la domination des aides ; le cavalier se renfermant à ces départs au trot de *piéd ferme*, réalisés de la légèreté obtenue par la pondération de la mécanique, suivis d'arrêts et de *remises de main*, jusqu'à ce que le cheval s'engage bien carrément au trot, arrête bien droit, et se renferme léger dans les aides à cette allure, à l'une et à l'autre main.

L'objet de ce premier travail au trot, c'est l'assouplissement de l'instinct à cet exercice.

Le but, c'est d'acquérir la même puissance de domination sur le cheval aussi bien au trot qu'au pas.

L'utilité qu'on retire de cette application conforme à ces principes, c'est que dans ce mode de mise au trot, — où l'arrêt est à la station instable ce que le reculer est à la mise en action au trot, — c'est-à-dire où chaque mouvement se trouve après celui qui est sa cause et avant celui qui est son effet, — il ne peut y avoir de confusion dans les impulsions des aides, et d'indécision pour le cheval dans ces exercices, dont l'exécution est ainsi produite sans effort, et, où l'on arrive indubitablement de la sorte au double but de la *direction absolue* et de l'*expression libre* dans tous les mouvements.

Dès lors, tous les mouvements précédemment acquis au pas, le cheval léger, peuvent être successivement abordés avec une sage progression au trot : les changements de direction, la marche circulaire, les pas de côtés, les voltes, les demi-voltes seront exécutés tour à tour, mais ne seront entrepris qu'autant que le cheval sera calme et léger. Le cavalier, cherchant de plus en plus à augmenter le tride dans l'allure par de petites attaques de l'épéron pour rappeler la domination et assurer la franchise d'exécution aura soin de ne pas allonger l'allure au delà d'une extension qui n'aurait pas la concentration pour guide, et en dehors d'une puissance suffisante pour arrêter le cheval à la station instable, le moment n'étant pas encore venu de l'habituer au grand trot.

Tout ce travail de pondération mécanique au trot, et d'assouplissement de l'instinct à cette allure, doit être répété à l'extérieur avant d'entreprendre le moindre galop. Tous les mouvements dont cette série se compose doivent être, en outre, — à l'intérieur du manège comme au dehors, — entrecoupés de mouvements du travail au pas, et, répétons-le, de toutes les exigences qu'a entraînées l'*apprivoisement éducatif*, auquel, nous l'avons dit, le cavalier ne peut trop revenir pour conserver son empire de domination morale sur l'instinct du cheval. Il doit avoir constamment présent à l'esprit, dans tous les exercices aux diverses allures :

1^o Que le système nerveux musculaire accomplit mille opérations aussi ingénieuses qu'indispensables au fonctionnement des membres, que nous ne pouvons régler ; mais que toutes sont dépendantes du concours de la volonté du cheval que nous pouvons conquérir ;

2^o Que toutes ces opérations précises, — ordonnancées par l'organisation cérébrale ou sensibilité tactile de l'animal, avec une perfection merveilleuse, — réalisent leur énergie dans un seul but, l'équilibre dans l'exercice ;

Par conséquent, qu'au lieu d'entraver ces fonctions par une réglementation forcée, il faut leur laisser le libre fonctionnement de leurs opérations dans une sphère de légèreté qui les régleme naturellement, et qui seule assure le pouvoir de les diriger.

3^e SÉRIE PROGRESSIVE DU DRESSAGE**Du travail au galop et assouplissement de l'instinct à cette allure.**

Notions préliminaires. — De quelque côté que soit envisagée la conduite rationnelle du cheval, on est forcément amené à reconnaître que l'intervention de la volonté de l'animal en est le fondement véritable. Cet énoncé n'est d'ailleurs autre chose que la traduction exacte du principe général d'*expression libre* du mouvement, réglementé dans une *direction absolue* du cavalier ; car, pour que le cavalier accomplisse et assure sa domination sur le cheval, il faut qu'il dispose toutes les puissances motrices à un rythme harmonieux, qu'il facilite leur action unitaire par une libre disposition des forces, en un mot qu'il réglemente la volonté de l'animal sous le joug de l'habitude.

Le cheval peut donc être façonné par des procédés appropriés et d'heureuses habitudes ayant prise sur l'instinct, le seul principe réel en somme du mouvement.

J'ai dû démontrer rigoureusement que tout progrès dans le dressage est subordonné à cette question, et que tant qu'on affecterait de la délaissier pour faire de la science hippiatrice sur l'action problématique des extenseurs et des fléchisseurs, des déclarations de pouvoirs imaginaires du cavalier sur l'organisme animal, des théories métaphysiques de répartition de forces et de poids, on continuerait à patauger dans ces descriptions de statique et de dynamique qui font de l'équitation savante une cacophonie, et de l'équitation usuelle une œuvre brutale, une domination des plus terribles, à cause de la dégradation organique qu'entraînent nécessairement ces procédés violents ; et que l'amélioration de la race chevaline pouvait être gravement compromise par la continuité des perturbations physiques qu'ils engendrent.

Souvent on va chercher bien loin les principes d'une direction rationnelle, que l'on trouverait dans les procédés les plus simples, si l'on ne s'égarait au delà de la nature du cheval : ou bien on se jette dans des arguments de domination impossible ; ou bien on

s'attache à des considérations mécaniques plus ou moins hypothétiques, et le plus souvent tout à fait inintelligibles pour la plupart des cavaliers ; tandis que la conduite la moins compliquée, comme la plus naturelle, est sans contredit celle que présente tout simplement l'assouplissement progressif de l'instinct du cheval dans tous les mouvements et à toutes les allures, — dans des conditions de légèreté motrice nécessaires, — où la volonté du cheval se trouve naturellement asservie, et, dans des conditions des plus favorables, en outre, au fonctionnement de son organisme, et à la domination.

En effet, qu'est-il besoin de développement des connaissances mécaniques de l'organisme animal, dont la vérité, toujours problématique, ne peut que détourner les esprits, même les mieux doués et les exposer à la pensée présomptueuse de régler ce qui ne peut être réglé ? Car, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer, prétendre en équitation répartir les forces et le poids du cheval dans une mesure quelconque serait une illusion, les agents locomoteurs étant régis par des faits organiques dont les phénomènes complexes dans l'économie animale sont d'une analyse impossible et d'une réglementation d'une impossibilité bien plus grande encore¹.

C'est, il faut s'en convaincre, sous l'empire du bien-être ou de la souffrance que l'activité entre en jeu et devient toute-puissante. Tout consiste donc à diriger cette activité inconsciente et aveugle, à l'enchaîner avec *tact* et discernement en lui accordant un bien-être

¹ EXEMPLE. — Que le lecteur veuille bien se représenter un instant un bambin qu'il aurait sur le dos, — dans la position où l'on représente Henri IV jouant à quatre pattes avec le Dauphin, — et dont il serait disposé à satisfaire tous les caprices. Que penserait-on du bambin qui, en tirant les oreilles et en donnant des coups de talon dans les flancs de son dada humain, aurait la prétention de lui répartir les forces et le poids dans les cabrioles et les évolutions que celui-ci serait disposé à faire pour lui être agréable ?

Le bambin pourrait bien certainement, par une convention tacite, vous communiquer, ami lecteur, ses désirs, vous exprimer sa volonté, et, en vous allongeant l'une ou l'autre oreille, vous indiquer la direction qu'il faut prendre. Mais vous enlever de terre à son gré et vous faire franchir, par exemple, une chaise, de sa propre volonté, qu'en penseriez-vous, s'il vous plaît ? Eh bien, l'équitation n'est

relatif. De là, la nécessité d'employer des procédés rationnels auxquels elle se livre, et d'étudier profondément, à cet effet, la nature de son cheval.

Et de fait, le pouvoir que l'homme peut exercer sur les facultés motrices se résume à sa domination possible sur l'instinct du cheval, en le disciplinant par l'habitude, et, le dirigeant à l'accomplissement de son entière domination et pour le perfectionnement de ses facultés elles-mêmes. Le cavalier ne peut donc acquérir tout d'abord cette domination que par un sage esprit de conservation et une prudente modération dans ses procédés. On oublie trop, par conséquent en équitation, que *l'impulsion est un moyen et non pas un but*. Qu'on veuille bien se le persuader, le cheval s'affermi bien vite, s'actionne facilement et livre son entière indépendance de volonté à la moindre impulsion, dès qu'il a la libre disposition de ses forces et qu'il ne redoute plus d'être brutalisé. — Le cheval, qui est amené à comprendre que les effets des aides ne sont pour lui que des indications qui le secondent dans sa légèreté et sa liberté d'action, au lieu de les repousser, les prévient, les pressent, les interprète et va, pour ainsi dire, au devant de leurs exigences.

Procédés. — J'ai expliqué, comment le cavalier, sans aptitudes extraordinaires, mais avec méthode et douceur, et par les procédés les plus simples, pouvait rapidement conquérir cette volonté dès le début du dressage : faculté instinctive toujours disposée à céder aux exigences de l'homme dès qu'elle n'est pas détournée de son intellect tactile proportionnel. — Je vais démontrer un peu plus loin comme quoi c'est le même régulateur équestre qui doit gouverner la machine animale aux allures vives ; la même source à laquelle le cavalier doit recourir, soit pour rétablir la légèreté, soit pour imprimer le mouvement.

pas plus raisonnable envers le cheval que notre bambin à l'égard de son dada improvisé. Tels sont encore cependant les prétentions de certaines méthodes et l'aveuglement du public à les croire et à les suivre.

Je ne poursuivrai pas plus longtemps cette digression parce qu'elle me mènerait trop loin, il suffit de rappeler que les rapports possibles du cavalier avec le cheval sont directement déduits de l'étude pratique de l'intervention de la volonté, de l'action suprême du cerveau, et des faits de l'instinct dans le mouvement de locomotion.

Il réside manifestement, en effet, dans le système nerveux organique, une propriété sensitive qui désire et qui craint, qui attire ou repousse, qui s'unit ou fuit ; qui, régie avec plus ou moins d'harmonie d'après les sujétions, détermine les fonctions locomotrices et les anime de sa propre activité. Il devient donc nécessaire de coordonner les moyens de conduite pour maintenir l'équilibre de ces fonctions et pour réaliser la somme de puissance dominatrice que peut comporter la direction rationnelle.

Or, pour obtenir ce résultat dans la troisième série de mouvements du dressage progressif, ou assouplissement de l'instinct à l'allure du galop, hâtons-nous de le dire, c'est toujours d'après les mêmes prescriptions, et par les mêmes procédés des aides que le cavalier réalisera l'empire de domination nécessaire pour produire la pondération ou légèreté de la mécanique, plus indispensable encore à la direction du cheval au galop qu'au trot ou au pas.

On ne sera donc pas étonné de voir reparaître les mêmes principes qui ont servi de règles aux allures précédentes, car ce sont identiquement les mêmes prescriptions à observer : même influence morale à substituer à la force dans les rapports avec le cheval, et, à cet effet, mêmes effets croisés des aides comme indication du mouvement ; même combinaison d'impulsion entre la main et les jambes ; même *pincer* de l'éperon pour maintenir la mobilité de la mâchoire et entretenir la légèreté nécessaire à l'entendement tactile de l'animal, à l'excitation normale du cavalier et à l'expression libre du mouvement. En observant toujours ce principe primordial de dressage : *de ne provoquer aucun mouvement, un seul, sans être à même de le circonscrire, de le modifier ou d'obtenir l'arrêt à la station instable* ; de telle sorte que les exigences de calme, de soumission et de légèreté qui ont été les principes d'impulsion, de concentration des forces et de coordination des aides, — et qui ont servi d'élément comme unité de mouvement et unité de volonté dans la marche au pas et à l'allure au trot, — servent à la domination du cavalier sur l'instinct du cheval dans tous les départs au galop, et les divers exercices à cette allure. Ces évolutions doivent être entrecoupées des mêmes procédés de pondération mécanique dans les arrêts et les départs, des mêmes *remises* de main pour récompenser le cheval, en répétant la série des mouvements aux pas, les rênes

flottantes, et en recourant de temps à autre aux exigences des mouvements d'*apprivoisement éducatif*.

Mais avant d'entrer au cœur de ces prescriptions, et surtout avant de les mettre en pratique, il faut confirmer le cheval dans l'exercice des mouvements de séries précédentes.

Introduction pratique de la troisième série progressive du dressage et du travail au galop.

La première partie de chaque séance de cette troisième série d'exercices sera employée, — ainsi que cela doit être pratiqué du reste au début de chaque leçon, — à la répétition des mouvements acquis des deux premières séries au pas et au trot, en s'attachant à exécuter les mouvements avec le plus de précision et de légèreté possible, et avec le moins d'effets apparents des aides ; car il s'agit maintenant d'assurer une entente parfaite dans tous ces mouvements entre les deux volontés et les rapports physiques de l'homme et du cheval.

Ainsi, le cavalier étant parvenu, par des exigences graduées et par suite des efforts d'attention du cheval, à obtenir de son entière concession de volonté les arrêts et les départs au pas et au trot, — le cheval calme, léger, et bien carré dans ses mouvements, — ainsi que les changements de direction, les voltes et les demi-voltes, et la marche circulaire et les pas de côté ; et être arrivé à ce que le cheval *goûte* aussi bien son frein que l'éperon, — c'est-à-dire en s'y actionnant sans s'en impressionner moralement, — et qu'à leur contact il rassemble ses forces et double son activité : le moment sera venu de lui demander tous ces mouvements à ces deux allures, pour ainsi dire les rênes flottantes, — non pas à l'état d'abandon comme dans les premières exigences du travail d'*apprivoisement*, mais à la position de *descente de main*. Dès que l'impulsion et l'expression sont en harmonie parfaite, et après chaque effet croisé indicatif, dans lequel le *pincer* de l'éperon doit se faire sentir de temps à autre pour accroître la légèreté et l'énergie du cheval.

Dès lors aussi, le travail au grand trot, — qui n'est pas encore l'entraînement à cette allure, — peut être également entrepris sous cette

puissance d'action, de légèreté et d'expression libre : le cavalier allongeant ou ralentissant l'allure par des effets de concentration et de légèreté, où la main n'a, pour ainsi dire, pas à intervenir ; mais par lesquels le cheval est plus que jamais soutenu dans le gras des jambes et lié au centre de gravité de l'homme. C'est aussi dès ce moment qu'il faut mettre à profit les ressources de légèreté qu'entraînent avec elle les pirouettes ordinaires ou rotations sur les hanches.

A cet effet, pour resserrer le lien d'unité et de force entre l'impulsion et l'expression, dans un but spécial d'assouplissement de la volonté, et d'une manière spéciale pour le fonctionnement des membres, le cavalier, marchant par exemple au grand trot à main droite, arrêtera court à la station instable, à l'extrémité d'un des grands côtés du manège, le cheval bien circonscrit dans les aides (c'est-à-dire léger dans la main et dans les jambes). Il fixera le membre postérieur droit par l'appui de la fesse droite, en se grandissant du haut du corps, et, par l'effet croisé indicateur de la rêne droite et de la jambe gauche déterminera prestement la pirouette à droite. Il décidera cette pirouette par l'effet croisé opposé (rêne gauche et jambe droite) et repartira de pied ferme au trot de ce même effet croisé : jambe droite et rêne gauche ; secondant toujours imperceptiblement, — par le poids de son corps fixé sur l'une ou l'autre hanche, — le fonctionnement naturel des membres. Inutile de dire que ces pirouettes doivent être pratiquées aussi bien à main gauche qu'à main droite et par les moyens inverses.

D'un autre côté, pour confirmer encore le cheval dans sa docilité ou dans son rôle *passif-actif* : le cavalier, marchant au grand trot, *doublera* de temps à autre sur les grands côtés, et arrêtera son cheval parfaitement dans les aides et immobile au milieu du manège, et *rendra tout* ; il mettra lestement pied à terre, lèvera l'un ou l'autre pied du cheval, remontera à cheval sans toucher aux rênes, pour repartir de pied ferme au trot à l'une ou l'autre main par indication croisée, précédée d'un effet d'ensemble des aides pour en assurer l'exécution.

Il y a dans ces exigences acquises par l'*apprivoisement*, — et auxquelles le cavalier ne peut avoir trop recours pour conserver

son empire sur l'instinct du cheval, — toute une mine inépuisable de puissance possible sur le moral de l'animal, par laquelle on peut arriver à faire de lui un esclave des plus soumis. C'est au cavalier à varier ces exigences, à les multiplier, à les approprier : par cette méthode, il obtiendra bien plus qu'en exténuant sa monture par des allures désordonnées.

Ainsi, sans se contenter d'exiger une parfaite immobilité de son cheval et d'en faire le tour, de lui lever les pieds, il faut que le cavalier arrive à le déseller, à le reseller sans qu'il bronche, et même à le débrider et à le rebrider sans qu'il songe à s'échapper ; et cela non-seulement au manège, mais encore en plein air, et après un arrêt instantané exigé aux allures vives, ou après un saut d'obstacle : toutes choses indispensables à obtenir du cheval de guerre ou de steeple-chase. — Je n'ai pas à parler ici de tout ce qui, pour habituer le cheval au bruit des armes ou du tambour, est usité généralement et pratiqué avec intelligence, tout au moins dans l'armée.

Du saut. — Nous sommes également arrivés au moment où il faut affermir le cheval dans sa décision et sa franchise aux sauts de barrière dans le manège, ce qui n'est encore qu'un assouplissement de l'instinct à cet exercice. Ce sera toujours par les procédés de pondération mécanique ou de légèreté et de libre expression des mouvements qu'il faudra conduire le cheval à l'obstacle. Il est inutile de recommander que la barrière soit élevée en raison de l'aptitude et du degré d'habitude du cheval à l'aborder ; mais nous insistons pour que cette épreuve de soumission ne soit pas l'objet d'un travail à part, ce qui ne pourrait qu'engendrer les résistances du cheval et enlever la confiance si nécessaire au cavalier dans cet exercice, en le détournant des véritables procédés propres à en confirmer l'exécution.

NOTA. — La barrière, à partir de cette série de leçons, doit toujours être dressée au manège et à l'extérieur ; le cavalier doit y conduire le cheval indifféremment à l'une ou à l'autre allure ; dès lors qu'il se sent bien en possession de son cheval, sans apprêt et sans avoir l'air d'en faire l'objet d'une exigence particulière, il n'a

pour toute règle que de bien assurer le haut du corps, de comprimer les flancs du cheval du gras des jambes sans faire sentir aucunement l'éperon ; et, par une descente de main, de laisser à l'animal la libre disposition de ses forces, sans le pousser sur l'obstacle ; pour, après le saut, mettre le cheval au pas : *rendre tout* et le conduire les rênes flottantes. — Notre dernier mot n'est pas dit sur cet important sujet.

Abrégé de l'assouplissement de l'instinct à l'allure au galop.

Parmi les errements les plus extraordinaires qui déroutent les mieux intentionnés, qui déconcertent, par leur insuccès, toute pratique et toutes les applications les mieux combinées de l'équitation, se trouvent assurément les prescriptions contradictoires imaginées par les maîtres et leurs disciples pour embarquer le cheval au galop : *grosse affaire*, nous dit-on, et qui prouve bien, — soyons modéré, — le peu de connaissance de l'organisation animale en général.

Et, de fait, comment ne pas le reconnaître ? Les uns prescrivent, pour l'enlever du cheval au galop, l'effet de la rêne et de la jambe du dehors avec inclinaison de l'encolure pour dégager l'épaule ; les autres, au contraire, décrètent la tension de la rêne du dedans, avec l'effet de la jambe du même côté ; celui-ci fait primer l'effet des jambes ; celui-là l'effet de la main ; un autre enseigne de décomposer les moyens d'action ; que sais-je ?... Un féroce ne voit que l'action vigoureuse des aides et la perforation des flancs ; un malin recommande d'éviter de donner à l'animal un autre équilibre que celui du trot et ne craint pas de le dire : « l'action des jambes, nécessaire pour amener le cheval au galop, doit être différente de celle pour obtenir le trot, — ce qui ne lui paraît pas avoir encore été dit. » — Heureuse trouvaille !

Je n'en finirais pas s'il me fallait rapporter toutes les torsions de l'esprit, toutes les séries de prescriptions dont le départ au galop a été l'objet ; et d'une telle discordance, d'une telle confusion, qu'il n'est pas surprenant qu'elles déroutent non-seulement le commun des martyrs, mais encore l'enseignement, et qu'elles deviennent

pour lui un véritable imbroglio. — La nullité de pareilles chimères dispense de les réfuter.

EN DÉFINITIVE, l'équitation tout entière croit, a constamment cru, à un pouvoir direct sur le fonctionnement de l'organisme du cheval, autrement dit à sa puissance, au sein même des fonctions locomotrices, en dehors en quelque sorte de l'intervention de la volonté de l'animal. Nous avons démontré, à l'aide des décisions irrécusables de la science, l'utopie de pareilles doctrines, dont l'application à l'universalité des faits en prouve l'impuissance. Ses systèmes d'impulsion, en effet, au lieu de seconder l'organisme animal, — seule chose à laquelle on puisse prétendre, — la dénaturent, en cherchant à lui imposer des actes que l'organisation seule, dans la plénitude de ses facultés, peut accomplir, et entravent ainsi les fonctions physiques et les opérations intellectuelles en contrecarrant par des procédés de force les exercices nécessairement solidaires de ces facultés, que règlent certaines lois fatalement indispensables à l'expression des phénomènes du mouvement.

La puissance d'impulsion que l'équitation a rêvée, — d'où elle prétend tirer le point de départ de l'action du cheval, d'après certaines combinaisons particulières, — quand même elle la produirait devant nous en parfaite exécution, quelle valeur aurait-elle ? Aucune comme principe théorique, et la raison en est qu'avant tout la puissance d'impulsion n'existe qu'à la condition d'être acceptée par la tactilité, et que dès lors le cheval peut apprendre à partir au galop, tout aussi bien par telle indication que par telle autre.

Conséquences théoriques. — La question capitale pour nous est le respect absolu de la libre expression du cheval ; tel est bien, en effet, le premier devoir du cavalier ; quant au principe d'action, c'est à la légèreté qu'il faut recourir avant tout. Et l'impulsion, et l'indication, me dira-t-on ? L'impulsion n'est plus rien dès que la légèreté est acquise ; l'indication sera celle à laquelle vous aurez habitué le cheval : et plus elle sera simple et légère, et mieux elle sera goûtée ; mais avant qu'elle se produise en fait, il faut de toute nécessité que l'impulsion soit appropriée à la légèreté, et surtout aux dispositions physiques et morales du cheval ; et sa spontanéité

ne peut avoir aucune vertu, encore une fois, si elle n'est pas agréée par la tactilité ; — ce qui doit être spontané, c'est la volonté de l'animal.

L'intelligence ou accord entre les volontés, et les rapports entre l'impulsion et la liberté d'action : voilà les deux formidables problèmes qui n'en forment à la vérité qu'un seul, mais qui se présentent constamment et dans toutes les solutions équestres.

Nous ne nions aucun procédé pour faire partir le cheval au galop, qu'on le remarque bien, nous n'en discutons même aucun ; nous écartons à dessein tout ce qui pourrait être mal interprété ; nous ne faisons que constater ce que nous sommes tous forcés de voir, — à moins de nous aveugler volontairement, — la libre disposition des forces à accorder à l'animal pour effectuer son mouvement : voilà l'important.

Cela posé, il est évident que pour toute direction qui est en désaccord avec l'instinct de l'animal, qui ne tient pas compte du seul élément possible de domination : la légèreté, et qui a rompu le seul lien réalisable avec le principe du mouvement, l'intervention de la volonté : l'impulsion se traduit en impuissance, sous quelque mode de procédés qu'on emploie.

La véritable impulsion est cette mystérieuse puissance qui a pour base, à la fois, et la volonté de l'animal et la force de domination morale du cavalier sur le cheval. C'est une œuvre simplement de *tact* qui commence dans une association de volonté, qui se constitue dans une situation donnée de légèreté et qui s'achève par la liberté d'action de l'animal ; de telle façon que cette liberté n'exerce son action que sous l'empire de cette situation. L'impulsion est donc une puissance qui ne peut exister qu'avec les éléments que lui fournit la réceptivité de la tactilité de l'animal et que le cavalier possède en raison de l'accord de ses aides ; voilà la réalité.

Ce serait donc la plus folle illusion que de se figurer qu'une impulsion spontanée ou autre, si puissante qu'on la suppose, puisse arbitrairement et par un caprice de sa volonté régir l'instinct du cheval. Nous nous retrouvons en face des questions que nous n'avons pas craint d'aborder de front : car il y a en équitation, — on ne le sait que trop, — des procédés barbares dont l'existence est un outrage permanent à la raison et une entrave au progrès.

Nous pourrions ne rien ajouter de plus aux considérations qui précèdent, car elles résument toute la conduite du cheval, mais pour éclairer le cavalier plus particulièrement sur les principes d'assouplissement de l'instinct à l'allure au galop, et pour justifier pleinement le double principe de *direction absolue* et d'*expression libre*, dans toutes les phases du dressage, nous allons en déduire les prescriptions pour les départs au galop d'après les principes que nous avons si longuement établis, et trop longuement peut-être pour la bonne volonté du lecteur à nous suivre ; aussi le ferons-nous le plus brièvement qu'il nous sera possible.

Nous avons vu :

Premièrement, que l'influence morale du cavalier sur l'instinct du cheval est le nœud nécessaire entre l'*impulsion équestre* et l'*expression* hippique. Secondement, que deux grands éléments, quelle que soit l'importance relative qu'on leur attribue, concourent à constituer l'unité en équitation : l'*union des centres de gravité et des centres de volonté*.

Or la légèreté de l'appareil locomoteur est la formation et la constitution de cette unité ; on ne peut trop le répéter. Car la légèreté, c'est à la fois la confirmation d'union des centres de gravité et la sanction d'identification des centres de volonté : c'est le signe certain de la cession de l'instinct ; c'est en outre la seule attitude favorable à l'expression hippique, et par laquelle on puisse transmettre, en toute occasion, à la faculté de l'animal l'indication du mouvement et l'activité nécessaire à son exécution. La légèreté est aussi le seul caractère distinctif par où se révèle la puissance d'une direction absolue permanente, et la consécration de la libre expression sous la dépendance de cette puissance. Elle rend donc un service inappréciable à la conduite du cheval : car c'est la consolidation du lien dynamique par excellence, le fond même de l'unité d'action ; c'est, en un mot, la source de l'entière possession du cheval. De là, ou plutôt de cette situation, l'irrésistible influence morale que le cavalier exerce sur la volonté de l'animal, qui, non-seulement la tolère jusque dans ses oppositions, mais la recherche et s'en inspire dans ses mouvements. La légèreté est donc le terrain commun où le pouvoir de chacun se constitue et se consolide dans une entente mutuelle.

Voilà, encore une fois, quels que soient le mode de coordination des aides que l'on emploie et la valeur d'impulsion qu'on leur assigne, voilà évidemment les éléments dont se compose la direction raisonnée à toutes les allures.

Résumé pratique. — L'instinct du cheval devra donc être exercé à se soumettre aux suggestions du cavalier à l'allure du galop par les mêmes procédés de légèreté par lesquels il a été précédemment assoupli à toutes les exigences des mouvements des séries progressives au pas et au trot. Si l'on veut nous en croire, — contrairement cependant à ce qui est communément enseigné et pratiqué, — l'assouplissement de la volonté de l'animal aux départs au galop, et aux divers mouvements à cette allure, devra être l'objet d'un travail tout à fait indépendant de l'allure du trot, dont nous n'avons nullement besoin pour l'y exercer. Car, il faut bien se le persuader, les ressorts de l'animal sont tout aussi bien disposés pour partir de pied ferme au galop (allure qui lui est du reste plus naturelle que le trot) qu'à toute allure. Ce serait donc une grande erreur de croire qu'il faille au cheval un élan quelconque pour s'enlever au galop; — un des plus graves préjugés du reste de l'équitation, et qui provoque des efforts d'impulsion de la part du cavalier, non-seulement inutiles, mais tout à fait contraires à l'évolution du cheval.

Or, pour habituer le cheval à s'embarquer très-volontiers de pied ferme à cette allure et pour ainsi dire de sa propre volonté et sans efforts, il suffira — après quelques exercices d'appropriation, et de répétition des mouvements acquis au pas et au trot, et du travail au pas les rênes flottantes, pour rappeler tout le calme et la bonne volonté du cheval, nécessaires à l'entreprise d'un nouvel exercice — il suffira, dis-je, au cavalier de s'assurer tout d'abord de la parfaite coordination de ses aides, d'arrêter le cheval à la station instable, de déterminer deux ou trois pas en arrière pour accroître sa légèreté, et, au moment où les aides provoquent la projection de la masse en avant, de décider le cheval à s'enlever au galop par une impulsion non spontanée, mais graduée des aides, qui consiste en une indication croisée, accentuée à l'instant où le cavalier sent le cheval dans un équilibre nécessaire à ce départ sur un pied déterminé;

c'est-à-dire en l'y engageant, en partant le haut du corps sur la hanche opposée à l'enlever du membre antérieur, et l'y décidant par une légère tension en élévation de la rêne du filet et l'impulsion prédominante de la jambe opposée en diagonale. Ayant garde de ne pas obliquer le cheval dans un sens ou dans l'autre, et de lui laisser par la *descente* de main la libre disposition de son mouvement; et, sans avoir égard aux prescriptions contraires qui n'ont aucune raison d'être, il arrêtera son cheval bien carrément dans les aides, après deux ou trois temps de galop, en se grandissant du haut du corps et en maintenant les jambes près pour éviter toute réaction sur les jarrets, et *rendra tout* pour récompenser le cheval de sa soumission en le conduisant les rênes flottantes.

Quelques instants après, reprendre la position régulière des aides, arrêter de nouveau, rehausser le centre de gravité par un effet d'ensemble, reculer d'un pas ou deux et décider le cheval à repartir au galop par les mêmes procédés qui viennent d'être indiqués, pour, après quelques foulées, arrêter le cheval renfermé dans les aides, et accorder encore la *remise* de main et la conduite au pas, les rênes flottantes. Tels sont, croyons-nous, les procédés les plus simples et les plus rationnels pour habituer le cheval aux départs au galop, et le conserver sous l'entière dépendance de aides.

Le cavalier se renfermera exclusivement dans les commencements à ces départs au galop de pied ferme — réalisés de la légèreté obtenue de la pondération acquise de la mécanique — suivis d'arrêts à cette allure et de remises de main au pas, jusqu'à ce que le cheval s'embarque sans hésitation au galop, et s'arrête bien droit et léger dans les aides, à leur moindre indication, tant à l'une qu'à l'autre main; le cavalier n'accordant que les temps de galop strictement sous la domination des aides, et n'attachant pas trop d'importance dans les débuts aux faux départs qui peuvent avoir lieu — dont il n'a pas à réprimer l'exécution — mais dont il cherchera, par la fixation de son assiette, à éviter le retour.

L'*objet* de ces premiers exercices au galop, c'est l'assouplissement de l'instinct à cette allure.

Le *but*, c'est d'acquérir la même puissance de domination sur le cheval, aussi bien au galop qu'au trot ou au pas.

L'*utilité* qu'on retire de cette pratique conforme à ces principes, c'est que dans ce mode de départs au galop — où l'arrêt est à la station instable, ce que la légèreté obtenue du reculer est à la mise en action au galop; c'est-à-dire où chaque mouvement se trouve après celui qui est sa cause et avant celui qui est son effet — il ne peut y avoir de confusion dans les indications des aides et d'indécisions pour le cheval dans ces départs, dont l'exécution est produite ainsi sans efforts, et où l'on arrive finalement de la sorte au double but de la direction absolue et de l'expression libre dans le mouvement.

Dès lors, tous les mouvements précédemment acquis au pas et au trot du cheval léger peuvent être successivement abordés avec une sage progression à l'allure du galop : les changements de direction, la marche circulaire, les pas de côtés, les voltes, les demi-voltes, seront exécutés tour à tour, mais seulement entrepris alors que le cheval sera calme et soumis, le cavalier cherchant de plus en plus à accroître la légèreté par de petites attaques de l'éperon, pour régler la cadence du galop et amener la franchise d'exécution; observant de ne pas allonger le galop au delà d'une extension qui n'aurait pas la concentration pour guide, et en dehors d'une puissance suffisante pour arrêter le cheval à la station instable, le moment n'étant pas encore venu de l'entraîner à cette allure.

Tout ce travail de pondération mécanique et d'assouplissement de l'instinct à l'allure du galop doit être entrecoupé de répétitions de mouvements au pas et au trot, et de toutes les exigences qu'a entraînées l'appriivoisement *éducatif* auquel, répétons-le encore, le cavalier ne peut trop recourir pour conserver son empire de domination morale sur le cheval. Ainsi, par exemple, le cavalier marchant au galop *doublera* de temps à autre sur l'un des grands côtés, et arrêtera son cheval parfaitement dans les aides et immobile : abandonnera les rênes, mettra lestement pied à terre, lèvera l'un ou l'autre pied du cheval, en fera le tour, remontera à cheval sans toucher aux rênes et, rassemblant son cheval à nouveau, partira de pied ferme au galop à l'une ou à l'autre main.

Pour confirmer encore le cheval dans sa légèreté et sa docilité, et resserrer le lien d'unité et de force entre l'impulsion et l'expres-

sion, dans un but spécial de souplesse et d'une manière spéciale pour le fonctionnement des membres : le cavalier complétera le travail précédent par quelques pirouettes sur les hanches, toujours par les mêmes procédés déjà présentés, et que nous allons reproduire. C'est-à-dire qu'étant au galop, par exemple, à main gauche, il arrêtera son cheval en grande piste, bien renfermé dans les aides, fixera le membre postérieur gauche par l'appui de la fesse gauche en se grandissant le haut du corps, et, par l'effet croisé de la rêne gauche et de la jambe droite, déterminera prestement la pirouette à gauche, la décidant par l'effet croisé opposé (rêne droite, jambe gauche), et repartira de pied ferme au galop par le même effet croisé (jambe gauche et rêne droite); le cavalier secondant toujours imperceptiblement, par le poids de son corps qu'il a grandi sur l'une ou l'autre hanche, le fonctionnement normal des membres.

Ainsi, des principes généraux de pratique raisonnée que nous venons d'exposer, ressortent une infinité de conséquences du développement de la tacticité du cheval et d'assouplissement de l'instinct, ainsi que des éléments de puissance du cavalier successivement accrue par les séries progressives qui ont marqué le dressage rationnel du cheval. Nous ne pouvons suivre ces conséquences dans tous les mouvements que comporte l'équitation de manège, mais nous en tirerons l'application rationnelle pour le complément du dressage ou travail extérieur et d'entraînement. Toutefois, nous pouvons assurer que, sous la puissance d'action acquise, toute perception tactile devient possible à l'animal, tout mouvement de haute école abordable, car dès lors, sous l'empire de la légèreté passée à l'état mécanique, les impressions arrivent dans des proportions harmonieuses au centre nerveux, où ce pouvoir unitaire, liant entre elles les impulsions qui l'animent, en forme un tout organique dont l'instinct est l'essence et le cerveau l'expression.

Après avoir terminé la partie principale du dressage ou d'assouplissement de l'instinct aux diverses allures, nous devons entrer dans la réelle possession du cheval à l'extérieur et procéder à son entraînement. Après avoir semé, nous pouvons récolter.

ÉPILOGUE. — Cette première partie a été consacrée à poser et à discuter l'ensemble des principes primordiaux sur lesquels doit être basée une saine éducation du cheval. Ce n'est pas inopinément que nous nous sommes attaché à exposer d'abord les principes relatifs à l'assouplissement de l'instinct de l'animal à toutes les allures, et au façonnement de ses ressorts aux divers mouvements de ces exercices. Nous pouvons maintenant marcher en toute sécurité et aborder l'imprévu ; nous possédons en nos aides un animal non-seulement apprivoisé, calme, docile, mais dressé et habitué à céder aux moindres indications des aides. Nous pouvons dès lors utiliser cette nature soumise à la volonté de l'homme, la mettre à l'épreuve et retirer le fruit de son éducation.

On peut se faire une idée à présent de ce que doit être le complément du dressage ou travail extérieur, et d'entraînement du cheval aux grandes allures et aux sauts d'obstacles. En réfléchissant que le principe du mouvement, l'instinct du cheval, jusqu'alors gouverné par le système d'une direction absolue et de libre expression accordée suivant le caractère et l'activité dont le cheval est doué, la méthode générale, appliquée à la conduite du cheval en rase campagne, sera peu de chose en contenant l'application des principes antérieurs du dressage appropriés suivant le tempérament, et l'activité propre à chaque animal. — Ainsi l'application générale des procédés des aides proposés aux mouvements hippiques à l'extérieur, d'après les différentes natures de chevaux, — pour être identiques dans leur application à ceux employés à l'intérieur, — doivent avoir cependant d'autres résultats que nous allons envisager : la connaissance de la nature de chaque animal déterminant les différences d'exercices et d'opportunité d'entraînement.

L'étude du cheval enveloppe, d'ailleurs, l'étude de tout ce avec quoi l'animal est en rapport, de toutes les capacités de son organisation ; car, pour connaître complètement un être complexe comme le cheval, il faut non-seulement le connaître en soi, dans ses forces et son tempérament typique, mais connaître encore ses rapports naturels incessants avec les objets extérieurs, ce qu'il perçoit et la manière dont il perçoit, pour pouvoir sûrement le posséder et le diriger.

La science du cheval implique donc celle de tout ce qu'embrasse son instinct, ses facultés. Elle implique aussi celle des lois de son activité, par conséquent de ses lois organiques, qui, — à ne considérer que l'exercice physique, — étant pour la conduite du cheval des plus importantes, puisqu'il n'en est point dont la violation entraîne plus d'accidents, plus de ruines, devraient toujours être l'objet de soins particuliers de l'équitation. C'est pour avoir méconnu cette loi générale, disons-le encore, que nous n'avons en équitation que des méthodes empiriques, fausses, imaginaires, ou misérablement fragmentaires.

Nous terminerons cette partie de notre travail en insistant sur la pente pernicieuse où se trouve la conduite du cheval en général, contrairement au point de maturité et de progrès où elle pourrait être arrivée. Nous avons fait voir, et par le témoignage de la science, — et, plus directement encore, par l'appréciation directe des procédés rationnels, — que si l'équitation en général ne s'élève pas dans l'interprétation du cheval à un degré supérieur à ce qu'elle est aujourd'hui, elle est menacée, après sa décadence, à déchoir encore en se condamnant à perpétuer, sur d'anciens ou de nouveaux principes qui ont la violence pour guide, les désastreux ravages du débouillage ou du dressage à la longe.

Ainsi, après avoir démontré péremptoirement, croyons-nous, ces vérités profondes, — et avant de déduire les conséquences de l'équitation rationnelle basée sur l'étude de l'organisation animale, au point de vue de tous progrès, — nous allons envisager dans un dernier article, comment le double principe de *direction absolue* et d'*expression libre*, — dans la plénitude d'exercice des facultés du cheval, — s'affermir, et peut conduire le cavalier au degré d'empire moral auquel il doit atteindre par l'application de ces principes. C'est le moment de mettre à profit cette domination acquise sur l'instinct du cheval, pour constituer le lien dynamique entre l'*impulsion* et l'*expression* aux allures vives au dehors, et qui n'a pas de trop de toutes ses ressources réunies pour la réalisation de ses pouvoirs nouveaux : comme il a besoin de tous ses expédients antérieurs, pour en composer la puissance et en assurer la stabilité dans toutes les circonstances.

DE L'ENTRAÎNEMENT DU CHEVAL DE SELLE.

Coup d'œil rétrospectif. — Après avoir passé en revue les séries progressives du dressage rationnel, et avoir mis en évidence les principes généraux d'application et les résultats qu'amènent ces séries progressives d'exigences raisonnées, nous avons démontré comment les suggestions se secondent et s'enchaînent dans le dressage du cheval de selle, en passant des exigences à pied aux suggestions à cheval, du travail d'apprivoisement raisonné au travail d'assouplissement de l'instinct à toutes les allures. Nous avons donné aussi le mode le plus simple et le mieux approprié des procédés des aides dans les indications des mouvements à ces diverses allures et avons constaté, en outre, que le but final ou objet principal des séries progressives du dressage exécutées au manège, comme à l'extérieur, était la conquête de l'instinct ou concession de la volonté de l'animal; et au moyen de laquelle l'équitation peut s'élever à la constitution d'une conduite rationnelle du cheval, c'est-à-dire à une direction où, — l'union entre l'*impulsion* et l'*expression* remplaçant la conduite arbitraire et la violence, — la convergence et l'accord des centres de volonté se trouvent substitués à leur divergence et à leur lutte dans le dressage du cheval tel qu'il est encore interprété aujourd'hui.

Nous devons suivre maintenant ces résultats dans leurs dernières et principales conséquences, c'est-à-dire dans les éléments qu'ils sont appelés à fournir pour la possession entière du cheval dans la plénitude de ses facultés, appropriées au service auquel il est destiné. Or, pour découvrir et appliquer cette appropriation conforme à la nature de l'animal, et en vue de la plénitude du rendement de ses facultés, nous devons nous identifier plus que jamais au tempérament et au moral du cheval; et notre procédé ne sera autre chose, en vue de cette identification, que l'introduction, dans le complément du dressage ou *travail d'entraînement*, de tous les éléments de coordination entre la *direction absolue* et l'*expression libre* fournis par l'étude et la pratique précédente.

Après avoir donné l'application de ce principe dans les premiers rapports du cavalier avec le cheval, tant à l'intérieur qu'au dehors, qui a eu pour résultat d'assouplir son instinct à toutes les exigences du dressage, nous devons, par des appropriations d'exercices successifs, développer les aptitudes du cheval, et chacun comprendra, — aux conditions fondamentales imposées par la pratique raisonnée qui précède, — que l'*entraînement* ne peut comporter l'abus des forces livrées à elles-mêmes, non plus que leur emploi inconsidéré; qu'au contraire, le cavalier doit exercer plus que jamais son empire moral sur le pouvoir instinctif du cheval pour que son impulsion seule, en quelque sorte, l'inspire, l'entraîne et le livre à son entière domination.

La LÉGÈRETÉ étant le dernier mot dans la conduite du cheval, le seul principe, pour ainsi dire, que l'équitation rationnelle elle-même puisse logiquement formuler et mettre en pratique pour la solution du problème de direction absolue et d'expression libre dans toutes les évolutions hippiques, dont la condition première est l'union des centres de volonté, et l'existence d'harmonie entre l'impulsion et l'expression, la conséquence; ce grand principe d'équilibre, en un mot, qui représente la loi suprême de l'essor des facultés de l'animal en équitation, — puisqu'il est nécessaire à tous ses modes d'activité sous la domination de l'homme, — doit être tout aussi bien la cause dominatrice des suggestions du cavalier aux allures vives à l'extérieur qu'au travail du manège; et, qu'enfin, la *définition du célèbre naturaliste* (Buffon), commentée ainsi qu'il suit, devienne une réalité.

C'est-à-dire que le cheval assoupli dans son instinct soit aussi courageux que docile, qu'il ne se laisse point emporter à son feu, qu'il sache réprimer ses mouvements; non-seulement qu'il fléchisse sous la main de celui qui le guide, mais qu'il semble consulter ses desseins et obéisse toujours aux impressions qu'il en reçoit; qu'il se précipite, se modère, ou s'arrête, et n'agisse que pour y satisfaire. Que ce soit une créature qui renonce à son être, pour n'exister que par la volonté du cavalier; que par la promptitude et la précision de ses mouvements, il l'exprime et l'exécute; qu'il sente enfin autant qu'on le désire, et que, se livrant sans réserve et ne se refusant à rien, il emploie toutes ses forces pour mieux obéir.

De l'entraînement en général.

On entend communément par *entraînement* les exercices préparatoires de vitesse auxquels on soumet le cheval destiné à la course, et certain régime particulier qui doit faciliter ces exercices.

Les chevaux de troupe ou de chasse, tout cheval de selle, en somme, qui est appelé à fournir un travail résistant et à produire à un moment donné tout ce dont il est capable, doit être également soumis à une sorte d'entraînement, mais prudemment et avec progression, de façon à lui faire acquérir par degrés la souplesse, la vigueur, la rapidité; en un mot, la somme de résistance nécessaire à son emploi. L'entraînement ainsi compris est donc le complément indispensable du dressage; mais c'est un travail spécial, à part, qui demande une certaine intelligence dans son application, et que nous allons en peu de mots définir.

L'entraînement du cheval ordinaire de selle est loin d'être celui du cheval de course. Point n'est besoin de recourir aux purgatifs, aux transpirations, aux saignées et à l'emploi de drogues de toutes sortes, en usage à la préparation de l'entraînement du cheval de course.

Des exercices raisonnés pour déployer la vigueur du cheval de guerre ou de chasse, augmenter son énergie, accroître sa vitesse et sa résistance dans les limites nécessaires à sa destination; des courses quotidiennes appropriées au tempérament de l'animal, pour rendre le ventre moins volumineux, donner de la densité aux muscles, et augmenter la liberté de respiration; une nourriture appropriée, des soins d'hygiène bien compris et amplement donnés au retour: telle est la base d'application générale de l'entraînement du cheval de selle.

Il ne suffit pas, en effet, que le cheval ait été familiarisé à l'homme, que son instinct soit assoupli aux effets des aides: il faut encore, — pour utiliser les dons de force et de vitesse dont la nature l'a pourvu, — lui faire subir les épreuves d'adresse, de souplesse, d'extension des membres pour lui faire acquérir toute l'énergie dont il est susceptible dans la plénitude d'exercice de ses facultés.

Il est bien entendu qu'il faut que le dressage ait été effectué dans toutes les séries d'exercices que nous avons passées en revue; que

le cheval, en un mot, soit parfaitement *mis*, c'est-à-dire entièrement docile aux suggestions des aides aux allures *raccourcies* avant d'être soumis à l'entraînement.

Le cheval a besoin d'excitations extérieures. On ne saurait, sans amoindrir ses facultés, l'astreindre aux mouvements réglés, cadencés, des exercices renfermés et monotones du manège. Il lui faut de l'agitation, du mouvement, des émotions, des accidents de terrain à franchir. Son travail le plus instructif et le plus profitant se fait en pleine campagne, en pleine lumière et sous les effets bienfaisants de la température. Actionné par la vue des objets qui l'environnent, par les impressions et les sensations vives que fait naître en lui l'influence des agents extérieurs : l'instinct devenant plus actif, devient aussi plus clairvoyant et tout disposé, par l'appropriation dont il a été l'objet, à rechercher la domination morale du cavalier qui lui devient un besoin de ressentir. Mais plus expérimentée et plus calme doit être aussi la direction, pour rappeler à son tour l'unité d'action acquise au manège, pour conserver l'empire d'une direction absolue en communication intime et en rapport constant avec l'âme du cheval.

Pour l'accomplissement d'un travail extérieur productif et bien raisonné, — délaissant tout ce qui a rapport à l'entraînement du cheval de course, — chaque allure, en principe, doit être l'objet d'un entraînement particulier; de telle sorte que tous les moyens d'action, de puissance dominatrice rationnelle et de conduite coordonnée, — c'est-à-dire de calme, de légèreté et de fixité d'assiette qui sont les principes d'entraînement du cheval au pas et au trot, — servent d'éléments à son entraînement au galop et à sa franchise aux sauts d'obstacles.

De l'entraînement au pas ou préparation du cheval au travail aux allures vives. — Le but de l'entraînement au pas exécuté au manège est d'habituer progressivement le cheval à des exercices soutenus qui le mettent en haleine et en état de rendre les services qu'on attend de lui à toutes les allures, soit au manège, soit sur la route, soit à la guerre, soit à la chasse. Il n'est pas inutile, il s'en faut, d'habituer le cheval d'armes ou de steeple-chase à l'allure du pas,

d'augmenter sa vitesse et son énergie dans tous les mouvements *acquis* à cette allure, et ce n'est pas sans persévérance et une application soutenue, comme on pourrait le croire, qu'on obtient tous ces mouvements avec régularité, à un pas très-franc et très-accélééré, sans que le cheval s'abandonne ou *rase le tapis*, et sorte de sa légèreté.

Ce travail préparatoire de souplesse devient en outre la répétition, dans un calme parfait, de tous les mouvements des séries progressives du dressage, et la confirmation des effets croisés dans l'indication de changements de direction, des voltes, des demi-voltes, dans la marche circulaire et les changements de main et les contre-changements de main en donnant des hanches ; chaque effet croisé des aides venant à propos décider et limiter le mouvement. Il ne s'agit plus, dès lors, de renfermer le cheval dans le *ramener*,—sa légèreté et sa docilité étant acquises,—mais d'accroître la précision et l'accélération de tous les mouvements par le toucher de la molette, en lui tenant la tête un peu élevée à l'aide de la rêne du filet pour le confirmer dans toute sa franchise d'allure.

Il est essentiel que tous ces exercices soient entrecoupés d'arrêts, de départs, de quelques pas rétrogrades et de pirouettes sur les hanches pour rappeler la légèreté, et d'accorder des temps de repos nécessaires, les rênes flottantes, pour soulager le cheval de ce travail assurément plus pénible pour lui que les exercices au trot.

Une fois à l'extérieur, en ce qui concerne l'allure du pas, c'est une tout autre affaire. En thèse générale, il ne faut laisser le cheval au pas qu'autant que le terrain ne permet pas de le trotter, ou pour lui accorder le repos nécessaire, afin de le conserver toujours dispos ; car l'abandon du cheval au pas, le fatiguerait en général bien davantage qu'une certaine activité au trot.

De l'entraînement au trot au manège. — L'un des grands obstacles qui s'opposent à la régularité d'exécution et à la rapidité du cheval au trot, c'est assurément la difficulté du fonctionnement de ses membres à cette allure, souvent entravés dans leur jeu régulier par le manque de légèreté de l'appareil locomoteur ; et plus encore par les moyens de conduite généralement employés qui paralysent les forces et détraquent les ressorts de l'animal.

Il est indispensable, pour obtenir de l'organisation musculaire tout le développement désirable à l'allure du trot, de donner à l'organisme du cheval, — par une attitude favorable à ses opérations locomotrices — tous les moyens de fonctionner aussi librement et aussi complètement que possible.

Le cheval qui trotte régulièrement est alternativement mu et porté par chaque bipède diagonal, de façon que l'on n'entend que deux battues, et que le membre antérieur droit vient à son appui en même temps que le postérieur gauche. On remarque aussi que dans chaque mouvement complet du trot, il est un temps, très-court à la vérité, mais saisissable, surtout à cheval et au grand trot, pendant lequel la projection de la masse s'effectue en avant sans appui et comme suspendue en l'air. C'est à cet instant, — précisons-le bien, car cela n'a jamais été dit, — que le cavalier doit, par la concentration de ses aides inférieures et le toucher de la molette de l'épéron, — secondé du contact de la rêne du filet en diagonale, — confirmer la légèreté du cheval, accentuer l'élévation et la projection du corps en avant et accroître ainsi sa vitesse. C'est à ce *moment-là* SEUL que le cavalier doit faire sentir son impulsion et soutenir le cheval de ses aides supérieures, pour, *de là*, rendre insensiblement de la main et laisser le plus de liberté possible au jeu régulier des membres ; sans qu'il soit besoin, on ne peut trop le répéter, de donner au cheval aucun point d'appui sur la main. Toute la puissance d'action résidant en propre dans la légèreté et le soutien des aides inférieures qui doit souder pour ainsi dire les centres de gravité : voilà le véritable point de contact à réaliser.

Dans le trot ainsi compris et exécuté, le cheval, libre dans ses mouvements, a la croupe, les reins, l'encolure et la tête presque immobiles. Les membres antérieurs s'étendent avec franchise et embrassent le terrain ; le cavalier peut alors, — tout en assurant la franchise d'allure du cheval dans une *direction absolue*, — exercer les forces, doubler son énergie par l'extension et la *libre expression* de ses mouvements¹.

¹ « Un cavalier militaire doit savoir trotter à l'anglaise ; il faut le lui montrer. »

« On a mis à exécution la première partie de la sentence ; mais on ne se pré-

REMARQUE IMPORTANTE. — Pendant l'allure du trot régulier, le centre de gravité n'est pas sensiblement déplacé; le corps étant lancé en haut et en avant par la détente des jarrets, retombe alternativement, nous l'avons déjà dit, sur chaque bipède diagonal. Or, en ne cherchant que la vitesse, sans soutenir le cheval du gras des jambes, comme on le fait surtout depuis quelque temps, par l'appui du mors sur les barres, on surcharge inévitablement l'avant-main en prédisposant l'animal à s'abandonner sur les épaules, et l'on s'expose ainsi à des chutes ou à le voir *forger*, et, du trot régulier, changer souvent son allure contre celle de l'entre-pas ou de l'aubin.

Une des plus grandes erreurs de l'équitation, répétons-le, c'est de croire que le trot se développera mieux en donnant au cheval un

occupe pas assez d'appliquer la seconde, fait observer M. F. Musany, dans la *France chevaline*.

« Les jeunes chevaux venant de la remonte, qui sont maintenant dressés dans les régiments, le sont par de vieux cavaliers (ayant deux ans de service). Ces *vieux* cavaliers, qui sont encore bien jeunes d'expérience, et qui tirent de la confiance qu'on place en eux une haute idée de leur propre mérite, plus présomptueux que capables, se plaisent généralement, — pour faire parade de leur solidité à cheval, de leur hardiesse, de leur science équestre, — à corriger inutilement, à cravacher, à éperonner d'inoffensifs animaux qui n'en peuvent mais, et qui ne se doutent même pas du peu d'efforts qu'ils auraient à faire pour mettre un terme à ces mauvais traitements, en se débarrassant de leur fardeau. Ces exploits des cavaliers affectés au dressage des jeunes chevaux ne se passent pas sous les yeux des instructeurs; les abus que nous signalons ici se commettent surtout pendant les promenades, lesquelles ont lieu souvent dans l'intérieur du quartier, et les *dresseurs* choisissent pour caracoler le moment où ils se croient dissimulés aux regards du sous-officier chargé de surveiller la promenade; ce sous-officier lui-même donne le mauvais exemple et a recours aux moyens violents.

« Ainsi *dressés*, on conçoit facilement que des chevaux soient vite rebutés, apprennent à se défendre, deviennent rétifs ou s'usent prématurément. »

Qu'il me soit permis d'ajouter un point d'interrogation : Quand donc ces promenades, — insipides pour le cavalier, et où le cheval, livré à la conduite brutale d'inclairvoyants casse-cous, est si désastreusement malmené, — seront-elles remplacées par un travail individuel utile, et d'appropriation du cheval à l'extérieur, si nécessaire en campagne ?

Ce serait, cependant, choses faciles et très-profitables à bien des points de vue. Il y a là, pensons-nous, un élément de perfectionnement de dressage à substituer à des causes existantes de ruine pour les chevaux, un temps précieux pitoyablement dépensé, à utiliser fructueusement pour l'homme et le cheval.....

L'idée est donnée; je laisse à ceux qui peuvent la rendre productive le soin de la développer et de la démontrer très-pratique.

point d'appui sur la main ; on ne peut trop se lever contre ce funeste préjugé, car, en y regardant de près, n'est-ce pas tout simplement un tic qu'on laisse prendre à l'animal, ou une habitude qu'on lui donne, et qui ne peut le seconder en rien dans la vitesse et le déploiement de ses forces ? Pour s'en convaincre, on n'a qu'à considérer le cheval trottant en pleins champs et l'on verra que le cheval, même habitué au point d'appui, au lieu de s'abandonner alors sur la main, détendra son encolure, relèvera la tête, rassemblera ses forces et se rendra léger de lui-même pour réaliser l'équilibre qui lui est nécessaire pour le fonctionnement normal de ses membres. C'est donc encore une fois agir contre la nature du cheval et au détriment, du jeu régulier de l'organisme locomoteur, que de l'habituer à prendre un point d'appui sur le mors.

Le cheval doit être d'abord entraîné au grand trot au manège, comme préparation au travail à soutenir à cette allure à l'extérieur. L'allure doit être engagée modérément et en suivant les mêmes prescriptions que pour l'entraînement au pas, dont nous éviterons la répétition au lecteur, mais auxquelles nous l'engageons à se reporter pour la pratique. Tous les mouvements des séries précédentes au trot seront répétés à cette allure allongée en conservant le plus de légèreté possible, et pour ce, en contenant le cheval dans les aides inférieures et en facilitant l'extension des membres par le redressement de l'encolure à l'aide de la rêne du filet, en lui faisant sentir parfois l'éperon opposé en diagonal, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à l'instant où le corps est projeté en avant. Pour augmenter et ralentir l'allure, ce à quoi on ne pourra trop s'attacher, sans effets apparents des aides, il suffira, avec un cheval léger et assoupli, d'une coordination cachée des aides, et, par l'affermissement de l'assiette et une légère tension de la rêne du filet, de préciser facilement le ralenti et même l'arrêt au grand trot ; l'éperon vient alors dans ce dernier cas projeter les membres postérieurs sous le centre et alléger la masse pour éviter une trop grande réaction sur les jarrets. Est-il nécessaire de dire encore que tous ces mouvements doivent être entrecoupés de marche au pas, et de repos les rênes flottantes, en revenant, de temps à autre, aux exercices de l'apprivoisement éducatif ? Ne l'avons-nous pas assez répété ?

De l'entraînement au trot à l'extérieur. — Le calme étant avant tout ce qu'il faut obtenir, aussi bien à l'extérieur qu'au manège, les premières sorties se feront d'un train très-modéré, d'abord sur les routes, ensuite dans les landes et dans les parties boisées. Là, plus qu'ailleurs, il faut résoudre le problème de l'expression libre du cheval sous la domination entière des suggestions du cavalier. C'est donc par une gradation d'exigences intelligemment suivies, et à la faveur de la légèreté constamment entretenue, qu'on arrivera à conduire le cheval pour ainsi dire les rênes flottantes, les jambes restant adhérentes aux flancs du cheval et la main toujours prête à réprimer les écarts. Il faut arriver, dans la conduite du cheval en plaine, à lui donner le plus de liberté possible dans l'expression de ses mouvements, lui laissant prendre toute espèce de positions de tête et d'encolure qu'il lui plaît, selon l'allure ou les accidents de terrain; et à l'habituer, en un mot, — arrivé à ce degré de dressage, — à agir en quelque sorte de sa propre impulsion, d'après les insinuations du cavalier qui se traduisent simplement en légères indications des rênes, sans jamais abandonner le cheval du gras des jambes.

Au bout de quelques jours, on fera subir au cheval des courses plus vives, plus étendues, pour le mettre en haleine et l'endurcir à la fatigue, mais jamais au point de l'excéder en l'abandonnant inconsidérément à l'influence des excitations extérieures; il faut l'affermir dans son train, mais rester parfaitement maître de ses facultés, tout en lui accordant, encore une fois, le plus de liberté possible.

De l'entraînement au galop de chasse. — Après ce que nous venons de dire de l'entraînement du cheval au pas et au trot, qui se rapporte entièrement à tout ce qui a trait à son entraînement au galop de chasse, nous ne nous étendrons pas longuement sur ce sujet, pour ne pas trop nous répéter, puisque, en somme, ce sont les mêmes prescriptions à observer.

Le cheval sera donc d'abord entraîné à cette allure au manège par la répétition de tous les mouvements acquis au galop, mais à une allure plus allongée, dans laquelle le cavalier conservera toujours une entière domination sur son cheval; chaque effet croisé

venant à point indiquer et déterminer le mouvement; domination d'autant plus grande que le cheval sera plus léger, en sorte qu'il y aura possession et unité, suivant que la mécanique sera légère et les centres de gravité soudés dans l'ensemble; ou impuissance et désunion, quand les moyens d'action seront insuffisants à concentrer et diriger les forces, et, par conséquent, à régler et à modifier le degré de vitesse.

Le point important, avant de lancer le cheval à l'extérieur à toute vitesse et de *l'entraîner* à cette allure, est donc d'arriver à régulariser l'allure du galop au manège, en l'allongeant et en ralentissant à volonté, sans nuire à la légèreté, pour rester absolument maître de l'activité de sa monture.

On doit éviter de fatiguer le cheval improprement au galop, mais il faut cependant tirer de lui toute la vitesse dont il est capable, et, toutefois, sans outrepasser les limites nécessaires au maintien de la puissance des aides, dont le cavalier ne doit pas se départir, pour être à même de parer à toutes les éventualités d'accidents de terrains ou de sauts d'obstacles.

Il est bien compris que tout ce qui a rapport au moment, à la durée, à la fréquence des exercices et à leur progression, est subordonné à l'état physique et moral dans lequel se trouve le cheval, et aux progrès réalisés par le dressage et l'entraînement; c'est donc au cavalier à en diminuer ou à en augmenter les épreuves, suivant les dispositions de sa monture, ayant toujours en vue l'organisation du cheval à améliorer, sa souplesse et sa légèreté à accroître, autrement dit la volonté à assouplir.

Simplees remarques sur l'entraînement du cheval de selle à l'extérieur.

Le premier terrain à faire parcourir aux diverses allures devra être choisi à l'avance et être assez spacieux pour que l'on puisse facilement varier les allures, sans qu'il présente des montées trop rapides et des descentes trop brusques; il faut qu'il soit accidenté, mais il est convenable qu'il présente un assez grand espace de gazon uni, ainsi que quelques champs labourés et même quelques parties

boisées. Plus tard on conduira le cheval sur des terrains inexplorés, où l'on mettra son énergie à l'épreuve dans des courses plus ou moins étendues et accélérées, et en lui faisant franchir toutes espèces d'obstacles naturels, mais seulement quand le cavalier sera d'abord bien sûr de lui-même, et ensuite parfaitement maître de son cheval. En effet, il ne suffit pas que le cheval ait été accoutumé à augmenter ou à ralentir l'allure au manège ou sur un champ de manœuvres pour le croire capable de résister sans préparation à des courses au clocher, et à franchir sans hésitation des obstacles naturels pour avoir abordé franchement des sauts de fossés ou de barrières artificielles; non, ce serait s'exposer à compromettre toute son éducation péniblement acquise.

Il faut donc que ce travail soit entrepris avec intelligence, et que le premier terrain à faire parcourir au cheval arrivé à l'entraînement soit connu du cavalier et bien étudié dans tous ses accidents, pour qu'il n'y ait aucune indécision dans les moyens de conduite et dans les épreuves à faire subir. Des obstacles seront ménagés sur ce terrain suivant le degré d'aptitude du cheval; en un mot, toutes les exigences aux diverses allures doivent être arrêtées et combinées à l'avance, en raison du degré d'éducation du cheval, car rien ne serait pernicieux, dans les premières sorties surtout, comme l'indécision dans les exercices qui se communique à l'animal et pourrait le détourner de son énergie naturelle et de sa docilité.

Il est bon de se faire accompagner d'un cheval fait dans les premiers temps, mais il ne faut pas que les chevaux marchent de compagnie, ils doivent être séparés et tenus sur la même ligne à un certain intervalle; rien que la présence d'un compagnon sur le terrain donnera au jeune cheval inexpérimenté la confiance qui lui est nécessaire à tous ses exercices.

Sérieuses prescriptions. — Tout air de manège doit être pros- crit dans l'emploi du cheval à l'extérieur; le pas, le trot et le galop, quand le terrain le permet, sont seuls pratiqués. Le principal est d'habituer le cheval à toute la franchise d'action possible dans son parcours aux diverses allures, et qu'il acquière la rapidité de coup d'œil et la solidité de pied désirable. Le cheval mené avec assurance et maintenu dans les jambes, et auquel on laisse toute liberté de

fonctionnement des membres devient vite adroit s'il ne l'est pas au début. La vitesse, c'est-à-dire la facilité de parcourir en peu de temps un grand espace, il ne faut pas l'oublier, dépend plus encore de la capacité des voies respiratoires que de l'énergie des muscles locomoteurs. Le travail doit donc être réglé en raison de ces puissances. A l'extérieur, en principe, il faut changer souvent d'allures, faire galoper le cheval tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, sans essouffler ni exténuer le cheval ; passer du pas au galop et revenir au pas ; trotter ensuite si le terrain est convenable en allongeant et en ralentissant alternativement l'allure et accorder les temps de repos nécessaires. Enfin, pour la vitesse et la durée du galop allongé, que la légèreté de l'appareil locomoteur serve toujours de guide, ainsi que le plus ou moins de facilité de la respiration. Le grand art, c'est d'amener graduellement le cheval à résister aux allures vives sans qu'il ne soit ni essoufflé ni mouillé, et qu'il franchisse toutes espèces d'obstacles avec entrain.

Les obstacles, nous l'avons dit, doivent être disposés à l'avance, l'emplacement bien choisi et l'élévation ou largeur, proportionnée aux dispositions physiques de l'animal. Ils doivent être fixés pour que le cheval les prenne au sérieux et s'habitue à prendre l'élan suffisant pour les franchir.

Quel que soit l'obstacle que le cavalier ait à franchir, et à quelque allure qu'il l'entreprenne, il doit assurer l'assiette en portant le haut du corps en arrière, et en embrassant graduellement et le plus possible les flancs du cheval sans accélérer l'allure ; position d'autant plus importante qu'elle donnera au cavalier le sentiment des dispositions de son cheval, c'est-à-dire s'il s'avance franchement, ou s'il hésite. — Ce serait une grave erreur de croire que l'accélération de l'allure doive empêcher le cheval de se dérober ; bien au contraire, ce serait le cas de la modérer si le cheval ne se ralentissait pas de lui-même pour rassembler ses forces et prendre son élan. Il y a une manière de conduire le cheval à l'obstacle qui lui insinue qu'on est résolu à passer quand même. Au moment du saut rendre de la main en s'affermissant des jarrets, et à l'instant où les membres antérieurs vont toucher le sol, sentir légèrement l'appui du mors en portant de nouveau le haut du corps en arrière pour soulager l'avant-main,

et être à même de concentrer les forces et de rétablir la légèreté ; soit pour arrêter le cheval, soit pour en régler l'allure immédiatement après le saut.

Je me résume. Tout cavalier qui, hésitant, attaquera improprement son cheval de l'éperon vers l'obstacle, qui le lancera rapidement dessus, croyant l'empêcher de se dérober, et cherchera à l'enlever de la main, est sûr, neuf fois sur dix, d'échouer, à moins qu'il n'ait affaire à hardi sauteur, qui ne se préoccupe pas des prétentions de son cavalier et ne connaisse que son devoir. Contrairement, celui qui aura la ferme intention de sauter, et qui, après avoir jugé à première vue de la hauteur et de la largeur de l'obstacle, communiquera à son cheval la hardiesse nécessaire à son élan : en le comprimant de ses aides inférieures et en le maintenant dans un train modéré, pour lui laisser, au moment de franchir l'obstacle, la libre disposition de ses forces par une descente de main, peut être convaincu de réussir même avec un cheval d'un moral médiocre.

En résumé, toute conduite rationnelle du cheval dépend donc, ainsi que nous l'avons longuement défini, de l'étude théorique et pratique de la nature des facultés de l'animal, et, de cette vérité mise en lumière : *Tout par la volonté, rien sans elle*. Nous demandons qu'il nous soit permis d'en déduire quelques conclusions qui légitimeront, pensons-nous, cette affirmation et donneront raison à ce simple aphorisme bien caractéristique en équitation : « Quoiqu'il soit mieux de bien faire que de savoir, il faut cependant savoir pour bien faire. » — Ce qui revient à dire que si la pratique vaut mieux que la théorie, la théorie est indispensable à la pratique ; ou bien encore, que si l'art est préférable à la science, la science est nécessaire à l'art.

CONCLUSION.

N'est-il pas étonnant qu'on n'ait jamais songé qu'à l'ordre mécanique, tandis qu'on avait à créer, en quelque sorte, l'*ordre instinctif*, incomparablement plus essentiel à la possession du cheval et aux progrès en équitation.

Ainsi le premier caractère que prend à nos yeux toute équitation sérieuse est celui de la recherche de la domination morale possible de l'homme sur la volonté du cheval, et qui a conséquemment pour résultat la concession volontaire de l'instinct de l'animal à cette domination. Si cette puissance sur l'instinct, — que l'on doit posséder dans toutes les manifestations du mouvement hippique, et qui, dans le langage de l'équitation usuelle, se nomme spécialement *impulsion*, — agissait seule sans être légitimée, c'est-à-dire sans être acceptée par la tactilité de l'animal, elle serait infructueuse ou engendrerait la perturbation des facultés; *impulsion au mouvement, n'étant pas expression du mouvement*, qu'on se le persuade donc bien! Car la domination n'a pas pour unique mission d'imprimer une force quelconque, — ou de briller aux yeux d'un public béat : — elle a une mission plus délicate et plus noble à remplir, celle de se faire agréer par l'organisation instinctive sans opprimer l'organisme du cheval.

La domination équestre n'est donc pas seulement la limite qui doit arrêter l'expression aveugle de la surexcitation des sens de l'animal; la domination est l'intelligence des procédés à approprier à tous les produits de l'activité du cheval dans des proportions harmonieuses, et pour la plénitude de fonctionnement des facultés. Aussi, si l'on peut dire qu'il n'y a pas de véritable domination sans combinaisons raisonnées des effets des aides, on peut ajouter qu'il n'y a pas d'équitation possible sans domination rationnelle du cavalier sur le moral du cheval.

Cette intelligence d'action est réglée, en premier lieu, par l'ensemble des connaissances de l'organisation animale; en second lieu, par un ensemble de procédés établis, d'après l'expérience pratique raisonnée, des effets des aides du cavalier.

Toute équitation rationnelle a donc pour double base les lois de l'organisation animale, et les préceptes raisonnés de l'expérience pratique.

Les lois de l'organisation ou des phénomènes physiologiques, — autrement dit de l'ordre instinctif, comme la source d'où découlent tous les procédés de conduite, — sont définies, inviolables ou imprescriptibles. Elles sont, en outre, essentiellement préventives et régies par l'instinct de conservation ; leur principe de fonctionnement est l'impression des sens ou de la sensibilité tactile, ou puissance nerveuse, sous l'empire du cerveau. Nul cavalier ne doit les ignorer, nulle équitation n'a le droit de les laisser ignorer. L'un comme l'autre étant intéressés et tenus d'atteindre le perfectionnement dont nous avons parlé, et de respecter l'organisation de l'animal, tous les efforts théoriques et pratiques, ceux de la cavalerie comme ceux des institutions hippiques et des sociétés d'encouragement, doivent y tendre nécessairement et s'en inspirer.

Le besoin qui domine surtout, c'est la nécessité de développer le sens du *tact*, c'est-à-dire la connaissance de l'inefficacité de la force dans les moyens de conduite, et de l'influence possible des procédés de douceur sur le moral du cheval. Il faut, en outre, que le cavalier soit mis à même de bien se rendre compte du principe spécial et supérieur de la locomotion animale, de cette loi suprême du mouvement : l'instinct ; de ce foyer de force : le *cerveau*, qui détermine tous ses actes. Aussi cette ignorance est-elle le fléau de l'éducation du cheval, et deviendrait également la cause de l'appauvrissement de la race chevaline elle-même. — Les masses ne savent rien des facultés tactiles organiques, et encore moins de la nature du moral de l'animal : leur solidarité n'existe pas pour elles. — Il faut donc leur inculquer ces connaissances.

On ne saurait trop réagir contre l'état de choses que nous venons de signaler, déplorable sous tous les rapports, et surtout parce qu'il est plus général. Si une longue et complète ignorance du cheval, à certains points de vue, a fatalement pesé sur l'élevage et l'équitation, on doit l'attribuer plus encore à l'insouciance et à l'inertie des classes aisées, et tout aussi bien à l'aveuglement général, qu'à

l'ineptie et au mauvais vouloir des gens de métier. Toute institution a également son point vulnérable, il est du devoir des institutions hippiques de s'attacher aux idées de progrès pour lequel elles sont instituées ; et tout progrès sérieux réside, encore une fois, dans l'étude du cheval jointe à une pratique raisonnée de son dressage.

C'est donc vers la connaissance et l'éducation rationnelle du cheval, que les efforts de ceux qui, par leur caractère et leur position, occupent un certain rang dans le monde équestre, doit converger, afin d'en répandre les bienfaits sur les masses. Que chacun y apporte son tribut ; ce n'est pas trop de l'initiative consciencieuse et dévouée de ceux qui s'intéressent aux questions hippiques et de leurs efforts combinés et actifs, pour dissiper l'ignorance générale sur la nature du cheval. Que tous les hommes de cheval s'unissent dans une même pensée, qu'ils dirigent leurs efforts vers le même but : la propagation des vérités physiologiques, c'est-à-dire des notions des véritables facultés de l'animal, et les progrès de toutes sortes ne se feront pas attendre.

Il ne s'agit plus de copier servilement ce qui se fait chez d'autres nations, ou de suivre aveuglément la tradition, il s'agit de se rendre compte par soi-même de ce qui peut concourir au progrès ; de perfectionner l'élevage et la conduite du cheval, de propager les données de la science sur la nature de son organisation en profitant de l'expérience pratique acquise, et en conservant à toute institution hippique son véritable caractère, l'amélioration du cheval.

Arrivés au terme de la tâche que nous nous étions imposée, il nous est impossible de ne pas revenir sur l'impression que nous éprouvions en commençant cette étude, qui nous a amené à faire une déclaration très-nette et très-catégorique sur l'objet des critiques qu'elle pourrait entraîner.

Nous comprenions que, forcé d'aborder de front des questions capitales auxquelles se trouvent liées tant de conséquences pratiques, tant de vérités inconnues, il nous serait difficile de ne pas froisser de prime-abord certaines convictions très-respectables, et de ne pas blesser peut-être, involontairement, les hommes de cheval pour qui nous avons la plus grande estime. Ces écrivains seraient injustes s'ils nous en voulaient. Il ne dépendait de nous d'atténuer ni les

principes que nous avons puisés dans la science, ni aucune des conséquences pratiques que nous en avons déduites.

Nous avons abordé un terrain brûlant, nous nous sommes trouvé entraîné dans un ordre de discussion que nous aurions voulu pouvoir éviter; nous nous sommes abstenu souvent même de dire le fond de notre pensée; cependant nous n'avons pas dévié de notre but, parce qu'il nous a paru évident que nous accomplissions une chose utile et même un devoir. Et, s'il est des vérités dures à digérer, il est souvent bien plus difficile encore de les faire entendre. Mais quand on a la conviction d'être dans le vrai et le courage de son opinion, coûte que coûte, il faut écrire. Du fond de notre retraite, du reste, nous n'avons qu'une ambition : celle que guide l'esprit du bien, et, sans nous enorgueillir outre mesure des bienveillants encouragements que nous avons reçus, nous pouvons nous prévaloir des sanctions données à notre étude par des officiers de tous grades de l'armée, ainsi que des approbations de savants des plus honorés qui ont daigné sanctionner notre œuvre. Nous ne nous faisons aucune illusion, cependant, sur les difficultés et les amertumes qui nous attendent.

Aussi ne négligerons-nous rien pour défendre nos convictions, car nous sommes trop de notre temps pour ignorer ce que rapporte l'amour du vrai, ou simplement les susceptibilités d'écrivains froissés dans leur amour-propre. L'expérience est là pour nous fixer à cet égard et nous apprendre combien le parti pris peut puiser de force dans les préjugés et la routine invétérée; — mais ne l'a-t-on pas dit : *le temps est un grand maître* et la vérité finit toujours par poindre au travers de l'aveuglement systématique, triompher des rivalités envieuses et inonder tôt ou tard l'esprit humain de ses vives lumières.

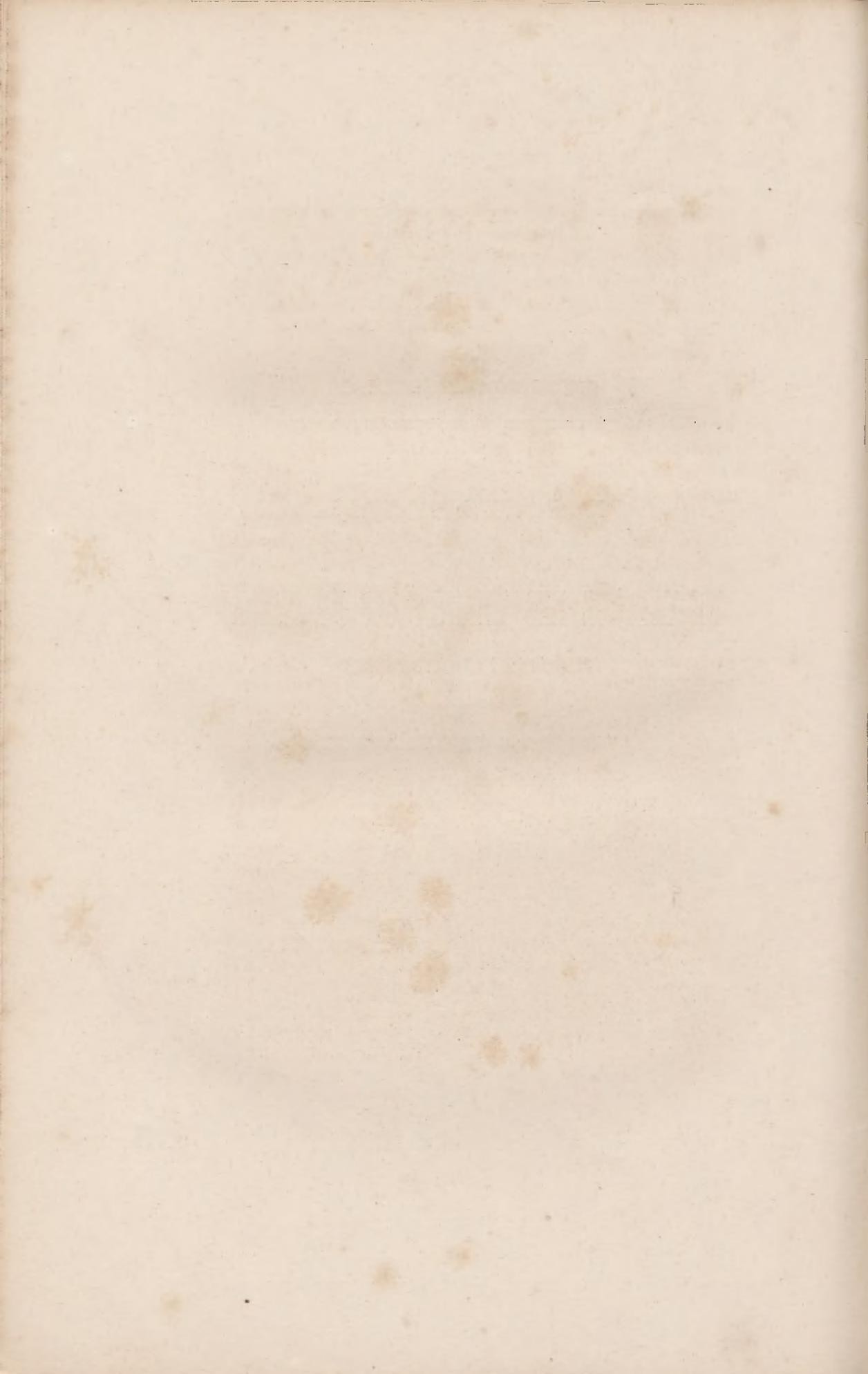
PRÉCIS COMPLÉMENTAIRE
DE CINÉSIE ÉQUESTRE OU D'ÉQUITATION RATIONNELLE

NOUVEAUX ENTRETIENS
SUR L'ART

DE VAINCRE LES RÉSISTANCES DU CHEVAL

SANS NUIRE A SON ORGANISATION
OU DU

DRESSAGE DES CHEVAUX DIFFICILES
PAR L'ÉDUCATION DES SENS



RÉPERTOIRE DES MATIÈRES DE CE PRÉCIS

DE LE DRESSAGE DES CHEVAUX DIFFICILES PAR L'ÉDUCATION DES SENS.

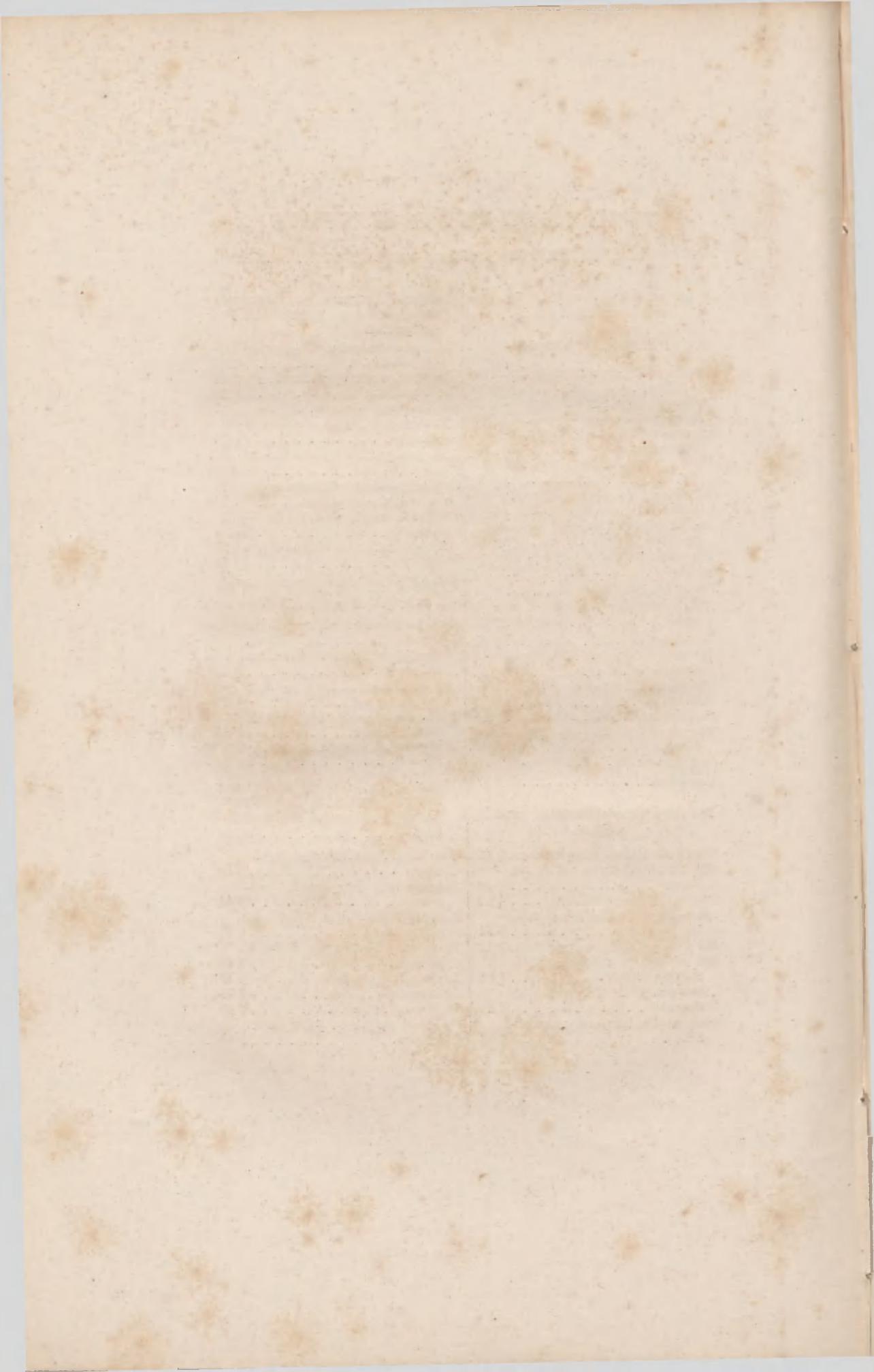
AVANT-PROPOS. — Coup d'œil jeté sur
l'esprit équestre en général.

Du cheval organique.

Des principes primordiaux de l'art équestre.	N ^{os} 1
Notions de physiologie animale.	2
Panegyrique du cheval moral.	3
Propriétés générales de l'organisation animale.	4
De l'importance de l'étude du cheval.	5
De l'examen de l'organisation animale.	6
Des difficultés à bien saisir la nature du cheval.	7
Des manifestations extérieures du cheval.	8
De la sensibilité tactile.	9
De l'importance des facultés des sens.	10
Le cerveau.	11
Fausse croyance sur l'intelligence de l'animal.	12
Sphère de l'intelligence des animaux.	13
De l'instinct.	14
Mouvements réflexes ou automatiques.	15
De l'influence de l'habitude.	16
Conclusion.	17
Des rapports de l'homme avec le cheval.	
Des grands maîtres en équitation.	18
Observation sommaire sur la tradition.	19
Origine de la nouvelle école.	20
Commentaires sur certaines théories particulières.	21
Les principes de la nouvelle école.	22
Des erreurs de conception de la nouvelle école.	23
Conséquences de l'équitation rétrograde.	24
Des nouvelles tendances au rationnel.	25

De l'art de vaincre les résistances du cheval sans nuire à son organisation.

La revue des principes généraux d'équitation.	N ^{os} 26
Le dressage actuel du cheval.	27
Le dressage raisonné.	28
De l'éducation des sens.	29
Question primordiale en fait de dressage.	30
Les principes de réformation des sens.	31
De la soumission et de la résistance.	32
L'animal être complexe.	33
Le but de tous les procédés de l'équitation.	34
L'unique moyen de toute union.	35
Conclusion.	36
L'Éducation des sens aux prises avec les chevaux difficiles.	
Moyens d'assurer les progrès en équitation.	37
Malgré l'enseignement d'hommes éminents.	38
Du cavalier qui s'adonne au dressage du cheval.	39
On ne dresse pas le cheval, il se fait par lui-même.	40
Critiques sur certaines théories admises.	41
Exposé sommaire des procédés à mettre en pratique pour vaincre les résistances des chevaux difficiles.	
Procédés à l'égard des chevaux vicieux.	43
Conséquences des premières exigences.	44
Le cheval entier à une main ou qui se dérobo.	45
Le cheval qui encense ou qui bat à la main.	46
Le cheval qui s'emporte.	47
Le cheval qui s'accule.	48
Du travail de nuit.	49
Le cheval qui rue ou qui se cabre.	50
Conclusion.	51



AVANT-PROPOS.

COUP D'ŒIL JETÉ SUR L'ESPRIT ÉQUESTRE EN GÉNÉRAL.

Cette critique est un coup d'œil impartial jeté sur l'état général actuel des esprits en équitation, sans parti pris et sans aucune intention blessante pour qui que ce soit.

Le champ d'étude sur le dressage des chevaux difficiles est si vaste et si varié qu'il ne faudrait pas des pages, mais bien des volumes pour le traiter à fond. Néanmoins, quel que soit le point de vue auquel on l'envisage, le but à poursuivre doit être toujours le même : Chercher dans la nature du cheval les lois que l'on ne peut enfreindre en équitation; écarter, dans les procédés des aides, l'idée de domination par la force pour lui substituer l'idée de nécessité d'union et de concours de la volonté de l'animal : telle est la base de tout système de dressage. L'importance d'une telle recherche n'a pas besoin d'être prouvée, pour ceux du moins qui comprennent ce qu'est le cheval; mais la cause des erreurs qui ont cours aujourd'hui ne dérive-t-elle pas de l'aveuglement du public sur ces questions si essentielles pour régler la conduite rationnelle du cheval? — Que de temps ne gagnerait-on pas si on connaissait les lois positives qui régissent l'organisation animale et s'il était possible de déterminer avec exactitude la valeur des principes qui peuvent en régler l'activité! Combien de théories ne se seraient pas produites dont les prescriptions allant souvent au rebours de la logique ne peuvent plus donner matière qu'à des discussions oiseuses et nuire aux progrès de l'étude du cheval. ¹ Je vais m'efforcer de le démontrer.

¹ • A force de discourir, de rejeter par subtilité d'esprit tout ce qui serait utile au progrès, et d'aller à la recherche d'expédients bizarres, pour dresser le cheval, nous sommes arrivés dans notre malheureux pays à méconnaître les notions les plus élémentaires de l'art de l'équitation, à négliger les règles que le bon sens le plus vulgaire dicte dans la pratique aux hommes quelque peu expérimentés dans un si utile et si noble exercice.

• Sans appuyer notre affirmation de considérations scientifiques ni appeler à notre secours l'autorité d'écrivains éminents, il nous suffira, pour le but que nous nous proposons, de faire simplement appel au bon sens du public, à ce que l'on nomme

La répulsion générale pour toute nouveauté en équitation, en y regardant bien, est de tous les temps et de tous les pays. Aujourd'hui, à cette époque incroyable de prétention équestre, où la moindre contradiction révolte, comme le moindre attouchement de l'éperon fait bondir le cheval rétif, où la controverse calme, la seule féconde et digne, est, le plus souvent, remplacée par d'inqualifiables haussements d'épaules de l'ignorance, et où l'épithète malsonnante qui les accompagne a facilement raison de l'objection, l'équitation n'est plus matière à discussions loyales et fructueuses; c'est une simple question d'emploi de forces plus ou moins énergiques dont la théorie, quelle qu'elle soit, est acceptée sans conteste par la généralité.

L'exagération de la personnalité dans la pratique de l'équitation est un des signes les plus curieux de notre époque. Pas n'est besoin d'avoir *gagné ses éperons* pour dicter des lois; de justifier d'une aptitude quelconque acquise à force d'études et de pratiques constantes pour pouvoir, je ne dirai pas raisonner, mais prétendre élucider les principes les plus complexes, principes que les plus versés dans les sciences ne peuvent discuter et saisir qu'après une étude approfondie du comment des choses. La présomption équestre se moque bien de cela; et ce n'est pas elle qui s'arrêtera aux fadaïses du raisonnement, pour arriver à une solution nette, précise,

« le « sens commun, » pour combattre le grave préjugé de beaucoup d'Espagnols qui, sous prétexte d'amour de la patrie, rejettent sans examen tout ce qui n'est pas de provenance du pays.

« Loin de suivre ces optimistes qui, dominés par le mépris insensé de ce qu'il y a de bon et d'appréciable en pays étranger, s'évertuent à relever leurs œuvres et à dédaigner celles qui sont nées dans d'autres contrées, ne serait-il pas plus raisonnable d'accepter tout ce qui est acceptable, quelle qu'en soit l'origine? etc..... »

Telle est le début d'un compte rendu fort étendu et très-flatteur sur la *Nouvelle Étude du cheval*, paru dans la revue hebdomadaire illustrée : *El Campo*, de Madrid, du 16 mai 1878, et dû à la plume autorisée et facile d'un homme de cheval distingué de la province de Cacères, Don Eduardo Cóstello, auquel je renouvelle ici tous mes remerciements pour le bienveillant accueil qu'il a fait à mes ouvrages, et pour le témoignage de haute estime qu'il leur accorde en les faisant traduire en langue espagnole, sous le patronage de l'honorable Don Senen Campello, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, et ancien écuyer de la reine Isabelle, auquel j'adresse également ici l'expression de ma vive gratitude.

tranchée et débitée avec tout l'aplomb de l'ignorance, c'est-à-dire sans qu'une réfutation puisse être admise un seul instant.

Bien plus, le savoir aujourd'hui n'a plus d'âge; il sort, paraît-il, tout éclos du cerveau de l'adolescence; je n'y vois, moi, qu'une sorte de boîte de Pandore d'où s'échappent toutes les calamités qu'enfantent la fatuité et l'inexpérience. Autrefois, on se montrait moins impatient d'arriver; on mettait moins d'orgueil à s'imposer à la galerie, et quand un homme de cheval parvenait à une certaine notoriété, son succès était dû à des connaissances spéciales et à un savoir faire incontestable; il ne se permettait pas d'exprimer, comme maintenant, en public, son opinion personnelle sans mûr examen préalable. De nos jours ce n'est plus cela. A peine a-t-on chaussé la botte à l'écurière, à peine s'est-on frotté quelque peu aux premiers éléments de l'art, que l'on se sent saisi d'un vain amour-propre; on n'est pas plus tôt élève qu'on se voudrait maître. Ainsi, à l'âge où l'on devrait encore et plus que jamais étudier le cheval, approfondir les phénomènes de la nature animale et méditer sur ses perfections infinies, on se rit de toutes ces choses, on n'aspire qu'à se poser en novateur, et, par des publications inconsidérées, on détourne ainsi de la bonne voie ceux qui, bien intentionnés, se laissent inconsciemment égarer.

Ces réflexions, sur lesquelles j'insiste avec une certaine persistance, me sont suggérées par le sentiment pénible que j'éprouve à voir les productions quotidiennes équestres qui alimentent les journaux ou revues hippiques du moment. Cette faiblesse de se poser et d'écrire sans fondement, de renier la science, parfois très-grotesque, serait tout au moins comique si elle n'était fort affligeante; et je prendrais, je l'avoue, un certain intérêt à ces sortes de panégyriques personnels, s'il n'était révoltant de voir ces gens, profondément convaincus intérieurement de leur incompétence réelle, n'en essayer pas moins, par tous les moyens possibles, de se faire une réputation quelconque.

L'ambition est assurément une bonne chose, et je n'en méditerai pas; qui n'en est pas possédé? — Quand on a sciemment la science pour guide, on se doit aux autres; et ce serait une défection coupable que de se laisser dominer par des raisons de personnes. Mais il y a ambition et ambition, comme il y a savoir et savoir; il

ne faudrait donc pas confondre le désir très-légitime de se rendre utile par dévouement à une cause juste, importante, avec la prétention de certains esprits portés, sans justification, à imposer leurs vues et à mettre tout en œuvre pour arriver à se faire un renom, affirmant ce qu'ils savent ou croient savoir, de leurs propres lumières, comme définitif.

Nul, du reste, n'a le droit, à aucun titre, d'imposer ses idées, son jugement à autrui, sans que ce jugement soit corroboré en quelque sorte par une autorité supérieure : *la Science*, et par une puissance souveraine : *l'Opinion*. Toute idée, bien plus, toute affirmation doit subir, avant d'être rejetée ou admise, un examen sévère, examen qui ne prescrit jamais et dont la décision n'est jamais absolue. Non que ces prescriptions, produits de déductions ayant pour base le raisonnement, n'aient pas de valeur, mais parce que, d'une part, elles peuvent se modifier à mesure que les connaissances s'étendent, et que, d'autre part, fruits de simples expériences et de conceptions individuelles, elles sont susceptibles d'erreurs et ne peuvent se légitimer que par leur identification à la nature de l'animal.

On comprend d'après cela que, en exposant mes idées à l'égard du cheval et des moyens à employer pour assurer sa conquête, je n'entends nullement leur attribuer plus d'autorité que n'en peuvent avoir des convictions fondées sur l'étude et l'expérience des faits se rattachant à des investigations de l'organisme, mais dont néanmoins la valeur ne laisse pas de demeurer incertaine jusqu'à ce qu'elles aient été vérifiées suffisamment.

Le caractère principal du progrès, je crois, tel qu'il doit se révéler dans les spéculations théoriques du jour, est de tendre à éliminer les doctrines peu éclairées des anciennes traditions et à tout ramener à un seul guide : *la Nature de l'organisation animale* où rien ne se produit qu'en vertu des lois essentiellement dépendantes de l'essence cérébrales ou facultés de l'être animé.

Je n'ai aucun goût pour les questions de personnalités. Mais lorsque derrière ces personnalités se caractérisent des théories fantaisistes à pratiques empiriques, absolument contraires aux doctrines scientifiques et à l'évidence des faits, je suis bien forcé de m'arrêter au moins sur les conséquences désastreuses qu'elles entraînent et

de montrer les remèdes qu'on peut y apporter à l'aide de la logique et du bon sens.

Je suis le premier à reconnaître le mérite de certains auteurs malgré leur méconnaissance des véritables fondements de l'art, et à proclamer leur dévouement et leur bonne volonté pour la cause du progrès en équitation. Il n'en est pas moins évident que leurs préceptes retardent d'un siècle et que leurs théories sont précisément celles de l'ancienne école dont les assises ne peuvent tenir devant les données nouvelles de la science.

Il faut le dire encore, les tenaces partisans de la tradition, — et ils sont nombreux, — appartiennent à une école qui est très-absolue dans ses principes et qui, plutôt que de reconnaître ses erreurs, préfère se dérober à la lumière. Nous ne leur en faisons pas un crime; car il est naturel, quand on n'en sait pas davantage, de s'attacher aux traditions qui vous ont formé, traditions qui, du reste, ne sont pas sans gloire.

Je ne voudrais donc à aucun prix être accusé d'hostilité systématique pour les doctrines d'autrefois, ni pour leurs adeptes, mais je comprendrais difficilement, sous des prétextes spécieux, que l'évidence de l'impuissance de leurs procédés en général ne vint mettre un terme à leur enseignement dans ce qu'elles ont de préjudiciable pour le cavalier et sa monture.

Attaché aux idées nouvelles de la science par une conviction éclairée et l'examen approfondi de l'organisation animale, je suis loin de vouloir renier la valeur des grands maîtres et leur participation au progrès, en tout ce qu'ils ont obtenu par une persévérante opiniâtreté dans la pratique et l'étude circonstanciée de l'organisme passif-mécanique, locomoteur de l'animal. Leur enseignement concordait avec les connaissances peu étendues de l'époque et l'origine de l'art. Mais il faut bien admettre aussi qu'ils ignoraient entièrement l'organisation active du cheval, et que, du reste, l'art était alors le domaine de quelques-uns; tandis qu'aujourd'hui l'art peut appartenir à tous par la découverte du principe d'action organique dans le mouvement; et qu'enfin l'expérience d'aujourd'hui, en toutes choses, dépasse, en somme, les limites de ce que l'on pouvait atteindre difficilement dans le temps.

Malheureusement la masse enseignante en général, — dont l'en-

durcissement n'est pas mince, — se trouvant liée par son passé ou ses œuvres, se met volontiers un bandeau sur les yeux pour ne point voir; ou, tout simplement aveuglée par son ambition et l'esprit de parti, voudrait étouffer la voix de la raison au profit de l'individualité, espérant y trouver un relief personnel acquis au moyen de dénigrements pour tout ce qui n'est pas elle.

Il faut donc un certain courage à l'heure actuelle pour prendre quelque part à l'édification de doctrines nouvelles sans être taxé d'irrévérence et d'injustice à l'égard des gloires présentes et passées. — C'est là le revers de la médaille de toute bonne intention calomniée.

Je comprends jusqu'à un certain point que le prodigieux enseignement de la science physiologique, qui renverse de fond en comble ces théories séculaires, blesse bien des convictions toutes faites. L'art, ou plutôt ceux qui le représentent, ont des procédés auxquels ils tiennent; et quand on s'est fait une doctrine particulière et une méthode d'argumentations spéciale pour prouver que le cheval est une machine et que l'homme peut la faire manœuvrer à son gré, il est bien contrariant de voir tout cela aller à la dérive, par suite de l'introduction du véritable principe moteur de cette machine sentant, voulant, *l'instinct*, d'un arrêt inflexible dans ses actes, avec lequel il faut compter, et de renoncer aux principes de domination par la violence et à *l'impulsion* pour frein.

Il serait donc injuste d'accuser l'école, dite nouvelle, aussi bien que l'ancienne, dont elle n'est du reste que le pastiche, de n'avoir pas de principes; jamais l'équitation n'en a eu de plus arrêtés et de moins amendables. Mais dans cet art autrefois de libre discussion, et où, jusqu'alors, la contradiction avait été admise et même recherchée, on dirait maintenant, à entendre les représentants de cette école, qu'il n'y a plus rien en dehors de leurs prescriptions, et ces juges sans titre qui s'adjugent eux-mêmes la mission de rendre la sentence ont leurs jugements tout faits d'avance et tranchent les questions en se rengorgeant dans leur dignité; ce qui, du reste, est fort plaisant.

Mais cette présomption grande et cette prétention singulière d'admettre comme insolubles des problèmes résolus, qui ont sollicité l'attention des savants, deviendrait une calamité si on ne dessillait

pas les yeux au public. Ce n'est pas d'hier que l'art de l'équitation attire et passionne en France; il faut reconnaître que dans l'armée surtout on a fait des efforts pour répandre le goût et l'enseignement du dressage du cheval. Mais, chose étrange ! malgré cet élan, cette bonne volonté, l'instruction dans la cavalerie française, qui a toujours possédé dans son sein les plus habiles écuyers du monde, — elle, si renommée à juste titre, par son impétuosité et la fougue de ses manœuvres, — est, en ce qui touche la connaissance du cheval, son élevage et la manière de le façonner à l'homme, une des plus arriérées de l'Europe. En Angleterre, les livres qui traitent du cheval sont connus de tous les gentlemen, de tous les officiers de l'armée, et se trouvent dans toutes les mains des gens du métier. Aussi, est-ce la nation qui, bien qu'abusant du cheval, sait le mieux en tirer partie. En Allemagne les idées les plus abstraites, en matière de science physiologique, sont familières au public intelligent. Cette connaissance du fait, ou si l'on veut, cette philosophie à la recherche du comment des choses, est enseignée avec beaucoup d'importance dans les écoles supérieures militaires, à Munich et ailleurs. Les hautes spéculations des savants sont mises à la portée du plus grand nombre; mais les masses, il faut le dire, en font peu de cas. L'Autrichien, le Russe, l'Arabe, tout en méconnaissant la véritable valeur du cheval, s'en font un ami qu'ils soignent et protègent; nous, nous n'en sommes que les bourreaux inconscients.

En France, tandis que l'art est vivant, qu'il tend à se répandre par suite du bien-être général et de la richesse qui s'accroît, qu'il attire, intéresse tout le monde, et passionne les initiés, la faculté de juger sainement la nature de l'animal semble complètement étrangère à notre génération. De sorte que l'équitation actuelle présente cette incroyable anomalie d'une science intelligente qui fait profession de tirer le meilleur parti du cheval, mais qui, perdue dans un dédale de théories mécaniques, n'en sait ni l'organisation, ni les principes de force et d'action, ni les richesses infinies du tact, ni même l'origine du mouvement, *la puissance de l'instinct*; en un mot, qui ignore les premiers éléments des lois de la nature qui devaient la guider dans l'art pratique. Il faut vraiment que le cheval soit bien doué pour répondre, malgré tout, aux sujétions de l'homme.

Eh bien, malgré les procédés adoptés dont tout le monde se plaît à reconnaître l'impuissance, malgré les dures leçons de l'inexpérience, l'étude du cheval en est toujours réduite à des données d'hippiatrique ou d'hippologie incomplètes qui faussent le jugement; et le public ignorant reste le même, faisant fête à ceux qui se maintiennent dans les sentiers battus, et répudiant ceux qui cherchent à en sortir. Il y a des mots trouvés pour qualifier ces derniers : ce sont des orgueilleux, des gens qui veulent se singulariser; tandis qu'ils sont tout simplement sincères et très-sincères. Cette faiblesse coupable et présomptueuse, on l'a souvent dit, n'est point particulière à notre époque; elle est vieille comme le monde et vivra autant que lui.

Il n'y a donc point de novateur, qui ne se soit heurté d'abord à l'opinion publique et ne l'ait profondément froissée dans ses préférences et dans ses goûts : et l'impression générale, à l'apparition de doctrines nouvelles, originales, est telle qu'il faut, pour lutter contre elle, outre la foi bien acquise, une force morale bien trempée et une énergie à toute épreuve pour se raidir contre l'indifférence, la présomption dédaigneuse et les agressions multipliées des rivalités jalouses.

Qu'on ne voie pas, au moins dans ce langage quelques misérables récriminations personnelles; non, je parle de la manière la plus générale; je raconte ce qui est toujours arrivé ce qui arrive nécessairement au plus humble, comme au plus éminent propagateur de la science. On peut voiler la vérité par des sarcasmes et des persécutions même contre celui qui cherche à la rendre lumineuse; mais, quoi qu'on fasse, on ne l'empêchera pas de se faire jour à son heure. Aussi, au risque de troubler cette quiétude; au risque de jeter quelque amertume dans la douceur de ravalier son prochain; au risque de m'attirer de nouveaux embarras suscités par des intérêts privilégiés, je me propose encore une fois, — sans m'en prendre toutefois aux personnalités qui passent, pour ne m'attaquer qu'aux principes qui subsistent, — de dire ce que je pense, ce que je crois être la vérité, ce que j'ai appris par une étude patiente, éclairée, et à laquelle j'ai consacré une partie de mon existence. Et, si j'apporte ici, dans ce complément de dressage du cheval, comme dans tous mes écrits, cette ardeur, cette conviction, c'est assuré-

ment pour donner, tout d'abord, aux théories rationnelles que j'ai fondées plus de portée, et à la pratique qui en dérive plus de valeur et de certitude, mais c'est aussi, dans l'espoir de les rendre populaires. Il faut que cette instruction devienne un élément d'amélioration de la race chevaline; il faut que tout cavalier y rencontre l'enseignement de préceptes productifs; il faut que son sens équestre, développé, grandi, doublé par la simple application de procédés raisonnés, devienne la source de la conservation du cheval et de son perfectionnement; de la rénovation, en un mot, de l'équitation.

Je suis confus d'avoir à entretenir le lecteur ainsi de moi et de mes espérances; mais il était peut-être nécessaire de démontrer combien d'obstacles embarrassent les premiers pas d'une doctrine nouvelle, de combien de ténacité et d'énergie elle a besoin pour attirer les premiers regards, mais comment aussi la moindre circonstance heureuse peut lui suffire pour se faire admettre et briller de tout son éclat.

Dans mon *Traité d'équitation rationnelle* et particulièrement à la troisième partie, j'ai présenté les moyens à employer pour l'éducation ordinaire du cheval de selle. — En résumant ici ces prescriptions et en leur donnant une application spéciale pour le dressage des chevaux difficiles, je chercherai à démontrer comment il est facile d'obtenir ce résultat par des procédés à mettre en usage avec le concours des principes suggérés par l'étude des lois de la nature animale.

Toutes ces questions, bien que délicates en elles-mêmes, sont faciles à saisir dans leur ensemble et ne demandent pour leur interprétation dans la pratique qu'un peu d'esprit d'observation, de tact et de persévérance. Je tenterai donc dans ce complément d'études. — ainsi que j'en ai fait part à ceux qui ont bien voulu s'intéresser à mes travaux, — de détruire les objections inconsidérées qu'on se plaît communément à opposer aux vérités de la science; d'appeler sur elle une attention sérieuse, de rendre ces données faciles et à la portée de chacun; d'aplanir les difficultés prétendues les plus graves, de déterminer enfin l'essai, le simple essai des procédés rationnels contre une épidémie d'incohérences et de moyens irréfutés, donnant le plus formel démenti à certaines théories de toutes les écoles, ainsi que la démonstration de leurs déplorables conséquences.

J'ai toujours cherché à vulgariser les doctrines scientifiques propices à l'élevage et à l'équitation, j'ai constamment poursuivi ces mêmes idées dans mes écrits, défendu les mêmes principes. Toutes les marques d'adhésion que j'ai reçues ont été pour moi un encouragement qui me soutiendra dans ma tâche nouvelle. Appuyé par l'approbation d'éminentes autorités du monde savant et de l'armée, je me dois à ces recommandations et à l'œuvre que j'ai entreprise. Il serait incompréhensible, qu'après tant de succès obtenus dans les arts par le concours des sciences appliquées, l'équitation, si importante pour la richesse du pays et la force de l'armée, restât seule stationnaire. Je m'efforcerai donc de l'entraîner dans ce grand mouvement de rénovation physique et intellectuelle, entrepris par la science, appelé à régénérer tout ce qui est utile à l'humanité.

Il m'est impossible de remercier ici individuellement tous ceux qui, en France et à l'étranger, ont daigné me témoigner leurs sympathies ou prêter leur concours à la publicité de mes ouvrages. Qu'ils veulent bien recevoir collectivement mes nouveaux remerciements, et continuer à me seconder dans la réforme si importante du dressage du cheval.

Mais je ne saurais m'abstenir d'exprimer avec effusion toute ma gratitude, et mon tribut de reconnaissance aux généraux des plus distingués de notre cavalerie : le général Michaux et le général L'Hotte, commandant l'École de Saumur ; aux éminents docteurs : Bouley, de l'Institut, inspecteur général des écoles vétérinaires ; Dally, de l'Académie de médecine et ancien président de la Société d'anthropologie ; M. Joly, de l'Institut et professeur à la faculté de Toulouse ; et M. Gayot, ancien directeur général des Haras, — tous célèbres par leurs œuvres scientifiques, — pour la bienveillante indulgence dont ils ont honoré mes publications. C'est à l'insigne patronage de ces hommes de savoir, à l'influence de leur renom et au prix que leurs sanctions ont su donner à mes travaux, que je dois la récompense décernée à mes efforts, à l'Exposition internationale de 1878 : ce qui me fait espérer de pouvoir attirer, tôt ou tard, l'attention du public et lui faire discerner, au milieu d'un chaos de doctrines opposées, de quel côté se trouvent la vérité, la justice et le progrès.

DU CHEVAL ORGANIQUE.

Résumé des notions élémentaires de physiologie animale indispensables à l'équitation.

Dans le cerveau, siège de toutes les facultés de l'animal, réside tout le mouvement de locomotion.

En présentant au public cette esquisse inédite de *dressage des chevaux difficiles*, je cède à de bienveillantes instances. « Vos principes de dressage, — m'écrit-on, entre autres, — sont la déduction logique de votre *précis* de physiologie comparée si utile à l'équitation. Mais ne pourraient-ils être présentés sous une forme plus favorable à leur application, sur une échelle plus large et pour des aptitudes inégales ? Votre tâche ne me semble donc pas terminée. Si vraie qu'une doctrine puisse être, il ne s'ensuit pas, certes, que tous l'acceptent immédiatement. Elle rencontre dans les opinions reçues, dans les habitudes prises, dans l'inertie même des esprits qui reculent à l'effort nécessaire pour changer d'idées, des obstacles dont le temps seul triomphe. Vous avez procédé logiquement, suivant une méthode rigoureuse ; le but que vous poursuivez l'exigeait. Mais les mêmes vérités ne peuvent-elles revêtir une forme plus dégagée des notions de la science, mieux adaptée dès lors à l'enseignement pratique ? etc.... »

Si j'avais traité de l'équitation, pour ainsi dire superficiellement, — ce que d'autres n'ont que trop fait, — en dehors d'une théorie ayant la science pour assise, j'aurais pu m'abstenir de faire intervenir des considérations physiologiques indispensables dans le plan de l'ouvrage dont cet exposé est tiré ; mais toute équitation raisonnée, quelle qu'elle soit, ne pouvant se dispenser de certaines connaissances de la nature animale, il faut donc nécessairement recourir tout au moins à leur ensemble.

1. — Tout cavalier qui prête une attention quelque peu sérieuse aux principales données de la science, celui-là même à qui ce genre d'étude est le moins familier, peut s'en faire aisément une idée suffisante pour la pratique du cheval, sans qu'il soit besoin de les appro-

fondir, et sur l'ensemble desquelles reposent les prescriptions rationnelles. Ces notions deviennent d'ailleurs tellement claires dans leurs conséquences, elles se réduisent à des principes généraux tellement accessibles aux intelligences les moins douées, qu'il est facile d'en tirer des déductions favorables pour l'application de procédés d'équitation rationnelle; aussi suffit-il de s'y arrêter un seul instant pour en saisir le système.

2. — Les notions de physiologie animale doivent embrasser l'ordre organique et l'ordre intellectuel aussi bien que l'ordre mécanique auquel on a donné la priorité jusqu'à ce jour, sans l'appréciation de la solidarité desquels aucune déduction logique n'est possible en équitation, aucune application raisonnée concevable. D'où il suit que le cavalier intelligent, pénétré de l'unité harmonique des rouages de la machine vivante, comprend à la fois les préceptes qui, en réglant la volonté de l'animal, règlent ses mouvements de locomotion dans la sphère des dispositions physiques et intellectuelles, et conséquemment la raison de ces préceptes, qui lui permet, dans les séries progressives de dressage, de se rendre compte du développement de l'entendement de l'animal, élément principal de tout progrès en équitation.

3. — Le cheval est, incontestablement, l'animal domestique le mieux doué pour satisfaire aux caprices de l'homme; sa forme est élégante et se prête admirablement aux exigences du cavalier; son organisme est merveilleux, sa force prodigieuse, sa mémoire incomparable, son instinct des plus disposés à se subordonner à l'habitude; il est encore de tous les êtres organisés un de ceux qui sont pourvus au plus haut degré de *sensibilité tactile*; ses sens sont d'une perfection supérieure; sa faculté de se rappeler aussi étendue, aussi profonde que sa faculté de connaître; c'est ce qui fait, de l'aptitude de son cerveau à s'empreindre des moindres sensations, le premier penchant de sa nature; il a besoin de s'identifier en quelque sorte aux causes extérieures, de s'assimiler à l'homme, de mettre en commun ses craintes, ses désirs, ses idées; il sent le besoin de sa protection, et comprend qu'il lui doit sa nourriture, qu'il ne peut se défendre contre les dangers qui le menacent qu'en formant avec lui une alliance d'efforts, de prévoyance et de volonté; mais volonté qui se cabre et devient inflexible dès que le sentiment de conserva-

tion domine en son cerveau. Et tout cela, il faut bien s'en convaincre, instinctivement, sans raisonnement et du fait d'une tendance essentielle de ses facultés affectives modifiables; ce qui le fait trouver *intelligent*, tandis qu'il n'est que remarquablement assimilable. Et, ce qui est à noter, plus le cheval est de race, plus ces dispositions natives se trouvent développées en lui¹.

4. — Les propriétés générales de l'organisation de l'animalité, révélées par les lois de la nature et attestées par l'expérience, montrent qu'il est pour l'animal comme pour l'homme, une hygiène morale, un milieu bienfaisant, dont l'objet doit être en équitation, — tout en prévenant les crises cérébrales, les sensations douloureuses, et en maintenant l'harmonie des diverses impressions des sens, — de le familiariser et de le soumettre à toutes sortes d'exigences. Mais il est évident que cette éducation ne peut être fondée que sur la connaissance de tout ce qu'il y a d'essentiel dans la constitution de l'animalité.

Il faut donc, afin d'établir une base solide et déduire les procédés à employer dans le dressage réformateur (que j'aurai à envisager), il faut, dis-je, remonter jusqu'aux principes de l'organisation physique et intellectuelle de l'animal; car là seulement est la raison de tout ce qui ne peut être mis en usage que sous la condition du relatif, de tout ce qui affecte un caractère de causalité.

De toutes les questions d'équitation traitées jusqu'ici aucune ne surpasse en importance celles qui forment le sujet de ce complément d'investigation touchant le cheval. Qu'importerait, en effet, à l'homme de cheval le savoir le plus étendu qu'on s'efforce de lui inculquer en hippatrique ou en hippologie, s'il n'y trouvait la solution du problème de vaincre les résistances de l'animal sans

¹ • Son dressage est chose si naturelle, dit M. E. Foulon, un des plus intelligents • éleveurs de l'Orne, que je ne m'explique vraiment pas comment on peut arriver • à rendre le cheval difficile, j'en suis arrivé à admettre que, par suite de l'hérec- • dité, le cheval naît soumis à l'homme. L'enfant, en naissant, apporte la faculté • de la parole, et cependant, pour parler, faut-il encore qu'on le lui apprenne, • malgré toute l'intelligence dont il est doué. Il en est de même pour le cheval, • dans ses rapports avec l'homme et pour les services qu'on attend de lui; il faut • faire son éducation; mais sa bonne volonté native est telle que je le vois tou- • jours pécher plutôt par excès d'envie de bien faire que par obstination. •

nuire à son organisation, la règle de ses actes impulsifs ou répressifs, la connaissance des moyens à l'aide desquels il peut parvenir à une entière domination du cheval.

5.— Or : L'étude du cheval considéré soit dans sa constitution mécanique, soit dans ses facultés instinctives, soit dans le simple être à la fois passif et actif, conduit forcément à l'étude de sa nature propre que démontre ce que j'en ai déjà dit (§ 3), et d'où naît l'ordre d'activité proportionnel, réglé par les lois supérieures de l'être instinctif, les lois qui déterminent ses mouvements en vertu des impressions cérébrales. — Telle est, en équitation, l'importance d'envisager les premiers principes, qu'on ne saurait prendre trop de soin pour qu'ils soient bien compris, et que, dans le procédé des déductions pratiques ils soient toujours présents à l'esprit avec la netteté qui permet d'en appliquer clairement l'expression aux manifestations extérieures et aux lois de ces manifestations. Avant d'aller plus loin, je résumerai brièvement ce qui a fait l'objet de l'étude précédente et qui a pour but, en définitive, d'établir les rapports possibles de l'homme avec le cheval, l'harmonie entre deux volontés qui sont en lutte mutuelle et les moyens d'en amener et d'en maintenir l'équilibre.

On ne s'attend sûrement pas à trouver, dans un résumé tel que celui-ci, un traité complet de dressage des chevaux difficiles. J'essaierai seulement d'en rendre les bases frappantes et les doctrines principales qui en découlent. Si, malgré ses lacunes, mon travail peut aider à en concevoir les procédés judicieux, s'il peut répandre quelque lumière sur la route à suivre pour obtenir ce résultat, j'aurai moi-même atteint celui que je me suis proposé, peut-être avec trop de présomption, mais certainement avec un désir détaché de tout autre objet que le vrai et le bien, à la réalisation desquels tout homme de cheval a le devoir de concourir.

6.— L'examen de l'organisation animale a, il faut bien le remarquer, en ce qui touche surtout la conception des choses hippiques, des bornes limitées au delà desquelles l'esprit ne saurait pénétrer; on ne conçoit rien complètement de l'animalité parce que la conception complète de la moindre fonction de l'organisme implique la conception absolue de l'organisation. Cette connaissance supérieure de la nature animale n'appartient qu'à la science; elle voit dans sa

propre lumière, au sein de l'individualité, l'unité des fonctions, toutes les participations possibles des organes de l'être et de leurs lois. Nous n'y voyons, nous, tous tant que nous sommes, que de simples manifestations extérieures, les causes fonctionnelles se déroulant à notre compréhension; ce que nous affirmons d'elles, — de leur action en dehors des phénomènes observables à l'œil nu, — nous ne pouvons donc que le tenir de la science.

7. — La difficulté de bien saisir les lois de l'organisation animale s'applique avec une force particulière aux causes ignorées qui engendrent le mouvement de locomotion de l'animal et de la coexistence de la prépondérance du moral sur le physique. Nous n'en devons pas moins, — tout en nous renfermant dans notre sphère, et si obscures que soient pour nous ces problèmes, — chercher à en saisir tout au moins la solution effective, non pas complète au sens que je viens d'indiquer, mais suffisante pour satisfaire aux exigences de la conduite rationnelle du cheval; car, à l'aide de ces simples données, le premier cavalier venu peut déduire des conséquences très-positives à l'égard des conditions d'après lesquelles le mouvement s'opère, en remontant des effets particuliers aux causes générales (§ 1). Du reste, les sciences les plus rigoureuses ne procèdent que par cette méthode pour leurs résultats, — dont la valeur est tenue pour incontestable, — s'appuient uniquement sur les spéculations de cet ordre; mais encore faut-il s'adresser à bonne source et en suivre quelque peu le cours pour ne pas s'égarer.

8. — Les manifestations extérieures du cheval devaient appeler l'attention de l'équitation sur les faits de la mécanique animale; aussi, ont-ils été étudiés, tout d'abord, au point de vue particulier des allures et de leur classification, et ont-ils servi de base à la conduite du cheval. Si, jusqu'ici, on n'a considéré dans la locomotion, en général, que les actes organiques en eux-mêmes, en supposant qu'on se soit rendu compte des conditions de leur accomplissement mécanique, l'étude de leur principe d'action, à raison des fonctions locomotrices, ne doit pas se borner à ce simple examen. La machine vivante demande, pour être bien jugée, certaines connaissances des faits de la vie *végétative* et de *relation*. Or, dans toute étude des phénomènes organiques, on se trouve en pré-

sence de deux ordres de faits principaux que relie entre eux la solidarité la plus étroite : la *sensibilité tactile* et le *mouvement*.

9. — La *sensibilité tactile* est la propriété de la matière vivante de subir l'influence des causes extérieures et d'en transmettre les effets au centre de perception, le *cerveau*.

Le *mouvement* est le produit de l'*impression* cérébrale exercée sur le centre actif, qui se traduit en excitations motrices dont les agents *passifs* sont les *muscles* mis en fonction par les *nerfs* qui président à l'action, dont l'activité est elle-même éveillée par la perception consciente ou inconsciente d'une *sensation*.

La sensation est l'*aptitude* innée, spontanée de l'*encéphale*, autrement dit de l'élément cérébral à ressentir les stimulations de la sensibilité tactile, et à en éprouver des impressions qui en constituent les propriétés actives. Donc, les impressions nées des sensations tactiles deviennent en propre, par leur incarnation cérébrale, l'essence des déterminations motrices, d'où émane l'expression du mouvement.

La sensibilité tactile a, pour organes, divers appareils de l'organisme dont le *système nerveux* est l'âme, et que chacun sait être au nombre de cinq, qui sont : le *tact*, répandu dans toutes les parties internes et externes du corps, qu'il ne faut pas confondre avec le *toucher*, son expression; la *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat* et le *goût*, situés près du siège cérébral, qui ont pour mission, chacun dans leur spécialité sensorielle, d'éclairer le foyer central sur les effets des causes extérieures, et desquelles sensations résultent les impressions qui alimentent le cerveau.

10. — L'importance des sensations tactiles, visuelles, auditives, olfactives et gustatives, comme sources d'idées et par conséquent de mouvements, rend l'étude de leur influence sur le cerveau nécessaire à la juste appréciation des manifestations extérieures dans la locomotion. Tous les jours ces phénomènes sont observés, mais sans qu'on s'y arrête suffisamment au point de vue du dressage du cheval; nous y reviendrons. Toutes ces considérations doivent s'allier nécessairement aux notions de la mécanique animale indispensables à la connaissance de tout le système organique. Pour être dans le vrai, non seulement il faut connaître l'ordre, l'organisation du système locomoteur, mais encore le principe qui le fait mouvoir. Les

enseignements d'hippologie en général et des traités d'équitation en particulier ont perpétué les errements anciens et les croyances vulgaires. Il est nécessaire d'y apporter de sérieuses réformes. — Les véritables déductions qui doivent servir de bases à l'étude de la locomotion ayant été négligées, les théories généralement admises prêtent à l'arbitraire, — les conséquences n'étant pas déduites des principes rigoureux fournis par la science, — leurs démonstrations tombent dans le domaine du caprice et de l'hypothèse; dès lors, plus de règles, plus de vérité.

11. — **Le cerveau** doit être reconnu tout d'abord comme siège de la sensibilité et des impressions; comme siège des idées, de la perception et de l'instinct; comme siège de l'entendement et de la volonté, l'agent spécial et supérieur de toute force et d'activité, le centre enfin de la vie et du mouvement; le cerveau, c'est l'être tout entier. C'est dans le cerveau qu'est le foyer central de toutes les propriétés nerveuses de l'ordre sensible tactile, et dans la moelle épinière — toujours sous la dépendance du foyer central — que réside le faisceau général du système nerveux; c'est en elle que s'unissent et s'entrelacent les nerfs de tous ordres; c'est d'elle que part en tous sens une irradiation de fibres nerveuses tactilaires qui associe l'ensemble de l'organisation aux sensations de chaque partie et aux mouvements partiels ou d'ensemble du corps; telle est la source des mouvements de locomotion.

12. — **De toutes les erreurs de l'équitation** aucune n'a jeté de perturbation plus générale et plus profonde dans les idées équestres, — ni, par une conséquence nécessaire, plus de différence dans les rapports de l'homme avec le cheval, — que la croyance d'une intelligence, proprement dite, ou de raisonnement chez les animaux; ainsi que la fausse interprétation de l'instinct dans ses diverses manifestations. — Toutes les hypothèses généralement admises, nées en dehors des déductions physiologiques et des lois de la psychologie ne sont que le fait de l'ignorance de la nature intuitive de l'animalité¹, immuable dans ses actes cérébraux, mais susceptible de

¹ N'est-il pas curieux de voir certains gens accorder une sorte d'âme immatérielle aux animaux, et leur refuser néanmoins toute intelligence? Pourquoi donc la nature la leur aurait-elle donnée, s'il en était ainsi? Quel serait donc son rôle? Le voici, en substance, d'après certaines élucubrations équestres, — du genre de

perfectibilité dans son intellect, par l'habitude des choses et de leur rapprochement. — Et par *instinct* il ne faut pas seulement entendre cette force innée, inconnue, héréditaire qui pousse l'oiseau à faire son nid, le castor sa hutte, l'araignée sa toile, etc. etc., aucunement susceptible à nos yeux de transformation et de progrès; mais aussi, très-distinct de celui-là : l'instinct ou facultés instinctives des sens très-modifiables, qui peuvent élever le cerveau de l'animal à une sorte de jugement, de comparaison, de rapprochement, mais qui restent cependant toujours essentiellement matérielles et d'une essence en dehors de toute intelligence dans l'acception du mot ou de raisonnement, ne pouvant se manifester qu'à la suite de sensations imprimées dans la mémoire et que l'éducation fait naître.

13. — L'unique sphère de l'intelligence chez les animaux est

celles dont je parlais dans mon *Avant-propos*, — qui ne transigent pas avec les données de la science; les Cuvier, les Claude Bernard, les Flourens, les Albert Le-moine, etc., etc., ne sont plus, à ce qu'il paraît, que des petits garçons. — La science se trompe, nous dit-on. — « Les animaux ont une âme immatérielle, « comme celle de l'homme, mais non susceptible d'intelligence. » — « L'instinct « est une faculté de l'âme des animaux. » — « Non, il n'y a pas plusieurs ins- « tincts définis chez les animaux. » — « Les facultés de l'âme de l'animal, pure- « ment instinctives, ne sont pas susceptibles de perfectionnement; son âme a seu- « lement le pouvoir de diriger le corps selon certaines circonstances qui agissent « sur elle par l'intermédiaire des *sensations physiques*, et auxquelles elle obéit « elle-même sans les comprendre. » — Tout aussi joli : « Il faut bien recon- « naître que les savants eux-mêmes ont souvent cru découvrir chez certains ani- « maux, notamment chez les insectes, des preuves extraordinaires de raisonnement « et de sagacité; ils se sont trompés, voilà tout. » — Ce n'est pas plus malin que cela; il n'y a plus qu'à tirer l'échelle.

Je me permettrais tout simplement de faire observer au jeune savant qui a improvisé cet article, qu'il pourrait bien se faire illusion; qu'il s'est, je crois, laissé emporter par son imagination vagabonde; qu'il se met, au reste, en contradiction formelle avec les principaux philosophes naturalistes du siècle; qu'il n'y aurait aucune raison, d'après son système, pour ne pas accorder une âme tout aussi bien aux végétaux, aux minéraux qu'aux animaux; que, s'il faut en croire la science, — sans renier les décrets suprêmes, — ce qu'il appelle âme immatérielle chez l'animal, n'est autre chose qu'un peu de ce *grand tout* créateur et animateur : électricité, lumière et calorique, l'élément universel qui anime tout ce qui est à raison de ce qu'il est; que cette substance, essence physique matérielle, âme chez l'animal (qui se trouve aussi bien dans le grain de blé que partout ailleurs) est le produit essentiel, savant, de cet élément qui constitue chez les animaux les propriétés de la matière tactile cérébrale, et dont la puissance et les richesses infinies, ainsi que ses perfectibilités sont inaccessibles à notre compréhension.

donc foncièrement instinctive, qu'on se le persuade bien. Impuissants à s'élever au-dessus des choses de pures sensations, ils ne perçoivent et ne combinent que le résultat des impressions éprouvées. Pour eux nulle initiative de volonté ; aucun retour sur eux-mêmes ; rien en dehors d'un certain rapprochement entre le bien-être et la souffrance. Tout, au contraire, est le produit de l'instinct de la conservation, ou de la force de l'habitude ; une impulsion fatale détermine donc leurs actes. Et c'est pourquoi, ils ne sauraient en aucune manière modifier les conséquences des impressions dont ils sont animés ; et par cela seul, bien que soumis à la puissance de l'homme par nécessité, par habitude, — qu'une sorte de tendance naturelle à s'assimiler à lui les y pousse irrésistiblement, — leur instinct aveugle, dont aucun d'eux ne saurait s'affranchir, n'a point de liberté et par conséquent aucune responsabilité morale.

Il ne faudrait cependant pas déduire de là que l'instinct ne soit susceptible d'aucun développement, de perfectibilité, comme cela est encore soutenu ; bien au contraire, l'instinct ou « *demi-intelligence* » est d'une perspicacité remarquable pour tout ce qui peut favoriser son bien-être ou lui nuire. — L'élevage et l'équitation peuvent tirer un grand parti de ce *moi* de l'animal ; mais essentiellement conditionnel, relatif, sans jugement réel, il ne se modifie, encore une fois, qu'autant que des impressions favorables viennent imposer leur empire sur l'instinct qui reste, on ne peut trop le dire, toujours et quand même dépourvu de réflexion, et toujours dominé, avant tout, par le sentiment de la conservation.

14. — **En résumé** une culture bien entendue peut amener l'animal à un degré déterminé d'entendement, d'une sorte de jugement et de rapprochement des choses sensibles — degré qui ne saurait être dépassé — car ses aptitudes intellectuelles ont leurs limites ; et l'on peut en donner pour exemple, la flexibilité d'attention et de conception que le cheval apporte à certaines sujétions ; il ne pourrait s'en servir pour faire toute autre chose, sans y avoir été préalablement façonné, ce dont on ne saurait trop se convaincre. — Enfin, le développement de l'instinct se fait par les sensations dont les instruments physiques présentent eux-mêmes des différences notables de degrés de sensibilité tactile, selon la race et le sang. L'examen des caractères généraux des tempéraments établit, en

outre, que les facultés instinctives ne sont pas dans une dépendance moins étroite de la constitution physique. Or si l'on tient compte de la diversité des organisations qui résultent de l'association de ces trois éléments cérébraux si variables : la *sensibilité*, l'*instinct*, l'*entendement acquis* (ou dévoyé), on reconnaîtra sans peine que l'animalité morale doit n'être pas moins tranchée que l'organisme physique, et que l'éducation ou dressage du cheval comporte des procédés divers à raison de ces diversités cérébrales. — C'est ce que je vais m'efforcer de démontrer plus loin, et d'en présenter l'application rationnelle.

15. — Une autre voie est encore ouverte à l'étude du cheval, qu'il ne faut pas non plus négliger, bien que méconnue ou mal suivie jusqu'alors. En effet, indépendamment de l'examen comparatif des manifestations extérieures, exercées par les impulsions naturelles ou communiquées, il faut encore s'arrêter à l'*influence réflexe* ou *pouvoir de l'habitude*.

Il n'est pas impossible d'apprécier les conditions physiologiques d'après lesquelles s'accomplissent les actes de la locomotion dites *réflexes*, mouvements *réfléchis* par le foyer central d'actions, lorsque — de l'observation raisonnée des mouvements volontaires, on passe à l'examen de leurs actes de répétition inconsciente, vers lesquels les mouvements réitérés tendent naturellement, — on voit qu'ils présentent, à ce nouveau point de vue, des différences notables avec leur manifestation première.

Dans les mouvements d'ensemble, en effet, il est difficile d'admettre autre chose que des mouvements réflexes. La sensibilité tactile entretenue par des contacts dont elle a conscience, aboutit à des mouvements dont l'expression se produit machinalement et dont la portée est déterminée par la configuration de l'animal. Ces mouvements *automatiques* ne doivent pas être comparés, par exemple, comme on l'a souvent fait, à l'automatisme d'un cheval de bois à ressorts. Il faut prendre la machine animale telle qu'elle est avec ses organes et leurs propriétés. Elle ne renferme pas des ressorts qu'on puisse faire agir à son gré ; en revanche elle possède des nerfs sensitifs et moteurs et des muscles qui la mettent en mouvement sous l'action directe du cerveau et de la moelle épinière ; et, en ce sens, la machine vivante étant ainsi définie, tout phénomène

réflexe est évidemment automatique, mais le cerveau conserve toujours son action.

16. — Une cause déterminante des mouvements d'ensemble vient encore s'ajouter à ce qui précède et affirmer les conditions des mouvements réflexes : *l'habitude*. — La répétition fréquente des mêmes impressions établit une disposition nouvelle de l'animal à les reproduire et tend à faire entrer la réaction qu'elle provoque dans le domaine des mouvements réflexes. L'habitude peut donc jusqu'à un certain point atténuer l'influence des penchants natifs ou acquis en ajoutant à ceux-ci des tendances instinctives modératrices. Le dressage a donc dans l'habitude un moyen d'action sur l'instinct, indépendamment des ressources qu'offre la répétition des exercices pour perfectionner les sensations, et par suite, les impressions. — L'habitude devient donc, indépendamment de l'assouplissement de la volonté qui s'y produit, indépendamment des conditions organiques primordiales de mouvement et d'exercice, une cause d'association des mouvements réflexes, qui leur est favorable. Modifiant la sensibilité, l'habitude a une action directe sur toutes les fonctions de la locomotion et leur perfectionnement. Lorsqu'elle est employée avec discernement elle peut constituer une manière d'être spéciale de l'être moral qui y est soumis, et établir un milieu nouveau qui devient pour lui jusqu'à un certain point une nouvelle nature. Aussi est-il nécessaire de recourir à l'influence de l'habitude pour exercer le cheval aux exigences de l'homme, et arriver à rendre inutile l'intervention d'une intelligence supposée dans l'accomplissement d'actes locomoteurs, qui, avant de devenir habituels ou réflexes, n'exigent que le concours de facultés éminemment instinctives : *l'attention et la volonté*.

« Il semble (dit Flourens) que, par l'habitude, il s'établisse entre nos organes, d'une part, et nos penchants, nos besoins, nos appétits, nos idées, d'autre part, une tendance immédiate, et telle que l'intermédiaire de notre esprit devienne inutile. »

17. — Si l'observation approfondie des manifestations de l'animal dans la locomotion, permet d'y reconnaître deux sortes de mouvements, les mouvements volontaires et les mouvements réflexes, la reconnaissance du principe spécial et supérieur de l'action mécanique : le cerveau (§ 11) — *un* dans ses déterminations — établit la nécessité d'en rapporter l'accomplissement à deux agents bien

distincts : les *impressions acquises*, et l'*influence réflexe*. D'où l'on peut déduire qu'en dehors des connaissances sérieuses de l'organisation animale, en dehors des lois de la nature organique, en dehors d'une appréciation sensée des facultés instinctives du cheval, en dehors de tout ce qui les constitue et peut les modifier, toutes les idées étant confondues, tout n'est plus qu'illusion dans la conduite du cheval ; aussi bien le fantôme qu'on a nommé : *l'intelligence de l'animal*, que l'aberration d'une action directe sur la mécanique. — Laissons ces vaines rêveries aux illuminés par des doctrines surannées, et cherchons, avec le concours de l'expérience et de la science certaine, les véritables bases de l'empire de l'homme sur le cheval.

Des rapports de l'homme avec le cheval en équitation.

18. — J'ai tenté de démontrer, dans le chapitre précédent, par des notions de physiologie animale, à quels principes primordiaux il faut, tout d'abord, s'attacher dans la conduite du cheval, et d'expliquer clairement, dans leur ensemble et dépendances, les principaux phénomènes de son organisation ; à quelles idées précises correspond ce mot *nature* qui tient tant de place dans le langage équestre, et une place si vague. — Car il ne suffit pas de dire : « Jetez constamment les yeux sur le grand livre de la nature, où vous trouverez chaque jour quelque chose de nouveau », il faut, pour être à même de l'apprécier, cette nature, dans ses manifestations internes, connaître ce qui est radicalement existant, fondamental, au fond de l'être, avant de donner carrière à l'observation ou à l'imagination ; c'est-à-dire, non de regarder et de voir le cheval à la manière des Arabes, qui ne s'arrêtent qu'aux faits extérieurs sans se douter des causes internes, mais d'en scruter les conditions effectives avec les lumières de la science pour en déduire les conséquences qui déterminent la sphère d'activité de l'animal, et d'après lesquelles elle se manifeste en actions de soumission ou de révolte. — Tel est le point de vue duquel nous allons envisager le cheval dans ses rapports avec l'homme. Fidèle à notre plan, nous bornerons notre examen aux fonctions de relation et des manifestations extérieures ou de locomotion dont les considérations précédentes, qui les commentent, doivent fournir des éclaircissements nouveaux.

En équitation, comme en toute chose, qui ne le sait, il est des vérités qui sont de tous les temps. Et sans vouloir renverser les principes de l'art que les Pluvinel, les La Guérinière et les de Bohan ont établis, on peut, tout en leur empruntant ce qui peut favoriser l'équitation actuelle, rejeter ceux qui sont défavorables au progrès. « On peut (a dit leur *représentant* favori des dieux) les rationaliser, « les perfectionner, en former un corps de doctrines meilleur et plus « complet. »

Le mouvement de rénovation de l'art, entrepris depuis un demi-siècle se poursuit toujours. Il a même pris un développement que ceux qui donnèrent la première impulsion étaient loin de prévoir, et il a conduit à de tels résultats que personne aujourd'hui n'en conteste la légitimité. A mesure que s'étendait le champ des investigations scientifiques, la théorie s'est forcément modifiée; on a cherché dans l'étude de la mécanique animale les règles déterminantes de ses actes; on a mis très-habilement à profit ces connaissances qui, de près ou de loin, touchent aux vérités hippiques et concourent toutes, plus ou moins, à la conduite rationnelle du cheval. Mais, on peut le dire, ces découvertes, entachées d'erreurs et de préjugés, ont produit plus de confusion que d'aide à l'art, et l'on peut le constater sans diminuer en rien la valeur ou le mérite des écuyers en lesquels elles s'incarnent.

19. — Dans les premiers temps de l'équitation, l'observation tout à fait sommaire des manifestations du cheval ne pouvant permettre d'en apprécier les causes effectives, ou de locomotion, on fut conduit à ne voir dans le dressage du cheval que la raison déterminée de ses mouvements d'une séparation complète en quelque sorte, avec l'action du cavalier, et au seul point de vue des faits ou exercices extérieurs. On n'admettait guère alors, dans cette équitation « de circonstance », que les mouvements du cheval pussent être produits autrement que par des coups; on maintint donc entre l'homme et le cheval une sorte d'antagonisme, considérant l'animal purement automatique, et dont l'expression différait en raison de l'impulsion donnée. — Frédéric Grison, au xvi^e siècle, fut le propagateur de cette doctrine, et les Pluvinel et les Newcastle la consacrèrent en y apportant quelques perfectionnements heureux. Mais les La Guérinière et les d'Abzac fondèrent vraiment les premiers élé-

ments de l'équitation, et, secondés par les doctrines des de la Brou, des d'Auvergne, des de la Blaine, — tous écuyers célèbres qui se dévouèrent à la recherche de ce qui pouvait parfaire la conduite du cheval, — ils firent faire à l'art des progrès incontestables.

20. — Une école nouvelle, s'inspirant de ces maîtres, et dont les racines remontent au siècle dernier, — mais qui ne prit son développement véritable que depuis une quarantaine d'années, — envisageant avec plus d'expérience et d'étude les conditions fondamentales des agents locomoteurs du cheval, non pas encore au point de vue des causes morales effectives, mais d'après les simples connaissances du mécanisme animal et des lois de fonctionnement organique des membres, s'établit. — Bourglat, — qui peut être considéré comme le fondateur de l'hippiatrique, — en a été en quelque sorte l'instigateur. On fut dès lors amené à tirer, des données sur la conformation du cheval de cet illustre savant, les bases d'une équitation nouvelle, malheureusement sans les rattacher aux lois physiologiques de l'organisation animale. La science de l'équitation ainsi circonscrite, on s'imagina, par des théories hypothétiques de force musculaire et d'attitude du corps, enrichies de nos jours de répartition de forces et de poids, de vouloir régler la machine vivante et d'établir divers ordres d'équilibre non moins imaginaires, ne voyant plus, — toute intervention de l'animal étant mise de côté, — que la puissance du cavalier sur l'organisme du cheval.

21. — Certaines théories particulières, entraînées dans cette voie par le cours d'idées de forces physiques prédominantes et de puissance de l'homme sur elles, toutes relatives par ce qui les rattache à ce système de conception purement mécanique, toutes erronées en certains points, et en des points surtout très-graves, et auxquelles nous avons opposé et opposerons les données de la science, — car il faut bien traverser l'ignorance et l'erreur pour s'en faire un jugement, — se distinguent par un même esprit de réglementation aveugle, du fait de cette inclairvoyance. Dans toutes ces conceptions, généralement opposées d'ailleurs entre elles, on trouve cependant dans certaines pratiques, si diverses qu'elles puissent être, un fonds commun de doctrines tendant au rationnel, en même temps qu'à l'égard de procédés qui les caractérisent; je veux parler des *assouplissements* qui, bien qu'entachés d'exagérations et de fausses inter-

prétations (32), attestent un progrès continu, expression du progrès de l'art équestre à la recherche du vrai, et auquel il ne faudrait qu'un éclair pour découvrir la vérité.

Or, il semble qu'en dehors de la *tradition*, qui n'a plus d'autre valeur qu'une valeur historique, il serait possible de se faire une idée supérieure à celles jugées aujourd'hui insuffisantes, de cette grande chose appelée nature, en la considérant non plus comme d'un ordre au-dessus de la connaissance du cheval en équitation, mais, au contraire, comme indispensable à la juste appréciation de la conduite de l'animal, conçu dans ses facultés les plus intimes, dans les conditions de son organisation les plus absolues. — Cette tâche, à laquelle, je l'ai déjà dit, tout homme de cheval doit concourir, est celle que je vais poursuivre dans la mesure de mes forces.

22. — Les principes de la nouvelle école, malgré leur divergence de doctrines, s'entendent à l'unisson sur une question tout aussi capitale que celles que je viens d'envisager, et qui a pour marque distinctive la recherche de l'*annulation de la volonté de l'animal*. — J'ai expliqué ailleurs les conditions de l'expression du *moi* de l'animal, ses lois, comme l'enseigne la science, ou les lois instinctives cérébrales (§ 13). Il serait donc superflu de répéter ici ce que j'ai déjà dit à ce sujet; mais il n'est pas inopportun, je crois, de représenter à l'esprit du lecteur l'essence de cette force instinctive de l'animalité.

En tout ce qui est composé de forces et de pouvoir, dans l'organisation animale, la volonté n'est, elle-même, qu'une entité cérébrale « correspondant à un certain état moléculaire défini du cerveau ». Il n'existe du *moi* animal que les réminiscences, sensations, images, idées, impressions; ce sont elles qui constituent la volonté, et l'analyse la plus élémentaire des manifestations extérieures du cheval, montre, en effet, que sa volonté n'a pas d'autres éléments. — L'animal obéit fatalement à ces lois et aucune puissance ne peut détruire l'impulsion interne qui n'est que l'action de la nature. Les conceptions nées en dehors de cette acception, ne peuvent que détourner l'esprit de la vérité; surtout, lorsque, liées aux errements antérieurs, elles répondent aux aspirations de la foule, qui les admet de confiance, qui y croit, comme elle croit aux procé-

dés violents dont l'utilité lui paraît incontestable, de même qu'elle ne croit qu'à tout ce qu'elle voit de l'organisme vivant. Mais peu à peu, il faut l'espérer, se rétrécira, en proportion du progrès même, le cercle de ces conceptions dont le caractère général est de substituer les causes secondaires et mécaniques à la cause première encore inconnue : Les affinités cérébrales ¹.

23. — L'inclairvoyance des conceptions équestres du jour se basant sur les simples manifestations de la mécanique animale, n'a trouvé rien de mieux pour annuler cette volonté rebelle à ses impulsions que de recourir tout d'abord à cet instrument de supplice

¹ Je suis heureux de pouvoir m'appuyer, non seulement sur la science, mais aussi sur l'expérience de gens pratiques, et d'opposer leurs dires à cette malveillance qui traite toutes ces choses d'elucubrations de théoriciens en chambre. Voici, sur cette importante question de la volonté de l'animal, un extrait de ce qu'adressait naguère, à la *France chevaline*, notre érudit homme de cheval du Sap (Orne) :

• La mission d'un écrivain hippologiste en matière de théorie et de pratique du cheval devient, de jour en jour, je pense, plus impérieuse et plus déterminée.
 • Le public, je crois, ne peut plus la tenir pour accomplie qu'autant qu'elle sait dégager les questions qu'elle embrasse de toutes les obscurités du doute à l'égard des facultés du cheval qu'elle prétend diriger, pour les tracer clairement à la compréhension des esprits les plus incultes, et à présenter ces questions dans des conditions d'une pratique éclairée et facile pour tous.

• Si l'instinct du cheval le porte à craindre l'homme bien que la raison lui fasse défaut, l'homme peut certainement lui enlever cette crainte et le soumettre sans avoir recours à la force. Ce serait une étrange aberration à mon avis, de croire que l'homme est incapable de se faire obéir s'il n'use pas à son égard de violence pour l'y contraindre.

• Il n'y a point, j'en ai la conviction, de nature rebelle qui ne recèle un moyen de domination morale. Je ne crois pas qu'il y ait chez l'animal d'instincts absolument mauvais, mais il en est plusieurs, la crainte et la conservation qui prédominants et mal dirigés peuvent aboutir à des conséquences fâcheuses. Faut-il le réduire ? Tel n'est point mon avis ; car à supposer qu'on y parvînt, on irait évidemment contre nature. Que faire alors ? Donner le change à ces instincts en leur opposant d'autres directions et d'autres impulsions.

• Pour incruster notre volonté dans la volonté de l'animal, il faut faire germer peu à peu des idées de soumission et de conception de volonté propice. Qu'importe le nom qu'on donne à ces forces qui peuvent dominer le moral du cheval ! Appelons-les, comme la science, *impressions*. Toujours est-il que ce ne sont pas des faits de caprice, de raisonnement ; ce sont des impulsions dont la puissance existe au cerveau de l'animal et dont la supériorité morale seule de l'homme sur l'instinct de l'animal peut, à l'aide de l'habitude, imposer son empire. Sans doute, vis-à-vis de l'organisation instinctive du cheval privé de raison, on est obligé de recourir à des moyens physiques ou mécaniques pour s'en faire com-

d'autrefois appelé *caveçon*, et d'opposer à des effets inconscients la résistance la plus énergique, dans la persuasion de réduire cette volonté gênante, et qui a enfanté cette proposition d'un écuyer de talent à laquelle tout notre système d'enseignement répond : « Par quel moyen, je vous le demande, si ce n'est par le *caveçon* (dont bien entendu les hippophiles ne veulent pas entendre parler,) par quel moyen immobiliser un cheval ardent, impatient, qui ne connaît ni les jambes, ni la cravache? N'est-ce pas vouloir provoquer des résistances, des défenses même dès le début? » — Proposition ainsi interprétée, ci-après, par une individualité équestre en évidence non moins sans mérite : « La volonté de l'animal est un obstacle qui s'oppose parfois et très-positivement à nos exigences et qu'il faut savoir compter sur elle (*sic*), autrement dit en annuler les effets. » — C'est précis, mais très-controversable.

Cette déplorable inclairvoyance, si malheureusement écoutée, aux abois, d'un autre côté, devant le *retrait des forces* qu'elle confond, — il faut bien le lui dire, — avec le *retrait de la volonté*, a inventé la *gymnastique éducative* à outrance, comme remède souverain, à l'entendre, contre toute *rétivité*, sans se soucier de la déviation fonctionnelle des facultés qui en résulte, et sans s'inquiéter des conditions de force désastreuses à employer pour arrêter l'animal ainsi éperdu ; non plus que des conséquences souvent fatales pour la sécurité du cavalier. — Mais qu'importe tout cela, la belle affaire vraiment ! Ne s'agit-il pas avant tout de maintenir son opinion et de réduire les effets de cette puissance par la force qu'aucune violence cependant ne saurait dominer !

Telle est la conséquence de cette aveugle et étrange théorie : « il faut par des agents intermédiaires de notre volonté qui doit-être l'*ultima ratio* exploiter les instincts de conservation, (*vil*) autrement dit par la crainte de la douleur, neutraliser les efforts d'une

« prendre, néanmoins le plus que l'on pourra s'abstenir de faire sentir leurs effets
 « douloureux sera le meilleur. L'action brutale des aides émousse sa sensibilité et
 « enlève au cheval de son élan naturel et le détourne de sa véritable impulsion.
 « Pour que le cheval fournisse toute l'activité de son instinct, il faut qu'il le
 « veuille vraiment, il faut pour qu'il livre ses forces dans toute leur plénitude
 « qu'il mette de sa propre volonté dans ses actes. C'est le seul moyen de les faire
 « accroître et d'en disposer utilement.

E. FOULON (éleveur).

« volonté qui se trouve ainsi subordonnée à la nôtre. — Il faut enfin
 « que l'animal ayant la faculté (Laquelle?) soit privé de l'exercice
 « absolu (*sic*) de cette faculté que nous guidons, limitons ou entra-
 « vons par notre propre volonté intelligente (Oh!) opposée à une
 « volonté inconsciente et instinctive. » — Mais, ajouterais-je, très-
 consciente des mauvais traitements qu'elle subit, ce dont elle se
 souviendra à l'occasion pour se rebiffer de plus belle. — Et dire que
 cela est regardé comme le *nee plus ultra* de la science !

Corollaire (du même au même) : « l'instinct de conservation qui
 « chez l'animal détermine sa volonté résistante est le remède à côté
 « du mal, puisque cette volonté combattue énergiquement (*sic*) par
 « celle de l'homme trouvera son correctif dans l'instinct conserva-
 « teur même qui l'avait motivé. » — mieux encore : « autrement dit,
 « ce sera l'instinct combattu par l'instinct ou la volonté instinctive
 « neutralisée par la volonté intelligente (naturellement) de
 « l'homme. » Comprenne qui pourra cet amalgame de contradictions !

J'en demande bien pardon à l'auteur, mais comme cette emphatique proposition, — quoique la plus saillante, du reste, d'une apologie sur des théories de même ordre récemment publiée qui ne résiste pas à l'examen, — pourrait surprendre la religion de certaines gens disposées à tout croire dès que c'est écrit, et bien qu'elle se réfute d'elle-même, je crois bon, tout en me répétant, de lui opposer, dans l'intérêt de la vérité, ce qui suit :

La volonté inconsciente de l'animal (c'est admis), — résultante directe et fatalement dépendante des impressions moléculaires provoquées dans le cerveau par la sensation, — est soumise à la nécessité et ne peut être annihilée; et du moment que vous la reconnaissez inconsciente, vous ne pouvez donc rien en retirer de conscient. — Il faut en prendre son parti : la volonté ne peut être ni neutralisée ni ramenée dans les voies de la soumission par la force qui l'égaré et la surexcite; il faut qu'elle y soit amenée et retenue par une influence compatible avec ses déterminations instinctives, qu'il lui soit possible d'incliner sa décision vers la soumission par quelque impression ou stimulation favorable à sa conservation qui l'y pousse, l'y entraîne; — et la conclusion naturelle (empruntée à M. E. Foulon) est qu'il ne faut ni brutalité, ni faiblesse, mais la patience nécessaire pour lui démontrer ce que l'on attend d'elle, et

la fermeté unie à la douceur pour l'y contraindre. — L'homme doit donc se la représenter en soi cette volonté, en tant qu'instinct, en tant que puissance. Les conditions de son union avec elle sont donc les lois de sa nature; les lois de son instinct, les lois de sa volonté l'y engagent. En d'autres termes, l'homme doit s'associer toujours plus parfaitement à la connaissance des impressions matérielles du cheval, à sa volonté qui n'en est, encore une fois, que l'expression, l'énergie active première, l'action, hors de laquelle il ne peut rien.

Or, cette idée métaphorique de combattre le mal par le mal, « un défaut par un autre défaut, » la souffrance par la douleur, l'égarement par l'exaltation, est tellement opposée au sens commun que je n'insisterai pas davantage sur cet étrange sophisme dont le système chimérique croule par la base et est démenti par le simple raisonnement.

24. — Ces idées d'équitation rétrograde n'ont guère conduit jusqu'ici qu'à des théories et des pratiques sans valeur réelle. Les points les moins connus de la nature du cheval, ceux qui touchent plus particulièrement aux actes intimes de son moral instinctif étant les plus négligés, — les idées de puissance directe sur la mécanique animale, sur lesquelles on a tenté de fonder les prescriptions ou théories dites rationnelles, idées précisément contraires à la réalité des actes de l'organisation ont enfanté ces prescriptions, toutes inexactes ou conjecturales; — et je maintiens qu'il n'est pas une argumentation de ces théories, une seule, qui ne puisse être rétorquée.

Je n'en relèverai que quelques-unes des plus singulières, suffisantes à mon assertion et à la preuve de leur inclairvoyance sur l'ordre des faits de l'organisation mécanique, dont les mêmes auteurs, fort intelligents d'ailleurs, entraînés par les exigences d'une pratique surannée, ont fomentées en leur cerveau, en demandant à leur raisonnement autre chose que ce qu'il pouvait donner; telle que :

« Je compare la machine animale à un réservoir de forces d'où le cheval tire celles qu'il lui faut pour prendre ou entretenir telle ou telle allure; » et cela avec aggravation de démonstrations algébriques! Est-il possible de s'écarter de la sorte des faits physiologiques? — Et, tout aussi dénuée de vérité: « l'action est à la machine animale ce que la vapeur est à la locomotive. » Hyperboles que tout cela, et produits de l'imagination en déroute!

Voilà cependant où l'on en arrive, lorsqu'on veut raisonner d'une science quelconque sans en connaître le premier mot, le premier principe; tous parlent de principes secondaires, mais du principe premier il n'en est pas question; ce qui conduit ainsi à confondre la force physique avec l'énergie morale; l'action impulsive *sensation*, avec l'action expressive, *instinct*, *volonté*. Il est incompréhensible vraiment que l'idée d'assimiler deux choses si dissemblables l'une à l'autre, — l'action de projection, l'élan, avec l'activité morale, — ait pu venir à des esprits éclairés.

La notion ridicule et anti-rationnelle d'une force distincte ou indépendante de la volonté, qui ne serait que mécanique et inhérente au corps, n'a été déjà que trop funeste à l'équitation, et tendrait à le devenir de plus en plus, si l'on ne travaillait à la faire abandonner. — Or, la science enseigne que l'organisme animal est dépourvu de force créatrice, et que toutes ses énergies motrices dérivent du cerveau. Et que de plus, les muscles ne sont que des entrepôts de forces mécaniques, essentiellement *potentielles*, jusqu'à ce que les nerfs en communication avec le cerveau et ses dépendances viennent leur donner leur essor fonctionnel et proportionner leur activité: là est le réservoir, là, la vapeur, — ou plutôt la pile d'où jaillit l'étincelle qui engendre la force musculaire et conséquemment le mouvement, et pas ailleurs¹.

S'il est donc vrai que pour raisonner d'une science quelconque en *parfaite connaissance de cause*, il faut en connaître le premier mot, le premier principe, — ainsi que je viens de le faire observer, — s'il est vrai que le principe de toutes les sciences physiologiques soit cette science supérieure: la *Cinésiologie* (science du mouvement); s'il est vrai que le principe de toutes les sciences qui s'y rattachent

¹ Il ne suffit donc pas de savoir quelles sont les dispositions mécaniques de l'organisme les plus favorables pour l'exécution d'un mouvement, il faut encore apprécier si ces dispositions que l'on veut imposer au cheval sont en rapport avec ses habitudes ou son entendement; car, encore une fois, prétendre régler le mécanisme sur lequel on ne peut rien sans le concours de la volonté de l'animal, serait une aberration; et par volonté il ne faut pas entendre *intelligence*, mais bien l'âme, le grand ressort, le cerveau en un mot, le seul principe qui met en jeu tout le système locomoteur. Que penserait-on d'un quidam qui voudrait posséder et faire marcher une montre sans l'intervention du grand ressort? Dame équitation n'est pas plus raisonnable.

soit, conséquemment, la connaissance du *mouvement*, la raison suprême, l'agent universel; s'il est vrai qu'en physiologie animale le *cerveau*, ou affinités cérébrales, soit ce principe, cette force: il est donc évident qu'il est une science primordiale en équitation. La connaissance exacte de ce principe, dont la *Cinésie équestre* s'est fait la révélatrice en propageant des propositions logiques de la science, a autant de certitude que toute proposition géométrique ou mathématiques.

Mais en signalant les écarts possibles de la faculté de raisonner en dehors des données de la science, mon intention n'est pas de critiquer les applications prudentes d'une méthode basée sur les manifestations extérieures de la mécanique étudiée avec tant de soin et pratiquée avec tant d'art par la généralité des écuyers militaires, mais d'en établir la portée et les ressources, desquelles il importe de ne pas se faire illusion. — Il est certain que les progrès de la science doivent fournir un jour des argumentations inattaquables aux investigateurs de la nature animale et conduire l'équitation du domaine de quelques-uns à des procédés vraiment rationnels pour tous; je tenais seulement à prouver que jusqu'ici une pareille prétention n'a pu se justifier.

25. — De nouvelles tendances au rationnel, il faut le reconnaître, ont cependant rendu des services signalés à la conduite du cheval. Dans les conditions difficiles du dressage, en effet, alors que les précédents n'avaient pour tout mobile que de vaincre les résistances par la douleur, elle a, par des procédés d'assouplissement de la volonté, par les flexions, ouvert des voies et remédié aux sujétions inopportunes. Pourquoi ne s'en est-elle pas toujours tenu là? — Portée sur ce terrain la discussion amènerait sans doute les systèmes divergents à s'entendre sur les propositions spéciales de la physiologie animale. Mais il est à remarquer combien dans les polémiques équestres, on évite de préciser les points sur lesquels portent les débats. Cela tient à ce qu'aucune méthode ne se sent sur un terrain solide. — Et de fait, si l'on passe en revue ce qu'ont écrit sur les doctrines pratiques d'équitation, leurs fondateurs ou leurs défenseurs, on est frappé de l'obscurité de leurs principes à l'aide desquels ils ont toujours voilé plutôt qu'éclairé leurs prescriptions. Lorsqu'on cherche une définition fondamentale ou quelque déduction un peu

nette, on se trouve en présence d'équivoques ou d'hypothèses sans fondement. Chacun s'est donné pour tâche d'expliquer les faits à sa manière. Et ceux qui ont daigné admettre l'identité physiologique des actes intellectuels et des actes mécaniques, comme ceux qui la repoussent, ont fait intervenir des forces auxquelles ils ont accordé des attributs qui ne leur reviennent pas.— Aussi, aujourd'hui, que ces lacunes peuvent être comblées autrement que par des hypothèses extra-mécaniques, aujourd'hui que l'équitation raisonnée n'a aucune raison de repousser les lumières de la science, il deviendrait facile de tomber d'accord sur les points capitaux, et d'indiquer nettement ce qui caractérise les doctrines rationnelles de l'amphibologie des théories empiriques sous lesquelles elles s'abritent. — « L'homme se « trompe, l'insensé persiste dans son erreur » (Cicéron).

De l'art de vaincre les résistances du cheval sans nuire à son organisation.

L'éducation des sens est la seule voie rationnelle du dressage du cheval.

L'AUTEUR.

26. — La revue des principes généraux d'équitation qui suit, est l'exposé sommaire des doctrines de réforme à apporter dans les idées équestres et les procédés de dressage en général pour vaincre les résistances du cheval sans nuire à son organisation. — Son but est d'en discuter et d'en modifier les bases, d'éclairer l'esprit du cavalier dresseur à l'égard de sa véritable puissance sur les facultés de l'animal, de réunir les données relatives à son éducation, aux perfectionnements des moyens de conduite, à la création de procédés spéciaux de domination morale sur le cheval, aux progrès enfin de l'équitation et à l'amélioration de la race chevaline.

On a vu que le mouvement de locomotion hippique (§ 4) dépendait de certaines conditions physiologiques qui constituent les lois de l'organisation du cheval (§ 6), et du fonctionnement de son organisme, d'après les dispositions propres à chaque nature distincte, elles règlent et représentent les rapports de l'animal avec l'homme. — L'éducation normale du cheval, ou ce qui, en un mot, *relie*, ce qui unit, n'est donc que l'expression de ces lois mêmes — l'animal ne pouvant que parce qu'il connaît, — dès qu'elle représente l'unité des fonctions motrices.

27. — **Le dressage actuel du cheval**, qu'on pourrait définir : l'ensemble de procédés préposés à la domination physique de l'animal, a eu trop souvent pour interprètes des hommes imbus de moyens empiriques qui ont abouti, — pour avoir confondu l'équitation rationnelle avec ce qui n'est pas elle, — à l'égarément moral et à l'appauvrissement des facultés par des spéculations de l'esprit hasardées, des théories ou fausses ou imparfaites, des rêves de l'imagination radicalement liés à des accessoires violents, — tels que : longes, plate-longes, caveçons, chambrières, martingales fixes ou coulantes, carcan, homme de bois, mors de tous systèmes, éperons de toute dimension, musserolles avec ou sans pointes, courroies de pied, trousse-queue, touche-nez, gingembre, que sais-je ! — et qui étaient persuadés qu'ils en formaient la partie principale ; d'où cette conclusion que tout étant pour le mieux, à leurs yeux, dans la meilleure des équitations possibles, quiconque s'aviserait d'y porter la main ne pourrait être qu'un paria.

On comprend combien de chevaux rétifs, d'effroyables chutes, de conséquences désastreuses pour l'homme et le cheval ont dû sortir de cet égarement funeste. L'histoire de l'équitation en est pleine ; et aujourd'hui encore, il n'est point, dans l'équitation actuelle, de causes plus déplorables et plus générales de persistante division entre le cavalier et son cheval.

28. — **Le dressage raisonné** unit le cheval à l'homme au lieu de les séparer ; l'application de ses procédés qui vont se réformant et se perfectionnant sans cesse, parce que leur double objet, enveloppant l'animal sous ses deux modes d'activité, physique et instinctif, tendent vers un résultat déterminé : l'assouplissement de la volonté de l'animal, l'harmonie des sens, l'unité en un mot des facultés dans le mouvement. — Quelle que soit donc la ténacité des procédés de force accrédités, quelles que soient les aberrations où l'équitation a été entraînée par l'ignorance, la crainte, l'impuissance, la cruauté, et tout ce que la présomption humaine a enfanté de désordonné : il existe néanmoins une éducation rationnelle du cheval, essentielle, expression de la connaissance des lois invariables de l'organisation animale, suggérant des procédés en vertu desquels chacun d'eux, remplissant sa fonction, concourt à la réalisation de cette unité tant recherchée en équitation.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien dans l'équitation qui ne puisse être utilisé? Telle n'est pas ma pensée. Je crois, au contraire, que beaucoup de procédés, dont se sont servis et dont se servent encore nos hommes de cheval, qui se plieraient à l'instinct aveugle de l'animal, qui ne s'illusionneraient pas sur la portée de son intelligence bornée, et la considéreraient au point de vue de ses impressions instinctives, qui prendraient pour guide la concession de la volonté enfin, aboutiraient à une entente parfaite entre l'homme et le cheval. Je ne suis donc pas ennemi juré du mécanisme des aides mis en usage, bien que compliqué, — et que j'ai cherché à simplifier, — mais je me dresse contre l'application de leur méthode qui envisage un cheval de fantaisie que la nature n'a pas créé.

Aussi, la méthode qui me semblerait répondre au mieux avec ce qui est adopté, et la réforme à y adapter, serait de faire intervenir le bon sens de chacun en prenant pour pivot de système de conduite, l'acclimatation, pour ainsi dire, des impressions des sens dans le milieu qu'on leur destine, au lieu de chercher à les y astreindre en les combattant, et la substitution de tout ce qui est du domaine de l'impulsion, par la force à l'unification de l'impulsion de l'homme à l'instinct de l'animal, sans abdication, bien entendu, d'une domination vraiment intelligente. Une fois l'harmonie des sensations et des volontés reconnue indispensable dans le mouvement, la cure de l'entendement équestre se ferait par enchantement et sa domination sur le cheval marcherait à pas de géant.

29.—L'éducation des sens est une des questions les plus importantes qui se rattachent au problème du dressage du cheval. On dira peut-être que cette méthode exige de la part de celui qui l'entreprend des qualités de pénétration peu communes; reconnaissons plutôt qu'elle réclame le simple bon sens uni à beaucoup de simplicité dans la manière d'agir. C'est par le calme de l'homme d'abord, la précision dans ses procédés ensuite, la fermeté, la douceur et surtout la patience dans leur emploi, — dont la netteté et l'à-propos peuvent éclairer les sens de l'animal sur nos intentions, beaucoup plus clairvoyant du reste qu'on ne le croit, — qu'on peut amener l'instinct à s'humaniser, pour ainsi dire, et à céder aux exigences auxquelles on le soumet. Rien n'est plus aisé que d'imposer le joug au cheval, mais rien n'est plus difficile que de reconquérir sa confiance. Il y a

dans la connaissance ou l'intuition des sens de l'animal, lorsqu'ils ne sont pas surexcités, persuadons-nous le bien, une faculté de perception tactile extraordinaire qui leur permet d'apprécier ce qu'ils doivent craindre de ce qui peut leur être favorable; ce sont ces satellites de l'instinct qu'il faut nous concilier par l'éducation ou l'approvisionnement.

Dans tout dressage du cheval, on s'est dit qu'il fallait, qu'à un moment donné et pour un but déterminé, l'animal sût, par n'importe quels procédés, exécuter tels ou tels mouvements aux diverses allures, et l'on n'a jamais considéré que le rendement des exigences imposées devait être corrélatif aux dispositions organiques présentes à l'état actuel du sujet. La progression du dressage ou des différentes séries de mouvements a été faite, en d'autres termes, en proportion du temps à employer, non à l'aptitude effective du cheval. De là des conséquences de procédés violents pour hâter la besogne, tellement saisissantes et tellement destructives dans leurs résultats, qu'il n'est pas surprenant, avec d'autres causes que je vais envisager, qu'il y ait tant de chevaux tarés et difficiles⁴.

30. — La première question en fait de dressage du cheval est relative à l'âge auquel il est convenable de le soumettre. Une observation attentive peut convaincre que ce soit, que le déplorable usage qu'on a de vouloir tirer parti du cheval dès l'âge de deux ans est défectueux à tous les points de vue. Je résume ma pensée en disant que tout ce qu'on exige d'un cheval de deux à

⁴ Bien que l'éducation de l'enfance, qui doit aussi avoir l'éducation des sens pour objectif, ne soit pas de mon domaine, je ferai cependant remarquer que ce précepte, — qui tend heureusement à disparaître — : « *Qui aime bien, châtie bien,* » est la plus infernale des doctrines que l'on ait jamais mises en pratique dans l'enseignement de la jeunesse. On n'obtient pas plus de l'enfant que de l'animal par les coups, ou même par l'intimidation; la crainte seule des châtimens paralyse les facultés, enlève toute initiative et abrutit le jugement. Cette déplorable maxime est une porte ouverte à l'ignorance et la brutalité qui n'a jamais fait que des crétins ou des mauvais sujets. *Qui aime bien, se dévoue,* descend à la portée de l'intelligence de l'enfant — qui se fait également par elle-même, — n'a pas de faiblesse aveugle, mais évite de blesser improprement le sentiment du *moi* en germe chez le jeune sujet : ce n'est que par une tendre affection, une sorte de protection de tous les instants des facultés en éclosion que l'on arrive, en stimulant par l'amour-propre d'heureuses tendances à vouloir apprendre, à développer naturellement chez l'enfant toutes les aptitudes de son intelligence.

trois ans par un travail toujours surfait et pénible pour une jeune organisation, — sous le vain prétexte de donner du développement à son organisme, — ne peut qu'engendrer la faiblesse et l'irritabilité du système nerveux ; qu'il serait plus sage de laisser le jeune cheval libre et à ses ébats dans un enclos pour le mettre un peu plus tard à une éducation des sens et à un exercice raisonné, ce dont on récolterait bien autres profits que par une gymnastique hors de saison. — Mais allez donc faire entendre raison à l'éleveur en général, « qui ne considère guère le cheval au-dessus de la vache, que par « le rendement de ses forces et le produit le plus prompt qu'il en peut « retirer » (E. Foulon). D'un autre côté, qu'en penseraient les gens du *turf* et le *high-life* de l'organisation des courses instituées, soi-disant pour l'amélioration de la race chevaline, si une telle réforme était adoptée ? — L'institution des courses, il faut le reconnaître, en créant le pur sang, a rendu de grands services à l'élevage ; mais, d'un autre côté, combien de ce même sang, brûlé par les excitations nerveuses contre nature des épreuves de l'hippodrome, n'apporte-t-il pas dans ses produits d'irritabilités cérébrales et de défauts physiques ! Comment l'hippologie ne s'en préoccupe-t-elle pas davantage ? — Espérons que cet engouement des courses passera comme bien d'autres, et qu'on finira par s'en tenir à des épreuves sérieuses et rationnelles.

Telles sont les premières conséquences d'un dressage hâtif, prématuré, compliqué des calamités qu'engendrent le débouillage et tous les engins et appareils mécaniques de domptage en vigueur pour imprimer ou réprimer l'impulsion gymnastique. Et l'on s'étonne d'avoir des chevaux malingres et difficiles ? Il est, au contraire, surprenant que le désastre ne soit pas plus étendu et que le nombre de chevaux déformés, tarés, fourbus, rétifs, ne soit pas plus grand, si énorme qu'il soit !¹

¹ Humanité aveugle et demi-sauvage pour tout ce que tu ignores, — toi qui as vaincu ou plutôt conquis, pour ainsi dire, les éléments, et qui es appelée par ton génie créateur à conquérir et régénérer la nature entière, si tu savais ce que l'animalité renferme de qualités d'assimilation affectives-tactiles insuies, qui pourraient l'attacher à toi, tu parviendrais, — au lieu de la traiter en nature rebelle, de la réduire, de l'anéantir à plaisir, — à te constituer un nouvel Eden, où ses ressources combleraient tes desirs. Ton despotisme équestre, qui n'inspire que violence, cruauté, douleur, se transformerait en procédés utiles et avantageux !

Dans ce grand désordre des impressions instinctives qui constitue le cheval rétif ou difficile, une part revient sans doute à l'hérédité, à l'irritabilité nerveuse, aux déficiences physiques et au défaut de dressage; mais une part aussi, et la plus grande incontestablement, aux exigences inconsidérées, aux mauvais traitements, à la gymnastique intempestive qu'on lui impose, etc. — Il y a des déformations instinctives comme il y a des déformations organiques. Elles sont aussi réelles, quoique moins apparentes.

En présence d'un tel état de déficiences de l'organisation animale, l'homme de cheval, aux prises avec elles, interroge d'abord les déformations physiques, remonte au tempérament, scrute l'état des impressions tactiles des sens, de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du toucher; et ainsi, en face de la faiblesse de telle ou telle partie de l'organisme, de la nature de telle ou telle constitution, de l'égarément de tel ou tel sens, il se rend compte des impressions auxquelles elles sont étroitement liées, de façon à limiter, proportionner les sensations, l'exercice (l'alimentation elle-même), à l'état des appareils. — L'activité du cerveau, non plus que celle des sens et des agents locomoteurs, n'est pas la même chez tous les sujets, et c'est un moyen infaillible de provoquer et de prolonger les résistances que de ne pas proportionner les exigences à la nature intime de chaque cheval mis au dressage.

31. — Les premières règles de réformation des sens consistent donc, — et ce n'est pas une image, c'est un fait physiologique, — à substituer dans les cellules cérébrales des impressions nouvelles aux sensations qui ont obscurci et exalté l'instinct. Exercer le toucher, exercer l'oreille, exercer l'œil, exercer même le goût et l'odorat, établir des rapports favorables entre l'impression antérieure et la perception nouvelle, entre la sensation et l'exigence; tels sont les premiers éléments d'éducation à mettre, tout d'abord, en œuvre dans le dressage des chevaux difficiles surtout, et dont on retirera des résultats immédiats, frappants, décisifs pour réprimer l'instinct et soumettre la volonté. — A première vue, les moyens de cultiver les sens ne diffèrent guère de ceux que certains professeurs intelligents indiquent pour cultiver les forces; mais la différence grande qui existe entre leur méthode d'application et la nôtre est capitale, et réside dans le mode de pro-

cédés qui est tout, comme on le verra plus loin, dans leurs résultats à obtenir (42).

Puisqu'il existe chez le cheval des impressions dominantes, que les sensations des sens éveillent et sollicitent à entrer en activité ; puisque, d'un autre côté, ces impressions se rattachent à telle ou telle association de faits, c'est à certaines associations d'impulsions provoquées par des procédés raisonnés qu'il faut modifier ces impressions, ou autant de moyens qui peuvent servir à fixer l'attention de l'animal et amener la concession de la volonté. — Je reviens toujours il est vrai sur la même thèse ; mais qu'on ne s'en étonne pas, je ne puis trop me répéter, pour chercher à déraciner le parti pris.

On a inventé des exercices appropriés, spéciaux, pour assouplir telle ou telle partie du corps ; sans se rendre compte toutefois que ce n'est que du fait de la volonté qu'ils s'accomplissent ; qu'ils n'amendent absolument qu'elle ; qu'en aucune façon ils n'assouplissent pas plus mécaniquement une partie que l'autre de l'organisme ; que, si les flexions amènent la mobilisation de la mâchoire ou de l'encolure, — et le travail à la cravache, la décontraction de telle partie du corps, — ce n'est que par suite de l'habitude que l'animal prend à céder à telle ou telle indication du mouvement ; qu'en un mot, vouloir assouplir par la force l'organisme animal, — naturellement assoupli, — c'est une prétention ridicule.... Quand donc l'équitation y verra-t-elle une fois clair, et ne prendra plus l'effet pour la cause ? — Ce que je propose est un assouplissement de la volonté ou soumission de l'instinct par l'intervention d'un exercice approprié des sensations tactiles, visuelles, auditives, etc., à l'encontre d'une gymnastique éducative de la mécanique ; sans négliger quand le moment en est venu, de fortifier le système nerveux musculaire, par des exercices gradués et propres à l'entraînement.

32. — La soumission ainsi que la résistance se développent et s'incarnent par l'habitude. La soumission s'apprend, mais elle ne s'apprend chez le cheval que par lui-même ; voilà qui surprendra bien des gens. Cependant cela est, et, il n'est pas impossible, pour s'en rendre compte, de distinguer l'expression des mouvements de l'animal qui se rapporte à ses impressions antérieures, de celle qui tient du nouveau milieu dans lequel il prend l'habitude de se livrer. — De même que les sens sont stimulés par certaines impressions

antérieures, de même les impressions se modifient devant certaines associations de procédés. Le cerveau de l'animal est plein de cordes qui vibrent dès qu'elles sont touchées ; la question fondamentale est de ménager les sensations du cerveau égaré. Il faut arriver à l'harmonie de tous les sens en les opposant en quelque sorte l'un à l'autre ; comme du concours de tous les organes mécaniques à la réalisation de la *légèreté*. Mais cette réforme doit commencer par ce que j'appellerai le *pansement* des sens affectés. — Il est à cet égard des procédés importants sur l'amendement des sens, principalement de ceux de la vue, de l'ouïe, du toucher, que j'indiquerai lorsque nous serons aux prises avec le cheval rétif.

Oui, il faut détailler pour ainsi dire le mouvement, par une attitude du corps appropriée, avant de l'imposer à l'animal. Oui, il y a (je laisse de côté la question d'impulsion) un mécanisme particulier des aides favorable au mécanisme ou évolution des membres qui est connu de tous ; mais c'est au mécanisme de la représentation des impressions des sens, ou agents actifs dans la locomotion, auquel il faut s'en rapporter pour la répartition des forces, et leur laisser le soin de se modifier elles-mêmes par l'habitude de concession aux aides. — Je n'insiste pas ; on voit jusqu'où l'on peut aller dans cette éducation des sens et du tact en particulier, la base de tout dressage rationnel.

Tout développement ou perfectionnement des sens n'est en effet qu'un développement de leur connaissance des choses extérieures (que les Anglais utilisent avec tant de succès par un travail du cheval en pleine liberté) et hors de l'appréciation duquel, sous ses modes de manifestations, rien ne pouvant être réglé, rien ne peut être connu, ni judicieusement entrepris. — On ne doit donc rien négliger sur ce point, c'est-à-dire sur l'identification des sens aux causes extérieures, parce que ce sont là les voies de l'introduction des procédés de conduite les plus efficaces dans le dressage.

33. — L'animal est un être complexe, mais dominé par ses sens que nous pouvons apprivoiser ; toutes les affinités physiques et morales qui inclinent le cheval à se faire l'esclave de l'homme existent chez chaque animal ; mais elles n'existent qu'en germe et restent toujours sous l'influence des impressions instinctives. — Que leur manque-t-il donc pour se livrer et se développer ? Un milieu favo-

rable, des impulsions appropriées aux dispositions des sens. Il est évident que les affinités instinctives s'engendrent et se développent bien plus du physique au moral que du moral au physique. Ce sont les exigences plus ou moins bien appropriées, encore une fois, ou impressions favorables sur les sens qui, dans les commencements surtout, excitant tour à tour le bien-être ou le mal-être du tact, les inclinent vers les sujétions ou les en éloignent. — Chacune de ces facultés ou soumissions de l'instinct est donc en rapport avec un ordre d'impressions déterminé.

Pour le résumer : le calme, par exemple, naît à la vue de tout ce qui est à la connaissance de l'animal, et sa confiance, de certaines attitudes de fermeté et de douceur de l'homme ; l'attention se rattache à certaines inflexions de la voix et aux procédés de patience et d'inflexibilité dans les indications (sans force) du cavalier ; l'apprivoisement n'est point étranger à l'appât de douceurs flairées ou accordées. Mais encore faut-il que ces artifices soient employés avec discernement ; car si l'animal se rend compte, — et il en a le flair, — que ces moyens détournés ne sont que l'expression de la crainte ou de l'impuissance, tout est perdu ; la soumission, en un mot, s'engendre et s'affermir par les rapports renouvelés et l'accord des aides employé avec *tact*, c'est-à-dire de toucher approprié qui arrête ou facilite l'exécution du mouvement¹.

34. — Tous les procédés de l'équitation ayant pour but direct l'union du cheval à l'homme dans les évolutions équestres, et cette union impliquant une constante soumission de la volonté du cheval : tous les actes de l'équitation, — dont la fonction propre est, en unissant l'impulsion à l'instinct, le principe d'impulsion au principe de détermination normale des membres dans le mouvement, et de rendre

¹ La seule règle que l'on doive adopter, soit dit en passant, pour vaincre les résistances du cheval, c'est de déterminer et de maintenir tout d'abord : une force d'opposition proportionnelle, égale à celle que présente l'animal, jusqu'à ce qu'il ait cédé à cette sujétion qui doit invariablement se constituer par des effets latéraux des aides ; c'est-à-dire par une opposition de la rêne droite et de la jambe droite, ou de la rêne gauche et de la jambe gauche, pour revenir ensuite à la *clef* de toute indication ou impulsion de mouvement : rêne droite, jambe gauche pour l'exécution à main droite ; et rêne gauche, jambe droite pour celle à main gauche. — Telle est la véritable introduction de toute science des aides qui s'efforce de maintenir, dans tous les mouvements, le cheval léger et droit d'épaules et de hanches.

possible leur action libre, — doivent tendre invinciblement à s'unir à l'organisme, au lieu de chercher à le dominer. C'est par là que l'impulsion est vraiment rationnelle, elle voit ce qui est manifeste dans l'animal, et, cette intuition, dont la conception est inséparable de son pouvoir, correspond à l'aquiescement nécessaire, indélébile de la volonté, rigoureusement dépendant de l'instinct; acquiescement qui peut devenir irrésistible par son assouplissement. — Cet assouplissement, répétons-le, n'est autre chose que l'abandon que le cheval fait de soi, en tant qu'instinct, force, volonté, ou, en d'autres termes, où il livre son concours à toutes les impulsions qui tendent à le faire mouvoir dans un rythme normal, et qui tendent par cela même à son bien-être et à sa conservation.

Telle est la représentation de cet état harmonieux entre l'impulsion et l'expression hippique qu'on a appelé équilibre (si improprement recherché dans l'ordre purement mécanique), qui n'a aucune signification en dehors de cette acception, attendu que : *l'équilibre, répartition de forces et de poids, subsiste naturellement, quelle que soit l'attitude du corps*. — Ainsi, la volonté de l'animal cède dans le maintien de cet équilibre ou assouplissement moral, en vertu de cette union des volontés sans cesse croissante, dont le dernier terme, — objet d'efforts incessants de recherche de flexibilité du cheval, — serait l'unité parfaite dans le mouvement si le cavalier savait s'affranchir de toute domination intempestive.

Mais, comment s'opère cette union, comment se maintient cet équilibre? Quel en est le moyen? Car le moyen, dit-on, est ce qui fonde la possibilité.

35. — L'unique moyen de toute union, de tout équilibre, en équitation, est ce qu'on appelle la légèreté de l'appareil locomoteur, quelque idée, d'ailleurs, qu'on se fasse d'elle, de ce qu'elle est en soi. J'ai exposé amplement ailleurs¹ l'idée qu'on doit s'en former, et des moyens les plus simples pour la réaliser, sans qu'il soit besoin d'y revenir ici. J'ai essayé d'établir que l'assouplissement de l'instinct dans les mouvements partiels ou d'ensemble, en était la base première, le principe essentiel de détermination, qui ne peut être sans le principe de l'aquiescement de la volonté; car rien n'est

¹ Pages 317 et suivantes du *Traité complet d'équitation rationnelle*.

possible que par cette force qui la détermine.—La volonté est ; le savoir d'en tirer vraiment parti est encore à naître. — Le concours de la volonté de l'animal aux impulsions du cavalier, la croyance à ce concours est donc un des fondements de l'équitation. Et puisque rien ne subsiste qu'en vertu de ce lien réciproque, qu'aucune impulsion ne serait rationnelle, si elle n'était unie au principe d'action de l'animal ; il s'ensuit que l'équitation est la représentation des lois de l'organisation animale, ou des conditions nécessaires de toute évolution hippique.

Si je ne me fais pas illusion, ou plutôt si je me suis bien fait comprendre, on doit reconnaître avec moi que l'emploi de la force, loin d'avoir sa raison d'être dans le dressage, ne peut que détourner les sens de leurs fonctions, aliéner la volonté et rendre le cheval difficile. — Il est donc important de substituer l'étude patiente, éclairée des facultés de l'animal, et la recherche de procédés exacts du dressage rationnel sur les sens, à ces généralités de domination brillante, non-seulement stériles, mais destructives, qui réduisaient l'équitation en général à n'être plus qu'un ramas de procédés violents, où les rhéteurs en doctrines équestres hypothétiques allaient chercher des sujets d'application.

36.—Il n'est donc plus possible, je crois, de dogmatiser en équitation, sans connaître au moins d'une façon suffisante, pour en décrire les ressources, l'organisation de l'animal ; en un mot, toutes les causes effectives du mouvement. Il n'est plus permis, je pense, malgré toute la science hippiatrice, de parler de philosophie hippique sans en connaître le premier mot, le premier principe ; il n'est plus permis, — toute capacité équestre à part, — de comparer l'action cérébrale dans son travail de manifestations organiques, avec la puissance de la vapeur sur la machine industrielle ; il n'est plus permis de confondre l'impulsion équestre, aidée ou non aidée de l'éperon ou de la cravache, avec l'activité proportionnelle effective du cheval ; il n'est plus permis enfin, avec ou sans caveat, de chercher à dominer l'organisme pour annuler la volonté, celle-ci étant aussi indispensable au mouvement que le sang et le muscle, ni par conséquent d'ignorer les procédés les plus élémentaires, les plus essentiels du dressage du cheval ; car ces connaissances sont indispensables pour éclairer et vivifier l'équitation.

**L'éducation des sens de l'animal aux prises
avec les chevaux difficiles.**

On ne dresse pas le cheval, il se fait par lui-même.

L'AUTEUR.

37. — L'éducation des sens n'étant qu'un moyen d'assurer le progrès en équitation, qui elle-même n'est autre chose que la recherche de la conquête absolue du cheval, il faut donc augmenter le nombre des voies par lesquelles on peut arriver à ce résultat ; c'est-à-dire établir l'éducation méthodique des sens, telle que je viens de l'indiquer, dont l'équitation actuelle a bien une vague idée, mais sans voir le lien étroit, sans la rattacher aux lois de l'organisation animale.

Modérer tout d'abord l'activité des sens, exercer leur attention, leur facilité d'observation et de comparaison dans un milieu favorable, — accroître, pour l'acquisition de ces connaissances, les ressources offertes par la réminiscence, en combinant constamment, entre autres procédés, l'action méthodique des aides avec celle de l'entendement instinctif, proscrire la violence qui engendre la révolte, — à l'aide de toucher judicieux de l'éperon, enfin, développer en lui, par des sensations appropriées, des impressions propices à la domination, et élever le tact, par une gradation raisonnée et suivie, des sujétions les plus simples jusqu'au niveau de suggestions les plus compliquées de l'art équestre : telle est en résumé notre méthode d'action sur la réforme et le développement instinctif des sens, et la plus conforme au dressage des chevaux difficiles.

Il suit de là qu'à l'égard de l'homme dresseur, l'éducation s'imprégnant de la nature même de l'animal, ne devie aucunement des conditions nécessaires des fonctions de relation (§ 4), qui comprend les rapports de l'homme avec le cheval, et leurs relations réciproques avec tous les agents ou causes extérieurs qui embrassent le cheval et l'animal. C'est pourquoi, avec grande sagacité, le dressage normal reconnaît dans ces conditions la base première de toute conduite rationnelle, la source de tout devoir et de toute puissance ; en déduit tous les procédés qui peuvent concourir à l'œuvre difficile de conduite et de réforme, ou de modification des facultés physiques et intellectuelles de l'animal (§ 13).

C'est donc ce problème : transformation, développement des facultés motrices de l'animal par l'identification de leurs excitations modifiables, que doit se poser l'éducation réformatrice du cheval et qu'elle doit résoudre en vue d'entrer en possession des moyens par lesquels il est possible d'exercer une influence directrice sur les sensations et les impressions qui provoquent le mouvement de locomotion ; et c'est celui que je vais m'efforcer de démontrer.

38. — Malgré l'enseignement d'hommes de cheval éminents, qui, dans tous les temps, ont pratiqué le dressage du cheval avec une habileté remarquable, les conditions dans lesquelles il s'opère généralement aujourd'hui ne démontrent pas moins l'importance d'en reviser les principes, et répond en outre à une nécessité nouvelle : *La reconnaissance que le cheval se fait par lui-même.*

Ainsi que le constate l'exposé précédent, il est devenu indispensable de créer un enseignement spécial se rattachant plus particulièrement à ces vues, et applicable au dressage des chevaux difficiles. L'instruction de conduite ordinaire du cheval, dont j'ai perfectionné, je puis le dire, les notions théoriques et pratiques, peut suffire à l'amateur et à la généralité des cavaliers de l'armée, — qui, au reste, ouvre les voies au dressage du cheval difficile, — demande une application soutenue pour se prêter aux exigences du savoir et de pénétration nécessaire — sans parler d'une solidité équestre à toute épreuve, — à la mise en pratique avec sagesse, assurance et raisonnement de la tâche difficile du dressage du cheval de selle rétif ; qui n'est guère accessible, après tout, qu'aux éleveurs instruits et rompus à l'exercice du cheval, ainsi qu'aux cavaliers militaires intelligents et aguerris. — Afin de mieux préciser mon observation, je dis que, pour confier à des cavaliers la mission délicate de dresser des chevaux et surtout des chevaux difficiles, il est indispensable qu'ils aient reçu une instruction élémentaire sur la nature du cheval, de l'unité de ses fonctions, connaissances qui doivent présider à l'unité de conduite.

Or, ce sont précisément ces conditions qui manquent à l'enseignement du dressage du cheval. On l'entreprend généralement sans connaissances théoriques déterminées et sans avoir fait preuve de solidité, de patience et d'accord des aides ; il ne peut donc y avoir ni unité de méthode, ni unité de procédés. C'est par là que

notre enseignement de dressage rationnel se distingue essentiellement ; son but supérieur, tel qu'il convient de le considérer, est de continuer, de développer et de spécialiser, dans une certaine mesure, les connaissances qui constituent l'équitation en général, en y ajoutant seulement quelques notions qui sont spécialement applicables au dressage des chevaux difficiles.

39. — Le cavalier qui ne s'adonne pas à un travail effectif est incapable de dresser n'importe quel cheval ; son ardeur et son zèle ne sont que fumée ; ses idées ne reposent sur aucun fondement, ses procédés, ou effets des aides, ne se rattachent jamais à la réalité des choses hippiques ; il peut avoir de bonnes intentions, mais ce qu'il fait n'aboutit à rien de bon. Faute d'avoir été soumis à une discipline correcte dans le maniement des aides, il apporte dans leur application et leurs effets une impulsion contraire à l'évolution du cheval dont il entrave le mouvement au lieu de le seconder. Par une pente inévitable, entre les différentes prescriptions qui lui ont été enseignées par des maîtres dédaignant souvent eux-mêmes l'entente salutaire des aides, il adopte les plus dérégées, les plus pernicieuses pour lui et son cheval. Trop souvent même il se figure, ou du moins cherche à se persuader que le suprême de l'art consiste à s'affranchir de toutes prescriptions et de n'accepter d'autres leçons que celles de sa présomption et de son inexpérience. — Ceci est exactement vrai, et c'est déplorable si l'on veut bien songer aux conséquences de pareilles manières d'agir. Avec cette théorie brutale d'impulsion par la force qui aujourd'hui donne raison au cavalier, décrète virtuellement sa puissance sur l'instinct inconscient et affirme le droit absolu d'annihiler la volonté du cheval, il est clair qu'on réduira l'animal, mais comment ramener la soumission du cheval quand une fois si vertigineusement lancé dans l'espace, son organisation physique et intellectuelle se trouve ainsi disloquée ?

Si cependant la masse intelligente des cavaliers voulait suivre le conseil que je me permets de leur donner ici très-sincèrement, de s'arrêter et de s'identifier aux prescriptions de cette nouvelle étude du cheval, — fruit d'une longue expérience et d'une profonde méditation, — de consacrer un peu du temps qu'ils emploient si volontiers à caracoler ou à tourmenter improprement leurs chevaux, ils reconnaîtraient bientôt que son cadre renferme des ensei-

gnements non-seulement très-sages, très-productifs, mais encore tout à fait à la portée de tous. Ils se convaincraient qu'on peut, sans être bien savant, se montrer capable, et que le plus sûr moyen d'arriver à quelque domination sur le cheval, est d'exclure la violence et de procéder avec *tact* et discernement dans toute impulsion.

On n'aime pas beaucoup, je le sais, à s'entendre dire de dures vérités, surtout quand on a l'esprit un peu oblitéré par l'acceptation de préjugés érigés en principes; mais petit à petit on en reviendra; c'est une simple question de temps et d'instruction nouvelle, et quand on aura pesé le pour et le contre, on ne trouvera peut-être pas si mauvais tout ce qui est systématiquement rejeté par des gens dont on n'acceptera plus les affirmations avec autant de facilité, parce que l'on aura acquis ce qu'il faut pour les juger.

40. — On ne dresse pas le cheval, il se façonne par lui-même, tel doit être l'axiome primordial en équitation. On va peut-être crier au paradoxe; mais, en y réfléchissant, il n'en peut être autrement. Toute théorie rationnelle démontre que notre seule tâche consiste à apprécier les facultés de l'animal, et à les diriger, ou à les disposer pour qu'elles s'amendent d'elles-mêmes; à leur fournir leur véritable activité dans une liberté relative. Personne ne contestera au moins que le plus ordinairement le cheval ne refuse que parce qu'il ne sait pas ce qu'on lui demande, ou qu'entravé par les sujétions de l'homme, son organisme se trouve dans l'impossibilité d'agir. Donc, lui imposer le mouvement par la violence, c'est réduire ses forces, c'est détourner sa volonté indispensable à toute bonne exécution.

Pour que le cheval profitât des sujétions imposées par la force, il faudrait qu'il pût se rendre compte des motifs de cette violence; ce dont il n'est pas capable. Or, lui accorder cette conception, c'est encore une fois lui octroyer le raisonnement dont il est dépourvu. Il n'en perçoit de cette violence que l'effet physique et non la cause déterminante; et en admettant qu'il pût en tirer quelque jugement au point de vue de sa conservation, ainsi que me l'écrivait M. E. Foulon (auquel ces idées ont été communiquées): « l'exaltation des sensations, l'impétuosité du désir de se soustraire à la douleur, la surexcitation des impressions, la force tumultueuse de la conservation égarée par le mal-être l'en détourneraient »; c'est évi

dent ! Et si la volonté cède, c'est toujours à bout de résistances et au détriment de l'organisation tout entière.

Certes, il faut beaucoup de méthode pour modifier les stimulations intérieures et les équilibrer avec les impulsions du dehors, et arriver, sans rien laisser au hasard, à ce que la volonté s'acclimate dans ce milieu. Les prescriptions sont donc peu de chose dans l'application, c'est au jugement, au bon sens qu'il faut demander une règle de conduite : « Le moral de l'animal, ajoutait encore cet « érudit éleveur, s'améliore à mesure que les instincts d'indépendance se subordonnent aux impressions qui l'attirent et le rivent « à l'homme, et le subjuguent insensiblement sous sa dépendance. »

Il s'en faut donc que le cheval, être privé de raison, se rende compte des motifs de sa soumission, car il ne se sent pas, il ne se voit pas, il ne se sait pas bon ou méchant, soumis ou rétif. La seule chose dont il soit capable, encore une fois, c'est d'éprouver des sensations, et de s'inspirer, par la mémoire, et l'habitude des impressions qui l'ont déjà animé. Le seul rapprochement qu'il puisse faire, c'est entre le bien-être et la souffrance, c'est là le seul guide de son instinct. Or, comme nos procédés lui procurent ou mal-être, ou bien-être, c'est-à-dire, ou sujétions, ou soulagement, il ne tarde point à céder à celles-là pour obtenir celui-ci, pour peu que nous l'y aidions avec calme, fermeté, douceur et patience, et par des attitudes favorables qui l'engagent à céder à ces sujétions (dont la première dans le dressage est l'immobilité), où il trouve en compensation de sa soumission le mouvement libre, etc.

41. — Tous ces principes généraux de dressage ont été longuement expliqués dans mon *Traité complet d'équitation rationnelle*, et sont, je crois, à la portée du premier cavalier venu ; « mais ils sont « si naturels, si simples », — me faisait observer M. Foulon, — « qu'une « fois mis en pratique, les gens entraînés dans cette voie ne voudront jamais croire que ce ne sont pas eux qui les ont découverts ; « or, je crains bien, me disait-il, qu'on ne vous en accorde ni le « mérite, ni la gloire. » Et qu'importe, après tout, pourvu qu'ils fassent leur œuvre ? — Mais, à cette trop juste appréciation, on peut opposer la suivante d'un auteur de mérite, quoique exclusif dans son opinion (il en a le droit), et qui ne voit dans ces questions que « des subtilités auxquelles peut se complaire un écuyer de pro-

« fession, mais qui demandent trop de science, d'expérience, de « finesse et surtout de patience » (Ah ! voilà la pierre d'achoppement !) « pour être accessibles à tous les amateurs. »

Il est vrai que le : tout de moi, rien des autres, est la formule équestre d'aujourd'hui en général, née des grandes faiblesses de l'humanité. Le public, en effet, est généralement jaloux, envieux de tout ce qui lui paraît original. D'un autre côté, ce qu'il admire dans un auteur, c'est plus son succès que la valeur de ses enseignements; les approbations qu'il s'attire, il les voudrait pour lui. Il ne se dit pas que l'écrivain a payé ses pauvres succès, — quand il y arrive, — par une foule de contrariétés, de déboires, de sacrifices. Il ne voit, lui, que la chose existante, c'est-à-dire le succès, la renommée possible, toutes choses difficiles à acquérir sans un travail supérieur et constant, mais qu'il voudrait pour lui sans effort. Et, au lieu de céder à l'évidence, tout ce qu'il ne peut rapporter à lui, il l'exagère, le dénature, le dénigre et le tourne en ridicule. Voilà pour l'écho public. — Maintenant ne lit-on pas, entre autres choses (à notre adresse), dans un ouvrage nouveau : « On s'empresse de consulter « les chapitres consacrés par l'auteur à la mise en pratique, et on « a la surprise de ne voir figurer que des procédés presque » (ce *presque* est admirable, il en dit long) « exclusivement mécaniques, « ressemblant du plus au moins à tous ceux dont on s'est servi de « tout temps et ne différant que par l'enchaînement des exercices « recommandés ! Je défie toute contradiction sur ce point, etc., »

Cette.... pauvreté d'esprit de croire tout savoir n'est pas particulière à un individu, elle est de beaucoup d'auteurs. — Mais la roche Tarpéienne est près du Capitole; mon contradicteur semble l'avoir perdu de vue, à en juger par son affirmation théorique ci-après : « L'assouplissement de l'instinct est la conséquence obligée de l'assouplissement de l'organisme, et poser en principe qu'il faut assouplir l'instinct pour dominer le cheval, c'est tout simplement prendre « l'effet pour la cause et renverser sans nécessité une proposition « vieille comme l'équitation elle-même; il faut dominer l'organisme « pour annuler la volonté du sujet ! » — *Ne, sutor, supra crepidam.*

C'est précisément parce que cette proposition est *vieille comme l'équitation elle-même*, que je me suis tant efforcé de la renverser, et dont la nécessité de la démontrer une dernière fois entièrement

contraire à la vérité se fait plus que jamais sentir ; de prouver enfin qu'il y a des procédés autres que ceux « presque exclusivement mécaniques » pour amener *la possession de l'organisme par l'assouplissement de l'instinct*, ainsi qu'on peut en juger par ce qui suit.

42. — L'exposé sommaire des procédés ci-après, à mettre en pratique pour vaincre les résistances des chevaux difficiles se propose un objet principal, celui de mettre en évidence les principes sur lesquels reposent les fondements du dressage présenté dans l'étude précédente, et dont l'intelligence peut indiquer à chacun les procédés les plus rationnels sans qu'il soit besoin de les développer. — Je vais m'efforcer de consolider ce que nul n'a tenté de formuler jusqu'à ce jour, à redire que, — contrairement aux prétentions de certains auteurs (23), — les lois ou propriétés de l'organisation animale (6), loin d'être le reflet de subtilités de l'esprit (41), doivent servir de base à tout dressage rationnel.

La vérité dont tout cavalier, — aux prises avec le cheval difficile, — doit être pénétré, avant tout, c'est que toute puissance de l'homme sur le cheval a d'abord pour point de départ la connaissance des causes de ses manifestations extérieures (8), et dès qu'il s'est identifié à la nature de l'animal (3), à son principe d'action (11), à l'unique sphère de son activité (13), il peut aborder les premières règles du dressage ou de réformation des sens (31). — Il résulte de là que les exigences de sa mission sont multiples (38) : apprécier diverses considérations particulières (28) propices à chaque tempérament (30), l'influence de l'habitude (16) et de la répétition des mouvements dits réflexes (15) sur les dispositions motrices de l'animal ; puis, en déduire certaines conséquences au point de vue de l'être complexe (33), de telle sorte à amener la soumission de l'animal (32). D'où il suit que la méthode d'observation de l'organisation du cheval (5), et de l'expérience des procédés d'équitation rationnelle (24), est la loi première de tous rapports du cavalier dresseur avec le cheval rétif, de toute conduite du cheval en un mot.

C'est qu'en effet, tout ne se passe pas exactement comme le rêvent certaines intelligences imbues d'idées de domination et d'immixtion dans les faits de la mécanique animale. Pour travailler à la moindre réformation d'un défaut du cheval, il faut avoir beaucoup pratiqué,

et surtout beaucoup observé et plus encore médité. Il faut avoir longuement appliqué sa raison et son savoir-faire à l'étude des notions les plus diverses de la physiologie animale (2), spécialement à celle de l'organisation (4) et à l'unique moyen de domination par l'éducation des sens (29). C'est dans ces principes seuls qu'on peut puiser l'expérience nécessaire pour ne pas se laisser entraîner à des sujétions funestes de domination irréfléchie (22), et l'importance de mettre de côté tous préjugés (12) pour descendre à portée de l'instinct de l'animal, sans l'élever à la hauteur de notre intelligence (14); sacrifier, en un mot, toute impatience, toute brusquerie (33) pour n'adopter que des procédés de véritable domination (35). — Point n'est besoin donc pour réussir « d'avoir fait de l'ostéologie et de la myologie, ou de pouvoir discuter à perte de vue sur les fonctions du système nerveux », ainsi qu'on veut bien nous le prêter.

— Ces préliminaires ne disent-ils pas combien de procédés mauvais et d'accessoires mécaniques déplorables (27) ont été mis en usage pour vaincre les résistances du cheval ? C'est que leurs inventeurs ou propagateurs ont aveuglément cherché et décrit leurs conceptions en dehors de ces principes. Si tant de théories pèchent en cela et en bien autres choses, c'est parce que leurs auteurs ont méconnu encore une fois la nature du cheval. C'est un motif suffisant, selon moi, pour démontrer comment elles peuvent conduire, si fatalement tout cavalier qui suit leurs prescriptions, de violences en violences, les aides à l'impuissance, et, de défenses en défenses, le cheval à la *rétivité*. — Non, il n'est point admissible, — comme l'ont prétendu et écrit bon nombre d'écrivains, hommes de cheval non sans érudition, mais heureux de masquer, sous un aveu aussi étrange, leur incertitude ou leur répugnance à en savoir davantage : — « qu'il ne s'agit de rien moins dans le dressage que de reprendre par la force ses droits et sa domination perdus sur le cheval; de revendiquer la nécessité de rechercher l'*union des centres de volonté* : une sorte d'abdication (ajoute-t-on) de la volonté du cavalier en faveur des caprices du cheval. »

Non, ce serait approuver la domination et la destruction de l'organisation de l'animal, en principe de conduite, et donner ainsi satisfaction, je le répète, au seul penchant déjà trop naturel du cavalier d'annihiler la volonté du cheval, par des prescriptions sans

base ni raisonnement rationnels, sans principe, avec l'oubli des connaissances énoncées plus haut et auxquelles les *numéros*, annexés au présent, indiquent de recourir.

— En définitive, sachant que les résistances du cheval sont le produit d'impressions des sens fort enracinées au cerveau, mais susceptibles de modifications; que tout procédé du cavalier, comme toutes causes extérieures ont la propriété d'impressionner la sensibilité tactile de l'animal (8), et peuvent donner naissance à de nouvelles impressions modératrices favorables à la domination : il est clair que les agents extérieurs, ainsi que les procédés mis en œuvre pour impressionner les sens de l'animal, n'auront d'influence modératrice que d'après la manière dont ils seront présentés à l'instinct du cheval et perçus par lui, et n'agiront sur la réforme des impressions que suivant qu'ils exciteront en lui (par tel ou tel moyen) l'attrait au lieu de la répulsion; ainsi que de la sympathie au lieu de l'antipathie pour l'homme avec lequel il se trouvera en rapport. — Or, l'instinct de l'animal, mis, ainsi avec discernement, dans l'alternative de telle ou telle situation de bien-être ou de mal-être, ne tarde pas à pencher pour le bien-être, à s'amender de lui-même et à se plier à la soumission de l'homme, pour peu qu'il y soit amené avec gradation, sagesse et persistance.

43. — Le cheval vicieux ou simplement difficile, sera mis tout d'abord, pour ses premières relations avec l'homme, dans une stalle isolée, fermée à claire-voie et dégarnie de litière, mais laissé à l'état libre et sans être aucunement attaché; ayant pour tout accessoire la tête garnie d'un simple bridon à muserolle pour empêcher le mors de vaciller, lequel mors (ordinaire) sera fixé au montant gauche par une boucle, pour faciliter la mise ou le retirer du mors de la bouche du cheval et pouvoir être attaché par derrière à la muserolle à une autre boucle garnie de sa courroie également *ad hoc*. — Qui veut la fin, veut les moyens, et ceux que j'enseigne sont des moins compliqués.

Le cheval ainsi isolé sera, — avant d'entreprendre sa mise au dressage proprement dit, — soumis pendant environ huit jours à un régime rafraîchissant et même débilitant, si la surexcitation des sens dont il peut être animé l'exige; car il est constant que, le plus sou-

vent, c'est l'état de santé, dans lequel l'animal se trouve, qui provoque ou entretient ses résistances. L'avoine sera totalement supprimée pendant ce laps de temps, et remplacée par du foin et de la paille en quantité suffisante pour le soutenir, et par deux barbottages dont l'un sera donné le matin et l'autre le soir. A l'égard de certains sujets, on pourra adjoindre à ce régime une *mâche* à midi ; mais il ne faut pas perdre de vue que l'on se propose, avant tout, d'apaiser le tempérament de l'animal, et même de le débilitier au besoin.

Le cavalier, qui entreprend la réforme des impressions vicieuses d'un cheval, doit se charger, pendant ces quelques jours au moins, de lui donner à manger lui-même et de le faire boire dans sa stalle, ce qui le familiarisera tout d'abord à sa personne. Après trois ou quatre jours de ce régime, il pourra se mettre en rapport avec l'animal pour lui mettre le mors du bridon dans la bouche et lui imposer quelques sujétions d'immobilité et d'attouchements. — Le cavalier, pour tout appareil, aura la cravache sous le bras gauche pour, en cas de besoin, se garantir des atteintes du cheval ; ses poches seront garnies d'avoine, dont l'odeur le fera bien venir, et il sera muni d'un petit *claquaire*, — composée de deux lanières de 10 centimètres de largeur sur 30 de longueur et cousues aux deux extrémités, — dont je vais donner l'emploi.

Toutes les fois que le cavalier se rendra près de son cheval, il annoncera de loin sa présence par le maniement de cet instrument dont les gamins se servent pour faire du bruit, et qui consiste à prendre une des extrémités dans chaque main, à rapprocher celles-ci pour les séparer instantanément avec plus ou moins de force et produire le bruit d'un coup de fouet. L'animal s'habitue bientôt à ce bruit qui lui annoncera la *botte* ou quelques bons *procédés* de la part de son maître ; il le désirera même et l'attendra avec impatience, car il lui indiquera la satisfaction future de ses sens, soit par la nourriture donnée, soit par la sortie accordée, ce qui modifiera en outre l'exaltation de ses impressions et amènera son attention sur les intentions bienveillantes de l'homme. — Il est inutile de dire que, dans les commencements, les *appels* du claquaire doivent être employés avec discernement et suivis d'intonations de voix pour calmer le cheval, tout d'abord surexcité par ce bruit insolite, et qui aura pour double objet d'en imposer à l'animal sans nuire à son

organisation, et l'amener peu à peu à la soumission. — *Telles sont les premières mesures d'apprivoisement à l'écurie.*

— Dès que le cheval sera quelque peu habitué à l'homme par ces premiers procédés, ce qui sera l'affaire de deux ou trois jours, et que le sens de l'ouïe sera pour ainsi dire conquis, le cavalier procédera à des rapports plus intimes pour amender le tact ou la sensibilité tactile du cheval. Il entrera dans sa case avec assurance ayant, ainsi que je l'ai déjà recommandé, la poche garnie de l'avoine convoitée et la cravache sous le bras, dont la présence suffira pour en imposer au cheval, sans qu'il soit jamais besoin de s'en servir que contre des attaques imprévues. Il abordera alors l'animal avec calme et franchise, se dirigeant du côté montoir vers la tête, en lui parlant avec douceur : lui fera flairer le claquoire, détachera le mors du bridon attaché à la muscrolle, l'engagera avec précaution dans la bouche avec la main gauche, — en s'aidant de la main droite par l'introduction de l'index ou du médium, vers la commissure des lèvres du côté droit, ce qui facilitera l'entrée du mors qu'il fixera à la boucle adaptée, à cet effet, au montant gauche et laissera le cheval libre en lui passant la main droite sur l'encolure. Le cavalier sortira alors de la stalle pour s'éloigner pendant quelques instants et laisser ainsi l'animal se familiariser à sa nouvelle situation ; puis, il reviendra à lui en s'annonçant toujours avec le claquoire, s'en approchera avec la même assurance, détachera le mors de bride, le raccrochera à la muscrolle, et sortira de nouveau après avoir caressé l'encolure de la main droite.

Ce simple procédé de la mise et de l'enlever du mors de la bouche du cheval doit être répété toujours avec les mêmes précautions au moins quatre fois dans la même journée. Le lendemain, le cavalier, après cette première opération renouvelée, reculera un peu le cheval de la mangeoire, et, toujours du côté montoir, prendra de la main droite la rêne droite du bridon, l'attirera doucement à soi, la tendra et l'appuiera sur la naissance du garrot en cherchant à déterminer une flexion de l'encolure à droite. Cette simple flexion obtenue, le cavalier se trouvera en quelque sorte en possession de l'animal ; il saisira alors cette même rêne, — toujours tendue et appuyée sur le bas de l'encolure, — de la main gauche qu'il fixera à l'épaule gauche du cheval, et, s'en rapprochant, passera sans hési-

tation ni brusquerie la main droite sur les différentes parties du corps qu'il pourra atteindre, principalement le long du membre antérieur gauche qu'il cherchera à soulever.

Cette seconde sujétion, comme pour toutes les subséquentes, — toujours accompagnée, répétons-le pour une dernière fois, de toute la mise en scène du claquoire d'abord, d'avoine dans les poches, de cravache sous le bras, — sera renouvelée plusieurs fois par jour et sans entreprendre autre chose, jusqu'à ce que le cheval reste immobile et soumis. Arrivé à cet enchaînement, le cavalier donnera alors, mais seulement alors, au cheval avant de se retirer, une poignée d'avoine dans la main, et tirée de sa divine poche.

Les jours suivants, toujours d'après les mêmes procédés, le cavalier augmentera ses exigences pour arriver enfin à faire le tour du cheval sans que celui-ci bronche, et à lui lever alternativement les quatre pieds. C'est alors que, familiarisé tout à fait à l'homme, il faudra, par les formules voulues et connues, le seller et le brider, et le gratifier enfin d'une bonne litière.

Ces premiers résultats acquis, le cavalier pourra conduire son cheval dans un enclos aux approches de l'écurie et réitérera les mêmes exigences, avant d'enfourcher le cheval, jusqu'à ce qu'il soit suffisamment calme et docile; le promenant en main de temps à autre, les rênes flottantes, le laissant cabrioler et prendre ses ébats; le suivant imperturbablement dans tous ses mouvements sans en réprimer aucun de la main, mais le calmant de la voix, la cravache restant sous le bras tant qu'il ne s'attaquera pas à lui-même, où, dans ce cas seul elle doit s'interposer; — ce qui n'arrivera certainement pas, si on a suivi les prescriptions précédentes, — pour en revenir à la première sujétion de flexion de l'encolure à droite, et obtenir l'immobilité.

Procéder ensuite à toutes les exigences d'*apprivoisement éducatif* sur le terrain et à toutes les séries et progressions de mouvements du dressage, dont on trouvera les détails circonstanciés très-pratiques et tout à fait inédits dans mon *Traité d'équitation rationnelle*. Car il s'agit ici non de vaincre un vice particulier, mais de réformer toutes les impressions mauvaises du cheval dans toutes les phases du dressage; et l'on ne peut pas trop se conformer à la progression indiquée, qui est la première chose à suivre pour arriver à un résultat satisfaisant.

Il est superflu d'ajouter que le régime de nourriture doit être ensuite proportionné en raison des exercices exigés.

— Ces simples préliminaires de dressage, je l'affirme, — qui m'ont pleinement réussi avec toutes sortes de chevaux, — et dont tout le monde peut entreprendre l'expérience, peuvent suffire pour dompter l'animal le plus fougueux, sans qu'il soit besoin de recourir à l'emploi du caveçon, et moins encore à la *muserolle Lartigue*, — appareil infernal composé d'armatures garnies de pointes en fer — qui, martyrisant inutilement l'animal, l'exalte par la douleur et le rend impuissant, et ne peut, — de même que le système Rarey, dont j'ai parlé ailleurs, et de tous autres attirails de contrainte par la force, — que réduire le cheval en outrageant désastreusement son organisation.

44. — **Conséquences des exigences précédentes.** Je me suis étendu avec intention sur ces premières exigences, parce qu'elles sont, d'abord, de la plus haute importance au point de vue de la domination, et pour qu'elles servent d'exemple et de démonstration pour le discernement et la patience qui doivent présider à la mise en pratique de toute sujétion, surtout dans les commencements du dressage du cheval difficile. — Mais on aurait beau s'étendre sur ces prescriptions, il est impossible d'inculquer le tact nécessaire à leur application. C'est au cavalier à se faire également par lui-même; et l'important, qui y conduit, c'est de s'identifier, encore une fois à la nature du cheval et à bien saisir la sensation tactile qui le fait agir, et sur le rôle de laquelle je crois bon d'insister.

La sensibilité tactile des sens de l'animal n'accompagne pas seulement chaque opération de la mécanique d'après nos impulsions; c'est elle qui précède et qui suit la détermination de l'instinct. Aucune impulsion ne la laisse indifférente, comme on pourrait le croire; c'est ainsi qu'il nous est permis d'apprécier, par l'observation entre le calme ou la surexcitation des sens, la différence qu'il y a entre les impulsions favorables et celles qui sont contraires à la possession des facultés. — Tout irait bien dans la conduite du cheval, si nos procédés étaient le produit de notre raison unie à la sensibilité tactile du cheval. Ses excès d'activité, qui sont le plus souvent indépendants de sa volonté, deviennent complètement de la faute du cavalier qui ne sait le plus ordinairement ni contenir, ni gouverner. — Les déterminations du cheval ne ressemblent point aux

nôtres, elles sont toutes instinctives : raison de plus pour qu'on les respecte dans une sage mesure. Il n'est guère d'animal qui ne cédât par lui-même à nombre de sujétions, si l'on prenait la peine de le mettre sur la voie. Qu'on détourne, au moyen de l'attention provoquée par certains contacts, les erreurs des sens ; que des aides et de la voix on l'incite à observer, et, par ses propres inductions, il rapportera telle impulsion ou sensation à telle autre et acquerra de la sorte la faculté de juger, au point de vue de sa conservation, ce qui l'amènera à la soumission que l'on cherche improprement à déterminer par des impulsions irréfléchies.

Aussitôt que le cheval commence à prendre quelque confiance, et que le calme amène en lui la faculté de rapprocher le connu de l'inconnu, il *écoute* avec attention ce qu'on lui demande ; le plus souvent il n'est pas éloigné d'y céder, mais la moindre brusquerie, la moindre impatience du cavalier, la moindre atteinte portée à son instinct le fait bondir, et voilà que tout est à recommencer. — Or, ce n'est que par une observation de tous les instants de sa faculté de juger, de percevoir les causes extérieures et les effets des aides, que le cavalier arrive à ce que, pour ainsi dire, les organes de l'entendement de l'animal se pénètrent, s'imprègnent de son impulsion, de ses indications, de sa volonté. — Le simple examen de réforme des défauts de l'entendement instinctif de l'animal, que je vais envisager, suffira pour préciser ces idées d'immixtion des sens.

Les résistances du cheval, bien que toutes de même origine : l'également des sens, se manifestent de diverses manières. Jusqu'ici je n'ai envisagé l'animal difficile qu'au point de vue de sa rétivité en général et de celui particulier du cheval dit méchant, ou supportant difficilement l'approche de l'homme. Il me reste, avant de clore cette étude sommaire d'éducation des sens de l'animal, à passer en revue les influences qu'exercent les impressions mauvaises du cheval sur le jeu des fonctions locomotrices, d'après des conditions individuelles d'hérédité, d'âge, de sexe, de tempérament, d'excitation, etc. ; et par suite desquelles certaines parties du corps prennent une activité prépondérante, tandis que d'autres s'exercent moins librement.

— Examinant les manifestations extérieures locomotrices du cheval, non plus au point de vue du genre d'allures ou de mouvements qu'on attend de leur usage, mais au point de vue de leurs réactions

instantanées, sous l'influence d'impressions acquises, on peut les distinguer en causes physiques ou de conformation, et en causes morales ou instructives. Les manifestations qui reconnaissent une origine instinctive vicieuse et qui concourent le plus à entraver la volonté de l'homme seront seules envisagées ici. Elles se caractérisent, se signalent et se dénomment le plus communément comme suit : *le cheval entier à une main et qui se dérobo*; *le cheval qui encense ou qui bat à la main*; *le cheval qui porte au vent ou qui s'emporte*; *le cheval qui s'accule*; *le cheval qui rue*; *le cheval qui se cabre*, etc.

45. — **Le cheval entier à une main et qui se dérobo**, car l'un ne marche guère sans l'autre, est une des résistances les plus communes au cheval mal dressé et qui a enduré de mauvais traitements; c'est-à-dire des saccades et des à-coups accompagnés de coups d'éperons violents. C'est une de ces résistances malheureusement si générales, qu'elle mérite non-seulement qu'on s'y arrête, mais qui offre un caractère particulier de ténacité, parce que, bien que très-facile à vaincre, on ne s'est pas suffisamment arrêté au seul remède à y apporter; et qui, par cela même, en engendre beaucoup d'autres. — Je vais donc m'y arrêter.

Le cheval devient généralement entier à une main, par suite de désaccord ou d'impuissance des aides, et surtout par le manque du *placer* de la tête qui doit précéder tout mouvement; il se dérobo, quand, — soit qu'accidentellement effrayé par un objet quelconque, ou qu'improprement surexcité, — les aides se laissent surprendre à cette fuite de côté ou de demi-tour sur place qui a lieu le plus ordinairement à gauche par suite du raccourcissement naturel de la rêne de bride de ce côté.

Qu'on veuille bien s'arrêter à ceci : ce ne serait rien si le cavalier, — au lieu de remettre le cheval face en tête par un autre demi-tour à gauche, comme cela se pratique quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, car le cheval ne s'y oppose généralement pas, — observait, pour vaincre la résistance et revenir à la situation première, d'exiger un demi-tour à droite. Il rencontrerait, il est vrai, dans ce mouvement de faire rebrousser chemin à l'animal, quelque opposition; mais cette sujétion, entreprise et effectuée avec un peu de tact et de patience, réprimerait l'écart. Au lieu de cela, qu'arrive-t-il, le cavalier se contentant d'achever la volte intempestive du cheval? — La résistance, loin d'être

vaincue, s'affermir dans le cerveau de l'animal, et à quelques pas plus loin, sous l'impression de sa rétivité non réprimée, ou dans une circonstance analogue, le cheval réitère son demi-tour invariablement du même côté; tandis qu'avec un peu de réflexion et de savoir-faire, on annulerait cette résistance qui devient souvent fort grave. Qu'il me soit permis, pour l'édification de la répression de citer un fait personnel très-véridique, et qui pourra servir d'exemple pratique ¹.

¹ A ma sortie de l'armée (je me dispense de mentionner la date, pour ne pas trop me vieillir aux yeux du lecteur), un matin que je me rendais chez le général Descarrières, — homme de cheval accompli, de l'école des d'Abzac et des plus hardis; bien connu, du reste, du monde hippique d'alors, — que je continuais à voir pour la grande bienveillance qu'il m'avait toujours accordée par suite de relations de famille, et dans le régiment duquel je m'étais engagé. Je le trouvai dans une telle fureur, lui toujours si calme, si digne, si avenant, que j'en restai stupéfait. — Ce damné de Jamin (domestique du général), me dit-il à brûle-pourpoint, ne m'a-t-il pas rendu mon meilleur cheval rétif! Voilà ce qui m'arrive, continua-t-il: Depuis huit jours j'étais indisposé, et privé, par conséquent, de mon exercice de prédilection, quand ce matin, me rendant au bois pour rejoindre le général Corte, arrivé à l'entrée des Champs-Élysées, mon cheval me fait, sans rime ni raison, un brusque demi-tour à gauche. Je le retourne avec vigueur, pique des deux et le lance au galop; mais basta! à un moment de là, il recommence son même écart! Je le remets de nouveau dans sa route et lui inflige une correction des plus belles, mais qui, je l'avoue, a eu pour résultat de le faire cabrer. N'ayant pas de temps à perdre, je pris une rêne de filet dans chaque main, et me rendis, tant bien que mal, à mon lieu de rendez-vous, où, du reste, mon cheval une fois en société se tint tranquille. Je n'en ai pas moins mon cheval rétif, et c'est ce satané Jamin qui m'a encore joué ce tour. Je lui avais cependant bien recommandé de ne monter, pour la promenade, que les chevaux de carrosse et de toujours conduire César en main. — Je n'ai plus le temps, ni le goût de m'occuper de dressage; faites-moi donc le plaisir, mon cher Debost, de monter mon cheval demain et de voir, en somme, ce qui en est.

Je remerciai le général de sa confiance; et, en effet, le lendemain matin, je montai César, cheval anglo-normand de distinction, bien découplé et à l'épaule puissante, et le dirigeai vers les Champs-Élysées. Arrivé place de la Concorde, près de l'entrée de la grande avenue, ayant mis mon cheval au trot sans le tenir, avec intention dans les jambes, je ne fus pas étonné de le voir faire brusquement demi-tour à gauche et rester immobile, frémissant, contracté, l'œil hagard, les oreilles en arrière, les naseaux dilatés, la bouche tendue sur le mors. Au lieu de chercher à le remettre brusquement face en tête, les rênes de bride bien ajustées et les jambes près, je me contentai d'opposer la jambe droite et de tendre la rêne droite du filet, et d'attendre que mon cheval se décidât de lui-même à rompre sa contractilité et à reprendre sa route par un demi-tour à droite. Sans exagération, j'attendis, bien, impassible, dix mortelles minutes avant d'arriver à ce résultat. Heureusement qu'à cette heure matinale il y avait peu de voitures en circulation;

46. — Le cheval qui encense, ou qui bat à la main, est un défaut, le plus généralement survenu à la suite de bouche froissée par les saccades; et qui a pour origine, le plus ordinairement, le point d'appui anormal que l'on s'efforce de donner d'habitude à l'animal: *tïc* que l'on rencontre souvent chez des chevaux, dits dressés, entre les aides mêmes d'hommes de cheval très-embarrassés pour vaincre cette résistance. — « *Nul ne peut bien parler, s'il ne pense avec sagesse.* »

Ce défaut, qui finit par devenir, non « une manie », comme on le dit, mais un mouvement réflexe ou d'habitude, ne provient nullement, dans le principe, « d'un excès d'action chez le cheval », comme on se plaît à le dire encore; mais bien d'un faux *ramener* entrepris sans le secours des jambes, et de brusqueries de la main. Pour pallier cette résistance, loin d'avoir la main de bride soutenue, ainsi qu'on le prescrit généralement aussi, et de chercher à intercepter — ce mouvement automatique de l'encolure — « au « moyen d'un *demi-temps d'arrêt* en quelque sorte nerveux, chaque « enlever de la tête, de manière que le cheval ressente chaque fois « une impression désagréable sur les barres », ce qui, au lieu de

mais il s'était formé un certain groupe de spectateurs qui se demandaient ce que je faisais là posé en statue équestre. La position était critique, mais je ne me laissai pas intimider, et, voulant arriver à mes fins, je considérai toutes ces têtes comme des têtes de choux. Enfin, de guerre lasse, mon cheval commença à se déridier et à goûter son frein; j'en profitai pour lui faire faire une demi-volte de pied ferme à droite à l'aide de la rêne droite et de la jambe gauche, et, remis *léger* et dans la main, je le laissai continuer son chemin pendant cinq minutes au pas. Après quoi je retournai par un demi-tour à gauche à la même place où nous avions stationné et le laissai là un instant immobile dans la main et dans les jambes pour le redresser par un demi-tour inverse et l'engager de nouveau dans sa route. — Non content de cela, j'entrai au manège *Fil*, alors situé au centre de l'avenue, et là, pendant une demi-heure, au pas et au trot, je lui fis faire des demi-tours à gauche immédiatement suivis de demi-tours à droite, pour me diriger ensuite rue Saint-Lazare où demeurait le général. Arrivé à l'écurie, loin de mettre pied à terre, je retournai place de la Concorde où je laissai mon cheval environ cinq minutes à l'endroit même de son écart, lui redemandant les mêmes demi-rotations exécutées au manège pour finalement rentrer au logis.

Tout cela fut l'affaire d'une heure et demie. — Je contai mon *exploit* au général qui daigna m'en féliciter, et plus jamais, du moins avec moi et le général, *César* ne s'avisait de se dérober. Mais le sieur Jamin fut privé d'aller faire la belle jambe aux Champs-Élysées sur *César*, en compagnie d'un de ses collègues en massacres de chevaux de maîtres.

châtier l'animal, ne fait qu'accroître sa résistance; non plus, ainsi que l'indique également un amateur—très-estimable d'ailleurs, mais égaré par ses prétentions¹ : — « par une énergique saccade et l'ap-
« pui instantané et vigoureusement soutenu de la main de bride au
« leton gauche, réprimer la résistance du cheval qui bat à la main. »

¹ Tel passionné que l'on soit pour un art, ce n'est pas une raison suffisante pour vouloir imposer, sans fondement, ses élucubrations métaphoriques d'équitation savante basée sur l'action hyperbolique des extenseurs et des fléchisseurs de l'organisme animal; d'où des raisonnements à perte de vue sur la répartition ou disposition des forces et du poids de l'avant et de l'arrière-main, — tout à fait hypothétiques encore une fois, — pour en déduire le vrai du faux rassembler, ou d'en distinguer deux sortes d'équilibre du cheval, l'un naturel et l'autre artificiel; comme s'il pouvait y avoir quoi que ce soit d'artificiel dans la mécanique animale. — *Errare humanum est*; ce qui me fait ajouter :

Tout dans l'expression de la mécanique est essentiellement naturel; rien de factice n'y réside; tout s'enchaîne et coopère à l'exécution du jeu du mécanisme des membres; il peut y avoir une tendance plus ou moins prononcée de l'organisme vers la souplesse dans l'exécution, mais cette tendance reste toujours dépendante de la concession de la volonté du cheval. — Ce qui est artificiel, ce sont les procédés mis en œuvre pour habituer le cheval aux divers exercices, — tant qu'ils sont en lutte avec l'instinct de l'animal; — et ce qui demeure imaginaire, c'est la prétention de régler les fluctuations de forces et de poids qui s'opèrent d'elles-mêmes. — Toutes ces recherches ne sont que chimères et complications en équitation, et ne peuvent que détourner le cavalier de son véritable et simple objectif : l'assouplissement de la volonté à réaliser, et le plus ou moins de légèreté de l'appareil locomoteur à obtenir.

Mon ambition a été, avant tout, de bien faire comprendre l'erreur grave que le cavalier commet en luttant contre l'irrésistible démonstration de l'instinct, au lieu de l'amender et de le diriger. Mais c'est encore de démontrer à l'équitation savante l'erreur énorme qu'elle commettrait en persévérant dans son travers de vouloir réglementer la mécanique animale; ce qui explique mon insistance à chercher à la détourner de ses idées. — Elle n'a pas compris suffisamment, je crois, que sa puissance réside tout entière dans son principe d'assouplissement du moral de l'animal, qui prime et défie toutes les réglementations physiques.

Il faut donc considérer la prétendue ingérence du cavalier dans les faits organiques-mécaniques comme une immense entrave pour la conduite rationnelle du cheval. — A mes yeux, le progrès ne pourra se généraliser en équitation qu'autant que l'esprit se détachera de cette immixtion pernicieuse, pour faire place à des idées beaucoup plus simples et plus réelles, l'immixtion aux facultés des sens; et qu'elle acceptera, sans arrière-pensée d'intervention de répartition de forces et de réglementation d'équilibre statique ou artificiel, tout ce qu'il y a de vrai et de juste dans la naturelle disposition de légèreté de l'organisme, pour fournir au cheval l'activité nécessaire au mouvement, et laisser, aussi bien aux hanches qu'aux épaules, toute diligence possible.

Je propose, — à l'encontre de ces prescriptions extravagantes et d'emploi de forces inutiles, — de s'astreindre tout d'abord à conduire le cheval les rênes flottantes pendant un certain temps, et d'agir ensuite plutôt du filet que de la bride, en cherchant par de légères tensions du filet à fixer la tête; ayant constamment les jambes près, et, au moment où le cheval revient à son tic, pratiquer une légère attaque de l'éperon opposé à la rêne qui fixe la tête: la flexion obtenue, rendre tout. C'est le seul moyen qui m'ait réussi (et qui réussira) pour réprimer efficacement les mauvaises impressions du cheval qui encense; et qui, non réprimées, le conduisent bien vite à *gagner à la main* ou à *s'emporter*.

47. — **Le cheval qui s'emporte :** « Aucun instrument, soi-disant « pour arrêter les chevaux emportés, ne peut suppléer à l'insuffisance du dressage. » — Voilà qui est bien vrai, et qui peut s'appliquer tout aussi bien au *cheval qui bourre*, ou *qui gagne à la main* qu'au *cheval qui s'emporte*, comme à toutes les résistances du cheval. Il serait trop long d'examiner ici les causes physiques qui peuvent contribuer à provoquer chez l'animal l'accélération désordonnée de son galop; qu'il me suffise de dire que le défaut de s'emporter, — comme de toutes défenses, — n'a pas, ainsi qu'on le prétend, pour cause physique (peu importe d'où naît l'égaré moral): « une répartition de force et de poids en désaccord avec « l'état défectueux de certaines régions de la mécanique animale. »

Ce que la nature a fait est bien fait, et ce n'est nullement « l'avant-main qui est surchargée », ni « le poids de la masse qui « a des tendances particulières à se porter beaucoup trop en avant, « et devient ainsi un puissant auxiliaire des contractions anormales « provoquées par l'état de souffrance de certaines parties de l'arrière-main, et qui peuvent par cette raison agir toutes au profit de « la vitesse. » — Aucunement: toute doctorale que paraisse cette proposition, elle n'est que spécieuse et sans fondement; car il est une vérité dont on ne doit pas se départir dans l'examen des faits de la mécanique, à savoir: que *la répartition des forces et du poids est toujours normale en raison de la constitution de l'organisme et de l'attitude que prend le cheval*, et que c'est insensé que de vouloir s'ingérer dans la répartition naturelle des forces et du poids. Si

certaines parties de l'arrière-main paraissent agir de préférence au profit de la vitesse, les autres n'en possèdent pas moins la répartition de poids et de force qui leur incombe : tout aussi bien pour l'effort que pour la résistance ; qu'il n'en pourrait être autrement sans la rupture de l'équilibre organique qui amènerait la chute du corps et la cessation du concours harmonieux de toutes les parties en jeu, essentiellement indispensable à l'action locomotrice. — Or, bien que l'animal cherche à se soustraire, par la fuite, à la souffrance de telle ou telle partie faible, ou à tel ou tel mauvais traitement, il faut conclure, et n'en pas douter, que l'équilibre ou répartition des forces, etc., n'en existe pas moins dans toute son intégralité, et toujours, peu importe encore une fois la projection du corps. — Quand donc cette déplorable prétention d'immixtion dans les faits mécaniques cessera-t-elle ?

— Quelle que soit la cause qui détermine le cheval à s'emporter fortuitement ou par réminiscence d'impressions douloureuses, il faut bien se garder de tirer sur les rênes ou de scier du bridon, ce qui ne ferait qu'égarer le cheval et accélérer son allure. Il faut au contraire rendre complètement, tout d'abord, de la main, non pas pour donner libre cours à la vitesse (ce qui, du reste, si le terrain le permettait, pourrait être d'un bon résultat, pour laisser à l'animal le soin de se calmer de lui-même), mais pour reprendre et rendre à propos des rênes avec le secours des jambes, en cherchant à ramener la sensibilité de la bouche, et pour conserver la puissance du mors qui sera utilisé à mettre le cheval en cercle le plus tôt possible, lequel sera réduit jusqu'à ce que l'on puisse arrêter le cheval sans nuire à son organisation.

Mais, tout cela n'est que procédés de circonstance et généralement mis en pratique par l'homme de cheval pour vaincre les impressions qui exaltent l'instinct de conservation de l'animal, qu'un auteur appelle *incartades*. Il faut, pour rétablir l'harmonie des impressions égarées, recommencer le dressage du cheval dans ses plus petits détails d'assouplissement de l'instinct¹, l'habituer à céder complètement de la mâchoire et de l'encolure, ce qui per-

¹ Page 281 : *Traité complet d'équitation rationnelle.*

mettra de circonscrire son impétuosité. Adopter ensuite le reculer ou mouvements rétrogrades partiels comme base d'introduction aux allures vives qu'on limitera dans les commencements à quelques temps de galop, pour ne les augmenter qu'autant que le cavalier restera en puissance de son cheval, et pouvoir l'arrêter sans brusquerie par un accord de mains et de jambes ; jusqu'à ce que, enfin, les aides puissent être à même de ralentir ou d'accélérer la vitesse à sa plus haute expression, tout en restant maîtresses de la direction et de l'arrêt. — *Labor improbus omnia vincit.*

48. — **Le cheval qui s'accule** : grande question, paraît-il, que de vaincre les résistances du cheval acculé ? Je le crois bien, d'après la manière dont on s'y prend ! — L'acculement se caractérise non par « *le retrait des forces* », ce qui veut dire en français, *diminution de volume*, mais par leur concentration très-active mise en œuvre pour contracter tout l'organisme, et qui se combinent pour résister et se défendre contre l'impulsion souvent brutale du cavalier. J'ai rarement vu des chevaux avoir ce défaut, qu'on nous présente si commun aujourd'hui (j'en appelle au général Michaux). Le cas était fort rare ; il paraît que le régime de gymnastique de la mécanique à outrance a tout aggravé. — On peut juger de la valeur de cette idée par ce qui suit : La cause de l'acculement, d'après les hippo-gymnasiarques du jour, résiderait « dans une contraction « anormale des forces et du poids dans l'arrière-main » (on pourrait dire : de l'arrière-main ; toutefois il n'y a pas *retrait* des forces comme on va le voir), et dont le correctif serait « dans « l'emploi fréquent et plus ou moins prolongé des allures vives — « à l'extérieur, sur les routes et particulièrement dans les descentes — » (sic) ; « dans le cours desquelles de loin en loin « on applique les deux éperons qui auraient exceptionnellement des molettes acérées et dont les attaques devront se produire d'une manière tout à fait inopinée, afin que le cheval ne « soit jamais tenté de s'arrêter. » — Ce qui prouve le contraire, c'est qu'il faut recourir, paraît-il, à la chambrière qui vient à la rescousse pour faire démarrer le cheval, bien que le même auteur reconnaisse qu'elle « a rendu plus de chevaux rétifs, qu'elle n'en a « guéri de la rétivité. » Retenez bien la conclusion : « Le cheval « apprenant très-vite à fuir, ce qui aggrave toujours ses résis-

« *tances* » (sic); que penser encore de ceci : « Pour le cheval qui « s'accule uniquement parce qu'il souffre ou parce que certains « mouvements lui sont pénibles, ou enfin, parce qu'il a quelques « prédispositions morales à la résistance aux aides, il faut com- « mencer par *détruire* le *retrait* des forces » (pour être logique, il faudrait dire : en augmenter le volume et leur donner une autre direction) « en mettant l'animal sur les épaules, etc. — » Rien de plus facile, à en juger d'après cette maxime concluante : « Il faut « tâcher de donner insensiblement à l'animal le défaut opposé dont « il est affecté. » — Tel est l'emploi des moyens recommandés par ces théories d'ingérence de mécanique animale pour arriver à de si tristes résultats ! Et tellement contradictoires, qu'il n'y a pas à s'y arrêter davantage.

Le seul correctif vraiment rationnel de l'acculement, à mon avis, — et ce que le simple bon sens commande : c'est d'opposer tout d'abord à la force appelée improprement « inerte », la force d'inertie nécessaire, pour laisser aux impressions fâcheuses le temps de s'apaiser, et, au lieu de lancer le cheval aux allures vives, attendre que la décontraction musculaire se soit produite d'elle-même. Ce résultat obtenu, loin de porter alors le cheval en avant, avec vigueur, provoquer le mouvement rétrograde, — non avec brusquerie et par saccades, mais avec ménagement, impassibilité et persistance, — jusqu'à ce que le cheval ait cédé à cette sujétion entrecoupée d'arrêts et d'exigences d'immobilité, pour ne le remettre en marche que lorsqu'il sera redevenu calme et liant (et j'en garantis l'effet); revenir ensuite aux premiers éléments de dressage, dont l'*exercice* et l'*entraînement* doivent fournir le complément.

49. — **Du travail de nuit.** J'ai posé comme un axiome hippique, au début de cette discussion : *On ne dresse pas le cheval, il se fait par lui-même.* — En effet, nos procédés pratiques, on l'a vu, tendent, par une sage opposition de la force d'inertie à la force d'inertie, à modifier les impressions du cheval et à déterminer l'initiative de l'instinct vers la soumission, la sagacité de sa conservation par simple rapprochement de situations opposées, et à le faire pencher du mal-être au bien-être relatif. — Notre rôle consiste donc à favoriser, autant qu'il est en notre pouvoir, l'entendement instinctif de l'ani-

mal, la finesse du tact, et à habituer les sensations des sens (le cerveau lui-même) à percevoir sans ombrage tout ce qui les impressionne.

De là, la nécessité de fournir aux impressions du cheval les occasions de se modifier d'elles-mêmes et d'acquérir une franchise de caractère tout à l'avantage de la conduite. — Je conseillerai comme conséquence des prescriptions antérieures (ce que j'ai pratiqué avec succès en Alsace, à l'époque où je m'adonnais avec passion au dressage du cheval), de travailler le cheval difficile la nuit, dans une carrière ou au dehors; de préférence à un manège, qui doit être peu éclairé, si on n'a pas un enclos à sa disposition. Travail entrepris entre dix heures et minuit, de manière à ce que l'animal, — seul avec son cavalier, dans une demi-obscurité et isolé de tout bruit, de toute influence extérieure qui lui donne une certaine inquiétude, — cherche dans l'obéissance une protection contre sa faiblesse instinctive et contre la tyrannie, ou gêne de l'obscurité qui l'opprime.

La privation de lumière, n'active pas, mais éveille la susceptibilité des sens de l'animal; elle attire son attention du dehors au dedans et le détourne de ses impressions habituelles. On peut donc profiter de ces dispositions pour habituer le cheval franchement aux aides. — Tous ceux qui ont voyagé à cheval la nuit, savent combien le cheval est docile et prudent dans sa marche. Or, en conduisant le cheval la nuit dans un enclos, où les influences extérieures, dont il n'a pas conscience, ne peuvent que le rattacher à l'homme, on peut très-facilement le familiariser aux aides qu'il guette, écoute, et se prête avec facilité à toutes leurs incitations. L'instinct, passif d'abord, n'est pas plus tôt éveillé qu'il se concentre et devient actif; à mesure qu'il se fait aux aides et à son propre travail, son jugement se développe, ses impressions se calment, et, par cela même, se rectifient; elles se détachent des anciennes idées, des conceptions fascinatrices. Puis, le moment arrive où l'animal se transforme, va pour ainsi dire au-devant des désirs de l'homme; il se rend *léger* par lui-même et se prête à toute exécution.

En vertu de cette assimilation instinctive, que l'habitude ensuite développe et perfectionne, le cheval tend invinciblement à s'identifier à son cavalier; et, de là, ce que l'on nomme si improprement *équilibre*, qui n'est que la manifestation de cette tendance, par la

concentration des forces et la souplesse naturelle du mécanisme animal, qui dérive de la soumission de l'instinct. — Qu'on en fasse l'épreuve, sur n'importe quel cheval, et l'on verra, avec un peu de savoir-faire et de ménagement quelle transformation subite s'opère chez le cheval qui, de contracté, maladroit, insoumis, devient souple, liant et *léger*. Mais il importe de répéter le lendemain matin, en pleine lumière, et à la même place, le travail de la veille au soir, et d'y revenir quelquefois.

50. — Le cheval qui rue, ou qui se cabre, etc. Après cet exposé de réforme et d'éducation des sens, — sans entrer plus avant dans des détails et des définitions pratiques dépourvus d'intérêt à cause de leur répétition, — j'ai hâte de terminer, pensant que le lecteur doit être suffisamment éclairé sur les procédés généraux à y apporter. Je me suis appliqué également à démontrer, sous le rapport de l'impulsion, combien l'idée de domination de l'homme est inséparable de celle de la liberté d'action nécessaire de la mécanique animale; car, on ne saurait appeler impulsion ce pouvoir insensé et arbitraire qui engendre les résistances et détraque la machine. Que d'entraves, que de maux, que de chutes survenus dans la conduite du cheval par le despotisme, et la prétendue immixtion possible du cavalier dans les faits de la locomotion, qui ne sont pas de son domaine !

L'acculement, le cabrer, la ruade, etc., toutes ces défenses hors nature, qui donc les fait naître, si ce n'est le fruit de l'ignorance de la nature animale? — Mais, dans cette folle ardeur de domination qui pousse l'équitation à soumettre le moral par la destruction du physique, aucun des novateurs ou propagateurs de cette doctrine, — malgré tous les ménagements qu'ils prétendent indiquer, — n'a vu, qu'en s'attaquant à l'organisme pour dominer la volonté, il prenait, réellement là encore, l'effet pour la cause; aucun n'a vu, dis-je, qu'il perdait le principe de domination au lieu de le conquérir. — Car toute puissance de l'homme sur le cheval, je ne puis trop le répéter, ne peut être, sans l'acquiescement de l'instinct, sans le concours de la volonté de l'animal. Il n'y a qu'un véritable moyen pour faire cesser ce malentendu, c'est de rompre avec le passé, et chercher à assouplir l'instinct et non le mécanisme locomoteur, — chef-d'œuvre incomparable de perfections inouïes; — et

le moyen, tout le démontre, n'a nullement besoin de l'intervention malheureuse d'aucune immixtion dans les faits mécaniques.

— Que pourrais-je dire, après cela, sur les procédés à employer pour vaincre les résistances du cheval qui rue, qui se cabre, ou qui se défend de toute autre manière. — N'est-ce pas toujours la même cause d'égarement des sensations, ou de faiblesse physique? Ne sont-ce pas toujours les mêmes procédés de *pondération* à employer, en excluant toute violence et l'emploi des allures vives, avant tout. L'exercice est une bonne chose, mais ne doit pas dégénérer en *gymnastique éducative* par l'énervation des facultés. — Et, qu'on le remarque bien, s'il ne modifie en aucune façon les ressorts du cheval, il ne peut donner de la force aux muscles que par un exercice gradué; car il faut encore que l'activité soit subordonnée à la volonté de l'animal pour être profitable à son organisme¹.

Il importe donc que l'activité de l'animal soit ménagée dans l'intérêt même de la domination, non-seulement parce que, soumise à l'homme, elle double sa puissance; mais encore parce qu'elle accroît les ressources du cheval. — N'est-il donc pas singulier de voir faire un tel abus de la force morale, essence de la force physique; aussi bien chez l'animal que chez l'homme, ce que paraissent ignorer bien des maîtres en équitation.

L'obéissance forcée, surtout quand elle se prolonge, dénature en outre la sensibilité, et a nécessairement pour conséquence d'amoin-

¹ Chercher à vaincre les résistances du cheval *qui se cabre* par l'emploi fréquent des allures vives, ou tous autres procédés violents serait folie. Il faut s'attacher à déshabituer l'animal de ce défaut par des flexions d'encolure et des rotations des hanches sur les épaules, souvent répétées. — Dès que le cheval se cabre, il faut (le simple bon sens l'indique) rendre de la main et porter le haut du corps en avant, et, à l'aide du filet, incliner l'avant-main à gauche ou à droite pour faire rompre au cheval son équilibre fixé sur les membres postérieurs. — Le travail en cercle, avec flexion de l'encolure, et celui de deux pistes, ainsi que les pirouettes renversées, pratiquées avec ménagement à toutes les allures, seront également d'un grand secours pour vaincre les résistances du cheval qui a des tendances à se cabrer.

Quant au cheval *qui rue*, défense moins grave que celle du *cabrer*, il suffira d'habituer le cheval, de pied ferme, à céder de la mâchoire en élevant la tête; à mobiliser le rein et l'avant-main par des rotations des épaules sur les hanches; et, par de fréquents mouvements rétrogrades circonscrits, recommencer l'instruction des exercices les plus simples à toutes les allures, se gardant bien de suivre la désastreuse méthode recommandée, « toujours la même, » des exercices purement gymnastiques des *gauchos* empiriques, s'inspirant de procédés demi-sauvages.

drir l'activité de l'animal. — Que ressort-il, en effet, le plus ordinairement du dressage actuel, si ce n'est des chevaux réduits ? L'obéissance libre et volontaire, au contraire, enlève l'activité, transforme le cheval, qui devient susceptible de prodiges d'adresse et d'efforts.

Favorisant l'accroissement des forces, l'exercice approprié aide puissamment à la stimulation des sensations et devient un moyen de développement d'activité morale et physique. — L'exercice est donc éminemment utile ; toutefois, il ne faut pas en abuser, parce que la fatigue outrée, quand elle ne provoque pas la fourbure, amène tout au moins la faiblesse du système nerveux, qu'une bonne alimentation même ne saurait toujours réparer. — L'habitude également peut beaucoup sur l'accoutumance aux exercices ; elle arrive à donner aux mouvements répétés, en toute liberté d'action, une netteté, une franchise remarquable pour les sauts d'obstacle ; elle acquiert d'autant plus d'empire, qu'elle devient une puissance qui enlève l'activité cérébrale, — improprement comparée à l'action de la vapeur sur la locomotive, — ce qui double les forces pendant une certaine durée « et qui fait gagner aujourd'hui un prix sur « l'hippodrome à tel cheval, qui le perdra demain » ; — avis au jockey de la mettre à profit, au moment opportun, car c'est là où réside tout son art.

S'il n'est donc, dans aucun cas, besoin de gymnastique ou d'entraînement forcé, il est encore bien plus nuisible de l'employer pour dompter le cheval. — Et quel que soit le genre d'exercice auquel on livre l'animal, il importe d'éviter l'effort. Celui-ci a lieu toutes les fois que le mouvement produit un effet mécanique, voisin de l'effet *maximum* qu'il peut atteindre. L'effort amène des troubles dans toute l'économie et des ruptures de vaisseaux, d'où proviennent les tares si communes aujourd'hui dans toutes nos races chevalines, qui deviennent héréditaires, et que les procédés vulgairement mis en œuvre, pour conduire le cheval, déterminent¹.

¹ « Quand vous défendez la vérité, a dit un homme célèbre, ne vous laissez point de vous répéter ; ne craignez pas de multiplier les écrits ; songez que l'erreur ne se lasse point d'agir, et qu'à chaque instant ses effets désastreux se répètent et se multiplient. »

Ce sont ces pensées, d'une vérité absolue en équitation, qui m'ont déterminé à

51. — **Conclusion.** Ce n'est pas de la génération présente, je le sais, qu'il faut attendre une grande réforme. Elle a son opinion toute faite; on la lui a livrée sur commande; il n'y a rien à espérer pour le moment de la routine; et s'il arrive, qu'on ait les jambes cassées ou un cheval fourbu, on fait appeler le docteur, ou on passe chez le marchand de chevaux, et tout est dit; ceux qui restent sur place sont bien vite oubliés; toute modération lui est donc aujourd'hui inconnue, la présomption régnant en souveraine dans toutes les sphères équestres. — Mais la lumière finira bien par se faire, et chacun verra alors ce que la foule maintenant ne voit point, parce qu'on l'aveugle de tout ce qui se cache d'ignorance et de fatuité sous l'entassement des exagérations et de l'empirisme.

Il serait vraiment extraordinaire, encore une fois, quand on y réfléchit, que l'équitation au milieu du grand mouvement de rénovation physique et intellectuelle du siècle, restât stationnaire; que des esprits, si pratiques qu'ils soient, mais visiblement imbus de préjugés, puissent s'arroger le droit de trancher toutes les questions hippiques, et de déclarer leurs doctrines comme « *l'ultima ratio* » auquel il serait interdit de toucher. — Comment! la discussion ne serait plus permise à quiconque n'a pas porté la botte à l'écuyère de première classe? Il y aurait là une étrange anomalie avec ce qui se passe aujourd'hui dans tous les arts et toutes les sciences de notre

établir tout d'abord, avec tant de persistance, et certains développements scientifiques indispensables, les bases fondamentales de doctrines nouvelles rationnelles, d'où ce *Précis de dressage des chevaux difficiles* est déduit, et que certaines personnalités, aveuglées par leur présomption, méprisent et qualifient de « gros volumes publiés » plus ou moins prétentieusement, qui ne sont pas même lisibles pour les gens du « métier. » — *Sic vos, non vobis!*

Mais la publicité de ces ouvrages et les adhésions qu'ils ont obtenues d'un grand nombre d'hommes de cheval, d'éleveurs, d'amateurs et d'officiers de l'armée, rendues publiques avec leur autorisation, donneront un démenti formel à cette malveillante insinuation. — Du reste, pour répondre à la nécessité d'en vulgariser les doctrines, je me propose de résumer, d'ici quelque temps, les préceptes d'une progression pratique du dressage du cheval par l'éducation des sens, dans un *Abrégé d'équitation rationnelle*, qui sera une sorte de *manuel* ou de *vade-mecum* de simples notions de bon sens équestre et *bonnes à toute main*, si je puis m'exprimer ainsi; enseignant, qu'exalter les sens, c'est, selon l'expression du poète, enfoncer des clous d'airain dans la substance molle, et, qu'au contraire, les amender et les éduquer, c'est s'emparer pour toujours de l'instinct de l'animal, c'est conquérir sa volonté et assurer sa domination.

époque. — Il me semble donc démontré, ainsi que j'ai tenté de le faire dès le début de cet exposé, que toute théorie, comme aussi toute pratique d'équitation, fondées sur les simples notions de l'expérience, — pour ne pas dire de la suffisance, — et sur d'hypothétiques abstractions mécaniques, seront à jamais insuffisantes au progrès, et pour le moins frappées d'impuissance à l'égard du dressage des chevaux difficiles, si elles refusaient de tirer leur enseignement d'une autorité plus élevée, de la science approfondie de la nature du cheval.

En équitation, — comme en bien d'autres sciences susceptibles d'application, et, plus que dans aucun autre art, — la pratique du cheval a devancé la théorie; mais celle-ci, aujourd'hui éclairée par la physiologie, est appelée à régénérer et à systématiser les procédés de conduite. Or, en adoptant comme guide les données de ce *précis* unies à une coordination simple et méthodique des aides, telle que je l'ai présentée en rapport avec l'ensemble des notions sur la nature du cheval fournies par la science, l'équitation pourrait en peu de temps, j'en suis convaincu, — (sans fatigue pour l'esprit, et même pleine d'intérêt pour la majorité des cavaliers), — tracer, à la compréhension équestre en général, une saine direction dont elle s'écarterait difficilement, et préparer en même temps une base solide pour le développement d'un enseignement de haute école, qui offrirait d'autant moins de difficultés que les premiers éléments auraient été pratiqués et classés d'avance par l'habitude des procédés rationnels; et dont les effets, — conséquence naturelle de cette modification, — amèneraient moins de chutes, moins de chevaux rétifs; et qu'enfin le goût de l'équitation se propageant, la conservation et l'amélioration du cheval y gagneraient.

Je me suis attaché à ne traiter dans cet opuscule que des choses les plus essentielles au point de vue du dressage du cheval, ne cherchant qu'à éclairer le cavalier sur les véritables principes de conduite rationnelle; et à lui faire apprécier le cheval sous ses divers aspects, en lui indiquant sa véritable domination dans des procédés raisonnés et dans l'équilibre des facultés de l'animal. J'ai constaté le développement ou la ruine de ces facultés en raison, du plus ou moins de tenue compte de la volonté de l'animal, de son état moral, de la nature de son organisation, et des conditions plus ou moins

favorables des procédés mis en usage. — Tout en examinant les diverses doctrines de l'équitation, et tout en tenant compte de ce qu'elles peuvent avoir de pratique, j'ai présenté un enseignement nouveau, d'une indépendance absolue vis-à-vis des idées de force et d'impulsion généralement admises, et de réglementation de la mécanique animale adoptée par tous les systèmes équestres, — observant la même méthode de réfutation que dans mes travaux précédents ; — c'est-à-dire en recourant aux lumières de la science et cherchant à démontrer la vérité aussi bien sur la nature du cheval qu'à l'égard des choses hippiques. — C'est au public à voir si je suis dans le vrai, et s'il peut tirer quelque profit de mon enseignement.

Mes principales espérances, toutes problématiques qu'elles puissent paraître au lecteur, reposent sur l'initiative éclairée de l'*École de Saumur*, aujourd'hui surtout qu'elle est commandée par un général de cavalerie du plus grand mérite. — Je ne doute pas qu'après avoir poussé si loin l'art pratique du manège, par tant d'applications raisonnées, elle ne comprenne la grande mission qui lui incombe ; c'est-à-dire l'avenir de notre cavalerie et ne reconnaisse enfin l'insuffisance de ses théories d'équitation militaire, et se refuse à modifier son enseignement au point de vue principalement du dressage du cheval. — J'ai la persuasion que son chef, « notre grand écuyer militaire », d'un patriotisme éprouvé, et d'un esprit trop élevé pour s'attacher aux questions d'écoles ou de personnes, tiendra à marquer son passage à cette brillante école par une régénération d'idées et d'application rationnelle dans l'art de l'équitation.

— Puisse cet exposé en tombant aux mains de tout homme de cheval consciencieux, trouver grâce, malgré ses lacunes, auprès de ceux qui seraient de prime abord hostiles à ce genre de travail ; car chacun peut y puiser, je crois, le moyen assuré d'apprendre à juger avec une complète certitude des facultés de l'animal et des conditions de conduite soumises à ces facultés ; d'apprécier enfin avec exactitude les côtés généralement défectueux de l'équitation actuelle ; toutes choses détaillées dans mon traité d'équitation rationnelle que je me permets de leur recommander. Ils y trouveront de bons conseils qui leur épargneront bien des tâtonnements et des fautes, et surtout en matière de théories, bien des naïvetés et des contresens, pour ne pas dire plus. Je le recommande particulièrement à

ceux qui se livrent à l'art difficile de dresser le cheval, sur les règles à suivre pour se corriger eux-mêmes; ils se convaincront, par leur mise en pratique, qu'ils ne sont point arrivés à la perfection dans l'art de l'équitation: non-seulement parce qu'ils ont négligé d'en approfondir les ressources, mais parce qu'ils n'ont point observé celles plus déterminées qui doivent dominer l'être moral et le diriger.

Il est consolant, néanmoins, d'ajouter en terminant, que ce long égarement aura un terme, et que ce terme déjà on l'entrevoit dans les modifications des idées du jour, depuis l'apparition surtout, je puis le dire sans ostentation, de la *Nouvelle étude du cheval*. Les préjugés s'éteignent peu à peu, les yeux s'ouvrent, et la lumière qui éclairera les prescriptions rationnelles futures, appelées à succéder aux théories très-imparfaites actuelles, commence à dissiper les ombres au sein desquelles l'équitation a si longtemps tâtonné, aspirant à un progrès qui la fuyait sans cesse, et, malgré cela, poussée par un secret désir, ne cessant de le poursuivre avec une ardeur constante.

TABLE DES MATIÈRES.

AVERTISSEMENT.	1
APOSTILLES fournies à l'appui d'un <i>Mémoire</i> adressé aux membres du jury de l'Exposition universelle de 1878.	2
ESSAI sur la tactilité animale.	3

PREMIÈRE PARTIE

De la science de l'Équitation.

CONSIDÉRATIONS générales sur l'ensemble des connaissances équestres.	49
--	----

De la physiologie animale.

NOTIONS préliminaires.	65
DES PHÉNOMÈNES PHYSIQUES.	81
SPECULATIONS scientifiques : <i>indications des erreurs de l'équitation</i>	95

De la psychologie animale.

INTRODUCTION.	101
Du moral du cheval.	112
Du jugement et de la volonté.	115
De l'instinct	116
De la mémoire.	126
De l'influence réflexe ou pouvoir de l'habitude.	129
CONCLUSION de la première partie.	140

DEUXIÈME PARTIE

De l'art de l'Équitation.

INTRODUCTION.	157
Questions pratiques.	169
Traité rationnel de la conduite du cheval en général.	182
Méthode pratique rationnelle.	203
CONCLUSION. — De la LÉGERETÉ; des procédés pratiques rationnels.	216

La vérité sur les principaux systèmes d'équitation moderne et le mérite de leurs auteurs.	223
DE LA TRADITION.	225
DE LA NOUVELLE ÉCOLE.	231
DE M. BAUCHER et de son système.	237
Épilogue.	245

TROISIÈME PARTIE

Dressage du cheval de selle.

Idées générales.	249
Règles de conduite.	256
Du dressage préparatoire ou apprivoisement raisonné.	263

1^{re} SÉRIE progressive du dressage.

Du TRAVAIL AU PAS.	283
De l'assouplissement de l'instinct par la pondération mécanique.	283
Résumé pratique.	289
Du CHANGEMENT DE DIRECTION.	294
Résumé pratique.	299

2^e SÉRIE progressive du dressage.

Du TRAVAIL AU TROT.	300
Résumé pratique de la 2 ^e série progressive du dressage.	305

3^e SÉRIE progressive du dressage.

Du TRAVAIL AU GALOP.	309
Procédés.	313
Introduction pratique de la 3 ^e série progressive du dressage.	315

De l'entraînement du cheval de selle.

De l'ENTRAÎNEMENT en général.	328
Remarques sur l'entraînement du cheval de selle à l'extérieur.	335
Conclusion.	339

PRÉCIS

Sur l'art de vaincre les résistances du cheval sans nuire à son organisation, ou du dressage des chevaux difficiles par l'éducation des sens.	343
---	-----



